



Le Logis de la Cornelière

« L'important n'est pas qu'on se souviennne de vous, mais de ce que vous aurez transmis aux autres ».

L'historique du « Logis de la Cornelière » (et ses dépendances) présente quelques difficultés à être retracé car nous avons peu d'archives à son sujet néanmoins grâce aux divers plans et autres, on peut approximativement et, mais, sans crainte d'affabuler, restituer sa création et son évolution au fil des siècles.

Une autre difficulté est très vite apparue : il y a deux lieux contigus qui portent ce même nom : la *Cornelière* paroisse de Mervent et la *Cornelière* (écrit parfois la *Cornullière*) paroisse de Puy-de-Serre. Lequel de ces deux endroits est le plus ancien et à l'origine de la création du *château de la Cornelière* qui portera aussi le nom : *Logis de la Cornelière* en 1844 (plan ci-dessous).

C'est ce que nous allons voir dans les pages qui vont suivre !



Mais avant, voici, la raison de mon travail : j'espère que, par toutes les données que j'ai produit depuis tant d'années (1980), des chercheurs, même amateurs comme moi, en tout cas des experts, plus attentifs peut-être, pourront certainement compléter le travail que j'ai déjà accompli pour ce bulletin mais aussi pour l'ensemble de mes écrits. Le devoir de l'historien (même une petite historienne locale, comme moi) est d'épouser pour un temps la subjectivité de ce qu'il choisit comme objet de

son étude afin d'essayer de le comprendre et de l'expliquer.

p. 1433



Avant de s'occuper de ces deux sites bien distincts, mais peut-être, jadis, dans la même seigneurie ou faisant partie de la même seigneurie, nous allons essayer de remonter beaucoup plus loin en arrière !

← La **Cornelière** paroisse de Mervent Plan 1844

Et, de plus, essayer de voir à quel moment elles ont été séparées : l'une, d'un côté du chemin jadis important dit « *chemin de la Cornelière* » (n° 26 en 1825), paroisse de Mervent et, l'autre avec le même

patronyme mais non sa semblable, de l'autre côté du même chemin mais paroisse de Puy-de-Serre. Enfin, nous essayerons de comprendre pourquoi il y eut une telle séparation !

← La **Cornelière** paroisse de Puy-de-Serre Plan 1844

Mais, la *Cornelière* est aussi un espace forestier situé proche du *Tènement* (triage ou mareau, portion ou une partie de forêt) de la *Mocquetière*, et le *Triage des Robinières*.

Sur le *Triage des Robinières* se trouvait un couvent du même nom où se tenaient des moines. Se peut-il que les moines du *couvent des Robinières* soient à l'origine de la dé-forestation du lieu, Nous allons y revenir plus loin !

Y avait-il eu, en ce lieu, déjà à l'époque celtique, un groupement de population ?

Certainement et, probablement comme aux *Ouillères*, au *Nay*, à la *Citardière*, ect. ainsi qu'au bourg (et peut-être encore ailleurs sur notre commune) où, depuis peu, les archéologues ont exhumé, en l'été 2009, derrière la *Chalandrie*, un site celte datant du VIème et VIIème av. J.C., l'un des plus importants de tout l'Ouest.

Déjà, il y a quelques années, Mr Roger Grassin avait dressé une carte des « inventions » (trouvailles) qu'il avait récoltées aux alentours de la *Cornelière* : une « *hache polie* » aux abords des *Gites Calineaux* (quelques centaines de mètres de la *Cornelière*), ensuite, près du *chemin de la Bodinière*, des « *forges anciennes du début de l'âge de fer* », ensuite juste avant la *Croix-Méraud*, encore une « *hache polie* », ensuite en face près de la *Jonchère* un « *site paléolithique* », enfin, juste au-delà de la *Croix-*

Méraud et faisant face à la *Chopinière*, encore des « *bifaces et des éclats de silex* ». Sans oublier ce que Mr Macoin avait trouvé, au « *champ Bourget* », autre lieu proche de la *Cornelière* : une « *Pierre polie* » (ci-contre).

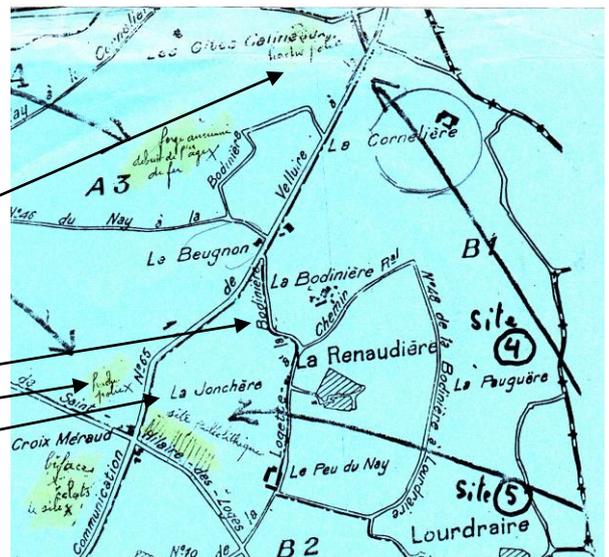
Pierre polie trouvée vers le **Champ Bourget** →

Comme on peut le voir, les alentours de la *Cornelière* furent indiscutablement habités ! Le site de la *Cornelière* s'y prête tout à fait : proche d'une immense forêt giboyeuse et surtout proche d'un important cours d'eau (alors abondant) : le *ruisseau de la Cornelière* (qui commence bien avant l'étang et le traverse). De toutes manières, le lieu-dit « *tènement de la Cornelière* », est garni de nombreuses sources et de petites nappes d'eau.

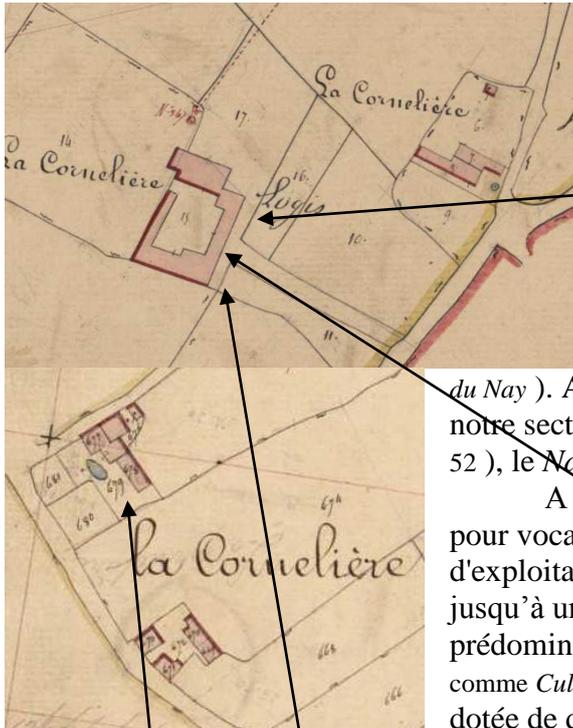
Il y a 2000 ans, la région de Mervent était totalement recouverte de forêts et de landes.

Mais, après les premiers petits défrichements celtes, les colonisateurs romains transformeront le pays par un plus grand défrichage. Après le travail des celtes, des petits domaines (surtout agricoles) sont créés, émaillant çà et là de vastes paysages de terres encore incultes : de friches, de landes et de forêts. Ces sols deviennent très vite des centres d'exploitation agricole regroupant généralement des champs, mais il fallut pour cela un certain nombre de décennies (même presque un siècle) de travail intense.

Ces premiers petits territoires occupés subsisteront durant des siècles, en régnant sur la nature parfois hostile qui les entoure.



Avec la conquête de la Gaule par les romains, les campagnes et le monde rural vont s'organiser autour de *villae*. Vers le 3ème siècle, les premières *luxueuses villas* commencent à sortir du sol, les descendants des colons récoltaient le fruit de leurs efforts de déboisement et ce fut aussi l'apparition de vignobles, vergers, cultures, étangs, et l'élevage, . . .



De cette période, a été conservé (selon le plan de 1810 ci-contre) la masse de cette villa de la *Cornelière*, typiquement gallo-romaine, qui entre exactement dans cette configuration. Il en va de même pour d'autres sur Mervent (quatre logis connu à Mervent : Logis de la *Cornelière*, Logis de la Clavelière, Logis du bourg ou *Chalandrie* et Logis du *Peu du Nay*).

← Plan 1844 Mervent, et ci-dessous : Puy- Serre

Au 7ème siècle, on compte plusieurs de ces domaines sur notre secteur : la *Clavelière* (voir bull. n° 50), *Cul-de-Bray* (voir bull. n° 52), le *Nay* (bull. à venir), indiscutablement le *Peu du Nay* (bull. à venir).

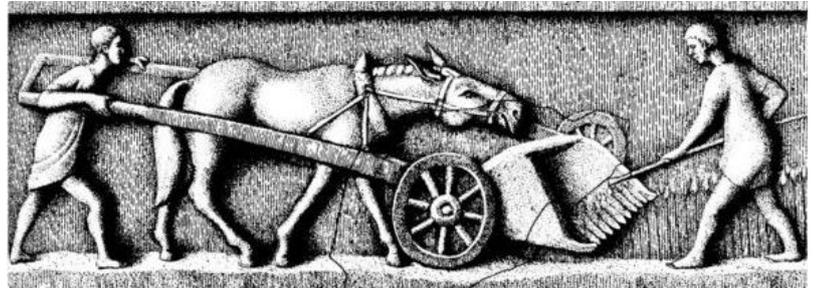
A l'origine, la villa romaine est une entité économique qui a pour vocation la production agricole dont elle est le bâtiment d'exploitation élevé au centre du domaine agricole qui pouvait aller jusqu'à une centaine d'hectares. Deux grands types de plans prédominent : la villa de plan fermé organisée autour d'une cour (comme *Cul-de-Bray*, la *Cornelière* et le *Peu du Nay*) et la villa de plan ouvert, dotée de deux ailes encadrant une cour ouverte (un peu comme la *Clavelière*).

La *Cornelière* entre indiscutablement dans la première catégorie. Cette partie (souvent avec un étage) était beaucoup plus luxueuse qu'on ne l'imagine.

Progressivement, les bâtiments composant la villa évoluent pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'un certain confort de vie. La villa romaine comprend alors deux parties : la partie résidentielle (la *pars urbana*) réservée aux propriétaires dont la *Cornelière* de Mervent et la partie agricole (la *pars rustica*), devenue la *Cornelière* de Puy-de-Serre.

Moissonneuse gauloise →

Mais, il y eut la période des « grandes invasions » : celle de l'an 276 et celle de l'an 406 qui furent les plus mémorables. L'une comme l'autre fut terrifiante, car par deux fois, la Gaule fut presque entièrement saccagée. Les Francs, les Alamans, les Suèves, les Burgondes, et les Visigoths se déversèrent sur notre pays à la manière d'un torrent en furie. Beaucoup d'acquets vont disparaître et un ralentissement de l'exploitation des terres sera nettement perceptible !



Bas-relief représentant la moisson

La *Cornelière* (ou les deux) aurait-elle pu subir le même sort que l'importante « *villae* » (villa gallo-romaine) de la Coudraye à Payré (sur-Vendée - voir RBP année 1910 livre 1è), détruite probablement entre 436 et 439 ; ce territoire fut divisé, plus tard, en trois fiefs dont chacun avait sa propre métairie ; tout près passait une voie secondaire romaine (qui existait certainement à l'époque celte).

Est-ce à cette époque des « grandes invasions » que fut divisée la *Cornelière* ? Et, encore, subit-elle ce désordre ! Puis, dans quelles mains tombèrent, alors, ces deux propriétés ou deux *Cornelières* ? C'est ce que nous allons essayer de voir plus loin !

Mais, à la suite de cette période sombre, s'élèveront à nouveau des *villae* ou *curtis* (comme la *Cour du Nay* seul domaine sur Mervent à avoir cette appellation), mérovingiennes et carolingiennes.



Elles serviront de matrice aux premières seigneuries ou fiefs locaux qui vivaient en autarcie agricole et artisanale. Par la suite, au 8ème siècle, les domaines deviennent la propriété du Comte de Poitiers. Mais des baux faisaient de leurs exploitants de véritables propriétaires. Ces derniers

tenaient dorénavant le rang de chef, pour tous ceux qui habitaient sur leurs terres. Bientôt, ces p. 1435 possessions deviennent héréditaires.



Dès le IX^{ème} siècle les gros domaines dominés par les grands propriétaires deviennent des « *seigneuries* ». Ces petites seigneuries possédaient naturellement un logis digne du petit seigneur local.

← Représentation : le **travail des moines**

Mais les forêts, dont la nôtre, furent vraiment beaucoup plus essartées au premier millénaire. L'installation de communautés monastiques est à l'origine de nouveaux défrichements. Les champs ainsi obtenus par les moines furent mis en culture, mais aussi par des paysans qui formèrent bientôt une communauté villageoise dont, probablement, l'ensemble du tènement de la *Cornelière*, qui, plus tard lors de la création des paroisses, comprendra la *Cornelière* de Mervent et la *Cornelière* de Puy-de-Serre (il en est toujours ainsi).

Un nouvel essort va se produire avec l'arrivée de ces moines qui pratiquent *l'essartage* (ou *sartage* créant des domaines comme celui des « *Essarts* » de Mervent qui sera plus tard, entre autre, la propriété de la famille De Suyrot) et le *drainage* (création des étangs comme celui de la *Cornelière* et ceux de Puy-de-Serre, provoquant l'assèchement des terres maraîchageuses dont les premiers travaux débutent à partir de la fin du X^{ème}). Ils sont encouragés, souvent dans le cadre d'un accord (dit *contrat de pariage* ou *partage*) passé entre un ecclésiastique et un seigneur propriétaire qui fournit une terre à déboiser. Nous verrons plus loin quelques donations qui concernent les lieux qui nous intéressent aujourd'hui.

Représentatin : **Abatage d'arbres** par les moines →

L'accord comprend souvent la construction d'une chapelle ou d'une église. Les forêts étant souvent un refuge pour les populations difficiles à contrôler ou à évangéliser, le pouvoir politique et religieux ne les protègent pas, hormis pour les chasses royales ou impériales ; les défrichements sont à leur maximum : vers l'an mille, ils s'inscrivent dans une période où les invasions sur le territoire franc ont cessées et où les conditions climatiques se sont améliorées.

Les grands défrichements commencent à partir du Xe siècle. Les surfaces cultivées augmentent : on crée de nouveaux villages, de nombreuses installations monastiques s'implantent en forêt... De nombreux phénomènes se conjuguèrent entre les Xe et XII^{ème} siècles, qui entraînèrent ces défrichements.

Par ailleurs, durant toute cette période, les communautés monastiques se développent énormément et nombre d'entre elles vont s'établir justement en forêt, soit parce qu'elles recherchent des zones où s'isoler, soit parce qu'on leur cède des terres incultes plus ou moins envahies. Tout comme les paysans, les moines jouent donc un rôle important dans le défrichement du milieu forestier. La forêt va donc diminuer en superficie (on transforme donc certaines parcelles en champs ou villages de façon permanente).



Extérieur de l'Eglise de PUY-de-SERRE vue de l'Est

← Eglise de **Puy-de-Serre**

Proche de la *Cornelière*, se trouvent plusieurs édifices religieux : le plus près est le *couvent des Robinières* situé à 1 km environ, dans la forêt de Mervent mais dépendant de la paroisse de Puy-de-Serre (ou *Pied-de-Cerf*, aujourd'hui commune) où il y a une belle église romane. Cette église Ste-Marthe a conservé, à l'intérieur, des restes de fresques polychromes et, à l'extérieur, une corniche à modillons du XII^{ème}, lesquels sont magnifiquement sculptés, et disposés sur le pourtour du chevet et de son clocher. Elle est à peine à 5 km au Nord-Est de la *Cornelière*.

Il y a aussi tout proche, à 3 km à peine, Bonneray (dit prieuré ou abbaye ; aussi commune de Puy-de-Serre), qui fut fondée dans la deuxième moitié du XII^{ème} siècle, car elle est citée dans la charte donnée par Richard-Coeur-de-Lion le 15 décembre 1195, confirmant les donations de sa mère, Aliénor d'Aquitaine. En juin 1257, Hugues II Parthenay-L'Archevesque (époux de Valence de Lusignan voir bull. n° 46 *Château de Mervent* p. 900), et dont le grand-père



Hugues I^{er} avait aussi fait des dons aux religieux, se déplace à Bonneraizt (sic). En 1285, on y p. 1436 compte cinq religieux, puis en 1317 (sous Guillaume VI fils de Hugues II) elle fut unie à Bois d'Allonne (prieuré situé à 15 km à peine, en D. Sèvres, et près du *Fief de Bois Chapeleau* à la Chapelle-Thireuil). Le 27 juillet 1457 un acte est promulgué : il contient des privilèges de droits de chasse accordés aux prieurs et religieux de Bois d'Allonne sur les terres de Bonneray (situées à Puy-de-Serre) ; un autre contiendra des droits d'exemption de taille. Ce prieuré, de l'Ordre de Grandmont, relève de la *franche aumône* de Vouvant appartenant au Roi.

Les fenêtres géminées du Prieuré de **Bonneray** →

Après 1601, le prieuré a dû perdre toute affectation religieuse car, alors, Bonneray n'était plus qu'un bénéfice (agricole) pour la communauté de Bois d'Allonne. Bien national, Bonneray fut vendu le 31 mai 1791 aux citoyens David Gallot (protestant) habitant St Maurice-le-Girard, au Sr David, habitant de St Maurice-des-Noues, et à Bage (aussi protestant, autrefois à Mervent) habitant à Vux de



Foussais-Payré. En 1811 la *celle* (ou petit monastère) était encore complète avec sa chapelle, et ses trois ailes (photo et histoire du Père Jean Becquet août 1980).

Aujourd'hui, il reste peu de cet ancien édifice religieux : du bâtiment Nord, et au rez-de-chaussée, l'ancien réfectoire, qui n'est pas voûté. A l'étage supérieur se trouve une vaste salle couvrant l'ensemble de la bâtisse. Elle est éclairée par un ensemble de trois belles fenêtres géminées (voir photo p. ci-contre et ci-dessus), dont deux sont malheureusement bouchées.

← Le Prieuré de **Bonneray**

A l'angle des deux bâtiments se trouvait la cuisine, dont seul reste, le mur contigu au passage, la séparant de l'aile Ouest. Ce mur est percé au milieu d'une porte en arc brisé à grands claveaux. Au-dessus à l'étage, subsiste une cheminée semblant datée du XIV^{ème} s. Puis, tout proche également, le tout petit Prieuré de St-Lors (St-Laurs), qui dépendait, lui, de Bois-Chapeleau.

Prieuré du Bois d'Allonne – ci-dessous : le cloître →

Enfin, le Prieuré du Bois-d'Allonne (à Allonne D. Sèvres) est dû à une fondation (une donation) de Guillaume IV l'Archevêque, seigneur de Parthenay en 1182 (aussi date de son décès), la charte de création a été perdue. Cette fondation fut confirmée par Richard Coeur de Lion, dans une charte datée de Niort le 15 décembre 1192, en ces termes : « *en l'année 1192, Richard Roi d'Angleterre, Duc de Normandie et d'Aquitaine, Comte de Poitou et d'Anjou. secondant le zèle pieux de ces religieux, nous donnons aussi accordons confirmons à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Marie et aux frères de l'Ordre de Grandmont le lieu de Bois d'Allonne, et toute la forêt avec son*

appartenance libre et franc de toute donation, aumônes et privilèges de quelques genres qu'ils soient. . . ».

Une copie de ce titre de constitution, comprenant également les fondations des « *celles* » (petits monastères) de la Meilleraye, de **Bonneray**, et celui de Barbetorte, est datée du 15 décembre 1195. Plus tard, un traité fut passé entre les religieux et le seigneur de Parthenay, en 1297, qui énumère les donations faites au prieuré par ses prédécesseurs, la plus ancienne étant celle de Guillaume IV (+ 1182).

Par un autre acte de 1303, Guillaume VI l'Archevêque (fils de Hugues II et de Valence de Lusignan voir généalogie bull. n° 46 château de Mervent) après avoir fait la récapitulation de tous les biens et terres que possédaient les religieux dans le ressort de Parthenay, les décharge et exempte de tous droits, redevances, et services seigneuriaux, moyennant 40 sols de rente annuel, mais se réserve les droits de haute et basse justice. Hugues 1^{er}, le fils de Guillaume IV, augmentera la fondation de son père, en donnant une partie de la forêt et une rente de deux sols sept deniers par semaine, à recevoir du receveur des droits de vente

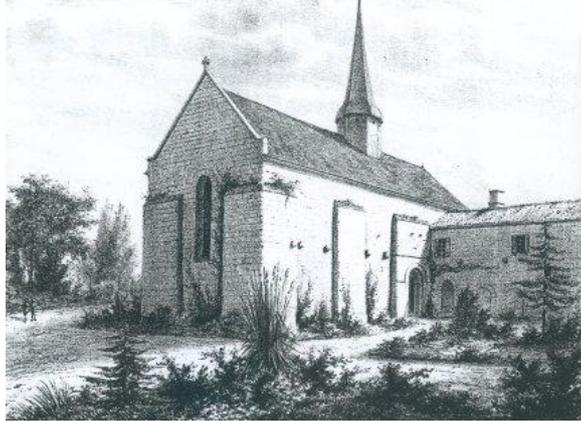


de Parthenay. Plus tard, pendant les accalmies de la guerre de cent ans, un sire de Parthenay **p. 1437**

(descendant), alors seigneur de tous ces lieux, assura une jouissance paisible au prieuré de Bonneraye (paroisse de Puy-de-Serre et qui touche la forêt de Mervent ; ce prieuré a un lien avec l'installation du *couvent des Robinières* en Haute Forêt, de Mervent-Vouvant, ordonné par l'un des premiers Archevêques bien avant 1400 – voir bull. n° 16).

← L'abbaye du **Bois d'Allonne**

Assurément, le Prieuré d'Allonne semble un peu plus important que celui de Bonneray avec qui il a pourtant des liens incontestables. Il possédait sa chapelle, son cloître avec le passage pour aller au cimetière qui s'ouvrait sur la cour du cloître par une porte jouxtant en



équerre celle des moines.

Il était important de signaler ces deux édifices religieux car celui qui va suivre, le *Couvent des Robinières*, a certainement aussi un lien avec les deux précédents. En tous cas, il a connu le même processus de fondation et de donation, cela est certain !

D'après L. Brochet, le couvent fut fondé par Jean II Parthenay- l'Archevêque, le 13 décembre 1439 sur l'emplacement d'une antique chapelle dédié à St-Pierre et St-Paul comme l'abbaye de Bourgueil (voir Bull. n° 16 le *couvent des Robinières*). Hors, Jean II, à ce moment-là, est décédé (+ 1427) ! !

← **Louis Brochet** en 1902



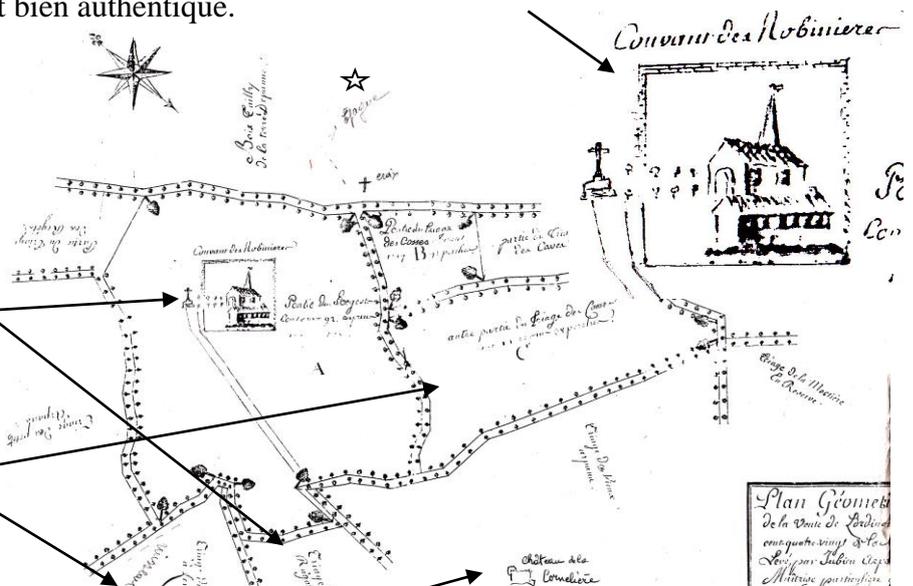
Dans son livre, « *La Forêt de Vouvant* », Louis Brochet, cet incorrigible rêveur, écrit (p. 68) : « *Le couvent des Robinières qui se trouve à votre gauche dans l'espace compris entre la route de Puy-de-Serre à Vouvant (D 65) et l'allée de la Fontaine à l'Evêque, évoque l'époque déjà lointaine où de pieux cénobites (ermites) chantaient dans ces lieux mêmes des hymnes et des cantiques. Vous pénétrez sous la séculaire (centenaire plusieurs fois même) forêt, et bientôt un*

sentiment d'indicible mélancolie vous saisit le cœur ».

Ainsi qu'on peut le voir Mr Louis Brochet, cet inguérissable romantique, est-il totalement crédible ? Non ! Dans ce cas-là, peut-on « *prendre pour argent comptant* » ce qu'il dit à propos des visites faites, dans ces temps-là, à la verrerie du *Nay* ?

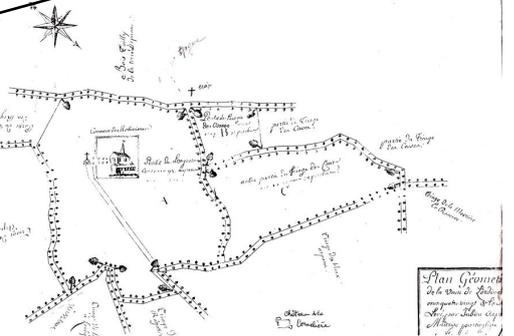
Par contre, le plan ci-contre fait vers 1780-94 par Jubien (de Mervent), arpenteur de la Maîtrise des E & Forêts de Fontenay-le-Comte, est bien authentique.

On peut y voir le nom des triages forestiers : au Nord, les Bois taillis de la terre d'Epannes (Epagnes) ; à gauche, et du Nord au Sud : le *Triage des Rejets*, en-dessous le *Triage des Petits Arpents*, en son centre une partie encore du *Triage des Rejets* où se niche le couvent, en-dessous : le *Triage de la Fontaine à l'Evêque* à côté du *Triage des Ragotières* ; ensuite à droite du couvent plusieurs parties (4) du *Triage des Cossés*, à l'extrême droite le *Triage de la Moctière* (



Mocquetière) situé juste au-dessus des deux *Cornelière* et enfin tout au Sud le *Triage des Vieux Arpents* où se trouve, un peu en-dessous, le *Logis de la Cornelière*.

Est représenté aussi un croquis particulièrement intéressant dudit *couvent des Robinières*, entouré des tènements forestiers. On peut y voir un



dessin de l'édifice religieux, lequel ressemble étrangement à celui du monastère du Bois d'Allonne (page précédente). On a également un peu une idée de ce couvent grâce à ce plan dressé lors de sa vente en 1794 (A.D.V. 1q 690).

De nos jours, encore, plusieurs parcelles de terres très proches de la *Cornelière*, évoquent cet ancien couvent : le « *Cloître* » et le « *Champ de la messe* » situées à quelques centaines de mètres.

Il est impossible, dans le cadre de ce bulletin sur la *Cornelière*, de ne pas parler du travail de ces moines défricheurs et surtout de la forêt de Mervent toute proche. C'est ce que je vais aborder quelques instants !

Mais revenons un peu en arrière.

Premièrement : déjà durant la période gallo-romaine, un cadastre est créé.

D'autre part, la pression de l'homme augmente, elle se traduit par la multiplication des troupeaux et la pratique du défrichement par le feu. Pendant cette période, les forêts du *saltus publicis* étaient passées de *res nullius* (n'appartenant à personne) à *res publica* (biens de l'empire). Elles deviendront pendant la période franque des biens royaux *silva regia* (le terme *foresta* apparaît alors).

Deuxièmement : la forêt connaît ensuite un répit avec d'autres grandes invasions qui précèdent la période franque (du Ve au IXe siècles). De nombreux monastères sont fondés et mettent en culture de non moins nombreuses terres. En 800, Charlemagne incite aux défrichages, avant tout, des reprises sur les broussailles et sur d'anciens terrains cultivés.

A l'époque, la forêt ne couvre déjà plus que les 3/5 ème du pays environ. Deux siècles d'invasions l'avaient ruinée avant l'arrivée des Capétiens à la fin du Xe siècle et la construction massive des premières églises romanes



puis des cathédrales. Après les invasions (Wisigoths, Burgondes, Francs. . .), un nouvel ordre s'installe.

Cette période est marquée par une hégémonie croissante de l'église qui est alliée au royaume. Le nombre de monastères augmente considérablement et on en dénombre environ 900 avant l'an 1000. Ces moines, notamment les Bénédictins, sont d'excellents défricheurs.

En effet, « *défricher, c'est civiliser* ». C'est faire triompher la foi et faire reculer une forêt inquiétante où les gens des bois (bûcherons, charbonniers, forgerons, . .) ont mauvaise réputation (ci-contre charbonniers et forgerons en forêt au Moyen-Age).

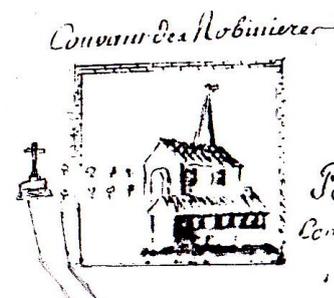
Sous Charlemagne apparaissent les premiers fonctionnaires chargés de la surveillance du domaine forestier royal (surtout pour la chasse). Une baisse de la prospérité aux alentours de l'an mil permet à la forêt de regagner un peu de terrain, mais bientôt la montée en puissance de l'église conduit, de nouveau, à de nombreux défrichements.

De même les seigneurs locaux, possesseurs de la *foresta*, attirent les colons pour asseoir leur puissance. Outre des aspects économiques et des aspects sociaux interviennent également dans les défrichements.

C'est donc quelques années avant l'an mil, que de nombreux petits prieurés, des couvents, à l'architecture sobre et sévère, commencent donc à se développer dans les campagnes. Mais beaucoup d'autres encore seront créés bien après ! Ces foyers de vie monastique sont autant de germes de vie agricole, de défrichements, de colonisation, voire de regroupement de population autour de ce noyau. C'est l'époque des moines défricheurs : un village se crée autour du prieuré. Il apparaît certain qu'à cette époque naissent encore, en prenant des terres sur la forêt, d'autres hameaux.



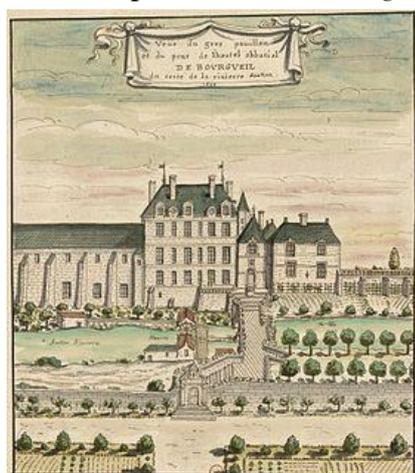
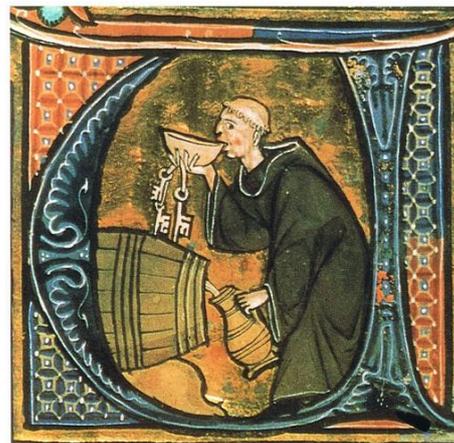
La vie des moines était austère et les « *bons-hommes* » (voir une anecdote à leurs sujets bull. n°52 *Culdebray*), appelés ainsi à cause de leurs oeuvres de bienfaisance, vivaient de ce que leur rapportait leurs biens que ce soit en arpents de bois, en métairies ou bien en moulins



ou en étangs et surtout en vignes situés sur leurs possessions (hélas, la guerre de Cent Ans puis les guerres de Religion désorganiseront et appauvriront les monastères, provoquant d'importantes et irréversibles destructions matérielles).

Justement on peut dire, avec quasi certitude, que les moines du *couvent des Robinières* ont façonné le paysage alentour.

On leur doit probablement la création de terre à vignoble pour le vin dont ils étaient friands et qui n'était certainement qu'une « horrible piquette », c'est bien connu : le très important « **fief aux moines** » (terre à vignes située un peu plus bas que la *Cornelière*, paroisse de Mervent - ce toponyme indique, indiscutablement, un défrichement par ceux-ci, suivi d'une mise en place de cépages) ; le « **Fief de l'Etang** » (terre à vignes située encore en-dessous du précédent mais de l'autre côté du ruisseau de la *Cornelière*), à peu près de même taille, et proche également de l'étang (psse de Mervent situé juste en-dessous du *Logis de la Cornelière*), lequel réservoir porte le nom « *étang de la Cornelière* », et qui comme les deux grands étangs de Puy-de-Serre, sont dûs à l'œuvre des moines sans aucun doute possible !



Un document de 1748 évoque, encore à cette date, un « *hommage fait par le Sieur Jolly de la Freslerie au Sieur abbé de Bourgueil à cause de la seigneurie de la Ménaudière* (à Foussais) *pour raison du fief de la Freslerie* » (dont faisait probablement partie la *Cornelière* et peut-être aussi le *couvent des Robinières*) ; en fait, il faut savoir que ce *fief de la Freslerie* dépendait d'abord du Prieuré de Foussais lequel dépendait, à son tour, de l'abbaye Saint-Pierre de Bourgueil-en-Vallée (Indre et Loire) qui est un monastère pour des religieux de l'ordre de Saint-Benoît ou un couvent d'hommes, de moines bénédictins, qui vont aller colonisé et habité dans les différents prieurés d'où : le *fief aux moines*, les *Robinières* (qui fut installé sur l'emplacement d'une antique chapelle dédié à St-Pierre et St-Paul : St-Pierre comme l'abbaye Saint-Pierre de

Bourgueil).

L'abbaye de Bourgueil fut fondée en 990 par Emma, fille de Thibaud le Tricheur, comtesse de Blois et duchesse d'Aquitaine (très riche qui possède, entre autre, la Vendée en Poitou ou le Bas-Poitou qui dépendait de l'Aquitaine). Très rapidement, du X^e siècle au XVIII^e siècle, cette abbaye a sous sa dépendance 64 paroisses et 42



Les Prieurés : **Foussais**, et **Auzay** →

prieurés dont : celui de *Fossey* (**Foussais** : on y accède par un grand portail Louis XIII, rue Ste Catherine. A l'intérieur on peut y admirer de belles cheminées et un escalier en bois du XVII^eme), **Auzay** créé déjà avant 1430, **Buceau** (le Busseau en D.Sèvres où subsistent sous le parvis de son église d'étroites et sombres cellules de moines, taillées à même le schiste. Un escalier mène à une salle souterraine et à des galeries obstruées). En Deux-Sèvres, le prieuré de Scillé (situé non loin de Foussais) appartient aussi aux moines de l'Abbaye de Bourgueil (et bien d'autres).



Au plus près de la *Cornelière*, voici (voir plus haut p. 1438) : au-dessus le *trriage de la Mocquetière*, à sa gauche, le *trriage des Ragotières* et, au centre et vraiment très proche de la *Cornelière*, le *couvent des Robinières* dont les moines sont certainement à l'origine de ce défrichement en tous cas pour ce lieu.

Busseau →



Ces religieux ont à cœur de vivre à la manière d'ermites, dans un lieu le plus retiré possible. Ils souhaitent par là échapper à toute tentation extérieure et se consacrer pleinement à Dieu. Obéissance, détachement des biens matériels, contemplation et assistance aux pauvres sont les



maîtres mots de leur Règle. Ces « *celles* » (petits monastères ou couvents : *Robinières*, *Bonneraye*, *Allonne*) faisaient partie également de la chaîne des refuges qui jalonnaient les grands chemins du Moyen-Age, et qu'empruntaient alors les pèlerins qui se rendaient à St-Jacques de Compostelle.

← l'église Notre-Dame de **L'Absie**

Les pèlerins devaient vivre de charité, leurs itinéraires étaient jalonnés de points d'accueil : des églises, des prieurés,

des monastères, des aumôneries, des hôpitaux.

p. 1440



A l'origine simple ermitage, l'église Notre-Dame de L'Absie devient au 12e siècle l'une des plus importantes abbayes de Gâtine. Elle est fondée en 1120, sous la protection des seigneurs de Parthenay. De l'église romane, il ne reste qu'une partie du bras sud du transept, l'abbaye ayant été détruite lors de la guerre de Cent Ans. Elle a été presque intégralement reconstruite en granit local dans la seconde moitié du 15e siècle par les abbés Bernard et François d'Appelvoisin (oncle et neveu), abbés de l'Abbaye Royale de l'Absie en Gâtine au

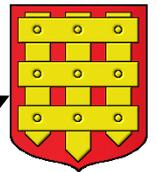


XVe siècle et dont on voit les *armoiries* sculptées sur les clefs de voûte.

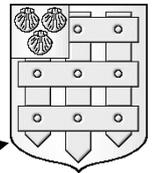
Ce sont les Appelvoisin, dont nous reparlerons plus loin, qui ont fait réaliser à la fin du 15e siècle les *peintures murales* qui ont été découvertes ces dernières années dans l'église.

Celles-ci représentent un saint Michel terrassant le dragon visible dans la nef, une Nativité sur le mur oriental du choeur, une Crucifixion dans le bras nord du transept et une Messe de saint Grégoire dans la chapelle de La Trémoille.

Les Appelvoisin, ont été seigneurs de Saint-Paul-en-Gâtine dès 1345, puis du Bois-Chapeleau en la p/sse de la Chapelle-Thireuil, et portaient pour blason



« *de gueules à la herse d'or* » (ci-contre). Sur le blason de l'église, les barres de la herse sont prolongées jusqu'au bord de l'écu pour former une grille. Le blason est supporté par des anges et couronné de la mitre des abbés de l'abbaye de l'Absie. L'abbaye fait partie d'abord de l'évêché de Poitiers puis de Maillezais en 1317 (comme la paroisse de Mervent) puis de La Rochelle. Mais la guerre de Cent-Ans ruine l'abbaye de l'Absie.



Et voici un fait assez curieux, Jean d'Appelvoisin portait en 1345, pour blason « *un écu hersé avec un franc canton chargé de trois coquilles* » (ci-contre). Nous reparlerons, vers 1600, de cette puissante famille Appelvoisin car elle a peut-être également un lien avec la *Cornelière*.



Dans la « *Maison* » de la *Cornelière*, p/sse de Puy-de-Serre, on a retrouvé de pareilles coquilles sculptées sur des supports de poutre ou « *corbeau* ».

Deux paroisses vont se partager ce coin de forêt défriché, et appelé, il est fort possible, dès le début : la *Cornelière*. Celle de Puy-de-Serre et celle de Mervent d'où

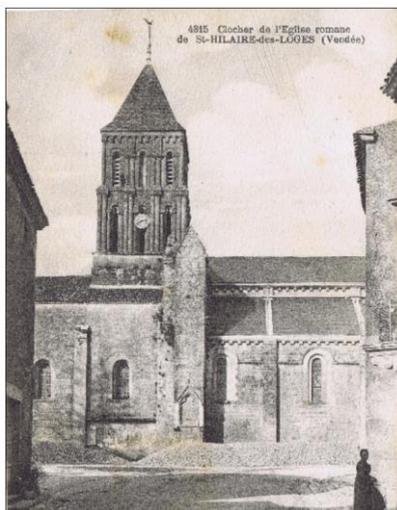
deux *Cornelière*.

A propos des paroisses : la formation de celles-ci, ne s'arrêta pas avec la disparition des Carolingiens.

Dès le Xe siècle, et avec les nouveaux défrichements, se développèrent les paroisses fondées par les abbayes, puis celles nées de chapelles castrales et priorales et enfin les paroisses créées par les ordres militaires (aux XIIe et XIIIe siècles). Mais depuis quand, justement, parle-t-on de paroisse ?

Les premiers chrétiens étaient des gens des grosses cités. Dans chaque cité, il n'y a qu'une église. Au début, la nouvelle religion touche peu les campagnes, les *paganus*. Ce mot voulait dire simultanément « *paysan* » et « *païen* ». Puis, on créa dans les principaux « *vici* » (village) des églises avec d'abord des « *clérici* » (clercs). Plus tard, apparurent les églises de village avec des prêtres attirés : « *presbyter proprius* ».

← Eglise de **St-Hilaire des Loges**



Mais ce fut vraiment qu'aux Xe et XIe que de nombreuses églises furent construites et surtout dotées, souvent par les seigneurs, qui en furent souvent les propriétaires (où ils seront enterrés d'ailleurs à cause de cela). Ces fondations étaient d'autant plus intéressées qu'une paroisse rapportait gros : dixmes, oblations, . . . Mais il fallut longtemps avant d'arriver à une définition précise de la paroisse, « *parochia* », et comme d'un territoire dont tous les habitants étaient astreints à fréquenter l'église paroissiale pour recevoir les sacrements du prêtre paroissial, avant d'être inhumés, dans une terre bénie, le cimetière paroissial, et pas ailleurs. Et il fallut longtemps aussi pour que les paroissiens acceptent de bon cœur le paiement de la dîme !

Ainsi, déjà vers 1070, « les « rustici » (paysans) de *St-Hillaire des Loges* (église datant de l'époque mérovingienne et construite, vers 540, à l'emplacement actuel des Halles, et paroisse située à quelques kilomètres de Mervent), *avaient décidé de donner 5 sous pour leur sépulture s'ils avaient (possédaient) quatre bœufs, 2,5 sous s'ils n'en avaient que deux et s'étaient engagés à entretenir l'église ».*

La séparation de ces deux *Cornelière* vient donc d'un découpage territorial : la partie de Mervent appartient à un seigneur de Mervent et celle de Puy-de-Serre au seigneur de Puy-de-Serre.

La forêt, qui entoure la *Cornelière*, a probablement joué aussi un rôle très important.

D'ailleurs, la *Cornelière* féodale est créée lors de ces premiers défrichements (en partie par les moines) de notre forêt « *Maro Vidua* » (ou *grande forêt*) comme le démontre le nom de toutes les parcelles forestières (ou autre) qui l'entourent !

C'est pourquoi nous devons nous attarder un moment sur l'histoire de cette partie sylvicole et pour cela revenons encore un peu en arrière.

Déjà, dès le début du XIIIème, le traitement de la forêt est règlementé car elle est une ressource économique considérable pour les seigneurs propriétaires forestiers (et les rois car de nombreuses guerres étaient en effet financées par la vente de bois) : on a à la fois du taillis à courte révolution et futaie plus ou moins fureté (c'est-à-dire plus ou moins jardinée) avec des coupes rares et irrégulières.

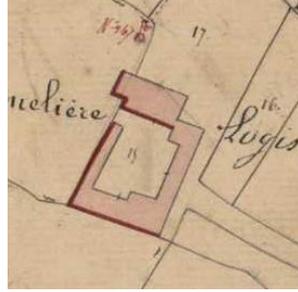
Mais, en 1340, les coupes réglées sont généralisées, leur importance et leur emplacement sont planifiés. A cause de cela, la forêt est divisée en plusieurs sections appelées « *mareau, tènement, triage* », et qui porteront chacune un nom bien précis. Mais à la suite de mauvaise gestion sous le dernier des Parthenay-L'Archevesque, Arthur de Richemont, qui reçoit les baronnies de Mervent et Vouvant, nommé en 1427, Robin Denisot, receveur des ventes des bois et forêts de **Mervent** et Vouvant (1427 à 1430) ainsi que Méry Ratault, *ségrier* (tandis qu'un *gruyer* était un garde surveillant principalement les étangs) des dites forêts.

Voici, autour des deux *Cornelière*, quelques noms de triages qui peuvent nous apporter quelques indications supplémentaires sur l'origine de celles-ci.

← La **Cornelière** de Mervent et ci-dessous son village

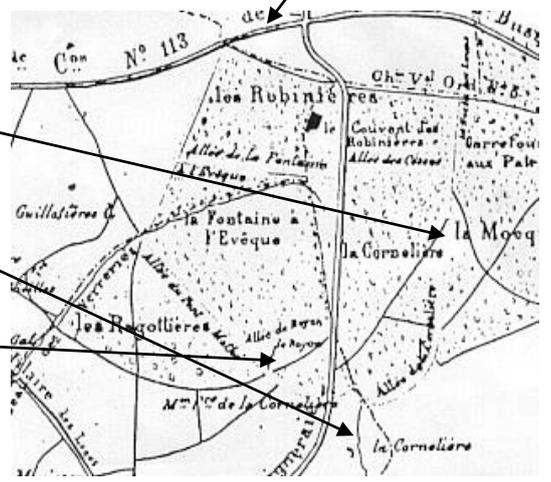
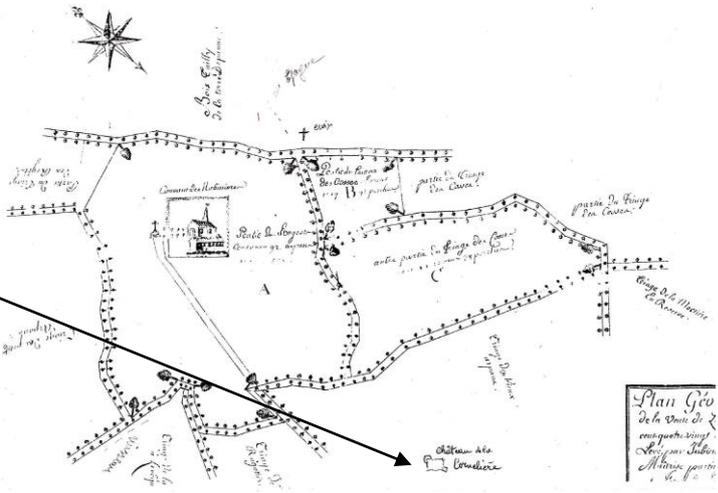
Plusieurs siècles plus tard, rien n'a certainement beaucoup changé ! Ainsi lors des relevés par les agents de la Maîtrise des Eaux & Forêts de Fontenay, le Vendredi 2 juillet 1735 (20^e jour d'arpentage), voici les lieux signalés autour des deux *Cornelière* :

« *Ensuite nous sommes transporté au triage de la Trimillière ou ledit arpenteur a continué à arpenter ladite forest par un « pied cormier » de 5 pieds de tour (1,65 m) joignant les terres au Sieur Clisson (abbé Clisson demeurant à la Cornelière Puy-de-Serre) et a mesuré jusqu'à la lizière de la Fausse rue (triage ; Fausse rue, pourrait évoquer, fosse à argile le long d'un rui = ruisseau ri = élément entrant dans la composition des noms de cours d'eau – tout près se trouve la Fosse du Procureur = fosse à argile puis encore la Fosse du frère Joseph = fosse à argile), le long des terres dudit Sieur*



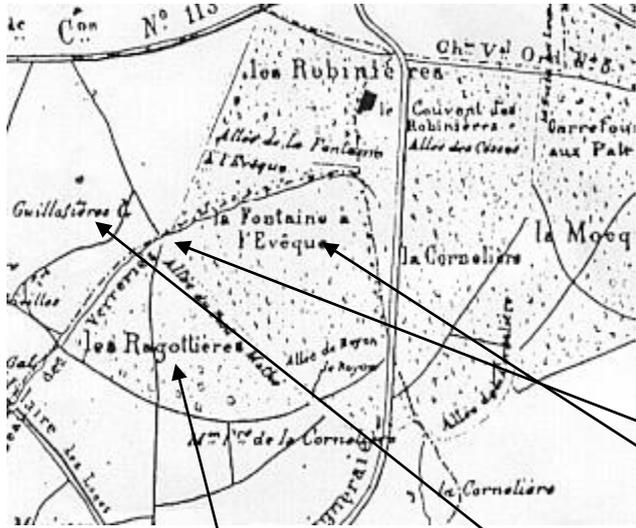
Clisson et au Bois du Sieur Jolly de la Freslerie (Jean Jolly de la Freslerie demeurant au « **Logis de la Cornelière** » p/sse de Mervent) *il a mesuré 92 perches, de ladite lizière jusque la futaie dela Moctière (ou Mocquetière qui est une réserve forestière, Moquetière vient de moque du néerlandais = bloc de bois et aussi de l'ancien francique mokka = masse informe et de l'ancien français moque =qui veut dire motte et le diminutif étant moquet terminé en ière dès le XIIe XIIIe Siècle, fait la Mocquetière ; est-ce à dire qu'en ce lieu s'élevait une motte pré-féodale, il y a fort à parier), le long des bois audit Sieur Jolly (Bois du Royou) il a mesuré 26 perches de la ditte futaie jusque au Bois du château (de Puy de Serre), le long du Bois Blanchet, et terres et bois aux Sieurs Feûves (Bois de la Jolivière ? Fêvre voir généalogie famille Clisson ou Panou) . . .*

Plan de la Haute Forêt et la **Cornelière** →

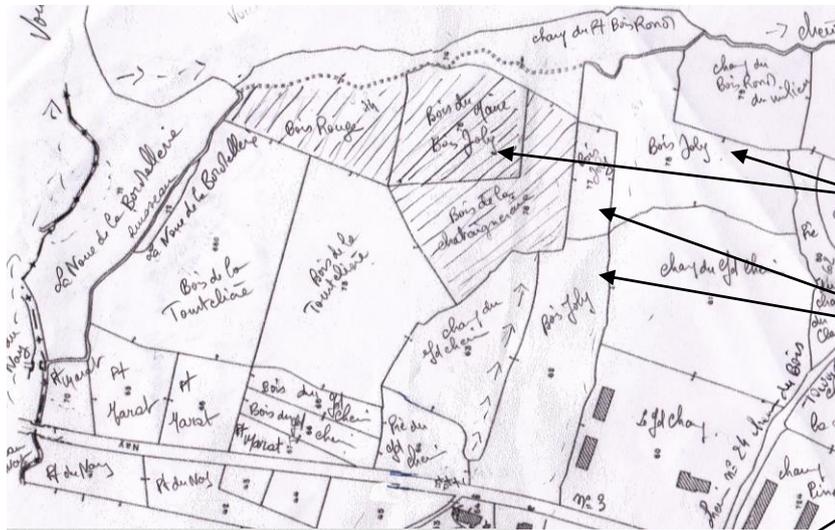


... il a mesuré 303 perches dudit Bois du Château jusqu'à la lizière des **Cosses** (triage) le p. 1442

long des dites terres aux dits Sieur Feuves et terres du château de Puy de Saire (sic) et bois de la Briandière (Bernardeau de L'Espinay) et (une) partie de ceux (bois) du **Prieur de Bonneray** (le même prieur que pour Foussais dépendant de l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée) il a mesuré 168 perches de la dite lizière à celle des **Rejets** (triage) le long des bois dudit Prieur de Bonneray et les bois d'Espagne et chemin de Puy de Serre à Vouvant (chemin n° CD 89) entre d'eux il a mesuré 239 perches de ladite lizière à celle des **Petits Arpents** (triage), le long dudit chemin (n° CD 89) et agions (ajoncs) et brandes (qui est un terrain couvert de brande, non désignant la bruyère, en Poitou « Brande » est l'ancien mot du verbe « brander ou embraser » ce qui s'explique par la pratique de l'écobuage, ce qui donne : brûlées, Ecobut, etc ...) de plusieurs particuliers il



a mesuré 131 perches de la dite lizière à celle de la **Fontaine à l'Evêque** (triage) et les terres des villages de la **Garde** (Vouvant) et des **Guillottières** (Vouvant) il a mesuré 144 perches de ladite lizière à celle des **Ragottières** (triage) le long des mêmes terres (des Ragottières) et le long du « ruisseau » (du Vent ou dit aussi ruisseau des Verreries mais en réalité ruisseau des Robinières d'où il source),



qui d'Ecoulle (sic) de la **Fontaine à l'Evêque**, et entre deux il a mesuré 9 perches de la dite lizière à celle du **Gast** (triage) et le long des terres, près et bois du **Nay** et bois du **Sieur Jolly** (Bois du Maire ou Bois Jolly plus trois autres parcelles boisées nommées aussi le Bois Jolly mais aussi le Bois du Royou, ceux-ci pour le sûr) et bois du **Sieur Sabouraud** (demeurant Nieuil l'Autize propriétaire du Gite Colineaux et vers les carrières, derrière l'école de la Croix Méraud) il a mesuré 387 perches, et de ladite lizière au « pied cormier » ou nous avons commencé le



long des terres du **Sieur Jolly** (vers l'actuelle maison forestière et terres du château de la Cornelière de Mervent) et du **Sieur Clisson** (terres de la Cornelière de Puy-de-Saire) il a mesuré 87 perches et attendu qu'il est 7 heures du soir, nous nous sommes retirés en nos demeures et remis à demain pour faire la suputation et calcul dudit arpentage à quoy ledit arpenteur travaillera ainsi qua dresser un plan et figure de la dite forest pendant les trois, quatre, cinq, six et septième jour du présent mois » (sic).

Il ne faut pas confondre la Cornelière de Mervent et la Cornelière de Puy-de-Serre (p. suivante en 1). En effet, toutes deux se faisaient face, seulement séparées par

le chemin. La première (voir p. suivante), donc bien restaurée, est toujours là tandis que la seconde (de Puy-de-Serre, ci-contre en 1 et sa borderie en-dessous en 3), qui se trouvait d'ailleurs du même côté que l'étang du même nom, a totalement disparue. Par contre, les bâtiments des parcelles dites « Village de la Cornelière » de Mervent, ont plus ou moins elles aussi disparues remplacées par une exploitation agricole moderne toujours activité.

La **Cornelière** de Puy-de-Serre, ci-dessus et dessous ses borderies →



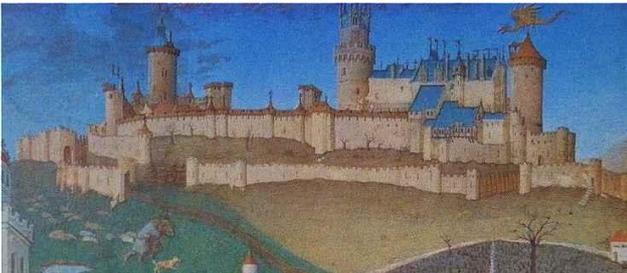
Sur les photos et plan ci-dessous, on distingue bien (en bas à gauche) l'immense étang de la *Cornelière* p. 1443



(p/sse de Puy-de-Serre).

Au XII^{ème} et XIII^{ème}, il y a de fortes chances pour que les deux *Cornelière* soient déjà bien implantées et en pleine activité. Tout autant que la *Cour du Nay* toute proche.

En 1331, André Basse, dit *Callot*, qui est verrier, demeurant à *Aulnay* (le *Nay* ou *Lenay*) dans la forêt de Mervent, fut témoin, dans une enquête faite pour constater les droits de Jean I^{er} Parthenay-l'Archevesque (+ 1358), sur les habitants de ce village, en qualité de seigneur de Vouvent et de Mervent (voir : Gallica bibliothèque N. de France ; n° 69 extrait 1 p. 1331 ? + n° 108 extrait 1 + n° 131 extrait 1 + n° 268 extrait 1).



← Le château de Lusignan et dessous la maquette

Le lieu où était la fabrique se nomme encore le *Triage des Verreries*. On y voit les restes des fours. Un peu plus loin sont les vestiges de la verrerie romaine appelé les *Vieilles Verreries* (rasée lors de la construction du *pont du Déluge*) dont il a été question précédemment dans un bulletin sur les ponts de Mervent.

Jean L'archevêque avait fait, le 3 avril 1335, un acte de donation à l'un de ses écuyers, daté et scellé de *Puy-de-Serre* (proche des deux *Cornelière* situées à environ 3 à 4 km).

La verrerie de la forêt de Mervent est certainement très renommée puisque des acheteurs fortunés y viennent de loin. C'est à Mervent, et plus précisément chez le verrier Michel Megret, que

quelques années plus tard, se rend Jean I^{er} Duc de Berry (° 1340 + 1416) en 1378, alors qu'il entreprend de restaurer le château de Lusignan.

Presque deux siècles plus tard, le seigneur suzerain de tout ce terroir, Louis II de Longueville (+ 1536) tenait tout particulièrement à faire respecter ses droits, et les faire appliquer, ainsi le 15 mai 1535, fut fait « *Jugement de la Cour prévôtale de Vouvent, qui, sur une plainte formée par le Procureur fiscal des baronnies de Vouvent et Mervent, contre Jacques Moreau, qui avait mis à sec les deux étangs de Puy-de-Serre* (l'un, immense, situé à droite du bourg et non loin de St-Hilaire de Voust, l'autre, dit « *étang de la Cornelière* » tout aussi



grand), appartenant au Seigneur de Vouvant, Monseigneur de Longueville, et en avait enlever le p. 1444 poisson, le condamne à payer les dommages-intérêts dus à ce seigneur et aux dépens de l'instance ».

C'est aussi la période des grands pèlerinages surtout celui de Compostelle qui est très fréquenté.



Il fallait, tout au long des routes qui y menaient, des relais.

Dans la partie occidentale de la Chrétienté, le pèlerinage le plus important était alors, parce que le plus accessible, celui de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans la péninsule Ibérique. Apparu au cours du IXe siècle pour honorer les reliques de Saint Jacques, il connaît un succès grandissant dans les siècles suivants. En 1140, un guide du pèlerin de Saint-Jacques, écrit à l'usage des voyageurs, accroît encore la renommée du lieu et son prestige. Les chemins de Compostelle, qui partent de Germanie, de Normandie ou d'Italie sont empruntés par des milliers de fidèles. La célébrité de ce pèlerinage profite à d'autres sites qui en deviennent des étapes importantes, telle que Saint-Martin de Tours, Vézelay, ou Conques. Les pèlerins ont, de tout temps, emprunté les voies de communication des autres voyageurs (marchands, artisans, clercs, gens d'armes, . .). Les conditions de leur voyage étaient les mêmes que celles de ces autres migrants. Ils



étaient soumis aux mêmes aléas.

Les pèlerins voyagent en groupe sous la houlette d'un guide et parfois d'une escorte armée, pour échapper aux nombreux périls du voyage, et suivent des itinéraires connus, jalonnés de sanctuaires, de couvents ou d'hospices prêts à les accueillir et à leur offrir gîtes et couverts.

Le pèlerin de Saint-Jacques se distingue, dès la première moitié du XIIe siècle, par l'emblématique coquille Saint-Jacques que l'on retrouve non seulement gravée sur les sanctuaires, sur les couvents ou les hospices mais aussi sur des maisons d'hôtes particuliers. Ce qui revient à dire, que les coquilles sculptées dans la pierre

n'apparaissent pas avant au moins 1150.

Mr Louis Cazaubon (de Fontenay), spécialiste des Chemins de Compostelle, m'a initié sur la connaissance de ces voies : sur le cadastre napoléonien de 1811, deux chemins venant du Nord se rejoignent peu avant « la Cornulière » (sic) : le « Chemin de la Cornulière à Beuvray », en provenance de St Maurice des Noues et le « Chemin de la Cornulière à Puy de Serre », en provenance de St-Hilaire de Voust.

Bénitier – et sa coquille – dans l'église de Mervent →

En faisant l'hypothèse (faute de mieux, selon Mr Cazaubon) que les chemins, portés sur le cadastre napoléonien, soit une représentation réaliste des chemins médiévaux (car dessinés, au fil des siècles, par des moyens de locomotion identiques : à pied, à cheval, ou en charrette), les pèlerins venant du Nord, et arrivant à la *Cornulière*, pouvaient donc venir soit de Bressuire, par St-Pierre du Chemin, et La Chataigneraie, soit de Faye-l'Abbesse, par L'Absie (Source : « Les chemins en Bas-Poitou du Moyen-âge au 18ème siècle - Recherches en vue de connaître les itinéraires les plus fréquentés vers Compostelle » par Soeur Marie-Louise FRACARD, 1969 - Archives Départementales de la Vendée – Cote 1 J 2263).

Ensuite ce chemin, partant de la *Cornulière* descend vers le Sud, dans la direction de Mervent, par : le moulin de la Garenne (voir bull. *Clavelière* et *Culdebray*), la *Gajonnière* (que l'on pouvait éviter par l'est), la *Logette*, où l'on retrouvait le chemin en provenance de Vouvant (par La *Citardière*), et d'où l'on pouvait rejoindre Mervent (par le pont des *Oullières* aujourd'hui sous l'eau) et passant à *Pérrure*, où l'on pouvait descendre et faire halte à *St-Thomas* (et accessoirement rejoindre le bourg de Mervent et son prieuré, initialement par un gué, puis la chaussée du moulin des Deux Eaux ou celle du *Moulinneuf*). La destination naturelle était donc Fontenay-le-Comte, distante, à vol d'oiseau, de 12 kms, soit 3 lieues (une bonne demi-journée de marche).



On comprend aisément pourquoi il y avait tant de haltes sur les routes médiévales : couvents, hospices mais aussi maisons d'hôtes d'autant plus qu'il était hors de question de poursuivre sa route la nuit venue.

La *Cornulière* de Puy-de-Serre, et ses deux « corbeaux » ornés de coquilles, seuls vestiges de ces temps immémoriaux (et replacés depuis 1980, à côté, dans sa jumelle le logis de la *Cornulière* de Mervent), fut-elle l'un de ces lieux d'asile ? On peut, faute de l'affirmer, tout au moins le supposer sans crainte de se tromper !



La *Cornulière* (ou *Cornelière*) était bien située au point de convergence entre deux itinéraires terrestres susceptibles d'être empruntés par des pèlerins en marche vers Compostelle, et cherchant à rallier Fontenay-le-Comte, à partir de la Chataigneraie (en provenance de Bressuire, Parthenay), ou de L'Absie (en provenance de Faye-l'Abbesse). La présence d'une halte jacquaire n'est donc pas à exclure (poursuit Mr Cazaubon) et la signification jacquaire des deux coquilles provenant d'une ancienne auberge sise à la *Cornelière* (de Puy-de-Serre) est donc possible, voire probable, quoi que non certaine (Louis Cazaubon – Décembre 2016).



← Pèlerins au XVIème

Parmi ces pénitents, le seigneur de Mervent et Vouvant, Guillaume IV L'Archevêque (1140-1180 voir bull. n° 46 Château de Mervent), vassal du duc d'Aquitaine et comte de Poitou, et qui était connu pour sa piété, ses nombreuses fondations religieuses et dons aux monastères comme l'Abbaye de l'Absie, partit de Parthenay pour effectuer le pèlerinage de St-Jacques de Compostelle en 1169. Il fit un arrêt (avec certitude) à Puy-de-Serre mais pour autant, fit-il un arrêt sur ses terres de Mervent dont la *Cornelière* ?

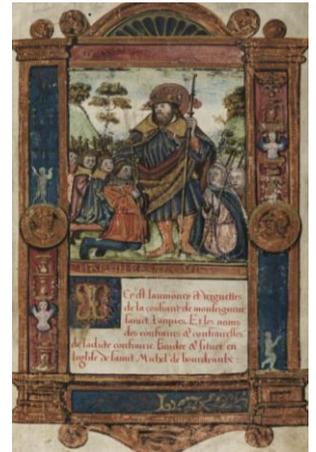


← St-Jacques de Compostelle

Mais, l'un des pèlerins les plus renommés de ce siècle fut Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine et comte du Poitou, père d'Éléonore de Guienne (d'Aquitaine). Il avait été converti (à la foi en St-Jacques), en 1135, à Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres), par saint Bernard. Son pèlerinage fut le fruit de cette conversion (et jusqu'à une entrevue avec le saint Bernard de Clairvaux au château de Parthenay).

A l'instar de Guillaume X (père d'Aliénor), de nombreux pèlerins, plus modestes également, entreprennent le pèlerinage de St-Jacques. Mais le duc, après avoir réglé ses affaires de manière à pouvoir partir pendant le carême, temps le plus convenable à une si sainte dévotion, partit (1137) à pied, en costume de pèlerin, suivi de trois ou quatre serviteurs. Il tomba malade au terme de son pèlerinage et eut la consolation de mourir devant le saint autel de l'apôtre, le jour même du Vendredi-saint, le 16 avril 1137 à l'âge de 38 ans.

Le pèlerinage atteint son apogée au XIII^e siècle, cependant, jusqu'à la fin du XV^e siècle ce furent davantage les chevaliers, nobles ou riches qui se rendirent en Espagne. Mais, avec les guerres de religion (qui commence en 1562 et jusqu'à 1598) les pèlerins et les pèlerinages à St-Jacques vont beaucoup diminués. Les chemins de Compostelle se sont vus arpentés du XII^e au XV^e siècle par toutes sortes d'individus : du vrai/faux mythe chevaleresque, au piètre coquillard (sorte de bandit de grands chemins qui rançonnent les pèlerins-voyageurs), en passant par le riche marchand ou le noble en quête de reconnaissance. Puis, plus tard, les complications administratives pour les pèlerins mises en place par Louis XIV, qui ira jusqu'à interdire aux sujets de son royaume tout pèlerinage dans un royaume étranger (ce qui de facto interdit le pèlerinage jacquaire) en signera le déclin.



Le XV^eème siècle se termine, la période médiévale se meurt et la Renaissance s'amorce.



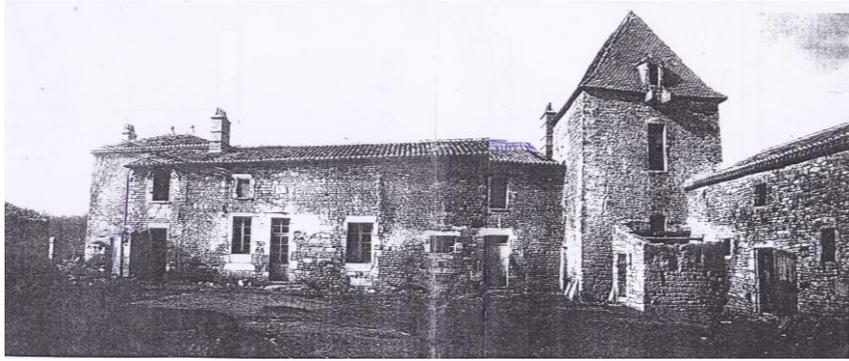
Les puissants seigneurs avant d'entrer en rébellion à cause des guerres de religion qui apparaissent et vont diviser les familles et même ruiner le pays de Poitou (entre autre), construisent ou embellissent leurs domaines. Mais, ils n'en possèdent pas forcément les terres ou « *censives* ».

← Entrée du Prieuré de Foussais

Il faut savoir que les *censives* (les terres) sont purement foncières (voir plus loin p.), puisque la concession, même, ne porte que sur le foncier nu, les bâtiments et aménagements étant apportés par le censitaire. On en conclut donc que le domaine foncier de la *Cornelière* (de Mervent en tous cas et peut-être aussi celle de Puy-de-Serre) appartient bien, dès l'origine, à la **seigneurie noble de Culdebray** mais aussi de l'**abbaye de Bourgueil-en-Vallée** (Indre et Loire) ou tout moins au Prieur qui représente la communauté des moines (le Prieuré de Foussais a abrité des moines bénédictins jusqu'à la Révolution

). Par contre cela ne nous dit pas qui a construit le *Logis de la Cornelière*.

p. 1446



← Logis de la **Cornelière** vers 1980

Est-ce un des membres de la famille Girard, **René**, gouverneur de Fontenay en 1585, qui était un riche seigneur féru de chasse ? Il aimait d'ailleurs à emmener ses amis chasser en forêt de Mervent. Sa famille possédait alors la seigneurie de *Culdebray*, le *Barrot*, le *Fief-Moreau*, le *Bois-Chapeleau*, le *château de Puy-de-Serre* et d'autres biens, encore.



de-Serre et d'autres biens, encore.

Assurément, c'est une riche lignée (voir bull. n° 52 *Culdebray*). Est-ce lui qui fit construire (sur quelque chose de plus ancien naturellement) la *Cornelière* dans le style que l'on lui connaît aujourd'hui et pareillement cette fameuse cheminée, alors polychrome, datée de 1590. Il décède aux environs de 1592.

← La fameuse **cheminée** du Logis de la **Cornelière**

Son frère, **Guy**, qui décèdera en 1606, reprendra le titre et les possessions mais celles-ci passeront à nouveau entre les mains de sa veuve **Jeanne de Poix** remariée à **Guillaume Fouquet**, proche du roi **Henri IV**, et dont il a profité des largesses et qui promouvra le fief **Barrot** en

marquisat ; c'est aussi lui qui met tous les biens de sa femme en fermage vers 1610.

On peut sûrement considérer l'achèvement du *Logis de la Cornelière* dans ces années-là !

Mais pour autant, cette terre étant affermée, la construction put très bien être commanditée par un autre personnage proche du propriétaire du bien foncier, en l'occurrence un ami, un parent, comme *M. de la Bodinatière* » ; ce dernier, voisin des Girard, était de la famille d'Apelvoisin, qui possède le gros fief du *Bois-Chapeleau* (Chapelle-Thireuil en D.Sèvres) qui dépendait, sans conteste, des possessions des Girard, les seigneurs de *Culdebray* (comme on peut certifier, la prise en fermage par les Jolly, comme cité plus loin, à l'année 1726, toujours des mains du seigneur suzerain Girard-Choiseul de Praslin).

Mais revenons un peu en arrière et, un peu aussi, sur le *Fief Moreau* (ou *Faymoreau*) qui a peut-être également un lien avec le sujet qui nous intéresse mais surtout sur l'origine des Appelvoisin.



← Ruines du **château de Parthenay** en 1910

Toutes les terres dont nous parlons appartenaient, d'abord, aux **Chabot** seigneur de Mervent et Vouvant, à qui les aveux étaient rendus dont : le *Fief d'Appelvoisin* (St-Paul-en-Gâtine), le *fief de Bois-Chapeleau* (Chapelle-Thireuil), le *Fief Moreau* (Faymoreau), le *Fief St-*

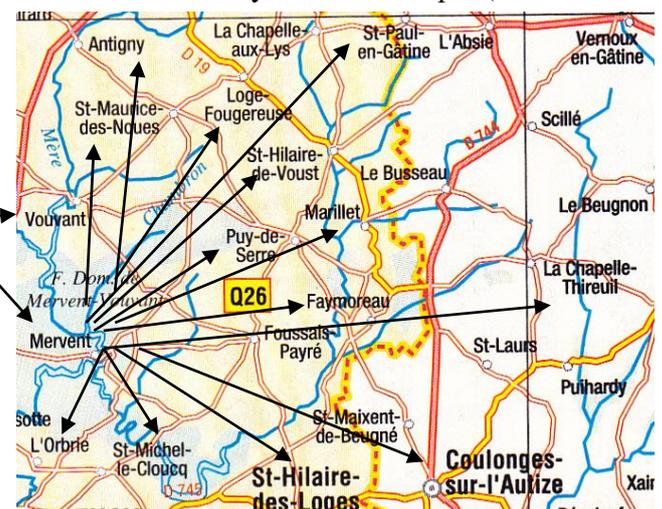


Hyllaire (St-Hilaire-de-Voust), le *Fief de la Motte d'Aulnay* (le *Nay* tout proche et p/sse de Mervent), et tant d'autres, puis ils passèrent à leurs descendants les **Parthenay-L'Archevesque** (ci-contre

blason) qui demeurent au château de Parthenay, avant de passer entre les mains des **Longueville** quelques décennies plus tard.

Ces grands seigneurs étaient les suzerains de nos petits seigneurs locaux. Ces derniers rendaient aveux pour Mervent et Vouvant (voir aux A.D. de la Vienne : **XIV Fiefs mouvants des châteaux de Vouvant et Mervent** C 503 etc.).

Ceux-ci se déplacèrent fréquemment sur les lieux, cités plus haut, pour sceller divers actes ainsi que ce fut le cas pour **Hugues II** (en 1257), **Jean Iè** (en 1335), qui d'ailleurs en 1351 est à la tête de la « *Monstre* » (revue militaire) ayant à ses côtés de nombreux petits



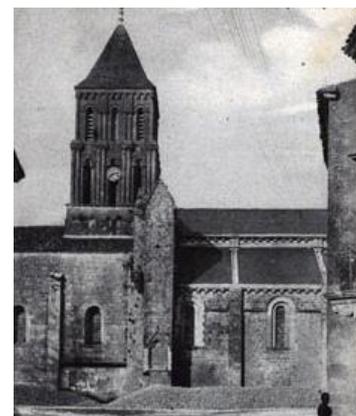
seigneurs locaux, ses vassaux, dont Philippe du Puy du Four (sic) seigneur de Faymoreau.

p. 1447

Guillaume VII de Parthenay (fils de Jean Iè), alors sous la dépendance du roi anglais (pendant la guerre de Cent Ans) voulut en 1363, contraindre les habitants de St-Hilaire/L'Autize (St-Hilaire-des-Loges) à se battre sous sa bannière.

Eglise romane de **St-Hilaire-des-Loges** →

Justement, Jean II Parthenay-L'Archevesque, avait deux fils, l'aîné qui lui succède et le second Hugues de Parthenay. Ce dernier aura (entre autre), une fille, Jeanne de Parthenay qui épousa Guillaume Fort, justement, seigneur de Faymoreau. Ce couple-là eut (entre autre) deux filles : Jeanne, *Dame de Faymoreau*, épouse de Guillaume Iè d'Appelvoisin qui possédait plusieurs belles et riches seigneuries : Bois-Chapeleau et Appelvoisin. Ce dernier, fait son testament (10. 4. 1354 à Fontenay). D'autre part, il rendait hommage, à cause de sa femme, au seigneur de Faymoreau (son beau-père ?)



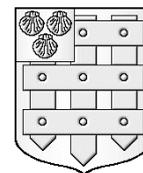
pour des fiefs qu'il possédait dans cette seigneurie.

← Blason des **Puy du Fou**

L'autre fille de ce seigneur de Faymoreau, Catherine Fort (ou Fortin), aussi *Dame de Faymoreau*, épousa Jean II du Puy du Fou (dont l'ancêtre Philippe fut également seigneur de Faymoreau, et qui accompagna Jean Iè de Parthenay, – et ci-contre blason des Puy-du-Fou « *De gueules, à trois macles d'argent ordonnées 2 et 1* » armes de Renaud du Puy du Fou, au Moyen Âge). De son époux, cette *Dame de Faymoreau* eut plusieurs enfants dont : Pierre du Puy du Fou, qui aura à son tour un fils nommé Gabriel. Ce dernier couvert de dettes vend la seigneurie de Faymoreau, dont il a hérité, aux Grignon. Mais en 1701, suite à un partage d'héritage, la seigneurie du *Fief Moreau* échoue aux Panou dit alors seigneur de Faymoreau. La *Cornelière* (p/sse de Puy-de-Serre), suite à ce partage, passe entre les mains de *Dame Marie Clisson*, qui y demeure, et alors veuve Panou, et comme co-héritière (nous y reviendrons plus tard quand nous traiterons la *Cornelière* de Puy-de-Serre, et ses occupants).

Blason de **Jean d'Appelvoisin** →

Mais le couple, Catherine, *Dame de Faymoreau*, et Jean II du Puy du Fou avait eut également une fille, Jeanne du Puy-du-Fou, laquelle épouse Jean d'Appelvoisin (son cousin), fils de Guillaume ci-dessus, et lequel combattit, en 1359, aux côtés de son seigneur suzerain, le *Sire* de Parthenay. Jean d'Appelvoisin, depuis 1345, portait sceau et blason (ci-contre).



← Château du **Puy du Fou** (Eppesses)

Très difficile d'identifier avec exactitude les multiples branches de cette famille du Puy du Fou, que l'on retrouve notamment sur la paroisse (aujourd'hui commune) des Eppesses.

Les origines remonteraient à la fin du XIIIè siècle avec Renaud, qui blasonne « *De gueules, à trois macles d'argent ordonnées 2 et 1* », et qui épousa avant 1197 Adélis de Thouars d'où descendront les seigneurs directs du Puy du Fou. Puis, on trouve François II (1496 – 1548) qui construit le château du Puy du Fou (sur un édifice plus ancien ; mais cette construction demeurera inachevée et sera vendue en 1659), aux Eppesses, mais qui relevait de Mortagne. Son

fils (probablement), René Iè, est également seigneur de la terre du Puy du Fou, mais l'est-il aussi encore de la terre du *Fief Moreau* (Faymoreau). René avait épousé Catherine de la Rochefoucauld qui lui donna trois enfants. René Iè fut assassiné en 1566 mais néanmoins Catherine fait construire vers 1570 la longue galerie du château du Puy du Fou.

Mais parmi d'autres descendants, Jean Iè du Puy du Fou deviendra seigneur de Bourneau, seigneurie que lui apporte son épouse Jacquette de la Ramée. Mais pour autant possède-t-il aussi toujours la terre du *Fief Moreau*. Est-ce son fils, Jean II, qui épouse Catherine Fort nommée *Dame de Faymoreau*, et leurs descendants qui seront les seigneurs de Faymoreau – comme vu plus haut – mais qui finiront par vendre également ce domaine.

La galerie Renaissance du **Puy du Fou** →



926. - Les Eppesses (Vendée). - Le Puy du Fou - Château Renaissance

D'autres descendants sont également seigneurs de différentes seigneuries autour de Mervent. **p. 1448**

Ainsi, Pierre du Puy du Fou, chevalier, rend aveu (20. 5. 1399 et encore en 1402) pour la Prévôté de Vouvant (A.D. de la Vienne C 528) mais aussi pour l'office de sergent et prévôt de ladite ville et faubourgs de Vouvant (une prévôté désigne le premier degré d'une unité de justice). Puis en 1412 l'aveu est rendu par Guyon (on peut supposer qu'il s'agit de son fils) dit alors « *seigneur de Vouvant et de Faymoreau* ». A nouveau, en 1443 (et jusqu'en 1469), l'aveu est rendu par Jacques, qui porte les mêmes titres que son prédécesseur, enfin le 1. 9. 1496 (et jusqu'en 1532) par François du Puy du Fou.



← **Vouvant** et son donjon féodal

Puis, encore, à St-Michel-le-Cloucq, un aveu (A.D. de la Vienne C 513) est rendu (1è. 5. 1493) par un membre de cette grande famille pour la Chapelle-Béraud (ou chapelle de la Braud), et par Jean du Puy du Fou, prêtre séculier, héritier principal de feu Pierre du Puy du Fou, chevalier, son frère, seigneur de Bourneau et de St-Michel-le-Cloucq. La chapelle de la Braud (ou Béraud déformation de Braud), avec les bois de Berneaux (même lieu, même signification), date de la même époque romane que l'église



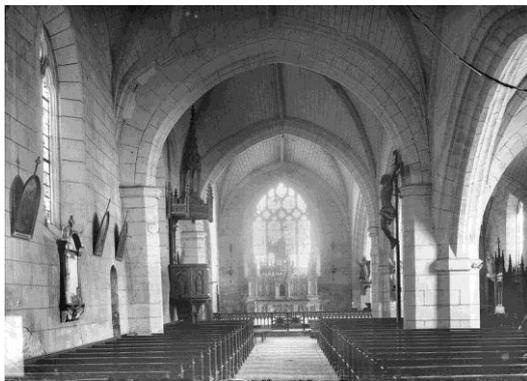
de Saint-Michel-le-Cloucq (XIIème ci-contre). Mais, en 1597, on ne retrouve plus

rien à propos de cet aveu rendu par les Puy du Fou ni de cette chapelle. Il faut savoir que pendant les guerres de religion l'église fut ravagée (1571) par des bandes protestantes. En fut-il de même pour la Chapelle-Béraud ? Sans doute !



St-Michel-le-Cloucq Section B de la **Braud** 1811 →

On ne peut pas quitter les Puy du Fou, sans parler de la seigneurie que cette famille tentaculaire possède également en la p/sse de Bourneau, et située à la lisière de la forêt de Mervent.



← **Eglise de Bourneau**

La seigneurie et fief de Bouneau ou « *Bournoyeya* » (de l'ancienne forme *Bornellum*, de « born » qui veut dire source), remonte à la nuit des temps.

Avant les Puy du Fou, l'aveu pour le fief et seigneurie de Bourneau (A.D. de la Vienne C 507), était rendu en 1382 par Jean de La Ramée et ceci encore en 1428. A cette date, l'aveu est fait par Louis de La Ramée, probablement son fils, et seigneur de « *Bournoyeya* ».

Mais l'aveu suivant, le 28 mars 1460, est fait par Jean

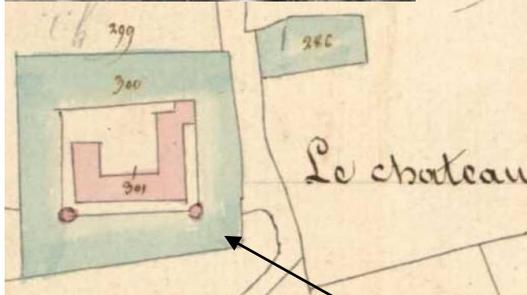
Iè du Puy du Fou – comme vu plus haut – dit alors chevalier, seigneur de Bourneau. Mais, Jean Iè est décédé, c'est pourquoi le 30 novembre 1463, l'aveu est fait par Jacqueline de La Ramée, sa veuve et ceci jusqu'à ce que ce soit son fils, Pierre du Puy du Fou, qui, le 3 février 1472, rend déclaration pour son fief et seigneurie de Bourneau.

← **Bourneau** Section B4 du Bourg 1826

Puis, il n'est plus fait mention de cette famille pendant presque deux cent ans, où (en 1673) l'aveu est rendu par Marguerite de la Cressonnière et *Dame de la baronnie du Petit-Château* (Vouvant), veuve de René Chenu. Ce fief et seigneurie a donc changé de mains. A-t-il été vendu faute d'héritier tant dans la famille De La Ramée que chez les Puy du Fou.

Le château de Bourneau, abandonné à la Révolution, a été remanié quelques siècles plus tard (1863), sur des fondations médiévales. Mais il a gardé sa forme en équerre ou en L tandis que ses douves ont été très réduites.

L'église de Bourneau a été fondée en 1059. A-t-elle bénéficiée dès le début, des bienfaits de cette famille du Puy du Fou, seigneur de Bourneau ? Il semble que non puisque cette puissante famille est seulement à l'origine de l'église actuelle, à partir 1445.



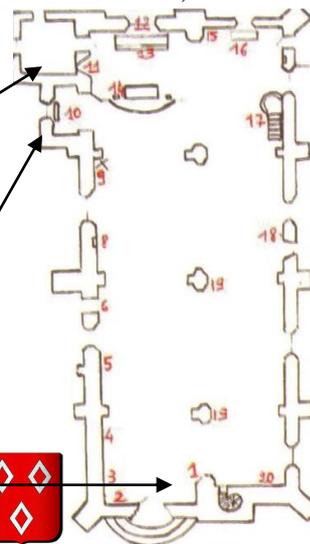
A l'intérieur on y trouve le **blason** de cette famille, dont les armes sont sculptées, en

couleurs sur les clés de voûte, et ainsi qu'un petit oratoire appelé « *Chapelle Renaissance des Puy du Fou* » avec plafond à caissons décorés : des rosaces, des coquilles, médaillons, etc.

Il renferme un « *enfeu* » réalisé entre 1515 et 1525.

Un enfeu (ci-dessous) désigne un casier étanche en élévation, destiné à recevoir un cercueil ou une urne funéraire. Il correspond le plus souvent à l'espace où un tombeau est encasté dans l'épaisseur du mur d'un édifice religieux (église, cimetière). L'église est incendiée en 1568 (début des

guerre de religion) mais restaurée en 1686. Lors de la restauration de 1886, on a mis à jour « *L'Enfeu de Marie du Puy du Fou* » dont les ossements furent trouvés intacts et on a également trouvé un buste la représentant.



1. Blason de la famille du Puy-du-Fou en couleurs originelles, découvert lors de la dernière restauration (pas de photo) ; 10. Chapelle Renaissance des « *Puy-du-Fou* » ; 11. Fenêtre de la 1ère église romane de Bourneau (vers 1030) découverte lors de la dernière restauration.

Juste pour en finir avec les Puy du Fou de Bourneau, Jean Iè, deviendra donc seigneur de Bourneau, en épousant Jacquette de la Ramée. Quel lien l'unit avec M. de La Ramée, receveur des Tailles (emploi très lucratif) de Fontenay mais aussi du Poitou ?

Quand débutèrent les guerres de religion, ce dernier, alors âgé de 35 ans, et célibataire, faisait partie de ceux de la Ligue (catholique) aux côtés de M. de La Roussière, M. de Guinefolle ainsi que M. du Puy du Fou (René Iè fils de François et petit-fils de Jean et Jacquette de La Ramée), et autres grands seigneurs. Mais de plus, il commandait la ville de Fontenay et « *il tenoit (sic) tout le pays sous lui, même la justice de Fontenay, et avoit de grands moyens en états (il était très riche) et trésor que fonds de domaines, aussi il tenoit fort bonne table avec fort grande modestie et sagesse* » (Chroniques Fontenaisiennes p. 210). Est-ce en son « *Hostel* » à Fontenay ou en son château féodal (remanié beaucoup plus tard), entouré d'imposantes douves et plus ou moins fortifié, situé très près de l'église de Bourneau qu'il reçoit ses connaissances ? Sans doute les deux selon la saison.



Le **Pont des Loges** (Pt des Sardines actuellement) →

Mais, le premier mars 1586, le Sieur de la Ramée fut tué au court d'un

duel (voir détails bull. n° 52 *Culdebray*), près de la Porte du Pont de la Poissonnerie (emporté par une crue, reconstruit appelé Grand Pont dont la 1ère pierre fut posée le 27 mai 1666) à Fontenay mais plus exactement « *à la porte des Loges et (où) il rendit l'âme, sans parler, chez Pistolet, sur le pont des Loges* ».

← Eglise **Notre Dame** de Fontenay

Ensuite « *celui-ci (La Ramée) fut apporté tout botté et éperonné et mort, de chez Pistolet jusque chez lui (à Fontenay ou Bourneau ?), où sa mère étoit arrivée en grande doléance (lamentations, sanglots), ne voulant croire ni convenir qu'il fut mort, ce qu'on pouvoit attribuer à sa grande vieillesse et caducité (plus ou moins invalide par déclin) car elle avoit plus de quatre-vingt-dix ans au moins (sic). Le corps fut gardé deux jours et deux nuits en son logis et on lui fit des obsèques, comme s'il eut été un Prince, et auxquelles assista tous les ouvriers qui travaillaient pour lui comme couturiers,*

cordonniers, éperonniers, gantiers, merciers et autres de toute sorte le portèrent à la grande église (Notre Dame) et fut mis près feu M. de La Grossetière, son cousin » (Chroniques Fontenaisiennes p. 210).

Ainsi qu'on peut le voir, de multiples liens unissent toutes ces familles, et aussi plus ou moins à la *Cornelière*.

Mais revenons justement à la *Cornelière* (de



Mervent).

Bodin (Jean), qualifié de haut et puissant sgr de la Cornetière, était, le 3 sept. 1627, époux de Renée d'APPELVOISIN, dame de la Goulgaste, et vivait en 1639.

nom : Jean Bodin, « *Haut et puissant seigneur de la Cornetière* », écuyer, époux de Renée d'Appelvoisin en 1616 (elle était veuve). Celle-ci était la fille de Charles d'Appelvoisin, *sieur de la Bodinatière*, et de Madeleine Voussard. Pour ma part, je pense qu'il s'agit de la Cornetière et non pas de la Cornelière et qu'une lecture hâtive des documents a pû produire une confusion entre la Cornutière d'Avrillé et la Cornelière de Mervent, d'où l'introduction erronée de « Jehan Bodin » comme constructeur de la



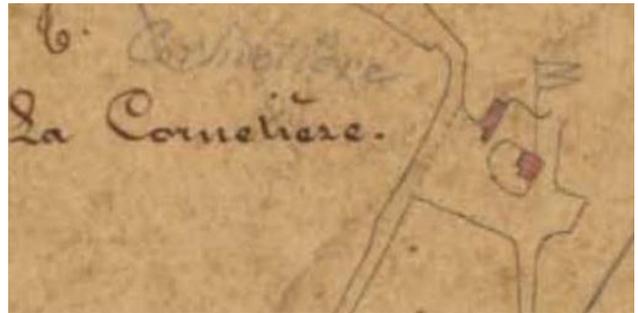
Cornelière. Le seul élément acceptable est Renée d'Appelvoisin qui est bien d'une famille de la région !

← La Gibonnière Saint-Cyr-des-Gâts 1826

Voici encore ce que l'on peut trouver à ce sujet : en 1615, Jehan Bodin, sieur des Vallées et de la Grand Ré (à Vouvant ?), demeurant à la Gibonnière (à Saint-Cyr-des-Gâts) qui est un très gros domaine ! Toujours à propos de ce Jean Bodin, il se trouve que le 10 janvier 1625 (ADV 3E37/306 notaire Jehan Robert), Gabriel de Châteaubriand, sieur des Roches-Baritaud (à Saint- Germain le Prinçay) et son épouse Charlotte de Salo, *dame de la Cornetière* (à Avrillé), cèdent à Jean Bodin « *escuyer* », sieur des Loges et de la Gibonnière,

l'hôtel et maison noble, terre et seigneurie de la Cornutière (ancien domaine de la famille Maynard ou Mesnard). Mais pourquoi serait-il l'auteur de la construction du *Logis de la Cornelière* ?

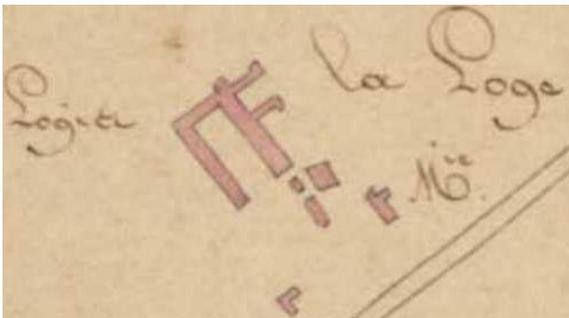
Mais, il y a aussi un autre Jean Bodin, *écuyer*, protestant, sgr de la Jugaisière et sr de la Romanie, natif de la région d'Angers, ainsi encore qu'un René Bodin, écuyer, sieur de la Loge, y demeurant paroisse de Saint Laurent de la Salle, dans le superbe « *Logis de La Loge* ». Mais par contre ce dernier a aussi un lien avec un personnage de la famille d'Appelvoisin : « *Mr de la Bodinatière* ».



La Cornetière à Avrillé 1829 →

Je pense, à cet instant, que la *Cornelière* (de Mervent) n'a absolument rien à voir avec tous ces Bodin. Un gros travail de dépouillement s'imposerait encore, mais les actes notariés du XVIIIe ne sont pas encore tous en ligne. Personnellement, je n'adhère pas à cette hypothèse que ce soit Jean Bodin l'initiateur de la construction mais vu tous les liens qui unissent tous ces personnages entre eux, il fallait s'y intéresser !

En tous cas néanmoins, c'est certain, il y a un lien entre Mr de la Bodinatière (Appelvoisin), Paul de Vendée, Jean Garipault *sieur de la Fournière* mais aussi précédemment avec les Girard seigneurs de



Culdebray, le seigneur du *Fief Moreau* voire les Puy du Fou, et naturellement avec ce Jean Bodin puisque lui comme Paul de Vendée ont, tous deux, épousé des demoiselles Appelevoisin. Puis, d'autre part, tous ces personnages sont contemporains. De plus, ils ont également tous des liens avec les lieux suivants : la *Cornelière*, la *Freslerie* (ou Freslière), la *Fournière* (ou Founerie), *Faymoreau*, *Culdebray* et peut-être d'autres.

← **Logis de La Loge** à Saint-Laurent-de-la-Salle 1826

La difficulté pour les identifier est qu'ils portent presque toujours le nom de leur domaine ; ainsi disait-on, par exemple, « *Mr de la Roussière* » (pour les frères Girard), le seigneur de *Culdebraye* mais aussi du château de la Roussière (St-Maixent-de-Beugné 79), aussi avec « *Mr de La Roche* », seigneur de *Faymoreau* et du *Fief des Places*, et qui n'est autre que Jacques Panou, et où vont chasser ces *Messieurs* comme nous le verrons plus loin ; « *Mr de la Fournière* » pour Jean Garipault ou bien « *Mr de Vendée* » pour Paul Robin alias Paul de Vendée, et aussi pour « *Mr de la Bodinatière* » pour Bertrand



Bodinatière », frère de son épouse qu'il fréquente assidûment

Ils en allait de même pour les femmes, qui, elles, portaient souvent le nom de leur père mais plus souvent du domaine qu'elles apportaient dans leurs corbeilles de mariage : ainsi l'épouse de Mathurin d'Appelvoisin (+ 1445), Jeanne de Meulles était dite « *Dame de Thiors* » du nom du domaine de son père, . . . Les exemples ne manquent pas !

Maintenant, je vais traiter individuellement chacun de ces personnages cités plus haut puisque tous ont une attache soit avec la *Cornelière* de Mervent ou la *Cornelière* de Puy-de- Serre.

Je ne vais pas m'étendre plus sur ces « *Mrs La Roussière* », les deux frères Girard, qui, au moment des guerres de religion, en 1574, étaient sous la bannière du comte Du Lude (bien sûr catholique) et avec eux « *M. de la*

Bodinatière » (ce dernier, était de la famille d'Appelvoisin, seigneur du gros fief du Bois-Chapeleau en la Chapelle-Thireuil en D.Sèvres) et, son frère, « *Mr de Brebaudet* » (domaine près de St-Cyr des Gâts).

Les Appelvoisin, dont le cri de guerre était « *Appelvoisin* », ont été également seigneur de Vendée, une grosse seigneurie de Payré/Vendée. Les Appelvoisin sortent d'une terre, portant ce nom, située entre la forêt de Chantemerle et la Châtaigneraie. L'origine de cette famille Appelvoisin est des plus certaines, mais elle se trouve extrêmement embrouillée à cause d'un grand nombre de membres qu'il n'est pas possible de relier entre eux par une filiation commune et régulière.

Puis, au début du XVIIème, Paul de Vendée, alors seigneur de la *Maison Noble de Vendée* (p/sse de Payré/Vendée) est propriétaire de ce domaine. Il est marié justement à une *Demoiselle* d'Apellevoisin. De plus, il fréquentait assidûment Mr de la Bodinatière. Voyons un peu les liens qui les unissaient et pourquoi aussi, ceux-ci fréquentaient la *Cornelière* !



← Château du **Bois-Chapeleau** (reconstruit en 1862)

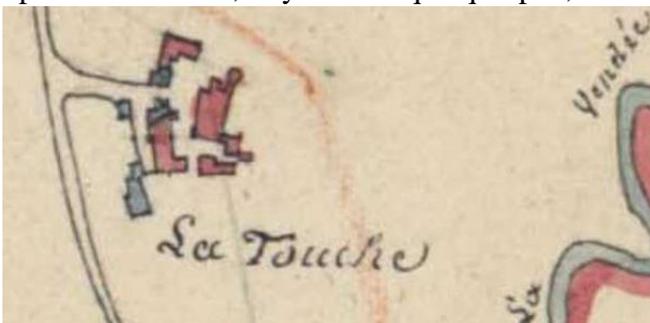
Au XVIIe siècle, la seigneurie du Bois-Chapeleau fut vendue au sieur de Fonbriand avant d'être revendiquée et récupérée à la suite d'un procès, par un gentilhomme protestant, Paul de Vendée (de Payré-sur-Vendée), à cause de sa femme, Françoise d'Apelvoisin (fille de Bertrand d'une branche secondaire), qui se prétendait héritière (celle-ci était une vague petite nièce des seigneurs d'Apelvoisin).

Si je m'intéresse un peu plus longuement à ce personnage, c'est qu'il a laissé un journal fort intéressant. En 1619, justement, dans ce journal, l'existence du *logis de la*

Cornelière n'est pas certaine. Pour Paul de Vendée, la *Cornulière* (ou *Cornelière*) semble correspondre seulement à un territoire de chasse : « *nous fumes tous quatre à la Cornulière et dans mes bois de la Frèlerie* ». Dans ce journal, Paul de Vendée ne fait que cette unique mention de la *Cornelière*, ce qui est curieux pour ce chroniqueur très proluxe.

Mais qui est donc Paul de Vendée (mort en 1627 au siège de La Rochelle) qui a épousé en 1613 Françoise d'Appelvoisin, catholique et l'héritière, du fief du Bois-Chapeleau, et dont la famille porte blason. Paul de Vendée est issu d'une famille de protestants opiniâtres.

On le sait, parmi les premiers disciples de Calvin, venu à Poitiers en 1534, se trouvait un certain Jean Vernou, fils, et ce fut lui qui fut chargé de la propagande dans les milieux judiciaires, où il avait parents et amis ; il y réussit quelque peu, et c'est ainsi qu'il entraîna Michel Mourault, avocat du roi à



Poitiers et seigneur de la Touche (domaine proche de la Rivière *Vendée*), en la paroisse de Foussais.

← **La Tousche** Foussais-Payré Tableau d' Assemblage 1811

Et c'est surtout par ce dernier qu'il réussit à constituer un petit noyau dans le pays, dans lequel, outre Michel Mourault, nous trouvons ses trois plus proches voisins : Claude de Villequier, seigneur de Vendée (paroisse de Payré et seigneurie rachetée par la famille de Paul de Vendée) en 1534 et l'époux de Renée

d'Appelvoisin ; Pierre Brunet, le riche marchand de droguets, devenu sieur de la Riaillière de p. 1452



Payré, et François Cant, prévôt des chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand, pour leur domaine de Maigre-Souris (Foussais), beau-frère du précédent. Ces trois lieux qui ne dépendent pas de la même paroisse sont très proches les uns des autres.

← Le **domaine de Vendée** p/sse de Payré

Mais, par ailleurs, en 1541, Jean Calvin envoie des missionnaires en France. Dès cette année, Philippe Véron, dit le *Ramasseur*, prêche à Fontenay. Ses premiers adeptes viennent de la petite noblesse ou de la bourgeoisie.

Dans le peuple, peu de cultivateurs se laissèrent entraîner, par contre, les tisserands se montrèrent plus favorables aux idées nouvelles, et le recrutement se fit surtout parmi eux.

← **Maigre-Souris** Foussais-Payré Tableau d' Assemblage 1811

En 1559, l'église réformée, avec Jean Paillat comme pasteur, se constituait des territoires de Saint-Hilaire, Payré, Foussais, Chasseron, Xanton, Denant, Nieul, Saint-Pompain et Coulonges. Les mémoires de l'époque, disent que parmi les insurgés protestants qui allèrent piller et brûler le 30 avril 1562, l'église et les maisons des Chanoines de Luçon, se trouvaient en bonne place, les réformés de Foussais, et que c'est à cette époque, très probablement en 1568, que les voûtes des églises de Foussais et Payré furent détruites avec « *la poudre à feu* » (explosifs).

Mais des exactions avaient lieu des deux côtés tant de la part des protestants que des catholiques.

Ainsi, le dimanche 13 août 1595, une bande de ligueurs fait irruption dans une grange du hameau de la Brossardière, qui servait de temple, où se sont rassemblés pour le prêche les protestants de la région de la Châtaigneraie. En pleine célébration du culte, c'est 45 cavaliers (catholiques) qui font irruption dans une grange du hameau de la *Brossardière* où sont rassemblés 230 fidèles. Ce massacre semble avoir été prémédité. Les combattants étaient partis la veille de Rochefort-sur-Loire et avaient passé la nuit à quelques kilomètres de la Tardière. Pour éviter des représailles, ils prirent en partant 4 hommes en otages. Les massacreurs furent aussitôt amnistiés sans avoir été inquiétés. On dénombra 31 morts, de quatre à soixante-quinze ans, et 33 blessés.



La **Chapelle de la Brossardière** (La Tardière) →

Aujourd'hui, encore, la tradition dit que sur le haut du coteau, on voit une maison dont la construction est certainement très ancienne. Cette habitation s'appelait jadis la *Maison du Temple*, sans doute parce qu'elle avait été la demeure des ministres protestants qui vivaient à la Brossardière. Dans cette partie du coteau se trouve l'entrée d'un souterrain qui, encore d'après la tradition, devait se diriger vers le nord-est, c'est-à-dire où était bâti le temple protestant dont parle l'histoire de la Brossardière.

Quelques années plus tard, des mesures d'interdiction du culte à Saint Hilaire des Loges sont prises en 1655, et, dans cette partie de la province, les dragonnades opérées en 1681 sous l'impulsion de l'intendant Marillac ont vraisemblablement produit des effets, même si l'épicentre des persécutions se trouve en moyen Poitou et dans ces marges, à l'exception notable encore une fois de localités comme



Foussais et Payré, où se trouvaient des protestants opiniâtres qui subirent les persécutions des dragons, ceux-ci intervenant à Foussais et à Payré- sur-Vendée en août 1681. Mais nous n'en sommes pas là !

← **Famille protestante**

Avant d'aller plus loin, essayons de comprendre quelles sont les particularités de ces protestants.

Ce qui est certain c'est que les protestants vivaient différemment des catholiques : ils ne participaient pas aux fêtes de village, ne jouaient pas aux cartes, ne travaillaient pas le dimanche, ils ne se rendaient pas aux ventes dominicales, et surtout ils se mariaient presque toujours entre eux.

Mais, il faut savoir ceci : le caractère très minoritaire des familles protestantes dans la plupart des régions et leur endogamie (elles se marient presque toujours entre elles jusqu'à une période proche) rend cette entreprise (de recherche) peu facile. De plus, les protestants furent en général très discrets. D'autre part : de 1559 à 1685, on trouve des registres paroissiaux réformés en faible nombre (pertes, destructions ; en 1559, les protestants revendiquent le droit de gérer leurs propres registres de baptêmes, mariages et sépultures. La rédaction de registres paroissiaux protestants est tolérée par les autorités à partir de 1563, puis accordée par l'édit de Nantes en 1598. Pendant les périodes où le protestantisme a eu une existence légale, les pasteurs protestants ont donc réalisé des registres



semblables à ceux des catholiques avec la même réglementation : les registres sont tenus en double, un exemplaire est remis au greffe du tribunal civil) ; de 1685 à 1787, il existe seulement quelques registres lacunaires tenus uniquement par des pasteurs itinérants : durant cette période, les enfants protestants étaient en général baptisés par les prêtres et par conséquent inscrits dans les registres paroissiaux sans mention spéciale.

← Le repas d'une famille protestante

Les mariages sont très rarement célébrés par des prêtres. Les époux font bénir leur mariage clandestinement par des pasteurs itinérants (mariage « au Désert » ; ce sont des mariages célébrés entre la révocation de l'Edit de Nantes (1685) et l'exécution de l'Edit de Tolérance de Louis XVI (1787) par les pasteurs de l'Eglise réformée clandestine aussi appelée « Eglise sous la croix ». Tout généalogiste se trouvant confronté à des ascendants protestants sous l'ancien régime se heurte parfois à l'absence de toute trace, conséquence du problème posé par l'Etat civil des protestants avant la Révolution). Beaucoup de protestants se refusent donc à faire baptiser leurs enfants ou à célébrer un mariage devant le curé de la paroisse. Ce serait affirmer l'appartenance à une doctrine qu'ils rejettent. Les baptêmes, les mariages vont être célébrés par les pasteurs, « au Désert ». Ils seront inscrits sur des registres sans aucune valeur légale, mais pièce à conviction mortelle pour qui les détient. Des extraits sont libellés sur de petits billets, ou sur les pages des bibles familiales. Pour marquer une union, les couples ont souvent recours au notaire qui enregistre la promesse de mariage. Quelques protestants vont quand même voir le curé qui célèbre le baptême ou le mariage, donnant une existence légale à l'enfant ou au couple, puis ils iront dans une assemblée clandestine où le pasteur officiera selon « la discipline des églises réformées ».



De telles pratiques sont sévèrement condamnées : peine de galère ou de prison, fortes amendes (souvent 1500 à 2000 livres, soit 7.000 à 10 000 € d'aujourd'hui) ou séparation des ménages considérés comme concubins. Un peu plus tard, les enfants, assimilés à des bâtards sont privés d'héritage, et on force les parents à les faire baptiser sous peine d'enlèvement et de détention dans des couvents.

← Stèle dans un cimetière protestant en Deux-Sèvres

De plus, les protestants refusaient toute cérémonie catholique au moment du décès. Les décès étaient inscrits avec la mention décédé (e) « dans l'hérésie de Calvin » ou « a été enterré en terre profane » mais pas toujours. Cependant, à partir de 1736, les décès des protestants doivent être portés à la connaissance du juge royal mais leurs funérailles se font dans un cimetière particulier (comme à Foussais) et elles doivent rester discrètes.

En somme, ils vivent assez en marge de la société dite « normale » du royaume !

Et, pourtant, lorsqu'on lit le « Journal de Paul de Vendée », celui-ci semble vivre tout à fait normalement !

En plus des guerres endémiques entre les protestants et les catholiques, les épidémies font des ravages. On remarquera, cependant, que quelques mesures d'hygiène sont prises ! Car, cette lacune est bien souvent la cause de graves contagions meurtrières. Certes moins à la campagne qu'à la ville où là, malgré tout, quelques petites précautions sont prises. Dans une adjudication du 17 décembre 1523, préalable à la construction de la Petite Rue (de Fontenay), il est stipulé que les maisons devront être « logis propres à résider et habiter et avoir par le devant des boutiques et non des bouges pour porceaux et autres bestes salles » (Aroh. de Fontenay. Coll. Fillon).



A l'automne de **1555**, c'est la peste mentionnée par Collin « *les biens de la fabrique de* **p. 1454**



Notre-Dame restent six mois sans culture » faute de bras. Durant le printemps et l'été de **1557**, ce sont des fièvres ; en septembre **1583**, nouvelle atteinte de peste « *on en est quitte pour la peur* » ; bien que dès le milieu du dix-septième siècle, à Fontenay, on trouve des « *marchés passés par le corps de ville pour l'enlèvement dès immondices, deux fois la semaine, les ordures s'entassaient en maints endroits et le corps de ville dut lui-même intervenir pour dégager les abords de l'église Notre-Dame (angle sud-ouest)* ». A propos

d'un terrain vague, situé près du Pont de la Prêhe (Pont des Sardines), l'adjudication précitée du 19 décembre **1583**, porte que « *si cet espace est ainsy laissé vague, chacun des habitans d'illeoq (sic) environ y porteront leurs délivres et fumiers qui infecteront la ville* » ; en **1585**, la peste se localise vers Bordeaux mais en juin **1587** « *le lendemain de l'entrée d'Henri de Navarre à Fontenay, le 2 juin, l'église Notre-Dame fut rendue aux Protestants qui en firent leur temple mais quelques jours plus tard la peste se déclarant dans la ville, ceux-ci durent fuir, entre autre, dans leurs maisons de campagne* » jusqu'en septembre, et en **1590**, le terrible fléau prend sa revanche et détruit un tiers de la population fontenaisienne. A la fin de novembre **1603** elle ré-apparaît brusquement : les fièvres régnaient certaines années étant causées par le mauvais « *air qu'engendre le manque d'eau dans la rivière* » (Vendée, presque toujours à sec en été). La santé publique « *s'est ressentie de cette privation, et je ne scay s'il faut lui attribuer les cas de mortalité qui se sont multipliés parmi les enfants depuis quelques années, par la petite vérole et la dysenterie* » (Mémoire sur Fontenay-le-Comte rédigé en 1737 par Claude de Mahé et publié par l'abbé Aillery, Robuchon, 1869). Est-ce à cause d'une de ces épidémies que deux sœurs de Paul de Vendée décéderont à quelques jours d'intervalle en 1613.

Revenons à cette famille *De Vendée* qui blasonne : selon le journal de Paul de Vendée édité par M. L'abbé A. Bénoni Drochon curé de l'Absie en 1880 (voir - <http://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/laplume/blasons-2.pdf>) « *de gueules à la croix ancrée de sable, au chef de . . . (azur ?), chargés de cinq besants d'or* ».

Mathieu Robin *Sgr de Sauvaget*

X Marie de Fontenieu

/ / /

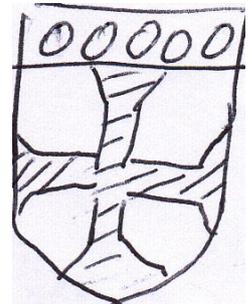
Anne Catherine Mathieu alias Mathieu de Vendée

X Abraham Gallier X Perrette Goguet

/ / / /

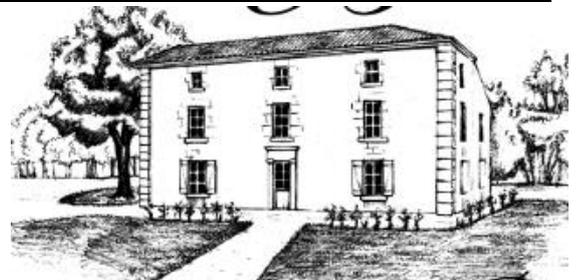
Paul André Marie Marguerite

X Françoise Appelvoisin x Poibelleau x Pierre Maignen x Gabriel Bitault
SP SP



Le grand-père de Paul de Vendée était Mathieu Robin (décédé avant 1553), sieur de Sauvaget, procureur « *en court laye* ». Il était également fermier des seigneuries d'Oulmes (dont le seigneur en était Vivonne de la Chasteigneraie) et de Champagné. Il était d'assez bonne famille pour avoir été fait *écuyer*. Il avait épousé avant 1545 Marie de Fontenyou dont il aura : Anne et Catherine, laquelle avait épousé (1562) Abraham, le fils de Raoul Garnier maire de Fontenay en 1558, et de Claude Tiraqueau ; Raoul avait pour frère André Gallier (les descendants porteront le patronyme Gallier-Garnier d'où de nombreuses confusions), seigneur de Guinefolle, qui épousa Catherine Garipaud. Et nous voici proche de la *Cornelière* puisque sa famille possède la Fournière (Foussais). Puis Mathieu et son épouse eurent un fils nommé aussi Mathieu.

Mathieu Robin (fils), alias Mathieu de Vendée (né vers 1549, décédé à 63 ans à Fontenay le 14 janvier 1612), avait épousé en 1578 Perrette Goguet (+ 1616), fille d'André Goguet, sieur du Péré (Payré) et de Marie de Vernède (d'autres sources disent :



Perrette fille de Christophe Goguet sieur de Bioissais, et docteur en droit, faisant fonction de sénéchal pour l'abbaye de Nieul/l'Autize). L'année suivante naît leur premier fils : **Paul**. p. 1455

Les Goguet porte aussi blason (ci-contre) « *D'azur à 3 coquilles d'or et au croissant d'argent en abyme* » alias « *d'azur à trois coquilles d'or et un croissant d'argent en cœur* ». Ils ne sont pourtant issus que d'une riche famille de marchands drapiers de Fontenay (Rabelais mentionne un de ses amis «Hilarius Goguetus », et la mère du poète Paul Scarron était une demoiselle Goguet). Perrette, enfant unique, lui avait apporté en dot l'hôtel noble du domaine de Bioissais paroisse de St-Médard-des-Près (et probablement aussi celui de *Péré* = Payré/Vendée).



Ce bien se situe à la périphérie de Fontenay, au village très peuplé de Bioissais. Cette agglomération se situe au bord de la rivière *Vendée* qui dans un de ses méandres, abrite le très important, alors, port de Boisse (commerce).

← Le moulin de Sauvaget Orbrie (L') Tableau d'Assemblage 1809

Mathieu Robin (fils), alias Mathieu de Vendée est dit sieur de Sauvaget (du moulin de Sauvaget à l'Orbrie, situé juste en-dessous de celui de Brûleau p/sse de Mervent, et qu'il possède), sieur de Bourneau (la métairie de Bourneau à Charzais) et seigneur de Bioissay (Hostel noble)



puis en 1581 *seigneur de Vendée* à Payré où se trouve, comme à Foussais, un Prieuré. Mais, pour autant, il ne semble pas y demeurer.

← Le moulin de Sauvaget Orbrie (L')

C'est également dans cette période (mai-juin 1588) qu'eut lieu l'attaque de Vouvant que les hommes d'armes du protestant La Boulaye, gouverneur de Fontenay, et la fameuse prise de la *Cointaudière* (ou Citardière voir *La Citardière* bull. n° 15 p. 1131), qui eut un si grand retentissement à Mervent et ses alentours. Il était accompagné de Claude de la

Trémoille et de Mr de St-Etienne qui eut le genou brisé d'un coup d'arquebusade (petit canon). Y eut-il des représailles ? Est-ce à ce moment-là que la *Cornelière* (sujet principal de ce bulletin), réputée dit-on pour être une « *Maison protestante* », aurait brûlée ?

Pour quel motif, le 10 août 1589 (3 E 36/70 ADV Jehan Lymonneau notaire à Fontenay) Mathieu de Vendée et Perrette Goguet sa femme, demeurant audit Bioissais paroisse de Saint Médard des Prés, révoquent-ils le don mutuel qu'ils s'étaient faits. Tandis que le 9 septembre suivant (3 E 35/10 ADV François Mesnard notaire Fontenay), Mathieu, qui est dit alors demeurant aux Loges faubourg Fontenay, afferme à Jehan Brunet et à Pierre Colin, marchand demeurant paroisse de Payré, le Grand et Petit Fief Voussard dépendant de sa seigneurie de Vendée.

Blason des Dousset →

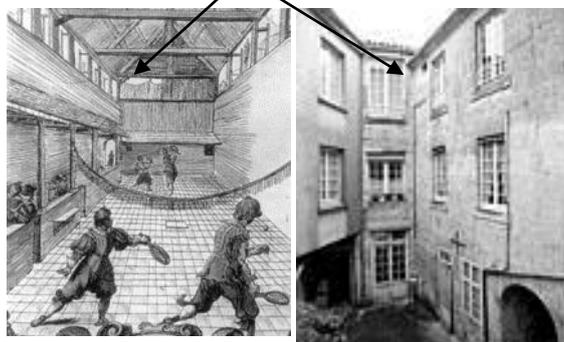


Demeure-t-il alors dans « *sa maison et jeu de paume* », aux Loges, que quelques années plus tard, son fils Paul possède toujours comme le montre un extrait de son journal :

« *Le jedy 21 décembre 1617, je resus (sic) de Jean Dousset la rente de 4 l., qu'il me doit chasque feste de Saint-Michel, sur la maison et jeu de paume, des Loges de Fontenay* ». Ce

dernier, qui porte blason, était conseiller du Roy lieutenant des Traités à Fontenay (droits de douane sur les marchandises qui entre dans la ville), et demeurait au *Jeu de Paume*, faubourg des Loges (il semble y avoir deux maisons à Fontenay dont celle construite au cours de la 2e moitié du 16e siècle, qui possédait aussi un jeu de paume et s'appelait « *le Griffon* ». Ce jeu de paume semble désaffecté avant le début du 18e siècle car, dans les aveux du fief de Guinefolle dont ressortissait la demeure, en 1707 et 1748 il est question de la maison « *où il y avait un jeu de paume* » :

Adresse : 61 rue Gaston-Guillemet). Beaucoup plus tard, l'un de ses descendants maria sa petite fille avec le fameux Moriceau de Cheusse (voir bull. n° 51 *La Citardière* p. 1191).



Quelques années plus tard, le 15 octobre 1595 (3 E 37/260 ADV Pierre Robert notaire Fontenay), il donne « *accord et convenance de mariage, entre Jehan Robert, demeurant en la maison et au service de Mathieu de Vendée, à Bioissais (paroisse de Saint Médard des Prés), fils de feu Toussaint Robert, homme de labour (sic), et de Marye Sirelle (Sireau), et Marye Vinet, fille d'André Vinet, cordonnier au faubourg du Marchou de Fontenay-le-Comte, et de Jehanne Poing* ».

Mais que se passe-t-il dans sa propre maison ? En 1598, le 26 juin (3 E 37/264 ADV Pierre **p. 1456** Robert notaire Fontenay), « *Mathieu de Vendée, et Perrette Goguet sa femme, demeurant en leur maison noble dudit lieu de Biossais, donnent procuration dans le procès où Paul de Vendée, leur fils aîné, est poursuivi pour la mort de Jehan de Vendée, son frère et le plus jeune des enfants desdits constituants* ».

Cette mort de leur plus jeune fils ne peut pas être accidentelle puisqu'il y a un procès !

La Freslerie →

Le 5 juin 1599 (3 E 37/265 ADV Pierre Robert notaire Fontenay), Mathieu de Vendée, écuyer, sieur dudit lieu de Vendée et de Biossais, afferme pour cinq ans à Ysaac (ou Yzaye alors protestant) Bernardeau, marchand demeurant au bourg de Puy de Serre, et à Marie Robin sa femme, la *maison et métairie de la Frèlerie* (paroisse de Foussais) qui dépend de la seigneurie de Vendée, et dont il sera beaucoup



question dans le journal de son fils Paul.

Dans les environs de Foussais, la seule seigneurie encore aux mains de la noblesse féodale était *Vendée*, toutes les autres étant peu à peu devenues la propriété d'anciens marchands parés assez récemment du qualificatif de seigneur ou de sieur.



← Cour de Payré : granges de la cour agricole

Cette seigneurie qui se nommait également la « *Cour de Péré* » (Payré) et sur « *Vendée* » à cause de la rivière du même nom toute proche, appartenait précédemment en 1467, à Hugues de Péré dont la fille,



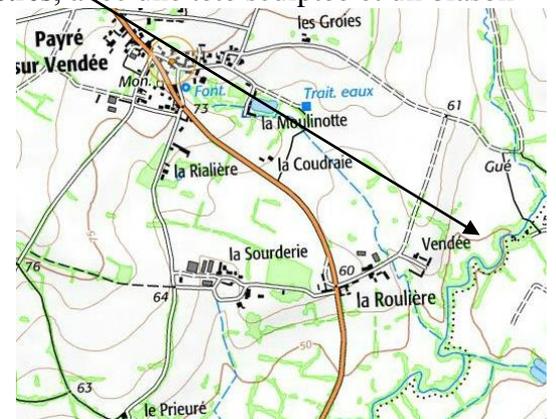
Louise, avait épousé Pierre, seigneur de la Pierre Boutou (seigneur également de la Baugissière de St-Michel-le-Clouc voir bull. *Culdebray* p. 1257, et voir l'affaire terrible qui se déroula en ces lieux), qui demeurait en son « *Hostel de Payré* » ; puis le domaine passa entre les mains de Claude de Villequier, *seigneur de Vendée* en 1534 lequel avait épousé Renée d'Appelvoisin (fille de Guillaume, *seigneur de La Roche*, x Anastasie de la Béraudière, et petite-fille de Guischarde Appelvoisin, *seigneur de Vendée* x Colette Voussard) mais il mourut sans enfants en 1582. L'année précédente, Mathieu Robin, alias Mathieu de Vendée, l'acheta et prit de suite le titre de *seigneur de Vendée*.

← Cour de Payré : fronon monté sur pilastres



Il détient là, un beau domaine qui remonte à l'époque gallo-romaine, et situé tout proche de la rivière *Vendée*. Le Logis de la *Cour de Payré* (sera remanié entre 1600-1607 par le seigneur Brunet de la Riallière qui lui donna alors son nom). Cette résidence est constituée d'un bâtiment orienté à l'Est dont la porte d'entrée est toujours ornée d'un fronon monté sur pilastres, avec une tête sculptée et un blason daté. Devant, se trouve une cour agricole le long de laquelle s'articulent : écuries,

granges, four à pain. Jadis ce domaine possédait plusieurs colombiers ce qui est un signe de maison et fief noble (seigneurie qui relevait du Pt-Château de Vouvant « à foi et hommage lige et au devoir de rachat »). Sous le logis, la cave comporte des départs de souterrains. L'ensemble possède un plan d'eau situé un peu plus loin. D'ailleurs, le 13 mars 1599 (3 E 37/265 ADV Pierre Robert notaire Fontenay), une transaction a lieu entre Jehan Brunet, marchand, demeurant à Payré, et Mathieu de Vendée, sur une fontaine sise à côté de l'étang (qu'elle alimentait) de la seigneurie de Vendée.



Le 7 décembre 1604 (3 E 37/270 ADV Jehan Robert notaire Fontenay) Mathieu de Vendée, demeurant à



Biossais, de Saint Médard des Prés, afferme pour cinq ans à Pol (Paul) Pouponneau, laboureur à charrue au village de Grange paroisse de Charzais, la métairie de Bourneau à Charzais.

← La métairie de Bourneau à Charzais Plan Linéaire 1810

Mathieu, qui avait 29 ans lorsqu'il épouse Perrette, avait eu : Paul sieur de Bourneau puis de Vendée (° 1579), André sieur des

Touches (qui + 1611 à Bordeaux laissant une fille *Melle* des Touches), Marie (mariée sans enfant + 4. 5. 1613), **p. 1457** Marguerite (mariée sans enfant + 10. 5. 1613), Jean (+ 1598).

Mais, la famille a des soucis familiaux puisque le 29 juillet 1606 (3 E 37/272 ADV Jehan Robert notaire Fontenay) Perrette Goguet, la femme de Mathieu de Vendée, écuyer, seigneur dudit lieu et de Bioissais, absent, donne procuration pour s'opposer, en la ville et gouvernement de La Rochelle, au mariage clandestin d'André de Vendée, écuyer, sieur des Touches, leur fils puiné, qui a environ 26 ans, avec *Dame* Poibelleau, veuve du sieur de la Planche.



← L'église de la **Couture** et les **touches** p/sse de La Couture Tableau d' Assemblage 1820



Cependant, ce mariage a tout de même lieu, dans l'année. Hélas, André, malade décède à Bordeaux cinq ans plus tard âgé seulement de 31 ans. Il aura une fille qui portera le titre de *Mademoiselle* des Touches. Il avait été doté du titre et du domaine des Touches, et que possédait déjà son père avant lui. On sait que sous l'Ancien Régime, le mariage était avant tout une affaire d'intérêt qui tenait compte de l'honorabilité, de la fortune et de l'ancienneté de la maison de l'épouse.

C'est un beau domaine, la « *Maison, terre et seigneurie des Touches* », qui est situé en la paroisse de La Couture, laquelle possède une église du XIIème, et près de Mareuil/Lay. Après le décès d'André, ce domaine reviendra à son aîné Paul qui d'ailleurs l'échangera (1619). Cependant, la fille d'André conservera son titre.

Château d'Oulmes →

Mathieu de Vendée, afferme la plupart de ses domaines, comme en 1608, la métairie de Chevalleau et des Gastz, qui sont des appartenances de la seigneurie de Payré sur Vendée, mais il transporte sa moitié de ferme à Léon Chabot, maître orfèvre à Fontenay, qui possède aussi des biens sur Mervent.



De plus, il délègue à son fils Paul quelques responsabilités. Ainsi, le 4 mai 1608 (3 E 37/274 ADV Jehan Robert notaire Fontenay), Mathieu donne procuration à son fils Paul de Vendée, écuyer, sieur de Bourneau, pour rendre foi et hommage de sa seigneurie de Bioissais à Mgr de La Châtaigneraie, baron d'Oulmes et seigneur châtelain de Courdault (dont relève ladite seigneurie de Bioissais).

Quelques temps avant de mourir, il afferme encore en 1611 deux moulins à vent à Charzais dont celui de (la) Pierre Blanche, qui vient de la mère de Perrette Goguet, sa femme, et qui n'est autre que Marie Vernède dont la riche famille (protestante) possède aussi le moulin de *Pierre Blanche* à Mervent (voir bull. n° 30).



← Le **Moulin de Pierre Blanche** Charzais Section A 1810

Puis encore, la même année, en juillet, il afferme également pour 3 ans à Jehan Crouston (Couton), meunier demeurant au moulin de la Roche du Pasty, paroisse Saint Jean de Fontenay, deux moulins à vent, près le bourg de Charzais, appellés les Moulins Liots.

La fortune de cette famille De Vendée semble très conséquente puisqu'elle possède aussi (comme nous le verrons plus loin) beaucoup d'autres biens que gèrera son fils Paul.

En 1611, Paul de Vendée commence son journal (qui se termine en 1623) : à partir de là, je vais introduire des extraits de ce journal (*en italique* et en respectant l'orthographe) qui retrace très bien sa vie au quotidien dans son domaine de Péré (ou Payré) où il demeure. Il y décrit ses occupations et activités, témoignages de ses relations dans la bourgeoisie et l'aristocratie fontenaysienne du début du 17e siècle.



Paul écrit : « *Le lundy jour . ? . mil six cens unze, mon frère André, Sieur des Touches, mourut, revenant d'Espagne, à Bordeaux* » (<http://famillesdevendee.fr/de%20vendee.html>).

Peu après le 12 janvier 1612 (3 E 37/280 ADV Jehan Robert notaire Fontenay), Mathieu de Vendée, malade et alité, au logis de feu Jehan Aleaume, avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, fait son testament. Il donne quittance à Marie de Vendée, sa fille (aînée), des frais engagés au procès intenté contre Pierre Maignen, sieur du Mez, pour la dissolution du mariage accordé entre Maignen et ladite de Vendée.

Deux jours plus tard, c'est la fin. Paul écrit : « *Le samedi 14è jour de janvier mil six cens douze, sur le minuict, mon père mourut et fut enterré le*

lendemain dimanche 15, au cimetière donné à ceux de la religion réformée de Fontenay. Je luy p. 1458
fis ériger un tombeau, sur lequel est escrit ce qui s'ensuit : « Cy gist Mathieu de Vendée, escuyer,
seigneur du dit lieu (Vendée à Payré) et Bioissay, recommandable durant sa vie en piété, charité et
prudhomie, lequel, après avoir dès son jeune age (sic) perdu ses père et mère, employa depuis le
meilleur de son tens à servir son roy, ses amis et sa patrye, et ayant en plusieurs endroits franchi les
périls et travaux de la guerre, il vient enfin finir ses jours entre les bras de Perrette Goguet, sa chère



espouze, laquelle, avec Paul (donc lui-même), Marie et Marguerite
de Vendée, leurs enfants, luy a basti ce tombeau. Il vesquit (sic)
soixante et trois ans, et en mariage trente et quatre ».

L'année suivante, le 11 août 1612, Paul fut mandaté (par
acte passé devant Robert notaire Fontenay) par sa mère Perrette, alors
veuve, pour aller à Bordeaux chercher les meubles et hardes du
défunt (son fils André et frère de Paul) et régler les dettes qu'il pouvait
laisser (archives du Bois-Chapeleau).

← Les moulins Liots Charzais Section A 1810

Le 9 décembre 1613 (3 E 37/283 ADV Jehan Robert notaire
Fontenay), Perette Goguet, demeurant à Fontenay, veuve de Mathieu de Vendée, ayant procuration de son
fils Paul de Vendée, écuyer, sieur dudit lieu, de Bourneau (de Charzais), des Tousches (p/sse de la Couture
près de Mareuil) et de Bioissais, vend à Guillaume Chatevayre, procureur au siège royal de Fontenay, pour
4.000 livres, la métairie appelée le Grand Portal au village des Granges, à Charzais. En effet, elle ne peut
plus rien affermer ni vendre sans l'accord de son fils, d'ailleurs le seul survivant de ses trois garçons.

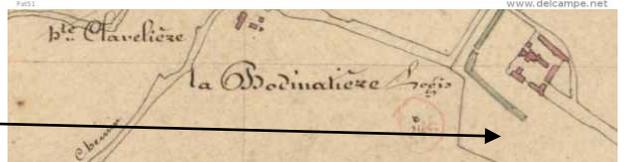
L'année suivante le Poitou est à nouveau en feu, conséquences de la mort du roi Henri IV, qui
avait fini pourtant, en apparence, par faire l'unanimité au sein des deux parties.

Mais reprenons le journal de Paul de Vendée qui a fini par se marier en 1613 alors qu'il a 34 ans.

En effet, ainsi qu'il le raconte, tout d'abord, un accord est passé entre les parties « Le jeudy 14^e
jour de mars mil six cens trèze, le contrat de mariage de
ma femme et de moy fut passé à la Bodinatière (par
Rousseau et Bouchereau de St-Hilaire de Voust notaires de la baronnie
du Petit Château de Vouvant) ». Plusieurs personnes sont
présentes dont la mère (le père est décédé en 1612) et le frère
de sa femme M. de la Bodinatière (Henry d'Appelvoisin),
propriétaire du château du même nom, et de son côté « Ma
mère y estoit (Perrette Goguet), M. du May et ma sœur
Marye (sic) sa femme ».

La Bodinatière Saint-Hilaire-de-Voust 1835 →

Le château de la Bodinatière (le château actuel est du
XIX^eme) se trouve en la paroisse de St-Hilaire de Voust, et
tout proche se trouvent deux métairies la Hte et la Basse
Clavelière, portant les mêmes noms que celles de Mervent.
C'est un beau domaine, de plus entouré d'eau, et qui est un
ressort à Haute Justice comme la paroisse de Saint-Hilaire-
de-Voust (et la paroisse de Payré-sur-l'Autise ou Péré/Vendée).



Le lendemain ont lieu les fiançailles « Le vendredy 15^e jour de mars, M. Tomsom, ministre (
protestant) de la Chastaigneraye, vint à la Bodinatière, qui nous fiança, et après dîner (après-midi), ma
mère et toute sa compagne s'en retourna à Fontenay ».

Et, un mois plus tard : « Le dimanche 28^e jour d'avril mil six cens trèze, ma femme et moy fusmes
espouzés à la Boursardyère (Brossardière voir plus haut p. 1452), par M. Tomsom, pasteur de l'église
réformée de la Chastaigneraye ».

Le Temple à la Brossardière →

Pourtant, François, son épouse était catholique et même petite-nièce de
Baptiste Tiercelin d'Appelvoisin, évêque de Luçon. Bien que rare, il y avait des
mariages mixtes, entre catholiques et protestants, alors que pourtant ils sont interdits.
A cette époque, la noblesse poitevine, pressée par les rigoureux édits de Louis XIV, et
plus encore par la raison, revenait à la religion de ses ancêtres. En tous cas, Paul de
Vendée, fréquentait pourtant assidûment le curé de Foussais et le Prieur de Payré.

Dix jours après leurs épousailles, sa sœur Marie, âgée de 31 ans, pourtant
présente à la cérémonie, décède « le samedi 4 mai, ma sœur du May mourut et fut



enterrée le lendemain, sincquiesme dudit mois, à Fontenay, au cimetièrre de ceux de la religion p. 1459 réformée » (Le temple, le cimetièrre, la maison du pasteur, étaient installés dans les années 1620 aux Loges, faubourg de Fontenay. Mais, en 1684, par la confiscation des propriétés du consistoire protestant, de tous les biens ci-dessus, on élève à leurs emplacements l'hôpital général Saint-Louis destiné aux « *pauvres mendiants* », aujourd'hui : place de l'Ancien-Hôpital). Est-ce une épidémie qui l'emporte car six jours plus tard, sa sœur puînée, Marguerite, *dame* de la Rousselotière, âgée de 29 ans, l'a suit dans la tombe. Toutes deux n'ont pas eut d'enfants. Paul, seul survivant d'une fratrie de cinq enfants, se retrouve l'unique héritier de ses parents.



Il prend tout en mains, ainsi « *Le onzième jour de juillet (année 1616), j'ai resu de Jean Martin la somme de trois cens livres sur ce qu'il me doit de la ferme de la Freslerie (p/sse de Foussais) et luy en ay donné un acquit, portant tant sur la susdite somme de trois cens livres, que autres, qu'il avoit cy-devant payé tant à deffunct mon père, que à deffuncte ma mère que à moy, toutes icelles sommes faizans la somme de dix neuf cens quatre vingt livres* ». Comme le montre ses écrits, il a donc perdu aussi sa mère qui était encore présente à ses épousailles.

Après son mariage et après tous ces deuils, plusieurs naissances vont se suivrent au sein du nouveau foyer.

Ainsi, il écrit « *ma fille Espérance, première de nos enfans (sic), nacquit le dimanche quatriesme jour de septembre, l'an mil six cens seize, sur la minuict, et fut batizée en ma maison de Vendée, le dimanche douziesme de janvier en la susdite année (1617), où le presche se fit exprès, qui avant ne s'y étoit jamais fait. M. de Brebaudet (= Pierre Voussard, fils de Christophe ; Madeleine Voussard, la sœur de son père, avait été l'épouse de Charles Tiercelin d'Appelvoisin, qui se trouvait être le cousin-germain de Bertrand d'Appelvoisin, le père de Françoise marié à Paul ; donc M. de Brebaudet est cousin issu de germain du côté Appelvoisin) fut son parrain et Mademoiselle de la Bodinatière (Espérance de Contour, veuve de Bertrand d'Appelvoisin + 1612, est la mère de Françoise) sa grand-mère, fut sa marraine, M. Vatable, ministre de l'église (réformée, était également un ami de Paul de Vendée) de Fossay (Foussais) la batiza* ».

Logiquement, le prêche se faisait à la Buardière qui faisait office de temple (le temple actuel dans le bourg n'entrera en fonction qu'en 1843).

Un **pasteur** →

Monsieur Vatable est donc pasteur et son rôle est devenu central chez les protestants. C'est assez logique, en fait, vu qu'ils font référence à la Bible. Son ministère n'est toutefois pas sacré (il n'est pas un prêtre), il est fonctionnel : il est *serviteur de la Parole*. Il doit prêcher, expliquer la Bible et aider les gens à mieux la comprendre et l'intégrer dans leur vie. C'est de là que vient son autorité. S'il le fait bien, il devient naturellement bien vite une figure centrale de la communauté. Aux yeux de beaucoup, il est quand même aussi « *un peu plus qu'un simple croyant* », toutefois, cela n'est jamais dit tout haut, et encore moins établi de manière officielle.



Pierre Vatable (° février 1588 + 1632 lors de l'épidémie de Fontenay), qui est également un ami de Paul de Vendée, est ministre du Saint Evangile à Foussais au moment du mariage de son frère Jean (dans le contrat de mariage, il représente ses parents, Antoine Vatable et Catherine Malivoire, qui n'ont pu assister au mariage), qui est deux ans plus jeune, et qui épouse Catherine Roy dont il aura deux filles prénommées Jeanne et Judith. En tant que pasteur de Coulonges, il rédige le testament protestant de Renée Girard (de la famille Girard, seigneur de *Culdebray*, et veuve d'Antoine d'Appelvoisin), le 6 septembre 1617, est fait donc par Vatable, « *pasteur du Sainct Evengille de l'église réformée de Coullonges les royaux* » dont elle a prié « *d'escrire, le (mien) testament* ». Elle donne une somme d'argent à sa filleule, « *Jehanne Vatable cent francz ... et advenant le trespas de ladicte Jehanne, je les donne à Judith, et advenant le décès des deux, que ma commère Catherine Roy, femme dudit Vatable, luy soit pour propre (bien) . . ».*



← Arrivée des Dragons dans une **famille protestante**

Pierre Vatable, sera aussi pasteur à Nieul sur l'Autize. Il aurait épousé Marie Vernède. Ils ont eu des enfants dont très certainement Paul Vatable, sieur de Buignon marié à Catherine Drauld (tous deux sont religionnaires à Foussay entre 1636 et 1668) ainsi, peut-être, qu'Anne Vatable mariée à Louis Guillauteau de Launay. Parmi leurs enfants, le couple Vatable-Drauld a eu plusieurs rejetons (10) enregistrés dans le registre protestant de Foussay. Catherine Drauld a quitté (par force) le royaume de manière certaine dans les années 1680. Il est possible que son mari soit déjà décédé au

moment du départ puisque l'administration qui gère les biens des exilés indique qu'elle est veuve p. 1460 du sieur Vatable en 1700 et qu'elle ne peut pas être informée d'un décès à l'étranger. Ce qui est sûr c'est qu'au moins un de ses fils, Pierre, était dès 1683 réfugié à Dublin en Irlande avec sa femme Marie Brevet. Ces fuites étaient le résultat des persécutions, envers les protestants, par Louis XIV. Certains tenaient d'autres pas !

Le Presche au Temple →

Paul de Vendée, qui ne connaîtra pas les féroces « *Dragonnades* » (1681-85), cause d'une grande immigration de protestants, poursuit son journal dans lequel il signale aussi ses occupations quotidiennes.

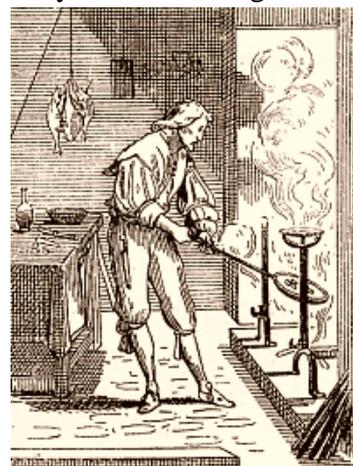
Ainsi, « *le dimanche, premier jour de may (1616), je fus au presche à la Buardière* » ; tandis que le mardi 21 juin 1616 (3 E 37/288 Jehan Robert notaire Fontenay) a lieu une transaction et un partage entre Hélène d'Appelvoisin (sœur de la femme de Paul de Vendée) et la veuve de René Dorin, écuyer, sieur de Ligné et du Poiron, et Pierre Dorin, écuyer,



sieur dudit lieu de Ligné, leur fils.

Et, encore, « *le 29 septembre (1616), je recueillis Liénard, mon cuisinier pour un an* ». Il mène donc un grand « *train de vie* » pour avoir ainsi son cuisinier personnel !

Il change aussi souvent de personnel puisque, « *Le 15 de janvier mil six cens disset (sic) jay accueilli mon palfrenier La Tourette, pour un an* », et encore, « *le 29 mars, jay fait marché avec mon cuisinier, Claude, pour un an* ». Le palefrenier se charge du nettoyage des écuries et des soins quotidiens aux chevaux : nourriture, pansage, surveillance des poulinages, soins vétérinaires élémentaires.



Il semble réellement très occupé par ses affaires « *le jedy unze may (1617), j'écrivis à La Roche-Guillaume (Pierre Drault, receveur des parties casuelles (revenu de l'église) des baronnies de Vouvent et Mervent, et qui demeure à Vouvant ; il était le 3^{ème} mari de sa cousine Marie, la fille de Catherine de Vendée, la sœur de son père) pour le procès que deffunct mon père et luy avoient ensembles* ».

Il reçoit aussi beaucoup d'où le besoin d'un cuisinier « *dimanche 14 may, nous fusmes au presche ; M. Quinefault (Henry, sénéchal du domaine de Vendée et de Bois-Chapeleau, demeure à Coulonges-les-Royaux) vint à Vendée, qui disna (midi) et soupa (soir) avec nous* », et encore « *le jedy 25 (mai), après disner (l'après midi), le prieur de Payré et Mr Desroziers, et quelques autres me vindrent voir. Il fit ce jour-là un bien fort tens (temps) de grands vents, pluies, grands coups de tonnerre et gresle, grosse comme des œufs de poules (sic)* ». Il fréquente donc le prieur de la paroisse de Payré et aussi le curé de Foussais, pourtant catholiques. Ses relations familiales sont suivies puisque « *le jedy, premier jour de juing mil six cens disset, Mademoiselle de la Bodinatière (la mère de sa femme), M. et Mademoiselle de la Place (demeure à Escouïé), ayant su que ma femme se trouvoit mal, envoyèrent savoir de nos nouvelles* ». En effet, sa femme est malade depuis plusieurs jours et Paul de Vendée fit venir deux médecins de Fontenay qui dînèrent à Vendée, et reprirent sitôt la route de Fontenay d'où ils envoyèrent (sic) « *se soir mesme, une médecine à ma femme, pour prendre le lendemain* ». Néanmoins le 18, elle est toujours malade.

Apparemment cela n'entrave pas la bonne marche de ses affaires puisque « *le mardy 27 (juillet 1617), je fis marché à Fourneau et Cherpentier (maçon et charpentier) pour me raccomoder la maison Sauvaget, qui est auprès du moulin, pour le pris (sic) de 10 livres. Il me doit fournir de douze chevrons et deux fillières et les mettre* ». Il s'agit certainement de la toiture de la maison où loge le meunier et sa famille, mais ce même mois aussi, il doit faire refaire le plancher de sa métayrie (sic) de Biossais !



Les jours s'écoulent « *le dimanche 9 juillet (1617), nous fusmes au presche au matin et fismes la cène par la grâce de Dieu* » et quelques jours plus tard, « *le vendredy 14 (juillet 1617), j'envoyay à Fontenay mon laquay (est un valet, un serviteur, portant livrée aux armes de son maître) pour quérir (chercher) une nappe, une couple de serviettes (sic) et trois escuelles d'étain, que j'ai acheté pour l'église (temple), pour servir les jours de cène et*



seront à l'église, pour ce quilz sont payés des deniers de l'église et ont cousté 9 livres 15 solz ». p. 1461

Le mot *Cène* signifie repas, plus exactement « *souper* ». Le pain se prend avant le vin pour rappeler que le corps de Jésus a été donné aux hommes avant que son sang ait coulé. Dans l'ancienne tradition huguenote, elle était célébrée quatre fois par an. Chez les protestants, le pasteur préside le culte dont le centre est la lecture de la Bible et la prédication sur les textes lus. Les cultes réformés sont généralement ponctués de cantiques chantés à l'unisson



De temps à autres, Paul de Vendée s'offrent quelques agréments « *le lundy 21* (août 1617), *je fus après disner* (après midi) *à la chasse avec mon chien couchant* » (espèce de chien de chasse qui se couche ordinairement sur le ventre pour arrêter les perdrix, les cailles, les lièvres et autre gibier. L'épagneul français est une des plus anciennes races de chien d'arrêt, et est le descendant du fameux « *chien couchant* »

du XVIIème).

Toujours beaucoup d'occupations « *le samedi 26* (même mois), *j'envoyay quérir le Flaman* (un tailleur d'habits à Fontenay) *auquel je donnay charge de me lever* (choisir et acheter) *des étoffes chez Dejan* (il s'agit d'Isaac, protestant et marchand d'étoffes rue des Drapiers à Fontenay, qui est le fils de Jean + 1593, marchand aisé qui avait acheté la *Citardière* p/sse de Mervent qu'il laissera à ses enfants Marie et Isaac – voir bull. n° 51 la *Citardière*).

A la lecture de son journal, on voit que Paul de Vendée est toujours très occupé : quasiment tous les jours il reçoit ses amis à manger, se déplace aussi beaucoup, comme « *le 1è septembre* (1617), *il alla, dès au matin pêcher en la rivière* », la Vendée, qui est toute proche et semblerait plus poissonneuse que de nos jours. Et, continue-t-il « *le samedi 2, nous mandasmes le prieur de Pairé, pour nous venir à pêcher, nous prisms force poisson, brochets, carpes et autres* », et Paul envoya le jour même une partie du poisson à la Bodinatière (chez son beau-frère à St-Hilaire-de-Voust).



Et, décidément, il reçoit beaucoup les catholiques du coin « *le lundy 18, le curé de Fossay* (et quelques autres) *vindrent à Vendée, disnèrent avec nous* » ; encore « *le dimanche 24, je fus au presche après disner à la Buardière, M. Chapon* (un des anciens de la communauté protestante) *vint souper avec nous. Le prieur de Payré y soupa aussy et y coucha* », à Vendée.

Le lendemain Paul de Vendée et le prieur de Pairé dinèrent et couchèrent à la Bodinatière, puis le sur lendemain, M. de Vendée « *alla voir à Fontenay une partye de longue paume* » (la longue paume est un jeu de gagne-terrain qui est une forme de jeu de paume. L'objectif de la longue paume est de faire mourir la balle dans le camp adverse. Ce jeu présente des similitudes avec le tennis).



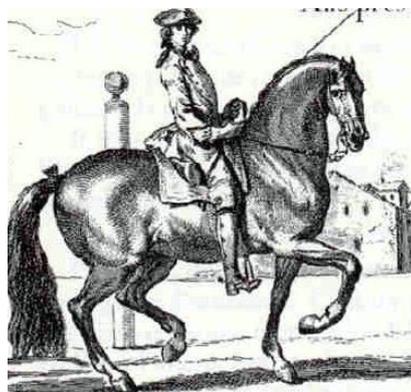
← Domaine de **Biossais**

La saison s'avance « *le mercredi 4* (octobre 1617), *je fis vendanger mon fief Voussard* », puis dans les jours qui vont suivrent, il fit vendanger aussi à Biossais. Ce domaine proche de Fontenay a donc des vignes (Maison de Maître dit *Cour de Biossais* : l'existence de la *seigneurie de la Cour de Biossais* est probablement antérieure au 16e siècle. La propriété actuelle est une construction de la deuxième moitié du 17e siècle, reprise au cours du quatrième quart du 18e siècle. A la Révolution, la Cour de Biossais a été vendue comme bien national. Adresse : 24 rue de la Villa gallo-romaine ;

cette maison jouxte la maison de maître dite la *Fuye de Biossais*. L'existence de la seigneurie de la *Fuye de Biossais* est attestée dès la fin du Moyen-Age. De la maison précédant l'actuelle, datant approximativement de la limite du 16e siècle et du 17e siècle, subsistent une porte en plein cintre Adresse : 23 rue de la Villa gallo-romaine).

Puis, en fin du mois « *le lundy 23, Dejean* (Isaac) *le marchand* (d'étoffes de Fontenay), *et Besly* (Jacob, d'une famille de magistrats de Fontenay), *procureur, disnèrent avec moy aux noces des filles de ma métoyère de Biossais* », et le même jour, dans la foulée, à nouveau il « *afferme les moulins de Sauvaget* (moulin à deux meules sur la rivière Vendée – situé un peu plus bas que le barrage de St-Luc et toujours visible, enfin la maison du meunier), *à Vredon* (= Verdon) ».

Le « *vendredi 3* (novembre 1617), *après disner* (après midi), *je fus à Fossay* (Foussais) *faire ferez ma hacquenée* » (c'est un cheval ou plus fréquemment une jument d'allure douce, et que montait généralement les femmes) et



quelques jours plus tard, « *le dimanche 19, il vint (à Vendée) deux bouchers de Coullonges, à qui p. 1462 j'ay vendu deus boeufz gras* ».

Et, enfin, un peu d'agrément « *le jeudi 30, M. du Poiron et Chevalier, de Mervent (Guy ou Jean, garde de la forêt de Mervent, marié et qui demeure où ?) fusmes à la chasse au sanglier et sur le soir, en nous rendant au Poiron, nous trouvasmes M. de la Roussière (François de la Roussière- Girard, seigneur de Cul-de-Bay, fils d'Emery de la Roussière et d'Anne de la Brosse)* », et puis « *le dimanche 3 (décembre 1617), nous fusmes à la chasse aus lapereaus (sic)* ».



Puis, « *le lundy 11, je fus à Fontenay, où je levai (acheter), chés Dejan, de l'escarlatte (étoffe précieuse de couleur variable mais en général rouge), pour m'en faire des bas de chausses* » (les *bas-de-chausses* partie inférieure des chausses, couvrant les jambes, qui constituent des sortes de chaussettes rudimentaires), puis quelques jours plus tard « *le mercredi 13, je fus à Fontenay, où je fus mettre par le Lorrain (armurier) une garde à mon espée* ».

D'ailleurs, bien souvent, lorsqu'il allait à Fontenay pour plusieurs journées, il mangeait et dormait au *Petit-Louvre* (hôtellerie située ?) où « *le mercredi 3 (janvier 1618)* », il y rencontre La Roche-Guillaume (3^{ème} mari de feu sa cousine germaine Marie Gallier, fille de Catherine de Vendée, la sœur de son père), avec qui, il est en pocès à propos d'une « *maison, size en dessus et proche de la fontaine (dite des Quatre Tias) de Fontenay, qui fut autrefois à ma grand-mère, mère de mon père (Marie de Fonteniou)* ».

Gros Noyer Fontenay Tableau d'Assemblage 1812 →

Toujours à Fontenay, « *le vendredy 5, ma femme livra à Bernardeau (Jacques, fils d'une riche famille protestante, du moulin de la Vallée à Mervent, et dans le commerce également. Il quitte la paroisse vers 1610 et s'installe au Gros Noyer, gros port proche de Fontenay, où transite les vins, les grains, . . en direction de Marans)*, le reste de son blé, assavoir, trois tonneaus froment et dis (10) tonneaus de baillarge ».



Paul de Vendée aime les représentations ainsi, « *26 (janvier 1618), je fus disner aus commédiens qui jouaient aus Trois-Rois (hôtellerie citée en 1451, dans la rue des Trois-Rois – aujourd'hui 4 rue du Puits de la Vau - qui donnaient également des spectacles), puis je fus souper au Petit-Luxembourg* » (autre hostellerie).

Je ne peux résister à vous donner quelques noms des nombreuses hôtelleries et auberges de Fontenay : *l'Hôtel de La Harpe* (cité en 1351, rue de la Harpe), *Hôtel du Pape-Gay* ou dit *Du Perroquet* (cité en 1397 – aujourd'hui café des Trois Pigeons près des halles), *Hôtel de la Fleur-de-Lys* (cité 1495 près du couvent des Jacobins dans le haut du faubourg des Loges), *Hôtel du Chapeau-Rouge* (cité en 1502 situé dans la Grande Rue ou Grande rue Ste-Catherine qui allait – alors - du cimetière Notre-Dame puis le long de l'église et se terminait au Pt des Sardines ; aujourd'hui rue : Benjamin Fillon, puis Gaston Guillemet), *Hôtel de la Coupe d'Or* (proche de la Place Belliard, 11 rue du Pont-aux-Chèvres), *Hôtel des Trois-Pilliers* (ci-contre à gauche - cette maison, appelée « *les Troys Piliers* » en 1593 et désignée comme « *où autrefois pendait l'enseigne des Trois piliers* » en 1707, a été reconstruite au cours de la deuxième moitié du 17^e siècle. Elle possède toujours trois étages de sous-sol voûtés en berceaux. Adresse : 57 rue Gaston-Guillemet), *Hôtel des Trois-Marchands* (encore en 1746 et situé rue du faubourg St-Martin, deviendra le *Bœuf Couronné* en 1869).

Il y en a bien d'autres mais le plus curieux est *l'Hôtel de la Truye qui file* (cité en 1396, et qui en 1750 devint un logement des soldats de la nouvelle caserne de Fontenay. Au Moyen-Age, à Paris un saltimbanque se produisait sur les places avec une truie qu'il avait dressée : elle filait de la laine avec une quenouille. Cette exhibition fut regardée comme de la sorcellerie, le baladin et sa truie furent condamnés et exécutés. A la suite de ce fait divers qui eut un grand retentissement dans le royaume, beaucoup de tavernes, auberges et cabarets prirent cette enseigne. Adresse : rue de la Truye qui file, qui est une toute petite ruelle qui part de la rue du Dr Audé, rejoint la Place du Mouton, la Place du Dauphin et la rue de l'Ancien Hôpital ; nous sommes en plein cœur du Fontenay médiéval).

Enseigne : **La Truye qui File** →

Continuons « *le mercredi 31 et dernier jour du mois de janvier de l'an mil six cens dishuict, j'envoyay La Jeunesse, mon homme (serviteur personnel) à Fontenay, chés M. Mothais, porter une (un) couple de chous pommes, une perdry et une (un) couple de pigeonneaus* ».



« *Le mercredi 7 (février 1618) je fus à la chasse vers la **Freslerie** » qui se trouve proche p. 1463 de la forêt et la **Cornelière**.*

Il règle aussi quelques créances « *dimanche 11 (février 1618), j'ay payé audit **Faucillon, sellier** (Mtre Jacques **Faucillon**, sellier à Fontenay) tout ce qu'il a fait pour mes chevaux et pour ceus de ma femme », et encore « *je donnay à mes fagotteurs pour un millyer de fagotz et quatorze cens bougres (fagot d'épine), qu'ils m'a fait en mon bois du **Barrot** (fief **Barrot** à Puy-de-Serre), la somme de cens quatre solz ».**

A la fin du même mois « *mercredy 28, je fus après disner (l'après-midi) au grand étang de Puy-de-Serre (étang de la Digue – ci-contre), que l'on pescoit, pour acheter du poisson », qui est remis sans doute dans une réserve personnel ! Et le lendemain « le jeudy premier jour de mars, j'envoyay à Pui-de-Serre (sic) quérir mon poisson, que j'ay acheté le jour précédent ».*



Quelques jours plus tard « *le lundy 5, **Gabryel, mon cuizinié, vint à mon service, auquel je dois donner par an, 24 livres et les peaus de moutons, veaus, agneaus et chevreaus, qu'il abillera** (dépouiller et préparer) à la maison ». Encore un nouveau domestique « *le mercredy 20 (mars 1618), ce jour-là vint à mon service la **Crois-Blanche, de Fontenay, pour me servir de vallet (sic) de chambre** ».**

← Les **Plesses** : Faymoreau Section B du Couteau 1811

Ses occupations sont nombreuses « *le dimanche 25, **M. Chapon** (un ancien de la communauté protestante), m'amena **Guachignard, métayer de Cute-praye** (en 1611, sont dans la métairie de **Culdebray, Pierre et Jasques Gaschignard, laboureurs à charrue), pour prendre ma métayrie de la **Freslerie** à ferme (en remplacement de **Martin** le précédent) ».***

Puis, « *mercredy 4 (avril 1618), je fus à la **Freslerie, pour faire amoucher** (mettre en mouche veut dire en tas) mon bois et voir les arbres que **Jean Martin** laisse à esbrancher, pour le métayer (**Gachignard**) qui doit entrer à la **St-Michel** prochain ».*

« *Le mardy 17 (même mois), **M. de la Bodinatière** (beau-frère de Paul), **M. du Poiron** (beau-frère de Paul) et moy fusmes à la chasse au sanglyer, au bois de Faymoreau (Bois Maignen) et des **Places** » (ou Plesses de Faymoreau où se trouve un beau domaine tenu par l'un de ses amis).*

Paul de Vendée est souvent en compagnie de son beau-frère **Henry d'Appelvoisin** ainsi que d'un autre parent, **René Dorin** (+ 1615-16), seigneur de **Ligné** et du **Poiron**, époux d'**Hélène d'Appelvoisin** (la tante de **Françoise**, sa femme), et dont il aura : **Pierre**, écuyer, sieur de **Ligné**, **Jacques** qui demeure aussi au **Poiron** avec son frère **Gabriel**, célibataire, et chevalier de l'Ordre de Malte.

Le château du **Poiron** (vers 1900) et plan 1844 →

La famille **Dorin** possède cette seigneurie du **Poiron** depuis 1383 et la gardera presque jusqu'à la Révolution. Naturellement, elle porte blason « *d'argent à 3 alouettes huppées de sable* ».

Cette maison noble du **Poiron**, située sur la lisière de la forêt de **Mervent-Vouvant** (près de **St-Luc**), fait partie de la paroisse de **Pissotte** et aurait été une ancienne commanderie des **Templiers**. C'est un beau domaine, entouré de très belles douves (ce n'est plus le cas aujourd'hui ; le château a été reconstruit sous sa forme actuelle, en 1887 et appartient depuis 1742 environ à **René Augustin de Mouillebert** seigneur de **Puissec**), et il est quasiment fermé entourant une immense

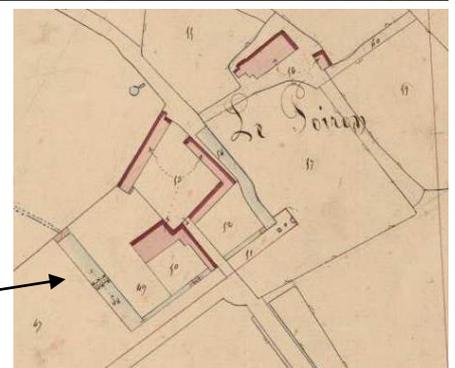


cour où semble être, une tour ou un pigeonnier (voir plus loin plan p. 1465). Naturellement, le domaine est affermé depuis 1588 au moins.



← Blason des **Dorin**

Le plus illustre, si l'on puit s'exprimer ainsi, est **Messire Gabriel Dorin** (+ 1642), qui demeure donc à la **Maison Noble du Poiron**, p^{sse} de **Pissot**, et qui en 1624 est dit



encore, « chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Jérusalem », et commandeur de la dite

p. 1464



« *Commanderie Magistrale du Temple de la Rochelle* » (qui bénéficiait depuis 1139 d'un droit leur permettant à transporter par eux-mêmes et sans taxes toutes marchandises).

← La **Commanderie templière** à **La Rochelle**, actuellement appelée *Cour de la Commanderie* et avec une Croix de Malte, dans la *Cour de la Commanderie*.

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (appelé aussi ordre des Hospitaliers), est un ordre religieux catholique hospitalier et militaire qui a existé de l'époque des croisades jusqu'au début du XIX^e siècle (mais qu'il ne faut pas confondre avec les Templiers, dont l'Ordre fut aboli en 1314, tandis que leurs domaines furent remis aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem). Sa devise est « *Défense de la Foi et assistance aux pauvres* ».

L'Ordre s'installe à Malte en 1530 et transforme cette cité en magasins d'échanges du commerce méditerranéen. Sous la dépendance de l'Ordre sont les commanderies (comme celle de la Rochelle), sous la responsabilité d'un commandeur, et les maisons périphériques (fermes, granges, moulins, vignes, etc.) qui relèvent de chaque commanderie, comme la métairie des Gourfailles, des Granges, dépendants de ladite commanderie (et bien d'autres), sise paroisse Saint Rémi de Pissotte, et son four à ban, au bourg avec le droit de ramasser, encore en 1625, le bois mort dans les forêts des baronnies de Vouvant et Mervent.

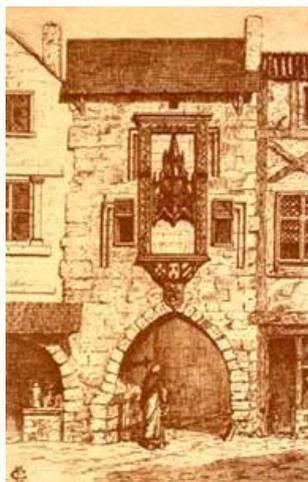
C'est peut-être, d'ailleurs, parce que le Poiron comme St-Thomas de Fontenay et son annexe *St-Thomas* de Mervent, que l'on disait avoir été une ancienne commanderie des Templiers ou de ses dépendances, que l'on a dit également que la forêt de Mervent aurait appartenu aux Templiers.

Seigneurie de **St-Luc** (Pissotte) →

Non, mais par contre, le *fief de St-Luc* et son exploitation agricole, à l'orée de la forêt, a pu appartenir ou dépendre des biens des Templiers, du Temple de la Rochelle. C'est ce fait qui a créé la confusion. D'ailleurs, en 1615 encore, on parle de la métairie et seigneurie de Saint Luc, qui appartient au prieuré de Notre-Dame de Fors.



Cet Ordre, comme bien d'autres, joue principalement, dans la réalité, le rôle d'un refuge pour une assez désuète vanité nobiliaire. On sait qu'après avoir exigé seize quartiers de noblesse, c'est-à-dire la noblesse des seize trisaïeuls du futur chevalier (qui est le premier grade), l'Ordre de Malte ramena cette exigence à huit quartiers, la noblesse des huit bisaïeuls, et souvent avec ou sans preuves. Mais, il fallait tout même être parainner et s'acquitter d'un droit d'entrée et par la suite d'une cotisation annuelle. L'Ordre avait une telle réputation, que les familles nobles, qui destinaient leurs cadets à la robe et ou l'épée, y faisaient recevoir de minorité leurs jeunes cadets. Leur éducation à Malte se faisant aux frais de l'Ordre, celui-ci fini par réclamer aux familles des sommes de plus en plus importantes pour entrer dans l'Ordre et faire leur passage à Malte où quelques-uns étaient pages du grand maître mais beaucoup d'autres étaient aux services des dignitaires ou des auberges quand ils ne restaient pas dans les prieurés ou même dans leur famille. À 18 ans, il pouvait prononcer ses vœux et alors devenir effectivement frère hospitalier. Le recrutement commun se fait par parrainage et pour un temps de services qui est variable (de quelques années à de nombreuses années). D'abord pressenti par ses manières d'être et de servir, et après quelques années de réflexion, le futur chevalier, qui doit demeurer célibataire, est reçu au sein de l'ordre. Il devra porter l'habit qui est noir pour tous les chevaliers de l'Ordre de Malte mais aussi la croix. De plus, ces hospitaliers militaires instruits avaient la renommée d'être d'excellents administrateurs terriens, habiles dans les activités bancaires et commerciales : ils détenaient le monopole du transport de nombreuses denrées mais surtout des vins de la Rochelle à l'Angleterre.



C'est donc un honneur pour la famille d'autant plus que, non seulement, il est chevalier mais aussi commandeur (en charge d'une commanderie dont les dépendances s'étendent sur un territoire précis et parfois immense).

← Porte de la rue du **Temple** (1700 La Rochelle)

Ainsi, trois ans avant le décès de Paul de Vendée, justement au siège de la Rochelle, le **p. 1465** 10 septembre 1624 (ADV 3 E 37/305), Gabriel Dorin, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, demeurant en la maison noble du Poiron à Pissotte, étant sur le point de partir pour Malte pour le service de son ordre, donne procuration générale pour gérer pendant son absence ses affaires, à *Haut et Puissant Jacques Dorin*, écuyer, seigneur du Poiron, son frère aîné. Et, le même jour, Gabriel Dorin, étant à Fontenay, donne procuration à Jehan Gaillard, son serviteur domestique, pour percevoir de ses fermiers tous les revenus de sa magistrale commanderie du Temple de La Rochelle, à la charge qu'il en rendra compte à Jacques Dorin, frère dudit constituant.

Plan du **Poiron** 1810 →

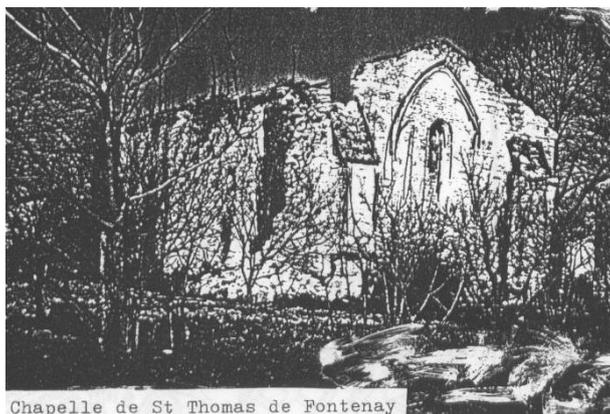


Mais, il y a un troisième personnage important dans la famille et qui a des intérêts également avec le Temple. Il s'agit de Samuel Bernardeau qui est dit « *marchand bourgeois* » de la Rochelle. En effet, il a épousé Marie de Dorin, une sœur de Jacques et de Gabriel.



Il est le descendant d'*Honorable Homme* Mathurin Bernardeau, qui était receveur des baronnies de Mervent & Vouvant dès 1580, où il demeurait. C'est un riche « *marchand bourgeois* » qui afferme (par procuration et devant Robert notaire), à nouveau, le 1^{er} novembre 1592, « *du Révérend Frère Charles de la Rama, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, de présent hors de ce royaume pour les affaires de sa religion* » et, pour 3 ans, le « *chastel et seigneurie et commanderie de Champgillon* » (canton de St-Hermine). En tant que « *fermier* », il sous-afferme « *la prévosté et terragerie de la Chastaigneray aux Coustaux et le four à ban dudit lieu, avec les droits de vérolie, fruits, profits, revenus et émoluments desdites choses, dépendant de ladite seigneurie de Champgillon* ». Par contre, le 3 mars 1594 (Mesnard notaire Fontenay), alors qu'il demeure à Fontenay, il « *se désistait de la ferme de la commanderie de St-Thomas en cette ville* (et de celle de Curzon), en faveur de frère Jehan de Palette, religieux de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem, à présent commandeur desdites commanderies ». La même année, il afferme pour 5 ans, « *de Jacques de Béthume, abbé de l'abbaye de l'Absie, la métairie de la Jobretière* (située au-dessus de *Pierre-Brune* et du ruisseau de la *Vergne* qui fait la limite de Mervent ; cet ancien logis devenue métairie possédant un immense étang), *de la paroisse de Bourneau, dépendant de ladite abbaye* » et, encore, il « *afferme à Isaac Bernardeau* (*sieur de la Fenêtre*, son parent), *marchand, de présent en la psse de Mervent* » pas moins de six métairies ou borderies en la psse de Puy-de-Serre.

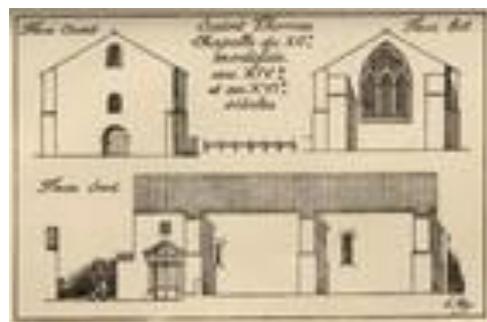
Est-ce par succession que Samuel (notes Bernardeau T 19 Maillaud), beau-frère de Gabriel Dorin, est en 1624 est « *fermier du revenu temporel de la Commanderie Magistrale du Temple de la Rochelle* » et devait « *payer à Messire Gabriel Dorin, chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Jérusalem, commandeur de la dite commanderie, et demeurant à la Maison Noble du Poiron, psse de Pissot la somme de 3700 livres, sur 4500 livres* (c'est fabuleux) *prix de la ferme de ladite commanderie pour les fruits de l'année dernière* » (c'est « *Haut et Puissant Jacques Dorin, sieur du Poiron* », y demeurant, et frère de Gabriel, qui est caution de Samuel Bernardeau). C'est vraiment une affaire de famille et qui perdure, et c'est peut-être grâce à son beau-frère que Gabel Dorin a été parainné.



Chapelle de St Thomas de Fontenay

Chapelle XII^{ème} de la **Commanderie de St-Thomas** Fontenay →

Il est très difficile de démêler leurs négociations mais le 11 février 1624 (ADV 3 E 37/304 Jehan Robert notaire Fontenay), Mathieu Georges (et beau-frère de Samuel), marchand bourgeois de La Rochelle, y demeurant, comme ayant cession et transport de Samuel Bernardeau, marchand bourgeois de ladite ville, fermier du revenu temporel de la commanderie magistrale du temple de La Rochelle, paie donc à Gabriel Dorin, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de ladite commanderie, demeurant à la maison noble du Poiron à Pissotte, 3700 livres sur 4500 livres, prix de la ferme de ladite commanderie pour les fruits de l'année



précédente. Il promet de payer, ainsi que ledit Bernardeau s'y serait obligé par ladite ferme, à **p. 1466** Jacques Duliege, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, la somme de 2400 livres à Marseille, à l'acquit et décharge dudit chevalier. Et, le 10 novembre 1624 encore (ADV 3 E 37/305 Jehan Robert notaire Fontenay), le même Mathieu Georges, comme procureur de Samuel Bernardeau, paie à *Haut et Puissant* Jacques Dorin, écuyer, comme procureur de Gabriel Dorin, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de



Jérusalem, son frère, commandeur de ladite commanderie, 1330 livres 18 sols 6 deniers restant dues sur la somme de 6.750 livres, prix de la femme pour une année et demie échue à la fête de Toussaint dernière. Et, toujours le même, le 3 avril 1625 (ADV 3 E 37/306 Jehan Robert notaire Fontenay), fait compte avec Jacques Dorin, comme procureur de Gabriel Dorin, pour le paiement de 2.250 livres, qu'il doit pour le prix de la ferme de la commanderie échue à la fête de Notre-Dame de mars dernier.

← **Logis du Poiron** (D-Sèvres)

Au passage, car je ne suis pas à l'abri d'une erreur ou d'une confusion, je me dois de signaler que sur la paroisse de Boismé (79), il y a aussi la seigneurie du Poiron datant du XIIIème, proche du village de Bordes, mais dont je ne connais pas les seigneurs. Elle devait être importante puisqu'elle possédait une chapelle où l'on pouvait y voir leur blason gravé dans le granit au-dessus de sa porte. Néanmoins, ce domaine semble tout de même tant qu'assez éloigné du domaine de Vendée où demeure Paul qui rencontre presque quotidiennement sa parenté !

Reprenons le journal de Paul de Vendée, récit fabuleux qui nous permet de sortir de la généralité du quotidien de cette époque et à plus forte raison de nous permettre de mieux visionner le quotidien des gens de notre petit coin du Poitou. Pour cela, je ne redonne que les faits les plus marquants de cette période !

Le « *mardy 8 (mai 1618), je payay aussi le Flaman (son tailleur et faiseur d'habits, de Fontenay) de tout ce que nous luy devions à savoir : la fasson de mon habit de camelot et la robe de taffetas fassonné (sic) de ma femme et de tout ce qu'il a fourny en faisant laditte robe* ».

Le « *jeudy 24 (même mois), nous partismes, ma femme et moy, pour aller à Sauvaget (dont on a parlé plus haut p. 1455), où se trouva Mademoiselle de Ligné (l'épouse du sieur Dorin), M. du Poiron (Dorin), et M. de la Bodinatière (beau-frère), qui avoy avec luy Larocque ; nous y peschastes : nous disnastes là (midi), puis nous vinsmes à Vendée (chez lui), fors (sauf) Mademoiselle de Ligné, qui s'en alla au Poiron* ».

Le « *lundy 25 (juin 1618), je partis de Lusson (Luçon où il avait dormi) de bon mattin, vins à Biossais où ma femme se rendit, puis après disner fusmes à la foire* » de Fontenay du 25 juin dite « *foire de la St-Jean* ».



← **Chapelle St-Louis** rue St-Antoine

Et, « *le lundy 9 (juillet 1618), nous fusmes longtems, M. de Thory et moi à Mérevant (sic), à attendre M. de la Bodinatière, qui s'y devoit trouvez à une chasse, que faisoit Roche-Guillaume (Pierre Drault), où après avoir longtems attendu, nous fusmes à Vouvant voir Roche-Guillaume* ». Le lendemain « *mardy 10, M. de Thory et moy fusmes à la forêt (de Mervent) où nous tuasmes une biche* ».

Quais du Louvre au XVIIè →

Pendant le mois d'août, Paul de Vendée va à Paris pour ses affaires et il « *coucha en la rue de la Huchette, à la Fleur-de-Lis* » pour plusieurs jours : « *le samedi du 25, jour de St-Louis, je vis le roy (Louis XIII) fort accompagné de noblesse et de ses gardes, qui alloit à la chapelle St-Louis des Jésuisttes, en la rue St-Antoine où il toucha les malades. Le mesme jour, après souper, M. de La Place et moy, montasmes à cheval et fusmes sur le quay du Louvre, voir les feux dartifice (sic) qui s'y faizoit sur l'au, devant le Louvre, qui furent fort beaux* ».



En octobre 1618, le 14, il passe contrat de vente pour sa maison de Bioissais, peut-être p. 1467 parce qu'il envisage, sous peu, de « faire retrait lignager (droit de préemption) sur le Bois-Chapeleau » (Chapelle-Thireuil), domaine de la famille de sa femme, en vente, sur le point d'être acheté par un étranger, et que, pour cela, il lui faudra de nouvelles liquidités.



← Le Bois-Chapeleau (reconstruit)

Il reçoit chez lui, M. de la Braudyère (Briandière, Bréjardière, Louis Bernardeau écuyer seigneur de Puy-de-Serre) où « le 25 (octobre 1618) nous avions une tenue d'assizes » (réunion de protestants), et « le vendredi 16 (novembre 1618), M. de la Fournyère (Jean Garipault, protestant, en 1616 maire de Fontenay, où il possède un très bel Hôtel rue du Pont-aux-Chèvres mais aussi son beau domaine de La Fournière à Foussais - voir plus loin p. 1545), me vint voir et fut quelques deus

heures avec moy, puis s'en retourna à la Fournyère ».

← Les Halles (anciennes) de Fontenay

Et, en début décembre « lundy 3, M. François (en affaires avec les Dorin et demeurant à La Rochelle), menyoa des tripes de moulues (?), demy cens de citrons (500), une douzayne de grenades du Portugal ». Il ne fait aucun cas, de la date du 25 décembre, fête de Noël, pourtant célébrée comme chez les catholiques.

En janvier 1619, il va plusieurs fois à la chasse, tandis que « le samedi 12, je vendis à Pouponneau mon estal (emplacement), que j'avois en la halle de Fontenay (très longue, située le long de la rivière entre le Pt-Neuf et le Pt des Sardines, place du Commerce, et rasée dans les années 1950-60), au rang de la porcherye, qu'il avoit accoustumé de tenir à louage de moy ». Et, le mardi 15, il fait ses comptes avec Besly. Ce dernier doit « jouir des moulins de Sauvaget jusques à la St-Jean » ainsi que du Bois de Sauvaget, et y est donc en fermage.

Et, « vendredi 23 (janvier 1619), nous fusmes à Fontenay (lui et plusieurs de ses connaissances) descendre au Petit-Louvre, où nous laissasmes nos chevaux (sic), fusmes souper chés M. le Sénéchal et coucher chés Puibernier ».

Ce dernier est Pierre Robert, notaire à Fontenay, qui traite les actes de la famille Vendée. Sa maison (ou plutôt partie de maison, puisqu'elle est déjà divisée à la fin du 16e siècle se situe toujours 16 rue de la Harpe, tout près du château de Fontenay, et semble avoir été édiflée au cours de la seconde moitié du 16e siècle ; en 1588 et 1594, elle appartient déjà au notaire Pierre Robert, qui en est peut-être le constructeur ; En 2001, un second étage de sous-sol est découvert lors de travaux).



Puis encore « mercredi 2 (février 1619), fusmes à Fontenay, disnasmes au Petit-Louvre puis après disner fusmes chés M. le Sénéchal où nous trouvassmes Fonbryant, où nous traictassmes de l'affaire du Bois Chapeleau et nous nous susmes accorder, pour ce jour-là ». En effet, ce Fontbriant (Jacques Berthon, sieur de Fontbriant, maire et capitaine de Fontenay) avait récupéré les 2/3 de la seigneurie du Bois-Chapelau, que le seigneur d'Appelvoisin (Charles Thiercelin, dit M. de la Roche-du Maine, qui était le grand-père de la femme de Paul de Vendée), couvert de dettes, avait dû lui céder. Grâce à un droit de préemption, Paul de Vendée va, à son tour, pouvoir le racheter par « contrat de rétrocession ». En fait, pour pouvoir récupérer ce domaine familiale, en plus de liquidités, il fait un contrat de l'échange et cède plusieurs de ses biens : Sauvaget, Bourneau (à Charzais) et les Touches.

Le « lundy 11 (mars 1619), je montay à cheval, pour aller à la pesche de l'étang du Reseaudau (= le ruisseau doux p/sse du Busseau), où n'ayant trouvé personne, je m'en revins à Vendée ». En fait, l'étang fut



ouvert le 14 et la pêche commença le 15. Deux jours plus tard, avec ses amis, il va à la chasse aux Boules (bois) de Faymoreau, où ensembles il tuèrent un loup, et, quelques jours plus tard, encore !

← La Cornelière (p/sse de Mervent)

Le « mardy 26 (toujours avec les mêmes), nous fusmes tous quatre à la Cornelière et dans mes bois

de la *Freslerye* », où il fut tué une biche (dans ces moments-là, Paul de Vendée est parrain de Jacques Panou plus tard installé à la *Cornelière* p/sse Puy-Serre ; il a donc des liens avec la famille Panou). En avril, toujours des choses du quotidien dans son journal, tandis qu'en mai, des nuages se profilent. En effet, l'assassinat



d'Henri IV (1610), avait mis un terme à la paix civile et la tolérance qui régnaient dans le Royaume de France entre Catholiques et Protestants. Les belligérences vont aller crescendo !

Le « *jeudy 2 (mai 1619), je fus au devant de Mr de la Cressonnière, qui, avec sa brigade de la compaignye de gens d'armes de M. de Rohan, venoit de St-Pompain et s'en alloit à Foussay et (je) luy fis compaignye jusques audit Foussay* ». Le « *dimanche 5 (même mois), je fus à la Bodinatière disner et après disner mon frère (en fait, c'est par amitié, qu'ainsi il nomme son beau-frère) et moy fusmes au Breuil-Barret voir M. de la Cressonnière, nous y soupasmes. Ledit sieur me prya de le vouloir assister et estre de la compaignye de M. de Rohan, ce que je luy ai accordé* ». En d'autres termes, cela veut dire qu'il se joint à ces deux chefs protestants en vue de combats futurs.

Mais voyons d'abord qui est M. de Rohan.

Benjamin de Rohan, duc de Frontenay (Frontenay-Rohan-Rohan), baron de Soubise, dit le « *duc de Soubise* » est le dernier chef militaire de la résistance calviniste. Mais, ce seigneur, « *que la haine des catholiques a poursuivi de toutes ses rigueurs* », n'hésitait pas à user de ruse et d'audace (voire du parjure selon ses ennemis). Il avait alors 36 ans (+ en 1642, exilé protestant, à Londres), célibataire, et était un peu plus jeune que Paul de Vendée qui, lui, avait alors 40 ans.



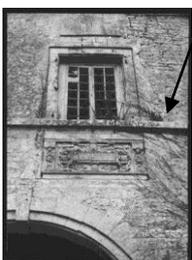
Et, M. de la Cressonnière !

Il s'agit de René Bastard, descendant d'une illustre famille qui possède (entre autre) le château de la Cressonnière (p/sse de Cezais). Ce castel a été re-construit au XVIe siècle et possède un passé prestigieux. En 1360, Jean Cresson en est déjà le seigneur, et la famille Bastard en prend possession lorsque Guillaume, seigneur du Fougeroux (1396), épouse Andrée Cresson, *dame de la Cressonnière* en 1497. Les Bastard, naturellement blasonne : « *d'argent à l'aigle de sable membrée et becquée de gueules* ».



Leur fils, Louis, dit seigneur de la Cressonnière et de Cezais, fut dès 1533, dans les premiers à embrasser la Réforme (à se faire protestant) et fit beaucoup d'émules parmi ses proches.

René Bastard, son fils, fait monter en 1566 le porche d'entrée de la Cressonnière, lequel est encadré par deux majestueuses tours. Au-dessus de la voûte d'entrée, il appose sa devise la « *Vertu estainct le vice 1566* » (la vertu éteint le vice). Il servit dans l'armée protestante. Il avait épousé Geneviève Girard (probablement) de la famille Girard, de Bazoges (en-Parèdes).



René (+ 1579), le fils des cy-dessus, eut un destin particulier.

Bien sûr protestant, il échappa au massacre de la St-Barthélémy en 1572 et combattit avec ardeur pour la même cause sous les ordres de la Noue dit La Noue-Bras-de-fer et fut présent à la prise de Fontenay-le-Comte dans la nuit du 23 février 1574 (voir bull. n° 52 Cul-de-Braye p. 1266-67).

Il avait épousé Charlotte Bigot, fille de François seigneur de la Ménardière (St-Pierre-du-Chemin) et qui était chevalier de l'ordre du Roi (donc catholique). Quelques années plus tard, René devait se rendre coupable, par jalousie, d'un crime affreux. En effet, son



beau-père ayant marié, en l'avantageant, sa seconde fille Anne avec François Girard des Echardieres, René Bastard, furieux de cette préférence, attaqua le vieillard sur le pont, en face du château de la Forêt-sur-Sèvre et le tua. Charlotte, sa femme, bannit de sa présence un époux parricide que les magistrats condamnèrent par contumace en 1579. Le criminel se retira en Touraine, où il changea de nom, mais sa retraite fut connue et, Balthasar Le Voyer, archer du vice-sénéchal de Fontenay-le-Comte, vint pour l'arrêter. Saisi par l'homme de la police, le misérable

tenta de s'échapper, mais il fut tué dans sa fuite (1580).

p. 1469



← Château de la **Ménardière** (St-Pierre du Chemin)

Il laissa trois garçons et trois filles : 1° Paul, capitaine et ami du roi de Navarre, qui mourut assez jeune en 1593 sur un champ de bataille ; 2° Claude, qui mourut jeune, 3° Henri, qui suit.

Paul décédé, son puîné aussi, c'est donc le troisième fils, Henry, qui devint héritier de tous les biens familiaux.

Henry Bastard était chevalier, baron du Petit-Château (de Vouvant) et marquis de la Cressonnière, seigneur de la Mesnardière, du Bourg-Bastard, de Saint-

Pierre du Chemin et du fief de Menomblet. Il fut aussi gentilhomme de la Chambre d'Henri IV, dont il fut l'ami, chevalier de son ordre, nommé par lui gouverneur de l'île et du château de Maillezais. Il rendit hommage de ses terres, au château de Thouars, le 29 septembre 1594 et mourut avant le 26 août 1625. Il avait épousé Louise de Pont-Levoy, il en eut huit enfants dont Henry et René.



← Château des **Roches-Baritaut** (St-Germain de Prinçay)

L'aîné, Henry, baron de la Cressonnière, lieutenant de Soubise, assista à la prise des Sables (juste avant) et fut tué à la rencontre de Mareuil, très regretté des siens (février 1622). Voici les écrits de l'époque qui relatent : « *La deffaicte des troupes de Monsieur de Soubise et de la Cressonnière, son lieutenant, par le sieur des Roches-Baritaut, ès pais du bas Poictou* ». Voici, le détail de l'affaire relatée par un catholique « *Monsieur des Roches Baritaut partit de sa maison (Philippe de Châteaubriant, catholique et possesseur du château des Roches-Baritaut à Saint-Germain-de-Prinçay, pour aller à Tallemont, fief catholique, que M. de Soubize, protestant, menaçait d'assiéger - voir aussi bull. n° 52 Culdebray p. 1269-70) le lundy matin dernier de février au nombre de quelques quatre-vingts chevaux au plus maistres et valets et trente mousquetaires ; les protestants partent de Mareuil en mesme temps en nombre de 400 chevaux, pensans estre les premiers sur le chemin des autres ; il se trouve qu'ils estaient déjà passez,*

les suivent en queuë longtemps, armes en main, enfin sont découverts par quelques-uns de M. des Roches ... qui tourne teste, voir qu'ils sont grand nombre, est conseillé de faire retraicte ; mais luy (Des Roches-Baritaut) brave et valeureux, songe que sa querelle est juste et que travaillant pour Dieu, Dieu travaillera pour luy . . . Les ennemis conduits par le sieur de la Cressonnière (Henry Bastard), lieutenant de M. de Soubize, attaquent M. des Roches et les siens, qui les reçoivent courageusement ; le combat fut grand, l'espace d'une heure et demie, jusques après jour couché ... Le nombre de ceux qui ont esté tuez du costé de M. des Roches (catholique) est de 15 ou 16 et plusieurs blessez. Le nombre des morts des rebelles (protestants) est de 60 ou 80 au moins, de quoy il y en a 18 ou 20 de remarque (de noblesse) et entre autres, M. de la Cressonnière, lieutenant de M. de Soubize de luy tant regretté ... tant y a qu'il fault croire véritablement que Dieu a grandement opéré en cette affaire, dequoy nous le devons remercier ». Son aîné décédé, c'est René qui hérite de tous les biens, encore une fois.



René, baron du Petit-Château (de Vouvant) et après la mort de son frère puis de son père, marquis de la Cressonnière, ne fut que blessé au combat de Mareuil (1622) et se retira au château de Bourneau, où il mourut (avant 1655). En 1673, l'aveu de la seigneurie de Bourneau (voir plus haut p. 1448-49) est alors rendu par sa sœur Marguerite de la Cressonnière et *Dame de la baronnie du Petit-Château* (Vouvant), héritière et alors veuve de René Chenu seigneur de Saint-Philbert (veuve en 1672, elle donna 6.000 livres aux jésuites de Fontenay et vendit en 1674, la terre du Petit-Château de Vouvant à Alexandre de Baudéan, comte de Parabère. Elle fut la dernière de cette lignée).



← C'est donc René, qui est l'ami de Paul de Vendée dont nous survolons le journal.

Au passage, je m'excuse auprès de mes lecteurs à qui je fais supporter mes voyages, mes **p. 1470** incursions hors des frontières du présent sujet ! Je m'excuse aussi pour les immixtions hors du sujet du présent traité mais je ne peux résister au plaisir de les faire entrer, plus intensément, dynamiquement, dans notre petite histoire locale !



Reprenons, justement, ce journal si émouvant et passionnant de Paul de Vendée.

Le « *mercredy 8 (mai 1619), je fus au devant de Mr de la Cressonnière, qui venoit d'Antigné (Antigny) et entrasmes en ville (de Fontenay) et fusmes loger aus Loges. Nous fusmes trouver Mr de Rohan, qui nous mena au chasteau, où Madame de la Boulaye et Monsieur, son filz estants* ».

← **Tour de la Boulaye** (Fontenay-le-Comte)

Madame de la Boulaye n'était autre que Marie du Fou (fille de François, catholique, de la paroisse de Bourneau, prévôt de Vouvant 1496-1532, et de Louise Robertet – voir p. 1449 un enfeu de Marie du Fou), qui avait épousé un protestant Charles Eschalard, chevalier, seigneur de la Boulaye, gouverneur de Fontenay jusqu'à son décès en 1594. A sa mort, c'est elle qui en est devenue « *gouvernante* » (sic) en attendant de remettre ce poste à son fils Philippe, qui décéda hélas (1616). Ce n'est qu'après que, Maximilien, son petit-fils, devint gouverneur de la ville de Fontenay. Les La Boulaye sont à l'origine de restaurations et constructions nouvelles au château dont le donjon dit « *Tour de la Boulaye* ».

Château de la **Flocellière** 85 →

Le lendemain « *nous montasmes à cheval toute la compaigne de Mr de Rohant sans armes, et fusmes jusques en les chans (champs), mondit Sieur (le Sire de Rohan) estant avec nous, où il nous fit faire l'exercice* » tandis que le sur-lendemain « *vendredy 10, nous fusmes montre (la montre ou montrée est une revue d'armes), en la Prée (prairie) tous armés* ». Puis « *le samedi 11, nous reseummes (reçurent) tous argent, chacun 40 écus, puis montasmes à cheval et fusmes coucher au Boupère (entre entre Pouzauges et la Flocellière), en l'intention de charger des troupes de cavalerie, que levoit le marquis de la Flosselière (Maurays ou dit Paul Philippe de Morais, seigneur de la Flocellière et catholique) pour mener à la reine mère (Catherine de Médicis) à Angoulême* ».



A ce moment-là, Paul de Vendée était dit « *capitaine huguenot* » (déjà depuis 1611) et portait un blason qui semble être bien différent de celui de sa famille.

← Après cette escarmouche du Boupère, la guerre se termina le 14 (mai 1619), « *la pais (paix) estoit faite (M. de Rohan) nous licentya et remercyta tous, où estans, fit une telle pluye que le lendemain, quand nous partisme dudit Ardin (79), les rivières estoient tellement débordées, que nous ne susmes passer la rivière, pour aller chés*

Malleray (ce Malleray demeure la Flocellière située juste au-dessus du Boupère), ains (ainsi) fusmes tout droict à Fontenay » (par la Châtaigneraie). A la fin du mois « *le mardy 28, nous fusmes tous à Escouïé (avec des membres de la famille) et ne demeura à Vendée (son logis) que ma femme* ». Elle était sur le point d'accoucher !

Deux jours plus tard, « *le samedi, premier jour de juing, je ne bougeay de Vendée* » tandis que « *le dimanche 2, sur le midy, ma femme accoucha de mon filz Henry* » (juin 1619, lequel fils sera parrain au Temple de Foussais, en 1658, de Jacques fils de Jacques Panou alors fermier du Bois Chapelleau voir plus loin p.1500). Il avait noté ailleurs dans son journal : « *Mon fils, Henry, nasquit à Vendée aussi (comme sa fille aînée Espérance), le dimanche deuzième jour de juing, sur le midy, l'an mil six cens dix neuf et fut batizé audit lieu de Vendée, l'onzième jour du susdit mois et an, où se fit exprès pour cest effect, par le mesme M. Vatable, qui avoit (déjà) batizé ma fille, ministre en l'église réformée de Fossay et St-Hilaire sur l'Autize (aujourd'hui St-Hilaire des Loges)* ».

Neuf jours plus tard « *mardy 11 (juin 1619), M. le baron du Petit-Chasteau (de Vouvant, Henry Bastard seigneur de la Cressonnière, demeurant à Bourneau, et compaignon d'armes de Paul) vint à Vendée où le presche se fist et mon filz Henry de Vendée fut baptizé ; ledit sieur (pour Sire) Baron (de la Cressonnière) fut parrain et Mademoiselle de la Place (fille de Pierre Rousseau seigneur des Places, à Escouïé) fut marraine* ». Puis, la routine du quotidien reprend « *le lundy 24, mon vallet Nicolas vint à mon service et fismes pris (accord de prix) ensemble, il doit gagner 18 livres, une paire de souliers, une chemize et un bas de chausse de carizé, par an. Ce mesme jour, raccueilly la Tourette, mon palfrenier, il doit gagner,*



par an, 24 livres et une paire de souliers ».

p. 1471

Le mois suivant « lundy premier jour de juillet (1619), ma femme a accueilly Pierre, le vacher, et luy doit donner, jusques à la St-Jean (de l'année suivante), 4 livres en argent, une paire de souliers et une chemize. Le jour mesme, on a amené Madeleine à ma femme, pour luy servir de fille de chambre ».

Tandis que « le dimanche 21, j'achevay de payer le passementier, de trente six livres 10 sols, que ma femme luy devoit de reste de son passemant de son petit lit vert-brun, de la chambre ». C'est souvent le dimanche que Paul règle ses créances !

Bien que Paul de Vendée remplit tous les jours son journal, je ne reprends (re-copier dans le style de grammaire du moment) que ce qui a un intérêt pour mieux se plonger dans ce lointain passé !



Continuons « le mardy 6 (août 1619), M. Albert (médecin à Fontenay) vint voir nostre filz, qui estoit malade », le nourrisson n'a que deux mois, et il reçut « ce mesme jour, des entes (unité de poids ?) d'abricotz et des pommes de Rambourg (les pommes appelées « Rambour » se caractérisaient par un volume important et un côté, une face, nettement plus développé que l'autre) et de passe-pommes (la Passe-pommes était une pomme de table très précoce) ».



← La vallée du **Petit-Château** de Vouvant

Le « mercredi 11 (septembre 1619), je partis du Poiron (p/sse de Pissotte) et je fus à Bourneau (3-4 km environ), voir le baron du Pt-Chasteau (Henry Bastard, son compagnon d'armes ; le Pt-Château se trouvait de l'autre côté de la rivière « Vendée », et face au nouveau château de Vouvant), qui estoit malade de la picotte (virus du type varicelle plus proche du zona) ». Puis, « le mardy 17, M. Albert (son médecin) vint voir ma fille (Espérance, qui a juste 3 ans), qui se trouvoit mal de la petite vérole » (sic - la variole, le fléau des familles, touchait 2 personnes sur 10, et dont 1 malade sur 7 en mourait, et qu'un bon nombre pouvait demeurer aveugles, estropiés ou surtout défigurés pour le restant de leurs jours ; elle touchait souvent les enfants de moins de 3 ans ; mais, il y avait une forme plus bénigne appelée « petite vérole volante » qui correspond à notre varicelle actuelle tandis que une 3^{ème} sorte s'appelait « rougeole ou picote »). On espère qu'elle ne restera pas marquée par cette horrible maladie, et se mariera à l'âge de 26 ans.



De octobre à décembre 1619, même routine. En janvier 1620, « mardy 14, je signay à Gachignard une ferme (en fait, il renouvelle le bail) de la Freslerie, pour set ans », et « le 27, je fus à la chasse vers la **Freslerie**, où je vis ceus (les hommes) qui abatent de mon bois ».



A la fin janvier, il cherche à mettre son logis de Vendée en fermage.

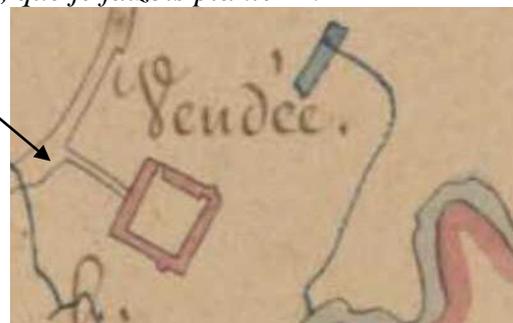
De février à mars, rien d'autres que la routine du quotidien dont la chasse « le jeudy 15 (avril 1620), je fus coucher à la Freslerie (chez son métayer Gachignard ; aujourd'hui, il ne reste rien de cette très grosse métairie à part des restes de bâtiments en ruines mais où l'on peut voir encore les vestiges d'une magnifique

cheminée de cette époque), pour aller dans mes bois », et le lendemain « je fus à la Freslerie toute la matinée, ma femme fit tuer son bœuf ». Cette viande devait être vendue sans doute car il n'était sûrement pas possible de la conserver longtemps !

Le « mardy 5 (mai 1620), Rousseau (Pierre, seigneur des Plasses à Escoué), revenant de Coullonges mit piet (sic) à terre, au bout de mon allée et vint à moy en ma vigne, que je faisois planter ».

Domaine de **Vendée** 1844 Payré-sur-Vendée →

Le « dimanche 10 (mai), Jacqueline la lingère, vint à Vendée et avec elle Cateryne Denuée que ma femme a loué, pour luy bailler 18 livres par an, pour servir ma fille ». Quinze jours plus tard « le dimanche 24, je fus, après disner (l'après-midi), aus nosses (sic) de la fille de Gachignard (son métayer de la Freslerie), je n'y fis que faire collation (goûter) ». Il était de coutume pour le maître et seigneur d'assister aux noces des enfants de leurs fermiers,



Ce que l'on remarque, c'est que malgré le peu de moyen de locomotion, à cette époque, on se déplace beaucoup ! Le « *jeudy 7 (mai), ma femme fut à Niort à la foire, qui changea ses boutons d'or pour une sainture (ceinture) d'or de mesme fasson que la chesne (chaîne)* ».



En juin 1620, le « *dimanche 7, jour de Pentecoste, je fus à Vouvant où je disnay et soupay avec Roche-Guillaume (Pierre Drauld qui était cousin-germain par alliance de Paul de Vendée), sa femme (Marie, fille de Abraham Gallier et de Catherine de Vendée qui est la tante de Paul), Auzay (Nicolas de Marois Sieur d'Auzay), et Fief-Milon (Sire Desprez, seigneur du Fief Mignon à St-Maurice-des-Notues). Je fis porter le chapeau de rozes, que je dois à Vouvant, à cause du*

Bois Chapeleau », et dont il est maintenant propriétaire.

Cette redevance ancestrale est dûe « *selon la coustume et à un chapeau de roses (sic), rendu au chastel de Vouvent, chascun an, en chascune feste de Penthecouste* » (voir bull. 51 la *Citardière* p. 1125), mais quelques années plus tard, en 1640, à la demande d'un descendant de Dunois, ce dernier avait décidé que le chapelet de roses, au lieu d'être porté au château, serait offert à l'église de Vouvent.

Le « *jeudy 18, ma femme donna à la nourrice de mon filz 37 livres qu'elle luy devoit donner jusques à la St-Jean (le 25 juin) de marché faict. Ce mesme jour, elle refit marché pour achever de nourrir mon filz, et ce, jusques au premier de l'an, elle (ma femme) luy doit donner 18 livres et deus aunes de carizé blanc, à faire des brassières* ». L'enfant n'a que treize mois.

Le « *samedy 27, je vis M. de La Cressonnière (Henry Bastard, père + 1625) et M. le Baron son filz (René + 1655)* ». Puis, le « *jeudy 2 (juillet 1620), j'envoyay Villefranche (un serviteur) et Henry (un autre serviteur) à Terzay (commune d'Oiron 79), pour quérir ma pique et mes hallebardes* ».

Se prépare-t-il quelque chose ? Il donne au Parc (son valet) une pistolle, pour aller à Fontenay et à la Châtaigeraie lui chercher des soldatz (contre une solde). Dans ce mois de juillet, il a été trouvé ledit Chagnon qui désire avoir sa maison de Vendée en fermage, autrement dit, il prend quelqu'un pour tenir son domaine. Donc, il s'apprête à partir ! En effet, en 1620, débute la première des trois rebellions huguenotes que je vais un peu aborder pour la raison que Paul de Vendée y participa.

Bois-Chapelau section C2 dite des Vaux Chapelle-Thireuil →

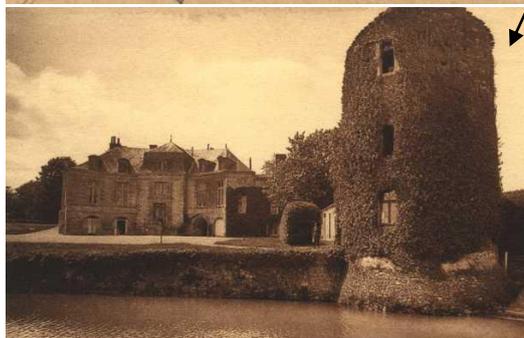
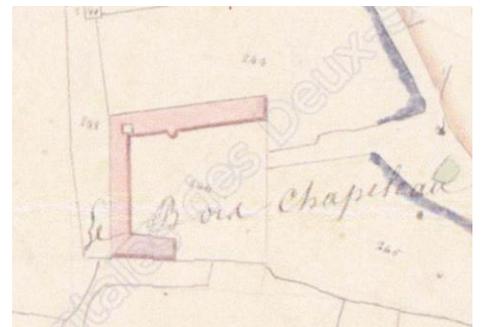
En effet, après avoir passé son dimanche dans son très grand domaine du Bois-Chapeleau, où parfois il se tient également, le « *lundy 20, je partis de Vendée, fus à Fontenay, d'où je partis après disner (l'après-midi) aveq sincquante soldatz, fus à Bourneau trouver M. le baron de la Cressonnière (René Bastard) d'où aveq les soldatz qu'il avoit, nous partismes tous ensemble et fusmes coucher à*

Cheufois (Cheffois juste après la Châtaigneraie) ». A Cheffois, il ne pouvait y avoir que le château de la Rousselière qui pouvait accueillir une telle quantité d'hommes, et qu'il fallait nourrir sans oublier les chevaux.

← Château de la **Rousselière** et son donjon

Ce château, qui est une ancienne seigneurie du XVème, possédait des douves profondes et, fait rare, des souterrains mais aussi une enceinte défensive dont il ne reste qu'une grosse tour.

Le domaine de la Rousselière, tire son nom d'un de ses plus anciens possesseurs, un certain Rousseau. Le fief appartient longtemps à la famille Rouault déjà présente vers 1284 (dont Jehan Rouault de La Rousselière vers 1400-1478), originaire des environs de Pouzauges, dont la filiation apparaît dans plusieurs blasons situés sur diverses parties des voûtes de l'église de Cheffois. Le château échappa aux destructions faites pendant les guerres de religion. Vers 1670, il passe aux mains des Baudéau-Parabère, qui le conservent jusqu'en 1765. A cette date, il est vendu avec tous les fiefs qui en dépendent à Louis-Joseph de Liniers, commissaire de la noblesse du haut Poitou.



Puis il passe vers 1779 entre les mains de la famille Majou de la Rousselière (autrefois protestante et p. 1473 dont plusieurs branches émigrèrent alors en Angleterre) ; certains membres de cette famille y demeurent, dont Charles Majou de la Débuterie qui y décède en 1847 (et d'autres jusqu'en 1917). Ce dernier, qui fut adjudant-major de la division de Chantonnay, dans l'armée catholique et royale de la Vendée, y demeurait-il lorsque le château fut incendié durant la Révolution. C'est probablement après, au 18-19^{ème}, que le château fut reconstruit et remanié dans le style qu'on lui connaît aujourd'hui.



← **Henry II de Rohan**

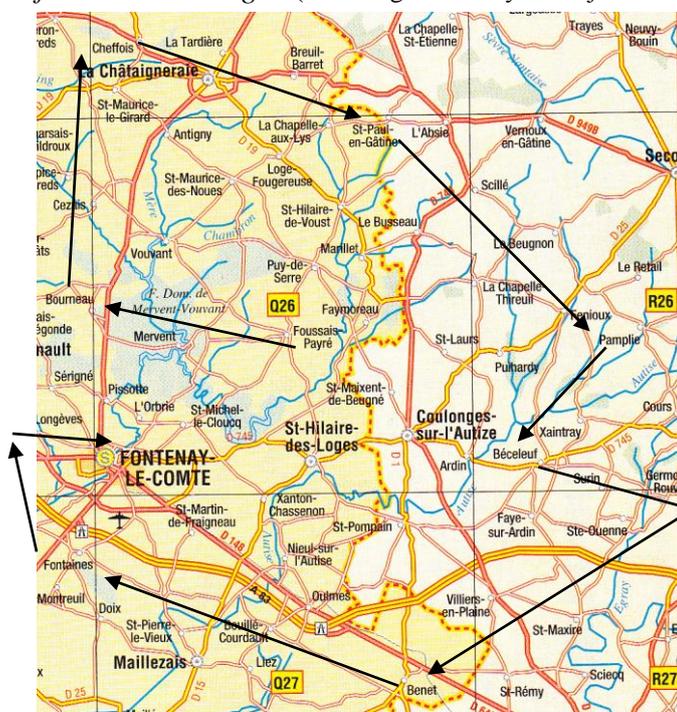
Du mardi 21 juillet (1620) au dimanche 26, Paul de Vendée et les troupes ne bougèrent pas de Cheffois puis « *le lundy 27, nous partismes de Cheufois, après disner et fusmes à St-Pol (St-Paul-en-Gâtine près de l'Absie 79) loger et le mesme jour je partis de St-Pol et fus coucher à Vendée* ».

Le lendemain, il se rendit au château de Fontenay où il rencontra plusieurs personnes dont le Sénéchal de Fontenay, M. de Vendrie capitaine des gardes (gardes) de Mr le duc de Rohan (ce dernier est le frère de « M. de Soubise » dont nous avons parlé plus haut, mais aussi le chef principal des Huguenots tandis que « Soubise » était commandant des provinces du Poitou ; d'ailleurs suite à l'échec de La Rochelle, le duc de Rohan devra s'exiler à Venise tandis que son frère « Soubise » partira à Londres où il décèdera en 1642) avec qui il dina et l'après-midi, il fit charger 50 corselets (ou cuirasses que les fantassins piquiers, postés en première ligne, portaient) en une charrette et retourna à Vendée. Le lendemain, il partit avec ses corselets et fut coucher à St-Pol (en Gâtine), où il demeura jusqu'à la fin du mois de juillet, et où il fut rejoint par M. le Baron (René de la Cressonnière).



Dans les jours qui suivirent (en août), lui et sa troupe se dirigèrent vers Pampelye (non loin de Fenioux 79) puis allèrent coucher à Béceleuf (près de Coulonges/l'Autize 79). Mais, « *le samedy 8 (août 1620), nous partismes de Bécelleu (sic) et fusmes coucher à Chandeniers (Champdeniers 79). Nous nous arrestasmes près du bourg, en un pré, où deus heures après, Monsieur de Rohan (Henry), Monsieur de Soubise (Benjamin) et plusieurs autres nous vindrent voir en bataille* ». Les hostilités sont donc entamées !

Le « *mardy 11, nous partismes de Chandeniers et fusmes coucher à Benèt (Benet 85), où tout notre régimant (sic) se rendit (se joignit) à celuy de M. de Soubise ; et M. de Rohan et sa compagne furent à Coulonges (Coulonges-les-Royaux aujourd'hui Coulonges/l'Autize)* ».



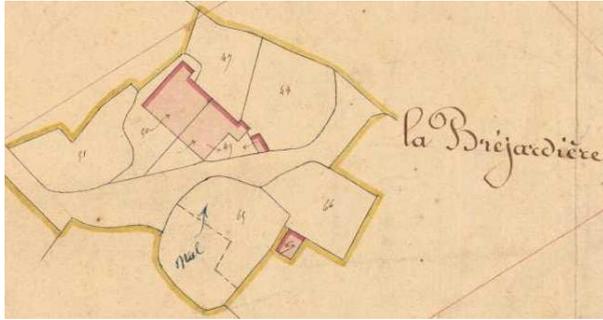
Leurs pérégrinations vont les mener donc (lui et ses hommes), depuis le début de la mobilisation, de Bourneau à Cheffois puis à St-Paul-en-Gâtine avec retour sur Fontenay, et puis retour vers St-Pol, puis Pampelye, Béceleuf, Champdeniers, Benet, St-Pompain, puis à Fontaines où « *le vendredy 14, il coucha à la « Fuye de Biossais » (sa propriété), où le baron René Bastard arriva sur le coup de minuit* ». Puis, le lendemain, il couchait au Langon avec son régiment. Mais, le 16, il partit avec M. D'Angle à Fontenay « *où ils desjeunasmes à la Grue (hostellerie rue de la Grue)* ».

Enfin, « *le lundy 17 (août), nous fusmes licenciés. Nous retirasmes nos armes de nos soldatz, les emmener à Bourneau, où M. le Baron s'en alla, et nos soldatz, chascun chés soy, et moy m'en vint coucher à Vendée* ».

Ce même jour, il prend à son service le nommé La Jeunesse à qui il donnera 30 livres et l'entretien de souliers, tandis que « *le dimanche (20 août), disna avec nous le tailleur Flamant, auquel ma femme bailla 7 livres 10 sols, pour fassons de robes qu'elle luy devoit* ». La fin du mois se termine par la routine habituelle !

Mais sous peu, en septembre il rencontre à nouveau tous les protagonistes de l'affaire précédente, tous protestants naturellement.

Un nouveau à leurs côtés : Pierre Bernardeau sieur de la Briandière (ou Bréjardière Puy-de-Serre), aussi protestant et ami de Paul qui le recevra de temps à autre, et qui (Bernardeau) « *reçut à titre posthume des*



guerre, tant au siège de la **Rochelle** et de l'**île de Ré**, qu'à l'armée de Lorraine, sous la conduite de Mr de Parabère (Jean de Baudéan, comte de Parabère combattit avec bravoure aux côtés d'Henri IV, dont il a été un fidèle compagnon. Protestant convaincu, lieutenant du Ht et Bas Poitou et gouverneur de Niort. Il possédait (entre autre) le château et seigneurie de la Mothe-St-Héray (79), qu'il aménagea à partir de 1613), et à la charge (en échange néanmoins d'un paiement par la famille Bernardeau) de payer 150 livres d'aumônes et d'indemniser les habitants de Puy-de-Serre » (voir : Beauchet-Filleau).

Paul de Vendée de retour dans son domaine a bientôt d'autres soucis, le « 22 (novembre 1620) arrive à Vendée les sieurs Chavanes et Jaunier (médecins), pour voir mon filz, qui estoit indisposé » (malade).

Mais, à ce moment-là du journal, il manque des feuillets de décembre 1620 au 24 avril 1621. Il semble que pendant ce laps de temps, il y ait eu du nouveau sur le plan des belligérences entre les catholiques et les huguenots puisqu'il a encore des réunions avec ses compagnons d'armes dont avec M. le Baron de la Cressonniere, un des chefs locaux. En effet, Louis XIII se met en campagne en avril 1621.

Paul de Vendée prend-t-il des précautions puisque le « lundy 26, ma femme fut (aller) à la Bodinatière (chez son frère), où elle fit porter nos papyers en un coffre de bois, en lequel est aussi nostre vaisselle d'argent, puis le baheu (bahut) que j'ay fait apporter de Paris et autre baheu et un autre coffre de bois et un lict avec le travers et deus couvertes (lit avec matelas et couvertures) ». Françoise d'Appelvoisin pense-t-elle s'installer un moment chez son frère ?



← Maillezaïs et ci-dessous la Maison épiscopale

Et, le « dimanche 2 (mai 1621), je partis de Vendée, dis adieu à ma femme et à mes enfans (sic) et m'en allay à Maillezaïs ». Il demeura à Maillezaïs, lieu de rendez-vous, pendant quatre jours, puis il se rendit à Fontenay où l'attendait M. le Baron de la Cressonnière,



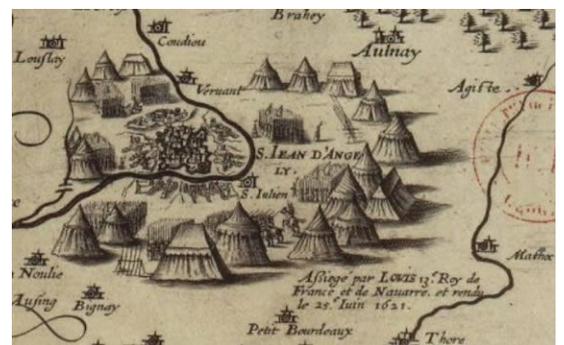
qui venait de faire un emprunt de 3.000 livres, et pour lequel Paul de Vendée se porta caution. Puis, il s'en retourna à Maillezaïs (siège de l'évêché, qui avait été prise par le protestant Agrippa d'Aubigné, qui en devient gouverneur en 1589 et en aura la garde durant trente ans ; il résidera dans la maison épiscopale, et où se trouvera le haut commandement en 1621) « où ce jour mesme, la Porte de l'Isle me fut baillée à garder (surveiller et défendre). J'y logeay ma compagne . . . ».

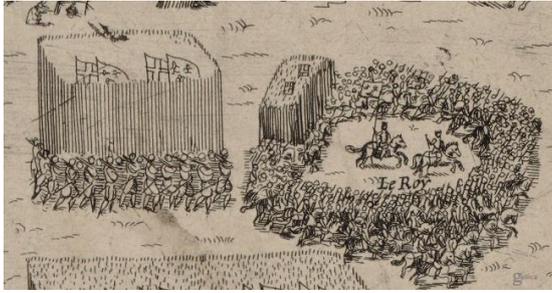
Le « mercredi 19 (même mois), Mr de la Cressonnière (qui avait pour enseigne un ami de Paul, M. des Places, de la p/sse de Faymoreau, et qui comme enseigne portait le drapeau de la compagnie ou du régiment) et nous, avec toute la garnison, partismes de Maillezaïs, sur le commandement que M. de Rohan (Henry) nous avoit fait, de nous jeter dans Saint-Jean (d'Angély ville tenue par les catholiques). . . Ma femme, me pensant venir voir et me trouvant party, me joignit sur le chemin, à laquelle, sans mettre pied à terre (sans descendre de cheval), je dis de rechef (sic) adieu, puis m'acheminay, et elle s'en retourna ».

On est touché par la narration de ces brefs moments d'adieux !

Je vais être brève sur les causes de cette nouvelle hostilité, et sur leur itinéraire mais ils vont arrivés à Saint-Jean le dimanche 23. Le **Camp du Roi** autour de St-Jean d'Angély →

La raison de cette reprise, des belligérences, en 1620, est que le roi Louis XIII arrive à Pau avec des troupes et qu'il remplace le conseil du Béarn par un parlement où ne siègent que des catholiques. Il rétablit le culte catholique. Ce changement alarme le parti protestant dans tout le royaume et entraîne un mouvement de résistance au roi au nom de « la cause » réformée. Ce sera les luttes, dites aussi « guerres de Monsieur de Rohan », du nom du principal chef du parti protestant, et qui ont pour enjeu le pouvoir politique des

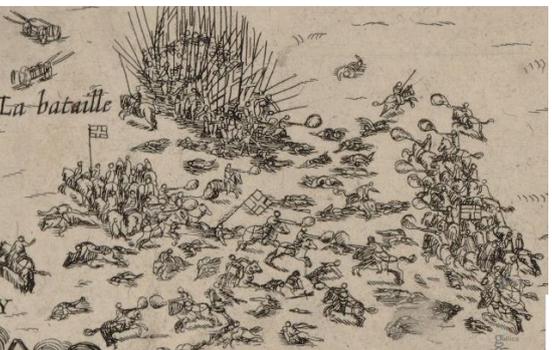




(des autorités protestantes) de la Rochelle proteste contre l'annexion du Béarn et organise des levées de taxes et de soldats et fait même appel à la protection du roi d'Angleterre. Et c'est ainsi que débuta les affrontements et le siège de certaines villes dont St-Jean d'Angély et, à sa suite, celui de La Rochelle.



L'armée du roi s'était dirigée sur St-Jean où le duc de Rohan (Henry), n'osant s'enfermer dans la ville, y laisse son frère Benjamin (dit Soubise) qui, naturellement, en refuse l'entrée à l'armée royale. Paul de Vendée et ses compagnons, sont alors considérés comme « *criminels de lèse-majesté* » et encourrent la mort ou le bannissement. Le roi ordonne d'ouvrir des tranchées et dresser des batteries (avec canons).



← Les troupes royales, les **Tranchées** ci-dessous, une **bataille** Puis, du 24 au 29 (mai), ces jours-là se passèrent en escarmouches, tant à cheval qu'à pied, et par des sorties incessantes, entre-coupées par une canonnade soutenue. Mais, le 7 juin, comme le raconte Paul « *je fus blessé par un gros éclat de pierre de taille, que le canon tirant (sur les murailles de St-Jean) me fist donner par la teste (tête), qui m'occasionna de quitter, par la grande quantité de sang que je perdis ; l'escarmouche dura deux heures, laquelle finye nos gens se retirèrent (reculèrent)* ». Remis, naturellement, Paul repris sa place au combat ! Il eut beaucoup de chance, car dans les tranchées de divers bastions, un des capitaines eut le bras coupé d'un coup de canon, un autre tué par un

boulet, tandis qu'un autre fut tué d'un coup de mousquet !

Le siège s'éternise même si, encore une fois de plus, le 14 juin, les assiégés tentent une sortie qui est repoussée et qui est le prélude d'un échec qui s'annonce. Malgré plusieurs sommations du roi, refusées par les Huguenots, le 24 juin suivant, la veille de la St-Jean, enfin Soubise capitule après un siège de 26 jours, et licencie ses troupes. Le roi adnistia les soldats présents mais la ville perdit ses privilèges.

Aussitôt, tous reprennent le chemin du retour, et après avoir couché à Niort le dimanche (27), le lundi, Paul était de retour dans son domaine de Vendée d'où il ne bougea pas pendant quatre jours. Il devait sans doute avoir grand besoin de se reposer !

Puis, après, il reprit en mains les affaires de son domaine, se déplaça énormément et également reçut beaucoup dont des soldats de son régiment. Le mois d'août se passa pareillement, en vistes, en réceptions dont M. de la Cressonnière (René) qui demeura plusieurs jours à Vendée.

En septembre d'autres soucis, le « *lundy 6, M. Albert (médecin) vint à Vendée, voir nos enfans (sic), qui estoit mal* ». La semaine suivante, le « *dimanche, nous fismes la cène, par la grâce de Dieu, à la Buardyère (premier temple de Foussais), où M. de La Vallade (ministre protestant de Fontenay) se trouva, pour cest effect, qui y fit le presche* ».



← **François III**, comte de La Rochefoucauld

Mais, le « *samedy 30 (Octobre 1621), les gardes (gardes catholiques) de M. le comte de la Roche-Foucaut (sic) vindrent à Vendée, voir quelles armes j'avois* ».

Ce catholique, La Roche-Foucauld, qui a ordonné cette perquisition, n'autre que François V, qui était le petit-fils de François III, comte de La Rochefoucauld, l'un des chefs protestants assassiné le jour de la Saint-Barthélemy. Son grand-père fut un brillant homme de guerre, qui se distingua pendant les trois premières guerres de religion. Mais son petit-fils, donc catholique, se retrouvait également au siège de Saint-Jean-d'Angély où il soutenait Louis XIII. Ce dernier, le nomma

gouverneur de Fontenay en remplacement de Mme de La Boulaye.

Novembre, il n'y eut ce mois-là, rien de particulier mais en décembre, sa femme envoya deux charretées de meubles au Bois-Chapeleau, pour s'y installer définitivement au plus tôt. Le « *samedy 25, qui fut le jour de Nouel (Noël), nous fismes la cène à la Buardyère* ».

Janvier et février, toujours les mêmes occupations mais, à nouveau, en mars, il reçoit beaucoup de

ceux avec qui il partagea ses déplacements militaires dont nous avons parlé.

Et, le « lundy 21, j'ay affirmé ma maison de Vendée, la Morinière, la Freslerye et la Fosse (et pour 5 ans) ». Le « dimanche 3 (avril 1622) . . . Ma femme arriva au soir, au Bois-Chapeleau, avec sa fille et ses filles de chambre et sa servante, pour y faire nostre demeure ». Paul de Vendée est enfin installé au Bois- Chapeleau, le domaine des ancêtres de son épouse !

Il reçoit encore beaucoup tout au long de ce mois, le « jeudy 21, M. le curé de St-Hilaire de Voust (Jehan Grégoire, « Bachelier en théologie » curé de 1615 à 1649) me vint voir, avec mon frère (M. de la Bodinatière, en fait le frère de sa femme, qui est justement un paroissien du curé) ». Mais aussi des personnes protestantes encore plus prestigieuses : M. de la Rochejacquelin (Louis + 1634, se fit protestant et fut fidèle compagnon de Henri de Navarre, sa mère était Renée Girard de la Roussière), M. du Vergier (René de Vergier de la Rochejacquelin, fils du précédent, obtint de M. de Soubise en 1622, un passe-port pour retourner dans ses terres avec ses armes, ses équipages et ses chevaux. On peut supposer qu'il se trouvait à St-Jean d'Angély avec Paul de Vendée, qui, lui aussi obtint un passe-port, après la rédition, pour rentrer chez lui) et d'autres encore.



Il est curieux de voir que les La Rochejaquelein ont été catholiques puis protestants puis sont revenus à leur religion première. Parmi leurs descendants, 170 ans plus tard, le fameux Henri de La Rochejaquelein, fut général en chef des Armées Catholiques et Royales de la Vendée mais fut tué à bout portant en 1794, âgé seulement de 21 ans.

← Port devant le château de Niort

Au mois de mai, le « lundy 9, je fus coucher à Niort, à la Couronne, au Port ; j'achetay de quoi me faire un habitz ». En juin, c'est la même routine. En juillet, le « dimanche 24, nous fusmes à la Buardyère, où M. de Cougnac, pasteur de l'église de Niort, vint nous faire le presche et nous administra, par la grâce de Dieu, le saint sacrement de la cène de nostre seigneur » (la cène, qui est l'équivalent de la communion chez les catholiques, se faisait

4 fois par an). En août, rien de particulier sinon que le 3, il est allé à la chasse, mais le « 12, M. Albert (médecin) vint dès le matin à Vendée pour voir ma fille qui avoit la fiebvre (fièvre) ».

Mais, il doit y avoir un projet de départ dans l'air car le « vendredy 26 (août 1622), je fus au Broeuil (Breuil-Barret) dire adyeu à Mademoiselle de Monfermier ». D'ailleurs, depuis le 7, Benjamin de Rohan (Soubise) est à La Rochelle.

La Rochelle, bassin du Port vu de la Petite rue →

Le « jeudy 31 et dernier jour d'aoust, je fus au bourg (de la Chapelle-Thireuil) pour empescher de loger des gens de guerre, qui y estoient, ce que je ne sus faire ». Au cours du mois de septembre, il fait beaucoup de déplacements couchant tantôt au Bois-Chapeleau, à Vendée ou autres.

Le « jeudy 13 (octobre 1622), je partys de Vendée et fus coucher à Fontenay, où je couchay au Trois-Pilyers (hôtellerie) ». Deux jours plus tard, avant de partir de Fontenay « je laissay à garder (garder) à M.

Carrel, set cens livres en un sac, partye en or et partye en argent » et, surtout, il n'oublie pas de récupérer l'argent de la rente que le nommé Doucet (Jean) lui doit « par chascune feste de St-Michel, sur le jeu de paume des Loges ».



Le « samedi 29, je fus à l'estang des Broizes (Broises, hameau du Busseau 79) pour y faire mettre mon batteau (sic) et y mettre un cadenac ».

En novembre le « jeudy 10, je fus à Bourneau, voir M. de la Cressonnière », et où le lendemain, M. des Places les rejoignit. En décembre, il s'occupe beaucoup de ses affaires, vend, récupère des fermages, . . . , tandis qu'en janvier 1623, il s'octroie quelques délassements.

Le « mardy 20, j'envoyay à Vendée (son logis) quérir le furet de mon fermier, puis fusmes chasser aus lapereaux », et le lendemain et surlendemain, il fut à nouveau à la chasse puis il fit envoyer au Bois-Chapeleau (son château à la Chapelle-Thireuil) « huict cornilles (femelle du lapin) et deus masles » (La chasse au furet est une chasse d'attente, où le furet, qui



a une haine féroce pour le lapin, fait son travail pendant que ses maîtres veillent en surface. Concrètement, l'exercice p. 1477 consiste à déposer la bourse, où se trouve le furet, devant la gueule du terrier, pour que le furet s'y engouffre. Si un lapin est présent, le furet le poussera vers la sortie, où le lapin sera attrapé, chassé au vol ou tiré « au vol »

En février 1623, sa femme, qui attend pour bientôt un troisième enfant, continue pourtant ses déplacements comme à la foire de Niort. En mars, « lundy 13, je fus au Petit-Château (de Vouvant) aus assizes (qui eurent lieu encore deux jours plus tard mais à la Freslerie), où se trouva Madame de la Cressonnière (Louise de Pontlevoy épouse d'Henry Bastard protestant). J'y vis Grignonnière (protestant de la famille Tiraqueau du château de la Grignonnière à Vouvant) qui y estoit ». Puis, il va encore à Niort où il couche à la Lamproye (hôtel), pour acheter des étoffes afin de se faire confectionner un habit.

En avril, le « mercredy 5, ma femme accoucha ce jour-là, sur la minuict, de ma fille Renée » au Bois-Chapeleau. Puis, le « mercredy 12, M. Vatable fist le presche au Bois-Chapeleau et à la fin, battiza (sic) ma fille Renée. M. de la Place (parent) fut son parrain et Mademoiselle d'Estival (une tante) fut sa marraine ». Etaient présents « la maizonnée du Plessis et celle des Ouyllières (famille de la Cour au Busseau D.Sèvres), et celle de la Rochejacquelin, M. Quinefault, et plusieurs autres y estoit ». La plupart des invités restèrent plusieurs jours.

En mai, il s'occupe toujours autant de ses affaires : vente de bois, fermages, etc. . , tandis que le « mardy 16, M. Albert (médecin de Fontenay) vint au logis », puis le lendemain « je fis une purgation (administration d'une purge afin d'évacuer le contenu de l'intestin), que me donna M. Albert ».

Paul de Vendée a des problèmes sérieux de santé puisque le « jeudy 18, La Rivière (aussi médecin) vint au logis, qui me saigna ». Mais son médecin habituel demeurera auprès de lui plusieurs jours puisque, encore, le « vendredy 19, je pris de rechef une purgation. M. Albert s'en alla ». La saignée, en médecine, était la panacée comme le disait les médecins de cette époque, « il n'y a point de remèdes au monde qui fasse tant de miracles » (http://archive.org/stream/journaldepauldev00vend/journaldepauldev00vend_djvu.txt).

En juin, il se déplace sans arrêt, chez l'un, chez l'autre, mais aussi assiste « à l'arpentement » de son parc du Bois-Chapeleau, tandis que ce même mois, il prend un nouveau valet, Jean, à qui il donne de l'argent, une chemise, une paire de souliers et un chapeau. Le « samedy premier jour de juillet, la nourrice de ma fille Renée l'apporta au logis, à cause qu'elle se trouvoit mal » (malade). Ce même mois, il reçoit le prieur de Foussais et celui de Payré (pourtant catholiques) qu'il fréquente même assidûment !



ville), ils n'y purent entrer. Cela durait depuis le 10 mai 1622. La ville ne fut vraiment débloquée que le 22 novembre 1623, suite à la paix signée (une des nombreuses paix signée).

Louis de Bourbon Cte de Soissons →

Reprenons la fin du journal de Paul de Vendée. En août 1623, il n'arrête pas d'aller de-ci, de-là, à un rythme éffréné mais le « vendredy 30, je ne bougeay ce soir-là de Vendée, pour ce que la fiebvre me prit ».

Il semble bien malade puisque le « vendredy premier jour de septembre (1623), je ne bougeay du logis, avec la fiebvre ». Et, cela dura jusqu'au 14 septembre « mallade (sic) de fiebvre », tandis que le lendemain encore « j'estois au lit avec la fiebvre ». Qu'a-t-il bien pû avoir ?

En octobre, tout va bien puisqu'il n'arrête pas les allées et venues ! Et, au début de novembre, il donne des arbres de ses propriétés pour la couverture (charpente) du Temple de Fontenay. Tandis qu'en décembre, il achète ou il vend : des fagots, son avoine, son seigle, . . .

Ici s'arrête le journal de Paul de Vendée. Les dernières pages ont été arrachées.

Mais, on sait qu'il participa, quelques années plus tard, aux faits de guerre de la Rochelle, qui



← **La Rochelle** : l'intérieur de la ville

En fin du mois, le « vendredy 28, M. du Plessis (protestant naturellement) me vint voir, pour me dire adyeu : il s'en va trouver son oncle La Noue, qui est avec M. de Rohan ». Ces deux derniers, aussi protestants, voulurent entrer dans La Rochelle, rejoindre leurs compagnons d'armes, mais la ville était toujours tenue en blocus par le comte de Soissons (Louis de Bourbon, catholique, âgé de 18 ans, petit-cousin de Louis XIII, qui lui avait confié le blocus de la

ville), ils n'y purent entrer. Cela durait depuis le 10 mai 1622. La ville ne fut vraiment débloquée que le 22 novembre 1623, suite à la paix signée (une des nombreuses paix signée).

soutint un siège dit « *le grand siège* ».

Mais quand donc mourut Paul de Vendée ? La date officielle est 1627 et signalé « *mort* » au siège de La Rochelle, mais où et comment ?

Mais, entre novembre 1623 (arrêt du journal de Paul), et la date de son décès en 1627, il est impossible que Paul de Vendée ne participa aux autres hostilités qui eurent lieu bien avant le siège final et où il serait mort.

Dans la nuit du 15 au 16 avril 1627, pendant la marée basse, les troupes du roi franchissent à gué un des bras de mer qui protègent l'île de Riez.

Mais, la bataille la plus catastrophique, fut sans conteste le siège de Saint-Martin-de-Ré (jusqu'au 28 octobre 1627).

Le siège de **Saint-Martin-de-Ré** →

Ce n'est pas un combat, mais un massacre. Soubise (sous les ordres duquel se trouvait depuis le début des hostilités, Paul de Vendée), avec cinq ou six cents cavaliers, s'enfuit dans la direction de la Rochelle après que quinze cents fantassins soient « *arquebusés* » (armes à feu) ou sabrés sur place et sans résistance ; on en prend six cents, dont quelques-uns sont pendus illico presto et les autres envoyés aux galères. Le roi déchoit même alors de ses biens, Rohan-Soubise, lors d'un procès en trahison. Mais, Soubise gagne avec précipitation, et avec une chaloupe, l'Angleterre alors que le duc de Montmorency récupère l'île de Ré pour le compte du roi Louis XIII.

On peut penser que Paul de Vendée échappa à ce premier massacre puisque, logiquement, il connut le siège proprement dit de la Rochelle, qui fit suite, et commença le 10 septembre 1627. Ce fut donc dans cette fin d'années que décéda Paul de Vendée. Mais comment et où son corps fut-il inhumé, s'il le fut ! Il y a fort à parier, vu les troubles du moment et le siège de la ville, que l'on n'a certainement pas rapatrié son corps pour être enterré auprès de ses ancêtres.

Ce siège, qui dura 14 mois, fut abominable car une effroyable famine décima la population. Déjà, en juin (1628 tandis que ce siège ne finit que le 1^{er} novembre suivant), la moitié de la ville n'ayant plus de blé, les assiégés vécurent de légumes, d'herbages et de coquillages, tandis que le siège se poursuivait . A la fin de ces événements tragiques, on ne compte plus que 5 000 survivants (protestants) squelettiques sur 27 000 habitants. On vit même des cas de cannibalisme.

On ne connaît pas le détail de son décès mais l'on peut supposer que son épouse, sa famille, durent connaître la fin, plus ou moins horrible et funeste, de ce courageux capitaine qui n'avait même pas cinquante ans ! Sa veuve, Françoise, qui dûe élever seule ses trois enfants, lui survécut vingt sept ans.

Ainsi se termine l'histoire d'un contemporain des habitants de la *Cornelière* (le sujet de ce bulletin) et qu'ils ont peut-être rencontrés à l'occasion !

Après les guerres de religion (catholiques contre protestants), on constate, dans nombre de paroisses du Bas-Poitou, la disparition graduelle des Réformés : le chiffre des protestants (des années 1550 à 1650), tomba de 50 000 à 10 000. Tout le commerce de draperie qui régressait déjà depuis 1682, rétrograda terriblement. La fortune de beaucoup de riches familles protestantes « *fondit comme neige au soleil* » (déclin causé par la mort, la fuite, manque de naissance). De plus, les biens des protestants qui s'étaient sauvés devinrent la proie de ceux qui rendaient des services (délation). Ce fut l'origine de la richesse et l'émergence d'une foule de nouvelles familles bourgeoises et parfois de nouveaux nobles (comme les Moriceau de Cheusse, peut-être les Jolly, etc.). De plus, dans les campagnes environnantes, la misère des gens, qui pourtant étaient bien souvent au-dessus de toute croyance, était terrible : l'agriculture avait perdu beaucoup de bras, le découragement était général et les



dégâts qu'avaient commis les soldats étaient incalculables. Mais « *le clou* », après la Révocation p. 1479 de l'Edit de 1685, les protestants doivent se montrer plus discrets que jamais. Les restrictions vont



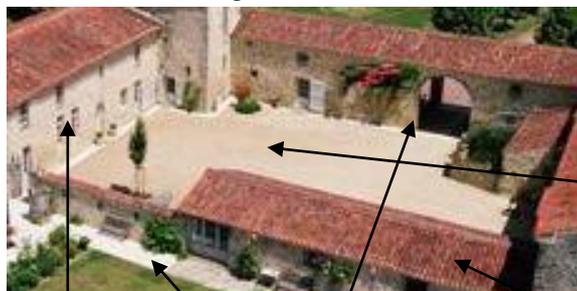
crescendo et, déjà, depuis 1629 les cimetières mixtes ne sont plus admis, et bien souvent, le seigneur local donne aux protestants une petite pièce de terre pour établir leur cimetière.

← La **Cornelière** vu du côté du porche

Revenons un peu en arrière, et juste pour établir une comparaison, avec la famille qui vit au Logis de la *Cornelière*, qui est à peu près identique pour la conception et la

taille du Logis de Vendée. On est éffaré de voir tout le personnel au service de Paul de Vendée : un laquais, un valet, un cuisinier qui a sûrement des aides, un palfrenier, un vacher, et l'on ne signale pas ceux qui travaillent la terre ; puis pour sa femme : une fille de chambre, une lingère, une nourrice pour son fils, deux filles pour ses filles, . . . On peut supposer qu'il en était de même au Logis de la *Cornelière*.

C'est pourquoi, il est intéressant, toujours pour la comparaison, de voir comment était conçu un logis type de cette époque. Pour cela, voyons le Logis de Chaligny (Ste-Pexine en Vendée), qui présente de grandes similitudes avec le *Logis de la Cornelière* (comme celui de Vendée et tant d'autres). Pour cela, je vais me servir d'un traité du XVIème concernant ce type de construction, et mettre en parrallèle, au fur à mesure, les analogies entre les conseils donnés dans ce traité et les travaux réellement effectués à la *Cornelière*.



En 1554, Charles Estienne retrace, dans

« *L'Agriculture et Maison Rustique* », les caractéristiques qui s'appliquaient alors à ce type de construction.

Un logis (explique-t-il) est constitué par l'alliance du château et de la ferme, formant un ensemble très homogène de bâtiments encadrant une grande cour intérieure axée Est-Ouest, autour de laquelle s'organise toute une vie agricole.

Leur caractère distinctif est en général de former une petite agglomération de bâtiments avec logis principal pour l'habitation du propriétaire, communs pour l'exploitation, granges, étables, pressoir ou un cellier, fournil, le tout avec cour et jardins, et entouré de murs et de fossés . . .

A cette époque, on cherche à leur enlever leur caractère de forteresse, on les ouvre sur le dehors, leurs murs extérieurs sont percés de fenêtres ; leurs fossés comblés et remplacés par des terrasses.

Lors de la restauration du Logis actuel, qui débuta en septembre 1989, les actuels propriétaires constatent au court du drainage extérieur, des piliers permettant d'envisager sérieusement la présence de douves voire d'un pont-levis. Cette découverte corrobore l'aspect défensif que pouvait avoir, bien avant cette période, le *Logis de la Cornelière*.

Dégagées de leur appareil de défense, ces résidences fortifiées se changent en simples maisons des champs. Car nous ne sommes plus à l'époque violente de la féodalité mais au début de la Renaissance. Néanmoins de ces périodes querelleuses ou menaçantes, il reste à la *Cornelière* des **meurtrières**, des supports d'**échauguettes** preuve s'il en faut, de la présence précédemment d'une autre construction donc plus ou moins féodale. Nous sommes devant le même cas que la *Citardière* (voir bull. n° 51).

Petite **meurtrière** et supports d'**échaugnette** de la *Cornelière* →

L'ensemble du *logis de la Cornelière* (en 1844) « *Maison, Bâtiments & Cour* », représente une surface de 12 ares 70, imposé en classe 1 : pour la porte du *Portail* plus 12 ouvertures (portes et fenêtres) et pour une somme de 3 frs 05 en or. Déjà, la petite porte muletière n'est plus en service.

Les supports d'**échauguettes** de la *Cornelière* →

A la *Cornelière*, il y a donc encore quelques vestiges de temps immémoriaux : quatre **meurtrières**, dans le mur arrière du logis ainsi que des **fenêtres** de l'époque romane probablement réutilisées et regardant aussi le Nord Ouest tandis que, pareillement, des supports d'**échauguettes** (pour le guet et montées en bois) sont encore visibles de chaque côté du porche d'entrée. Si l'on rajoute la présence de douves, on





est bien dans le médiéval !

← Les fenêtres romanes de la Cornelière

Nous avons là, la preuve indéniable qu'il y avait donc une bâtisse antérieure, et d'époque féodale, voire plus ancienne encore !

Voici maintenant, la description en vigueur à cette date (milieu XVIème) et recommandée. Comparons-là avec la

Cornelière : « *Figurez une cour grande et spacieuse, qui soit bien carrée en tous sens* (ce n'est pas le cas à la

Cornelière puisqu'elle est rectangulaire mais fut-elle toujours ainsi ; la cour fait 370 m2 et 20 m/25m = 92,50 m2) , *au milieu de laquelle faites creuser deux mares pour le moins : l'une pour les oies, canards ou autre bétail, l'autre pour rouir ou tremper et ramollir les lupins (ou chanvre et lin), les osiers, les verges et autres telles choses, (et) même pour la pourriture des fumiers ; et plus au-delà un puits avec deux ou trois auges de pierres de taille, pour abreuver le bétail et les volailles si vous n'avez la commodité de la fontaine, de la proche rivière ou du ruisseau ».*



Au-dessus de la Cornelière, au Nord-Ouest, il y a une mare alimentée par un ruisseau provenant d'une fontaine située encore plus au Nord et puis, tout proche, au Sud, se trouve l'abondant ruisseau (jadis) de la Cornelière qui s'échappe du très grand étang de la Cornelière. A priori, l'eau ne manque pas puisque même des familles de tanneurs furent installées sur les lieux !

← Le puits de la Cornelière

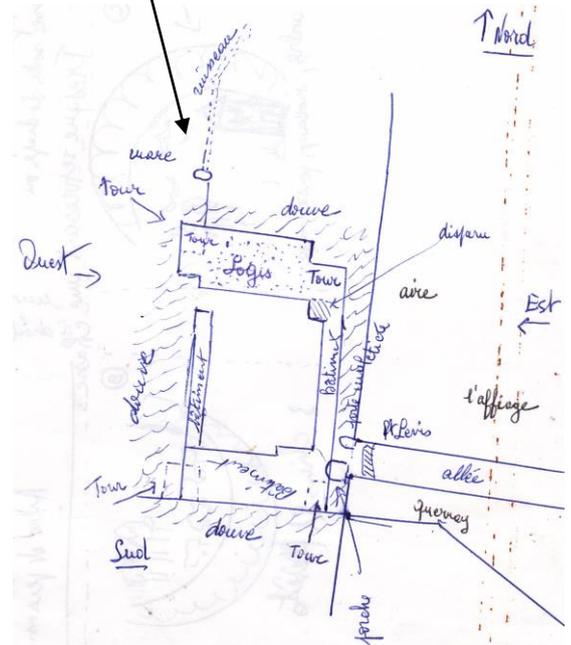
Comme on peut le voir, on dit que doit se trouver « plus au-delà un puits », si possible pas trop près du fumier, qui comme on l'a déjà vu, trône au milieu de la cour.

Celui de la Cornelière, aujourd'hui, en retrait derrière des bâtiments, se trouve du côté où se trouvait le « Jardin de la Maison » (55 ares 40 parcelle n° 14 plan 1844). La cour devait être conçue comme cy-après :

« Cette cour contenant un arpent en carré (un

arpent = 50 ares au carré donnerait 505 m2), sera fermée de murailles de 18 pouces d'épaisseur (45 cm), et de 10 pieds de hauteur (3,04 m), depuis le rez de chaussée, pour appuyer vos bâtiments par dedans et pour faire obstacle au danger des larrons, et ruines provenant des pluies. Il y aura des chaînes (chesneau ou coué pour faire écouler l'eau) par voie et bonne encogneures ».

Le porche, élément important, est bien défini surtout la porte qui le ferme « Au milieu de la muraille de devant, qui aura son regard vers le soleil couchant, vous ferez votre porte avec son portail, et autant au-dessus, pour garantir ladite porte du soleil et de la pluie ; et pour la commodité particulière de vous et



votre famille, pour y pouvoir être, et se mettre à couvert quand il pleut. Et sera la porte autant haute et si large qu'une charetée de foin ou de gerbes y puisse entrer à l'aise. Vous la tiendrez élevée d'un demi-pied au-dessus du rez de chaussée, l'affrontant par dehors d'un bon sol bien maçonné, pour que l'écoulement des eaux ne la pourrisse, si elle descendait près de terre, et que les larrons ne la puissent lever avec leur levier, ou pince de fer par dehors ».



Porche de **Chaligny**, celui de la **Cornelière** ci-dessous **Porte muletière** →

Voici, en juin 1578, une autre description de la manière de monter un porche qu'un particulier de la région fait construire « un portail de pierre de taille qui sera voûté et de largeur d'une charrette, plus une petite porte (appelée parfois « porte muletière ») de pierre de taille aussi voûtée « a y passer ung homme a cheval ». Ce principe s'appliquait à tous les logis du coin.

Mais, côté cour donc à l'intérieur, la « porte muletière » de la *Cornelière* a disparue elle n'apparaît plus que sur le côté « entrée » du logis et sur la voie dite « *Chemin du Pt Martin à la Cornelière* ». Naturellement les portes en bois (grande et petite) ont disparues.

Le Logis : « *le logis de votre fermier sera bâti à côté du portail à main senestre (à gauche ; celui de la Cornelière se trouve à droite mais a pu être ailleurs). Sa cuisine sera élevée de deux ou trois marches sur le rez de chaussée, afin de la garder de l'humidité, dont la cour est pleine en hiver ; elle doit aussi être haut exhaussée et grande afin que le solier ou plancher de dessus ne soit en péril de feu, et que tous les*



familiers et serviteurs puissent en tout temps facilement s'y retirer ».

Il y aurait donc eut un autre logement appelé également « logis », mais exclusivement réservé à celui qui exploite le domaine, un fermier ou un métayer selon.

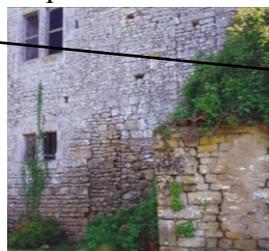
Ce qui expliquerait que, à la *Cornelière*, Mr Raymond Laroque m'a dit, avec presque certitude, qu'un logis (qui aurait brûlé) a probablement existé sur la cour et face au porche. Ceci d'après certaines fondations et des traces d'incendie qui subsistent. Dans ce cas-là, la cour au lieu d'être rectangulaire, comme aujourd'hui, aurait été plus grande, plus carrée ; ce carré aurait englobé alors la tour Sud-ouest et, en face, au Nord-ouest une autre tour et ainsi qu'expliqué plus haut !

Le four : « *Son four aura saillie hors le bâtiment (comme à Culdebray) et ressortira la gueule dans la cheminée de ladite cuisine et sous le manteau de celle-ci à côté et près du foyer. La blutterie sera au-dessus et le cendrier au-dessous ».*

Autrefois, on récupérait toutes les cendres de bois que l'on entreposait dans des « *ponnes* » rondes taillées dans de la pierre calcaire. Faire la lessive se disait « *faire la buée* » ou « *faire la bue* », terme à l'origine de l'étymologie de buanderie et de buerie.

Partie extérieure du four de Culdebray plus à droite le four de Chaligny →

Dès le XII^e siècle, la lessive du gros linge s'effectue une fois l'an, après les fêtes de Pâques.



Puis, les lessives sont devenues plus fréquentes. Au début du XIX^e siècle, on parle des

« grandes lessives » ou « grandes buées » qui s'effectuaient au printemps et à l'automne, et généralement aux époques où il y avait peu de travaux aux champs.

Dans les familles aisées, une grande *buée* pouvait compter, en moyenne, 70 draps, autant de chemises, des dizaines de torchons, de mouchoirs et pouvaient durer plusieurs jours.

Au premier jour, nommé « *Purgatoire* », avait lieu le triage puis le trempage : dans un cuvier, on disposait le linge en couches. Les sels de potasse contenus dans la cendre constituaient un excellent détachant. Les meilleures cendres étaient celles de fougère ou de certains bois de fruitiers, de charme ou d'orme, mais il fallait éviter celles de chêne et de châtaignier, car leur forte teneur en tanin pouvait tacher le linge. Elles étaient stockées, tamisées et mises dans des sacs de jute (grosse toile de chanvre, contenant des cendres tamisées) destinés à garnir le fond du cuvier lors du trempage. Une fois le linge installé, le cuvier était rempli d'eau froide et le linge y trempait toute la nuit pour éliminer un maximum de crasse. Le deuxième jour, nommé « *Enfer* », on vidait l'eau de trempage, puis on procédait au « *coulage* » en arrosant régulièrement le cuvier avec de l'eau de plus en plus chaude, puis bouillante, parfois

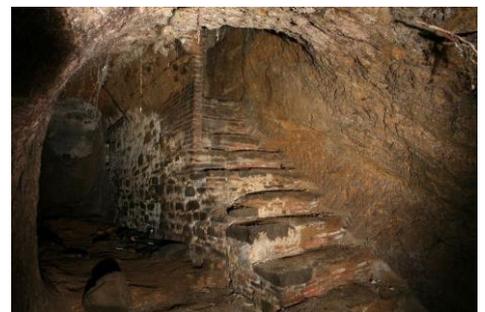
parfumée avec des plantes aromatiques (lavande, thym, ortie, laurier selon les régions), l'eau s'écoulant par la bonde au fond du cuvier. Ce jour était appelé « *l'Enfer* » à cause des vapeurs qui se dégageaient du linge bouilli une bonne demi-journée et il était touillé de temps à autre à l'aide d'un grand pieu solide. Le troisième jour, nommé « *Paradis* », le linge refroidi était conduit au lavoir pour y être battu (le battoir permettait d'extraire le maximum d'eau de lessive), rincé et essoré. Les femmes travaillaient à genoux dans une protection de bois. Quand ce travail pénible était terminé, le linge est alors ramené au foyer pour y être séché. Le linge retrouvait sa pureté originelle, d'où le nom de « *Paradis* » donné à cette journée. Ensuite, par beau temps, le linge pouvait sécher en plein air, directement étendu sur l'herbe (endroit appelé *l'éparou*) ou sur les haies environnantes.

A la *Cornelière*, il n'a jamais été mentionné de lavoir maçonné mais le ruisseau très abondant ou même *l'étang de la Cornelière* pouvaient être suffisant.



La cuisine : « A l'entrée de ladite cuisine, et à l'endroit de celle-ci, qui sera le moins battu du soleil, et le plus frais, y aura un bougé ou chambre pavée en pente, et égouttoir, pour servir de laiterie à la fermière où elle dressera toute sa manufacture de beurre et

fromages, et servira ledit égouttoir à mettre hors les laveuses des autres filles de la laiterie. De l'autre côté de ladite cuisine y aura un pareil bougé, ou chambrette qui servira à la fermière de dépendance, pour la réserve de ses vivres et au-dessous, la petite cave, la montée de laquelle sera pour trappe à pied-droit, à l'entrée de la cuisine, et le potager dans ce dernier bougé ».



A la *Cornelière*, il n'y a aucune cave connue. Ici, le sous-sol est bien trop humide pense-t-on ! Il n'y a pas non plus semble-t-il de souterrains (d'après les actuels propriétaires) permettant de sortir quelques mètres au-delà des bâtiments. Mais, il est permis aux petits comme aux grands de rêver un jour pouvoir explorer des galeries à ce jour inconnues souvent pleines d'histoires et de mystères !



La chambre à coucher : « *De l'autre côté de la cuisine p. 1483 sera la chambre à coucher le fermier, et une autre joignant celle-ci pour les enfants et servantes : une autre tout joignant à retirer le linge sale. Au tenant desquelles chambres, en continuerez une autre assez grande, l'entrée de laquelle sera sur la cour par dehors, pour loger le chauffage, les instruments du labour, et autres choses nécessaires. Et le dessus de ce corps d'hôtel servira de greniers pour les fruits, légumes, graines, herbes et racines que l'on voudra garder* ».

Le Logis : celui du nobliau, il sera « *à l'endroit opposé du portail de votre ferme, répondra directement l'entrée de votre logis, qui par un perron de huit degrés pour le plus, conduira au premier étage de celui-ci. L'entrée duquel sera une allée de moyenne largeur, percée outre sur le jardin, où elle aura sa descente par un pareil perron que le précédent. A main droite de cette allée, sera votre cuisine, despence, garde-manger, et retraite pour deux ou trois serviteurs pour votre personne. Entre laquelle cuisine et despence (dépendance) sera une vis (ou une échelle de meunier), qui aura son entrée par dedans ladite cuisine pour monter au grenier. Près votre cuisine, continuerez vos pressoirs et fouleries* ».

Le premier étage : « *le premier étage suivra son plan de long et de large, porté sur vouôte élevée au-dessus du rez-de-chaussée, bien étayée de piliers par voie et bien soupirailée des deux côtés, à ce qu'avez un étage en bas de pareille longueur et largeur que le dessus qui sera mi-cave, mi-cellier, lequel outre ce qu'il préservera votre logis contre le **tremblement de terre**, encore vous servira-t-il à loger vos vins et cidres sans craindre la pourriture des cerceaux, vos lards et chairs salés, vos huiles, vos chandelles, voire le bois même, et le fruit durant les gelées. Votre logis n'aura que ce premier étage, par dessus lequel vous n'élèverez que vos greniers et galetàs sans plus, et tiendrez votre maison plus basse, et moins exposée à la furie des vents, qui vous tournera à une merveilleuse épargne, pour n'être si sujet à passer par les mains des couvreurs à toutes heures* ».

Les salles : « *A main gauche de ladite allée sera l'entrée de votre **salle**, dont entrerez en votre **chambre**, et de celle-ci en la **garde robe**, et au **cabinet**. Et au bout, si votre corps d'hôtel aura capacité du lieu*



assez, vous ferez une chambre pour loger les survenants (les invités), l'entrée et issues de laquelle sera par une vis ronde du côté de la cour, à ce que les survenants soient à leur liberté, sans vous importuner de passage sur vous, si d'aventure vous n'aimez mieux de l'autre côté de votre salle, bâtir autant de logis pour les amis et survenants. Vous ferez vos principales vues et croisées au levant, sur le jardin, et ne réserverez qu'une demi-croisée sur la cour, pour avoir vues sur vos gens et savoir qui va et vient en votre logis.

Et au bout de chaque bouge ferez un privé pour la nécessité de chacun desdits p. 1484 corps d'hôtel. Le comble et le dessus de vos allées, salle, chambre, garde-robe et chambres des survenants seront pour greniers à séparément loger les seigles, froments, mars et fruits, et retirer le linge sale, qui auront petites fenêtres du côté de la bise, car cette partie du ciel est la plus froide et moins humide. Lesquelles deux choses valent beaucoup à loger, garder et conserver les froments ».



← Logis de la **Cornelière** côté arrière

On remarquera que ce traité n'évoque aucune mesure d'hygiène !

Et pourtant, cette lacune est bien souvent la cause de graves épidémies meurtrières. Certes moins à la campagne qu'à la ville où là quelques petites précautions sont prises. Pourtant, dans une adjudication du 17 décembre **1523**, préalable à la construction de la *Petite Rue* (de Fontenay), il est stipulé que les maisons devront être « *logis propres à résider et*

habiter et avoir par le devant des boutiques et non des bouges pour porceaux et autres bestes salles » (Aroh. de Fontenay. Coll. Fillon).

A l'automne de **1555**, c'est la peste mentionnée par Collin « *les biens de la fabrique de Notre-Dame restent six mois sans culture* » faute de bras. Durant le printemps et l'été de **1557**, ce sont des fièvres ; en septembre **1583**, nouvelle atteinte de peste « *on en est quitte pour la peur* » ; bien que dès le milieu du dix-septième siècle, on trouve des « *marchés passés par le corps de ville pour l'enlèvement des immondices, deux fois la semaine, les ordures s'entassaient en maints endroits et le corps de ville dut lui-même intervenir pour dégager les abords de l'église Notre-Dame (angle sud-ouest)* ». A propos d'un terrain vague, situé près du Pont de la Prêhe (Pont des Sardines), l'adjudication précitée du 19 décembre **1583**, porte que « *si cet espace est ainsy laissé vague, chacun des habitans d'illeoq environ y porteront leurs délivres et fumiers qui infecteront la ville* » ; en **1585**, la peste se localise vers Bordeaux mais en Septembre **1588** et en **1590**, le terrible fléau prend sa revanche et détruit un tiers de la population fontenaisienne. A la fin de novembre **1603** elle ré-apparaît brusquement : les fièvres régneront certaines années étant causées par le mauvais « *air qu'engendre le manque d'eau dans la rivière* ». La santé publique « *s'est ressentie de cette privation, et je ne scay s'il faut lui attribuer les cas de mortalité qui se sont multipliés parmi les enfants depuis quelques années, par la petite vérole et la dysenterie* » (Mémoire sur Fontenay-le-Comte rédigé en 1737 par Claude de Mahé et publié par l'abbé Aillery, Robuchon, 1869).



Nicolas Joly, *sieur de St-Picq*, de la famille de ceux qui habiteront la *Cornelière* (de Mervent) fut l'une des victimes de la peste bleue (propagation par l'eau surtout en temps de sécheresse), apparue à Fontenay en août **1632**. Il aurait dû se retirer dans une de ses maisons de campagne où le risque était sûrement moindre !

← Type même d'un Logis : La **Rhée** (St-Hilaire du Bois)

Les écuries : « *A main droite du portail*

(porche), en entrant seront les étables aux chevaux, avec la réserve d'une assez grande chambre basse tenant le grand portail, pour coucher le charretier, et autres serviteurs, et aussi pour retirer les colliers, sellettes, traits, mancelles, et autres outils pour les chevaux. Et en continuant les étables aux dits chevaux, ferez aussi les étables aux bœufs, et aux vaches. Et





petite étable au bout pour y héberger les veaux et génisses qu'aurez sevré puis naguère : au bout et joignant l'étable, ordonnerez le chenil, si n'aimez mieux l'asseoir tout au milieu de la basse-cour, sous une petite cabane à feuillard, couverte de chaume, ouverte en deux endroits, pour que les chiens puissent sentir et prévenir

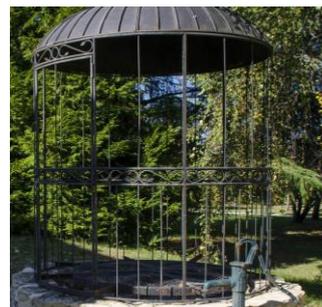


des deux côtés ; car cette sentinelle ainsi assise servira pour toute la basse-cour ».

Bergeries : « Appuiez vos bergeries et porcheries contre le Midi : de sorte qu'elles n'aient vue que sur la cour, et à la principale bergerie ferez une séparation d'assez hautes claires pour retirer les agneaux d'avec leur

mère, et les boucs pareillement et joignant la porcherie, lèverez deux cloisons de murailles bien enduites de toutes parts l'une pour les truies, l'autre pour les verrats. Au cas pareil, ferez pour les chèvres et chevreaux une autre étable à part et le dessus servira de grenier pour le fourrage et nourriture du bétail ».

« A l'opposé des bergeries vous ferez la grange avec sa grande porte de largeur de la travée du milieu, pour donner jour aux batteurs ; sur le portail de cette grange, si n'avez le droit de colombier à pied, vous ferez votre volière de telle largeur que le portail sera, et si haute que voudrez, dont le bas servira aux



volailles pour se mettre à garant quand la pluie ou trop grand soleil leur fait nuisance. L'un des côtés de laquelle sous trois travées de long sera pour loger votre seigle et votre froment, l'autre côté de même mesure pour les mûrs : le milieu de la largeur du portail avec sa couverture par dessus.

Et entre les bergeries, et porcheries justement à l'opposé du portail de la grange, ferez un lieu de hauteur compétante en forme d'appentis, pour mettre à couvert vos charrues, chariots, charrettes, bacquets, tombereaux, et autres instruments et harnais de labour : si vous n'aimez mieux faire cet appentis sous votre volière, n'ayant autorité de faire comme à fief, colombier à pied ».



Avoir une volière était assez exceptionnel. Aussi, c'était presque une attraction locale.

« Du bout d'une grande allée, que dresserez depuis votre perron jusques au mur



du verger, entre les deux jardins, sans autre clôture ou séparation, que de deux haies vives, sera le verger séparé des autres jardins par murailles traversant au deux

côtés du clos de votre lieu. Et au milieu de ladite grande allée, y aura des puits p. 1486 pour arroser par canaux et gouttières, ce qu'il faudra aux jardins, si mieux n'aimez y faire venir la fontaine, et chercher les sources, ou bien faire une citerne bien cimentée, pour recevoir et réserver l'eau du Ciel ».

Vergers : « Le verger (parcelle n° 14 plan 1844) sera la clôture derrière votre logis, par où vous entrerez en votre pâturage (ou Patureau du Jardin parcelle n° 18 plan 1844), sur le petit ruisseau verdoyant, le long duquel ruisseau, et aussi de votre vivier ou étang, vous ferez vos plantes de saussaie (saules utilisés en grosse vannerie et pour la fabrication de manches d'outils et des perches). A l'entrée de votre verger à l'endroit du jardin, ferez d'un côté la pépinière et de l'autre la bastardière (lieu, à côté de la pépinière, destiné à recevoir les sujets déjà greffés pour améliorer leur croissance), et au milieu l'ordre des arbres par creux et entes. Et au bout d'enbas, planterez par rayons votre oseraie (plantation d'osier pour la petite vannerie ; lorsqu'on veut qu'une oseraie profite, il faut nécessairement l'enfermer dans une clôture, autrement les bestiaux y feront beaucoup de dégâts) qui pourra recevoir pour la commodité, la fraîcheur et l'humidité du petit ruisseau. La fausse porte (qu'on appelle autrement la porte de derrière, ou la porte des champs) du côté du pré pour votre entrée particulière, sera garnie de deux chevrons sur une architrave sans plus, et quatre ou cinq créneaux au-dessus et fermée d'un huys (terme ancien qui signifie porte) fort. Car par là, vous entrerez en votre maison, et en sortirez à secret quant bon vous semblera, sans le su de vos gens, ni avoir la mauvaise odeur des étables et de votre grande cour. Et à cette fin aurez une issue particulière de votre étable ou jardin, par auprès de votre dite foulerie, pour en tirer vos bêtes. J'entends néanmoins que le bâtiment soit fait selon le



revenu des terres, et que le logis ne cherche les terres, ni les terres le logis : car les grands (logis), pour prix et enclos coûtent beaucoup à bâtir et à entretenir ».

A partir de maintenant, je vais travailler d'abord sur la Cornelière de Puy-de-Serre, même si j'ai vraiment peu d'éléments sur les bâtiments qui la compose. J'en ai un peu plus sur les familles qui l'ont habitée. Puis, je reprendrai, pour en terminer, avec la Cornelière de Mervent.

Une légende dit que le château de la Cornelière (p/sse de Mervent) aurait été incendié sur les ordres de Richelieu et que c'était une « Maison protestante » ou un véritable repaire de protestants.

Pour la première allégation : je dis non ! Car, je n'ai rien trouvé sur le sujet ! Pour la seconde, un repaire, encore non, mais il est vrai que dans cette époque-là, les deux Cornelière sont habitées que par des familles protestantes.

L'enseignement protestant au XVIIème →

De tous temps, la Cornelière a été renommée pour être un ressort (dans le sens d'un domaine, d'un fief, d'un repaire) de protestants. La presque majorité des familles qui y ont vécu (ou ceux qui y sont reçus) tant à la Cornelière de Mervent qu'à celle de Puy-de-Serre ont été des adeptes de cette religion : la famille de Paul de Vendée, les Clisson-Cardin (famille, à l'origine, originaire de Pouzauges devenue



protestante au 19^{ème}), Panou Sr de la Roche, les Quinefault (famille protestante originaire de Coulonges/ p. 1487 l'Autize, Puy-de-Serre), les Julliot, puis plus tard les Bage, et des plus modestes comme : les Potereau, les Morisset, . . . Parmi ceux-ci, beaucoup se sont convertis au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes (1685). Et, par un paradoxe ahurissant, ils seront parmi les plus acharnés contre leurs anciens corréligionnaires où, comme ici à Mervent, *Messire* Moriceau de Cheusse ancien sénéchal de Fontenay (voir bull. n° 52 la *Citardière*) récupère de nombreux biens de ceux-ci.

Cela fut-il aussi le cas pour le « *Logis de la Cornelière* » (de Mervent), qui présente à cette époque-là, des lacunes quant aux propriétaires des lieux !

D'ailleurs, à ces moments-là, ce Moriceau épouse une *Demoiselle* Jolly, dont la famille apparaît alors subitement propriétaire du lieu ! Mais ceci n'est qu'une supposition de ma part ! Est-ce une coïncidence, si les Panou quittent la *Cornelière* (p/sse de Puy-de-Serre) vers 1700 et que les Jolly reçoivent la *Cornelière* (p/sse de Mervent) un peu avant 1700. Mais, nous sommes alors cent ans plus tard !

Dans les années 1960-70, un fascicule a été photocopié. Il contenait des notes, des références, des photographies sur un grand nombre de logis de Mervent et de Foussais (ce fascicule m'a été fourni dans les années 1980-85 par Melle Clory, fille du notaire de Foussais, mais je n'ai jamais su qui en était l'auteur). Cette même brochure donne aussi des photos, des notes sur la *Cornelière* mais je ne sais pas non plus où l'auteur de ce petit livret a trouvé ses sources.

Fascicule 1^{ère} page →

Surtout, je ne sais pas où cet auteur a puisé pour nous donner de tels précisions. Néanmoins, malgré mon manque de certitude à leurs sujets, je me dois de vous les donner à mon tour, car elles ne sont pas totalement dépourvues d'authenticité !

Voici, ce qui était dit à propos du sujet qui nous intéresse aujourd'hui et de ses occupants mais je pense qu'il y a quelques confusions sur ceux-ci, car justement il y a deux *Cornelière*.

Le 1^{er} feuillet montre deux photos de la *Cornelière*, une de la cour et du logis proprement dit, l'autre : la *Cornelière* est vu de l'arrière du domaine. Est signalé : « *Logis du XVI^{ème} transformé en ferme. Plan carré avec douves. Cour intérieure avec accès par porche arrondi. Des quatre tours carrés qui garnissaient les angles, deux subsistent : l'une à peu près intacte, l'autre étêtée. Les douves ont été comblées. Ce logis est de la même facture que la Citardière toute proche (sic) et Chaligny (Ste-Pexine)* ».

Le second feuillet montre le porche et présente une liste des seigneurs du lieu « *Famille Julliot : au début du XVIII^e s., famille originaire de la paroisse de la Gaubretière, établie dès le XVI^e siècle dans la région de Thouarsais, St-Sulpice en Pareds, la Châtaigneraye. Louis-Salomon Julliot (fils de Louis, marchand, sieur de Bretelle-Fenioux, et de Louise Desmé), demeurait à la **Cornelière** en 1736, à la Touche du Busseau en 1750, à la Valette (Scillé - D.S.) en 1759 et au Logis de la Verdonnerie (Scillé) en 1788. Il avait épousé : 1° Françoise Aubrit ; 2° Marie-Anne Genay, veuve de François Macaud, fille de Gilles, marchand, et de Françoise Blanchard. Meurt avant l'été de 1791* ».

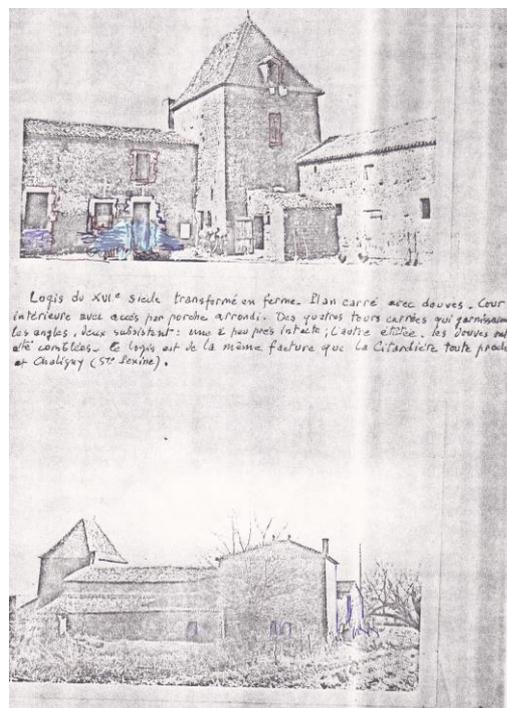
Personnellement, je ne pense pas que ces Julliot ont été propriétaire de la *Cornelière* de Mervent, ils demeureraient côté Puy-de-Serre mais ont très bien pu être seulement fermiers du Logis voisin comme ils le seront pour les autres lieux cités ci-dessus.

Je ne conteste pas tout ce qui est donné sur ces deux feuillets mais, aux dates citées, sur les registres de la paroisse de Mervent, on ne trouve aucun Julliot tandis que sur celle de Puy-de-Serre, il y en a suffisamment pour penser sérieusement que ces Julliot étaient installés sur la *Cornelière* de Puy-de-Serre.

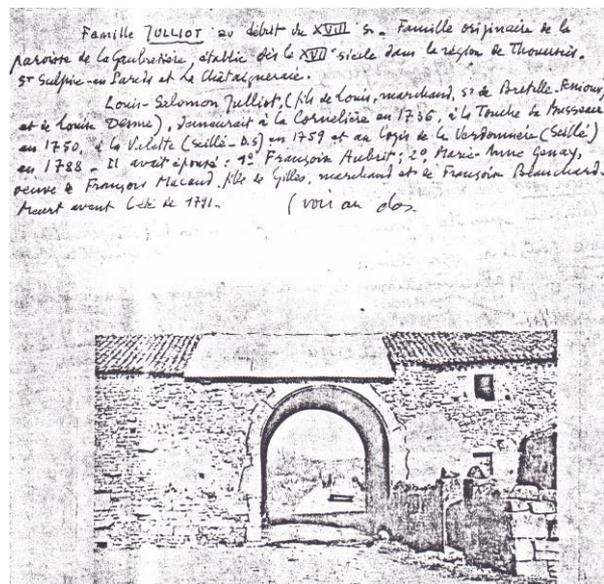
Mais, il y a un laps de temps de cent ans où nous n'avons rien et que je dois essayer de combler !

← Fascicule 2^{ème} page

Cependant, de mon côté, j'ai retrouvé quelques familles qui y ont demeurées. Deux d'entre elles, au fil



Logis du XVI^e siècle transformé en ferme. Plan carré avec douves. Cour intérieure avec accès par porche arrondi. Des quatre tours carrés qui garnissaient les angles, deux subsistent : une à peu près intacte ; l'autre étêtée. Les douves ont été comblées. Ce logis est de la même facture que la Citardière toute proche et Chaligny (Ste-Pexine).



Famille JULLIOT au début de XVIII^e s. - Famille originaire de la paroisse de la Gaubretière, établie dès le XVI^e siècle dans la région de Thouarsais, St-Sulpice-en-Pareds et de Châtaigneraye.
 Louis-Salomon Julliot, (fils de Louis, marchand, sr de Bretelle-Fenioux, et de Louise Desmé), demeurait à la Cornelière en 1736, à la Touche du Busseau en 1750, à la Valette (Scillé - D.S.) en 1759 et au Logis de la Verdonnerie (Scillé) en 1788 - Il avait épousé : 1° Françoise Aubrit ; 2° Marie-Anne Genay, veuve de François Macaud, fille de Gilles, marchand et de Françoise Blanchard. Meurt avant l'été de 1791. (voir au dor.)



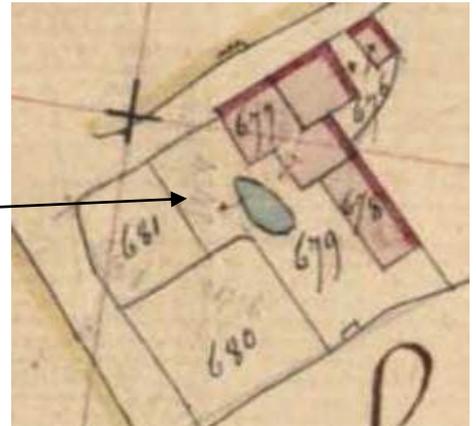
des décennies vont se démarquer : les Panou-Quinefault et les Clisson-Cardin tous alliés par mariage.

Mais surtout à la *Cornelière* de Puy-de-Serre, ce seront des familles uniquement protestantes. Les guerres de religion, entre protestants et catholiques, ont commencées en 1562. Déjà, est signalé, le 12 mars 1588 (3 E 37/248 ADV), Mathurin Girard, notaire en court lay, demeurant au village de la *Cornillière*, paroisse de Puy de Serre.

A partir de là, j'ai des éléments qui me permettent de séparer ces deux *Cornelière*.

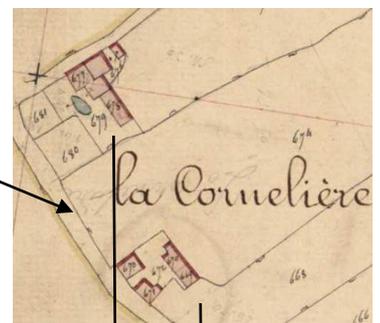
Plan 1844 Puy-de-Serre →

Voyons, d'abord la *Cornullière* de Puy-de-Serre. Elle comprend un gros habitat exposé au midi, mais moins important que la « *Maison noble de la Cornelière* » d'à côté (p/sse de Mervent), un puits plus un point d'eau (mare, petit étang) et beaucoup plus bas une ou deux borderies en dépendant. En 1610, elle est la demeure de la famille Clisson mais aussi de la famille Panou comme le prouve l'acte ci-dessous.



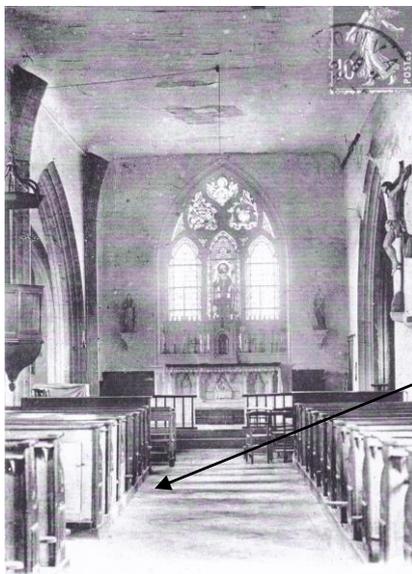
Le « 9 décembre 1600 (3 E 35/16 ADV) François Joly, procureur à la cour royale de Fontenay-le-Comte, afferme à Jeu (Jehan) Paiou, demeurant au village de la *Cornillière* (de Puy-de-Serre), et à Claude Mestaier, demeurant à la *Clavelière* paroisse de Mervent, la métairie de la *Clavelière* adjudgée par décret audit Joly ».

Mais, cet acte, nous révèle aussi autre chose, c'est que M^{re} François Joly, procureur à la cour royale de Fontenay-le-Comte, afferme donc la partie de La *Cornelière* (p/sse de Puy-de-Serre). Ce peut-il que ce soit lui le maillon manquant de la chronologie des seigneurs de la *Cornelière* (p/sse de Mervent). De toute façon, après en avoir fini avec cette partie de Puy-de-Serre, je reprendrais celle de Mervent et surtout cette famille Joly.



A la *Cornelière* (p/sse de Puy-de-Serre), deux familles vont apparaître durablement : les Clisson et les Panou, de plus apparentées.

Ce qui me gêne avec les premiers, c'est que, pourtant bien que de la *Cornelière* de Puy-de-Serre,



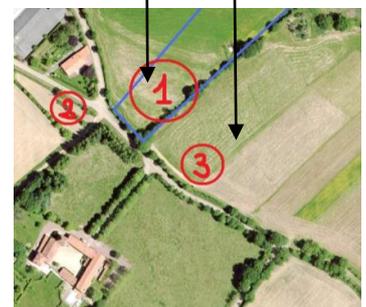
MERVENT (Vendée) - Intérieur de l'Église

ils seront inhumés à Mervent. Ainsi, « *Maître Pierre Clisson, bourgeois* » (1718) et son épouse, *Dame Claudine Cardin*, sera encore en 1735, « *enterrée au milieu de la nef de notre église, à la gauche* » en la paroisse de Mervent. Ce sont donc des notables pour être ainsi inhumés, comme souvent les seigneurs du lieu, dans l'église. Est-ce à dire qu'ils seraient aussi les seigneurs du Logis, qui n'est alors peut-être pas habitable !

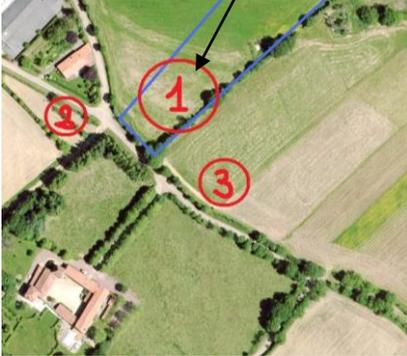
La *Cornelière*, de Mervent et celle de Puy-de-Serre, faisait probablement partie jadis de la même seigneurie, du même seigneur suzerain, et qui devait comprendre (comme on le verra plus tard) : sur Mervent, le *Nay* (en partie, dont la *Maison des Marsillières* qui appartiendra encore vers 1736 aux Clisson), avec la verrerie que visita en 1378 le duc de Berry, la *Gasse Marquas*, les *Gîtes Calineaux*, la *Cornelière* de Mervent avec son étang plus ses dépendances dont la *Bodinière* et le *Fief de l'étang* (vignes), la *Renaudière*, la *Pauguère*, l'*Ourdraire* (probablement), le *Fief aux Moines* (vignes), et avec avec les bâtiments de la *Cornelière* de Puy-de-Serre (qui appartiendront aux Cardin-Clisson dont

Hiérosme x Potereau et où demeurera le sieur Panou puis aussi vendue après 1756 aux Jolly) dont, à côté, une borderie (souvent citée), plus le *Champ Bourget*, la *Jolivière* (peut-être), la *Mocquetière* (peut-être), le *couvent des Robinières*, plus la seigneurie de la *Freslerie* (sur Foussais) et toutes ses dépendances dont : le *Colombier*, la *Buardière*, *Bel-Air*, la *Gastelinière*, La *Villonnière*, plus des borderies au *Fief* (toutes ces dernières aussi sur Foussais).

La famille Clisson est apparentée avec les Potereau, Cardin, Panou, Quinefault, Dousset, Payneau, . . . et quelques autres que nous allons voir plus loin. Les Clisson de la *Cornelière* de Puy-de-Serre, habitent dans une demeure bien plus importante que le laisse supposer les plans du cadastre napoléonien de 1810 ou 1844 de cette commune (voir plus haut p. 1488). C'est réellement une grosse demeure même si elle n'est pas citée comme un



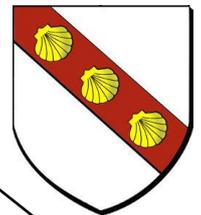
« Logis » ou une « Maison Noble » (mais encore faudrait-il aller fouiller les archives cadastrales de Puy-de-Serre, à ce sujet). Il faut dire que les archives civiles de Puy-de-Serre sont bien pauvres aussi !



← **Plan 1810** Puy-de-Serre

C'est une famille poitevine très ancienne dont : Jérôme Clisson, seigneur de la Braudière et Sénéchal de Secondigny en 1639 (de l'échevinage de Niort), puis avocat du roi et échevin de Niort, portait d'après l' Armorial du Poitou « *de gueules à 6 triangles d'or* ». Hubert, son petit-fils Sgr de la Braudière aurait porté « *un chevron accompagné de trois roses tigées et feuillées* », et N. . . Clisson Dame d'Hérisson portait « *De gueules à six triangles d'argent* ».

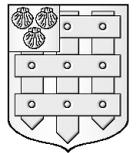
Mais, cet autre blason des Clisson avec trois coquilles St-Jacques, pourrait bien rappeler les coquilles trouvées à la Cornelière (de Puy-de-Serre et remises récemment à la Cornelière de Mervent) ainsi également, que celui de Jean d'Appelvoisin, en 1345, « *un écu hersé avec un franc canton chargé de trois coquilles* » (ci-contre, ci-dessous).



Dans la « Maison » de la Cornelière, p/sse de Puy-de-Serre, on a retrouvé de pareilles coquilles sculptées dans une pierre calcaire servant de support de poutre. Mais qui est donc à l'origine de ces sculptures rares qui en général désignent un lieu fréquenté par les pèlerins de St-Jacques de Compostelle ou qui signale au visiteur que votre hôte a été en pèlerinage en ce lieu saint de la Galice.



Deux supports (*corbeaux* – voir p. 1440 et 1444) identiques ont donc été récupérés dans les ruines de la Cornelière de Puy-de-Serre, dans ce qui était l'habitation justement des Clisson, par les actuels propriétaires, qui les ont ré-installés dans leur fonction originel, à savoir soutenir des poutres, dans le logis même de la Cornelière de Mervent.



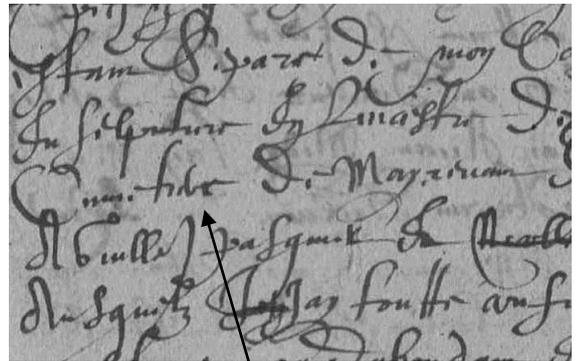
Notre Clisson, qui demeure à Mervent, s'appelle Hiérosme (Jérôme), et est mentionné dans notre paroisse déjà avant 1650. Il a épousé une riche fille du voisinage, Marguerite Potereau. Mais voyons d'abord cette famille Potereau.

Marguerite est la fille de Michel et de Mathurine Guillostteau qui avaient demeurés à la *Renaudière* paroisse de Mervent (voir bull. n° 13 La Renaudière : à gauche : plan 1810), où se trouvait, dès le XVIème, une corporation de riches tanneurs.

Extrait du testament d' **André Potereau** →

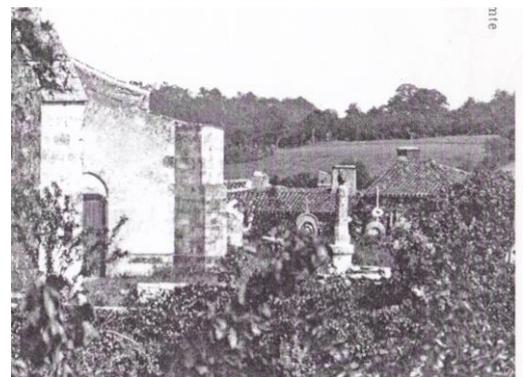
La famille Potereau est implantée à Mervent depuis certainement avant 1550.

Dans le bourg demeurait André Potereau, marchand cordonnier et notable de la paroisse mais qui décède en 1604 chez ses enfants à Fontenay. Sentant (sans doute) « *sa fin prochaine* » il rédige son testament (7 mai 1604 Etude A (3 E 35), Notaire Claude Rousseau et 3 E 35/17 - vues 43 et 44) : « *Il veut être inhumé au cimetière de Marvuan et s'en remet à Guillaume Pasquier et Vincende Potereau sa femme, fille dudit André. Il cite Guillaume Pasquier, leur fils, son petit-fils* ». Il désire reposer auprès des siens dans le cimetière alors situé autour de l'église. Une de ses filles est mariée avec François Guesdon sergent royal qui demeurait au *Prieuré* de Mervent.

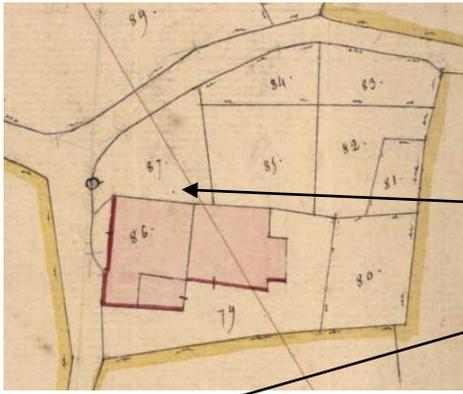


Ancien **Cimetière de Mervent** : à côté de l'église →

Deux branches se forment, probablement, issues de la même tige dont : celle de la *Jamonnrière* et celle de la *Renaudière*. En 1580-90, à la *Jamonnrière*, se trouve Emmanuel Potereau qui est marchand et mareschal (sic) et, Jehan dit « *laboureur à bras* » mais aussi marchand tanneur, tous parents avec Michel, du hameau de la *Renaudière*.



La *Jamonnière* : ce gros hameau prend le nom qu'on lui connaît entre le XII^{ème} et le XIII^{ème} siècle, comme l'indique la terminaison de son nom en « *ière* » mais parfois elle est nommée la *Jauconnière*. Elle se situe sur la route qui va des *Ouillères* à la *Croix-Méraud* (D 65), et à droite (n° 116 rue



de la *Bironnière*) tandis qu'un peu avant, sur la gauche, se trouvaient les bâtisses, pour le tannage et les logements pour les ouvriers tanneurs, et très proche de la *fontaine de la Jamonnière*, très profonde et très abondante (aujourd'hui communale et toujours en service).

← La **Jamonnière** Section C2 des *Ouillères* 1844

La grosse « *Mestairie de la Jamonnière* » possède encore dans sa partie la plus ancienne (à gauche) plusieurs portes arrondies du XVI, XVII^{ème} et quelques autres vestiges.



Ces nombreuses branches de ces mêmes familles étaient littéralement associées : les uns cultivaient la terre dit « *laboureur à bras* » et pratiquaient également l'élevage pour la peau et la laine des bêtes ; les autres avaient la charge du métier de tanneur pour les cuirs tandis qu'à la ville s'y tenait souvent un autre parent marchand-cordonnier ; ou bien ils étaient « *tondeur de draps* » (artisan qui travaillait les étoffes de laine et les tondait avec de grands ciseaux, des « *forces* » afin de les rendre lisse et unie).

D'autres, comme *Jacquette* et sa sœur *Hilaire Potereau* (et leurs époux respectifs) allaient jusqu'à avoir des parts « *les 3/4 d'un moulin à tan dudit lieu de la Vallée* » (selon acte du 4 mars 1595 Robert notaire), ce qui laisse à penser

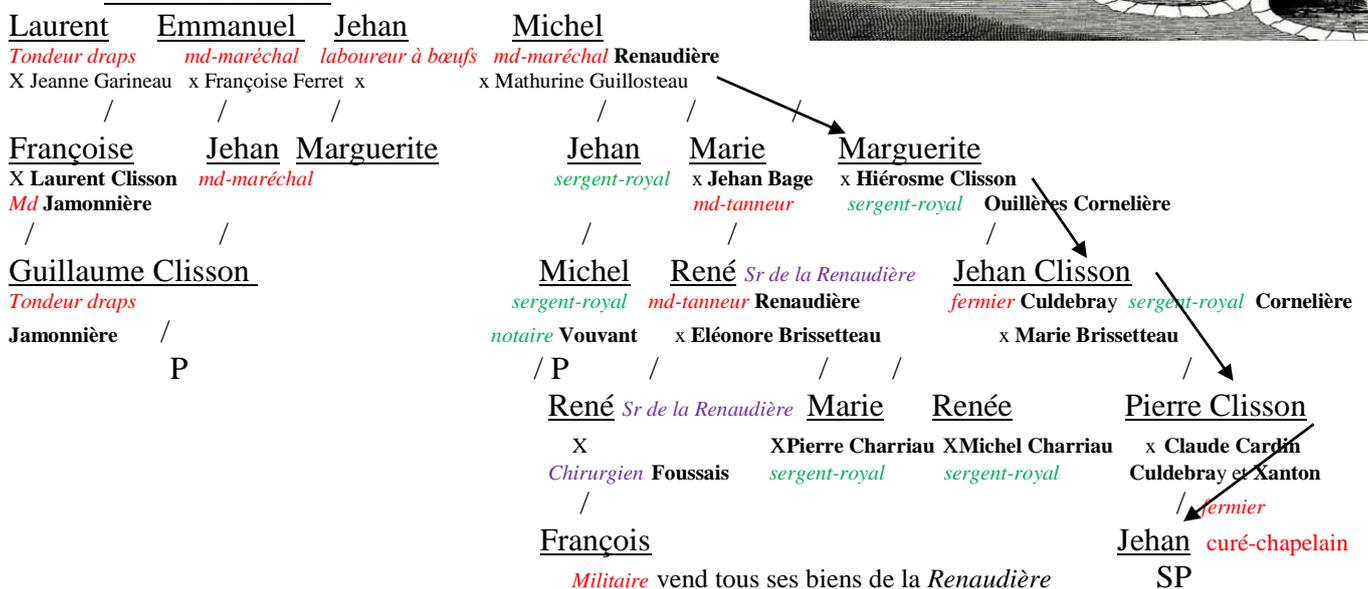
qu'ils participaient même à l'élaboration de la poudre de tan matière indispensable pour le traitement des peaux (voir bull. n°s 13 La *Renaudière* et 25 *moulin de Diet*).

De plus, ils vivaient également en communauté « *à même pot et même feu* », partageant le même toit ainsi que les travaux comme les revenus. C'était, comme l'on pourrait dire aujourd'hui, des PME ; dans un acte est cité un tanneur qui vendait « *40 peaux vertes avec le poil de vache, pour un écu 10 sols la peau, soit au total 46 écus 2/3* ». C'est pourquoi, il était souvent dit « *marchand-tanneur* ».

Il y a toujours eu des familles de tanneurs dans ce hameau à cause de la présence de l'eau justement ! D'ailleurs, les guerres de religion n'avaient pas pu ruiner cette grande industrie qui, pendant 300 ans, fournit le Poitou. C'était des corporations puissantes d'où sortirent la plupart d'hommes remarquables. On a dit méchamment que pour faire un bon tanneur, il fallait être grand, fort et bête. Fort oui, mais le reste est gratuit. Le tanneur transforme la matière première (le cuir) sans lien direct avec l'utilisateur final (sauf peut-être une parenté) ; son travail est obscur, malodorant, pénible... bref : *ingrat* !



Famille Potereau à la Jamonnière.



Sire (sic) Jehan Poterau, marchand-mareschal demeurant à la *Jamonnrière*, est le fils **p. 1491** d'Emmanuel (+ av. 1611) et de Françoise Ferret alors remariée avec André Bobin. Le 29 janvier 1611 (Maillaud T 8 notes Ferret + Rousseau notaire Fontenay). Jehan, fils, « *faisait déclaration sur un vol que Jehan Grimaud auroit commis en la nuit de lundi à mardi en la maison de André Bobin et de feu Françoise Ferret, sa femme, laquelle estoit fort malade et seroit décédée ledit jour de mardi* ». Françoise, sa mère, en est donc morte !



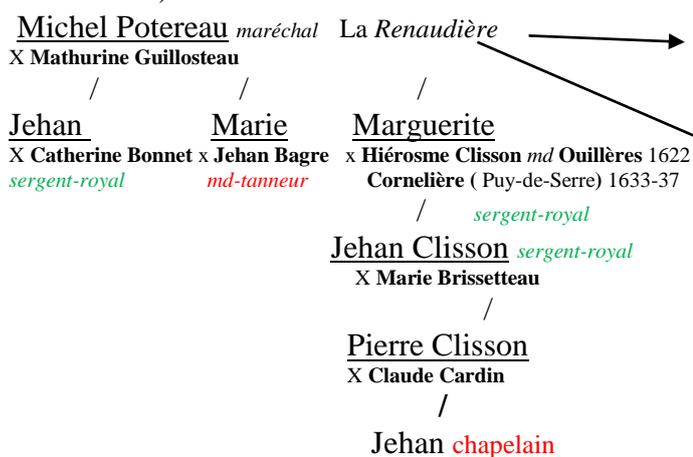
La *Jamonnrière* : l'ensemble du hameau Voyons l'autre branche de la *Renaudière*.

Michel Potereau (qui épouse donc Mathurine ou Marie Guillosteau), est en 1594 un riche marchand-tanneur, et est aussi un notable. Socialement, cette famille autrefois protestante s'élève rapidement. Elle ne restera pas dans cette paroisse.

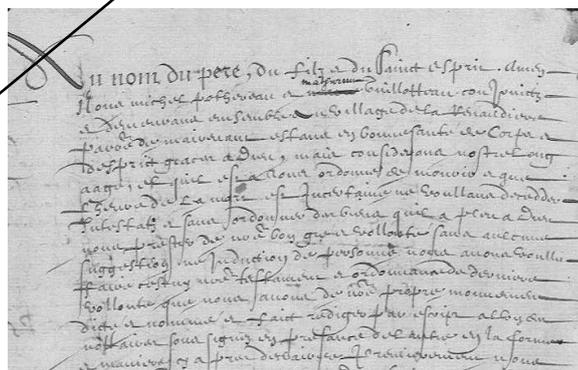
La *Renaudière* était alors un très gros village, situé pas très loin de la *Cornelière*, composé de nombreux bâtiments bâtis avec des magnifiques pierres de calcaire extraites de la carrière du *Courseau* (aujourd'hui complètement disparue) toute proche. Impossible maintenant de retrouver comment pouvaient être vraiment toutes ces maisons. Tout a été trop (ou mal) restauré néanmoins on peut encore y voir quelques hautes et belles cheminées du XVIIIème et autres vestiges anciens (voir bull. n° 13). La bâtisse n° 183 et 186, qui est signalée dès 1550, possède encore deux vieilles portes basses arrondies. C'est ici que vivait la lignée de Michel Potereau qui y est mentionné à partir de 1583 (en 1582, il est à la mestairie de Sérigné psse de Foussais).



Famille Clisson-Potereau : 1550-1580 (voir Maillaud T 1 famille Clisson - Maillaud T5 Cardin - Tome 9 Payneau + Maillaud T 9 notes Potereau).



Michel Potereau, au moment du mariage de ses filles, fait, conjointement avec son épouse, son testament et partage ses biens en date du 30 mai 1609 (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 7 juin 1604 3 E 37/275 - vues 337 à 340), acte qui commence : « *Au nom du Père, du fils et du Saint Esprit, dudy hours Michel Potteriau & Mathurine Guillotteau son espoutz & demeurant ensemble au village de la **Renaudière** paroisse de Mairevan (sic) estant sain de corps et desprict . . .* » etc. . (document en vieux français et extrêmement difficile à lire). A la fin de l'acte, Michel Potereau signe bien tandis qu'à côté, son épouse appose seulement une croix.

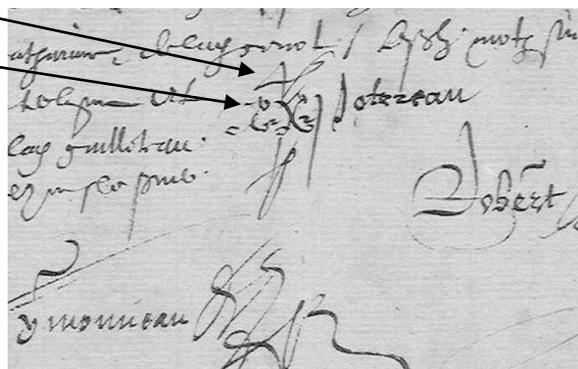


Dame Marie Guillotteau, sa veuve, le 7 mars 1714, demeurait alors au bourg de Foussais où elle tient la maison où pendait pour enseigne *le Cheval Blanc* (Maillaud T 8 notes Soulard).

Extrait du testament de Michel Potereau →

Ce couple a donc au moins deux filles : Marie (x v 1609 Jehan Bage aussi tanneur), Marguerite (x v 1609 Hiérosme Clisson, protestant) mais aussi au moins un fils, Jehan.

Y a-t-il un souci dans la succession ?



Le 15 juillet 1619 (Maillaud T9 notes Potereau Notaire : Jehan Robert), Mathurine Guillotteau, alors **p. 1492** veuve de Michel Potereau, demeurant alors à la *Regnaudière*, déclarait être appelante (fait appel au tribunal) d'une sentence rendue le 11 de ce mois par le juge sénéchal de la baronnie du *Petit Chasteau* (de Vouvant) entre elle et Jehan Bage ainsi que Hiérosme Clisson, ses deux gendres. Pourquoi ?

Leur fils, Jehan, en tous cas est dans la magistrature puisqu'il est huissier – audiancier au Siègè Présidial de Niort puis plus tard, en 1613, sergent royal à Vouvant où il fait souche, et y est cité encore le 3 novembre 1636 ; mais il mourut en la paroisse de Mervent le 12 juillet 1651. Cependant il fut inhumé à Vouvant. Il avait épousé (CM le 8.11.1612 Robert notaire Fontenay voir Maillaud T 2 notes Poytier) Catherine Bonnet, la nièce de Nicolas Rapin écuyer, seigneur de Terre-Neuve (château à Fontenay). Ce couple aura plusieurs enfants dont au moins une fille Renée (x Jacques Bertouneau) et des fils : Gabriel (« mis par son père le 3 novembre 1636 (Bonnet not Fontenay) en apprentissage pour deux ans chez Pierre Corbier, maître chirurgien à Fontenay »), Michel et René.



Michel Potereau (fils de Jehan), sera aussi sergent royal et notaire à Vouvant tandis que son frère René, nommé « *Sieur de La Renaudière* », dit marchand, tient le gros domaine de la *Renaudière* où il demeure avec son épouse Eléonore Brisseteau. Cette dernière a une sœur, Marie, qui, elle, a épousé Jehan Clisson (fils de Hiérosme), qui est le cousin germain de René, son époux. Les deux cousins sont donc mariés aux deux sœurs Brisseteau.

La particularité de cette famille est qu'elle va fournir pas moins de six sergents royaux doublés pour certains de la charge d'huissier ou de notaire. De plus ce sont, à cause de cela, des notables aisés. En ce qui concerne la charge de sergent royal, c'est avant tout un agent d'exécution relevant d'une juridiction royale et jouant surtout un rôle de justice, puis de police y compris forestière. Ce personnage est l'ancêtre donc du brigadier forestier. La population les redoute car ils sont réputés violents. Pour que son mandat soit valide, il faut qu'il obtienne des lettres officielles et payer 250 livres (or) environ. Leur charge, achetée, se transmet au sein de la famille : fils ou gendre, en général. C'est le cas pour cette famille Potereau qui se hisse ainsi, de génération en génération, dans l'échelle sociale !

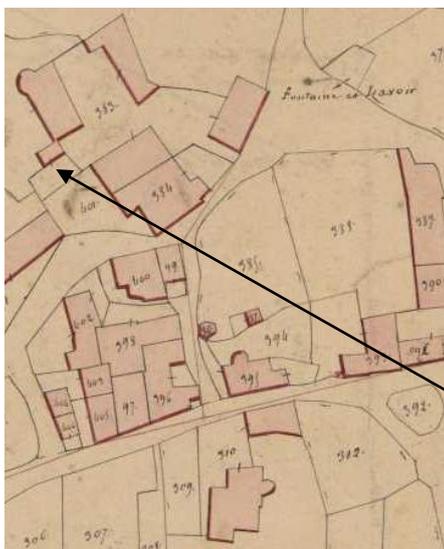
Le couple Potereau-Brisseteau aura naturellement plusieurs enfants. Leurs deux filles Renée (baptisée 12 août 1624 à Vouvant) et Marie (° ? + av 1691) vont épouser deux frères : la première avec Michel Charriau sergent royal demeurant alors en 1660-75 à la *Renaudière* et Marie épouse Pierre Charriau dit « *marchand-adjudicataire du marc des cuirs de la paroisse de Foussais* » (autrement dit il surveille la production de cuirs ou peaux sur cette paroisse et son débit) mais il est aussi huissier à Vouvant ; enfin leur fils, René, dit aussi « *Sieur de La Renaudière* » où il décède en 1708, conserve ce patrimoine familial mais est chirurgien à Foussais. C'est, son fils, François, qui est militaire, qui arrente vers 1691 tous les biens qu'il possède sur Mervent, à la famille Baudry (avec qui il est apparenté) qui conservera la *Renaudière* jusqu'à la Révolution.



Sergent-royal ou garde-forestier armé →

Reprenons avec Marguerite, la fille de Michel Potereau, notable, installé donc à la *Renaudière*.

Cette dernière épouse donc le 30 mai 1609 (Maillaud T 1 notes Clisson - Robert notaire à Fontenay) Hiérosme Clisson (ou Jérôme), protestant (cette famille Clisson fait partie de la liste des protestants du Bas-Poitou voir : <http://www.bois-tiffrais.org/articles.php?lng=fr&pg=106>), qui est marchand aux *Ouillères* et où il demeurera le 20 juillet 1620. C'est déjà un personnage important puisque il est qualifié de *Messire*, comme vu dans un acte du 15 février 1596 (dossier généalogie Gaschet + ADV série B1239), lors d'un partage et prise de possession du *Moulin Neuf* paroisse de Mervent, il est fait remarque d'un bien sis au *Nay*, « *une maison à faix* (grosse et grande maison style logis) *consistant en chambre basse et haute sise au village du Nay, tenant par le devant au chemin qui conduit de la chapelle du Nay au Mareau des Ragottières* (du lavoir, à la Gasse Marcas = aujourd'hui : *rue du 17 août 1944*), *d'un côté à la maison de Messire Clisson* (Hiérosme), *d'autre côté à la maison de Gilles Malescot, d'autre côté* ». Il possède donc aussi une maison au *Nay* (qui



appartiendra à ses descendants encore en 1735).

p. 1493

De ce mariage vont naître : Jehan (x v.1640 Marie Brissetteau), Marie (x 1635 Jacques Panou, protestant, et déjà veuf), Mathurine (x Jacques Fèvre fils de Jean Feuvre notaire royal et de Dame Gabrielle Cardin), Catherine (° 1625 x Pierre Bossand, laquelle + 13.3.1700, âgée de 75 ans, dans cette demeure), Renée (x Pierre Payneau, natif de Payré/Vendée, qui lui donnera : Suzanne et Louis dit *Sieur de la Cornelière*, marchand à Puy-de-Serre ; Renée, veuve se remarie avec Jacques Pelletier). On ne connaît pas les dates précises des naissances puisque inscrites sur des registres protestants. D'ailleurs tous leurs enfants feront alliance avec des familles protestantes.

Hiérosme (ou Jérosme) Clisson, qui est également sergent royal (officier et garde-forêt et qui porte un sabre d'infanterie, a le droit de posséder toutes sortes d'armes) quitte les *Ouillères* (Maillaud T 1 notes Clisson + T 12 notes Panou), pour s'installer à la *Cornelière* (de Puy-Serre). Il vend alors, le 21 juillet 1620 (dossier généalogie Bouron + Maillaud T 12 notes Caillaud dossier Bouron + Robert not Fontenay + Maillaud T 9 notes Potereau) « *une maison à fest contenant six travées et diverses terres audit village des Ouillères* ».

Il s'installe donc dans cette grosse propriété qui fait partie de Puy-de-Serre, mais lui et certains de ses descendants continueront à être inhumés en la paroisse de Mervent. Pourquoi ? Sont-ils également propriétaire de la *Cornelière* de Mervent ? Celle-ci, alors, n'est peut-être pas en état de servir d'habitation !



Ce qui expliquerait qu'il fait quelques frais dans sa nouvelle maison côté de la *Cornelière* de Puy-de-Serre, dont un fronton de porte d'entrée ainsi qu'une sorte de blason sur une cheminée. Le fronton est posé en 1628 comme le montre la photo ci-contre. Ce fronton, a été trouvé il y a une cinquantaine d'année, au cours des labours d'une parcelle de terre, à la *Cornelière* (de Puy-de-Serre), par Mr Porcher (depuis peu décédé), qui l'avait récupéré puis il a été alors ré-inséré par ce dernier dans le mur d'une de ses granges, à la *Gajonnière* (où on peut toujours le voir).

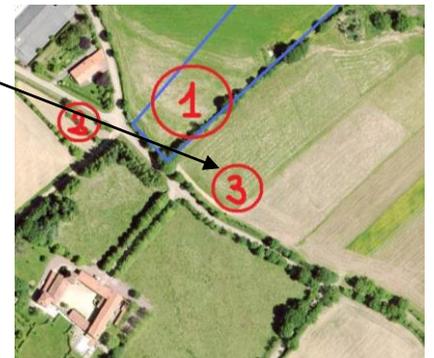


Sur le manteau d'une cheminée, il a fait gravé ses initiales avec celle de sa femme sur un blason, très rustique, qui ne porte pas d'armes mais simplement des initiales « HC » pour Hiérosme Clisson, « MP » pour Marguerite Potereau avec en dessous la date « 1633 ». Ce lapidaire a été récupéré (avec l'accord du propriétaire du terrain) sur une parcelle située en face du logis de la *Cornelière* (de Mervent), dans un amoncellement de pierres, de vestiges d'une cheminée et proche d'un puits.

En tous cas, à cette dernière date Jérosme Clisson n'est pas encore décédé. Cependant, il était mort avant le 5 octobre 1637. Sa femme Marguerite Potereau est toujours à la *Cornelière* (de Puy-de-Serre) où demeurent avec elle ses filles : Marie, Mathurine et Catherine et leurs époux respectifs. Et, toujours à la *Cornelière*, le 14 juin 1651, elle passe accord avec ses enfants, héritiers de leur feu père (Bérard not Fontenay).

Parmi ceux-ci, Jean Clisson, qui n'est pas majeur et a pour curateur M^o René Potereau (oncle maternel), a épousé vers 1640, Marie Brissetteau, présents : M^o Jacob Cardin procureur royal à Fontenay et son épouse Suzanne de Lospitau (son fils Pierre Clisson épousera Claude la fille de M^o Cardin). Jean, aussi protestant, est également sergent royal aux *Ouillères*, et avait acheté le 15 septembre 1633 (Maillaud T 1 notes Clisson Chiché not. Vouvant), une maison sise au village du *Nay*. Le 20 mai 1637, il est à la *Cornullière* (Puy-de-Serre) avec son beau-frère Jacques Panou *sieur de la Roche*. Mais au moment du partage ci-dessus, Jean Clisson, fils, dit alors *sieur de Laubretière*, est toujours sergent royal, mais installé en la *maison noble de Culdebray* (dont il est également fermier), avec son épouse Marie Brissetteau et leur fils Pierre. Avant de continuer avec cette lignée, revenons aux filles Clisson.

Nous avons quelques renseignements : Mathurine a épousé Jacques Fèvre (fils de Jean Feuvre notaire royal et de Dame Gabrielle Cardin) et demeure avec son époux à la *Cornelière* (p/sse de Puy-de-Serre) ; Catherine (° 1625) a épousé Pierre Bossand, aussi de Puy-de-Serre (elle + 13.3.1700, âgée de 75 ans, dans cette demeure), tous deux installés également à la *Cornelière* ; Renée (devenue veuve, se remariera avec Jacques Pelletier), qui ne demeurera pas à la *Cornelière*, a épousé Pierre Payneau, natif de Payré/Vendée, dont elle aura Suzanne et Louis, et, qui curieusement, sera dit *Sieur de la Cornelière*, marchand à Puy-de-Serre. Il

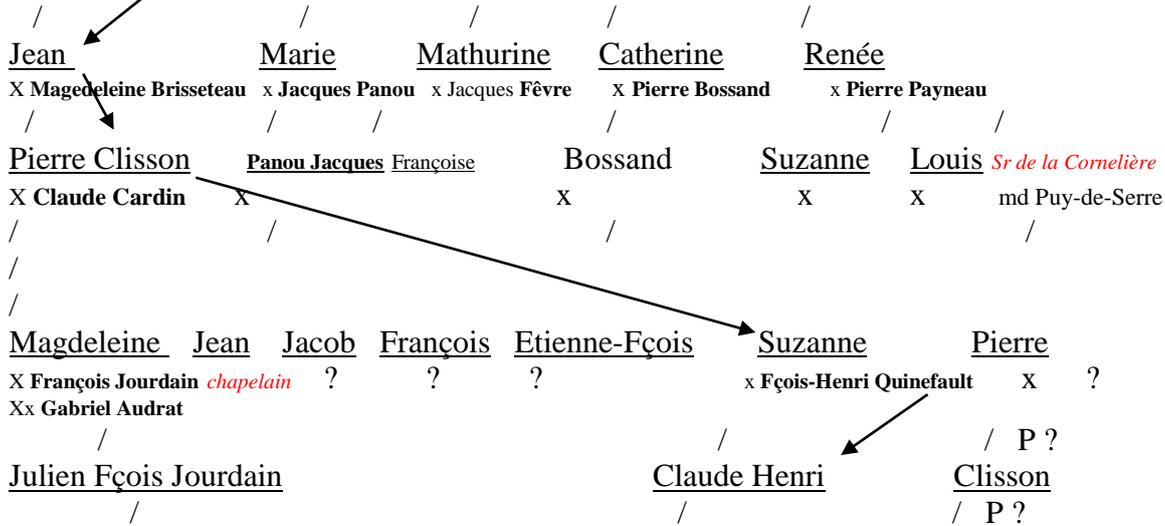


est le seul à ma connaissance à porter ce titre ! Et, enfin Marie, qui en 1635, épouse Jacques Panou, protestant, et déjà veuf. p. 1494

Famille Clisson :

Hiérosme Clisson

X Marguerite Potereau



Pptaire en 1811 du Logis de Puy-de-serre

Marie Clisson (appelé aussi Jeanne) vit à la *Cornelière* (Puy-de-Serre) avec son époux mais aussi sa mère (son père semble décédé aux moments des faits qui vont suivrent), et deux de ses sœurs également mariées.

Le sieur Panou, son époux, est sergent royal (aussi garde de la forêt donc établi ici, comme le seront encore, plus tard, d'autres gardes-forêt). Il serait né vers 1600, baptisé au Temple de Foussais et aurait eu pour parrain Paul de Vendée et marraine Philotée Chastagnier (selon Maillaud T 12 notes Panou p.407). Il est, sans aucun

doute possible, de nature violente comme le prouve l'affaire qui se produit en 1637. Ce fait-divers, qui se déroula dans un cabaret (débit de boissons) fera l'objet d'un procès en justice.

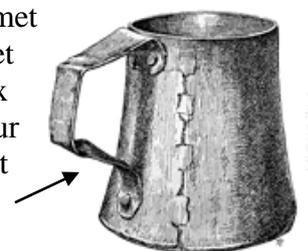
En effet, de l'autre côté du « *Chemin de la Cornelière au Pt-Martin* » se trouve non seulement le *logis de la Cornelière* (de Mervent) mais aussi au-dessus, une métairie où il semble y avoir une *hostellerie*, signalée dès le 29 mars 1611 et encore le 23 novembre 1619 « *Mathurin Thommelet* (et Marguerite Caillerot, sa femme) le *jeune, tanneur et hostelier* au village de la *Cornulière* paroisse de *Mairevent*, qui à cette date, afferme le « *droit du huitiesme du vin* » qui se vendra en détail es maisons dudit village de la *Cornulière*, pour 24 livres par an » (Maillaud T 3 notes Roulleau et Fradin-Potereau dans dossier Thommelet + Rousseau not Fontenay).

← **Plan 1844** et en-dessous, **1810** à Mervent

D'après les témoignages qui vont suivrent, il semblerait qu'un autre établissement soit installé également à Puy-de-Serre, chez le *sire* (sire pour sieur) Pierre Birard, marchand hôtelier (peut-être en-dessous du domaine des Clisson).

Un *hostellier* a un établissement à peu près similaire que celui d'un cabaret puisqu'il doit à l'occasion loger ses hôtes, les nourrir aussi de sorte de casse-croûte ou des écuelles de soupe. Mais aussi, comme dans un cabaret, il vend à la clientèle locale, aussi à celle de passage, le vin du pays généralement rouge, et de l'année, au tonneau, débité au pot ou à la pinte.

La vente du vin est contrôlée à cause des droits à payer au « *nom du Roy* ». Ils sont perçus par les agents de la *Ferme royale*, ces « *rats de caves* » qui contrôlent l'arrivée du vin et si l'on ose dire aussi sa sortie, en vérifiant qu'aucune taxe n'a été escamotée sur le vin récolté, encavé, bu ou bien trop bu, vendu en gros, vendu au détail, entrant ici ou sortant là. Toute cette active surveillance permet ainsi de bien connaître le monde complexe des cabarets, des tavernes, des auberges et autres « *estaminets* », qui sont souvent plus petits, et situés surtout dans des hameaux plus éloignés, souvent proche justement d'un moulin, et toujours très fréquentés. Pour reconnaître cet établissement un « *bouchon* » (ou le plus souvent une branche de sapin) est fiché au-dessus de la porte du vendeur qui ne peut céder son vin que pinte par pinte.



Les « agents du Roi » étaient redoutés, car ils n'hésitaient pas à dresser procès-verbal dès qu'un quidam était pris en défaut : « *Aujourd'hui (10 avril 1761), nous Nicolas Guarin, contrôleur ambulant des Aydes (Aides) de Fontenay-le-Comte, et Pierre Gouillet, commis aux Aydes, à la Châtaigneraie, sommes parvenus au domicile des époux Claude Rousseau, cabaretier au bourg de St Germain-l'Aiguiller, où étant et parlant à ladite Rousseau, lui avons demandé s'ils n'avaient pas fait entrer de vin depuis notre dernière visite, a dit que non ; sommée d'être présente à celle que nous entendions faire aujourd'hui, y a consenti ; étant avec elle conjointement en son cellier, n'y avons trouvé que deux barriques sur lesquelles avons observé qu'il n'y avait pas de changement depuis notre dernière visite (du 2 avril) ; en ayant témoigné notre surprise et déclaré que cela donnait à croire qu'ils avaient du vin caché, ladite Rousseau a déclaré qu'ils n'en étaient pas capable ; ce que voulant approfondir, avons procédé à une plus ample vérification ; ayant aperçu des fagots arrangés de façon suspecte et les ayant dérangés partiellement, avons découvert un fût percé en bas de son fond et n'ayant plus qu'un huitième de sa liqueur ; que, vu et goûté, avons reconnu être du vin blanc, loyal et marchand, sur quoi, la femme a voulu dire qu'il venait de leur récolte et que son mari l'avait caché là pour leur usage personnel ».* Malgré les explications de la femme Rousseau, le contrôleur verbalise et s'ensuit un beau procès qui fit grand bruit.



Un hostellier recevait donc dans son établissement des clients venus pour boire, pour manger, et parfois pour coucher. Mais on y venait aussi pour jouer aux cartes mais surtout c'était un lieu de rendez-vous pour y traiter des affaires. Son hôtellerie était très fréquentée et, quelques fois, elle faisait également office de « *relais de change* » de chevaux, bien que ce ne soit pas sa fonction première.



Le 19 mai 1637, Me Jacques Panou, sieur de la Roche qui, comme on le sait, est protestant, a des démêlés avec un personnage du voisinage et dès le lendemain, le 20 mai (Maillaud T 12 notes Panou dans dossier Clisson-Cardin, Journolleau notaire à St-Hilaire de Voust), une information secrète (une enquête de voisinage) est autorisée par M^o Louis Draud, *Sr de la Croisinière*, avocat au Parlement, lieutenant particulier et assesseur des baronnies de Vouvent et Mervent, et faite par ledit Journolleau, sergent royal (et notaire), contre Jacques Panou et sa femme.

Voici brièvement les faits violents qui se sont déroulés au village de la *Cornulière* (sic), où demeure sire (sire pour sieur) Pierre Birard, *hostellier* au logis du lieu (pour hôtellerie, mais dépendant de Mervent), qui recevait plusieurs clients. Quand le sieur Panou, très énervé, fit irruption s'en prenant à M^o Jean Proust et l'injuriant copieusement. Puis, bientôt, l'affaire tourna très mal au point que plusieurs consommateurs furent blessés dont Jacques Ferrand, le cousin germain du forcené.

D'ailleurs, la femme de l'hostellier Birard, nommée Louise Renellier âgée de 27 ans, apporte sa connaissance des faits et signale qu'elle refusa de servir à boire au *sieur de la Roche*, déjà bien énervé. Avait-il déjà beaucoup trop bu comme le laisserait entendre la femme de l'hostellier dans son témoignage : « *Que le nommé Jacques Panou dict « la Roche » sergent royal demeurant audit lieu de la Cornulière (de Puy-de-Serre) seroit entré en led logis (de Birard) avecque une espée à son costé et se seroit assis sur ung banc le long de la table en disant quelques injures ».*

S'y trouvaient, ce jour-là, attablés, pour se restaurer et discuter affaires, trois protagonistes : les nommés François Chaslon, 25 ans ou environ, marchand, ainsi que *Maistre Jacques Ferrand, sieur de la Fontaine*, marchand, âgé de 35 ans (qui est cousin justement du violent sieur Panou), et tous deux demeurant au bourg de Puy-de-Serre. Avec eux M^o Jean Proust, aussi marchand de Puy-de-Serre, âgé de 30 ans environ, et encore plusieurs autres personnes qui témoigneront également dont : Louise Renellier, Antoinette Boutolleau âgée de 40 ans ou environ et femme de Me Pierre Sallé,



puis Nicolle Moreau âgée de 61 ans ou environ (sans doute servante), demeurante audit village de la *Cornullière* mais en la paroisse de Mayrevent. Ont été blessés dans cette altercation les nommés François Chaslon, Maistre Jacques Ferrand, *sieur de la Fontaine* et M^o Jean Proust (lesquels ont tous déposés).



Tous les témoignages sont recueillis par Journolleau, dont en premier celui de M^o Jean Proust, qu'on tenta d'étrangler, qui reçut des coups de poing et fut griffé au visage : « M^o Jean Proust marchand demeurant à Puy-de-Serre (est témoin des faits) âgé de trente ans ou environ après serment par luy fait de dire vérité dit en se complaignant à Dieu et au Roy et a iustice (justice) qu'étant le iour (jour) dhyer au village de la Cornullière (de Mervent) chez sire Pierre Birard hostelier, en la compagnie de sire Jacques Ferrand et François Chaslon ou ils estoient allés pour quelques affaires et sans y avoir aucunes armes offensives ny deffensives, seroient entré dans led logis dudit Birard, Jacques Panou dit « la Roche » et Marie Clisson sa femme (avec qui il est marié depuis deux ans et qui aurait alors 25 ans environ), lequel « la Roche » avait une espée au costé, laquelle dès l'entrée il prit dans la main et auroit tenu au complaignant (celui qui a porté plainte) plusieurs paroles iniurieuses (injurieuses) luy disant avec iurements (jurons) exécrables quil estoit un sot, un maraud, un gueux, un coquin. Et sur

ceux que le complaignant luy disoit qu'il l'offensoit sans subiect (sans sujet, sans raison) ne luy ayant jamais ny mesfait ny mesdit, « la Roche » auroit entré en furie et en continuant les blasphèmes contre le Saint nom de Dieu (seul un protestant aurait fait cela car le juron « Nom de Dieu » est un péché pour les catholiques), luy auroit dit quil avoit menti et quil feroit mourir led complaignant (Proust) lequel pour éviter cette furie s'en seroit sorty avec lesdits Chalon et Ferrand cuidand (suivant et espérant) se retirer à leur maison et laissant led « la Roche » lequel sen appercevant auroit sorty soudain après led Chalon et mis son espée hors du fourreau et sans autre propos que des iurements se seroit avancé sur led Chalon et luy auroit baillé plusieurs coups d'espée et du tranchant sans que ledit Chalon fist aucune résistance, et voulant led complaignant sortir (à son tour) se seroit la femme (Marie Clisson) dudit « la Roche » iettée (jeter sur lui) à luy pour lempescher de sortir et luy auroit porté les mains à la gorge (pour tenter de l'étrangler) ou après luy avoir baillé quelques coups de poing, elle l'auroit grandement offensé avec les ongles (griffé) et cependant ledit Ferrand seroit sorty, lequel pour empescher les mauvais desseins qu'avoit led « la Roche », son cousin germain, il luy auroit saisy et prins son espée et par ce moyen garanti (protéger) lesd its Chalon et Proust destre tué par led « la Roche », qui a tous propos iuroit (jurait) qu'il les tueroit et ce faict (à la suite de quoi, Proust, Ferrand et Chalon le blessé), se seroient retirer, conduisant led Chalon lequel à peine se pouvoit tenir sur les pieds pour la faiblesse que luy avoit causé la grande effusion de sang qui avoit sorti des plays que luy avoit faittes led « la Roche », pour lesquels excès et outrages le complaignant (M^o



Jean Proust) conclud à telles réparations civiles et amendes profitables et honorables que requiert le crime et iniures (injures) cy dessus requerant sur ce ladionction (l'adjonction) de Monsieur le Procureur Fiscal et a toutes provisions daliments et médicaments resonnables pendant led procès ».

← Un médecin-chirurgien au XVIIème

Ensuite vient le témoignage de François Chalon, qui tenta de prendre la défense M^o Jean Proust, et fut aussi blessé en plusieurs endroits, au point de pouvoir à peine se tenir debout lorsqu'il fut conduit chez un chirurgien (Me François Chastellier fils, Mtre chirurgien) au bourg de Foussais, après que le nommé Ferrand eut neutralisé ledit Panou. Voici ce que raconte Chaslon, l'un des plaignant : « Sire François Chalon marchand (sic) demeurant au bourg de Puydeserre aagé (sic) de vingt cinq ans

ou environ après serment par luy fait de dire vérité se complaint à Dieu au Roy et p. 1497 à iustice (justice) de ce que ses affaires laiant porté avec M^e Jean Proust & Jacques Ferrant ses voisins daller le iour (jour) dhyer au village de la Cornulière (de Mervent qui touche celui de la Cornulière de Puy-de-Serre) ils seroient entrés en la maison de Mre Birard hostelier où estant à



faire colation (une colation se prenait en général dans l'après-midi) seroit entré le nommé Jacques Panou dit « la Roche » et quelques temps après luy Clisson (Marie) sa femme et si tost que ledit « la Roche » auroit esté entré, il auroit mis en sa main lespée qu'il avoit au costé et auroit attaqué led Proust de plusieurs iniures (injures) et calomnies qu'il luy impropéroit avec grands iurements (jurons, qui font partis des nombreux péchés capitaux pour les catholiques) contre le St Nom de Dieu disant audit Proust quil estoit un sot, un maraud, un gueux, un coquin et qu'il

le tueroit ce qui auroit fait peur au complaignant (M^e Jean Proust) et lauroit obligé de sortir du logis pour se retirer en sa demeure mais sy tost qu'il auroit esté hors, seroit venu après luy ledit « la Roche » lespée nue à la main, lequel sadversant sur luy lauroit blessé en plusieurs endroits de la pointe et du tranchant et sans qu'il luy eust fait aucune offense ny résistance aussy que le complaignant (M^e Jean Proust) et ceux de sa compagnie (ses amis) navoyent ny espées ny bastons ny aucunes autres armes et cependant lad Clisson se ietta (jetta) à la gorge dudict Proust et l'offensa avec les ongles et ledit Ferrand se seroit iétté à lespée dudict « la Roche » pour empescher sa furie et dessain qu'il tesmoignoit de fait et de parole de tuer le complaignant, luy (ledit Ferrand) osta des mains, et ce fait ledit Proust conduisit le complaignant (Chalou) au bourg de Foussais chez un chirurgien où il fut pensé et médicamenté de ses plaies après avoir perdu grande quantité de sang qui luy auroit causé une grande faiblesse pour raison desquels excès et outrages il conclud en telles réparations civiles et amendes profitables et honorables que le cas le requiert et à provisions daliments et médicaments pendant procès requerant sur ce, ladionction de Monsieur le Procureur. Et outre conclud en ses dépens dommages et interest et despens et instances ».

Selon, le témoignage de la femme de l'hostelier Birard, nommée Louise Renellier âgée de 27 ans, celle-ci signale que d'abord elle refusa de servir à boire au sieur de la Roche, déjà bien énervé.

Avait-il déjà beaucoup trop bu comme le laisserait entendre la femme de l'hostelier dans son témoignage : « Que le nommé Jacques Panou dict « la Roche » sergent royal demeurant audit lieu de la Cornulière (de Puy-de-Serre) seroit entré en led logis avecque une espée à son costé et se seroit assis sur ung banc le long de la table en disant quelques parolles fascheuze (sic) audit Proust . . . ? . . . , quelques desmanty et injures . . . ? . . . , quelle avoict dict audit Panou quil navoyt poinct affaire de son vin et quil devoit aller passer sa futye ailleurs . . . ? . . . , questant sorty hors du logis dict, laditte déposante (Louise Renellier, qui n'a point froid aux yeux), quen mesme instant elle antandit (sic) un grand bruict qui ce faisoit on led logis et incontinent (aussitôt) on cria violla Chaslon qui est blessé, ce quentendant et voullant regarder . . . ? . . . , elle s'en fut hors, elle advisa ledit Panou quy avoit lespée à la main à laquelle se jetta ledit Ferrand qui luy osta, lequel Panou estoit tout en furie en jurant le Nom de Dieu quil tueroit led Chaslon lequel Chaslon se estoit retiré en ledict logis tout blessé au bras senextre (gauche) de quelques coups despée que ledit Panou luy avoit donné dont sortait grande effuzion de sang et mesme de la peau . . . ? . . . , qui pandoit ». Plaidoyers d'un avocat au Parlement de Paris →

Et, encore, sont apportés aussi les témoignages d'Antoinette Boutolleau, femme de Me Pierre Sallé, puis Nicolle Moreau, demeurante audit village de la Cornulière en la paroisse de Mayrevent (mais n'ont pas été consignés dans ces notes Panou Maillaud T 12) ; seulement celui de Maistre

LES PLAIDOYEZ ET HARANGUES

DE
MONSIEUR LE MAISTRE,
CI-DEVANT AVOCAT AU PARLEMENT,
ET CONSEILLER DU ROY
en ses Conseils d'Etat & Privé.
Donné, au public par M. JEAN ISSALI,
Avocat au Parlement.
SEPTIEME EDITION.



A PARIS,
Chez DANIEL HONTHUMER, rue Saint Jacques,
à Meccens.
M. DC. LXXXVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.
1688

Jacques Ferrand, *sieur de la Fontaine*, qui tenta de s'interposer entre ledit Jacques Panou, *sieur de la Roche*, qui d'ailleurs, se trouve être son cousin germain, ainsi que de cette « *bougresse* » de Marie Clisson la femme du *sieur de la Roche* et le *sieur Chaslon* que veut tuer l'odieux et irascible Jacques Panou. Ferrand dépose : « *Led Panou mit l'espee à la main quil avoit à son costé et en donna sur le bras senextre dudit Chaslon et luy fict grandes playes dont sortist grande effuzion de sang et mesme que la peau et chair de ladite playe pandoict en bas et croict quil heust ung plus grand mal cessant que, il, despozant (Ferrand) se jetta audit Panou et luy osta son espée ce faict se retirèrent qui est tout ce quil dict et affirme par serment contenir vérité* ». Quel tribunal aura jugé l'affaire ?



Mais, quel fut l'objet exactement de l'altercation ? Est-ce le fond d'une affaire, peut-être,



beaucoup plus ancienne : des heurts entre catholiques et huguenots ? Même l'excès de boisson ne peut expliquer une telle violence et le comportement fulgurant du *sieur Panou* et surtout celui, non moindre, de cette « *bougresse* » de Marie Clisson, sa femme ! On voit bien là, qu'il y eu des antécédants !

Parmi ses descendants, il y aura un personnage très atypique que nous allons voir justement dans la généalogie des Panou qui va suivre (voir Revue Bas-Poitou 1927 2^{ème} et 3^{ème} livres Jacques Panou de Faymoreau).

L'ancêtre lointain de notre violent Panou n'était pourtant qu'un simple marchand, riche sans doute, et de Niort.

Et l'un de ses descendant, Jehan, est aussi marchand-fermier, comme le montre l'acte du 9 décembre 1600 (3 E 35/16) « *François Joly, procureur à la cour royale de Fontenay-le-Comte, afferme à Jeu (Jehan père) Paiou, demeurant au village de la Cornillère (de Puy-de-Serre), et à Claude Mestaier, demeurant à la Clavelière paroisse de Mervent, la métairie de la Clavelière adjugée par décret audit Jolly* ».

En 1651, Panou *sieur de la Roche* n'est plus à la *Cornillère* puisque le 28 janvier (mais ses enfants sont toujours baptisés au Temple de Foussais voir : Maillaud T 12 notes Panou dossier Clisson Cardin – Baudon notaire), M^o Jean Giraudeau, procureur au Siège Royal de Fontenay, et Dame Françoise Besly sa femme vendaient à M^o Jean Clisson (x Marie Brisseteau), demeurant en la *maison noble de Cudebray*, et à M^o Jacques Panou (son beau-frère, époux de sa sœur, Marie Clisson), huissier à Coulon, une « *maison appelée le Fourny au village de la Chopinière, paroisse de Mairevant et quelques terres* ».

Il a pris à ferme un très gros domaine, la *maison noble du Breuil* (dite D'Ambreuil psse de Coulon - D.S.), nettement plus important que la *Cornillère* (de Puy-de-Serre) et où naturellement il demeure.

Seigneurie de Breuil Coulon Section E2 dite D'Ambreuil 1833 →

Quelques années plus tard, le 31 mars 1660 (Journolleau not St-Hilaire de Voust), Me Panou, qui a quitté Coulon, est alors fermier du *Bois Chapeleau* (très ancien fief dépendant de la seigneurie de Mervent et qui a appartenu aux Appelvoisin puis à Paul de Vendée et sa famille), paroisse de la Chapelle-Thireuil (où il décèdera avant 1685). Peu après son décès, sa veuve, Marie Clisson, passe alors accord avec ses six enfants, qui avaient tous été baptisés au Temple de la Buardière, de Foussais, ayant pour parrain ou marraine, des protestants naturellement (Jousseau, Bouron des *Ouillères*, Draud, Guillosteau de *Foussais*, M^o Pierre Bernardeau *sieur de la Fenestre*). Son unique fils, Jacques Panou, *sieur de la Roche*, portera en plus le titre de *seigneur de Faymoreau* (*Fief Moreau* encore un fief



dépendant de Mervent). Il se convertira au moment de la Révocation de l'édit de Nantes.

p. 1499

Messire Panou, père, est probablement décédé avant 1682 comme le prouve l'acte ci-dessous : le 17 avril 1682 (213 J 35 ADV Jacques Barraud, notaire à Fontenay), sont faits « *les comptes de la ferme de la terre et seigneurie de Faymoreau* (Fief-Moreau qui a, alors, pour seigneur suzerain Jérôme Hubert de Champagne, fils de Hubert et Catherine Fouquet, et petit-fils de René Fouquet et Jehanne Giard descendante des Girard-La Roussière sgr de Culdebray ; voir p. 1323 bull. n° 52) *entre Louis Grignon, sieur de Villepayen, demeurant à Paris, fils et héritier de Jean Grignon, sieur de Fief-Moreau et de Croquetaine, pour lui et pour Anne Favières, sa mère, et les autres cohéritiers d'une part, et Marie Clisson, veuve de Jacques Panou, sieur de la Roche* (le nommé Jacques Panou dit « *la Roche* » sergent royal, serait cousin avec ledit Grignon), *et ses enfants Jacques et*

Françoise Panon d'autre part ». Deux des six enfants du sieur Panou sont, seulement, signalés.

Alors où est-il décédé : la Chapelle-Thireuil, la Cornelière (Puy-de-Serre) ce que je ne pense pas ou bien en la seigneurie de Faymoreau ? De toute façon, à son décès, il n'était pas encore converti donc il fut inhumé quelque part mais pas au cimetière de Puy-de-Serre et sûrement pas plus que celui de Faymoreau !

← Eglise et plan du cimetière de Puy-de-Serre

Reprenons avec cette famille longtemps à la Cornelière de Puy-de-Serre où ledit « *La Roche* » demeurait dans la famille de son épouse Marie Clisson, en « *communauté de biens* » et comme on disait « *à même pot à même feu* », ce qui était une pratique courante (comme vu plus haut p. 1490).

Quelle progression dans l'échelle sociale puisque son fils, Jacques Panou Iè (° 1658) dit « *Sieur de la Roche* », a acquis la terre de Faymoreau le 21 août 1701, et il en rend hommage en 1702. De plus, il est également élu en l'Election de Fontenay, et porte blason « *de vair à l'écusson de gueules chargé d'un lien d'hermine* ».

La seigneurie de Faymoreau (Fief de Faymoreau ou Fief Moreau C 519 et Puy-de-Serre C 530 voir : Fief mouvant de Vouvant). appartenait depuis 1399 à Pierre Du Puy du Fou et à ses descendants jusqu'au 9 novembre 1658, date à laquelle les créanciers de Gabriel du Puy du Fou vendent cette seigneurie à la famille Grignon, en la personne de Jean Grignon avocat aux Conseils du Roy, pour le prix de 55 mille (sic) livres (or).

L'aveu, en 1684, pour la terre et seigneurie du Fief-Moreau était alors rendu par la famille Grignon et en l'occurrence, après le décès de Jean Grignon, par son fils aîné, Jean Louis, chevalier et dit « *seigneur de Faymoreau* » ; puis en 1699 par Anne Favier, la veuve de Jean Grignon.

Mais, cette famille ne garde pas ce domaine car à la date du 21 août 1701, celui-ci est vendu par Louis Grignon Sr de Villepaen (dem. Paris) fils et héritier de Jean Grignon Sr de Fief-Moreau, lequel fils fait faire les comptes (avant la vente ; mais le seigneur suzerain est alors Jérôme Hubert de

Champagne x Catherine Fouquet laquelle est la fille de René Fouquet x Jeanne Girard elle-même descendante et héritière des Girard-La Roussière aussi seigneur de Culdebray — voir p. 1323 Culdebray) de la ferme de la terre et seigneurie de Faymoreau (où il ne reste quasi plus rien d'un quelconque domaine féodal hors quelques appellations : Maison du Garde, le Petit château et un domaine, au bourg même, lequel sera remanié), tant pour lui que pour Anne Favières sa mère (Vve dudit Jean Grignon) et les autres co-héritiers (ses frères et sœurs) d'une part et Dame Marie Clisson Vve de Jacques Panou Sieur de la Roche et ses enfants comme vu plus haut (voir RBP 1927 livres 2^{ème} et 3^{ème} et notes recueillies dans les archives du



château de Faymoreau). **Famille Panou** (ou parfois Panon voir : notes manuscrites sur la famille Panou par Benjamin Fillon) **p. 1500**

Panou Jacques protestant Faymoreau

X **Jehanne Rippault**

Baptême **Temple** Foussais 1637 **Jeanne** →

Baptême **Temple** Foussais 1658 **Jacques**

Jacques ou **Jean Panou** ° v 1600 *Sr de la Roche* + v. 1685 protestant inhumé cimetière protestant ? Md-fermier Sergent-Royal, Conseiller du Roy 1639

X 1635 **Marie Clisson** protestante dont 6 enfants : **Jeanne** (° 5.7.1637 Temple Foussais + jeune), **Catherine** (° 17.7.1639 Temple + jeune), **Françoise** (° 7.11.1640 Temple x ? vivait en 1699), **Anne** (° v. 1644 vivante et majeure en 1685), **Catherine** (° 12.1.1648 Temple + jeune), **Jacques** (° 1658 baptisé Temple ; parrain **Henry de Vendée** 33 ans fils de + Paul de Vendée protestant).

Signature : Jacques Panou père

Jacques Iè Panou ° 18.8.1658 baptisé Temple de Foussais

X en ? à la Chapelle-Seguin x **Jeanne Jacquet** protestante = Jean, marchand x Marie Birard ; fut inhumée église de Marillet 20.2.1686 âgée 22 ans dont : Marie

Xx St-Maixent-de-Beugné 10.1.1694 **M-Anne Brunet** = Gabriel x M.Anne Baudry, Sérigny de Foussais, présent : Clisson, oncle ; dont M.Anne ° et +1695

Xxx Fontenay CM (Train notaire) 27.6.1699 **Anne Gabrielle Richard** ° 1673 = Clément, Conseiller du Roi, assesseur et échevin x Gabrielle Robert

Dont : 11 enfants (5 décédés) **Jacques Louis** (° 27.8.1704 Faymoreau),

Marie Charlotte (° 27.12.1758 Faymoreau).

Jacques Louis IIè Panou *écuyer Sgr de Faymoreau* ° 27.8.1704 Faymoreau + 8.11.1769 (65 ans) Faymoreau

X **Marie d'Arquistade** = Noble Homme Joachim x Dame Françoise Souchay, psse de St-Fulgent

Jacques Louis *marquis de Faymoreau* ° 1751 Faymoreau + 30.6.1832 Faymoreau

déclaré par François Dinaud domestique **Émigré**

X 1773 Nantes **Anne Adrienne Deurbroucq** + 3.5.1826 Paris

Fille d'un riche marchand-négrier de Nantes

Château de **Faymoreau**

Dominique + 1795 Quiberon **Jacques M Joseph** + 1795 Quiberon **Piter** (° 1784 Notre-Dame de Nantes)

SP

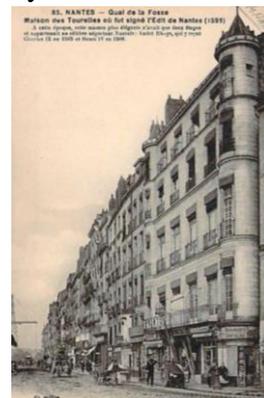
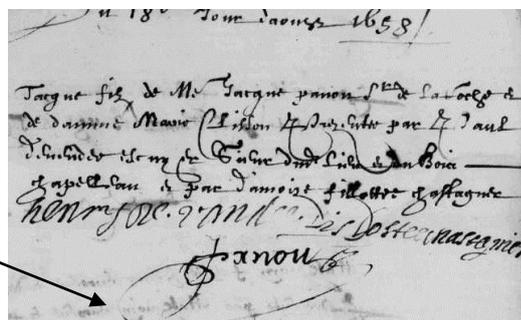
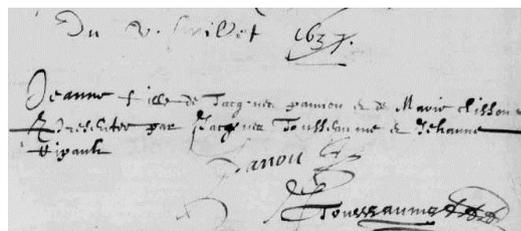
SP

Postérité

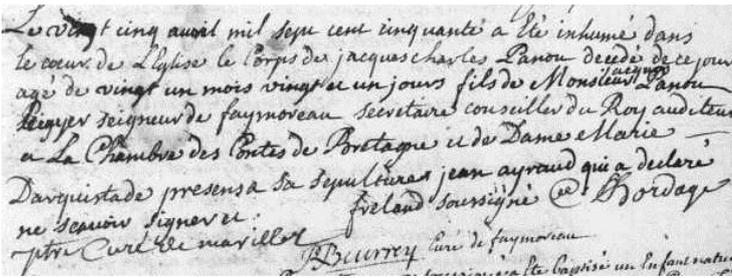
Le fils unique de Panou dit « *La Roche* », **Jacques Iè Panou** (° 18. 8. 1658), *sieur de la Roche*, portera en plus le titre de *seigneur de Faymoreau* (*Fief Moreau* encore un fief dépendant de Mervent ainsi que les Places ou Plesse aussi de cette paroisse – ci-contre, actuellement, le château de Faymoreau remanié). Ce dernier se convertira au moment de la Révocation de l'édit de Nantes en 1685, alors que son père, le « *violent Panou* », est déjà décédé. Marié trois fois, Jacques Iè Panou qui épousa d'abord Jeanne Jacquet, puis à St-Maixent-de-Beugné (79) M.Anne Brunet fille de Gabriel de Sérigné (de Foussais) et enfin Anne Gabrielle Richard dont il aura une descendance (dont, dans les collatéraux, Mr Benjamin Fillon). Il sera alors, comme son beau-père, conseiller du Roy et son élu à l'élection de Fontenay. Mais, il était décédé (27septembre 1715) et, bien qu'ancien protestant mais seigneur du lieu, il fut « *inhumé en l'église de Faymoreau* » tandis que le 24 Juillet 1716, l'aveu pour le Fief Moreau (Faymoreau terre et seigneurie) est fait par Anne Gabrielle Richard, sa veuve. Celle-ci décédera à Fontenay le 6 avril 1723 (les actes de Fontenay sont manquants et ceux de Faymoreau aussi) et sera enterrée aux côtés de son époux « *inhumée en l'église de Faymoreau comme son mari dans le chœur, à gauche, près le banc seigneurial* (des seigneurs précédents) ».

Jacques II Panou, son fils (° 1704 Faymoreau), seigneur de Faymoreau, élu aussi en l'Election de Fontenay, à son tour, rend aveu pour la seigneurie de Faymoreau, le 20 juillet 1728, et avait épousé Marie d'Arquistade (° v. 1749 et fille de *Noble Homme* Joachim et de *Dame* Françoise Souchay, p/sse de St-Fulgent). Elle est la descendante d'une riche famille d'origine basque (et probablement protestante), les Descazeaux, armateur, négociant qui pratique également la « *traite des esclaves noirs* », et installée à Nantes. Ils y font construire, sur le Quai de la Fosse (au n° 3), pour la proximité de leur négoce, une riche demeure, la « *Maison des Tourelles* » (où séjourna Henri IV, et où fut signé l'Edit de Nantes en 1598 ; cette charte accorda la liberté du culte protestant, mais limitée cependant, et surtout des villes-refuges avec garnisons tenues par les Protestants comme la Rochelle entre autre), et ce n'est pas tout. Plus tard, en 1720, l'un d'entre eux, Joachim, achète le château et seigneurie de St-Fulgent. Sans postérité, c'est la fille de son frère, Françoise Renée, qui reçoit l'héritage familial, et qui épouse René Davquistade (aussi armateur, négociant, marchand d'esclaves), lequel sera anobli en 1743. Ils auront pour fils, Joachim, lequel aura pour fille, Marie, qui épousera donc Jacques II Panou.

Maison des Tourelles quai de la Fosse à Nantes →



Ce couple aura plusieurs enfants : Jacques Charles (° 1748) dont, hélas, la sépulture a lieu **p. 1501** le 25 avril 1750 à Faymoreau : « a été inhumé dans le cœur de l'église le corps de Jacques Charles



Panou décédé de ce jour âgé de vingt et un mois, fils de Monsieur Jacques Panou seigneur de Faymoreau », probablement « dans le choeur, à gauche, près le banc seigneurial » auprès de ses grands parents paternels.

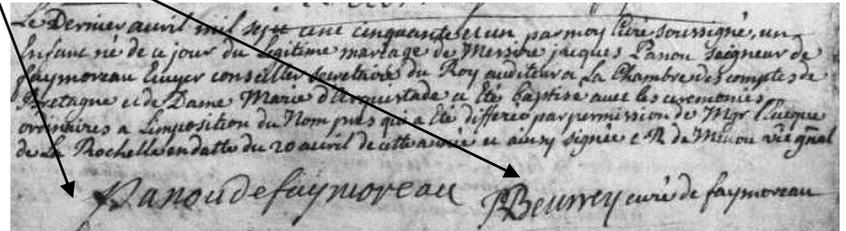
← Sépulture de **Jacques Charles**

Enfin un autre fils, l'héritier attendu (et qui sera fait *Marquis* mais sera le dernier seigneur de

Faymoreau) à qui, curieusement, et avec l'accord de l'évêque de la Rochelle, on n'a pas donné instantanément un prénom. Mais le baptême fut tout même fait le 30 avril 1751, à Faymoreau, sans signalé ni parrain et ni marraine. Mais le père et le curé ont signés.

Baptême de **Jacques Louis** →

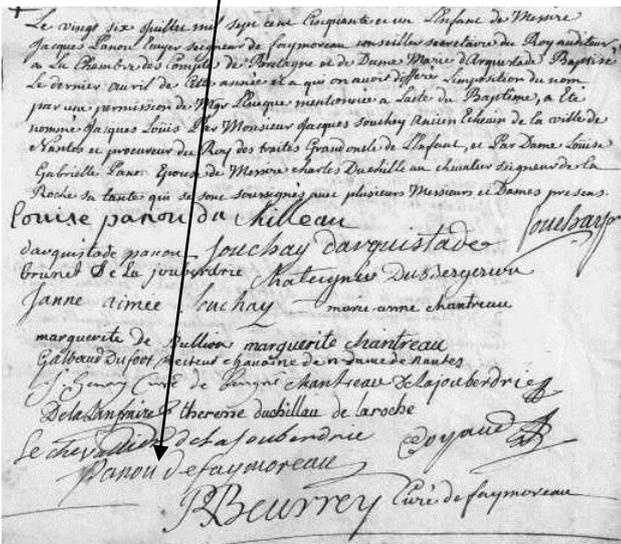
Trois mois plus tard, le 26 juillet, une cérémonie, en grandes pompes, a lieu dans l'église de Faymoreau « l'enfan (sic) de Messire Jacques Panou (etc.), baptisé le dernier (jour) avril de cette année et à qui on avoit différé



l'imposition du nom, etc., a été nommé Jacques Louis, . . . ». Sont présents de nombreuses personnes (plus de 17 qui signent) des deux familles et cette fois, le parrain, *Messire Jacques Souchay* (grand oncle maternel) ancien échevin de la ville de Nantes, et sa maraine *Dame Louise Gabrielle Panou* (tante) épouse de *Messire Charles Du Chilleau* seigneur de la Roche.

← Cérémonie du 26 juillet 1751 signature : Panou

On imagine tous ces notables qui se rendent à la petite et modeste église de Faymoreau. On imagine, les badauds qui se pressent pour ce spectacle. Et, on imagine l'effervescence des serviteurs, des cuisinières qui s'affairent pour la préparation de la réception de tous ces prestigieux invités !

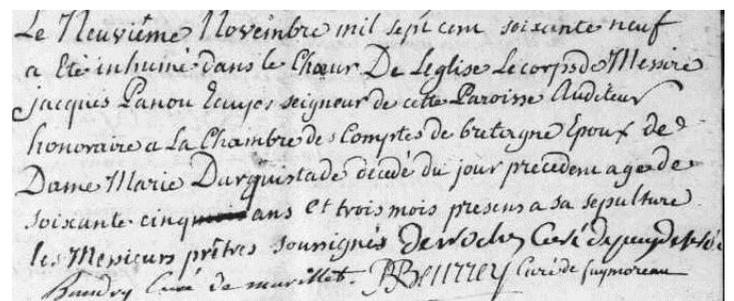


Jacques II Panou, écuyer (donc anobli), fut également auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, office que tenait avant lui son beau-père, et Marie D'Arquistade (+ 1799), sont épouse, auront plusieurs enfants dont leur fils unique Jacques Louis et Marie Charlotte baptisée à Faymoreau le 27 décembre 1758. Le seigneur de Faymoreau décède le 8 novembre 1769 (65 ans). Le curé a écrit « *Messire Jacques Panou*

écuyer, seigneur de cette paroisse ». Naturellement, il est inhumé auprès de son jeune enfant Jacques Charles, « dans le cheur, à gauche, près le banc seigneurial », de l'église de Faymoreau.

Sépulture de **Jacques Panou** écuyer →

Nous allons nous attarder sur ce fils unique et sur sa progéniture qui, avec le cyclone de la Révolution, va connaître un tragique destin !



Bien évidemment, je sors un peu du sujet actuel de la *Cornelière* mais, en fait, pas tant que cela ! Cette lignée Panou vivait si proche justement du lieu-dit la *Cornelière* qu'elle a sûrement connu, voire côtoyer la ou les familles qui ont habités le *Logis de la Cornelière* (de Mervent). De plus, à travers leur vie, on peut mieux comprendre leurs mœurs et surtout les mentalités du moment !

Mais, ce fils Jacques Louis (° 1751) futur *marquis de Faymoreau* va recevoir de l'instruction. En effet, il est destiné à suivre la courte carrière de son père et celle de son grand-père maternel. Les parcours scolaires sont à peu de chose près les mêmes : collège et université. Certains de ces officiers ont seulement accompli les trois ou quatre premières années du collège avant d'entrer chez un notaire ou un procureur postulant pour y devenir clerc (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 25 J). Le plus souvent, ces futurs

magistrats ont fréquenté les collèges bas-poitevins de Luçon et de Fontenay-le-Comte. Ceux qui p. 1502 étaient originaires du nord de la région se sont, quant à eux, orientés vers les écoles ou les collèges de Nantes. Il arrivait que le collégien, pour terminer sa formation, fût envoyé dans la capitale, comme ce fut



le cas pour le futur maître Jacques Louis Panou de Faymoreau.

Dans une lettre datée du début de l'année 1767, sa mère (Marie Davequistade) évoquait l'envoi à Paris de son fils (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 2 E 735) : « *Mon fils (alors âgé de quinze ans) a passés les faistes avec nous avec un père loratoir (sic) qui est son régent (instructeur) et fort aimable, il na plus que six mois pour finir ses classe dont il est bien contant ; nous contons lanvoyer a Paris (pendant) ses vacance, ce sejour luy plaisra plus que celui du collège* » (sic).

Après le collège, au moins la moitié de ces Poitevins ont réalisé un cycle de droit en trois ans dans une université,

en l'occurrence à Poitiers, pour obtenir le grade de licencié ès lois. Ils sont sans doute plus nombreux mais l'absence de documents ne permet pas d'être plus précis. Près d'un tiers de ces licenciés a, après avoir quitté l'université, prêté la main sur les Évangiles, le serment d'avocat ; ils ont donc suivi un stage de deux ans puis se sont inscrits sur le tableau comme avocat plaident.

Jacques Louis Panou (de Faymoreau) et Louis Venant Cicoteau (de Fontenay) n'avaient pas vingt ans quand ils furent établis dans leur office. Jacques Panou de Faymoreau cumulait un office de conseiller en l'élection de Fontenay-Le-Comte aux côtés du greffier en chef Jean Cardin. Mais, acquérir un office à la Chambre ne se faisait pas sans aide. En plus de la solidarité familiale, il pouvait être utile de bénéficier de la protection de personnages puissants tels que les intendants de province ou les grands nobles. La moitié au moins des magistrats poitevins eurent des liens concrets avec des gens de la haute noblesse, soit que leurs ancêtres ou eux-mêmes fussent employés à leur service ou qu'ils entrassent simplement en relations occasionnelles avec eux, leur rendant tel ou tel service ponctuel.

Le mariage, avec la dot, constitue un moyen pour financer l'achat d'un office. L'écart le plus net s'observe dans le cas Panou-Deurbroucq : on voit que la dot de 80 000 livres apportée par Marie-Adrienne Deurbroucq, la fille d'un grand négociant nantais, rembourse aisément la charge de maître aux comptes, acquise deux ans plus tôt par son nouvel époux, Jacques Louis Panou de Faymoreau. Au-delà du remboursement de l'office, la dot a permis ici au marié de s'enrichir considérablement comme en témoigne l'extrait suivant : « *Le seigneur de Faymoreau comprit qu'une pareille demoiselle et une pareille dot lui conviendraient parfaitement bien. Mr de la Gourtière, son cousin, (qui avait épousé deux ans plus tôt une sœur de Marie-Adrienne Deurbroucq) vanta son château, ses richesses, ses vassaux et le mariage se conclut* ». L'alliance avec un magistrat pouvait se



payer ainsi au prix fort surtout pour les familles qui tiraient leur fortune du commerce et qui désiraient progresser dans l'échelle des dignités.

← **Chambre des comptes** de Bretagne (Nantes)

On estime généralement que l'achat d'un office à la Chambre des comptes constituait un placement financier de rapport très convenable (5 %), nettement supérieur à la plupart des investissements fonciers (à l'exception : des prés,



vignes et des marais), mais à longue échéance seulement puisqu'il fallait rembourser le capital nécessaire à l'acquisition de l'office. Le magistrat, grâce à sa charge, disposait en effet de différents types de revenus, à savoir les gages, les épices, divers droits et les exemptions d'impôts pouvant être assimilées à un revenu supplémentaire.

Avec une épouse terriblement dotée, le voilà M^o Auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne (ou juridiction souveraine spécialisée dans les affaires de finances. La Chambre des comptes est l'ancêtre de l'actuelle Cour des comptes ; aujourd'hui, à Nantes, la Préfecture de Loire-Atlantique est l'ancien siège de la Chambre des Comptes). C'est l'apogée !

En règle générale, tous les magistrats se faisaient une haute opinion d'eux-mêmes, selon les écrits de l'époque et, en particulier, Maître Panou de Faymoreau (Jacques Louis).

D'après son fils, « (Il avait un) caractère orgueilleux, fier de sa noblesse, dédaignant tout ce qui était roturier. Il était généralement plus obéi qu'aimé, mais en revanche, Mr Faymoreau avait beaucoup d'esprit et d'imagination : il versifiait avec beaucoup de facilité, d'humeur gaie et à la Juvénal, jouait bien la comédie et brillait en société par ses jovialités et ses facéties à la Debureau, toujours accompagné d'un esprit caustique. C'était l'âme de toutes les parties de plaisir. Il chantait très bien la petite chansonnette en s'accompagnant de son violon, dansant bien le menuet, aimant surtout la table, libertin à l'excès, vrai Céladon volage et inconstant, changeant de maîtresse comme de chemise, tel était Mr de Faymoreau quand il songea à se marier ». Les mœurs de ce personnage hautain et libertin sont à rapprocher de celles des officiers du parlement de Paris qui aimaient briller en société et appréciaient notamment la musique et les plaisirs de la table (Extrait des Souvenirs inédits de Piter Panou de Faymoreau, collection privée).



Ne tient-il pas ce caractère orgueilleux, arrogant, de son ancêtre le « violent Panou » et ne dit-on pas que « Bon chien de race. . . » etc., dont l'expression « le chien ressemble à ses ancêtres et engendrera des héritiers qui vont lui ressembler ».

Malgré tout, Pierre, le fils cadet du seigneur de Faymoreau (Jacques Louis x Marie Davquistade), faisait peu d'éloges sur l'éducation de son père et d'un ton acerbe notait que (Extrait des Souvenirs inédits de Piter Panou de Faymoreau, collection privée) « l'éducation de Mr de Faymoreau (son père Jacques Louis II) a été très négligée (par le père de ce dernier, lequel était Jacques Iè Panou Iè ° 1658, et qui était lui-même le fils du violent Jacques Panou qui demeurait en 1637 à la Cornelière de Puy-de-Serre) : elle se ressentait beaucoup de l'époque et du temps où la noblesse se distinguait plutôt par les armes que par l'instruction : il ne mettait pas un mot d'orthographe et écrivait souvent mal sa langue ainsi qu'on peut en juger par l'enterrinement qu'il fit au testament olographe de son père et de tous les autres écrits et lettres que j'ai de lui. Dénué de toute érudition en histoire, en géographie, sachant à peine faire ses quatre règles, il n'avait aucune connaissance dans les sciences » (Arch. dép. de Vendée, 1 E 681).



NANTES. — Église Notre-Dame du Bon Port. — LL.

← Église Notre-Dame et l'église Sainte-Croix à Nantes

Jacques Louis Panou de Faymoreau et sa richissime épouse nantaise, Marie-Adrienne Deurbroucq, vont avoir plusieurs enfants tous nés à Nantes et baptisés : Jean Dominique (° 1774 Ste-Croix), Jacques Marie Joseph (° 1776 Notre-Dame), Louise Adélaïde (° 1781 Notre-Dame), Jacques Pierre dit Piter (° 1784 Notre-Dame).

Ses propriétés de Faymoreau sont tenues par des fermiers. On peut même supposer qu'il vient très peu dans son domaine, probablement très occupé par sa fonction. Aura-t-il le temps de donner une bonne éducation à ses enfants. De toutes les manières, dès 1789, avec la Révolution, et ce qui va suivre, tout ce mode de vie, si prisé par la noblesse, va s'écrouler brutalement. Quinze jours après la prise de la Bastille, le 4 août, c'est l'abolition des privilèges : plus de seigneuries et ses droits donc plus de seigneur et plus de titre. C'est un univers qui s'écroule !

Jacques Louis Panou est dans ses terres, le 15 mars 1791, puisque l'un de ses fils (Pierre 7 ans) est parrain de Pierre, fils de Pierre Chadeau (futur officier public de Faymoreau), probablement son fermier et d'Anne Besly ; le curé de la paroisse a écrit « le parrain est Messire Pierre Panou de Faymoreau qui ne sait pas encore signer ». Malgré l'abolition des titres de 1789, il est encore question de Messire !

Mais le déclenchement soudain de la Révolution interdit d'acquérir des lettres d'honneur (lettres de provision ou de commission, les brevets par lesquels le Roi pourvoit à des charges et offices civils ; de privilège pour les marchands). Jacques Louis Panou de Faymoreau, issu d'une famille engagée depuis trois générations déjà dans le système seigneurial, se découvrant des affaires embrouillées en Flandre, quitte le pays de France le 31 août 1791 avec ses deux fils aînés (une autre souce dit : le marquis de Faymoreau quitta le Poitou dès le début de



l'émigration avec femme et enfants) dont : Jacques Dominique qui a 17 ans, Jacques Marie Joseph, p. 1504 15 ans et Louise Adélaïde 10 ans (le dernier né, qui n'a que 7 ans, reste à Faymoreau avec sa grand-mère paternelle). Sa femme ne le suit pas ! Jeune noble du XVIIIème →

Dès le lendemain de la prise de la Bastille, et malgré la création de l'Armée des Princes, les nobles, tenants de la monarchie, craignant l'effondrement de celle-ci, préfèrent s'expatrier. Si une minorité soutient le futur Louis XVIII, qui va être régent à la mort de son frère, tous placent leurs espoirs dans le Dauphin, futur Roi, Louis XVII. La Convention nationale, dès le 22 octobre 1792, informe que les émigrés seront bannis à perpétuité du territoire de la République, et



condamne à mort ceux qui rentreraient.

← **Port de Hambourg** au XVIIIème

L'ancien conseiller Maître Panou quitte Nantes et gagne Hambourg pour y retrouver des relations et envoie ses deux fils se battre en Vendée. Le soulèvement royaliste vendéen constitue en effet un tournant pour ces anciens magistrats (d'après Guillaume Porchet Étudiant de master, université de Nantes en 2008. Auteur d'un mémoire de Master 1 intitulé *Les Poitevins à la Chambre des comptes de Bretagne*). Ils suivirent, en tant qu'officiers, l'Armée

Catholique et Royale en rébellion contre la « *nouvelle République* ».

Jacques-Dominique-Armand (° 1774) est cadet gentilhomme (grade d'un officier aspirant) au régiment de Rohan-Soubise, ou « *Loyal-Emigrant* » (250 hommes ci-dessous à gauche uniforme du régiment) et son frère puîné Jacques-Marie-Joseph (° 1776), aussi. Puis, tous deux feront partie de l'expédition de Quiberon dans le régiment d'Hervilly (ancien régiment Royal-Louis ; ci-dessous, sauf que les revers étaient rouges). L'aîné en qualité d'officier et le second comme simple sergent. On peut supposer que tous deux étaient passés en Angleterre où avides de retourner combattre sur le sol français, les émigrés acceptèrent avec



enthousiasme le plan de Quiberon. La traversée se fit le 17 juin, puis ils mirent pieds à terre sur la plage de Carnac, le 27 juin, et débarquèrent les armes et les munitions dans la plus grande pagaille. Le 28 juin, une messe est célébrée sur la plage de Carnac par Urbain-René de Hercé, évêque de Dol, accompagné de 40 prêtres, en hommage à Louis XVII.

Cependant d'Hervilly refusa de se mêler aux chouans et les émigrés allèrent entendre une messe à part dans l'église de Carnac. Cet acte provoqua une coupure néfaste entre les émigrés et les chouans (à ne pas confondre avec les Vendéens révoltés).

← **Régiment de Rohan** (à gauche) et celui d'**Hervilly**

Cette « *Équipée de Quiberon* » fut un désastre, d'une part parce que sa préparation traîna en longueur : huit jours après le débarquement sur la presqu'île, les émigrés royalistes n'ont pas bougés, ils en sont encore à faire des exercices sur les plages de Carnac et à organisés des cantonnements dans les villages alentours mais aussi a donné quelques réceptions.

C'est, dit-on, la faute des grands chefs qui ne s'entendent pas mais également celle de l'Angleterre qui n'a pas laissé agir les royalistes à leur guise, et que l'expédition qui aurait pu avoir les plus heureuses conséquences, échouera. A dix kilomètres en arrière de Carnac, il y a le Fort Penthièvre (citadelle peu imposante aujourd'hui) qui, en 1795, malgré son assise sur un rocher dominant la baie de Quiberon à l'est, la grande mer à gauche, tout en barrant l'étroit défilé de la presqu'île, n'était pas un point stratégique !

Quel délire pousse les royalistes à se refouler eux-mêmes, à s'emparer absurdement du Fort Penthièvre et à prendre position au delà de cet ouvrage fortifié ? Les émigrés sont dans la presqu'île comme des rats dans un piège, écrit Hoche. À l'est, le long de la falaise, s'étaient massés les émigrés. Naturellement en désordre par suite des erreurs du commandement, incertains du but à atteindre et de l'autorité à obéir, mourant à l'aveuglette, ils essaient seulement de garder leurs communications avec la mer, où là-bas, les frégates anglaises les attendent.

Fort Sans-Culotte ou de Penthièvre →



Le 16 juillet, les émigrés avaient reçu en renfort 1 500 hommes commandés par Charles p. 1505 de Sombreuil et il restait encore environ 2 000 hommes valides à la division d'Hervilly en plus des 5 000 Chouans restés sur la presqu'île, ce qui laissait un total de 8 000 à 9 000 soldats aux Royalistes. Justement, il ne faut pas confondre les rebelles vendéens (insurgés et émigrés) avec les Chouans avec qui d'ailleurs il y eut beaucoup de dissensions !

Un Chouan →

Pourtant, le 6 juillet, les chouans demandèrent de l'aide aux émigrés, d'Hervilly envoya alors son régiment, où étaient les deux frères Panou, ainsi que le *Loyal Emigrant* mais il lança rapidement un contre-ordre et les émigrés se replièrent. Il faut savoir, qu'une division, un schisme, même, régnait au sein du parti des royalistes, ce qui profita grandement aux Républicains. Puis, au matin du 7 juillet, les royalistes prirent la décision d'entamer une retraite progressive sur la presqu'île de Quiberon afin de s'abriter vers le fort Penthièvre. Ce qui leur sera fatal !

Hoche, général républicain, qui était au courant des dissensions royalistes, disposait de plus de 15 000 hommes concentrés entre Lorient et Vannes. Mais pour prendre Quiberon il fallait passer à portée de canon des navires britanniques et prendre le « *fort Sans-culotte* » (qui reprit ensuite son ancien nom de fort Penthièvre).

← Les combats de **Quiberon** et du « *fort Sans-culotte* »

Des combats ont lieu du 30 juin au 21 juillet 1795 mais l'assaut décisif, eut lieu dans la nuit du 20 juillet, malgré un violent orage. Hélas, de nombreux transfuges (des traites, des renégats) se joignirent alors aux Républicains et tournèrent leurs armes contre les royalistes, de nombreux défenseurs furent

massacrés. Puis, plus rien n'arrêta la progression des républicains, seul Sombreuil (noble émigré) et ses hommes, acculés, tentèrent une ultime résistance à Port Haliguen.

Ce jour-là, au moment où il ordonna la retraite, Louis Charles d'Hervilly, est grièvement blessé à la poitrine, et sera embarqué quelques jours après. Mais il meurt quatre mois plus tard, à Londres, des suites de ses blessures le 4 novembre 1795

âgé de 39 ans. D'Hervilly est considéré comme le seul responsable de cette défaite, même s'il n'est pas le seul à commettre des erreurs de commandement.

Louis Charles d'Hervilly →

Le 21 juillet, au matin Hoche et Sombreuil entamèrent des négociations, les royalistes capitulèrent peu de temps après, sous promesse, semble-t-il, de la vie sauve pour tous leurs soldats survivants alors que pourtant, selon les lois républicaines en vigueur, les prisonniers royalistes pris les armes à la main devaient être exécutés. Cette opération militaire de contre-révolution eut un grand retentissement, mais porta un coup funeste au parti royaliste.

Mais hélas beaucoup de royalistes étaient tombés pour ne plus se relever dont, le fils du sieur de Faymoreau, Jacques-Dominique qui fut tué, âgé seulement de 21 ans, alors que s'entamaient les négociations.

Il fut fait aussi beaucoup de prisonniers lors de cette prise de Quiberon par les Républicains, dont l'autre fils du sieur de Faymoreau, Jacques-Marie-Joseph, âgé alors de 19 ans.

Avant d'être fusillés, les détenus, furent renfermés dans l'enclos du Père Éternel, de Vannes (couvent des soeurs Cordelières ou dit monastère du Père Eternel construit en 1644, bien religieux confisqué et devenu une prison à la Révolution puis hôpital militaire en 1794), où ils étaient en grande majorité des paysans. Parmi eux s'étaient glissés un certain nombre d'émigrés, dont un fils Panou, qui dissimulait son identité et espérait ainsi échapper aux rigueurs de la loi. Le bruit s'était répandu dans Vannes, de l'arrivée des prisonniers. Quelques habitants obtinrent la permission de les visiter et de leur procurer des vivres. La surveillance étant nécessairement imparfaite, les évasions étaient fréquentes. Une



foule de personnes charitables de la localité circulaient continuellement dans les maisons de détention, sous prétexte de distribuer aux malheureux prisonniers des vivres et des vêtements.

Prison du **Père Éternel** →

Quelques-unes, d'opinion royaliste, les entretenaient de fausses nouvelles et les excitaient à s'évader. Elles leur en fournissaient même les moyens. Une fois hors de la prison, les émigrés trouvaient des



asiles sûrs et des guides qui les conduisaient à la côte, par des chemins détournés, d'où ils gagnaient la flotte anglaise.

← **Le Port de Vannes**

Un complot fut ourdi, entre plusieurs prisonniers. On devait, dans la nuit du 25 thermidor, égorger la garde, s'emparer des armes et s'enfuir, pour gagner la campagne et rejoindre les chouans du dehors. Mais, le complot avorta, par suite de dénonciations, qui furent adressées au général Lemoine. Un des dénonciateurs était un émigré



nommé Panou Deurbroucq (Jacques Marie Joseph) de Nantes. Comparaisant, quelques jours après (9 fructidor) devant la Commission militaire, il se targua d'avoir reçu « *la confiance des comploteurs* » et d'en avoir fait une « *déclaration signée de sa main au général Lemoine* ». Pensait-il sauver sa peau ! En tous cas, cette bassesse, voire cette trahison, ne l'empêcha pas d'être condamné à mort.

Voici cette déclaration : Panou Deurbroucq (il a rajouté à son patronyme celui de sa mère), de Nantes. Déclare être âgé de 18 ans. A quitté la France en 1790, emmené par son père à Bruxelles.

Interrogé s'il était noble, a répondu : *Ne pas l'être* ; qu'il est fils d'un négociant. Se trouvant à Hambourg, il fut forcé de prendre du service dans le régiment d'Hervilly, où il fut enrôlé comme soldat, puis comme fourrier. Avait été nommé sous-lieutenant, deux jours avant d'être fait prisonnier.

La **Porte-Prison** à Vannes →

Interrogé s'il était du nombre de ceux qui avaient formé le complot, dans la prison du Père-Éternel, d'égorger les sentinelles et la garde, et ensuite de se porter aux prisons des chouans pour les délivrer ; a répondu : *Que non* ; mais que cependant les comploteurs lui en avaient fait confiance, et que, lui, en avait fait une déclaration signée de sa main au général Lemoine. Lecture faite, a signé. Joseph Panou Deurbroucq (9 fructidor, Vannes).

La Gournerie (un copiste) le désigne : Panou de Faymoreau, né à Nantes le 10 mai 1776. Porté sur le tableau du général Lemoine, n° 318, sous le nom de Durbroucq P.-F. (P.-F. pour Panou Faymoreau).

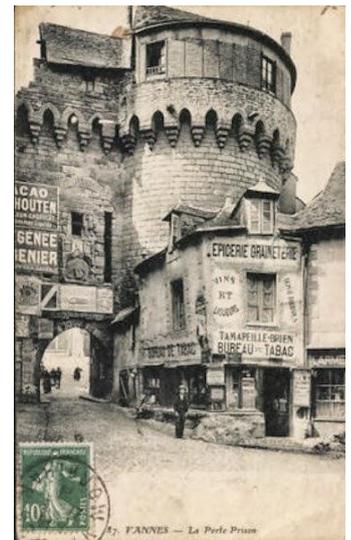
C'est sans doute à cet accusé que fait allusion le passage d'une lettre trouvée au domicile du prêtre réfractaire, Laventure, ex-curé d'Arzon : « *Un coquin, qui se disait noble, à qui on avait fait part du complot, a dénoncé Mlle de La Chasse et Mme Richette* » (Reg. corresp. Police générale. Rapport au ministre, vendémiaire an IV). Décidemment, ce n'est pas très glorieux !

Il est certain que les condamnés de l'affaire de Quiberon n'ont pas tous envisagé la mort avec la même intrépidité, la même crânerie : il y avait les forts et il y avait les faibles. Quelques-uns, et même un certain nombre, ont eut recours à toutes sortes de subterfuges pour échapper à la condamnation et à la mort. Peut-on les blamer d'avoir voulu sauver leurs vies par tous les moyens !

← **Les exécutions de Vannes**

Dans la possibilité d'un choix, il était plus facile, et surtout plus honorable, de mourir sur un champ de bataille comme Jacques-Dominique, l'aîné du cy-devant Panou de Faymoreau !

Durant un mois, depuis le 29 juillet jusqu'au 31 août, des bandes de condamnés les mains liées dans le dos, composées chacune d'une vingtaine d'hommes en moyenne, furent conduites dans le champ de l'exécution, presque journellement, puis



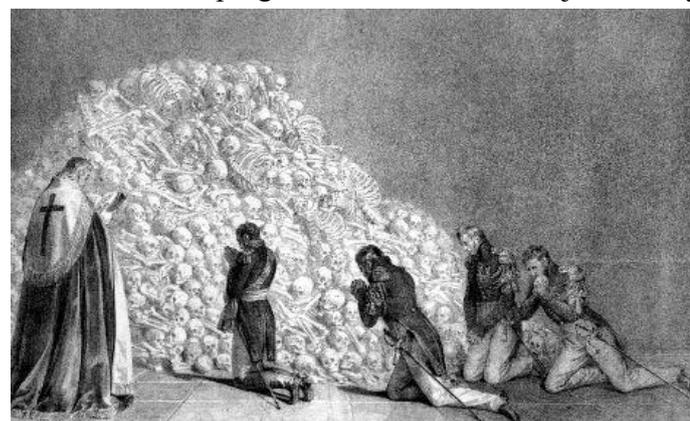
rangées le long d'une fosse creusée d'avance. Et, là, on les a mis à genoux, tête nue, en face d'un p. 1507 peloton d'exécution, pour être percés de balles.

Ce jour-là, le 2 août 1795, à Vannes, 259 royalistes dont Jacques-Marie-Joseph Panou de Faymoreau. Un autre Vendéen trouva la mort aussi ce jour-là : Charles Augustin Royrand dit le « *Chevalier de la Roussière* », déjà âgé de 64 ans, natif de Montaigu (d'une ancienne famille autrefois protestante comme les fils Panou) et frère du célèbre De Royrand chef des Vendéens (ci-contre peint par Jean Bruneau) ; passé d'abord en Angleterre, le « *Chevalier de la Roussière* » débarque à Quiberon en juin 1795, vétérans dans le « *Loyal-Emigrant* », il était lieutenant-colonel. Lui aussi fut interrogé à Vannes avant d'être exécuté le même jour que le fils Panou.

La croix de **Royrand** →

Sitôt après qu'eut eu lieu leur exécution, les exécutants, se précipitèrent sur les fusillés pour les dépouiller de leurs vêtements et aller les vendre chez les fripiers de la ville. Jusqu'à une heure de l'après-midi, les cadavres furent abandonnés, dénudés, baignant dans le sang. Probablement, Panou, père, ne sut-il pas la vérité aussitôt mais par la suite !

Jacques Panou, le dernier seigneur de Faymoreau fut-il mis au courant de la lâcheté de son second fils ? Ce fils était si jeune, à peine 20 ans ! Etait-il vraiment responsable de ce comportement ! Les codes de l'honneur imprégnaient-ils encore cette jeunesse, jusque là, dorée et oisive ?



Et puis, c'était une époque troublée, la plus effrayante peut-être des époques du monde (sic), par l'hypocrisie de la vertu et l'absence totale de conscience !

← Reliquat d'ossements des victimes de 1795

Dès les premiers jours de la Restauration de 1814, au moment où les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette étaient transférés à la nécropole de Saint-Denis (Paris), on songea à ouvrir une souscription pour élever un monument aux victimes de Quiberon.

Jusqu'alors, les restes des victimes – tant ceux de Vannes que ceux d'Auray - étaient demeurés dans les fosses où on les avait jetés à la hâte au moment de l'exécution. Au scandale, « *ces chrétiens, qui étaient morts en pardonnant à leurs bourreaux, ne jouissaient pas des honneurs d'une sépulture chrétienne* ». Le curé d'Auray eut la pensée de les transférer dans une terre bénie et d'élever au moins le signe de la rédemption sur le lieu où ils reposeraient. Les fosses, remplies à la hâte (presque 30 ans déjà) et mal comblées, étaient faciles à reconnaître à un enfoncement circulaire d'où sortaient encore des ossements déjà blanchis par le temps. Aussitôt après le retour des Bourbons, ce prêtre eut la pensée de recueillir les ossements des victimes de l'affaire de Quiberon et de les faire transporter dans un des caveaux de l'église de la Chartreuse.

La Chapelle expiatoire d'Auray →

Lorsque, en 1814, le duc d'Angoulême vint en Bretagne, il descendit dans ce caveau funéraire et vint prier devant les ossements des victimes ; le prince et ses aides de camp sont à genoux dans le caveau, devant une montagne d'ossements qui n'a pas moins de douze mètres de large sur quatre mètres à peu près de hauteur. Ce chaos de têtes aux yeux vides, entassées pèle-mêle avec des reliquats de squelettes, produit un effet inexprimable de tristesse et d'horreur (sic). Ce fut quelques années plus tard que, les souscriptions ayant afflué, on commença à élever deux chapelles, une chapelle expiatoire et une chapelle sépulcrale, avec un caveau destiné à contenir les ossements.



La première pierre de ces deux chapelles avait été posée, le 20 septembre 1823, par Madame la duchesse d'Angoulême. Six ans après, le 15 octobre 1829, on en fit l'inauguration au milieu d'une réunion de vingt mille personnes. On inséra à l'intérieur, un grand panneau de marbre blanc sur lequel furent

gravés les noms des 952 victimes en colonnes serrées.

La liste officielle des victimes rédigée à la demande du général républicain Lemoine, a été publiée chez « Bizette » imprimeur à Vannes (dès) le 26 nivôse an IV (16 janvier 1796).

Panneau de marbre avec listes des victimes →

Le cy-devant Panou (père), ex-seigneur de Faymoreau, se déplaça-t-il pour se recueillir et prier devant tous ces restes humains parmi lesquels se trouvaient inévitablement ceux de ses deux fils ? Monsieur Panou de Faymoreau fut-il présent aux cérémonies religieuses auxquelles il fut probablement convié ? Il y a fort à parier que oui à moins que sa santé ne le lui aurait pas permis !

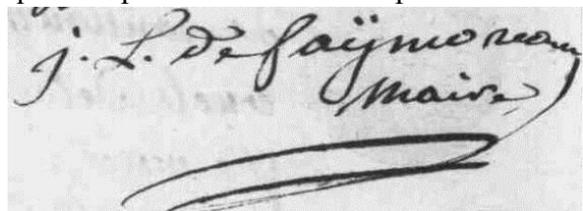
En tous cas, la Restauration semblait se hâter de mettre en possession de leur suprême demeure les victimes de la première révolution, comme si elle avait eu le pressentiment qu'elle-même allait être emportée par une révolution nouvelle qui grondait déjà dans le lointain. Mais cela sera une autre affaire mais où les Vendéens royalistes, beaucoup moins nombreux, furent moins impliqués !

Mr de Faymoreau, tombé malade pendant un an en Allemagne, n'avait pû accompagner ses fils. Il écrivait à ce sujet « *J'ai habité sept mois un village, couché sur la paille, écrasé de misère* » puis « *je suis forcé de me bien nourrir parce que je fatigue beaucoup et vraiment le bon pain que je mange n'est acquis qu'à la sueur de mon front* ». Pendant son absence, Nicolas Lenfans est dit *fermier* (des terres et château) de Faymoreau, où il sera adjoint de la commune en l'An 8 (1800).

Le seigneur de Faymoreau, revenu de son périple en Allemagne et très proche du préfet vendéen, accepte à partir de 1808 (je n'ai rien trouvé à cette date sur les registres de Faymoreau) la modeste fonction de maire de sa commune. S'il ne semble pas être un admirateur forcené du nouveau régime, il lui doit en tout cas son retour dans les honneurs. Toutefois, son ralliement de cœur à la restauration des Bourbons en 1814 et son silence pendant les Cent Jours sont significatifs (sic).

Mais, le seigneur de Faymoreau, dans son obscur château, où il ne retrouvera jamais la joie, la douceur de vivre des années passées, fait figure d'oublié alors que ses relations lui auraient permis d'entreprendre une nouvelle carrière (d'après Guillaume Porchet Étudiant de master, université de Nantes en 2008. Auteur d'un mémoire de Master 1 intitulé *Les Poitevins à la Chambre des comptes de Bretagne*).

Le citoyen Panou revenu d'exil s'installa donc dans son château. Très vite, le 18 janvier 1813, il était maire de Faymoreau et signe alors « *JL de Faymoreau* », et son fermier est son adjoint, et cela jusqu'au 15 décembre 1828 (il a 78 ans) où il est remplacé à cette date, comme maire, par Hippolyte Tangiou (lequel occupait déjà depuis quelques années les fonctions d'adjoint délégué pour remplir les actes civils ; une fois maire son frère, Louis Tangiou, sera également adjoint). On remarquera qu'il ne porte plus le patronyme Panou qu'avait porté son ancêtre simple marchand à Niort à la fin du XVI^e siècle.




Pendant son mandat à la tête de la commune, le 5 juillet 1829, il rédige un acte concernant une donation faite par la duchesse de Berry. Quant à lui, il avait été fait chevalier de St-Louis. Est-ce pour un mérite personnel

ou bien pour avoir perdu ses deux fils pour la cause royale ! Voici l'acte en question « *L'an mil huit cent vingt neuf, et le cinq juillet, nous, Maire de la commune de Faymoreau Pui de Serre (sic), arrondissement de Fontenay le Comte, département de la Vendée, chevalier de l'Ordre et militaire de St-Louis (il fallait pourtant pour obtenir cette distinction avoir fait de 20 à 30 ans de service pour le roi), désirant perpétué le souvenir d'un bien fait honorable de son altesse royale Madame duchesse de Berry dont la pieuse bonté vient de donner à notre paroisse fidèle, de riches vases d'argent qui (fortifieront ?) à jamais notre ancien dévouement à la famille de nos rois, pour laquelle ont retenti les acclamations d'un peuple reconnaissant, nous avons cru de notre devoir de consigner*

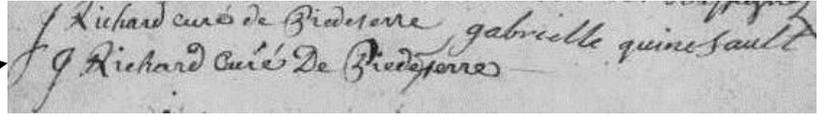


DUCHESSE DE BERRY



dans nos registres l'époque d'un si noble don et la solennité d'un jour où Monseigneur les ..., à p. 1509

accordé à notre paroisse affligée de la perte d'un pasteur (prêtre) qui la gouverna longtemps, Messire Richard, prêtre vendéen (il s'agit de Jean Richard curé



de Puy-de-Serre, parent proche de Marie-Gabrielle Richard, la grand-mère paternelle de Mr de Faymoreau ; il avait pris ses fonctions à Puy-de-Serre, à l'âge de 37 ans, en janvier 1760. Etait-il déjà malade, car en octobre 1765, il décède : « a été inhumé dans l'église de Puy-de-Serre, le corps de Messire Jean Richard, curé dudit lieu âgé d'environ 42 ans », entouré de plusieurs prêtres du voisinage), qui par une double faveur de Sa Grandeur, a été institué dans notre église (puisque à ce moment-là Puy-de-Serre et Faymoreau, commune et paroisse ne font plus qu'une) par Monsieur l'abbé Chantreau de la Joubertrie (d'une famille noble du voisinage) du chapitre de royal St-Denis, vicaire général de Luçon, dont les fonctions et la présence aujourd'hui parmi (sic) nous viennent de renouveler nos anciens regrets puisqu'il est né dans cette paroisse (rien trouvé dans les registres paroissiaux de Puy-de-Serre car pages déchirées) ».



Extérieur de l'Eglise de PUY-de-SERRE vue de l'Est

On voit bien là que le sieur de Faymoreau tient tout particulièrement à honorer cet ancêtre religieux.

Mais pourquoi « JL de Faymoreau » maire de la commune a-t-il trouvé important de signaler ce don et cet écrit sur un registre laïque d'état-civil, alors que c'est le prêtre de la paroisse qui aurait dû l'inscrire sur ses registres religieux ?

Un narrateur contemporain, très indulgent, écrit « l'ancien seigneur de Faymoreau, après avoir éprouvé toutes les spoliations de 1793, encore plongé dans les misères de l'exil, eut le bonheur de se lier d'amitié avec

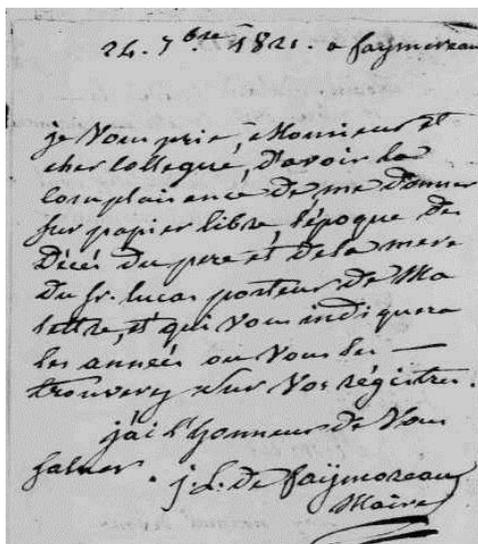
MM. Moller, Hellerman et Bolle, banquiers à Hambourg ; c'est à ces généreux amis qu'il a eû, plus tard, le bonheur de rentrer dans le manoir de ses pères où il a fait ériger une colonne qui perpétuera le souvenir de la noble action de ses bienfaiteurs. On ne sauroit trop publier les faits qui honoroient l'humanité à cette désastreuse époque de notre histoire (sic). Ce vieillard respectable qui a eu l'honneur de servir à l'armée des Princes et d'y faire trois campagnes (il n'est jamais mentionné qu'il a servi les Princes), qui a eu la douleur de voir succomber à Quiberon ses deux fils (l'un héroïquement, l'autre fusillé, et dont il ne récupérera jamais les dépouilles) qui feroient aujourd'hui le charme de ses vieux jours, n'a jamais sollicité, depuis la restauration, que la croix de Saint-Louis ; cette récompense vient enfin de lui être accordée à l'occasion des fêtes du Sacre (le 23 mai 1825).

L'entrée du château de Faymoreau →



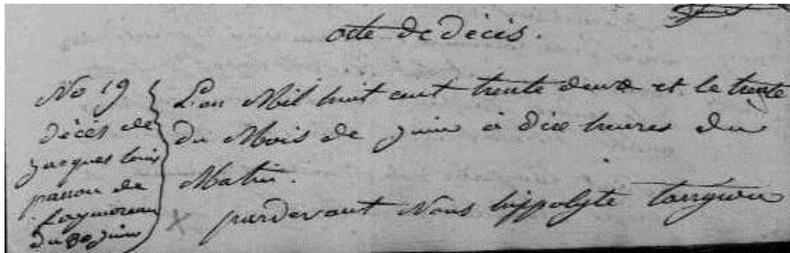
Pendant son mandat, une ordonnance du 20 février 1828 met en place la fusion de Faymoreau et Puy-de-Serre mais elle ne semble pas très heureuse : les habitants de

Faymoreau séparés de Puy-de-Serre par la rivière de la Vendée ne sympathisent pas du tout avec leurs voisins auxquels on les a agrégés contre leur gré, disent-ils. Les motifs toujours allégués et tant de fois présentés se résument dans la difficulté des communications. La rivière qui sépare les deux sections n'a qu'un pont dont les abords sont parfois submergés : l'énorme distance qu'il y a de la partie occidentale de Puy-de-Serre à la partie orientale de Faymoreau : la forme extrêmement bizarre du territoire actuel, étranglé au milieu, où il n'offre pas une largeur de plus de 200 et quelques mètres, les chemins très mauvais, les difficultés imposées aux contribuables pour s'acquitter de leurs prestations en nature à d'énormes distances de leur demeure et souvent dans la section où ils n'ont pas le moindre intérêt ; l'existence d'une église à Faymoreau trop éloignée de la section de Puy-de-Serre, l'offre faite à Puy-de-Serre de lui rendre son ancienne église, l'accroissement des populations et des ressources des deux sections qui se croient aujourd'hui en état de former deux communes. Toutes ces raisons dont plusieurs subsistent depuis plus de vingt ans, ne font que redoubler chaque



année les vœux de deux populations qui ne peuvent se résoudre à n'en faire qu'une.

p. 1510



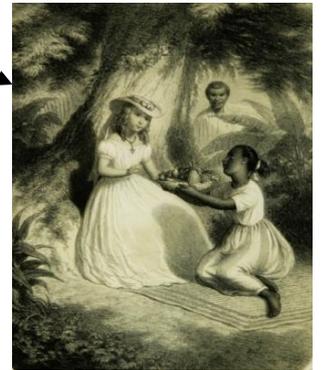
Jacques Louis dit Panou de Faymoreau, chevalier de St-Louis, qui a eu de l'instruction (comme le prouve l'état-civil de Faymoreau et qui savait signer son nom à l'âge de 7 ans) décèdera le 30 juin 1832 dit seulement « *Monsieur Jacques Louis Panou de Faymoreau* », dans son château, âgé de 81 ans et déclaré par Tangiou maire

et François Dinaud 25 ans domestique de la famille (qui demeure au château de Faymoreau). Il fut inhumé, non pas dans l'église comme ses ancêtres, mais dans la propriété même du château. Son dernier fils, avec qui il est brouillé, n'est pas présent. Sa fille, Adélaïde, recevra ce domaine qu'elle transmettra, par les femmes, à ses descendants jusqu'à l'actuel propriétaire Mr Charles de Certaines.

Mais, on pourrait croire que s'arrête ici l'histoire du cy-devant seigneur de Faymoreau, et bien non !

En fait, de son épouse Adrienne Deurbroucq (qui demande le divorce en 1792), il avait eu donc : Jacques (° 1774 + 1795), Jacques Marie (° 1776 + 1795), tous deux décédés dans l'affaire de Quiberon, Louise Adélaïde (° 1781) et un petit dernier, Jacques Pierre dit Piter (° 1784 + 1858) qui eut pour parrain Pierre Jean dit Piter Deurbroucq, le frère de sa mère et dont il pris le curieux surnom (c'est ce dernier qui fourni des détails intéressant sur cette famille Panou). Son oncle, et parrain, Piter Deurbroucq (° 1756), en plus d'être un gros négociant de Nantes, ayant des intérêts à St-Domingue, fut pendant les évènements révolutionnaires, aussi militaire aux côtés du général républicain Canclaux. Sa dernière action guerrière se porta à Quiberon où la garde nationale de Nantes était engagée. Il tenta, en vain, de porter secours à l'un de ses neveux Panou de Faymoreau, en difficulté au fort de Penthièvre. Sous Napoléon, il fut promu baron d'Empire en 1809 mais demeura sans descendance.

Mais, le républicain, Piter Deurbroucq, a-t-il bien dit la vérité sur le sauvetage de son neveu, par alliance, le jeune Panou ? Voici une autre version : « *Les volontaires de la légion de Nantes dont faisait partie Piter, apprirent que les fils Panou étaient prisonniers, voulurent leur sauver la vie. Parmi les sauveurs, un lieutenant (Cambronne 25 ans aussi de Nantes) parvient même à porter un déguisement*



aux prisonniers. Mais nous sommes deux, répondit celui des frères auquel il s'adressa, et nous ne nous séparerons pas. Cambronne promit un second déguisement. Malheureusement avant qu'il eut pu tenir sa promesse, les prisonniers avaient été transférés à Auray » (voir Revue Bas-Poitou 1927 2^{ème} et 3^{ème} livres : Jacques Panou de Faymoreau).

← Le général **Cambronne**

Selon une tradition de la famille de Lépineraye (ou L'Epinerays et descendant de J.Louis Panou et ancêtre par les femmes, aujourd'hui, de l'actuel propriétaire du château de Faymoreau, Mr De Certaines), le récit diffère : « *Jacques Marie Joseph* (° 1776) fut pris, jugé, fusillé tandis que son aîné *Jacques Dominique* (° 1774) périt en combattant dans la tranchée du fort Penthièvre où portant à son chapeau un panache blanc, don de sa fiancée, il s'exposait sans souci du danger ».

Pendant ce temps-là, leur père en exil semble ignorer leurs fins horribles. D'Hambourg, il écrivait le 14 octobre 1796 « *un effort peut-être imprudent m'a fait quitter mes parents et mes compagnons d'infortune, il y a deux ans dans un village de Wesphalie pour me rendre à Hambourg. Là, j'ai trouvé ma résurrection, un négociant (Pachen) que j'ai connu à Nantes qui m'a logé, nourri, habillé pendant un an, depuis m'a donné des facilités de gagner ma vie* ».

Le château de **Chassenon** →

Et il continue « *Ce que nous avons été n'est plus qu'un rêve, il n'en doit rester que les principes et les sentiments honorables avec une*



résignation formelle à ma longue infortune ». Et, « *d'homme du monde, je suis devenu maître de langue française, de musique et de danse* » **p. 1511**

(sic). Puis, il rajoute encore « *toutes mes terres sont vendues en France, ma famille détruite : je suis seul. Depuis quinze jours, j'ai une petite maison à crédit et une entreprise faite sous les auspices de mon protecteur* (M.Pachen puis son gendre M. Möller) ».

Le château de **Bourneau** →

Si je m'attarde autant sur ces détails c'est qu'ils permettent de mieux se rendre compte de la situation dramatique, alors, des aristocrates qui plutôt que de risquer leurs vies préférèrent s'expatrier, même sans le sou, vers l'étranger.

La terre de Faymoreau, vendue nationalement pendant l'émigration, avait été en partie rachetée par M. de Lépineraie – son futur gendre – qui l'a revendu à sa belle-mère, ex-femme de l'émigré Panou. Mr de Faymoreau chargea son ami de longue date, Jean-Joachim Möller – né 1754 en Norvège, riche négociant de Hambourg, Consul du Danemark à Nantes vers 1785 et + 1819, gendre de Pachen - de racheter le surplus. Et, les héritiers Möller cédèrent leur acquisition au prix coûtant puis Mr de Faymoreau put enfin rentrer chez lui.

Cette famille Möller, qui était protestante, avait d'abord acheté le château de Chassenon (Xanton-Chassenon – voir p. précédente) en 1807 sur les conseils du Sr Panou, puis beaucoup plus tard ses descendants : Edmond Möller épousa Claire de Fontaines propriétaire du château de Sérigny (Foussais) ainsi que de nombreuses terres à la *Grande Perrure* (Mervent) tandis que leur fille Sophie Möller épousa son cousin Pierre-Eugène-Raymond de Fontaines et qui s'installèrent beaucoup plus tard au château de Bourneau.

Caricature de l'**Emigré** et du **Bourgeois** →

A cette date (1796), tout s'est écroulé autour de lui : ses deux fils aînés sont morts, il n'a toujours pas revu son jeune fils de 12 ans, sa sœur Marie Charlotte (° 1758 + 1807), mariée pendant son absence (1794 avec Eloi Dubos) vient de divorcer, et de même sa femme Adrienne Deurbreucq, installée à Paris (où elle décèdera en 1826) qui en 1792 (âgée de 43 ans) avait obtenu le divorce pour vivre avec le général républicain Belliard (natif de Fontenay), ceci selon la tradition familiale. Cette démarche aurait été impensable autrefois !

Jacques Panou, pendant son exil, ne pourra même pas assister au mariage de sa fille Louise Adélaïde, en 1796, avec Marc Antoine Savary de Lespinaie (ou Lépineraie nom d'une terre de St-Hilaire des Loges), natif de Fontenay-le-Comte, et perdra également en 1799, sa vieille mère, Marie d'Arquistade, qui décède à Fontenay, âgée de 81 ans.

Dans ce même courrier il écrivait encore : « *C'est un délire que cette idée de rentrer en France . . . Hier encore, on m'écrivait de Fontenay et de Nantes : restez où vous êtes. Ne songez pas à entreprendre l'impossible, il n'y a rien à précipiter des choses qui peuvent se réaliser plus tard, sont dangereuses à présent. Voilà le vrai . . . Il l'est aussi que quelques-uns rentrent incognito, se cachent dans une autre province que la leur, végètent au milieu d'inquiétudes pires que les nôtres. Ceux-là ne me font point envie, j'aime mieux gagner ma vie dans un pays étranger riche et plein de ressources . . .* ».



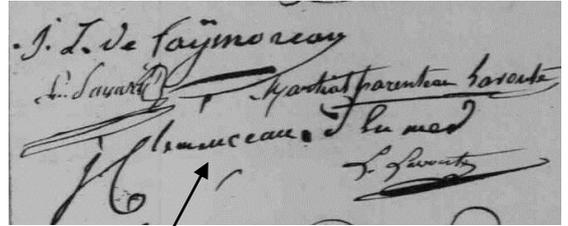
← Le général **Belliard**

Piter Panou de Faymoreau, le dernier fils vivant du seigneur de Faymoreau avec qui il était brouillé à mort parce que celui-ci « *s'était battu en duel avec le fils de Mr Möller* », ce dernier gendre de M. Pachen, le protecteur et « *sauveur* » de Mr Panou père. Piter, engagé comme mousse, devint navigateur et avait épousé, en 1827, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane, d'après la source de Piter Panou tandis que la famille actuellement à Faymoreau parle de l'île de la Réunion), Rose Virgine Ricord, dont il eut deux fils : **Théophile** (° 1831 + 1901 avocat) et **Arthur Auguste** (° 1836 + 1901). Le premier, Théophile Panou de Faymoreau, avait épousé à Nantes en 1860, Gabrielle d'Arondel des Hayes. Ils eurent : **Carmen** (° 1862 + 1937) et **Lucien Gaston** (° 1869 + 1949 x 1911 Renée Rosse dont : Etienne et Didier Panou de Faymoreau +). Piter Panou de Faymoreau



semble avoir beaucoup navigué vers de nouveau pays et peut-être était-il même associé avec sa p. 1512 famille maternelle nantaise, toujours dans le négoce ?

L'ultime joie du vieux Monsieur de Faymoreau, avant que le Seigneur ne le rappelle à lui, fut certainement le mariage de son petit-fils, Marc Auguste Savary de Lépineraye (qui comme son grand-père sera maire de Faymoreau), fils de son unique fille Louise-Adélaïde.



Un mois plus tôt, Marc Auguste fit devant notaire (23. 10. 1830), un « acte respectueux (qui) a été notifié à la Dame Louis-Adélaïde Panou de Faymoreau, Vve Savary de Lépineraye, mère du contractant à défaut de son consentement au présent mariage » ; d'ailleurs elle n'est pas présente au mariage civil.

Marc Auguste épouse (24. 11. 1830 Fontenay), une lointaine cousine du côté Savary, Aimée-Lucile Parenteau de la Voûte d'une honorable famille de Fontenay. De nombreuses personnes sont présentes : J.L. de Faymoreau, 79 ans, grand-père de l'époux, M. Luc-Marc Savary des Forges, 70 ans, oncle paternel, et du côté de la mariée : son père et son oncle maternel M. Jacques-Armand Clémenceau, 70 ans, docteur en médecine à Fontenay. Le jeune couple s'installe de suite au château de Faymoreau et y aura une grande descendance.

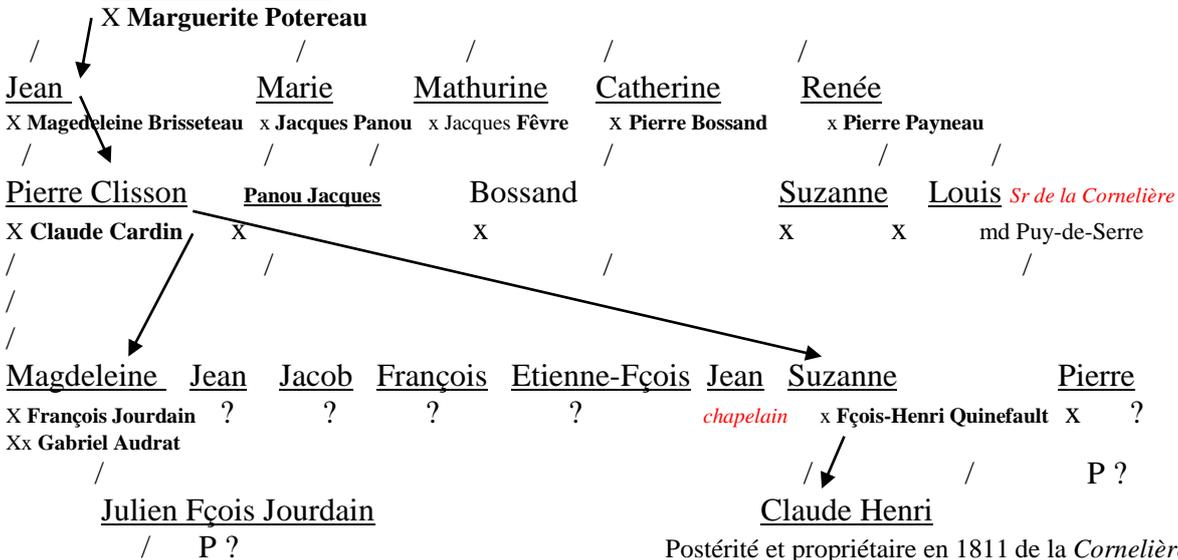


On ne peut pas savoir la joie, l'émotion, que ressent le chercheur (historien) lorsqu'il découvre un fait inattendu ! Une pépite d'or pur ne lui procurait pas plus de bonheur ! Aussi, je m'excuse, une fois de plus, auprès de mes lecteurs de les avoir entraîné sur des chemins détournés, des sujets hors du présent bulletin.

C'est sans doute une façon de leur faire partager mes émotions voire mes excitations ! Cette histoire et la saga des Panou, méritaient, je pense, de leur être racontée !

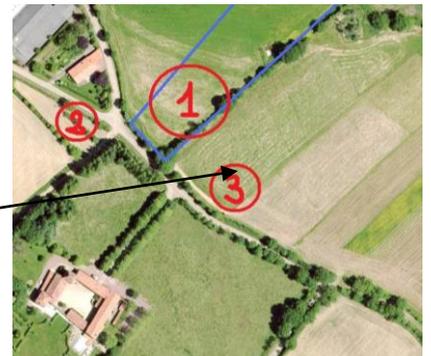
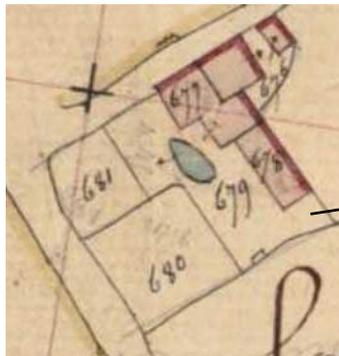
Maintenant, nous allons faire un bond en arrière pour retrouver (p. 1489, 90, 91 et 1493), d'une part le domaine de la Cornelière (de Puy-de-Serre), les Clisson, frère et sœurs de l'épouse du « violent Panou » dont nous venons de voir l'histoire et sa descendance !

Hiérosme Clisson restaure la *Cornelière* (Puy-Serre)



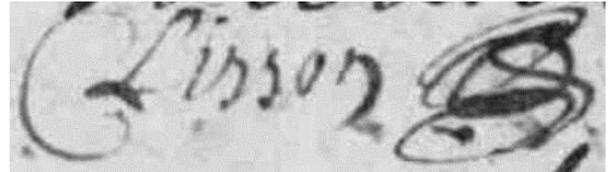
Nous nous étions arrêté aux enfants de Jérôme Clisson et de Marguerite Potereau (voir plus haut p. 1493) : Jean, Mathurine avait donc épousé

Jacques Fèvre (fils de Jean Feuvre, Sr de la Guillottière, notaire royal et de Dame Gabrielle Cardin) mais demeure avec son époux à la Guillottière (Puy-de-Serre) ; Catherine (° 1625) a épousé M^o Pierre Bossand, aussi de Puy-de-Serre (elle + 13.3.1700, âgée de 75 ans, dans cette demeure), tous deux installés également à la *Cornelière* ; Renée, qui ne demeurera pas à la *Cornelière*, avait épousé Pierre Payneau, natif



de Payré/Vendée (plus tard devenue veuve, se remariera avec Jacques Pelletier), dont elle aura Suzanne p. 1513 et Louis, et, qui curieusement, sera dit *Sieur de la Cornelière*, marchand à Puy-de-Serre. Il est le seul à ma connaissance à porter ce titre ! Et, bien sûr la fameuse Marie Clisson (+ 1685) et son violent époux Jacques Panou, dont nous venons de développer l'histoire.

Signature 1690 : **Pierre Clisson** →



Mais, le couple Clisson-Potereau avait également un fils : Jean lequel aura aussi un fils Pierre.

Nous allons voir maintenant assez brièvement son parcours et surtout celui de son fils, qui ne demeurera pas à la *Cornelière* (Puy-de-Serre), mais où s'installeront durablement d'autres enfants.

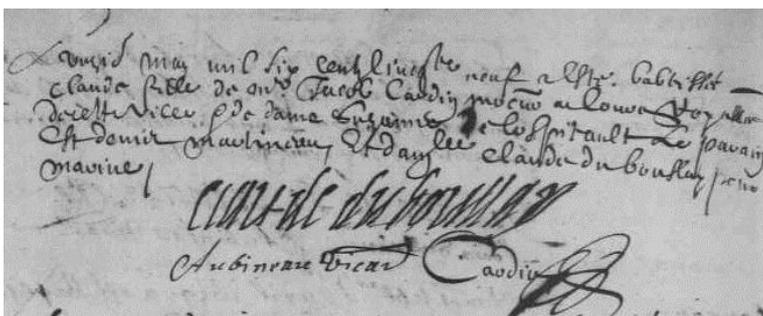
Jean Clisson dit alors *sieur de Laubretière* (Laubertière, terre de St-Hilaire des Loges), qui le 14 juin 1651, est toujours sergent royal, mais installé en la *maison noble de Culdebray*, (il y fera quatre baux de 9 ans jusqu'en 1687 environ) avec son épouse Marie Brissetteau et leur fils Pierre.

Le fils du couple Clisson-Brissetteau (tous deux sont décédés avant 1677 voir généalogie), Pierre, et qui pour peu de temps prend la suite de son père comme fermier de *Culdebray*, est alors toujours protestant, mais se convertit au moment de son mariage.

Pierre Clisson, aussi *sieur de Laubretière*, qui a 26 ans, fait une alliance très avantageuse. De plus les deux familles se connaissent de longue date. Le 18 janvier 1677 (Maillaud T 1 notes Clisson Quintard not. Fontenay), il épouse Claude Cardin, qui a 18 ans, est catholique et a été baptisée à Notre Dame p/sse de Fontenay, le 11 mai 1659 (fille de Jacob Cardin, ancien protestant, et de Suzanne De Lospitaut aussi ancienne protestante). Claude (ou Claudine) eut pour parrain son oncle Jacob Cardin avocat et pour marraine une personne importante, *Damoiselle* Claude Du Boullay (convertie) dont le père, protestant, avait été gouverneur de Fontenay en 1580 pendant les belligérences entre les catholiques et ceux de la R.P.R. et

dont la veuve, *Madame* du Boulaye, aura les mêmes prérogatives jusqu'en 1621.

← Signature 1659 : **Claude Du Boullay et Jacob Cardin**



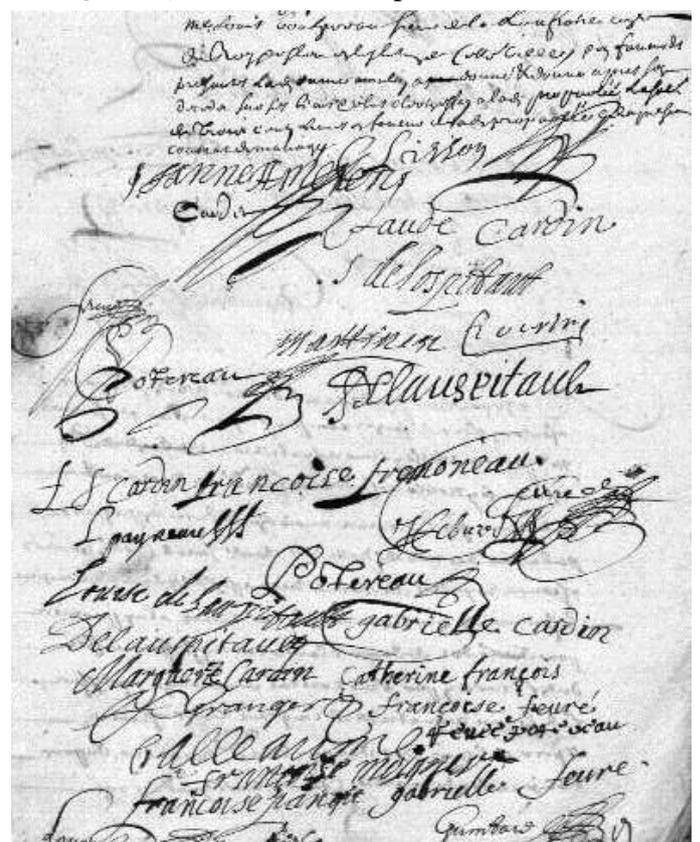
Le mariage de Pierre Clisson et de Claude Cardin se fit avec un contrat catholique (3E 36 C Jacques Guintard notaire à Fontenay ; Maillaud T 1 notes Clisson) et ont signés une bonne trentaine de personnes : le marié, Pierre Clisson (qui a déjà perdu ses

parents), qui signe comme un notaire (voir plus haut), et curieusement aucun autre membre de la famille Clisson en dehors d'un Potereau (grand-oncle ou cousin du côté de sa grand-mère paternelle), puis la mariée, son père Jacob, sa mère, Suzanne de Lospitaut (orthographe de sa signature), Salomon Delospithaut, sénéchal de Nalliers (gd-père), Françoise Fremonneau (son épouse), et quelques membres de sa famille, plus une quantité d'autre parenté. Il y a déjà eu une alliance avec les Cardin ; la fille de Jérôme Clisson, Mathurine (tante du marié), avait épousé Jacques Fèvre dont la mère était Gabrielle Cardin.

Jacob Cardin, le père de l'épousée, qui était d'une famille autrefois protestante, était alors procureur es cour royale à Fontenay et dès 1654. Cette famille Cardin eut une progression sociale méthodique surtout grâce à ses alliances.

Contrat mariage 1677 Clisson-Cardin →

De Suzanne de L'Hospitault, son épouse, il a eu plusieurs enfants dans cette ville, et baptisés à Notre-Dame dont : Marie, Jacob, son fils, qui est avocat au Parlement de Fontenay en 1694 qui aura un fils aussi magistrat (d'après Guillaume Porchet Étudiant de master, université de Nantes. Auteur d'un mémoire de Master 1 intitulé *Les Poitevins à la Chambre des comptes de Bretagne* - voir plus loin p. suivante), Jean, Claude qui en 1677 épouse donc Pierre Clisson (vu plus haut), Nicolas, Françoise-Suzanne qui en 1680, avec C M (Jacques Guintard notaire 3 E36 180) se marie



avec Pierre Dousset (voir plus haut p. 1455) puis, Angélique qui se marie le 3. 5. 1694 avec Pierre **p. 1514** Thomas, un noble de la paroisse de la Jaudonnière, . . .



Alors qu'il est procureur à Fontenay, en 1699, Jacob Cardin, père, a vécu un drame qui, aujourd'hui, ferait partie des faits-divers : « Lors d'une assemblée des notables, le 8. 1. 1699, un accident épouvantable eut lieu au Palais-de-Justice (qui faisait alors office d'Hôtel-de-Ville), y étaient présents : le seigneur Godet de la Maison-Neuve maire (maire) de Fontenay, dans une salle haute (étage) du Palais que soudainement tout le plancher et ceste multitude de gens qui estoit dessus fondit en bas (rez-de-chaussée) que plusieurs personnes ont esté blessés : Messieurs Babin, conseiller (dont les descendants : seront auditeurs à la Chambre des Comptes « Babin aîné et Babin cadet »), et Cardin (Jacob), procureur, eurent chacun une jambe cassée, on fut même obligé de couper celle du second, et Mr le Président de l'élection (de Fontenay) en mourrut ». Donc, Jacob Cardin se retrouva, c'est certain, au moins uni-jambiste !

← Ancien palais de justice et sa prison 38 rue G. Guillement

Dans la lignée de Jacob Cardin, d'autres vont aussi bien réussir. Pourtant, la famille Cardin avait vu se succéder depuis le milieu du XVI^e siècle quatre générations de marchands bouchers qui pratiquaient leur profession dans le faubourg du Marchou à Fontenay-le-Comte. Grâce aux capitaux accumulés, Jean Cardin put envoyer, vers 1677, son fils prénommé Jean, dans un des collèges de Fontenay-le-Comte (vraisemblablement celui des Jésuites ; après une occupation par les Jésuites, on ouvre une école secondaire, à partir de 1804, dans une partie du couvent des Filles de Notre-Dame ci-dessous). Après trois ou quatre ans passés dans cette institution, ce dernier entra chez un notaire pour y devenir clerc. Il en sortit en 1689 et en 1695 il acheta une étude à Fontenay-le-Comte. En 1709, il cumula son office de notaire avec la charge de greffier des Eaux et Forêts de Fontenay-le-Comte jusqu'à sa mort en 1716.

Son fils, lui aussi prénommé Jean, né en 1708 à Fontenay, suivit également le cursus collégial et accomplit en plus trois ans dans une université afin d'obtenir le grade d'avocat puisqu'on le trouve « homme de loy » et avocat au parlement de Bretagne.

Ancien collège des Jésuites →

En 1759, il est assesseur à Fontenay-le-Comte et dans le même temps obtient un office anoblissant d'avocat secrétaire ordinaire du roi de Pologne Stanislas, fonction tout à fait honorifique. En 1764, il n'est plus assesseur mais devient l'année suivante échevin de la capitale bas-poitevine. À 60 ans, sa carrière est déjà bien remplie mais il réussit en 1769, grâce à ses relations familiales et à la protection de grands seigneurs, à acquérir un office de greffier en chef à la Chambre des comptes de Bretagne qui couronne donc une belle carrière.

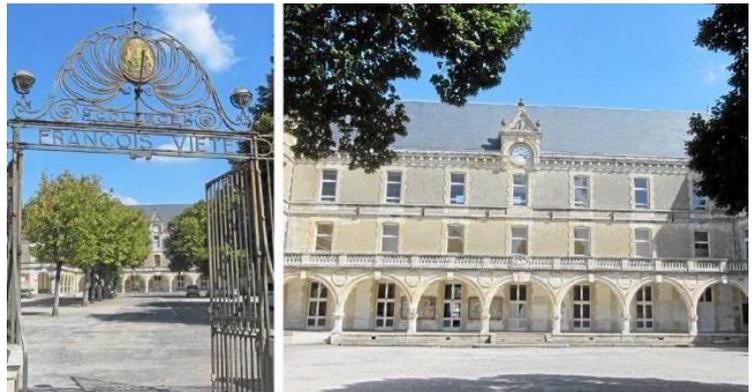
Un premier pas est posé vers la noblesse. Son mariage avec Jeanne Gabrielle Merland, la fille d'un échevin de Fontenay-le-Comte, relève de l'anecdotique. Son fils aîné, Jean-François Aimé Cardin, alias Jules François-Aimé, né en 1756 à Fontenay, poursuit lui aussi une licence en droit et grâce aux relations de son père, il acquiert en 1778, à l'âge de 22 ans, un office d'auditeur à la Chambre des comptes.

Ainsi, la famille voit avec certitude son entrée dans la noblesse, elle qui pratiquait, un siècle auparavant, le commerce de la boucherie dans un faubourg populaire de Fontenay-le-Comte. Quoique stoppée par la Révolution, l'ascension est réelle mais elle ne s'arrête pas là puisque Jean-François Aimé épouse en 1793 Marie-Julie Louvart de Pontlevoye, d'une famille de noblesse d'épée qui faisait remonter sa noblesse jusqu'en 1388 !



Et même si la Révolution ne lui a pas permis d'atteindre la noblesse pleine et entière, la rapide montée sociale de cette famille n'en est que plus frappante (d'après Guillaume Porchet Étudiant de master, université de Nantes. Auteur d'un mémoire de Master 1 intitulé *Les Poitevins à la Chambre des comptes de Bretagne*).

La famille Cardin, présente donc un exemple de réussite lente et obstinée telle qu'il s'en produisait sans doute beaucoup à la Chambre des comptes.

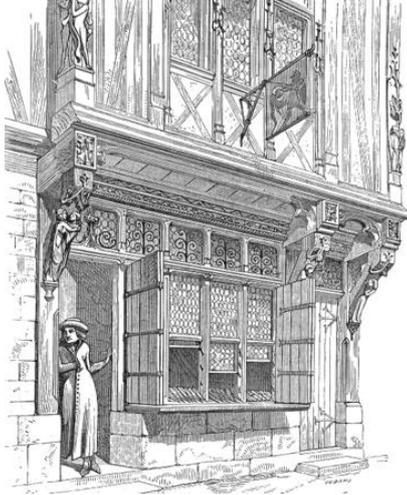


Avant de continuer avec Pierre Clisson, nous allons voir aussi, un instant, cette très vieille famille fontenaisienne, qui porte blason, les Doucet (Dousset). La famille Dousset était, elle aussi, protestante avant de devenir catholique. Ainsi que nous venons de le voir Françoise-Suzanne Cardin, la sœur de Claude (et toutes deux filles de Jacob), a épousé Pierre Dousset Sieur de la Grange (= Pierre x Louise Daguin).

Blason des **Dousset** →



C'est le grand-père de ce dernier, Jean, qui demeurait au *Jeu de Paume*, faubourg des Loges, et qui selon ce qu'écrivait Paul de Vendée dans son journal « *Le jeudy 21 décembre 1617, je resus (sic) de Jean Dousset la rente de 4 l., qu'il me doit chasque feste de Saint-Michel, sur la maizon et jeu de paume, des Loges de Fontenay* » (voir plus haut p. 1455). Mais, c'est son



frère, Jean Dousset (x Jeanne Gratereau), qui est conseiller du Roy lieutenant des Traités à Fontenay (droits de douane sur les marchandises qui entre dans la ville), qui fait son testament le 18 février 1696 désignant ses bénéficiaires dont sa nièce, Jeanne, la fille de feu son frère Pierre et de Françoise-Suzanne Cardin. Au moment de cet acte, Jeanne est dite « *filie émancipée et maîtresse de ses droits* ».

Quelques années plus tôt, Jean Dousset avait fait déclaration de ses biens (29-04-1673 David Ballard, 3 E 37 366) et reconnaissait être propriétaire de ladite maison appelée *le Soleil* avec ses dépendances, située aux loges dans la grande rue qui conduisait de la porte des Loges au couvent des Jacobins et à côté du logis du *Cheval Blanc*, plus la maison où pendait pour enseigne *la Grue*, dont l'allée du *logis de la Grue*, qui conduisait à la *Prée* (ou prairie aujourd'hui place du Champ de Foire), n'était séparée de l'aumônerie de l'Hôpital St-Jacques que par un mur,

et quantité d'autres biens, . . . (17.11.1680 - Jacques Guintard, notaire 3 E 36 180). En fait ce *Logis de la Grue* était (16-03-1673 Jacques Guintard, 3 E 36 172) affermé pour cinq ans à *Dame Marguerite Delaunay*, veuve de sire Nicolas Cherbonneau, avec la boutique et ses appartenances, moyennant la somme de 160 livres par an.

Vieille maison **rue des Loges** à Fontenay →

A propos de ces enseignes, au Moyen âge les maisons avaient des enseignes, représentant les denrées et autres ou leur activité, ou la résidence d'un notable, symbole imagé attrayant, pour pouvoir les distinguer car les gens ne savaient pas lire. Il y avait une incroyable panoplie d'animaux, d'oiseaux familiers ou exotiques, réels ou fantastiques. Ce fut l'époque où les enseignes se multiplièrent. En ce temps-là, les rues ne portaient pas de nom, les maisons n'avaient pas de numéros. C'est par quelques enseignes connues qu'on désignait les unes et les autres. A Fontenay, il y avait donc la « *maison où pendait pour*

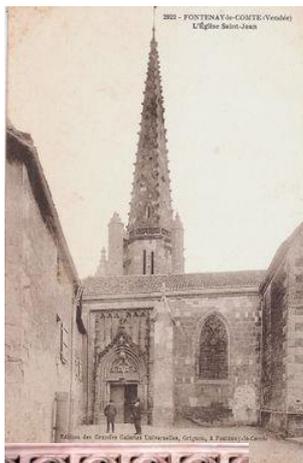
enseigne la Grue » (aujourd'hui rue de la Grue, près de l'ancien hôpital St-Jacques, qui reliait l'actuelle rue de la République, qui n'existait pas, à la rue des Loges, alors rue très commerçante), et la

« *maison où pendait pour enseigne la Pie* » (aujourd'hui rue de la Pie, parallèle à la précédente mais au-dessus en tirant vers la rivière), puis la « *maison où pendait pour enseigne la Lamproie* » (rue de la Lamproie, toute proche), plus la « *maison où pendait pour enseigne la Truie qui file* » (voir plus haut p. 1462) et bien d'autres. .

← **Eglise St-Jean** (la maison de gauche n'existe plus libérant la place)

A cette époque, l'enseigne était obligatoire. Une ordonnance de 1567 prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, de faire connaître au greffe de la justice « *leurs noms, prénoms, demeurances affectées et enseignes* ». Un édit de Henri III de mars 1577 ordonne aux aubergistes de placer une enseigne à l'endroit le plus apparent de leurs maisons « *à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance même les illettrés* ». Elles servaient aussi à préciser l'emplacement dans une rue, avant l'apparition timide des numéros de rue à la fin du 18^e siècle.

Mais revenons un peu en arrière et voici, en partie, le contenu très intéressant du legs (David Ballard, 3 E 37 366) de Jean Dousset : ils prévoyaient (lui et son épouse) de donner, après le dernier décès survenu de l'un ou de l'autre, « *la somme de 60 livres, quatre linceux (linceuls), quatre chemises et six serviettes pour les pauvres de l'hôpital Saint-Jacques* (le premier hôpital de Fontenay aujourd'hui rue de l'ancien hôpital et





← Rédaction d'un testament sous l'Ancien Régime

De même, après que serait survenu le premier décès, ils souhaitaient que « *soient dits deux annuels de messe basse de requiem et deux autres après le dernier décès dans les églises de Saint-Jean (dont à la Chapelle des Agonisants), des pères Jacobins (le couvent : rue des Jacobins), des Cordeliers (le couvent : rue des Cordeliers où se trouve le jardin de l'actuelle mairie de Fontenay) et des Capucins (le couvent : où se trouve l'actuelle école de Notre Dame rue Rabelais), moyennant la somme de 120 livres pour chaque annuel. Ils léguaient à la chapelle des Agonisants (dans l'église St-Jean) pour être employée à l'entretien du luminaire, la somme de 60 livres et un tablier de toile pour faire des nappes d'autel. En contrepartie, ils demandaient à ce que soient dites quatre messes à leur intention ».* Ils faisaient le même don pour l'église des pères Jacobins. D'autre part, pour survenir aux besoins et pourvoir à la subsistance de Louis Dousset et de

Claude Dousset, frère et sœur de Jean Dousset (Pierre Dousset leur autre frère semble être déjà décédé ; ce dernier était le père Jeanne), « *ils donnaient à Louis la rente de 20 boisseaux de blé et à Claude la rente de 40 livres. Ils demandaient à ce que quatre pauvres garçons apprennent un métier, soit de cordonnier ou autre pour gagner leur vie et que leur soient donné la somme de 30 livres, plus un habit de boulanger et deux chemises. Après chacun de leur décès, ils (lui et son épouse) demandaient à ce que soient distribués aux pauvres mendiants et nécessiteux, le nombre de 30 boisseaux de blé »*, etc.

Mais après son décès son épouse modifie pourtant le testament fait par son époux (16.7.1699) : « *Jeanne Gratereau, à présent veuve de Jean Dousset, décidait de transformer la somme de 60 livres due à la chapelle des Agonisants en deux boisselées de terre labourable et de donner 140 livres pour chaque annuel »* ; puis à son tour, elle modifie son propre testament (17.10.1703 David Ballard, 3 E 37 376), elle demandait à ce que « *soient dites deux annuels de messe basse pour la somme de 150 livres chacune. Elle léguait à la chapelle des Agonisants de Saint-Jean (de Fontenay, leur paroisse) deux boisselées de terre, un tablier de toile pour faire des nappes d'autel (même chose pour les Jacobins). De même, à ce que soit appris à deux pauvres garçons et deux filles un métier et qu'ils soient payés de la somme de 50 livres, un habit de boulanger, deux chemises et trente boisseaux de blé pour les pauvres mendiants »*. D'autre part, elle donnait à Jeanne Dousset (sa nièce), pour la récompenser, tous ses meubles, dettes, créances, acquêt et conquête immeubles, par préciput.



Partie de sculpture de la *Chapelle des Agonisants* église **St-Jean** →

Jeanne, sa nièce, après avoir été mariée avec Michel Jouet (conseiller du Roi, grand magistrat de Fontenay), s'en trouva veuve ; elle épousa alors en 1714, un personnage des plus riches et des plus importants de la ville de Fontenay, *Messire Moriceau de Cheusse*, sénéchal de la cité (voir bull. n° 51 *La Citardière* p. 1191). Et leur fille Françoise Charlotte épousera Augustin Jolly de St-Picq, de la famille Jolly, propriétaire de la *Cornelière* (de Mervent), ce qui nous ramènera au sujet du présent bulletin.

Jeanne Dousset était donc la fille de Pierre et de Françoise Suzanne Cardin, cette dernière était la sœur de Claude, l'épouse Me Pierre Clisson, sur l'histoire duquel nous allons revenir.

La famille Clisson, à Fontenay, semble « *tenir le haut du pavé* » puisqu'il y a aussi un Louys Clisson marié à Marie Pommerelle, qui, lorsqu'ils baptisent le 3. 1. 1695 leur fille, Marie, lui donnent pour parrain et maraine des personnes prestigieuses : *Monsieur François Duchesne Sr du Mesnil* avocat au Parlement commissaire des fermes du Roy et *Damoiselle Marie-Anne de Morienne du Treuil* (voir famille Morienne bull. n° 49 *la Citardière*). Cette famille porte blason : « *un chevron accompagné de trois roses tigées et feuillées* », et qui ressemble un peu, pour les fleurs, à celui des Jolly (qui vont aussi habiter la *Cornelière*). Peut-il y avoir un lien de parenté entre ces deux familles et lequel ?

Blason des Joly →

Pierre Clisson, sieur de Laubretière, dit au moment de son décès « *bourgeois* » (ce qui veut dire qu'il vit alors pratiquement de ses rentes) et Claude Cardin, son épouse, peu après, le 18 juin 1680 (Maillaud T 1 notes Clisson Quintard not. Fontenay) laissent le « *fermage* » de



Cudebray (où étaient installés ses parents de 1651 à 1677 date de leur décès - voir plus haut p. 1513) et, qu'à p. 1517 la suite de leurs parents, ils tenaient en fermage. Ils prennent alors pour 5 ans « en fermage les terres et seigneuries de Xanton et de Texon dépendant de l'évêché de Saintes » pour quelques années.

Il y a de fortes chances que soit né, dans la paroisse de Mervent, pendant leur séjour dans celle-ci (1677-80), plusieurs enfants dont probablement : Nicolas (° vers 1678-79 probablement à Mervent ; toujours vivant en 1683 où il est parrain à Xanton mais trop jeune pour signer). Mais comme nos registres ne débutent qu'en 1688, c'est-à-dire après leur départ pour Xanton, je n'en sais pas plus !

Baptême de Jean Clisson chapelain →

C'est après ce temps-là, qu'ils auront à Xanton :

Pierre (° vers 1683 mais qui décède à Xanton 26. 10. 1686 à 2 ans 1/2),

Magdeleine (° vers 1684 à Xanton où elle se marie 5. 2. 1701 CM devant Train notaire à Fontenay, avec François Jourdain sieur de Bellevue

dont tombe veuve puis le 17. 2. 1715 CM Goguet notaire à Fontenay avec Gabriel-Jacques Audrat du Mesnil), François (° 1687-88 probablement à Xanton et qui décèdera à l'âge de 7 ans à Fontenay dont la sépulture se fera à Notre-Dame le 12. 9.

1695 ; présent : Cardin avocat oncle), puis Jean et Jacob (° 12. 8. 1690 à Xanton, probablement jumeaux : Jean et Jacob, prénom qui lui vient de son parrain Jacob Cardin frère de sa mère), qui sera dit plus tard, « sieur de la Maison

Neuve » (d'ailleurs, il est parrain en 1702, à Xanton, et il signe déjà bien ; les jumeaux sont toujours vivants en 1702), et le 10 du mois d'août 1692, toujours à Xanton, encore un fils nommé Jean « a été baptisé Jean fils de Pierre Clisson et Damoiselle Claude Cardin sa femme. Les (sic) parrain et maraine Jean (Clisson, frère aîné, qui signe) et Damoiselle Magdeleine Clisson (sœur) qui ne sest soussigné à cause de son bas adge. J. Daguin curé ». Le parrain signe assez bien. Cet enfant-là sera destiné à la prêtrise et sera même chapelain de Mervent.

← **Eglise de Xanton** et le portail d'entrée

Mtre Pierre Clisson est aussi parain, à Xanton, le 15.8.1691 de Pierre fils de Jacques Jousseau, un notable local et de *Demoiselle* Magdeleine Sabouraud, la maraine est *Dame* Catherine Sabouraud.

Mais le couple Clisson-Cardin a quitté Xanton. Pourquoi ?

On les retrouve à Fontenay où ils ont d'autres enfants baptisés à Notre-Dame :

Etienne-François (° 14. 8. 1694 parrain : Mtre Etienne Constantin greffier de la maréchaussée de cette

ville et *Delle* Marianne Brunet), puis Suzanne (° 22. 9. 1695 qui se marie le 4. 5. 1720 à Foussais avec Henri-François

Quinefault de Puy-de-Serre, fils de + Benjamin et de + Hélène Juliot, famille qui a habité la *Cornelière* - mais je pense - de Puy-de-Serre), Pierre (° 17. 4.

1697) qui aura pour parrain et maraine Jacob Clisson son frère et Magdeleine, sa sœur.

Baptême d'Etienne-François →

Suzanne (° 22. 9. 1695 Notre-Dame) a eu pour parrain :

Pierre Thomas (oncle par alliance époux d'Angélique Cardin voir plus haut p. 1514), noble de la paroisse de la Jaudonnière, et pour marraine

Françoise Granger.

Baptême de Suzanne →

Enfin, toujours à Fontenay, naît un dernier fils : Pierre « le dix septième jour du mois d'avril mil six cent quatre vingt dix sept a esté baptizé Pierre fils légitime de Pierre Clisson sieur de

Laubretière et Dame Claude Cardin légitimement conjoints. Le parrain a été Jacob Clisson (frère) et la marraine Magdeleine Clisson (sœur) ». Ont signés avec eux Philippe Clisson (?) et Jeanne Clisson (?).

← **Baptême de Pierre**

Leg d'au
du
Jaoum mil six cent
quatre vingt deux a été
baptisé Jean fils de
pierre Clisson sieur de
Laubretière et de Damoiselle
Claude Cardin sa femme
les parrain et maraine
Jean Clisson et
Damoiselle Magdeleine
Clisson qui ne s'est soussigné
à cause de son bas adge
J Daguin curé
1692 Jean Clisson

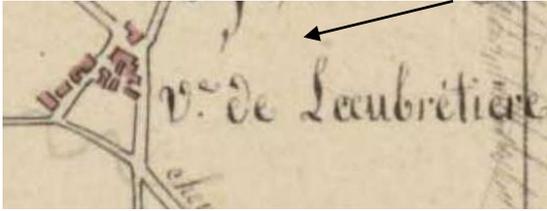


Le quatorzième jour du mois d'août mil six cent quatre vingt quatre a été baptisé Etienne François fils de Jacques Jousseau sieur de laubretière et de Damoiselle Claude Cardin sa femme a été parrain et maraine Etienne Constantin greffier de la maréchaussée de Fontenay et maraine Damoiselle Marianne Grand ton mi veuve de l'antier et ne s'est soussigné
Marianne Brunet
1694

Le vingt deuxième jour du mois de septembre mil six cent quatre vingt cinq a été baptisée Suzanne fille légitime de Pierre Clisson sieur de laubretière et de Damoiselle Claude Cardin sa femme a été parrain et maraine Pierre Thomas et maraine Françoise Granger
1695

Le dix septième jour du mois d'avril mil six cent quatre vingt dix sept a été baptisé Pierre fils légitime de Pierre Clisson sieur de laubretière et de Dame Claude Cardin légitimement conjoints. Le parrain a été Jacob Clisson (frère) et la marraine Magdeleine Clisson (sœur)
1697
Philippe Clisson
Jeanne Clisson

Pierre Clisson, sieur de Laubretière, tient son titre d'une terre de St-Hilaire des Loges, et **p. 1518**

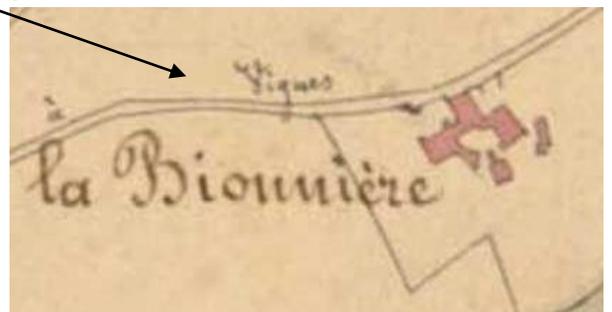


du village de Laubretière. D'ailleurs, de 1637 à 1655, Renée Clisson (la tante de Pierre) et son époux Pierre Payneau dit « bourgeois » (son frère René, était prêtre, prieur curé de Payré-sur-Vendée), demeuraient à Laubretière p/sse de St- Estienne des Loges (aujourd'hui St-Hilaire des Loges). Pourtant, leur fils, Louis Payneau, marchand à Puy-de-Serre, était dit « sieur de

la Cornullière ». Il était, d'ailleurs, le 18 janvier 1677, présent au contrat de mariage de son cousin germain Pierre Clisson avec Claude Cardin. On peut donc penser que précédemment au moins un membre de cette immense famille Clisson a tenu (possédé peut-être) ce lieu de Laubretière puis y a rajouté cette appellation à son nom de famille. C'était une pratique courante !

Après la naissance de ce dernier né, Pierre Clisson et sa famille quittent Fontenay. Pourquoi ?

En 1700, ils sont de retour à Xanton, dans ledit bourg, où le couple Clisson-Cardin marie l'aînée de leurs enfants, Magdeleine (peut-être née à Mervent à Culdebray ?). Le 5 février 1701, avec contrat de mariage devant Train notaire à Fontenay (sont présents au CM ses frères Jean et Jacob), elle épouse M^o François Jourdain sieur de Bellevüe (fils de + Noë Jourdain marchand de draps de soie – autrement dit de tissu de soie – et de Suzanne Perochon, demeurant alors en la maison de la Bionnière, gros domaine de Xanton) alors conseiller du Roy, élu et garde scel en l'élection de Fontenay.



Devenue veuve (avant 1714), elle se remarie, le 7. 10. 1714, cette fois à Fontenay à l'église Notre-Dame avec un personnage, apparemment au-dessus de sa condition, M^o Gabriel Jacques Andras, Assesseur général des Aydes et Fermes du Roy, de Poitiers, demeurant paroisse de St-Paul de Poitiers (y demeurant et fils de + Jacques Audrat du Mesnil et de Marguerite Saintaumé). Sont présents : *Messire* Moriceau de Cheusse (ce dernier est apparenté car il a épousé une

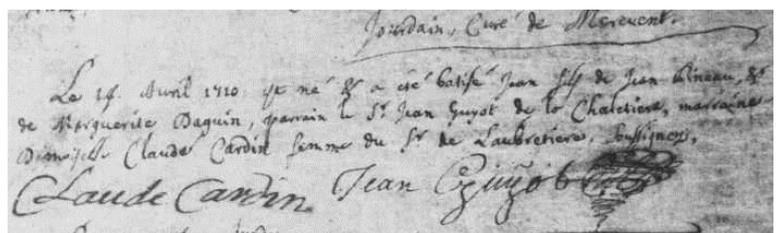
Demoiselle Dousset cousine de la mariée ; tous deux signent), naturellement Pierre Clisson sieur de Laubretière (père), Claude Cardin, sa mère, et son frère, *Messire* Jean Clisson clerc tonsuré (en général homme très instruit



qui est entré dans le clergé, par réception de la tonsure, en vue d'un service d'église ; c'était souvent lors d'une visite pastorale de l'évêque dans la paroisse qu'un enfant, dont les aptitudes avaient été décelées par le curé, devenait clerc tonsuré. Agé de 7 ans, on lui rasait un disque de sa chevelure, il était tonsuré ! Il étudiait alors les lettres (le latin), loin de sa famille. Agé d'une quinzaine d'années il pouvait ensuite poursuivre dans la religion, ou entrer comme apprenti chez un notaire, et dans le meilleur des cas reprendre plus tard une charge notariale à son compte. C'est à partir du XVIII^e siècle que le mot « abbé », est le terme en usage en français, pour désigner un clerc ou clerc séculier (c'est-à-dire non religieux au sens propre) ayant au moins reçu la tonsure (ordres mineurs), ce qui n'en fait pas un prêtre à proprement parler. On appelle ainsi un vicaire de paroisse, ou un prêtre séculier ; il suffisait parfois d'être tonsuré pour se déclarer moine. Il y eut d'ailleurs certains abus, d'où l'expression : « l'habit ne fait pas le moine »).

Mais, en 1710, ils semblent être de retour, pour quelques jours seulement, dans leur domaine de la *Cornelière* (Puy-de-Serre) et pourtant la famille Clisson fait bien partie de la paroisse de Mervent.

D'ailleurs, Claude Cardin, l'épouse de *Messire* Clisson est marraine cette année-là : « le 14 avril 1710 a été baptisé Jean fils de Jean Pineau et Marguerite Daguin, parrain le Sr Jean Guyot de la Chaletière (de Vouvant, marié avec Marguerite Moussault qui était veuve en 1^{ère} noce de Pierre Pineau, le frère aîné de Jean père de l'enfant) marraine *Demoiselle* Claude Cardin femme du Sr de Laubretière (qui signe très bien) – Jourdain curé de Mervent ».



Signature : **Claude Cardin** →

Et, pourtant, ils assistent néanmoins à Xanton, à plusieurs baptêmes : son fils Jacob sieur de la Maison Neuve sera encore parrain (1702) et d'ailleurs il signe très bien, et sa sœur, *Demoiselle* Suzanne Clisson (qui n'a que 7 ans aussi en 1702) « qui n'a pas signé à cause de son bas âge » tandis qu'en 1712, elle signe. Le futur religieux, Jean Clisson, alors âgé de 14 ans, est aussi parrain, à Xanton, en 1706, et signe très bien. Il ne fait aucun doute que Pierre Clisson sieur de Laubretière, a fait donner de l'instruction à ses enfants ce qui atteste d'une certaine aisance !

De même, il y marie sa fille Magdeleine le 5 février 1701 (contrat de mariage devant Train notaire à

Hélas, celle-ci, devient rapidement veuve, avec deux enfants. Elle se remarie en 1714 à Notre-Dame de Fontenay avec Gabriel Jacques Andras de Mesnil, de la paroisse de St-Paul de Poitiers, où il est Assesseur général des Aydes et Fermes du Roi en cette ville (comme vu plus haut).

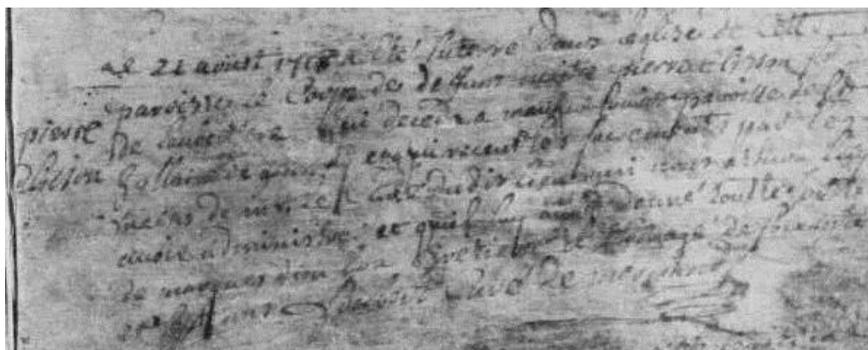
<p><u>Me Jean Clisson</u> 1747 chapelain Dem. Maison de la Cornelière (Puy-Serre) SP</p>	<p><u>Suzanne Clisson</u> x <u>Henry-François Quinefault</u></p>	<p><u>Magdeleine</u> x M° François Jourdain + av. 1714 XX 7. 10. 1714 Gabriel Jacques Audras</p>
<p><u>Pierre-Claude</u> P Cornelière (Puy-de-Serre)</p>	<p><u>Marguerite-Aimée</u> P</p>	<p><u>Pierre Jourdain</u> <u>François-Julien Jourdain</u> P P</p>

En fait sur une dizaine d'enfants qu'auront eu le couple Clisson-Cardin, quatre seulement semblent encore vivants au moment du remariage de Magdeleine.

Quatre ans après le second mariage de Magdeleine, en 1718, Mtre Clisson meurt. Mais de quoi exactement ?

Sépulture de M° Pierre Clisson →

Il est inhumé à Mervent mais l'acte de sa sépulture est quasiment illisible. On en retire cependant que ledit Clisson ne semble pas être décédé en sa maison de la Cornelière (Puy-de-Serre) mais dans une autre paroisse et que le curé du lieu semble lui



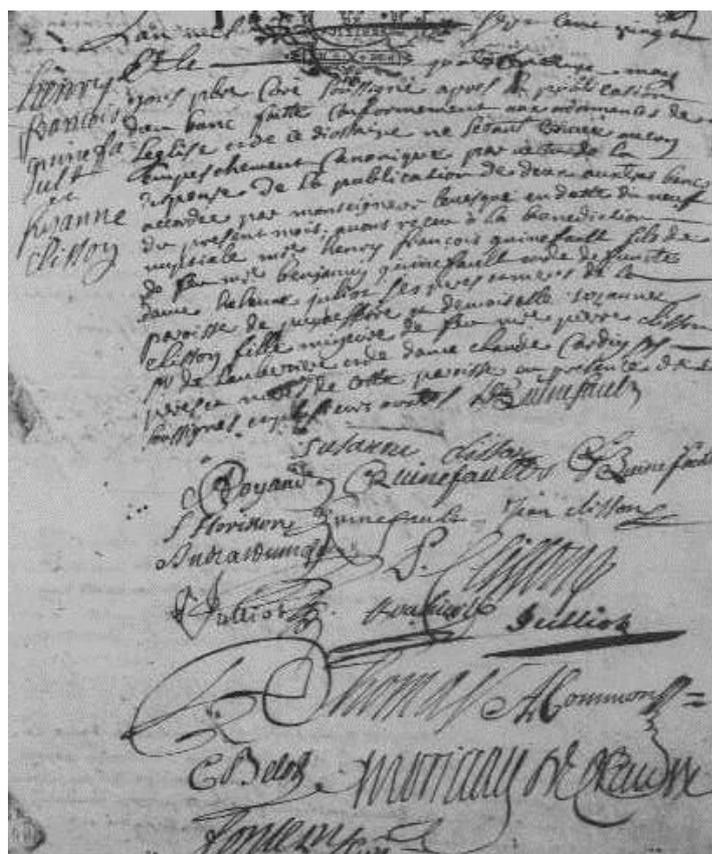
avoir administré les sacrements parce qu'il a donné toutes les marques nécessaires d'un bon chrétien et peut être enterré dans l'église (n'oublions pas qu'il était d'une famille protestante et que lui-même n'était converti que depuis une trentaine d'années). Ce procédé était classique lors du décès d'un ancien protestant.

Voici : « le 22 août 1718 a été enterré dans l'église de cette paroisse le corps de deffunt (sic) maître Pierre Clisson Sr de Laubretière, lequel décéda à la maison de . . . , paroisse de St-Hyllaire de . ? . . . , et qui a reçu tous les sacrements , dudit . . . , luy avoir administrer et quil luy ayant donné toutes les marques d'un bon chrétien, . . , âgé de soixante et sept ans. Foubert curé de Mervent ». Enterré « au milieu de la nef de notre église, à la gauche » (auprès de ses ancêtres Potereau-Clisson).

Il semble qu'après lui plus personne ne porte le titre de sieur de Laubretière ; Laubretière est un village de St-Hilaire des Loges, où se trouve un assez beau domaine. Sa grand-tante, Marie Clisson, épouse du « violent Jacques Panou », avait pour belle-mère une nommée Louise Laubretière. Il y a probablement un lien !

Mariage de Suzanne Clisson →

En 1720, Claude Cardin, la veuve Clisson marie sa dernière fille Suzanne. Le mariage se fait le 4. 5. 1720 à Foussais. Elle épouse Henri-François Quinefault de Puy-de-Serre, qui est le fils de feu Benjamin et de feu Hélène Juliot, famille qui a habité à la Cornelière (Puy-de-Serre). Henry-François est employé dans les fermes du Roi, demeurant en la ville de Niort, paroisse Notre-Dame. Sont présents : du côté du marié, quatre personnes de la famille Quinefault, ses deux beau-frères : M° François Fleurisson (époux de MJeanne Quinefault), André Coyaud (époux de M. Aimée Quinefault), plus deux membres de la famille Julliot ; du côté de la mariée, sa mère Claude Cardin qui est dite demeurant, alors, paroisse de Foussais, son frère Jean Clisson religieux, et un autre Pierre Clisson (qui signe à la manière de u notaire et qui pourrait bien être Pierre, leur plus jeune frère ° 1697) puis Gabriel Audras aussi beau-frère (second époux de Magdeleine la sœur aînée de la mariée) et enfin M° Moriceau de Cheusse et sa deuxième épouse

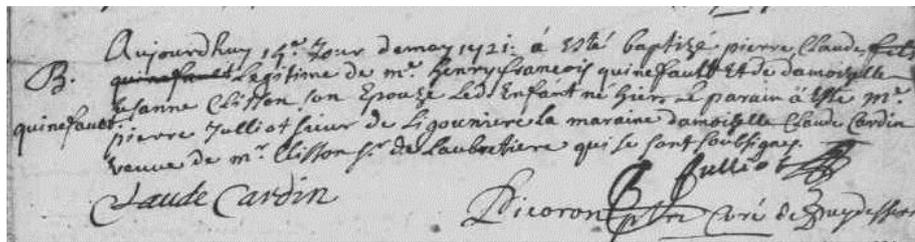


Jeanne Dousset parente du côté Cardin. Le curé Fonteny a célébré le mariage.

p. 1520

Claude Cardin, la veuve, ne semble pas demeurer, à ce moment-là, à la *Cornelière* (Puy-de-Serre). Pourtant, elle y décèdera quelques années plus tard.

Présentement, elle est grand-mère et marraine de son premier petit-fils puisque « *Aujourd'hui 4^{ème} jour du mois de mai 1721 a esté baptisé Pierre Claude Quinefaut fils légitime de Me Henry François Quinefaut et de Damoiselle Jeanne Clisson son épouse (sic) ledit enfant né hière. Le parrain a esté Me*



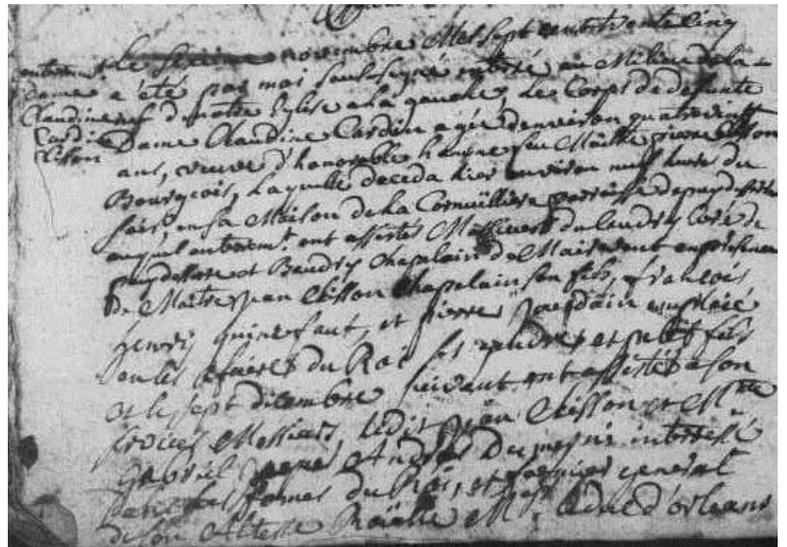
Pierre Julliot sieur de Ligounnière (grand-oncle) et la marraine Damoiselle Claude Cardin (grand-mère) veuve de Mr Clisson sieur de Laubretière qui se sont soussignés – Picoron curé de Puy de Serre ».

← Signature **Claude Cardin** 1721

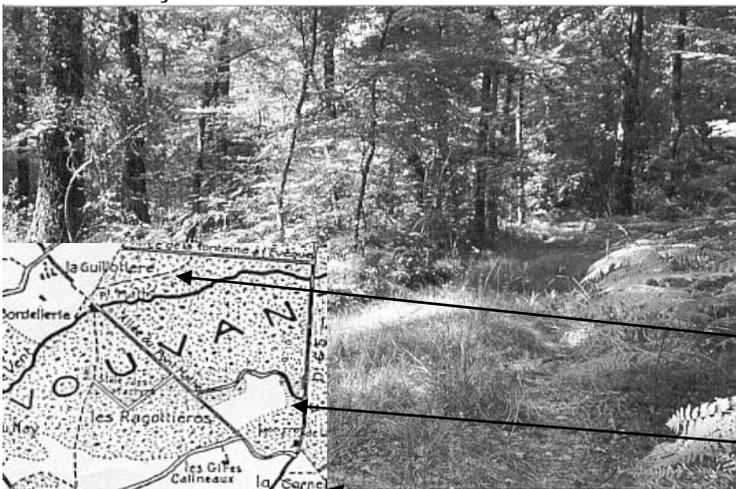
Mais, finissons-en avec la veuve Clisson, *Dame Claude Cardin*, qui décède à son tour dix sept ans plus tard, âgée d'environ quatre vingt ans, en sa propriété de la *Cornelière* de Puy-de-Serre.

Sépulture 1735 : **Claude Cardin** →

Le 6 novembre 1735, elle rejoint son époux dans l'église de Mervent : « *Enterrement le sixième jour de novembre mil sept cent trente cinq, a été par moi soussigné, enterrée au milieu de la nef de notre église, à la gauche, le corps de deffunte Dame Claudine Cardin âgée d'environ quatre vingt ans (° 1659 selon son acte de baptême donc elle a 76 ans en réalité), veuve d'Honorable Homme feu Maître Pierre Clisson, bourgeois, laquelle décéda hier environ neuf heures du soir, en sa Maison de la Cornuillère (sic) paroisse de Puy de Serre, auquel enterrement, ont assités Malescot du Larduy curé de Puy de Serre, Baudry chapelain de Mairevant (sic) en présence de Mtre Jean*



Clisson chapelain, son fils, François Henry Quinefaut (gendre) et Pierre Jourdain (petit-fils) employé dans les fermes du Roi son gendre et petit-fils, et le sept décembre suivant ont assistés à son service (un mois après que l'on appelle une messe de trentaine qui était célébrée le dimanche ; souvent c'était aussi l'occasion de mettre en ordre les affaires du défunt, de régler la succession ; y sont présents : Jean Clisson son fils, M^o André du Mesnil second mari de Magedeleine Clisson, sa fille, qui était veuve en 1^{ère} noce de François Jourdain, et ses deux petits-fils Pierre et Julien François Jourdain) Messire ledit Jean Clisson (fils) et Mtre Gabriel Jacques André du Mesnil (gendre) employé dans les fermes du Roi et fabriqueur général de son Altesse Roïalle (sic) Monseigneur le duc d'Orléans et les sieurs Pierre et Julien François Jourdain (petits-fils), gendre et petit-fils de la dite défunte Dame Cardin veuve du Sr Pierre Clisson Sr de l'Aubretière. Signé : J. Clisson, Pierre Jourdain, Julien François Jourdain, Ouvrard curé de Mervent ».



← Petite allée proche du **Royou** et de la *Cornelière*

La même année, son fils Jean Clisson est cité comme propriétaire du lieu, lors de l'arpentage de la forêt en 1735 : « *à la lizière du triage des Ragottières (entre celui de la Fontaine à l'Evêque et celui des Vieux arpens et en dessous de celui des Rejets) que ledit arpenteur a commencé à arpenter au chemin (voie n° 9 en 1825) qui conduit du village du Nay au village des Guillottières (de Vouvant) et suivant laditte lizière du levant au couchant le long des terres et bois (à la Cornelière de Puy-de-Serre et c'est le Bois du Royou) du Sieur abbé Clisson ».*

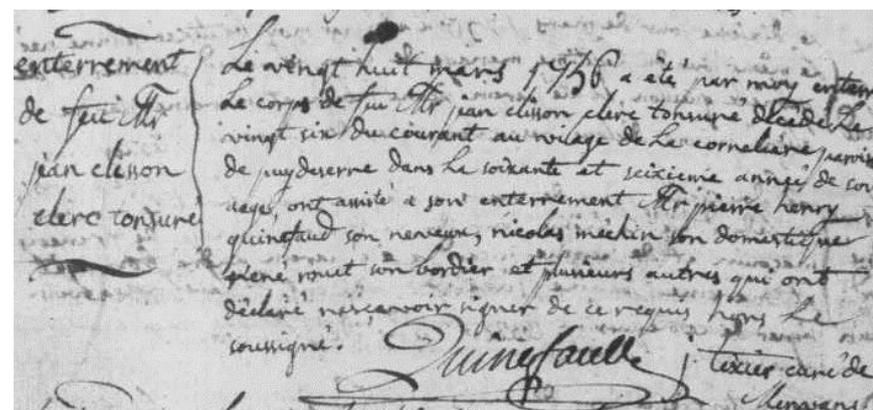
Messire Jean Clisson est bien signalé, par les arpenteurs, être « *demeurant à la Cornuillère paroisse de Puidesaire (sic) où il possède (effectivement)*

un pasty et un pré joignant la lisière des Ragottières du côté du Nord, un autre pasty joignant p. 1521 le Gast, du côté du Nord, avec les ouches et jardins joignant la lisière de la Trimillière (Robinière ?) du côté du Nord, avec un autre pré joignant du même côté la dite lisière (vers les Guillottières de Puy-de-Serre) et attendu qu'il est soleil couchant nous nous sommes retirés en la ville de Vouvant ».

Dans le même relevé par les arpenteurs, il est dit aussi que « *Le Sieur Abbé Clisson* » possède donc les « *Bois du Royou* » dont : section A 6 (en 1844) « *Grand Royou* » dit broussailles 1 are 89 (derrière la Maison Forestière), A 7 « *La Pointe du Royou* » 0 are 92 et en A 8 « *Bois du Royou en Gâts* » broussailles, 5 ares 94, (tout proche se trouve la *Fontaine du Royou*). Chaque petit domaine, en plus des terres possédait toujours un bois privé (qu'il devait entretenir), indispensable pour le chauffage ou autres.

Un an plus tard, est fait le 4 mai 1736, l'inventaire des meubles, effets et titres et papiers (cote eeeee – Raymond notaire St-Michel-le- Clouc voir Maillaud T 9 notes Payneau) de feu *Dame Claude Cardin*, veuve de Me Pierre Clisson.

Le partage a également été fait puisque le 7 mai 1746 (Maillaud T 6 notes Daguin dossier Clisson – Fonteny notaire Foussais), *Messire Jean Clisson* (son fils), chapelain, demeurant la *Cornullière* de puy-de-Serre, donnait à ferme pour 9 ans à M° Louis Daguin et *Delle Magdeleine Baron* son épouse, demeurant alors au lieu de *Culdebraye* (plus tard, ils sont à la *Clavellière*), la « *Maison des Marsillières (es) Cour du Nay* » paroisse dudit Mervent, qui lui appartient. Puis, encore, le 17 novembre 1747 (Maillaud T 6 notes Daguin dossier Clisson + Fonteny notaire Foussais), *Messire Jean Clisson*, chapelain, demeurant en « *sa maison de la Cornullière* » paroisse de Puy-de-Serre, et M° François Henry Quinefault, son beau-frère (cette famille aura longtemps des terres autour de la *Cornelière*, *Ourdraire* etc. au moins jusqu'en 1810), employé dans les fermes du Roi, demeurant en la ville de Niort, paroisse Notre-Dame, et *Delle Suzanne Clisson* son épouse, transigeaient avec des membres de la famille de Louis Daguin et les frères Baudry (probablement à propos de vente ou d'échanges de terres).



Dix ans plus tard, *Messire Jean Clisson* est-il seul dans sa propriété de la *Cornelière* (Puy-Serre). Sa soeur Suzanne et son époux Henri-François Quinefault ont quitté la *Cornelière* pour la ville de Niort mais pourtant nombre de leurs enfants naîtront à Puy-de-Serre. Il n'a avec lui, semble-t-il, que son domestique.

← Acte de décès : **Messire Clisson**
Pourtant, il est inhumé à

Mervent, comme son père et sa mère, « *Le vingt huit mars 1756 a été par moy enterré le corps de feu Messire Jean Clisson, clerc tonsuré décédé le 26 du courant, au village de la Cornelière paroisse de Puy de Serre dans la 66^{ème} année de son âge : ont assisté à son enterrement Mr Pierre Henry Guinefault son neveu (35 ans), Nicolas Méchin, son domestique, René Rouet son bordier et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis hors le soussigné : Guinefault et J. Texier curé* ». Nous en avons fini avec cette famille Clisson. Passons aux Quinefault.

Mais qui sont donc ces Quinefault et ces Julliot ?

Les **Quinefault** : on trouve des membres de cette famille à Puy-de-Serre, à St-Hilaire-des-Loges, à Coulonges, à la Châtaigneraie, à Fontenay, . . . Cette famille, comme beaucoup d'autres, fut incontestablement protestante d'où la difficulté à suivre les lignées. Naturellement, il y a des branches Quinefault pas toujours faciles à identifier !

Mais revenons un peu en arrière !

Sur Fontenay, vivait à Mérité, en 1501, Girard Quinefault, parcheminier ; des fabriques de parchemin et de la petite papeterie furent établies à Mérité (tout proche de la paroisse St-Jean) peu après la création de la commune de Fontenay à la fin du XV^{ème}. C'est donc ici qu'habitait Girard Quinefault qui était Maître-parcheminier ainsi qu'en témoigne une quittance donnée par lui au nom de François Gerbaud, prêtre, demeurant à Fontenay de 1484 à 1544.

C'est avant tout un marchand qui achète à des mégissiers (la mégisserie est le tannage des peaux d'ovins et caprins destinées à l'industrie de la



chaussure, de la ganterie ou de l'habillement, dans le cadre de la production du cuir. Le mégissier est un artisan dont le métier est d'accommoder les peaux d'ovins – moutons - ou de caprins – chèvres - pour les rendre propres aux différents usages où on les veut employer, par différence avec les métiers des tanneurs, des corroyeurs ou des pelletiers) le parchemin en croûte, et le prépare ensuite pour le mettre en état de recevoir l'écriture, en en ratissant la superficie sur le sommier avec un fer tranchant. Mais c'était un dur travail et surtout il fallait beaucoup d'eau d'où peut-être l'installation de cette usine sur le ruisseau du Rivaud (Charzais) au lieu-dit Mérité dont l'eau fournit aussi, plus haut, la fontaine de Charzais, elle, beaucoup plus connue !



Sur Fontenay, encore, une autre famille Quinefault assez aisée, puisque Anne Quinefault épouse Nicolas Viète sieur de la Mothe (+ av 1626 et probablement frère de François Viète le célèbre mathématicien ° 1540 + 1603) ; ils eurent une fille, Marie, qui épousera Estienne Bran, Conseiller du Roy à Fontenay, et qui partageait avec les co-héritiers la succession de Nicolas Viète (4 novembre 1626 Robert notaire Fontenay – Maillaud T 1 notes Bran) : elle eut des sommes, des rentes, ainsi que la borderie *Rousle-Crotte* sise au bourg de Pissotte. Mais Anne Quinefault, mère, avait une sœur, Marie qui avait épousé François Massé sieur du Plessis, et un frère Jacques (x Françoise Marchandeaudeau, fille de notaire).



← Maison de la **Groie** à Pissotte

Ce frère, Jacques Quinefault, propriétaire du Fief de la Folie à Fontenay en 1588, « *se retire en la Maison de la Groie (psse de Pissotte) à cause des troubles* » des guerres de religion qui ravagent Fontenay. Le 20 novembre 1607, une minute est signée par Jacques Quinefault, protestant de Fontenay, qui atteste que Melchisedecq Augereau (aussi protestant – voir l'affaire bull. n° 52 *Cul-de-Bray* p. 1303) fut tué le mois de juin 1585, à la guerre, « *dung coup d'arquebus (sic) vers le château de la Forest sur Sayvre* » (

Robert notaire Fontenay).

Jacques Quinefault aura une descendance dont deux fils : Jacques qui demeure en 1612 au Fougeray de Frontenay-l'abattu (Frontenay-Rohan-Rohan 79) et Henri, demeure au village de Chantegroux (ou Chantegros, et situé aux abords d'un ruisseau torrentueux « *qui chante gros* » à St-Hilaire-sur-L'Autize = St-Hilaire des Loges où l'on retrouvera plus tard une descendance) de 1617-19.

Tableau d' Assemblage de **Saint-Hilaire-sur-l'Autize** 1810 →

Je ne sais rien de plus sur cette branche mais en 1613, Paul de Vendée, huguenot notoire (voir plus haut p. 1455, 1460 etc.), fréquente assidûment Mr Henri Quinefault (sénéchal du domaine de Bois-Chapeleau à la Chapelle-Thireuil et du domaine de Vendée à Payré) et, également, est en totalité sénéchal en Poitou, demeurant alors près de Coulonges/l' Autize (79).

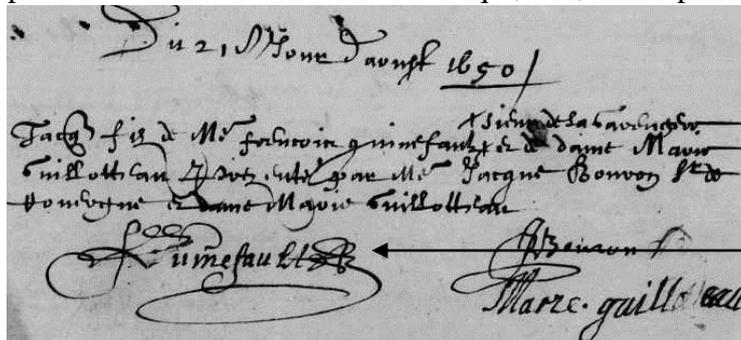
Mais quel lien y a-t-il entre cette branche Quinefault et celles qui vont suivre ?

Celle que je vais traiter maintenant, à l'origine protestante, semble être bien installée sur Puy-de-Serre et Foussais.



L'ancêtre connu, Jacob Quinefault (qui porte un prénom de la bible très usité chez les huguenots), aurait eu deux fils : Benjamin (qui porte aussi un prénom de la bible) et François.

Voyons d'abord le dernier, François sieur de la Garengère, qui fait souche à Foussais où il a épousé, probablement au Temple, vers 1645, Jeanne Guillotteau, native de cette paroisse et probablement parente avec Mathurine Guillotteau qui, elle, avait épousé Michel Potereau, marchand et maréchal-

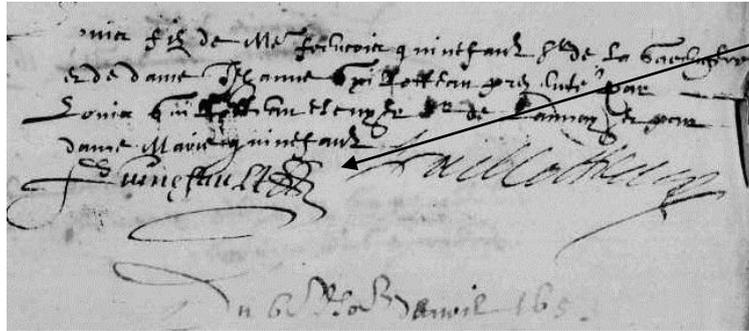


ferrant, demeurant à la *Renaudière*, paroisse de Mervent (voir plus haut p.1489-90) et dont la fille, Marguerite, s'était mariée avec Hièrosme Clisson, installé à la *Cornelière* (de Puy-de-Serre) depuis déjà quelques années.

← Signature 1650 : **François Quinefault**

Me François Quinefault est un personnage très important de Foussais et d'ailleurs il est très fréquemment sollicité pour

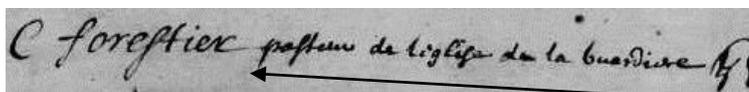
être le parrain d'enfant du lieu. On peut voir sa signature, très alambiquée, un peu comme celle p. 1523



d'un notaire, sur le registre tenu par le pasteur notamment lors du baptême de plusieurs de ses enfants.

← Signature 1653 : **François Quinefault**

Me François sieur de la Garengère et son épouse, Jeanne Guillotteau, ont eu plusieurs enfants tous baptisés au Temple de Foussais (qui se tenait alors à la Buardière) : François ° 1647 qui a eu pour parrain Jacob Quinefault, son grand-père, Louis ° 1649, Jacques ° 1650, Louis ° 1653, Jeanne Anne ° 1658, qui eut pour parrain Benjamin Quinefault (son oncle) puis Me François sieur de la Garengère, devenu veuf, se remarie vers 1660 avec Marie Bureau dont il eut, toujours baptisée en « l'église de la buardière » : Elizabeth ° 1664 (voir Maillaud T 1 notes



Quinefault).

Dans ces moments-là (16 juillet 1651), Charles Forestier sieur de la Supay (?) «

recut (reçu, est nommé en 1615 pasteur faisant suite à Pierre Vatable qui part à Coulonges/l'Autize – voir plus haut p. 1459) l'imposition des mains en l'église de la Buardière » où il officiera désormais dans l'un des bâtiments de cette grosse métairie de la p/sse de Foussais (voir AD Vendée : registre protestant de Foussais).

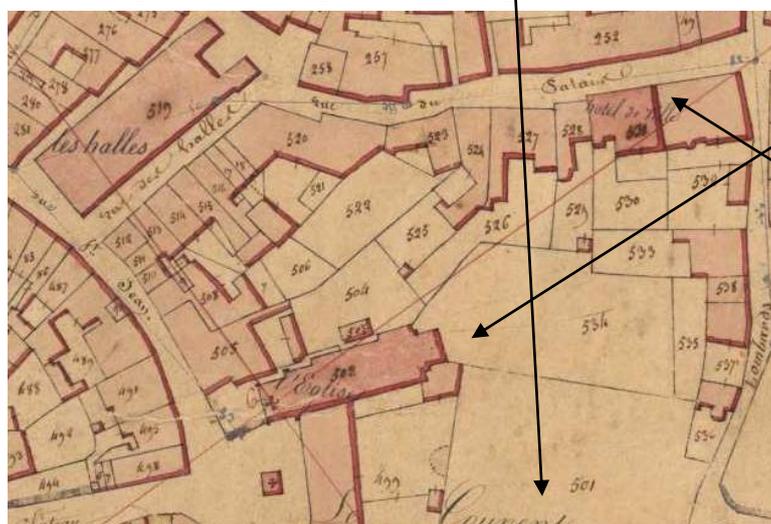
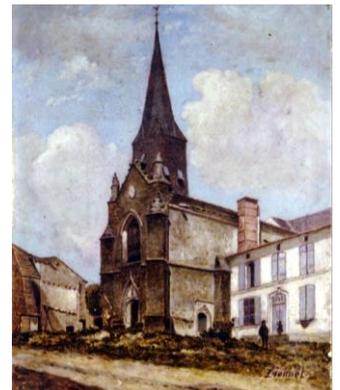
Voyons maintenant, **Benjamin, sieur de Blanchefort**.

Il était aussi protestant et, domicilié au moment de son mariage avec Hélenne Julliot, à Coulonges-les-Royaux (Coulonges/l'Autize 79). Mais il est aussi dit notaire à la Châtaigneraie où il avait épousé, pourtant à l'église catholique de cette ville, donc il s'est converti, comme cela semble apparaître lors de la cérémonie du 18 juin 1686 à l'église de la Châtaigneraie. En fait, à la lecture de l'acte, il semblerait même qu'il soit nouvellement converti tandis que sa femme Hélenne Julliot, elle, a été baptisée en l'église St-Christophe.

Voyons un instant cette ville où se trouve beaucoup de Julliot et plus tard les Quinefault.

Eglise St-Jean-Baptiste de la Châtaigneraie →

Le premier lieu de culte chrétien connu à La Châtaigneraie, qui était une bourgade celtique dominée par un petit bois de châtaigniers, est une chapelle dédiée à Saint Christophe et qui portait le nom de Saint Christophe des Chataigniers ; elle était le centre d'une paroisse jusqu'au XII^e siècle. Lui était accolé d'énormes bâtiments appelés « couvent » (et chapelle desservie par les religieux de Saint-Dominique ou Jacobins, était située aux environs de l'actuelle Terrasse, encore appelée *Promenade des Jacobins* au XIX^e siècle tandis qu'un peu plus loin existe encore une intersection la « Croisée des Jacobins ») mais cette première église, endommagée, suite aux guerres de religion, était inutilisable au début du XVII^e siècle. La chapelle du



château devient alors église paroissiale en 1623, après entente amiable entre l'évêque du diocèse et le seigneur du lieu et devient l'église St-Jean-Baptiste de La Châtaigneraie (mais elle s'effondre vers 1860, lorsque des travaux d'agrandissement furent entrepris).

← **Rue du Palais** 1834 Section B de la Ville

C'est depuis le XV^e siècle et sous l'influence des tisserands normands réfugiés aux environs de Mouilleron-en-Pareds, que s'est développée dans la région de La Châtaigneraie, une florissante industrie drapière. Elle devait occuper plus de 800 métiers avant la calamiteuse Révocation de

l'Edit de Nantes en 1685 : ils n'étaient plus que 70 en 1700. Cette chute brutale fut le résultat de la p. 1524 chasse aux huguenots menée par Louis XIV. Cette industrie sévèrement pénalisée put se reprendre cependant, mais sans jamais atteindre l'expansion qu'elle avait connue auparavant. La ville renaît et se trouve, alors, à la fois siège d'une châtellenie et du bailliage royal de Vouvant, créé en 1698 et transféré à



La Châtaigneraie l'année suivante. Les charges du bailliage sont nombreuses et lucratives : fonctions judiciaires et administratives qui attirent des familles à la recherche des postes de Lieutenants Généraux, Lieutenants Particuliers, Assesseurs Civil et Criminel, Conseillers, Avocats, Procureurs, Greffiers, Huissiers ou Sergents, . . . d'où « la rue du Palais » (commence à partir des Halles, rejoint la « rue des Lombards », et tend à rejoindre la sortie de la ville, à la « Croisée des Jacobins »), où se trouvait le « Palais de Justice » - devenu Hôtel de Ville (voir plan) mais surtout où demeuraient, en général, ces fonctionnaires de la justice royale.

← Rue du Palais 1834 Section B de la Ville

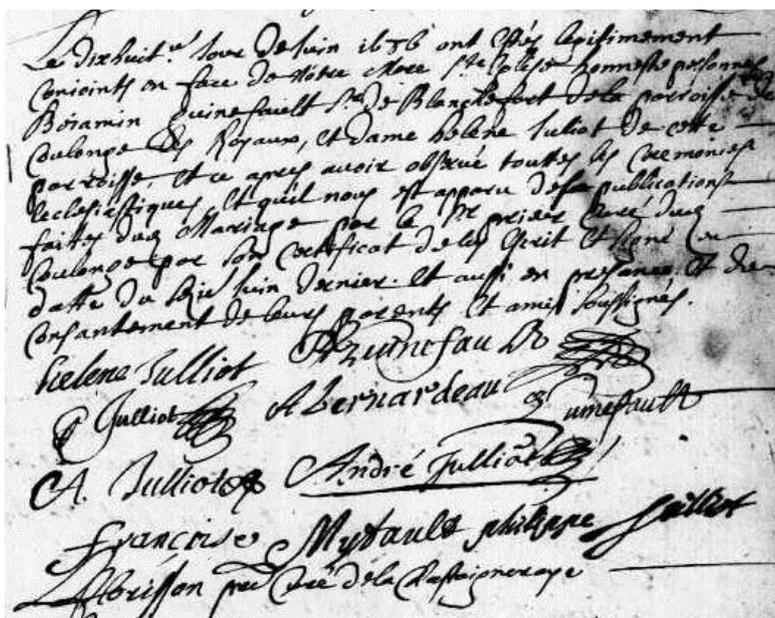
Ces nouvelles fonctions permettaient souvent un passage en douceur du tissage (marchands-drapiers comme les ancêtres de Moriceau de Cheusse, Quinefault, Abraham Common, greffier en chef au Siège Royal, et autres) vers des fonctions judiciaires et administratives, moins aléatoires que le commerce. Leurs descendants, dont une majorité réside dans la ville même de La Châtaigneraie, « ces bourgeois » lorgnent sur la noblesse de robe (magistrature), situation enviable et espérée, qui leur permet d'envisager une ascension et surtout des alliances par de judicieux mariages, avec la petite noblesse rurale.

C'est dans cette ville que vivent plusieurs membres de la famille Julliot et certains descendants Quinefault.

Sur l'acte de mariage de Benjamin Quinefault et d'Hélène Julliot, les parents de celle-ci ne sont pas nommés et pourtant on trouve leur signature juste derrière celles des mariés.

Mariage : juin 1686 Quinefault-Julliot →

« Le dix-huit de juin mil six cent quatre vingt six ont été légitimement conjoints au sein de Sainte Mère l'Eglise, **Honneste Personne** Boiamin (sic) Quinefault sieur de Blanchefort de la p/sse de Coulonges les Royaux (Coulonges/l'Autize 79), et **Dame Helenne Julliot** de notre paroisse et ce après avoir abjuré toutes les cérémonies . . . ? . . . et qu'il nous apparu des publications faittes (sic) du mariage par le prêtre curé de Coulonges son certificat de . . . en datte du six juin dernier et avoir en présence et du consentement de leurs parents et amis soussignés » : Hélène Julliot



(à gauche) et Benjamin Quinefault (le marié), puis en-dessous P.Julliot (sans doute le père de la mariée), A Bernardeau (Anne, la mère de la mariée), A. Julliot (frère de la mariée, dit sur l'acte de son décès le 20 août 1687, **Honorable Personne** Abraham Julliot, Sieur du Portal, docteur en médecine signalé aussi chirurgien et du bourg de la Châtaigneraie), André Julliot (Sieur d'Epagne, aussi frère), Quinefault (à droite, frère du marié), Françoise Mytault (belle-sœur de la mariée et l'épouse d'Abraham Julliot, Sieur du Portal, docteur), Philippe Juliot (sœur de la mariée) puis Louis Fleurisson prêtre curé de la Chataigneraye.



L'acte n'est pas facile à lire : il semblerait que le sieur Quinefault, le marié, a abjuré la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée). Mais où s'installent les nouveaux mariés ?

← **Epagne** : Saint-Maurice-des-Noues Section B3 de la Davière 1835

Attardons nous un instant sur plusieurs frères de la mariée qui ont signé sur l'acte de mariage : **Honorable Homme** André Julliot, **Sieur d'Epagne**, que l'on trouve très fréquemment parrain à la Châtaigneraie mais qui porte le titre d'un gros domaine nommé *Epagne*, avec surtout un immense

étang, et situé en lisière de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant, mais faisant partie de la p/sse de St-Maurice des Noues. En-dessous, allant à droite, et vers la forêt se trouvent la *Croisée de la Fausse aux Loups* et, allant vers la gauche, la *Croisée d'Espagne*, qui permettait aussi d'entrer en forêt. Ce domaine est très proche du *couvent des Robinières* et n'est guère qu'à un peu plus d'un km, à vol d'oiseaux, de la *Cornelière*.



Pierre Julliot *sieur de Ligounière*, naturellement alors protestant, et qui le 14. 2. 1677, « présente un enfant au Temple » de St-Hilaire des Loges (même démarche qu'un parrain pour le baptême catholique), aux côtés de *Damoiselle* Gabrielle Bernardeau (peut-être son épouse, laquelle est native de la Brillandière ou Briandière, psse de Puy-de-Serre. Gabrielle signe sur le deuxième acte de mariage). Plus tard, converti, il est aussi parrain, le 14. 5. 1721, à Puy-de-Serre, de son petit-neveu, Pierre Claude Quinefault, (lequel est fils d'Henri François Quinefault lui-même fils de Benjamin et d'Hélenne Julliot sa sœur), tandis que la marraine fut Marie Cardin la grand-mère maternelle de

l'enfant.

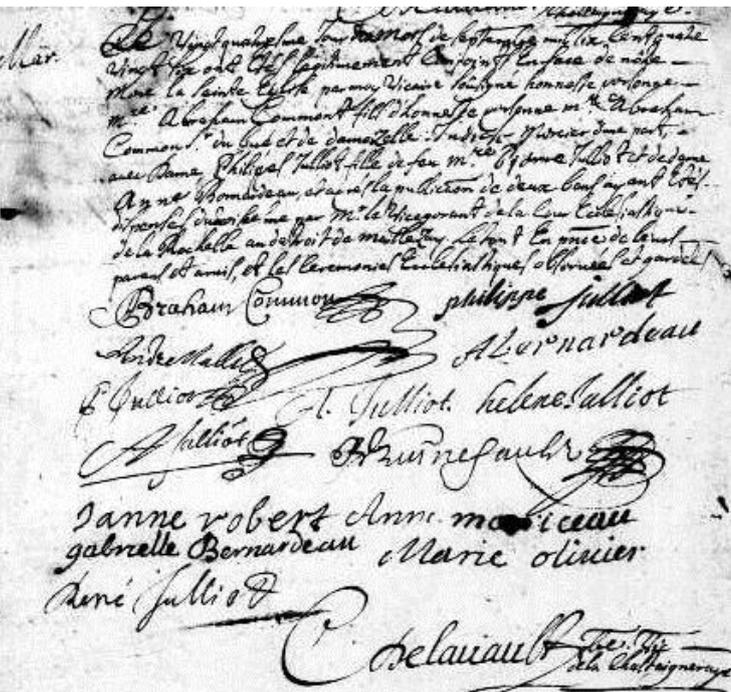
Abraham, dit sur l'acte de son décès le 20 août 1687, *Honorable Personne* Abraham Julliot, *Sieur du Portal*, docteur en médecine signalé aussi chirurgien, et du bourg de la Châtaigneraie. Il avait épousé Françoise Mitault (qui signe sur le premier acte) et était âgé de 35 ans.

La **Brandanière** Cezais Section B2 des Fontaines 1835 →

Salomon Julliot, *sieur de la Brandanière* (Cezais 85), et probablement le frère d'Hélenne et d'Abraham ci-dessus, décède le 5. 5. 1686 à l'âge de 40 ans et inhumé comme Abraham au cimetière catholique de la Châtaigneraie. On en déduit que lui aussi s'est converti, car pourtant, il avait baptisé, au Temple de St-Hilaire des Loges, le 24. 8. 1677, sa fille, Louise, née de lui et de son épouse Jeanne Robert, laquelle enfant a été présentée par François Julliot (parent), et Louise Foucault. Salomon n'assiste donc pas au mariage de ses deux sœurs, seule Jeanne Robert sa veuve est présente au second mariage et signe. Ce titre qu'il porte vient de ce gros fief de la p/sse de Cezais qui n'est pas très loin de la Châtaigneraie. Ce fief (hameau) avec d'immenses bâtisses ou logis possède aussi un bel étang.



Entre juin et septembre 1686 (date du mariage de la sœur d'Hélenne), Pierre Julliot, père, semble être décédé et signalé comme tel sur l'acte de mariage de Philippe, sa fille, comme nous allons le voir ci-après.



← **Mariage** : septembre 1686 Commont-Julliot
« Le vingt quatrième jour du mois de septembre mil six cent quatre vingt six ont esté légitimement conjoint en notre Sainte Mère l'Eglise et par moi vicaire soussigné, **Honneste Personne** Mtre Abraham Commont fils de **Honneste Personne** Mtre Abraham Common, *sieur du Gué* (?) et de *Demoiselle* Judith Mercier d'une part avec *Dame* Philippe Julliot fille de feu Pierre (?) Julliot et de *Dame* Anne Bernardeau et après publications des bans . . . et dispense de Mr le R . . . à la Cour . . . de la Rochelle au . . . en présence de ses parents et amis soussignés . . . » : Braham Commont (le marié), Philippe Julliot (la mariée), André Mallet (tuteur ?), A. Bernardeau (mère de la mariée), P. Julliot (Pierre *sieur de Ligounière*, frère), A. Julliot (Abraham, chirurgien, frère), Hélenne Julliot (sœur de la mariée), André Julliot (*sieur*

d'Espagne, frère), B. Quinefault (beau-frère et époux d'Hélenne), Jeanne Robert (belle-sœur de la mariée et veuve de Salomon), Anne Moriceau (demi-sœur de Charles Moriceau qui deviendra sénéchal de Fontenay tous deux petits enfants d'un simple marchand-drapier de la Châtaigneraie – voir bull. n° 51 la *Citardière* - ; elle épousera Paul Mallet, *sieur de Maisonpré*, marchand à la Châtaigneraie et le frère d'André Mallet cité plus haut), Gabrielle Bernardeau (probablement

belle-sœur de la mariée et l'épouse de Pierre sieur de Ligounnière), Marie Olivier (?), René Julliot (frère, **p. 1526** cousin ?). La cérémonie a eu lieu aussi en l'église de la ville de la Châtaigneraie, lieu où le marié, Me Abraham Common (porte un prénom de la Bible comme son père ainsi que Judith, sa mère, ce qui laisse à penser que c'est une famille anciennement protestante), est greffier en chef autrement dit magistrat au Siège Royal du bailliage de Vouvant. L'année suivante, le couple aura un premier enfant né, naturellement, à la Châtaigneraie.

A ce mariage, apparaît également la signature d'un autre Julliot. Serait-ce le René Julliot, ancien protestant (à noter que dans le registre des nouveaux convertis de 1698, il est précisé que « René Jouliot (sic), marchand, fait fort bien son devoir. Mérité d'estre traité comme un ancien catholique », qui est marié avant 1690, à Marie Radegonde Fournier. Il est marchand et bourgeois et porte même blason « une noix sur fond noir ». Était-il marchand d'huile de noix très utilisée à l'époque ! Ce couple eut une fille Gabrielle, baptisée le 5 juillet 1692 à Notre dame la Grande (à Poitiers ; sa marraine fut Gabrielle Bernardeau une cousine du côté de sa grand-mère Anne Bernardeau).

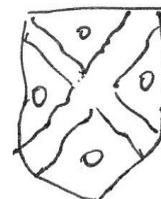


Avant de voir (plus loin) la généalogie courte, non complète certes, mais qui va un peu nous éclairée, sur les Julliot qui nous intéressent, voyons-en quelques autres. Voici d'abord quelques branches Julliot des environs qui ont peut-être un lien avec la Cornelière et sûrement avec les Clisson-Quinefault, puisque contemporains !

← L'église de Saint-Sulpice-en-Pareds

Justement, revenons un instant sur le fascicule vu plus haut (p. 1487) où il est dit que le lieu de la **Cornelière** (de Puy-de-Serre) était habité par une « Famille Julliot : au début du XVIII^e s., famille originaire de la paroisse de la Gaubretière, établie dès le XVI^e siècle dans la région de Thouarsais, St-Sulpice en Pareds, la Châtaigneraye. Louis-Salomon Julliot (fils de Louis, marchand, sieur de Bretelle-Fenioux, et de Louise Desmé), demeurait à la **Cornelière** en 1736, à la Touche du Busseau en 1750, à la Valette (Scillé – D.S.) en 1759 et au Logis de la Verdonnerie (Scillé) en 1788 ». Mais, il n'est pas fait mention des Quinefault

Les Julliot : c'est une ancienne famille d'origine chevaleresque, connue en Poitou, dès le XV^e siècle. Originaire de Vendée, de la Gaubretière, cette famille de protestants opiniâtres est dispersée fin du XVI^e ème. Après la Résiliation de l'Edit de Nantes en 1685, elle s'établie dans la région de Thouarsais, St-Sulpice, surtout la Châtaigneraie, d'autres vers Secondigny, Pougnes, la Gâtine, Poitiers, mais aussi la Bretagne, l'Angleterre, etc. Certains membres de cette famille, qui porte pour blason d'origine « d'azur, au sautoir denché d'or, cantonné de 4 besants de mesme » ou alors « de sinople, à 3 fers de lance d'or mis en bande », se convertiront comme beaucoup d'autres.



← Château du Châtenay Châtaigneraie (La) Section A1 du Châtenay

Dans ces décennies-là, on trouve beaucoup de Julliot, plus ou moins apparentés mais dont il n'est pas facile de faire le lien : Antoine Julliot Sieur de la Bourelère est marchand à la Châtaigneraie et rend aveu en 1672 pour le fief « le Châtenai » (La Châtaigneraie voir Fief de Mervent-Vouvant AD de la Vienne C 515) ; c'est un gros domaine proche du bourg de la Châtaigneraie où se trouve un château remanié sur d'anciens vestiges.

Toujours au XVII^eème, on trouve Pierre Julliot, dit aussi « Julliot du Fougeré », surnom qu'il porte pour avoir un lien avec le Logis du Gd Fougeré en la paroisse de St-Sulpice en Pareds.

Plus tard, encore, de 1736 à 1750, M^{re} Louis Salomon Julliot (selon le fascicule vu plus haut), est marchand-fermier demeurant alors à la **Cornelière**. Mais laquelle ? Pour ma part, je pense qu'il s'agit de celle de Puy-de-Serre, car à cette période-là, celle de Mervent appartient aux Jolly.



Saint-Sulpice-en-Pareds Tableau d'Assemblage 1834 →

Pierre-Jacques Julliot sieur des Chabossières, (° v 1657 fils d'Antoine et Marie Guichet) dit aussi seigneur de la Chaoutière ou Choitière

(voir relevé des fiefs mouvants de M & Vouvant C 503 AD de la Vienne), p/sse St-Sulpice. Il est greffier de p. 1527 la psse de Cezais d'où est issue son épouse Louise de la Douespe, protestante, qu'il épouse au Temple de la Rochelle vers 1680. Il « fut contraint de se convertir par la force » et certains membres de sa famille dont : Salomon, son fils, « dut se réfugier en Angleterre et mourut à Londres ».

Saint-Sulpice-en-Pareds Tableau d'Assemblage 1834 →

Sur l'acte de mariage de Benjamin Quinefault et d'Hélène Julliot, les parents de celle-ci ne sont pas nommés et pourtant on trouve leur signature juste derrière celles des mariés.

Pierre Julliot *sieur des Fontaines* (Cezais 85) et *de la Clavelle*, (St-Pompain 79) est le père d'Hélène Julliot (l'épouse de Benjamin Quinefault) dont nous venons de voir le mariage. Il est le fils de Pierre et de Jeanne Giboire.

Le *fief des Fontaines*, dont il porte le titre, fait partie de la p/sse de Cezais, et est limitrophe de celui de la Brandanière ainsi que celui de la Cressonnière, tous situés non loin de la Châtaigneraie. Ce fief semble lui venir de sa famille tandis que la *Clavelle*, lui vient de son épouse donc des Bernardeau.



Le *fief de la Clavelle* n'est composé que de terres agricoles (section H 2 dite du moulin à vent des Mouillères St-Pompain 79) et situé, donc, non loin du moulin à vent des Maulières (sic) et du très beau château des Mouillères.

← Les **Fontaines** Cezais Section B2 des Fontaines 1835

Pierre Julliot, qui avait été baptisé catholique, se convertit au protestantisme puis à nouveau retourne à sa religion première. Il avait épousé Anne Bernardeau, dite *Dame de la Briandière* (beau logis de la psse de Puy-Serre) titre qu'elle

tient de ses parents. Ce Pierre Julliot, descendant de marchands, est-il donc si aisé pour épouser ainsi une jeune fille noble, certes de petite noblesse mais tout de même !

Château des **Mouillères** à St-Pompain 79 →

Les parents d'Anne sont Pierre et Anne Chaillot. Ils ont été eux aussi protestants et sont installés dans la « *Maison noble de la Briandière* » (Briaudière, Bréaudière), p/sse de Puy-de-Serre, située tout proche de la *Cornelière*. La famille Bernardeau apparaît dans les aveux depuis 1590 et plusieurs alliances ont déjà été faites avec



d'autres *Demoiselles* Chaillot. Pierre Bernardeau, seigneur de la Briandière (l'époux d'Anne qui est la troisième *Demoiselle* Chaillot citée), a été anobli en 1645 pour service rendu aux armées et de ce fait porte blason « *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un soleil de même* » (armoiries de Renée Bernardeau Vve Charlet). Ces lettres de noblesse, données à Paris au mois de mai 1645 furent registrées en la cour des aides le 20 mai 1647, à la charge de payer 150 liv. d'aumônes et d'indemniser les habitants de la p/sse de Puy-de-



Serre. Il avait épousé vers cette même date, en secondes noces, Anne.

← Selon l'aveu de 1673, voici comment est décrit ce domaine, situé à l'Est de la route de Puy-de-Serre à St-Maurice-des-noues : « *Hôtel de la Briandière consistant en un grand corps de logis avec chambres basses et hautes, greniers, celliers, tours pavillons aux quatre angles, avec ses cours et entrées* ».

En fait, exactement comme devait être la *Cornelière* (de Mervent).

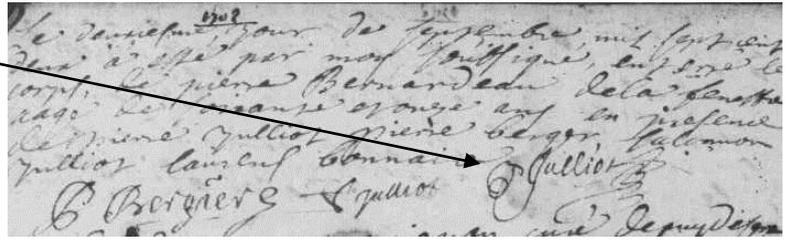


Il faut rappeler, comme l'écrit très justement Mr Guy de Raignac (dans ses livres de Châteaux en Logis) « *ces teneurs de petits fiefs étaient souvent peu fortunés et leur demeure ne se distinguait guère que par une petite tourelle ou une échauguette, un écusson sur la porte d'entrée et la fuite à pigeons* ». Certains de ces éléments se retrouvent aussi à la *Cornelière* (de Mervent).

← La **Bréaudière** Puy-de-Serre Tableau d'Assemblage 1811

A cette date (1673) l'aveu pour la Briandière (voir AD Vienne C 506) est fait par *Delle* p. 1528 Jeanne Bernardeau *Dame de la Ferté* (marraine au Temple de la Châtaigneraie le 31. 8. 1685), au nom de Louis Bernardeau, écuyer, *sieur de la Briandière*, capitaine d'une Cpgnie d'infanterie au Rgt de Louvigny (sans doute son frère).

Puis en 1698, l'aveu est fait par Pierre Bernardeau, écuyer, sieur de la Fenestre et aussi seigneur de la Briandière (qui décède le 2. 9. 1702 à Puy-Serre, âgé de 71 ans et en présence de Pierre Julliot *sieur de Ligounière* (neveu) lequel est accompagné de son fils Salomon).



Anne Bernardeau, l'épouse de Pierre Julliot, a plusieurs frères dont : (cités ci-dessus) Pierre *sieur de la Fenestre* et de la

Clavelle, qui avait épousé Suzanne Drault, protestante, native de Foussais. Ils avaient d'ailleurs baptisé au Temple de Foussais le 3. 9. 1641, leur fille, Marie ; puis deux autres frères : *Messire Honorable Homme* Barthélémy Bernardeau *sieur de La Ferté* . ? (épouse *Dame* Jeanne Elisabeth de Mouillebert) et Gabriel qui avait abjuré le protestantisme le 3 octobre 1685.

Puis de 1712 à 1716 l'aveu est de Suzanne Drault veuve de Pierre (ci-dessus) et tutrice de leurs enfants. Enfin, une dernière fois, en 1776 par Louis Philippe Bernardeau, chevalier, seigneur de la Briandière (descendant). Une autre branche Bernardeau dite « *de L'Epinay* » possèdera par mariage la *seigneurie de St-Thomas* et pour un temps la *Clavelière* p/sse de Mervent (voir bull. n° 9 *St-Thomas*, n°49 *La Clavelière*).

En 1672, Pierre Julliot, l'époux d'Anne Bernardeau, fait l'aveu, du *fief de la Clavelle* situé à St-Pompain (Deux-Sèvres voir Fief de Mervent-Vouvant AD de la Vienne C 510 et plus haut p. 1527), à cause de sa femme, puisque ce domaine lui vient du côté de son beau-père mais plus exactement d'Anne Chaillot sa belle-mère.



← L'église de **St-Pompain** (79)

L'aveu, pour ce *fief de la Clavelle*, avait été fait précédemment, en 1642, par Anne Chaillot, sa belle-mère, qui n'était peut-être pas encore mariée avec Pierre Bernardeau écuyer, seigneur de la Briandière. L'aveu suivant (1656) est fait par Pierre Bernardeau, dit *sieur de la Fenestre* et de la *Clavelle*. Puis donc en 1672 par Pierre Julliot, qui est le gendre d'Anne Chaillot alors veuve. Après le décès de Pierre Julliot (v. 1686), c'est sa veuve, Anne, qui rend alors aveu jusqu'en 1716 avant que ce fief de la Clavelle

ne passe entre les mains de leur fille, Philippe Julliot (mariée en 1686 et sans doute sans postérité mâle), et alors veuve d'Abraham Common (+ après 1744). Puis ce fief passera en 1733 entre les mains d'un de ses neveux, Gabriel Louis Quinefault (descendant de Benjamin époux d'Hélenne Julliot)..

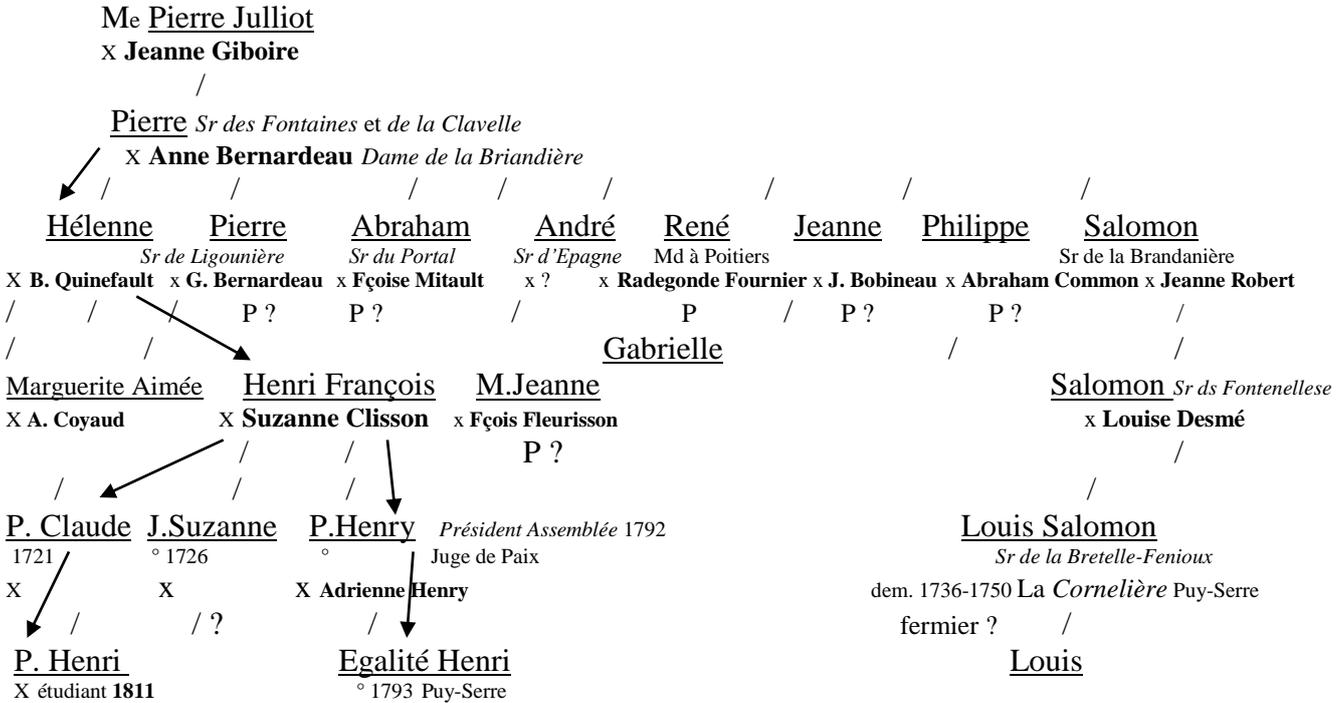
En 1697, probablement Pierre Julliot *sieur de Ligounière* (frère d'Hélenne), fait pousuite en procès (10 mai et le 14 juin 1697) contre Pierre Girard, sacristain de St-Hilaire-sur-l'Antize (ADV, série B 1238 folio 52). Quelques années plus tard, un autre désaccord en 1752, (ADV série B 03 années 1743-1752) : est fait une déclaration de « *dépens* » (procédure civile) par le syndic cellerier (il y avait donc une celle, un petit couvent dépendant de l'abbaye de St-Martin de Limoges), sur la paroisse de St-Hilaire /l' Autize (devenu St-Hilaire des Loges), et contre les héritiers de Salomon Julliot, comme propriétaires de la *métairie des Fontenelles*, psse de Coulonges-les-Royaux (Coulonges/l'Autize 79) située proche du château et du moulin à vent des Maulières (sic).

L'église de **St-Hilaire des Loges** →

L'année 1757 (11 mai et 27 juin 1757 – voir ADV série B 225 justice seigneuriale) ont été exécuté plusieurs procédures civiles d'opposition et levée de scellés sur les meubles de Louis Julliot, cavalier de la maréchaussée (esr-ce le fils de Louis Salomon Julliot ?).

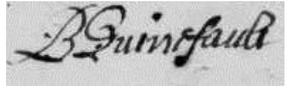
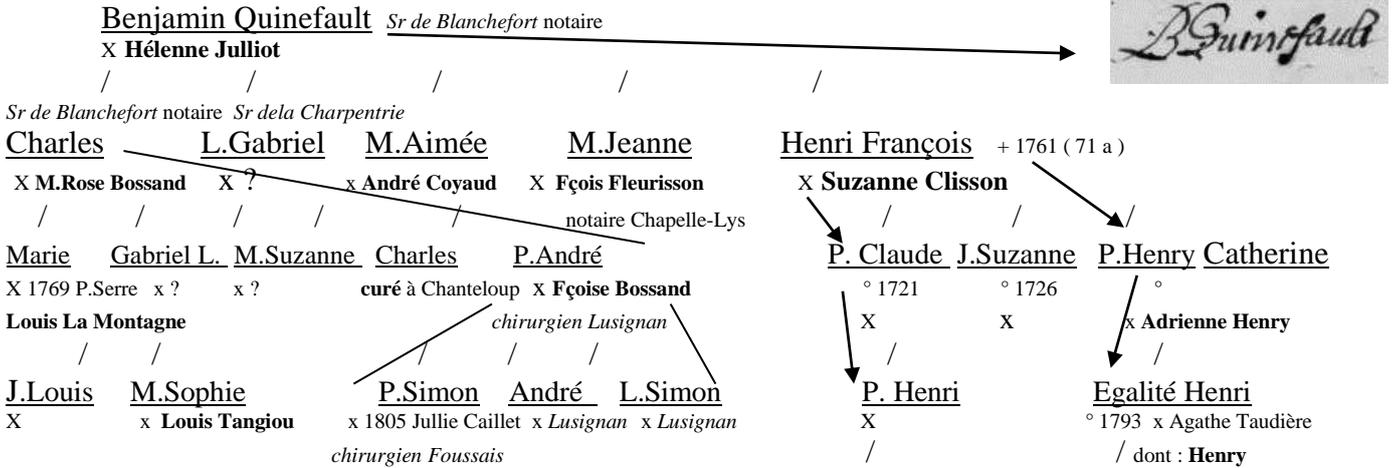
Voici une généalogie courte mais non





Il hérite de nombreux biens, jadis aux Clisson, de la *Cornelière* (Puy-Serre)

Laissons les Julliot et voyons les Quinefault. Nous les avons quitter au moment du mariage de Benjamin avec Hélenne Julliot (voir p. 1524), et nous avons vu précédemment quelques membres de cette famille (voir p. 1521- 22- 23). Mais comme ils ne sont pas plus faciles à cerner que les Julliot, voici une généalogie courte mais non complète, qui va cependant un peu nous éclairer encore.

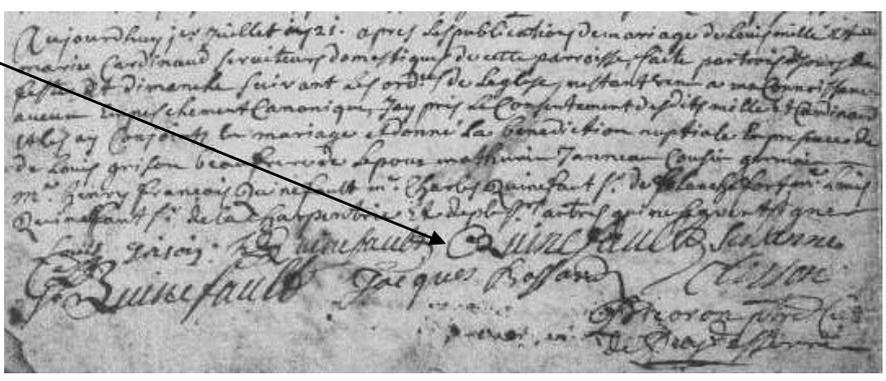


Benjamin Quinefault et Hélenne Julliot auront pas moins de cinq enfants : Charles (qui pourrait bien être l'aîné puisqu'il portera le titre de *Sieur de Blanchefort*, comme son père), Gabriel Louis (dit *Sieur de la Charpentrie*, qui après le décès de ses parents fait aveu en 1733 pour le fief de la Clavelle, à St-Pompain, « fief de 16 boissellées à Basse Justice » qu'il partage avec sa tante Marguerite ; ce minuscule fief est vendu le 28. 2. 1768), Marguerite Aimée (x André Coyaud), Marie Jeanne (x François Fleurisson), Henri François (se mariera avec une fille Clisson, propriétaire de la *Cornelière* de Puy-Serre, qui est aussi parente avec les filles Bossand, qui ont épousé les deux autres Quinefault), . .

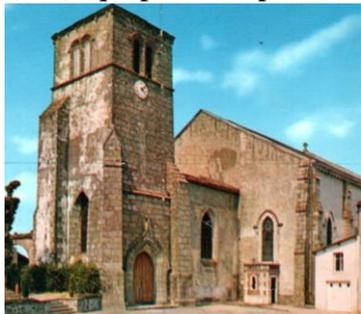
Charles Quinefault, *Sieur de Blanchefort*, épouse le 3. 11. 1735 à Puy-Serre, Marie Rose Bossand.

Elle est la petite fille de Catherine Clisson (° 1625 x Pierre Bossand, et Catherine était + 13.3.1700, âgée de 75 ans, dans cette demeure de la *Cornelière* – voir p. 1490 – 93) dont la famille est depuis plusieurs générations à la *Cornelière* de cette paroisse.

Charles, qui est dit notaire à Foussais, se mariera assez tardivement avec Marie Rose (native et héritière en partie du domaine de la



Cornelière, de Puy-Serre), qui lui donnera plusieurs enfants : Marie (épousera en 1769 Louis La Montagne p. 1530 voir bull. n° 52 Culdebray), Gabriel Louis (° ?), M. Suzanne (° ?), Charles (° ?), très souvent présent aux cérémonies religieuses de la famille Quinefault, est curé de la paroisse de Chanteloup (79), Pierre André (° ?), qui porte les prénoms de ses grands oncles Julliot. Il est dit chirurgien et avait épousé à Puy-Serre,



Anne Françoise Bossand (probablement sa cousine). Il ne reste pas dans cette paroisse puisque, plus tard, en 1805, lui (toujours chirurgien et adjoint de Lusignan) et ses trois fils sont domiciliés à Lusignan (86) : Pierre-Simon (° 1768 Lusignan) aussi chirurgien à Lusignan et qui épouse à Foussais en 1805 une fille de notaire, Julie Caillet (dont : H. Armand ° 1806, A. Joseph ° 1806, Victoire ° 1806), André Albert (° 1774 Lusignan) propriétaire en cette ville en 1805, Louis Simon (° 1776 Lusignan) également propriétaire en cette ville à la même date.

← L'église de **Chanteloup** (79)

Gabriel Louis, *Sieur de la Charpentrie*, qui est très souvent parrain d'enfants de la paroisse de Puy-de-Serre et assiste avec ses frères (Henry-François, Charles) à plusieurs mariages de leurs métayers ou de leurs bordiers. Ainsi, page précédente, ils sont présents à l'union de leurs domestiques : Louis Millé et Marie Cardinaud. Le *Sieur de la Charpentrie*, ne semble pas s'être marié.

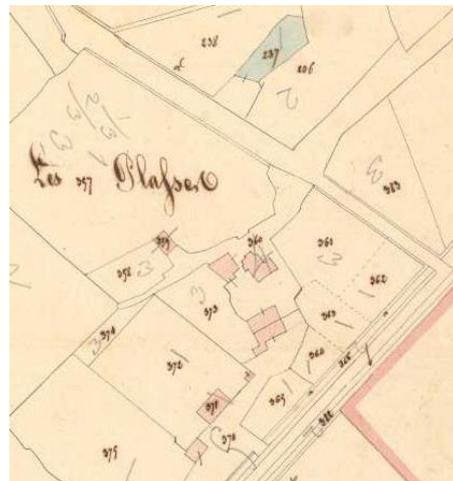
Faymoreau Section D3 du Couteau 1844 →

Marguerite Aimée (° 19. 8. 1689 La Châtaigneraie), qui est très souvent



marraine, à Puy-Serre, des enfants du voisinage : elle signe à peu près bien. Elle avait épousé le sieur André

Coyaud dit *fermier des Plasses* (ou Plesses de Faymoreau où se trouve un beau domaine avec un étang ainsi que des bois dans lesquels, jadis, Paul de Vendée allait chasser) sur son acte de décès, le 29 mai 1763 à Faymoreau. Il était dit, alors, veuf de Marguerite Aimée et était âgé de 69 ans. Marguerite Aimée était décédée, au même lieu, le 28. 10. 1761, âgée de 72 ans, était présent : Mr André Coyaud procureur à la Châtaigneraie (probablement son fils) et Jean Légeron, son domestique.



Marie Jeanne (° v 1688), épouse à Puy-de-Serre, le 12 février 1720, le fils du notaire de la Chapelle-aux-Lys, Me François Fleurisson, fils de Mathurin et de *Demoiselle* Catherine Rodé. A ce moment-là, son père Benjamin Quinefault est décédé mais sa mère est présente ainsi que plusieurs membres de sa famille qui signent : Me Pierre Julliot oncle (maternel) de la mariée, Coyaud (beau-frère et époux de Marguerite Aimée), C. Quinefault (frère de la mariée), G. Quinefault (frère de la mariée), etc. . . . , et Rodé (oncle de la mariée) prêtre prieur du Lys (sic), . . . Les deux familles se connaissent puisque le père du marié, M° Mathurin Fleurisson notaire royal à la Chapelle-aux-Lys, et Hélenne Julliot (mais alors pas encore mariée avec B. Quinefault), la mère de la mariée, ont été parrain et marraine le 2. 8. 1686 à la Châtaigneraie, pour Anne, la fille de Mtre René Marchay et de Marguerite Jauffrion.

Henri François (° 1690 où ?), qui a 30 ans, se marie la même année que sa sœur M. Jeanne. Il épouse à Foussais, Suzanne Clisson (° 22. 9. 1695), fille de feu Pierre Clisson sieur de Laubretière, « bourgeois » et de Claude Cardin (voir plus haut p. 1517) ; elle est la sœur de Jean Clisson, prêtre (voir plus haut p. 1519), dont elle héritera de nombreux biens sur la *Cornelière* de Puy-de-Serre et aussi des terres sur Mervent qui passeront à son fils Pierre-Claude puis au fils de celui-ci, Pierre-Henri.



L'église de la **Chapelle-aux-Lys** →

Avant de passer à la vie de leurs enfants, voici leur acte de mariage intégral, passé en l'église de Foussais le 14. 5. 1720. Revoir plus haut la reproduction p. 1519 : « *L'an mil sept cent vingt deux et le quatrième jour du mois de may jay prêtre fait conformément . . . , l'église de ce diocèse . . . , ne s'étant trouvé*



aucun empêchement canonique . . . , de la publication des bans et des deux autres accordés par p. 1531 Monseigneur l'Evesque en date en neuf du présent mois, avons procédé à la bénédiction nuptiale (de) Mr Henry François Quinefault fils de feu Me Benjamin Quinefault et de défunte Dame Helenne Juliot (sic) ses pères et mères de la paroisse de Puy de Serre avec Demoiselle Suzanne Clisson fille majeure de feu Mtre Pierre Clisson Sr de Laubretière et de Dame Claude Cardin, vivante et de cette paroisse, et en présence de parents soussignés avec nous . . . ».

L'église de FOUSSAIS →

Voici une identification plus précise des parents qui ont assistés à cette cérémonie : après la signature des mariés, suivent en-dessous et de gauche à droite : André Coyaud Sr des Plasses (beau-frère du marié), Charles Quinefault Sr de Blanchefort (frère aîné du marié), Gabriel Louis Quinefault Sr de la Charpentrie (frère du marié), en-dessous à gauche : François Fleurisson (beau-frère du marié), Pierre Quinefault (parent du marié), Jean Clisson, prêtre



chapelain (frère de la mariée), en-dessous à gauche : Andras du Mesnil (beau-frère de la mariée), P. Clisson (un oncle ou un frère de la mariée), Pierre Julliot Sr de Ligounière (oncle maternel du marié), Julliot (un autre oncle maternel du marié), Abraham Common (oncle par alliance du marié), enfin tout en bas à gauche : Fonteny curé de Fousais et Moriceau de Cheusse sénéchal de Fontenay-le-Comte. Mais à quel titre est-il là ? Parent, ami !

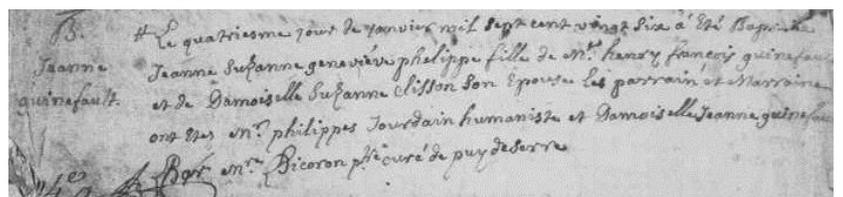
A la lecture plus attentive de cet acte (voir p. 1519), on constate que les époux avaient probablement un lieu de parenté puisque l'accord de l'évêque de la Rochelle a été nécessaire ; puis il est également signalé que la mariée et sa mère font partie maintenant de la paroisse de Fousais et ne

vivent plus à la Cornelière de Puy-de-Serre. Pourquoi ?

Pourtant, quelques années plus tard, elle dut y finir ses jours et « décéda hier environ neuf heures du soir, en sa Maison de la **Cornuillère** (sic) paroisse de Puy de Serre » âgée d'environ 80 ans. Néanmoins, elle fut enterrée, comme son époux, au sein même de l'église de Mervent « **au milieu de la nef de notre église, à la gauche** » le 6 novembre 1735. Pourquoi ont-ils eu l'honneur d'y être inhumés ? Cette distinction, en général, était réservée à de riches seigneurs fondateurs ou donateurs. Mystère !

Baptême de **Jeanne Suzanne** 1726 →

Revenons au couple Quinefault-Clisson, qui je pense demeure dans le logis des Clisson, paroisse de Puy-de-Serre, où vont leur naître pas moins de six enfants : **Pierre Claude** (° 1721 voir Baptême p. 1520), **Gabrielle Antoinette** (° ?), **J. Suzanne Geneviève Philippe** (° 4. 1. 1726 dont le parrain a été Mr Philippes Jourdain, cousin de l'enfant côté maternel, dit « *humaniste* » = homme qui professe ou pratique une philosophie qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs. Ce devait être un bien curieux personnage pour l'époque ! ; Demoiselle Jeanne Quinefault tante paternelle), **Pierre Henri** (° ?), **Catherine** (° ?), **Marguerite** (° ?), . . . Ils vont marier plusieurs de leurs enfants (dont je vais perdre un peu la trace).

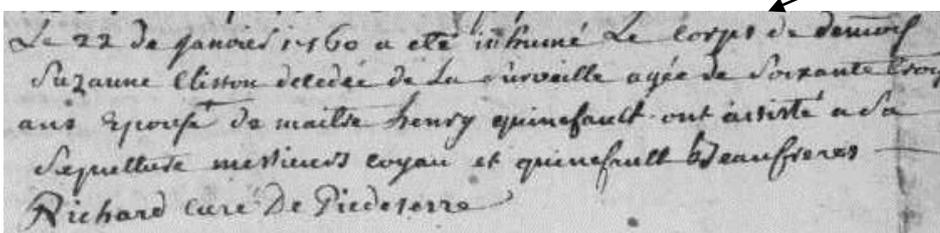


Les années passent, Suzanne Clisson, l'épouse d'Henry François Quinefault, après avoir perdu sa mère en 1735, puis son frère Jean, le chapelain en 1756, va mourir à son tour, le 22 janvier 1760.

A cette date « a été inhumée le corps de Demoiselle Suzanne Clisson décédée de la surveillance (sic) agée de soixante trois ans épouse de maître Henry Quinefault . . . ». Elle décède à Puy-de-Serre, certes,

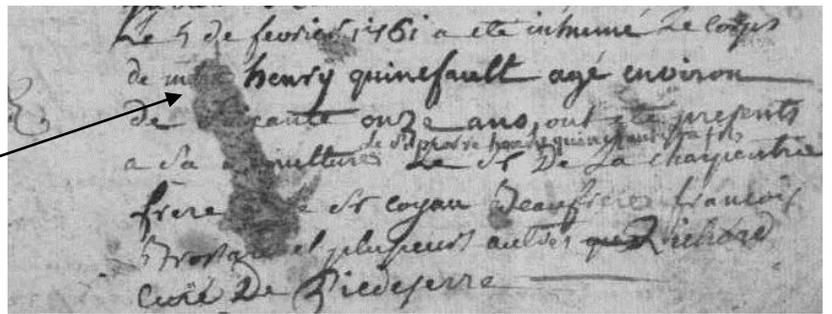
mais hélas, le lieu précis de son décès n'est pas signalé, pas plus d'ailleurs que celui de son époux l'année suivante.

Ce dernier est-il malade, trop vieux pour se déplacer ? Il



ne semble pas être présent à la sépulture de son épouse, seuls sont signalés « *Messieurs Coyaud p. 1532 et Quinefault beau-frères* » et signé : Richard curé de Puy-de-Serre, celui-là même dont il est fait mention plus haut (p. 1509).

Un an plus tard, il rejoint son épouse, vraisemblablement au cimetière du lieu et à la date du 4. 2. 1761, le curé Richard a écrit « *a été inhumé le corps de maître Henry Quinefault âgé d'environ de soixante onze ans, ont été présents le Sr Pierre Henry Quinefault son fils, le Sr de la Charpentrie son frère (Gabriel Louis), le Sr Coyaud beau-frère, . . .* ».



Pierre Claude (° 1721), leur fils aîné, ne semble pas présent à la sépulture de ses parents. En 1770, il est dit « *controleur des actes de l'enregistrement* » ou « *receveur des domaines du roi* », donc c'est un magistrat, demeurant à Château-Gonthier dans la Mayenne.



← **Château-Gonthier** (Mayenne)

Après le décès de ses parents, il fait aveu le 23 juin 1770 et jusqu'en 1787, « *à cause de Suzanne Clisson sa mère* » pour le *fief du Bois-Beluteau* (voir AD de la

Vienne C 509 - fief qui lui vient précisément de sa mère, et situé vers le *Nay* sur la p/sse de Mervent). A la même date, il rend aussi aveu pour le *Fief de la Plesse* (voir AD de la Vienne C 509), « *pour faire hommage des choses dépendants des Martelières* » du *Nay* et ayant appartenu à feu l'abbé Clisson, son oncle, le frère de sa mère. Entre le village et le *Pont du Nay*, se trouve une terre appelée le « *Champ de la Plesse* ».

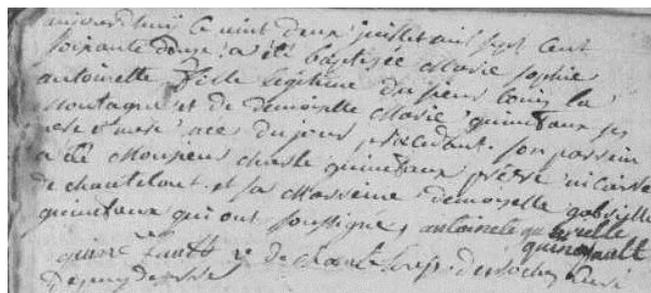
Pourquoi est-il parti si loin de sa famille ? S'est-il marié en Mayenne ?

En tous cas, il a au moins un fils nommé Pierre Henry, qui en 1811 est dit « *étudiant* » sur la matrice cadastrale de Mervent, et toujours propriétaire de nombreux biens à Mervent notamment sur le *Nay* où son grand oncle, le chapelain, Jean Clisson possédait, avant lui, maisons et terres : (B31 terre Cour du Nay 73 a50, 97 idem 84 a20, 114 bis les Nouettes 17 a80, 117 terre C du Nay 15 a20, 328 jardin 32 a40, 336 maison 1 a20, 338 grange 0 a80, 339 maison 1 a, C3 Grand bois rond 1 h 92 a30, C 4 bois C d Nay43 a40, 6 idem 70 a10, 21 pâture C d N 56 a, 22 terre 19 a80, 25 les Têtes ? 2 h 61 a30, 37 jardin 9 a40, 39 idem 6 a, 44 maison 0 a60, 47 jardin 16 a40, 9u terre C d N 1 h 28 a70, 95 bois C d N 2 h 03 a15, 100 la Prée 5 h 08 a75, F 118 terre C d N 17 a90.).



Cependant, à la sépulture de Me Henry Quinefault est signalé un autre fils : Pierre Henry (° 1733).

Celui-ci, qui est dit « *licencié es loix* », est dès 1763, un habitant de la p/sse de Pugny (79), située au cœur du bocage, non loin de Moncoutant et Bressuire, à proximité du Breuil-Bernard (p/sse limitrophe), de Chanteloup (p/sse limitrophe), où *Messire Charles Quinefault* son parent, est prêtre vicaire (et non curé) de cette paroisse depuis le 5 juin 1771. Et, l'année suivante, il est parrain à Puy-de-Serre (2. 7. 1772), de



Marie Sophie Antoinette, la fille de sa sœur Marie mariée à Louis La Montagne : est marraine, leur cousine Gabrielle Antoinette. Il est présent, toujours à Pugny, jusqu'en août 1782. Est-il décédé, on peut le penser car en 1788, il n'est pas présent au mariage de son cousin Pierre Henry, et pourtant les paroisses sont limitrophes.

← **Acte Baptême 1772 Puy-de-Serre**

Pierre Henry est un notable du lieu de Pugny, car il est très souvent sollicité comme parrain, est même présent lors de mariage et aussi à la sépulture de *Demoiselle Adienne de Mauroy* (+ 7. 5. 1770 âgée de 25 ans), fille de François Denis de Mauroy, Haut et Puissant seigneur de cette paroisse, et possesseur du château de Pugny.

Dans cette paroisse, Pierre Henri Quinefault, alors majeur (en fait, il a 55 ans), épouse le 10 juin



Elle est la fille de Mr Pierre Henry, qui est greffier de la châtellenie du Breuil-Pugny, et qui naturellement, rédige tous les écrits (correspondances, registres, rapports, . . .) du seigneur de Pugny. Ce qui explique qu'il signe admirablement bien. C'est un notable important, puisque, lui, son épouse, *Demoiselle M. Agélique Germain* et leurs enfants demeurent tout bonnement au château de Pugny. D'ailleurs, les uns comme les autres sont fréquemment aussi réclamés pour être parrain ou marraine.

← Vestiges du **château de Pugny** (79)

La cérémonie religieuse eut donc lieu dans la petite église de Pugny. Sur le registre, il est signalé que les parents de Pierre Henry sont décédés et que, seule, sa sœur Gabrielle Antoinette Quinefault est présente. Du côté de la mariée, en dehors de ses parents qui signent naturellement, celle-ci n'a que son frère, Joseph.

→ **Eglise de Pugny** (79)

Pierre Henry, et sa jeune épouse ne reste pas dans cette paroisse et, auprès des parents de Marie Adrienne. D'ailleurs, ceux-ci n'y resteront pas non plus longtemps car les émeutes de 1792 les chasseront du château. Ce château, qui avait été fortifié en 1474 grâce à Guillaume d'Appevoisin (voir plus haut cette famille p. 1447), va être détruit. Dès que la Révolution de 1789 semble ne plus tenir ses promesses, les esprits s'échauffent et les paysans (et bien d'autres), troublés par la répression à l'égard de leurs prêtres, par les hausses d'impôts, et surtout le recrutement des jeunes pour partir aux armées, se révoltent tandis que les plus fervents partisans de la Révolution vont se maintenir dans leurs convictions. Inévitablement, c'est l'affrontement. Et, puis surtout, on veut l'égalité entre toutes les classes comme le montre les caricatures de l'époque : « *Le temps présent veut que chacun supporte le Grand Fardeau* ».



← Caricature : « *Le temps présent veut que chacun supporte le Grand Fardeau* »

En effet, le 25 août 1792, le château de Pugny fut pillé, saccagé et incendié par les gardes nationaux de Pouzauges, de la Châtaigneraie mais aussi ceux de Fontenay. On imagine aisément que le citoyen Pierre Henry, beau-père de Quinefault, y demeurant alors, dut fuir avec sa famille. En 1793, il est dit demeurant à Beauvais (petit hameau avec un petit domaine proche d'un étang), p/sse du Breuil-Bernard (79), qui est toute proche. Il y a fort à parier qu'ils sont royalistes comme l'était probablement Pierre Henry Quinefault !

Mais où celui-ci est-il passé ?

On le retrouve à la Châtaigneraie présent lors de l'élection des représentants de la Vendée à la Convention

Nationale donc à l'assemblée des électeurs du département de la Vendée (qui comprend six districts dont celui du canton de la Châtaigneraie), nommés en exécution de la loi du 12 août.

Mais avant cela, il y eut, en préliminaire, les assemblées de paroisses qui comprennent le seigneur et le curé, membres de droit, un syndic et trois, six ou neuf membres, suivant le nombre de feux (de foyers ou habitation et leurs habitants ; à titre indicatif : Puy-de-Serre comptait environ 50 feux, Faymoreau 170 et Mervent 300 feux), seul mode de recensement alors connu, à savoir : trois au-dessous de cent feux, six au-dessous de deux cents, et neuf si elle en avait davantage. Les éligibles devaient payer au moins trente livres d'impositions dans la paroisse et avoir vingt-cinq ans accomplis (c'est-à-dire être majeur). Puy-de-Serre avait alors trois représentants dont Quinefault et Coyaud pour le sûr !

Le **clergé**, la **noblesse**, le **tiers-état** →



Les assemblées étaient composées de sujets des trois ordres payant des impositions foncières ou personnelles. Ces assemblées d'élections et les bureaux intermédiaires étaient le lien de correspondance entre les assemblées de communautés ou municipales et l'assemblée provinciale. Elles soumettaient à celle-ci l'état de leurs frais d'administration et les projets intéressant particulièrement leur territoire.

Une délibération de l'assemblée de département divise l'élection de Fontenay en six arrondissements : Fontenay, Luçon, Coulonges, la Châtaigneraie, Sainte-Hermine et Chantonay en sont les chefs-lieux. Chacun d'eux a quatre délégués : un pour le clergé, un pour la noblesse, deux pour le tiers.

Le district de la Châtaigneraie, canton de la châtaigneraie, avait à sa tête Pierre Louis David, président du district, et était composé de : Esprit-Samuel Soullard, juge au tribunal, Etienne Marie Giraud, maire de la châtaigneraie, Pierre Duponnet, greffier du tribunal, Jacques André Mallet, juge au tribunal, Jean Louis Chaigneau, homme de loi, Jean Gabriel Gallot, médecin ; Marc Calixte Joffrion, homme de loi, Pierre Louis Pastureau, enregistreur, et du canton de Loge-Fougereuse : **Pierre Henry Quinefault**, juge de paix, demeurant à Puy-de-Serre, **Louis François Coyaud** (et cousin de Pierre Henry Quinefault), de Faymoreau, aussi homme de loi, etc.



← Intérieur de l'église de la Châtaigneraie

Cette assemblée s'ouvrit le 2 septembre 1792, sur les 9 heures du matin, dans l'église paroissiale de la châtaigneraie. Le plus ancien d'âge étant Pierre-Isaac Pineau, fut appelé à la présidence provisoire. Jacques-Charles Guichet (notaire au Breuil-Barret) fut invité à exercer les fonctions de secrétaire. Les plus âgés après le président : Pierre Henri Quinefault, Michel Martineau et Jacques Jodet prirent place au bureau comme scrutateurs.

Les électeurs de chacun des six districts « se retirèrent dans six bureaux respectifs aux fins de nommer des commissaires pour vérifier les pouvoirs des électeurs ». Ensuite « tous les commissaires réunis formèrent six bureaux pour la vérification des pouvoirs des électeurs de chaque district ; à la séance de l'après-midi, deux heures et demie, les bureaux rapportèrent successivement les pouvoirs vérifiés ».

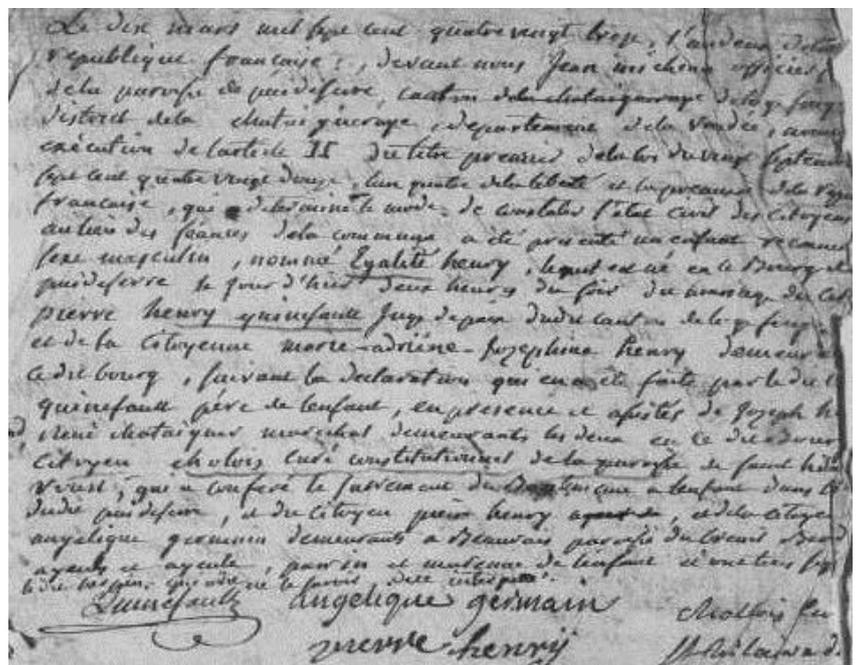
Le procès-verbal ne fournit pas de renseignement sur les discussions qui purent avoir lieu avant l'admission des électeurs par l'assemblée générale (voir Journal d'un fontenaisien sous La Révolution). On apprend seulement qu'il ne fut fait aucune allusion sur le dénommé Jolly (« futur chef de brigands » qui fut assassiné à Saint Laurent sur Sèvre par des hommes le prenant pour un espion bleu. Quand ils se rendirent compte de leur erreur et qu'ils avaient tué un grand chef Vendéen ils furent consternés. Jean Baptiste Joly est mort un dimanche de Juin 1794 à l'âge de soixante ans), qui fut « déclaré indigne et fut chassé », parce qu'étant officier municipal, procureur de la commune de la Chapelle-Hermier, il cachait les prêtres réfractaires expulsés du département. Puis la liste générale des électeurs étant vérifiés, ceux-ci furent admis en salle d'assemblée.

A ces moments-là, il fallait être du bon côté c'est peut-être pourquoi, en 1793, Pierre Henri Quinefault, qui vient d'avoir un fils, le nomme Egalité Henry. Le ton est donné !

Habitant, alors, au bourg de Puy-de-Serre, il en fait la déclaration à la « Maison commune » (lieu des séances ou mairie) et dans les formes du moment !

Baptême d'**Egalité Henry** →

« Le dix mars mil sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la République Française, devant nous Jean Michaux, officier (civil et républicain) de la p/sse de Puy de Serre, canton de la Loge-Fougereuse et du district de la Châtaigneraie, département de la Vendée, avoir fait exécution de l'article 15 du titre premier de la loi du vingt janvier mil sept cent quatre vingt douze, l'an deux de la liberté et qui détermine le mode de constater l'état-civil des citoyens au lieu des séances (mairie) de



la commune a été présenté un enfant reconnu du sexe masculin, nommé **Egalité Henry**, lequel est p. 1535 né au bourg de Puy-de-Serre le jour d'hier deux heures du soir du mariage du citoyen Pierre Henry Quinefault juge de paix du canton de Loge-Fougereuse et de la citoyenne Marie Adrienne Joséphine Henry demeurant audit bourg, suivant la déclaration qui a été faite par ledit Quinefault père de l'enfant en présence et assisté de Joseph Henry (oncle maternel), René Chataignier, maréchal, demeurants tous les deux en cedit bourg ; c'est le citoyen Cholois curé constitutionnel de la paroisse de St-Hilaire de Voust qui a conféré le sacrement du baptême à l'enfant dans l'église dudit Puy de Serre, et du citoyen Pierre Henry . . . ? et de la citoyenne Angélique Germain demeurant à Beauvais (lieu-dit) p/sse du Breuil-Bernard (79), ayeul et ayeule (sic), parrain et marraine de l'enfant . . . , soussignés ».

Ce document vaut son pesant d'or !

Ses aïeux, ses bisaïeux, ses tri, . . .etc. devaient se retourner dans leurs tombes : d'abord pour le prénom **Egalité**, puis pour le baptême donné par un prêtre tout simplement assermenté c'est-à-dire qui a prêté serment à la République, contrairement aux ordres du pape. Le curé Chollois, officier public de la commune de St-Hilaire de Voust, n'apparaît plus dans les registres quelques mois plus tard. S'est-il rétracté comme beaucoup d'autres ?

Caricature : « Le temps passé les plus utiles étaient foulés aux pieds » →

Qu'est-ce qui aurait pû motiver aussi brutalement Pierre Henri Quinefault pour ainsi « tourner casaque » en si peu de temps ? S'était-il réellement rendu compte, comme le montrait les caricatures de l'époque et les légendes qui les accompagnaient « *Le temps passé les plus utiles étaient foulés aux pieds* », des abus multiples des classes privilégiés !

N'oublions pas que nous sommes dans une période compliquée et trouble. Qu'il fallait s'adapter : la plupart des nobles fuyaient, les riches paysans achetaient, les bourgeois s'accommodaient tandis que d'autres perdaient tout bonnement leurs têtes.

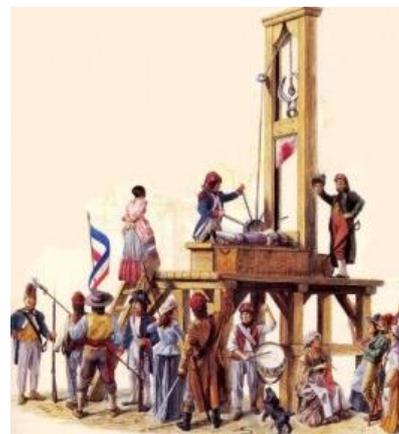
Ainsi : René-Hubert Julliot (de la famille citée plus haut p. 1526) officier vendéen donc royaliste, âgé de 38 ans, fut condamné à mort à Fontenay, le 25 octobre 1793 : même à Puy-de-Serre, deux frères : Louis Aimé, 36 ans, domestique, et Jean Aimé, 40

ans, journalier, guillotiné tous les deux à Fontenay, sur l'ex-Place royale (aujourd'hui la Place Viète) le 9 février 1794, « pour avoir été avec les brigands, depuis le commencement des brigandages, armés de fourches et de fusils » ainsi que **Jean-René Baudry** (de cette riche famille de paysans issue de Mervent, les Baudry, ceux-là même qui achèteront la *Cornelière* de cette paroisse, et que nous verrons plus loin), 46 ans, mis à mort au même lieu, le 8 avril suivant, « comme contre-révolutionnaire » donc royaliste, et encore Jean Brancard, laboureur, à **Pied-de-Cerf** (sic), condamné à mort comme soldat de la Vendée, le 6 avril de la même année (1794), par le tribunal des Deux-Sèvres. Ainsi également à Faymoreau, Philippe Bossard, 39 ans, mort en prison à Fontenay, le 27 septembre 1794. On ne sait pas pour quel motif il avait été mis aux fers, sans doute, comme tant d'autres, pour des raisons politiques ou religieuses !

Presque toutes les communes étaient touchées. Les règlements de compte se faisaient des deux côtés ainsi : Jean Bage, 44 ans, fut « assassiné à Vux, dans son lit, par les chouans (sic) dans la nuit du 12 au 13 octobre 1794 ». Cela dû faire « grand bruit » dans le coin car Vux, qui est un gros village de la commune de Foussais, est limitrophe de *Cul-de-Bray*, aussi pas loin de *l'Ourdraire* et de la *Cornelière* (tous hameaux de notre paroisse). De plus, les Bage étaient très connu à Mervent.

← **Place Viète** (ex-place royale) à Fontenay

Foussais aussi est touché : Jean Caillet, 61 ans, maire de la commune (en fait, officier public de l'An I = 1792 à mai 1793 ; notaire et époux Françoise Fonteny sœur du



défunt curé Fonteny), est guillotiné le 16 janvier 1794, « pour avoir voulu voler le cheval du curé de p. 1536 Fousais, bon patriote (il s'agit ici d'un curé assermenté, Bichon, arrivé en juillet 1792 « reconnu bon patriote » mais qui restera très peu de temps dans cette paroisse) ; engagé les citoyens à se soulever contre les troupes de la



République et à les repousser, de concert avec Charles Vexiau et plusieurs autres ». La fille de Jean Caillet, Julie (38 ans), épousera en 1805, Pierre Simon Quinefault (° 1768 Lusignan), qui est de retour au bourg de Fousais comme chirurgien.

← Le château de **Cul-de-Bray**
D'ailleurs, Jacques Charles Vexiau (x M. Madelaine Perraine, voir Bull. n° 49 *La Clavelière*), 25 ans, fut guillotiné aussi le même jour, comme complice du précédent, à Fontenay (la guillotine était placée sur l'actuelle place Viète ex-Place Royale), le 25 nivose An II (14 janvier 1794) « ayant été condamné à mort le même jour comme « chef de brigand » (de

royalistes), il devait être livré de suite entre les mains du « Vengeur national » et mis à mort dans les vingt quatre heures » (arch. Dép. Vendée, ancienne cote R 77 et famille Perraine p. 42 Maillaud Tome 14).

Deux mois plus tard, c'est au tour d'Augustin Maupetit, dont presque toute la famille demeure au gros village de *Culdebray* (voir bull. n° 52), qui le 27 mars subit le même sort « pour avoir été avec les brigands (de Fousais, cités plus haut), s'être battu, puisqu'il porte des coups de sabre, et toujours a été dans les mauvais principes ».

La **Rochelle** rue du Palais →

Retournons rapidement à Pierre Henri Quinefault.

Sept mois plus tard, alors qu'il se trouve à La Rochelle, il y décède le 17 brumaire An II (17 octobre 1793), âgé de 60 ans ; « ledit Pierre Henry Quinefau (sic), **jugé de paix**, est mort hier à six heures du soir, en son domicile » (signale l'agent municipal qui s'est déplacé pour constater et dresser le présent acte). L'acte a été signé admirablement bien par Sabourin officier public (qui signe comme un notaire ou comme un magistrat et étrangement comme François Sabourin, sénéchal à Fontenay sous l'Ancien Régime – donc magistrat – propriétaire de la *Citardière* voir bull. n° 51). On penserait que cette saga s'arrêterait là, mais non !



Sa veuve, qui retourne en sa « *Maison de Beauvais* », p/sse du Breuil-Bernard (où ses parents s'étaient installés après les émeutes de 1792 qui les chasseront du château – voir plus haut p. 1533), se remarie en seconde noce, et presque aussitôt, avec Jacques Febure (propriétaire à Fousais, *Maison de la Gutinière*) dont elle a un fils, Antoine Arcis (° 1799) mais est bientôt à nouveau veuve. Un peu plus d'une dizaine d'années après, à Fousais (le 13 avril 1806, elle a alors 37 ans), elle convole en troisième nocces avec Joseph Aimé, gendarme à la *Résidence* de Fousais.

En 1827, alors qu'elle a 58 ans, son fils Egalité Henry Quinefault, propriétaire âgé de 34 ans, qui demeure « en sa maison de Beauvais » (qui lui vient de sa mère), dans la commune du Breuil-Bernard (79), se marie le 13 janvier avec Marie Agathe Taudière dont le frère Jacques, qui est dit métayer à Beauvais, est du même âge qu'Henry Egalité. Du côté du marié (qui signe admirablement comme son défunt père), il n'y a personne de présent hormis sa mère, et qui bizarrement signe « *Henry Vve Febure* ».

Son fils lui donnera d'abord trois filles (Joséphine, M. Louise, Geneviève), puis enfin en 1833, un fils naturellement nommé Henry.

Avant d'aller plus loin, revenons au 18^{ème} siècle, puis je reprendrais avec l'histoire de la famille Jolly ; voyons qui se trouvaient vraiment dans ces deux lieux. Commençons par la *Cornelière* de Puy-de-Serre, puis ce sera la *Cornelière* de Mervent

Je vous les donne en vrac sans plus de précisions (seulement à titre indicatif).

En 1588 (A.D.V. 3 E 37/248), le 12 mars, **Mathurin Girard**, notaire en court lay, est dit demeurant

au village de la *Cornillère*, paroisse de Puy de Serre (je n'en sais rien de plus mais cela prouve au moins **p. 1537**



que cette *Cornillère* était importante).

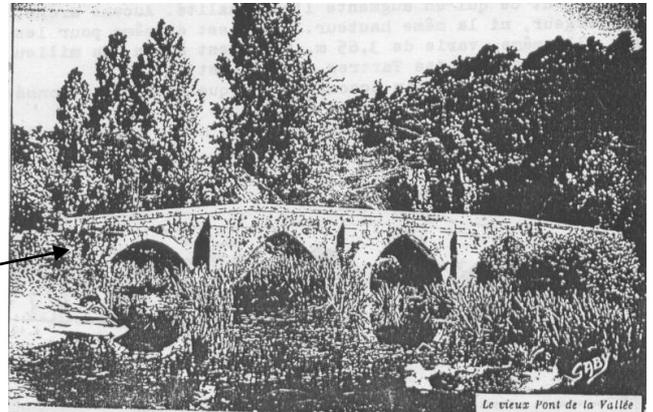
Naturellement, la famille **Clisson** (comme vu plus haut), leurs gendres : **Panou**, **Bossand** dont l'épouse Catherine Clisson meurt à la *Cornillère* (Puy-Serre), les **Julliot** (aussi vu plus haut), les **Quinefault** (pareillement), et des plus modestes : 1 octobre 1761 (Maillaud T 9 notes Pineau + Fonteny not Foussais) : M. Jean Pineau et Marie Anne Brunet « *donnait à ferme pour 9 ans, à Pierre Drouet, bordier, x Marie Daguin sa femme, demeurant à Sairigné paroisse de Foussais, une borderie sise au village de la Cornillère paroisse de Puy-de-Serre* ».

M^o Mathieu Queneau, sieur des Guilbaudières (fils de Barthélémy Queneau), passait le 5 janvier 1674 (Fèvre not Fontenay) un accord avec **Jean Fourestier**, marchand et Françoise **Fèvre** sa femme (laquelle était sœur de feu Georges Febvre), demeurant au village de la *Cornillère* (Puy de Serre), et qui possédaient les biens dudit feu Georges Febvre.

Pour la *Cornillère* de Mervent :

Le 9 juin 1582 (Maillaud T 9 notes Potereau + Robert not Fontenay), Michelle Rousseau vve de Mathurin **Maryonneau**, de la *Cornillère*, partageait quatre boisselées de terre indivises entre : Michel Potereau (av md à Foussais village de Sérigny) X Mathurine Guillosteau de la *Renaudière*, et Jehan Potereau, laboureur à bœufs (et md), de la *Jamonnrière*.

Dans la même période vivaient avec eux Pierre **Morisset** époux de Marie Maryonneau, la sœur du feu Mathurin. D'ailleurs, le 28 décembre 1590 (Maillaud T 2 notes Morisset Robert notaire Fontenay), il est dit marchand-fermier demeurant à la *Cornillère* paroisse de Mervent et le 6 octobre 1610 (Robert not Fontenay), Pierre Morisset, toujours à la *Cornillère*, vendait à sire Jacques Bernardeau, marchand-tanneur à la *Vallée* au bourg de Mayrevent, la 8^{ème} partie par indivis avec ledit Bernardeau et avec Loys Méry, en « *une pièce de pré située près le pont de la Vallée* » dudit Mairevent. Mais il ne restera pas à Mervent puisque le 8 juillet 1615, il est alors notaire et fermier de la seigneurie du Bois Chapeleau (qui relève des fiefs de Mervent) de la paroisse de la Chapelle-Thirieul. Il était mort avant le 7 mai 1615 laissant une fille unique Jehanne qui se marie à la Chapelle-Thirieul.



Son frère, Nicolas Morisset, quant à lui, marchand demeurant à la *Jamonnrière* de Mervent, afferme le 9 mars 1611 (3 E 37/278 Etude F (3 E 37) Notaire (1604 à 1622) Jehan Robert), en indivis avec André Bouheron (les *Ouillères*), Jacques Bernardeau (les *Loges*) et pour 7 ans, de René de la Varenne, baron de Sainte Suzanne, seigneur de la Roussière, *Cuteprays* et autres lieux à cause de Jehanne Girard son épouse, les *maisons nobles, terres et seigneuries de Cuteprays*, Puy de Serre, dîmes, terrages, cens, rentes et droits de fief (voir bull. *Culdebray*).

Morisset : (vers la *Renaudière*, se trouve le champ Moricet).

Morisset Nicolas

X Michelle Turquoise

/	/	/
<u>Pierre</u>	<u>François</u>	<u>Nicolas</u>
X Marie Maryonneau	X Marguerite David	X Catherine (Mathurine) David
		XX Renée Denis

/	/	/	/
<u>Jehanne</u>	<u>Marie</u>	<u>Jehan</u>	<u>Marguerite</u>
X Pierre Joubert	x David Barailleau		

sergent royal Chapelle-Thirieul

Mathurine
X Pierre Thébault



Sur le même lieu, probablement deux autres frères Morisset qui ont épousé deux sœurs : François, marchand-tanneur, qui a épousé Marguerite David (François y est encore le 26 avril 1592 - Mesnard notaire Fontenay) et Nicolas, marchand demeurant aussi à la *Cornillère* le 28 décembre 1590 (Maillaud T 2 notes Morisset Robert notaire Fontenay) et qui est l'époux à cette date de Catherine David. A cette date, avec leurs femmes, ces derniers

faisaient une vente. Quelques années plus tard, alors qu'il demeure à Lauderaire (l'Ourdraire), p. 1538 p/sse de Mervent, le 5 mars 1598, Nicolas vend à M^o André Garipault divers biens à la Davyère de Foussais. Il semble qu'ils soient tous tanneurs en ce lieu. En 1601, Nicolas est adjudicataire du marc (surveillance) des cuirs et marchandises de tannerie de Mervent.



Le 31 octobre 1682 (Maillaud T 13 notes Barailleau + dossier + Maillaud T 2 Morisset + Loyauté not) Jean Morisset (fils de Nicolas Morisset) doit à Pierre Thebault corroyeur à Bourseguin, (époux de Mathurine Barailleau, fille de Marie Morisset) ledit Thebault « amortissait une rente foncière qui lui était due (à cause de sa belle-mère) sur la métairie de la **Bodinière** paroisse de Mervent, par Jean Morisset, laboureur en ladite métairie de la Bodinière, ci-devant arrentée à Nicolas Morisset, père dudit Jean »

Quelques années plus tard, le 29 mars 1611 (Maillaud T 3 notes Roulleau dans dossier Thommelet + Rousseau not Fontenay), Mathurin **Thommelet le jeune** et Marguerite Caillerot, sa femme, demeurant à la **Cornelière** paroisse de Mervent, reconnaissent devoir 300 livres pour cause de prest (prêt) à Françoise Roulleau, veuve de Sire Jacques Mercier, marchand-pintier, faubourg des Loges à Fontenay.

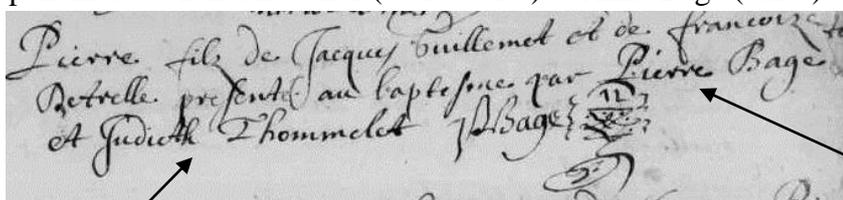
Mathurin Thommelet dit « le jeune », est donc tanneur mais aussi **hostelier** : Le 23 novembre 1619 (Maillaud T 3 notes Fradin-Potereau dossier Thommelet + Robert not Fontenay), Jehan Normand (lequel, tenait à ferme pour 6 ans, cette ferme de vente de vin, sur Mervent, Bourneau, etc. 15 paroisses, pour 100 livres tournois – il demeurait à Fontenay) comme fermier du « droit du huitiesme du vin qui se vend en détail » dans la paroisse de Mairevent, sous-afferme à Mathurin Thommelet le jeune, tanneur et **hostelier** au village de la **Cornulière** paroisse de Mairevent, le « droit du huitiesme du vin » qui se vendra en détail es maisons dudit village de la **Cornulière**, pour 24 livres par an.

La **Jamonière** : partie du XVI^{ème} à gauche →

Son père, Mathurin « le vieux » est également tanneur et marchand. Le 5. 8. 1581, Mathurin achète (en indivis avec Jacques Bernardeau) à Mathurin Perreau, marchand demeurant au Langon 40 peaux vertes avec le poil de vache, pour un écu 10 sols la peau, soit au total 46 écus 2/3. En 1601 (3 E 37/267 - Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert), il est adjudicataire 1601 du marc des cuirs et marchandises de tannerie de la p/sse de Bourneau. Il est installé, lui, à la **Jamonière** avec ses deux filles : Marie qui a épousé François Mallet, aussi tanneur, et Judith s'est mariée (avant 1648) avec Jehan Bage, marchand courraieur (cuir).



La famille Thommelet, qui est sans nul doute très aisée, est protestante. Ainsi, la fille de Mathurin Thommelet père, Judith, l'épouse de Jehan Bage (avant 1648 et aussi d'une famille protestante et qui le demeurera longtemps) fait baptiser au Temple de Foussais (à la Buardière), le 12. ? 1648, leur fille Catherine dont le parrain fut Jehan Chastelier (de Foussais) et Anne Bage (tante). Judith sera marraine, encore au même



Temple, en 1663 ayant à ses côtés son fils Pierre comme parrain ; la cérémonie est donnée par Charles Forestier, pasteur du temple de la Buardière (arrivé en 1615 à Foussais). Sur l'acte ci-dessus, on remarque sa

signature admirable (toujours le nom de jeune fille), preuve s'il en faut, qu'elle a reçu une excellente éducation et qu'elle fait partie d'une famille aisée. Avec elle, signent également son époux et son fils.

Famille Thommelet :

Thommelet Mathurin le jeune protestant

X Marguerite Caillerot 1611 à la Cornelière

/

/

/

Pierre Thommelet protestant

X Elisabeth Faucher

/

Judith Thommelet protestant

X Jehan Bage c-germains

/

/

Jehan Bage Catherine

X 1675 Marie Berthon -- frère-sœur -- x 1673 René Berton

Puis, pour revenir à la *Cornelière*, en 1637, est installé dans la même auberge que Mathurin **p. 1539**



Thommelet dit « *le jeune* », Maître Pierre Birard, **hostellier** à la *Cornelière* (de Mervent) marié à Louyse Reneiller. C'est dans son établissement que se produit le

drame que nous avons vu plus haut (p. 1495 à 1498). Dans le village, encore, à la même date, Nicolle Moreau âgée de 61 ans ou environ, demeurante audit village de la *Cornullière* en la paroisse de Mayrevent, qui était présente et qui a témoigné.

Maintenant voyons cette famille Jolly, qui elle, va demeurer dans le logis même.

Revenons un peu en arrière afin de mieux cerner cette famille Jolly installée à la *Cornelière* et surtout pour mieux comprendre comment la *Cornelière* est tombée entre leurs mains.

Blason des Joly →

Cette famille, autrefois protestante, compte parmi ses membres, des « *bourgeois* » (bourgeois : catégorie sociale comprenant les personnes jouissant d'une situation relativement aisée et qui n'exercent pas un métier manuel), de riches marchands, mais aussi des magistrats : sergent royal en Poitou et général de France, notaire, procureur es cour royale, lieutenant et subdélégué de l'Intendant du Poitou . . . , installés un peu partout dans la région : à Fontenay, à Bourneau, à Foussais, à Mervent dont la Haute et la Basse *Clavelière*, plus tard à la *Cornelière*, . . . , bien que l'origine de cette lignée et leur patronyme, se trouve être à Doix et plus principalement au fief de St-Picq.



← La *Clavelière*

Leurs alliances (par mariage) sont faites parmi les familles les plus prestigieuses de la région.

Plusieurs branches vont se démarquer : l'une devient propriétaire de la seigneurie de la *Haute Clavelière*, par saisie (voir bull. n° 49 p 974). Cette propriété sera aussi en indivis, avec plusieurs autres membres de cette famille dont, deux fils de M° François Jolly : François *sieur de Grandchamp* conservera la Haute, et M° René *sieur de la Clavelière* conservera la Basse.

Un autre : Jehan Jolly (fils de Pierre et Marie Naudin et qui est le frère de François, installé à la *Haute Clavelière*), qui est marchand à Fontenay, épouse Anne, la fille de « *Honorable Homme Jacques de Morienne* », très riche marchand, aussi, de Fontenay, Conseiller du Roi etc. . . (celui-là même qui reconstruit le *château de la Citardière*, tel qu'il est aujourd'hui voir bull. n° 51 la *Citardière*).

La *Chauvière* →

Jehan demeure au *Pasty* (métairie et seigneurie situées sur la route de Pilorge, à droite et en face du moulin de la Roche qui en dépendait), paroisse de Notre Dame, de Fontenay, le 4 septembre 1580 et le 13 novembre 1580, il est dit sur un acte notarié « *marchand et fermier adjudicataire de la Maison et Métairie de la Chauvière, paroisse de Mervent* » (Robert notaire à Fontenay) mais le propriétaire en est alors son beau-père Jacques de Morienne.



Puis, après les Morienne, cette famille Jolly fera deux alliances avec la famille de Charles Moriceau de Cheusse, qui est, alors, l'un des personnages les plus en vue de la magistrature de Fontenay (voir bull. n° 51 p. 1168 la *Citardière*) et naturellement l'un des plus riches.

← La *Citardière*

Un point commun les rattache donc tous : leurs terres.

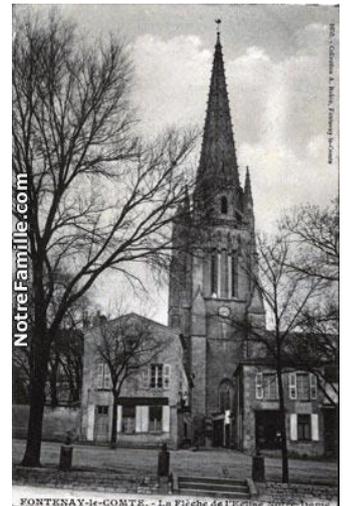
Ils sont tous devenus propriétaires de trois gros domaines de Mervent : Morienne et Moriceau, de la seigneurie de la *Citardière*, les Jolly de St-Picq de la seigneurie de la *Clavelière* et les Jolly *Sieur de la Fournière* ou l'autre *Sieur de la Freslerie*, du gros « *Logis* » (peut-être aussi une seigneurie) de la *Cornelière*.



Jolly notaire Fontenay), il achète à un notaire de La Rochelle, une maison située devant l'église Notre- Dame (nous dirions aujourd'hui, dans les quartiers chics où il fera sa maison) et diverses terres. **p. 1541**

Eglise Notre-Dame (devant) →

Pour ses affaires, Pierre Jolly a un associé Jean Sabourin, et le 25. 8. 1557 (Jean Misère notaire Fontenay), ils sont dit « *fermiers du 10^{ème} du vin appartenant à la fabrique de Ntre-Dame* (organisme, composé de plusieurs membres, qui gère les biens temporels de l'église Notre-Dame), et cependant, ils affermaient pour 2 ans à Hugues Criblé, « *les dîmes tant de blé, fèves, poireaux* » à Auzay, prieuré qui d'abord dépendait de Notre-Dame puis (vu plus haut) de l'abbaye Saint-Pierre de Bourgueil-en-Vallée (Indre et Loire).



← **Prieuré d'Auzay** (et l'église)



Dix ans plus tard, le 6. 4. 1567 (Guillaume Jolly notaire Fontenay), Pierre Jolly (et qui a toujours le même associé), et comme « *fermier* » (gérant des revenus), du Prieuré de l'église Notre-Dame, « *afferme la petite cave dudit prieuré* ».

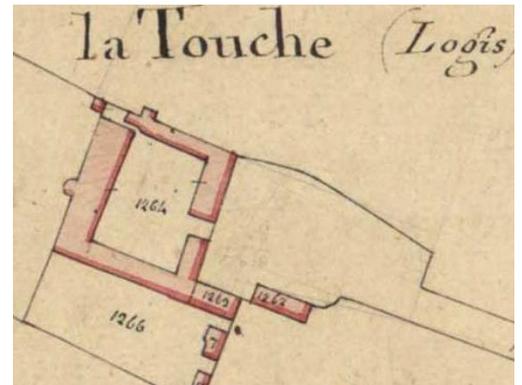
Au mois de juin de la même année (le 7 et même notaire), les deux associés, les *Sires* Jolly et Sabourin (ce dernier est d'une famille protestante convertie vers 1670 – voir la *Citardière* bull. n° 51 et p. 1210) sont aussi fermiers de la seigneurie de la Toushe Georgeau (sic) paroisse de Sérigné, afferment à Hilaire Marchand et Jehan Painparé, laboureurs à bœufs, demeurant Sérigné, « *les terrages des grains et blés, seulement, ensemble et la moitié des grains et blés aussi seulement de la métairie de la Toushe* » (sic). Autrement dit, d'une part, les revenus sur les terres et d'autre part sur la métairie (voir :

http://paleographie.free.fr/site_1_12_2004/notices/PDF/210jb.pdf).

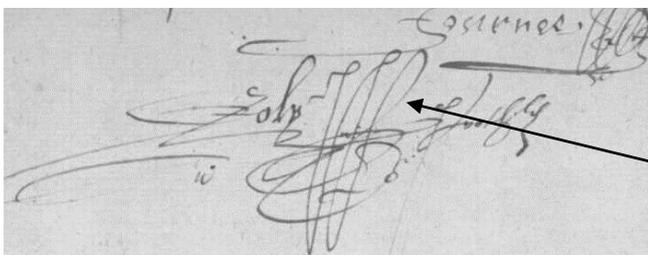
Sérigné Section H de la Touche (Vue 1) →

Pierre Jolly a épousé Marie Naudin (fille de Vincent x Louise Mozière) issue d'une famille de marchand et dont le frère, Pierre Naudin, est marchand bonnetier à Fontenay.

Pierre Jolly, fait son testament le 20. 6. 1573 (David Grignon notaire Fontenay) et, peu après, il partage avec son beau-frère la succession de ses beaux-parents. Pierre, décède peu avant 1578, par son testament, il léguait à François, Ezéchiél, Jouachim et Marie, ses enfants, une somme de 100 écus (or). Son épouse semble lui survivre. Ils avaient eu : Jeanne, Louis, François (branche de la *Clavelière*), Jehan (*Sr de St-Picq*), Ezéchiél, Marie, Joachim.



Mais, néanmoins, Le 8 octobre 1578 (3 E 37/240 Pierre Robert notaire Fontenay) a lieu un procès-verbal touchant le partage de la succession des feus Pierre Joly et Marie Naudyn (sic) sa femme, entre leurs enfants : Jehan Joly, Ezéchiél et Jouachim Joly (ces deux derniers mineurs), sous la curatelle dudit Jehan (leur frère qui est majeur) et de Jehan Mercyer, (plus) Louis Joly, François, Marie Joly, sous la curatelle de Léon Dubois, et (même) leur petite-fille Marie Clerisseau (fille de feu Jeanne et Noël Clériceau), sous la curatelle dudit Jehan Joly et de Jacques Moryenne (non parent).



Si je présente aussi, souvent, les propriétés ou seulement le lieu (sur cadastre) où vivent ces personnages relativement aisés, c'est que cela permet de mieux se rendre compte de leur aisance ou de leur position au sein de la société, qu'ils soient propriétaires ou seulement fermiers dudit lieu en question.

← Signature très alambiquée : **Jehan Joly**

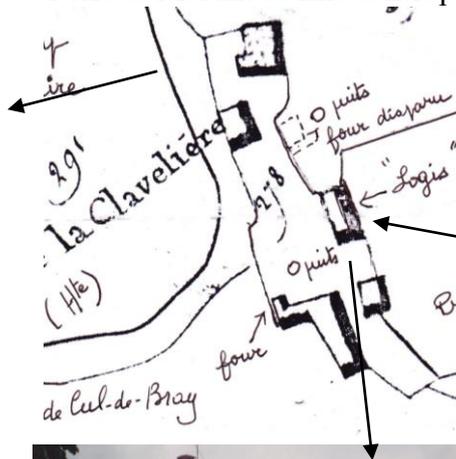
De Pierre Joly et Marie Naudin :

Jeanne : a épousé Noël Clériceau dont elle aura une fille Marie ; elle décède avant 1578.

Louis, est en 1602 sergent royal en Poitou et général en France. M° Louis Joly, qui en 1615, était veuf de Marie Mestayer, se remariait le 29 août avec Claude Poytier également veuve de M° Toussaint Pain ; toutes les parties demeurant « *en la ville basse des Loges dudit Fontenay* ». Il était décédé avant 1635. De son premier mariage, il eut une fille, Marie, qui épousa en 1704 Jacques Pager *sieur de la Citardière* (de Mervent) puis Charles Robert, sergent royal.

François : C'est de lui que descendront les Joly de la *Clavelière*.

Il est aussi sergent royal à Fontenay puis procureur en cette ville. Il épousera v. 1580-85 p. 1542 Perrette Martineau fille d'Étrope, qui était encore en début d'année 1588, propriétaire de la *métairie de la Clavelière* p/sse de Mervent et ex-protestant. Mais le 16 juillet 1588 (



Robert notaire Fontenay), « *Honorable Homme M^o François Joly, sieur de Grandchamp* » fait saisir les biens de Sire Eutrope Martineau, dont ladite *Clavelière* où dorénavant il demeurera de temps en temps seulement (voir plus haut photo). Mais pourquoi a-t-il fait saisir les biens de son beau-père ? François, qui demeurait à Fontenay en janvier 1594 (et au moins jusqu'en janvier 1617), contestait le legs fait (voir plus haut) par son père, et se trouvait en procès contre son frère Loys (Louis) qui représentait ses frères et sa sœur. Ils auront : Jacques Robert (° 1. 4. 1695 baptisé à Notre-Dame) puis François, installé à la *Haute Clavelière* (y demeurait depuis 1630 et le 30 avril 1635 (Chiché notaire Vouvant) à la *Clavelière* psse de Mervent) tandis que René, dit aussi « *Honorable Homme M^o René Joly, sieur de la Clavelière* » (demeurait alors à Vouvant puis il revient à la *Basse Clavelière*). Ce sont ces deux-là qui formeront les branches issues de la *Clavelière* (voir bull. n° 49 p. 975). François Jolly père était décédé vers 1617.



Jehan : C'est de lui que descendront les Joly de la *Cornelière*.

Il était marchand à Fontenay lorsqu'il épouse vers 1578 Anne (de) Morienne, la sœur de Macé *Sieur du Pourtault* (qui aura un fils, nommé Jacques, et qui deviendra propriétaire de la *Citardière* - voir bull. n° 51 La

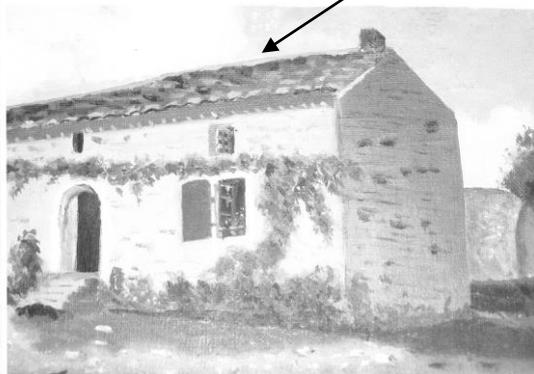
Citardière p. 1141), et la fille de Jacques, qui est aussi sergent royal, mais aussi un riche protestant qui porte blason, et de Françoise Demeignier, qui demeurent « en la rue qui descend du carrefour des Loges aux halles de Fontenay » (c'est-à-dire pas très loin du Pont des Poissonniers ou Pt des Sardines).

Section B2 de Pilorge 1843 →

Le 4 septembre 1580, Jehan Joly et son épouse demeurait à la *ferme du Pasty* dont son beau-père est « *fermier* », mais qui appartient à la famille du Boulay (gouverneur de la ville) dont il est en quelque sorte le gérant (*métairie* et *seigneurie* situées sur la route de Pilorge, à droite et en face du moulin de la Roche qui en dépendait et bien sûr paroisse de Notre Dame, de Fontenay) mais le 13 novembre suivant, il est dit « *marchand et fermier adjudicataire de la Maison et Métairie de la Chauvyère, paroisse de Mervent* » (Robert notaire à Fontenay), mais n'y demeure pas pour autant.



Jehan Jolly achète, le 25. 3. 1581 (Robert notaire Fontenay) à « *Loys (Louis) Bage, marchand, demeurant à Vux* (en limite de Mervent mais p/sse de Foussais) un *journal de pré sis à Vouvant* » (environ 30 à 40 ares selon le lieu) et le 20. 8. 1582 (Robert notaire Fontenay) « *Nicolles (sic) Mestayer, veuve de Jehan Giraudeau, reconnaît devoir 32 écus sols, ce qui revenait à la somme de 96 livres, à Sire Jehan Jolly, pour vente et livraison de marchandises de vin* ». On peut supposer qu'il a repris la charge de « *fermier du 10^{ème} du vin appartenant à la fabrique de Ntre-Dame* » que tenait avant lui son père.



Jehan Jolly, mourut prématurément en juillet 1587, en l'*Hôtel noble de la Boissière* (qui appartient également à son beau-père Jacques (de) Morienne, et situé au bourg du Poiré/Velluire) où il s'était réfugié car Fontenay venait encore d'être reprise par les protestants, et plus exactement à Notre-Dame de Coussay (où une antique chapelle en ruines s'y trouve encore à quelques centaines de mètres du Logis noble de la Boissière), « *ledit feu et ladite Morienne auraient été contraints de se retirer en raison et prise de Fontenay par ceux de la R.P.R.* » (religion prétendue réformée). Nous sommes en pleine guerre de religion !

Jehan et Anne Morienne avaient eu : Pierre (° v 1579), Jacques, Nicolas (*Sieur de St-Picq*) et Marie (° ? + jeune).

Sa veuve, Anne Morienne, se remarie le 1 mai 1589 (Bataillon notaire Vouvant et Grigon notaire Fontenay) avec René Denfer, veuf et sergent royal à Fontenay, dont elle aura encore : René et Jeanne (x André Garipault *sieur de la Ménaudière*). Le couple demeure à



Fontenay « en leur maison appelée « Denfer » au faubourg des Reclus ». Anne Morienne décède p. 1543 entre 1624-26.

Mais, terminons-en avec les enfants du couple Joly-Naudin (cités plus haut).

Ezéchiél : est, en 1596, M^{re} chirurgien à St-Aignan en Berry. Il était décédé après le 3. 8. 1614, date à laquelle il faisait donation à sa sœur Marie de ses droits de part et portion sur une pièce de terre.

Joachim : demeurait dans une « maison sise en la Grand Rue de cette ville de Fontenay, devant le



Temple Notre-Dame (sic), qui appartient audit Jouachim Joly », maison qu'avait achetée, en 1556, Pierre Jolly et Marie Naudin, son père et sa mère. Cette portion de maison, dont il ne possédait que la 6^{ème} partie, reviendra après son décès, peu avant 1592, aux enfants de son frère Jehan décédé prématurément en juillet 1587. On peut donc penser qu'il était demeuré célibataire ou marié sans enfants.

← Section H de Notre-Dame 1843 (Vue 1)

Marie : elle épouse Denis Buffetou (ou Bufféchou), marchand tailleur d'habits, dont elle aura pour le sûr, une fille Yvonne. Elle demeurait le 27 mai 1603, au faubourg du Reclus de Fontenay-le-Comte, et « ayant mémoire et souvenance quelle auroit esté persuadée et induicte par

Jacques Joly son parent (neveu), et héritier luy bailler certain domaine » (sic), révoque tout don mutuel ou testament. Marie était décédée avant juillet 1630.

De Jehan Joly et Anne Morienne :



Commençons par la dernière née : Marie qui décède jeune.

Pierre : (° v. 1579) qui est aussi dit Me Pierre Joly *Sieur du Bois*, est protestant et marchand orfèvre à Fontenay dans la « rue des Orfèvres » (existe toujours, elle part du Pont des Sardines et remonte vers la rue G. Guillement). Il avait épousé v. 1604 Jeanne Chapeau (qui lui donnera 7 enfants dont Marie qui épousera Julien Baudon, notaire, et dont les 3 fils : Jacques, André, Charles émigreront au Canada y faisant souche) mais en sera séparé de biens en 1615. Elle demeurera alors seule au « faubourg du Reclus » lorsque décède son époux av. 1643.

Jacques : chirurgien à Dieppe

Nicolas : C'est de lui que descendront les Joly de la *Cornelière*.

(° ? + 1632 x Marie Dinot xx Marguerite Pineau) est notaire royal à Fontenay où il demeure de 1611 à 1632 date de son décès. Mais il est aussi qualifié de marchand. Par le partage du 3 août 1610, il recevait de ses grands parents maternels (famille De Morienne) la métairie de St-Picq sise dans le bourg de Doix.

A partir de cet héritage, il portera le titre : Nicolas Joly *Sieur de St-Picq*, qu'il transmettra naturellement à son fils. On peut supposer que cette métairie dépendait du château de Doix (ci-contre : dessin rare trouvé dans le tableau d'assemblage de 1809 du cadastre Napoléon de la commune de Fontaines) mais elle n'est pas signalée en particulier parmi les nombreuses métairies du bourg. Naturellement, la métairie de St-Picq est affermée à un laboureur, et à sa famille, qui l'exploite.



En 1612, il était élu collecteur des Tailles de la ville de Fontenay. Il était aussi en 1613 fermier du 8^{ème} du vin vendu en détail au bourg et paroisse de Corpe (près de Luçon) ; c'est à lui et son associé qu'en avril 1615 il sera réglé et « payer dans la feste de la St-Venant prochaine, la somme de 200 livres pour vente et livraison de neuf pipes de vin, quatre de blanc et cinq de claret » (Rousseau notaire Fontenay Maillaud T 12 notes Joly). Le 24 janvier 1623 (même notaire), Nicolas Joly cédait et résignait au profit de M^o Pierre Robert, notaire et procureur au siège royal de Fontenay, l'état et office de procureur en la Cour Royale de l'élection de Fontenay que ledit Joly tenait pour M^o Pierre Joly son frère.

Nicolas Joly avait épousé en première noce Marie Dinot. Le 13 octobre 1620 (Lymonneau et Meigner notaires royaux à Fontenay) est fait une donation mutuelle entre lui et son épouse Marie Dinot.

Mais, le 19 juin 1631, alors veuf et donataire de son épouse, il est obligé de faire une transaction avec des membres de la famille de Marie « héritiers chacun pour un quart, soit une moitié entière en l'estoc maternel de ladite Dinot (estoc = héritage lui venant de sa mère) » mais fait valoir que depuis leur

donation mutuelle, « lesdits Joly et Dinot, pour supporter les charges de ladite communauté et p. 1544 aussi à cause de la longue maladie de ladite défunte, avaient été contraints de vendre et aliéner leurs domaines anciens ». On en conclut donc que son épouse est décédée d'une longue maladie, vers 1627-28, sans laisser d'enfants survivants. Toutefois, elle avait eu une fille, Marie, baptisée à Notre-Dame le 12 avril 1621 mais morte avant elle.



Le 20 août 1628, comme conseiller du « corps et maison commune de Fontenay et commis à la recette (recette) des deniers d'iceluy », il reconnaît avoir réglé au maître charpentier plusieurs sommes pour des travaux notamment « pour avoir refait à neuf le pont levis de la porte des Loges et plusieurs autres réparations au pont dormant (partie fixe ou Pt de la Poissonnerie appelé plus tard Pont des Sardines) de ladite porte » (sic). Il règlera ainsi de nombreuses quittances



notamment encore pour la réfection « du pavé à neuf es faubourg du Reclus » ou bien celle « du puy (puits) publicq de St-Jean » (sic) ou encore de réparations à faire « entre le pont levis de la porte St-Michel et le rusteau de la dite porte du costé gauche en sortant de ladite porte ».

← La Porte des Loges (Fontenay)

Nicolas Joly se remaria vers 1629-30 avec Marguerite Pineau (° 27. 3. 1606 Ntre-Dame). C'est une jeune veuve de 23 ans qui est la fille du notaire Pierre Pineau et de Catherine Moreau. Elle a perdu, depuis peu, son époux Etienne Denfer, et est sans enfant. De

son mariage avec Nicolas Joly, va naître un fils unique : Nicolas.

Mais, Nicolas Joly, *sieur de St-Picq*, fut l'une des victimes de la peste bleue (propagation par l'eau surtout en temps de sécheresse), apparue à Fontenay en août 1632 (rien trouvé dans BMS de Notre-Dame) pour se finir en octobre. Pierre de la Vallade (1603-1632), le ministre protestant de Fontenay, et ami de Paul de Vendée, en mourut aussi. Les patients sont atteints d'un syndrome pseudo-grippal, toux sèche, céphalées (maux de tête), fièvre, puis une pneumopathie sévère se développe : toux avec crachats hémoptoïques dits « *sirop de framboise* », douleurs thoraciques, fièvre élevée, puis coma. Le masque à bec de canard (ci-contre), imaginé par Charles de Lorme, médecin de Louis XIII, contenait des plantes aromatiques, notamment, du girofle et du romarin, aux propriétés désinfectantes mais permettaient surtout de supporter l'odeur de la mort. Les épidémies de peste s'annonçaient, disait-on, par des signes précurseurs : comètes, éclipses, tremblements de terre, orages violents, vol inhabituel des oiseaux, nuages en forme de cercueil, . . .



André Garipault, Sgr de la Fourrière (à Foussais), alors maire de Fontenay, montra beaucoup de courage pendant cette épidémie qui dura trois mois ; toutes les autorités (juges, avocats, notaires) sortirent de la ville sauf le maire et René Moreau, curé de Notre-Dame, y demeurèrent avec leurs serviteurs pour donner des soins et s'exposèrent à tous les périls car de plus « la dite ville courait fortune d'estre pillée ».



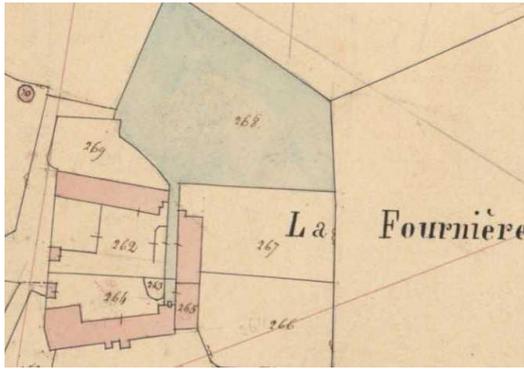
Nicolas Joly avait probablement à peine cinquante ans tandis que Marguerite, sa veuve, décèdera une quarantaine d'années après son époux, en 1670-72 (rien trouvé dans BMS de Notre-Dame).

De Nicolas Joly et Marguerite Pineau :

Nicolas Sieur de St-Picq : C'est de lui que descendront les Joly de la *Cornelière*.

Fils unique (° v. 1632 à Fontenay x Marie, alias Jeanne De Nicou + 24. 8. 1704 Fontenay, fille de Jean de Nicou, écuyer, sieur du Vivier, et de Jeanne Robert fille de notaire), il est domicilié épisodiquement à la *Cornelière* de Mervent et à Fontenay car il est

conseiller du roi, et lieutenant particulier en l'élection de Fontenay, charge qu'il avait acquis le 23 p. 1545 novembre 1652, pour 17.500 livres (ce qui est une grosse somme sachant qu'à la même époque le moulin de Doreau, psse de Mervent, et ses terres est vendu 5.000 livres !) de Louis Martineau sieur du Port, il demeure en cette ville.



Puis, il devint conseiller du corps de cette ville vers 1665, et échevin de Fontenay comme signalé par Jean Esnard : « Le ? d'octobre 1680, Me Nicolas Jolly (sic) a presté, entre mes mains comme doyen des eschevins et en l'absence de Monsieur Brunet, maire, le serment d'eschevin par le décès (sic) de Me Siméon François, survenu quelques temps auparavant ». Il y demeurera jusqu'à son décès le 5 décembre 1704, âgé de 72 ans et sera inhumé paroisse de Notre-Dame de Fontenay.

← Section A2 de la Frèlerie 1844 Foussais-Payré

Mais déjà, le 5 mars 1689 (Train notaire Fontenay –



Maillaud T 12 notes Joly), Monsieur Maistre Nicolas Joly, Sieur de St-Picq, est propriétaire aussi de la « Maison, terre & seigneurie de la Fourrière » (paroisse de Foussais) et dont il se réserve « les quatre chambres hautes (à l'étage), cabinets & tours d'en hault joignant lesd chambres et une petite escurie joignant le portal de la cour de ladite maison », plus également la « mestairie de Bel-Air » (Foussais) et de la « Villonnière » (Foussais), plus diverses métairies, des rentes et des bois taillis. A cette date, l'ensemble est affermé pour 7 ans et au prix de 900 livres par an, à Estienne Fonteny, marchand, et à Gillette Fichet sa femme, demeurants au bourg de Foussay (sic).

Mais comment a-t-il pû acheté en si peu d'années tous ces biens ? A moins, que lui ou son épouse en ait hérité ! Il apparaît, c'est certain, habile en affaire. Mais, il est aussi un érudit (d'après Benjamin Fillon) car il publiera en 1689 un volume intitulé « Des mérites de Saint Nicolas, second patron de la ville de Fontenay-le-Comte » publié chez A. Blanchet ; ce volume était dédié à André Garipaude de Ligné (avec lequel il était apparenté par les Garipault-Des Francs), curé de Notre-Dame de Fontenay.

Nicolas Joly de St-Picq (fils unique du précédent) dit Sieur de St-Picq, est lieutenant & conseiller du Roy mais aussi marchand à Fontenay. Il est lieutenant particulier en 1652, échevin de la ville en 1680. Il fut neuf fois maire de la ville de Fontenay (au décès de sa sœur Jeanne-Marie, il récupère la « Maison de la Cornelière » qu'il laissera à son fils Nicolas époux de Céleste des Francs – voir généalogie p. 1540). Mais quand cet ancien protestant (ou son père) s'est-il converti au catholicisme ?



Le Sieur de St-Picq (° av. 1632 à Fontenay et y + 5 décembre 1704), (fils unique du précédent), est aussi marchand à Fontenay, et ne sera domicilié qu'épisodiquement à la Cornelière de Mervent. Il demeure donc plutôt à Fontenay où il sera conseiller du roi, et lieutenant particulier en l'élection de cette ville, charge qu'il avait acquis le 23 novembre 1652, pour 17.500 livres (ce qui est une grosse somme sachant qu'à la même époque le moulin de Doreau, psse de Mervent, et ses terres est vendu 5.000 livres – comme vu plus haut) de Louis Martineau sieur du Port.



Acte de passation : 1652 →

Il avait épousé avec contrat de mariage vers 1660, Marie, alias Jeanne de Nicou (née vers 1634, décédée à Fontenay-le-Comte le 24 août 1704 âgée de 66 ans), fille de Jean de Nicou, écuyer, sieur du Vivier, seigneur des Boisnières (ou le Bornière) et de Bois Trié en la paroisse de Sérigné, et d'une famille autrefois protestante puis convertie. Jean de Nicou, avait épousé à Notre-Dame, le 3. 6. 1637, Jeanne, la fille de Pierre Robert, notaire à Fontenay.



← Les Boisnières Section F du Boinière Sérigné

Mais avant d'aller plus loin, voyons un peu cette famille De Nicou.

Jeanne De Nicou, l'épouse de Nicolas Joly, était la fille de Jehan *sieur du Vivier*, (+ av 1667), **p. 1546** *seigneur des Boisnières* (ou le Bornière) et de *Bois Trié* en la paroisse de Sérigné, propriétaire aussi de la



« *Chapelle des Boisnières* » (cette chapelle se trouve-t-elle dans l'église de Sérigné – celle-ci est composée d'une nef unique et d'un transept dont les deux bras abritent chacun une chapelle - dont la façade ouest du XII^e siècle est le seul vestige de l'église romane primitive. Le portail central, encadré par les restes de la façade romane, est de style gothique dit de transition, c'est-à-dire de la fin des XII^e-début XIII^e siècles) et autres biens à Bourneau. Il porte blason.



← L'église **Saint-Hilaire de Sérigné**

Mais, il est intéressant de signaler que ce Jehan était le fils de Pierre De Nicou (lequel est le grand-père de Jeanne qui s'unit à Nicolas Jolly, et qui possède la Fournière) et de Judith Béreau (d'une famille aussi protestante qui porte blason) qui devenue veuve se remariera naturellement avec un protestant, Jean Garipauid, qui devient alors *sieur*

de la Fournière.

Louis Béreau *Sénéchal*

protestant x Jeanne Prieur

Judith Béreau

x Pierre Nicou

xx Jean Garipauid

Perrette Béreau

x Louis Béranger

protestant



Pierre De Nicou *sr de la Nicolière*

x Nicole Cantet

Pierre *sr du Vivier*

xx Jean Garipauid

1^è lit /

Jehan De Nicou *sr du Vivier*

x 1637 Jeanne Robert

Jeanne De Nicou

x Nicolas Joly Sr de St-Picq



André *sr de Chandollan*

x Postérité

/

Jehan De Nicou *sr du Vivier*

x 1637 Jeanne Robert

Jeanne De Nicou

x Nicolas Joly Sr de St-Picq

Anne

x François Gordien

Olympe

x Jean Garipauid (fils de Judith)

x Olympe Gordien

Jehan De Nicou

x Nicolas Joly Sr de St-Picq

Jean Garipauid

x Judith Béreau *Vve Nicou*

1^è lit ↓ /

Jehan De Nicou *sr du Vivier*

x 1637 Jeanne Robert

Jehan De Nicou

x Nicolas Joly Sr de St-Picq

Marguerite

x André I Garipauid *protestant*

Jehan De Nicou

x Nicolas Joly Sr de St-Picq

André II *2^e lit*

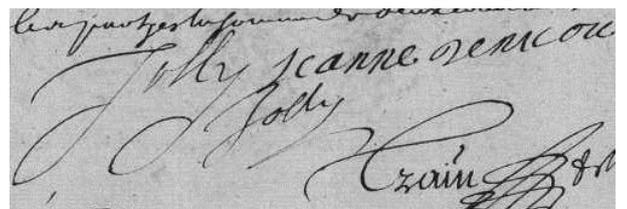
x Hélène Joly



Après le décès des parents de Jeanne, le partage des successions de Jean Nicou, *sieur du Vivier* et Dame Jeanne Robert, est fait le 21.1.1701 (213 J 33 Jobet notaire Fontenay) entre leurs fils Pierre Nicou, *sieur du Vivier*, demeurant à Sérigné et André Nicou, *sieur Dechamp Dolant*, demeurant à Saint-Benoist, suite à la renonciation de leur soeur Jeanne Nicou, femme de Nicolas Jolly de Saint-Pic. Mais pourquoi a-t-elle renoncé à cette succession ?

Signatures : Nicolas et son épouse Jeanne →

Dorénavant, les relations seront constantes entre les familles Jolly-Garipauid. Et c'est peut-être à cause de Judith Béreau, qui est la mère de Jeanne, que la Fournière tombera plus tard entre les mains des Jolly ! En tous cas, le 1er juin 1602, la Fournière appartient toujours à André Garipauid, dit d'ailleurs *sieur de la Fournière*, y demeurant paroisse de Foussais.



Noble Homme Messire Nicolas Jolly, est relativement riche, et possède des biens dont diverses métairies, terres et bois-taillis, à Velluire, à Doix, à Fontenay où il demeure et devint même conseiller du corps de cette ville vers 1665, et plus tard échevin (maire) de Fontenay comme signalé par Jean Esnard :

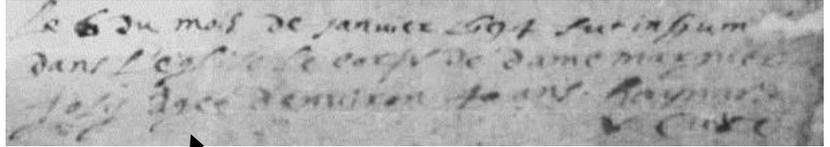
« *Le ? d'octobre 1680, Me Nicolas Jolly (sic) a presté, entre mes mains comme doyen des eschevins et en l'absence de Monsieur Brunet, maire, le serment d'eschevin par le décès (sic) de Me Siméon François, survenu quelques temps auparavant* ». Il y demeurera jusqu'à son décès. (comme vu plus haut).

← La **Cornelière**

Comme vu plus haut, il a une « *maison de campagne* » à Foussais, la « *Mestairie, maison, terre & seigneurie de la Fournière* » (était jadis un magnifique domaine



qui comprenait un Logis de forme rectangulaire, presque complètement fermé, avec un étang, une partie de douves, p. 1547 et surtout une *fuie*, signe d'ancien domaine noble), qu'il a mis en fermage, mais dont il se réserve : « *les quatre chambres hautes, cabinets & tours d'en hault joignant lesd chambres et d'une petite écurie joignant le portal de la cour de lad maison* » (en 1715, 26 septembre, la Fournière appelée aussi la *Fournerie* est mise à nouveau en fermage. La famille Jolly se réserve-t-elle encore quelques pièces ? Elle est affermée à M^o François Fonteny, marchand, son épouse Madeleine Verger ainsi que son frère, le sieur Verger, tous demeurant au bourg de Foussais. Ce fermage est dû à M^o Jean Jolly sieur de la Freslerie et à son frère Augustin Jolly sieur de St-Picq, dont des arrérages du prix de ferme par eux dus aux dits Jolly comme héritiers de feu Nicolas Jolly, leur grand-père ; fait chez Cardin notaire à Fontenay), et aussi encore la « *Mestairie, maison, terre & seigneurie de la Cornelière* » qu'il lèguera à sa fille Jeanne Marie Jolly (° 1663 paroisse Notre-Dame de Fontenay et qui avait épousé Charles Thévenin, mais demeurera sans enfants). Pourtant, si le partage après le décès de *Messire Nicolas Jolly Sieur de St-Picq*, lui laisse la « *seigneurie de la Cornelière* » (Mervent et une partie à Puy-de-Serre), ce domaine passera quelques années plus tard dans les mains de son frère aîné : Nicolas Jolly *Sieur de St-Picq* et *Sieur de la Fournière* (de Foussais), qui épousera Céleste des Francs (par contrat du 20 mars 1683). Ce sera ce fils (qui suit) qui succèdera à son père.



La *Cornelière* de Mervent, qui appartient au moins depuis 1652 à la famille Jolly, ne semble y être vraiment habitée constamment qu'en 1683. Ainsi, est inhumée à Mervent le 6. 1. 1694 « *Dame Marguerite Jolly agée d'environ 40 ans* » (probablement fille des ci-après).

Le *Sieur de St-Picq* avait donc épousé Jeanne de Nicou. C'est lui qui accueille, à son retour d'exil, Charles Moriceau. Ce dernier était un ancien protestant. Se sent-il menacé ? Il s'expatrie en Angleterre « *pour cause de religion* ». Après son retour d'émigration, il s'installe chez le *Sieur de St-Picq*, lequel est alors déjà un personnage important mais surtout un fervent catholique (et pourtant il était d'une famille autrefois protestante).



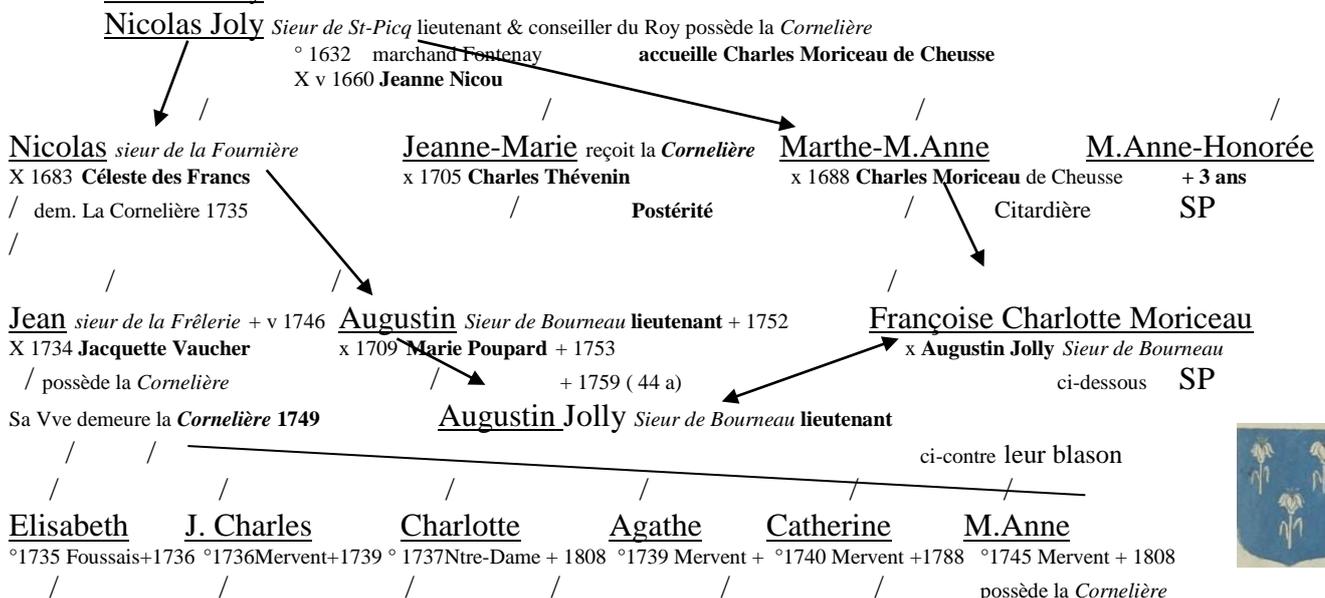
L'église de Notre-Dame : et l'intérieur →

C'est ainsi, certainement, au cours de ce séjour dans cette famille d'accueil, que Charles Moriceau *sieur de Cheusse* demandera en mariage, Marthe Marie Anne Joly, la fille du *Sieur de St-Picq*. Il l'épousa avec contrat de mariage (4 mai 1688, devant Train, notaire à Fontenay). L'épousée, Marthe-Marie-Anne Jolly, avait juste 18 ans et le *Sieur de Cheusse*, Charles, 20 ans.



En prévision de ce contrat de mariage un inventaire des meubles de ladite *Demoiselle* Marthe-Marie-Anne, avait été dressé et dont voici seulement un extrait : « *Premièrement un carrosse coupé à trois places garny de bleu avec des canapés de soye aurore, des rideaux de même couleur, garny de glaces de Venise - Item deux chevaux noirs de carrosse agez de cinq ans ayant une marque blanche chacun au front* », etc. . Ce fragment du contrat donne une idée de la qualité de la *Demoiselle* et de l'aisance de la famille Jolly de St-Picq (voir bull. 51 *Citardière*).

Famille Joly : ceux de la Cornelière.



C'est assurément une famille aisée qui s'enrichit au fil des générations.

Déjà dès 1608, un ancêtre colatéral, avait fait construire une maison ou plutôt un logis, comme on

disait, d'où cet immeuble de maisons jumelles qui ont été re-construites vers 1608, le n° 20 pour p. 1548 Jacques Joly (grand-oncle paternel de Nicolas), le n° 22 pour le chirurgien Jacques Martineau ; d'ailleurs dans un acte notarié de 1608, le n° 22 est qualifié de « *Logis neuf de maître Martineau* » (20, 22 place Belliard). Sous l'Ancien Régime, ces deux maisons ressortissaient du fief du Petit-Puissec.



Avant leur rétablissement, les deux maisons constituaient le « *Logis du Plat d'Etain* » (plusieurs cheminées ont été refaites au 18e siècle ; au 20e siècle, le logis arrière du n° 22 a été détruit par un incendie à partir du 1er étage).

← Le **Logis du Plat d'Etain** (Maisons jumelles de la Place Belliard)



Ainsi, encore, non loin de l'*Hôtel de la Courpe*

(voir plus bas - ou dit aujourd'hui Maison Billaud : 2 rue Gaston-Guillemet), à quelques pas de la Fontaine des Quatre Thias et également non loin de la place du Puy-Lavaud, la famille Jolly possède encore et depuis 1667 (et jusqu'en 1734) la « *Maison de la chapellenie des Guittons* » (ainsi nommée sous l'Ancien Régime - 9 bis rue Goupilleau - dans l'église Notre-Dame se trouve la Chapelle des Guitton 1600 et cette maison était certainement destinée à loger le (ou les) chapelain qui desservait cette chapelle), d'après les aveux du fief de

la Vau dont elle confronte l'une des maisons. **Hôtel de la Courpe** (ou Maison Billaud) + côté cour →

Cette maison date de la 2e moitié du 16e siècle mais en 1883, la façade sur rue a été refaite en continuité avec celle de la maison voisine, le 9ter-11bis, à laquelle elle est réunie ; la partie sur rue est alors un magasin (information donnée par les matrices cadastrales).



← « **Maison de la chapellenie des Guittons** » côté cour

Et puis encore « *l'Hôtel des Trois Marchands* » (plan ci-contre - 10, 10bis rue Puits-Saint-Martin) qui, au 18e siècle, appartient à la famille Jolly de Saint-Picq, par l'intermédiaire d'une Moriceau de Cheusse (Françoise Charlotte qui a épousé Augustin Joly). Sous l'Ancien Régime, cet hôtel ressortissait à la



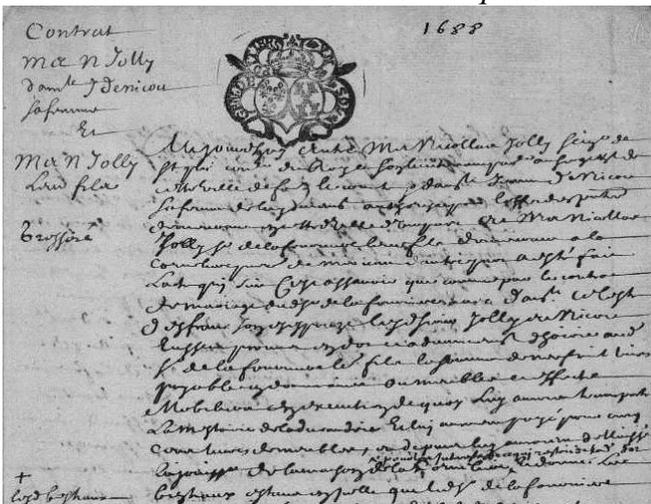
fois du fief de Grissais et du fief de Guinefolle. L'appellation « *Trois-Marchands* » se trouve dans un aven de 1746, puis plus tard, il deviendra le « *Boeuf-Couronné* » en 1869. Vers 1765, suite à la



concession d'un terrain dans les anciens fossés de la ville, faite à un autre particulier, l'hôtel se trouve quasiment privé de son principal accès, situé du côté nord. En 1794, il est vendu comme bien national. Au 19e siècle, c'est l'annexe de « *l'hôtel des Trois-Piliers* » (rue des Loges en 1512), incendié en 1868. Des travaux achevés en 1873 sont notés dans les matrices cadastrales ; l'impôt foncier passe alors de 300 à 260 francs. Jusqu'au milieu du 20e siècle, c'est un hôtel-restaurant, ce qui explique la construction d'une cuisine dans le jour central de l'escalier. Et, ce n'est sûrement pas là tous leurs biens.

Nicolas Jolly de St-Picq eut de son épouse Jeanne de Nicou, entre autre : Nicolas (x Céleste des Francs), Jeanne Marie (x Thévenin) et Marthe Anne (x Moriceau de Cheusse).

Nicolas *Sieur de la Fournière* (x Céleste des Francs) : C'est de lui que descendront les Joly de la *Cornelière*. Il est dit *Sieur de St-Picq* et *Sieur de la Fournière* (de Foussais), entra d'abord dans les ordres.

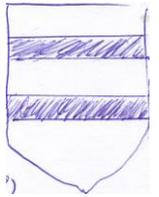


C'est peut-être, aussi, pourquoi ce fut d'abord sa jeune sœur, Jeanne Marie, qui reçut la « *seigneurie de la Cornelière* ». Il fut pourvu du Prieuré de St-Pierre de Marcilly (proche la Rochelle) en Aulnis dont il s'en démit le 13 mars 1683 et finalement épousa quelques jours plus tard (20 mars suivant) *Demoiselle Céleste des Francs* (+ avant 1734).

← **Donation 1688** : Jolly à Jolly fils

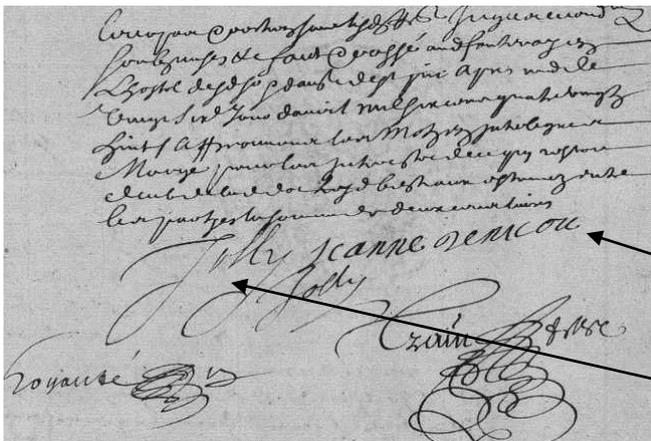
Naturellement, un contrat de mariage (ADV 213 J 30) fut fait le 20 mars 1683 avec quittance du 22 janvier 1684, entre Nicolas Jolly, *sieur de la Fournière*, fils de Nicolas Jolly, *sieur de Saint-Pic* et de Jeanne Nicou, avec Céleste Desfrancs, fille de

Louis Desfrancs (sic), seigneur d'Espérou et de Catherine Leblanc, tous demeurant à Fontenay. **p. 1549**
 Cette famille Des Francs, originaire de la Gâtine, portera blason « *d'argent à deux fasces de sable* » alias « *fasce d'azur* ».



Quelques années plus tard, le 26 avril 1688 (Elie Train, notaire à Fontenay), Nicolas, père, et son épouse Jeanne de Nicou, font une donation à leur fils (ADV 213 J 30) : « *Aujourd'hui Nicollas Jolly, Sgr de Saint-Pic et dame Jeanne de Nicou, sa femme remettent à Nicolas Jolly, sieur de la Fournière, leur fils demeurant à la Cornulière p/sse de Mervuian (sic) et Céleste Desfrancs, sa femme, les propriétés de la Durandrie (Longèves) et de la Cornelière (Mervent), appartenances et dépendances, en réglemant de la dot définie par leur contrat de mariage, 26 avril 1688 (Elie Train, notaire à Fontenay), . . . de la dite maison (maison noble) de la Cornelière . ? lequel bien auroit été arrenté ? à ladite Vve Clisson . . appartenant précédemment à la Vve Clisson . . » , et plus « *un bois taillis appelé le Bois Royou prez de la ditte maison* ».*

← Donation 1688 : Jolly à Jolly fils
 Ainsi qu'on peut le voir, il semblerait que le logis de la Cornelière (de Mervent) était bien précédemment à la famille Clisson (voir plus haut p. 1521) ceci expliquerait la raison pour laquelle Me Clisson fut inhumé au chœur de notre église. Après avoir arrenté ce domaine, elle se serait installée, déjà depuis de nombreuses années, juste à côté mais de l'autre côté du chemin et sur la paroisse de Puy de Serre. Mais lors de cet arrentement, le Logis de la Cornelière était-il, seulement, habitable ?



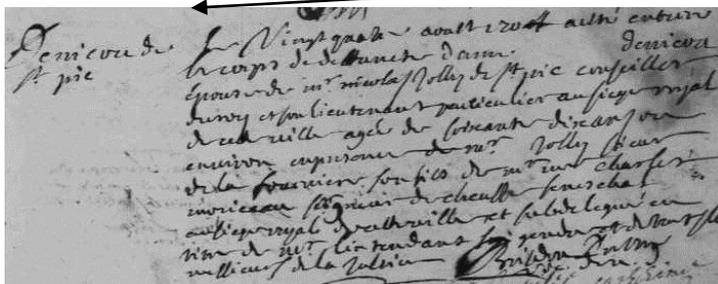
En fin de l'acte (qui est quasiment illisible), on voit les signatures : Jolly père et son épouse Jeanne

Nicou, Jolly fils *sieur de la Fournière*, Train et Loyauté notaires.

Quelques années plus tard, Jeanne De Nicou, l'épouse de Nicolas, meurt à Fontenay le 24 août

1704 âgée de 70 ans, la cérémonie est faite par Boisdon, vicaire. Le curé a écrit « *Denicou de St Pic* ».

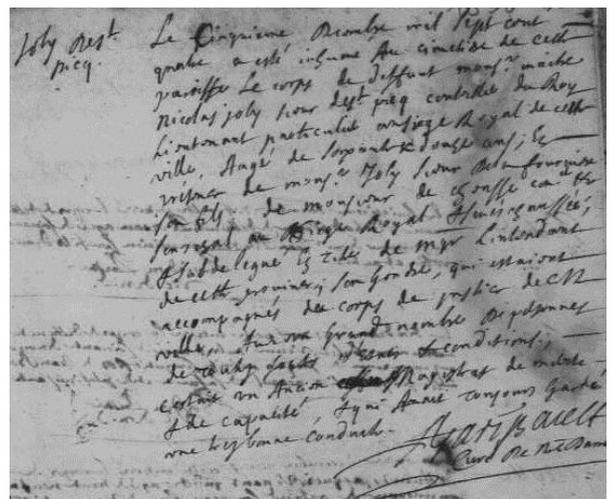
Son époux, Nicolas (° 1632), toujours en activité, décède trois mois plus tard et sera inhumé dans le cimetière de la paroisse de Notre-Dame de Fontenay aux côtés de son épouse, Jeanne.



La cérémonie a été faite par André Garipault curé de cette église (parent voir plus haut p. 1545). Sont présents, à chaque fois, leur fils le *sieur de la Fournière* et leur ex-gendre *Messire Moriceau*. Il faut savoir que les dames sont rarement mentionnées lors des sépultures. L'acte vaut la peine d'être détaillé « *Le cinquième jour de décembre mil sept cent quatre a esté inhumé au cimetière de cette paroisse le corps de deffunt Monsieur Maître Joly sieur de St Picq conseiller du Roy lieutenant particulier au Siège Royal de cette ville, Aagé (sic) de soixante douze ans ; en présence de Monsieur Joly sieur de la Fournière (x Céleste des Francs) son fils, de Monsieur de Cheusse (Charles Moriceau veuf de Marthe M. Anne Jolly + 1700 et fille du défunt) Conseiller Royal au Siège Royal de cette ville, Subdélégué de Mgr Lintendant de cette province, son gendre qui a été accompagné du corps de syndic de cette ville, fut aussi présent un grand nombre de personnes . . . , de conditions distingués. C'était un ancien magistrat de . . . , et de capacité et qui aura toujours gardé une très bonne conduite » Signé : A. Garipaud curé de Notre-Dame.*

Sépulture 1704 : Joly sieur de St Picq →

Avec son épouse, Céleste, Nicolas *sieur de la Fournière* (fils du défunt), demeurera assez souvent en la paroisse de Mervent, en la « *seigneurie de la Cornelière* », où naîtront leurs enfants mais il fait sa carrière, brillante d'ailleurs, comme lieutenant particulier en l'élection de la ville de Fontenay, dont il fut neuf fois maire. Il était également Intendant du Poitou pour le roi.



Il avait également trois sœurs : M.A.Honorée (+ 3 ans), Jeanne-Marie (qui épousa Charles **p. 1550**



Thévenin) et Marthe M.Anne qui épousa donc Charles Moriceau. C'est une belle et avantageuse alliance. Devenu veuf, Charles Moriceau de Cheusse, sénéchal de Fontenay, se remarie avec Jeanne Dousset (voir plus haut p. 1515) dont il aura Françoise Charlotte qui à son tour épousera Augustin Jolly, petit fils de Nicolas et de Céleste. Ce sera grâce à l'appui de cette famille Moriceau que Nicolas *sieur de St-Picq* parviendra à se hisser au plus haut rang.

← **Portail de la Cornelière** : extérieur, côté chemin-entrée
Les enfants de Marthe Marie-Anne et de Charles

Moriceau reçoivent : la maison et seigneurie de la Fournière (psse de Foussais) et ses dépendances, y compris la métairie de la Villonnière et la borderie de Belair (même paroisse).



Jeanne-Marie reçoit la **maison de la Cornelière** (psse de Mervent) avec ses dépendances (*Bodinière, Pauguère*, etc.) y annexées, plus la métairie de la Duranderie (psse de Longèves), et la maison où pend pour enseigne la « *Jument Blanche* » au faubourg des Loges de Fontenay, et diverses rentes.

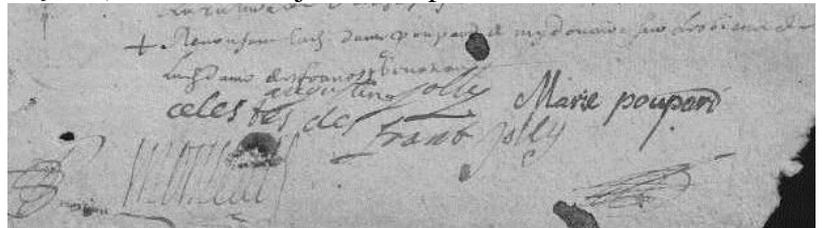
Jeanne-Marie, pourtant mariée, demeurera sans postérité. Cet héritage reviendra pour un temps à son frère puis à ses deux neveux : Augustin et Jean.

Du mariage, donc, de Nicolas et de Céleste des Francs, il y eut deux fils : Augustin (° v 1687 baptisé Mervent x par contrat du 28 juin 1709 Marie Poupard) et Jean (° 1689 baptisé à Mervent x Jacqueline Vaucher), qui étaient tous deux héritiers directs de leur grand-père.

Le premier reçut le titre *Sieur de St-Picq* et *sieur de Bourneau*, et le second, de *Sieur de la Frélerie* (du nom d'un domaine (en fait une petite seigneurie) situé au village de la *Freslerie* à Foussais, et qui comprend plusieurs borderies, métairie mais aucun Logis noble, en tous cas, pas cité comme tel en 1810).

Lors du projet de mariage du fils aîné, Augustin, divers arrangements avaient été mis en place : le 28 juin 1709 (ADV 213 J 31 devant Jacques Jobet, notaire à Fontenay) est fait le contrat de mariage entre Augustin Jolly, *sieur de la Fournière*, fils de Nicolas Jolly, *sieur de la Fournière* et de Céleste Desfrancs, et avec Marie Poupard, fille de Nicolas et de Magdelaine Coudrays, tous demeurant à Fontenay-le-Comte ; l'acte est accompagné de la promesse de mariage du 12 juin et de la nomination d'un procureur pour Marie Poupard (qui n'est apparemment pas majeure), fait le 15-16 juin 1709 précédant.

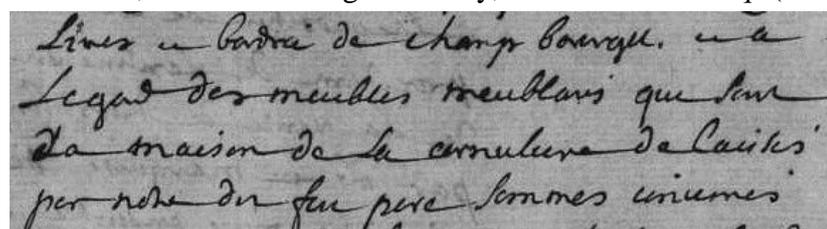
Signatures **1709** : Céleste des Francs, Augustin Jolly et son épouse Marie Poupard



→ Mais entre temps, le père du marié, Nicolas Jolly époux de Céleste, décède. Il faut de suite partager son patrimoine entre ses deux fils et leur mère, sa veuve. Le 16 juillet 1709 a lieu le partage de la

succession sous seing privé (l'acte *sous seing privé* doit être distingué de l'acte authentique, aucun officier public : notaire, huissier, . . . n'intervenant dans la rédaction de l'acte) de Nicolas Jolly, *sieur de la Fournière*, entre Céleste Desfrancs, sa veuve et Augustin Jolly, *sieur de Saint-Picq* (dem. Fontenay) et Jean Jolly, *sieur de la Freslerie* (émancipé pour le partage ; dem. Fontenay), leurs fils.

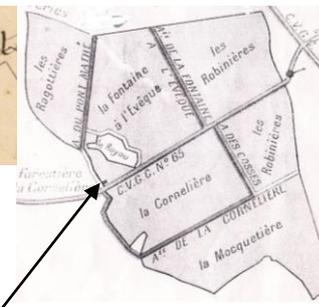
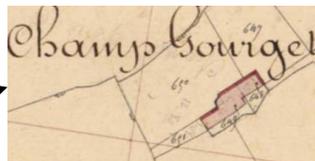
← **Partage 1709**



Mais avant, entre Céleste et ses deux fils, a lieu un nantissement qui permettra à celle-ci de donner à ses fils une immédiate possession des biens de

leur père tout en en gardant la jouissance dont certains revenus. Aussi, est fait le 19 octobre 1709 (Fournier, huissier), une demande de nantissement (le terme *nantissement* désigne la situation juridique où un propriétaire affecte, sans en perdre la possession, des biens meubles incorporels, notamment : fonds de commerce, fonds

agricole, valeurs mobilières, solde de compte bancaire, droit au bail, brevet d'invention, à la garantie. Le *nantissement* nécessite une procédure particulière. Un contrat doit être signé entre les deux parties et enregistré auprès des services administratifs) par Augustin et Jean Jolly (fils) à Céleste Desfrancs, leur mère, tous demeurant à Fontenay, concernant la succession de leur père Nicolas Jolly, *sieur de la Fournière* (ADV 213 J 31).

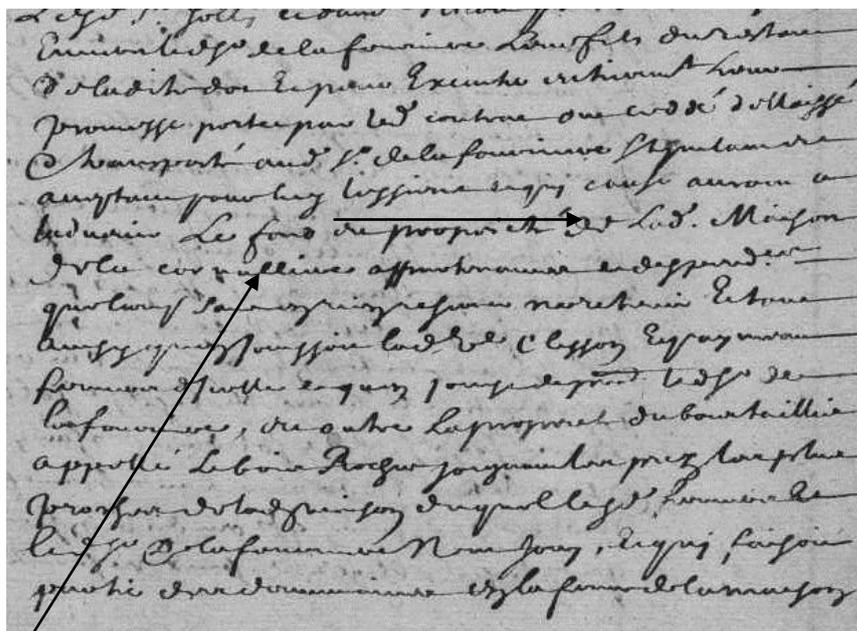


Le partage des biens en 1709 signale, entre autre, une « *borderie appelée Champ Bourget* (aujourd'hui il n'en reste rien) *située au village de la Cornulière psse de Puy-de-Serre* », avec un bois de « *un arpent 7 perches* » (22 ares30), dont « *fossés et clôtures en bon état* ». plus « *un bois taillis appelé le Rogou* » (Royou).

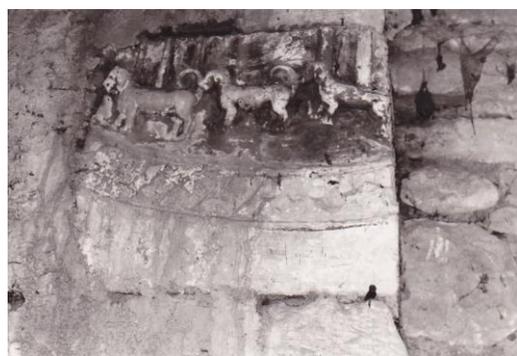
Mais, leur père, Nicolas (x Céleste) avait des sœurs : Jeanne Marie, M. Anne Marthe (x Moriceau).

Partage 4.2.1710 →

Le 4 février 1710 (ADV 213 J 31), a lieu le partage sous seing privé des successions de Nicolas Jolly, *sieur de Saint-Picq* et Jeanne Nicou, sa femme, entre Augustin Jolly, *sieur de Saint-Picq* (petit-fils et l'aîné) et Jean Jolly, *sieur de la Freslerie* (petit-fils, frère du précédent), représentant Nicolas Jolly, *sieur de la Fournière* leur père, d'une part, et Jeanne Marie Jolly (sœur de leur père et leur tante), femme de Charles Thévenin, *sieur de la Péraudière* d'autre part, et Charles Moriceau (qui est veuf de M. Anne Marthe Jolly, tante également), pour lui et ses enfants, aussi d'autre part, 4 février 1710 « *Aujourd'hui Mr Nicollas Jolly (sic) Sgr de St-Pic et Dame Jeanne Nicou, . . . a comparu Mr Nicollas Jolly Sr de la Fournière leur fils et demeurant à la Cornulière psse de Mervuiant (sic), lequel auroit arenté (?) à la dite Vve Clisson et . . . ? . Le fond de propriété de la dite maison de la Cornulière . . . Et tout ainsy de la dite Vve Clisson . . . , il tient la propriété du bois taillis appelé le bois Royou* » et plus « *deux boissellées sises au terroir de la Gosse (Cosse ?)* ». Cet acte est pratiquement illisible !



D'autre part, suite à ce partage, des comptes sont fait à propos de cette succession et des sommes sont remises (déduites) « *pour améliorations faites à la maison de la Cornulière par ledit feu (Jolly) Sr de la Fournière* ».



On en conclut que Nicolas et Jeanne Nicou ont fait faire des travaux. Mais à quelle date ? Et, quelle en fut l'ampleur ?

← **Moëllon sculpté** « chien de chasse » assemblé au mur

On a retrouvé (1989), dans le comblement des douves, des restes de portes du XVIème, et dans des monticules de gravats des reliquats de fenêtres de la même époque puis dans un des murs de soutien à l'étage, de nombreux reliefs de la fameuse cheminée (ci-dessous presque tous les morceaux retrouvés et rassemblés ; aujourd'hui remontés dans une salle du rez-de-chaussée).



Le 8 mai 1710 (ADV 213 J 31) a lieu le partage (sous seing privé) entre Augustin Jolly, *sieur de Saint-Picq* (l'aîné) et Jean Jolly, *sieur de la Freslerie*, de leur part dans les successions de Nicolas Jolly, *sieur de Saint-Picq* et de Jeanne Nicou (leurs grands parents, qui leur revient par le décès prématuré de leur père). Mais peu d'années après, c'est leur mère qui décède et on fait à nouveau une succession : le 24 mars 1712 (ADV 213 J 31) est réglé la succession (sous seing privé) de Céleste Desfrancs entre ses fils Augustin et Jean.

La Bodinière et la Pauguère →

« Le premier desquels consiste premièrement en la maison de la **Cornullière** et dépendances pour ainsy (sic) qu'en jouissoit feu notre père, paroisse de Mervent, la métairie de la **Bodinière**, la bordrie (borderie) de la **Pauguère**, celle où demouroit autrefois . . . (?) au village de la **Cornullière** (Puy de Serre), une autre petite au même village, le pré de Culdebray qui autrefois dépendait de la Chauvière, et une petite rente due au village d'Aunay (le Nay), les bois taillis de la Cornillière qui autrefois dépendaient de la maison de la Fournière (Foussais) ».

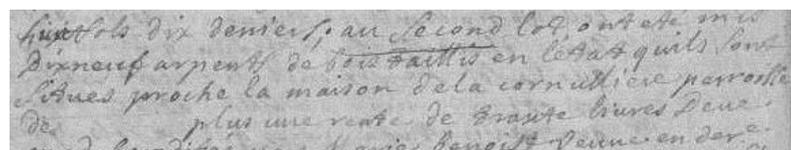
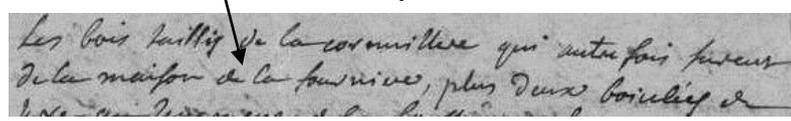
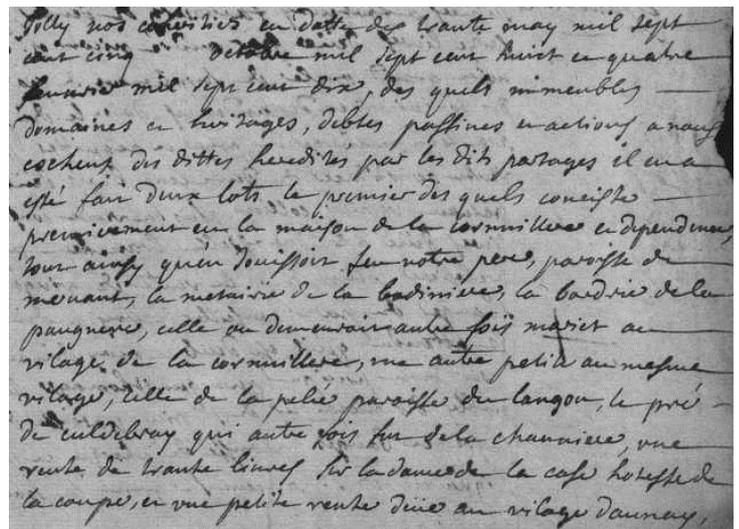


Partage : 24 mars 1712 →

Puis « au second lot ont été mis dix neuf arpents de bois taillis (47 h 50 ares situés au Royou), en l'état quils (sic) sont situés proche la maison de la **Cornullière** paroisse de . . . » (rien n'est écrit, mais il s'agit incontestablement de Mervent), etc. Plus « les bois taillis de la **Cornillière** qui autrefois dépendaient de la maison de la **Fournière** ». Cette mention est très intéressante !

Est-ce à dire que la **Cornelière** (de Mervent), jadis, n'était pas un domaine indépendant à part entière mais fut détaché de la grosse seigneurie de la Fournière, et remit entre les mains de la famille Jolly.

D'où toutes les difficultés rencontrées pour en retrouver les aveux ! Rappelons seulement qu'à la fin du 17e siècle, la Fournière appartient momentanément à Nicolas Joly (x Céleste des Francs) et, aussi, que c'est probablement de sa mère, Jeanne



Nicou, que lui viendrait ce bien (voir plus haut p.1546). En effet, la grand-mère paternelle de Jeanne de Nicou n'était autre que Judith Béreau dont le père, Louis Béreau, était sénéchal et aisé. Mais Judith étant devenue veuve, elle se remaria avec Jean Garipault. Il y a eu encore une succession : la Fournière restera aux mains

des Garipault tandis que la **Cornelière** sera détachée et tombera définitivement dans les mains des Jolly. Un peu plus tard, la Fournière passera à Charles Moriceau de Cheusse qui a épousé la soeur de Nicolas Joly. En 1755, leur fils vendra la Fournière.

Je n'ai repris, d'ailleurs dans ces deux lots, que ce qui est situé sur Mervent,. Mais, il y a beaucoup d'autres biens à Fontenay et d'autres paroisses.

Puis quelques années encore plus tard, c'est leur tante, sœur de leur père, mais qui meurt sans héritier ; il s'ensuit encore un partage fait le 2 octobre 1721 (sous seing privé) de la succession de Jeanne Marie Jolly, épouse non commune en biens de Charles Thévenin, entre ses neveux et nièce : Augustin Jolly sieur de Saint-Picq, Jean Jolly sieur de la Freslerie, Charles Moriceau (fils) seigneur de Cheusse et François Sabourin seigneur de Dissais et Marthe Moriceau (fille aînée de Moriceau de Cheusse, ex-sénéchal de Fontenay), son épouse.

Je vais m'arrêter un instant sur Augustin qui était une éminente personnalité de Fontenay.



C'est le plus notoire et probablement aussi le plus riche. Il reprend la charge de son père et fera une brillante carrière dans la magistrature. Le 13 juillet 1733, Augustin-François Jolly de Saint-Picq (x Marie Poupard), **seigneur de Bourneau**, Lugre, la Durandrie et autres lieux, est aussi nommé maître particulier à Fontenay, en remplacement de feu Alexis-Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, dernier titulaire.

Lorsqu'il décède, à Fontenay, il se fera inhumé au couvent des Cordeliers. On peut penser p. 1553 qu'il fut un généreux bienfaiteur des religieux.

Conseiller du Roi →

Les cordeliers de Fontenay fondèrent leur premier couvent, dédié à St-François, dans le faubourg du Puits-Saint-Martin (près de la mairie actuelle, et plus exactement sur l'emplacement de l'école des Cordeliers toujours en service), vers 1320 selon la tradition. Suite à la ruine des



bâtiments pendant les guerres de Religion, en 1562 puis en 1568, les religieux s'établissent au sud de l'actuelle rue Rabelais, sur un terrain qu'ils acquièrent en 1614 ; en 1618, ils vendent leur ancien couvent à des particuliers. L'édification des nouveaux bâtiments est en cours en 1618. Le 14 mars de cette année, un marché est passé entre Claude Porcher de Laumondière et le tailleur de pierre fontenaisien Michel Paistre, pour l'édification de la *chapelle Porcher* dans l'église du couvent ; il est fait mention dans l'acte du « *couvent nouvellement construit* ». Par ailleurs,



Benjamin Fillon attribue l'oeuvre aux maçons et tailleurs de pierre fontenaisiens Michel Paistre, Jean Janaud et Jean Mairang et avance la date 1623 comme étant celle de la consécration de la chapelle. De ce couvent, il subsiste essentiellement le sous-sol, sous une partie du bâtiment principal, et une aile du cloître (devenu Ecole Notre-Dame au 29 rue Rabelais).

C'est ici que fut inhumé Augustin-François Jolly de Saint-Picq « *Le douze juin mil sept cent cinquante deux est décédé dans cette ville Monsieur Maître François Augustin Jolly de St-Picq conseiller du Roy, juge, magistrat, lieutenant particulier au Siège Royal de cette ville, ancien maire de Fontenay, assesseur de la Maréchaussée, subdélégué de Monsieur L'intendant, et père temporel de notre communauté (des Cordeliers) agé de 65 ans, dont le corps a été inhumé dans notre église (des Cordeliers) proche la balustrade du sanctuaire du côté de L'évangile, le treize du même mois et de la même année, le lendemain de son décès avec les cérémonies ordinaires, en foy de quoy jay signé ce présent acte audit Fontenay le comte ce quatorze juin mil sept cent cinquante deux* » signé : JF viau Boisjour ? gardien (du couvent).



L'année suivante c'est son épouse Marie Poupard (1753) qui ira reposer à ses côtés. A leur décès, les co-héritiers déclaraient que la succession s'élevait à une somme fabuleuse de 75.240 livres (tant en terres qu'en mobiliers). Son épouse lui avait donné pas moins de 8 enfants (voir bull. 51 la *Citardière*).



Pendant une longue période, c'est-à-dire au moins depuis Nicolas Jolly et son épouse Jeanne de Nicou (qui a peut-être apporté le *logis de la Cornelière* dans sa dot et vers 1660), il semble que ce domaine fut tenu uniquement par des fermiers dont : M^e Louis Mobbilleau, huissier et notaire, demeurant à la « *maison de la Cornelière* », susdite paroisse de Mervent puis beaucoup plus tard, à la famille Jubien.

Le premier est issu de Bourneau où il épouse le 18 décembre 1711 (avec contrat de mariage devant Ballard not), une jeune veuve Marguerite Giraudeau. Tous deux sont majeurs et demeurent au bourg de Bourneau. Lui est huissier, et (ce jour) « *de présent détenu aux prisons royales de Fontenay* ». Il est le fils de feu François Mobbilleau, huissier et notaire à Bourneau, et de Jeanne Braud. Cette dernière est présente aux épousailles, et où est faite la déclaration suivante : « *est recongneu par led proparlé (par un écrit de Louis Mobbilleau) que ladite proparlée est grosse de la copulle qu'ils ont eu ensemble sur la foy qu'ils sestoient donné de se prendre à mary et femme* ». Mais, il y a eu un contre temps regrettable, voire facheux : l'emprisonnement, pour peu de temps certes, du futur époux. Mais pour quel motif ?

En effet, l'état de la mariée ne pouvait guère être caché car deux mois plus tard, le 2 février 1712, naissait à Bourneau : Marie-Anne. De ce mariage naîtront encore, à Mervent : Roch (14 mai 1714 parrain Roch Durand *sieur de*



Chalandry), Louis (1 novembre 1715), Jean Médard (8 juin 1716), Marie (10 octobre 1717), et **p. 1554**
beaucoup plus tard, un autre fils nommé : Roch (ou Rocq 22 novembre 1721, présents : Roch Durand sieur de la
Barre, grand-père par alliance de l'enfant ; en effet, Roch Durand a épousé en seconde noce, *Dame* Catherine Caillet, qui était



aussi veuve de M^o Charles Giraudeau dont elle avait eu une fille : Catherine Giraudeau). Le père de Roch Durand *sieur de la Barre*, *Messire* Roch Durand *sieur de Chalandry*, avait épousé Hélène Jolly (voir plus haut p. 1540) fille de François, apparenté avec les St-Picq, propriétaire de la *Cornelière*). On comprend pourquoi on a loué ce gros « *fermage* » à Louis Mobileau (puisqu'Hélène Jolly est la mère de Roch Durand, qui lui, maintenant se trouve être le beau-père par alliance de Louis Mobileau), tout se faisait le plus possible en famille.

← L'unique puits de la *Cornelière*

Le 5 août 1715 (Maillaud T 11 notes Mobileau, Maillaud T 13 notes Giraudeau Doizeau not + dossier Durand), Me Rocq Durand, *sieur de la Barre* (1727 syndic de Mervent demeurant au *Logis de Chalandry* au bourg, où il décèdera en 1727), afferme pour 4 ans à M^o Louis Mobileau, huissier et notaire (de 1699 à 1722 minutes aux A D de la Vendée), demeurant à la « *maison de la Cornelière* », susdite paroisse de Mervent, la « *maison et métairie de la Cornelière* » (2 bâtiments bien distincts), et (celle) de la *Bodinière* en dépendant.

Mais peu de temps après son installation au Logis de la *Cornelière*, M^o Louis Mobileau y décède : « *Le vingt et un mai mil sept cent vingt deux, a été inhumé par moi soussigné le corps de défunt Messire M^o Louis Mobileau, nottaire (sic) de la Braud (St-Michel-le-Cloud), les Mottes et la Meilleraye, huissier royal et syndic de cette paroisse, âgé d'environ 37 ans, en présence de : Messire Roch Durand sieur de la Barre (Clavelière), de Messire Jacques Lavoute Villereau (?), de Mtre Pierre Châtaignier (garde-forêt), et autres d'icelieu . . . ? . . , dans le cimetière de cette paroisse – Ouvrard curé de Mervent* ».

Neuf mois plus tard, son fils Roch âgé de 18 mois décède à son tour. Sa veuve, qui se remarie, quitte Mervent.

Mais, revenons à Jean Jolly dit *Sieur de la Frêlerie* (du nom d'un domaine situé au village de la *Freslerie* à Foussais, et qui comprend plusieurs borderies, une grosse métairie mais aucun logis noble, en tous cas signalé en 1810), frère du précédant et moins prestigieux.

Attardons-nous maintenant un instant sur la *noblesse des champs* (ce qui semble être le cas pour nos Jolly de la *Cornelière*, en la personne justement de Jean Jolly *sieur de la Freslerie*, qui semble être celui qui a le plus résidé dans notre paroisse), et qui bien souvent était peu fortunée ; sa manière de vivre ne différait guère de celles des tenanciers, ses voisins.

Car après 1700, une nouvelle ère commence : la plupart des nouveaux nobliaux ont gagné leurs biens (Jolly etc. et comme Moriceau, sénéchal, qui percevait plus de 30.000 livres de rente) dans le commerce, et l'on sait (et les inventaires vestimentaires le démontrent surtout à la campagne) qu'« *en général, ils ne paraissent point ni en habits, ni en domestiques, ni en meubles, ni en leurs tables, à proportion du bien qu'ils ont, ce qui est bien différent des autres nations voisine* » (sic).

Pour nous renseigner sur cette situation, il n'y a rien de plus précieux que les inventaires faits après décès (comme celui de Jean Jolly *sieur de la Freslerie* en 1748) : que ce soit aux XVI^e, XVII^e ou même au XVIII^e, rien n'y respire le luxe. Celui fait après le décès de Jean Jolly est particulièrement intéressant !

Ce fait, du reste, peut s'expliquer par le peu de sûreté des campagnes, qui, jusqu'au milieu du XVII^e siècle furent constamment sur le qui-vive, prêtes en cas de conflit à être rançonnées par l'un ou l'autre parti (pendant les guerres de religion qui ont tout même durer presque 40 ans).



Ce qui explique peut-être, au *Logis de la Cornelière*, la présence de plusieurs toutes petites meurtrières disposées surtout dans les murs sur l'arrière du bâtiment central. A mon avis, ces très petites ouvertures étaient plus destinées à surveiller que prévues pour tirer avec une arme à feu car elles sont tout au fond d'une sorte de tunnel cubique étroit et ne procurent pas une visibilité optimale.

← Petite meurtrière de la *Cornelière*

On serrait donc dans des coffres ce que l'on avait de plus précieux, et au moindre danger on transportait ceux-ci dans le lieu le plus sécurisé du voisinage. Ce besoin de protection, nécessité par l'état de la société, apparaît encore dans ces actes, assez communs, où l'on voit de vieilles gens se retirer



avec leurs domestiques chez un parent qui s'engage à les loger et héberger jusqu'à la fin de leurs p. 1555 jours.

Les demeures de la noblesse, qui ne différaient souvent de la simple ferme que par l'écusson ou blason (seigneurial ou pas) sculpté sur ou au-dessus de la porte, se compose la plupart du temps de deux ou trois pièces, dans lesquelles, comme aujourd'hui dans nos campagnes, se trouvaient plusieurs lits. La chambre était en outre garnie d'une table, de bancs, de quelques escabeaux, de marchepieds, et surtout de coffres dans lesquels sont renfermés les vêtements, le linge et les titres de famille et de propriété.



Voyons maintenant, à titre d'exemple, l'intérieur : sur la cheminée il y a des armes, car la règle générale est qu'à un moment donné on aura à se battre. C'est qu'en échange de ses privilèges, le noble doit le service militaire personnel, et si son fief ne lui permet pas de fournir à lui seul un bonhomme d'armes, c'est-à-dire de l'équiper, il se joint à ses voisins pour le faire.

Voici un mobilier typique qui vers 1583 garnissait un hôtel noble : dans la chambre basse, il y a un chalit (bois de lit) avec un ciel de resieulx (rideau), des coistes (couette), une couchette, une table avec ses tréteaux, trois escabeaux, un vieux buffet ayant deux portes, un vieux coffre, un petit coffre, deux paires de chandeliers, une crémaillère, une arquebuse à rouet et une épée large ; dans la chambre haute : un vieux châlît et un coffre ; dans la cuisine : quelques objets, parmi lesquels des chaudrons ; un cellier où est le vin, avec un moule de terre à faire des chandelles, des chaussoères de fer (?) et de la vaisselle d'étain ; dans le grand coffre de la salle basse se trouve le linge ; dans l'autre, les titres.

Citons encore quelques-uns de ces objets de mobilier dont le nom a disparu aujourd'hui, pris dans d'autres inventaires : en 1546, ce sont des bancs toumys (?), un ire doux (oreiller) sur un lit, une mante de Bretagne, des tréteaux à la *croix de Saint-André*, des hausse-pieds ou marchepieds pour monter sur les lits (il y en a à deux étages), un bancher de boulanger rouge sur un banc, etc.

La notion de propreté sous l'Ancien Régime n'était pas tout à fait celle que l'on a aujourd'hui : à cette époque, la propreté consistait à un changement fréquent de linges. Raison pour laquelle les inventaires révèlent d'importantes quantités de vêtement de dessous et, ce, dans toutes les couches sociales : une dizaine de chemises et trois paires de bas chez les artisans, deux à trois fois plus chez les marchands, plusieurs dizaines chez les plus riches bourgeois et les nobles. La toilette se limitant aux parties visibles du corps (le visage et les mains), l'équipement est réduit au plus strict minimum : quelques grands bassins et

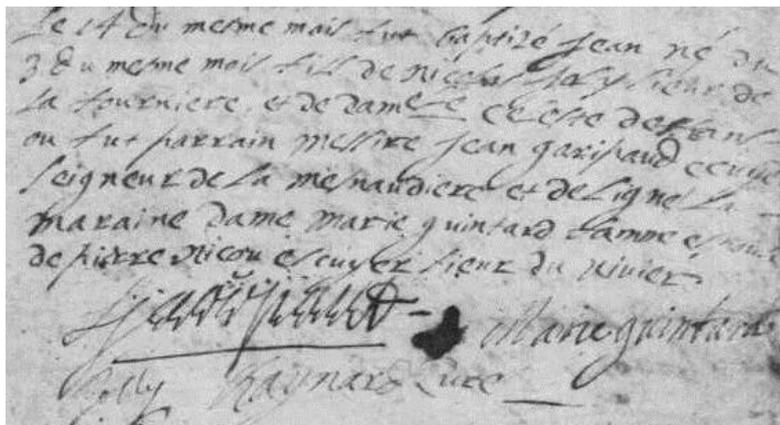


cuvettes avec des pots à eau.

Dans le testament de Jean Jolly *sieur de la Freslerie*, et qui va suivre, nous retrouvons énormément d'éléments cités ci-dessus. Ils ne sont pas sans intérêt pour cerner un peu sa fortune et surtout son mode de vie au quotidien !

← **Baptême 1689** : Jean Jolly *sieur de la Freslerie*

Celui-ci se contentera de s'occuper de son domaine ; hélas, ce dernier perdra un fils, Charles, en bas âge. A la mort du *sieur de la Freslerie* (1747) quel titre ce



fils aurait-il porté ? De toute façon, la Révolution qui n'est plus très loin, va abolir tous ces titres et les privilèges qui les accompagnent. Ce sera la fin d'un monde qui était (et surtout fut) l'Ancien Régime.

Jean Jolly *sieur de la Freslerie*, est né et avait été baptisé dans l'église de Mervent, le 14. 4. 1689 (né le 3 avril) fils de Nicolas Jolly *Sieur de la Fournière* et de *Damoiselle Céleste Des Francs* demeurant la *Cornelière* de cette p/sse ; son parrain a été *Messire Jean Garipault* écuyer seigneur de la *Ménaudière* (oncle par alliance et époux d'Elisabeth la sœur de Céleste Desfrancs) et la marraine *Dame Marie Quintard* femme de *Pierre Nicou* écuyer *Sieur du Vivier* (lequel est un grand-oncle paternel et, frère de Jeanne Nicou, la grand-mère du nouveau-né).

Signatures : Jean Jolly et M. Anne Vaucher →

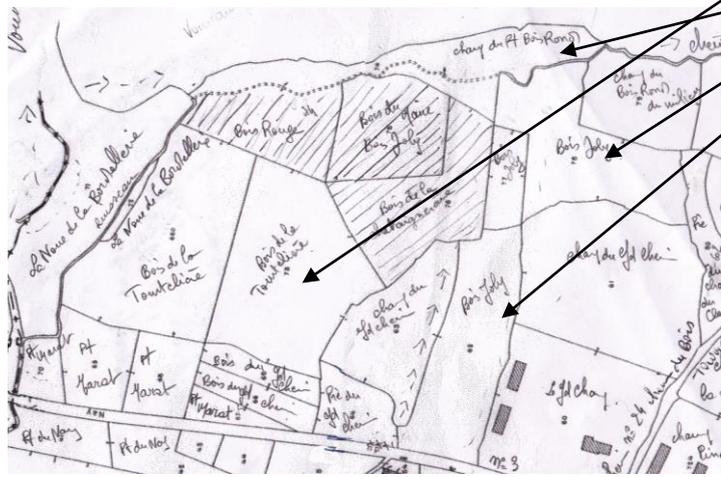


Après avoir été marié en 1719 avec

Marie Bernard dont il devient veuf, il épouse en 1734 Marie Anne alias Jacqueline Vaucher dont il aura

pas moins de six enfants.

L'année suivante, a lieu l'arpentage de la forêt royale et le recensement des bois des particuliers : « Le Sieur Jolly de la Fraillerie demeurant à Foussais (époux en 1734 de Jacqueline Vaucher), à cause de sa « Maison de la Cornulière » paroisse de Mervent, possède un bois (Bois Jolly, aujourd'hui en 4 parcelles) joignant la lisière des Ragotières, plus un autre bois (Bois de la Tourtellière, aujourd'hui en 2 parcelles) et un



pasti (le Champ du Bois Rond), situé entre le Triage des Gâts et celui des Ragotières ; un autre bois (Bois de la Jolivière) joignant le Triage de la Trimellière (Robinières ?) du côté du Nord avecq (sic) un bois (bois Vincendeau appartenent déjà Nicolas Jolly dès le 20. 9. 1700 - ADV série B 1402) situé entre le Triage de la Trimellière et (le triage) de la Fausse Rue (plus haut vers les Fosses d'Epannes = Epagne), et la futaye de la Mocquetière et attendu que le soleil couché nous sommes retiré audit Fontenay et remis à lundy pour continuer ». Sur un autre acte a été relevé « un petit bois joignant la futaie (royale) de la Mocquetière du côté du

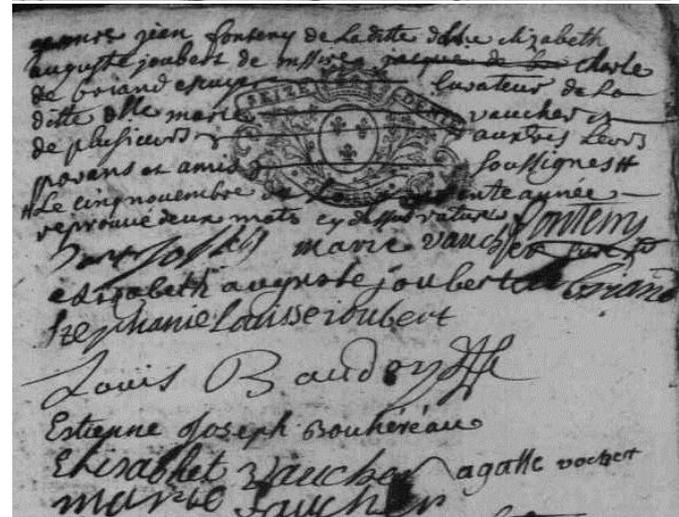
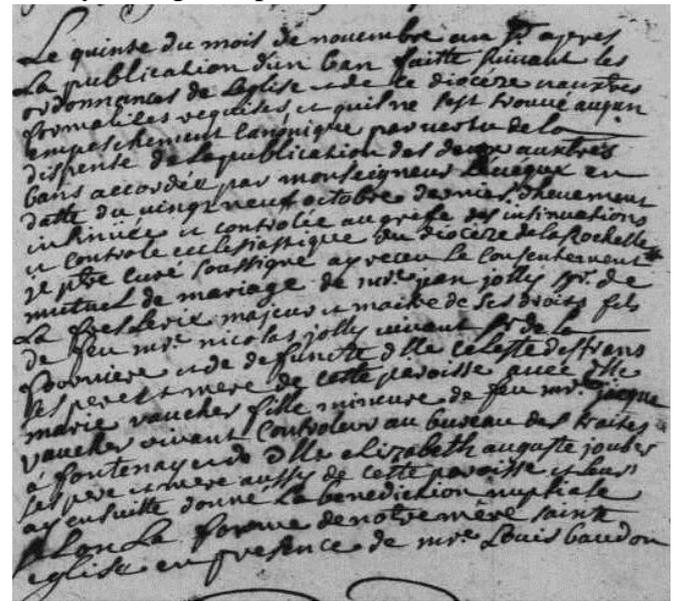
Nord appelé le Rogou » (Royou = 1 are52), et plus encore « deux boissellées sises au terroir de la Gosse » (triage des Cosses toujours dans les parages).

Ce qui est curieux, c'est qu'il soit dit « demeurant à Foussais ». Est-ce à la Fournière ? D'ailleurs, précédemment, le 26 septembre 1715 déjà, la Fournière appelée aussi la Fournerie est signalée être leur propriété lorsqu'elle est mise à nouveau en fermage. Ce fermage est dû à Me Jean Jolly sieur de la Freslerie et à son frère Augustin Jolly sieur de St-Picq, avec en plus des arrérages du prix de ferme (des arriérés) dûs aux dits Jolly comme héritiers de feu Nicolas Jolly, leur grand-père ; fait chez Cardin notaire à Fontenay.

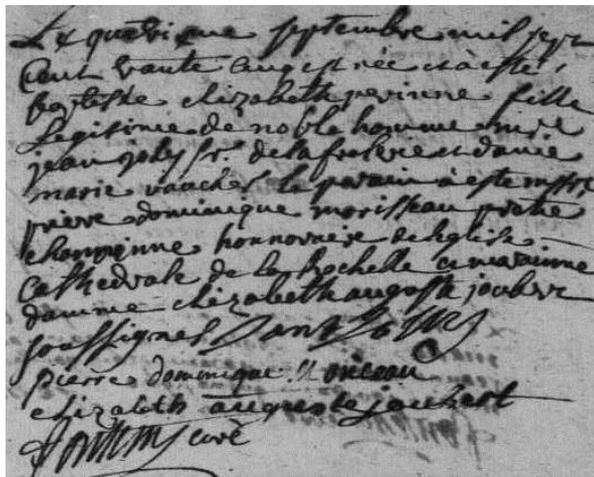
Son logis de la Cornellière n'est-il pas en état d'être habité ?

Ce qui est curieux, c'est que Jean Jolly sieur de la Freslerie a été baptisé à Mervent (1689), donc né dans cette paroisse. D'ailleurs, son père Nicolas est parmi les invités prestigieux qui assistent au baptême, en 1721, de la cloche nommée « Jeanne » (voir bull. n° 51 la Citardière). Avec lui sont présents : Moriceau de Cheusse (son ex-beau-frère) et, son voisin de la Cornelière (de Puy-de-Serre), le Sr Clisson, qui signent tous !

Et pourtant, quand il se marie le 15. 11. 1734 (avec CM devant Fonteny notaire du Prieuré de Foussais), à Foussais, il est indiscutablement dit de la paroisse de Foussais comme sa future épouse d'ailleurs « le quinze du mois de novembre mil sept cent trente quatre après la publication d'un banc faite suivant les ordonnances de l'église du diocèse et autres formalités requises et quil (sic) ne soit advenu aucun empêchement canonique par suite de la dispense de la publication des deux autres bancs accordés par Monseigneur l'évêque en datte (sic) du dix neuf octobre dernier et consigné au greffe (sic) des insinuations ? et contrôle ecclésiastique du diocèse de la Rochelle. Je, prêtre curé soussigné ayant reçu le consentement mutuel de mariage de Mtre Jean Jolly Sr de la Freslerie majeur (° 1689, il a 45 ans) et maître de ses droits fils de feu Mtre Nicolas Jolly vivant Sr de la Fournière et de défunte Delle Céleste Desfrancs (sic) ses père et mère de cette paroisse, avec Delle Marie



Vaucher fille mineure (âgée de moins de 25 ans) de feu Jacques Vaucher vivant controleur des p. 1557
 Traités à Fontenay et de Delle Elizabeth Joubert ses père et mère aussi de cette paroisse et leur ay donné
 la bénédiction nuptiale selon la forme de notre mère Sainte église en présence de Messire Louis Baudon
 de cette paroisse , Elizabethn Auguste Joubert, de Messire Jacques Chosle ? de Briand, écuyer et curateur
 de la ditte Marie Vaucher et plusieurs autres qui se sont soussignés » : Jean Jolly (marié), Marie Vaucher
 (mariée), Elizabethn Auguste Joubert (mère de la mariée), J. de Briand (curateur), plus une tante : Stéphanie
 Louise ioubert (sic), Louis Baudon (curé ?), Estienne Joseph Bouhéreau (sieur de la Lanfraire cousin-



germain de Marie Vaucher, du côté de sa mère Elisabeth Joubert ; il était le fils de Anne Marie Joubert, qui appartient à l'ancienne noblesse de Foussais), Elisabeth (+ 1793 célibataire âgée de 78 ans), Agathe et Marie Vaucher (sœurs de la mariée), et en fait personne du côté Jolly !

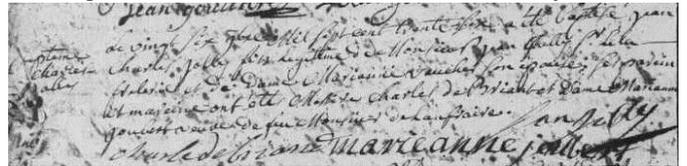
← **Baptême 1735 Elizabeth Perrine**

L'année suivante, toujours à Foussais, le couple va avoir une première fille « le quatre septembre mil sept cent trente cinq est née et a té baptisée **Elizabeth Perrine** fille légitime de Noble Homme Jean Joly sieur de la Freslerie et de Dame Marie Vaucher, le parrain a été Messire Pierre Dominique Morisseau (sic) prêtre chanoine honoraire de l'église cathédrale de la Rochelle et la marraine Dame Elizabeth Auguste Joubert ». Ont

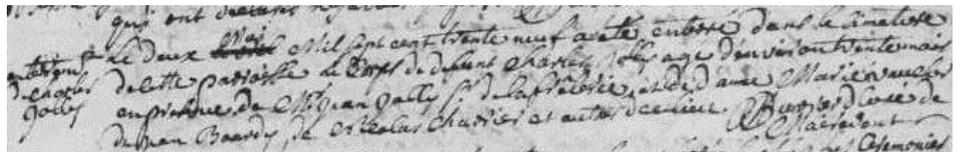
signés : Jean Jolly, Pierre Dominique Moriceau, Elizabeth Auguste Joubert (grand-mère) et Fonteny curé.

Baptême 1736 et Sépulture 1739: Jean Charles →

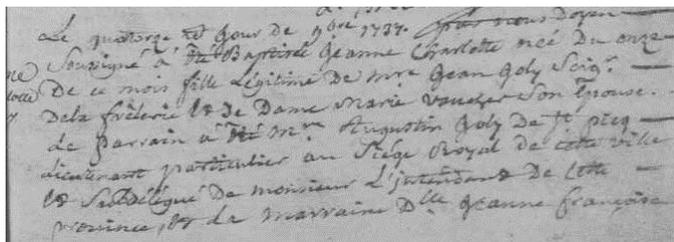
Puis, leur vient l'année suivante, le 26 octobre 1736 baptisé à Mervent, l'héritier mâle sûrement attendu, Jean Charles, qui a pour parrain et marraine



Messire Charles de Briant et Dame Marianne Joubert vve de Mr de la Lanfraire (grand-tante maternelle de l'enfant). Mais, hélas, il décède âgé de 30 mois.

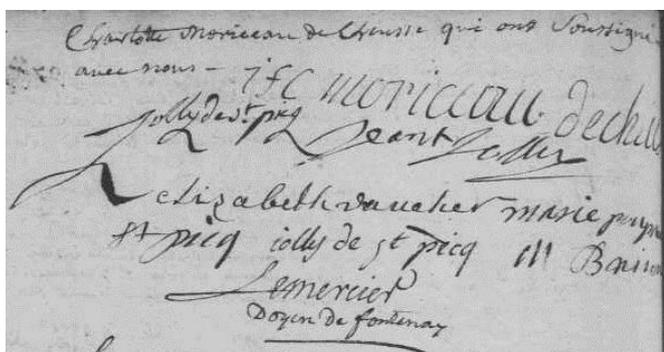


Il est inhumé le 2 mai 1739 dans le cimetièrre de la p/sse de Mervent, en présence de son père et de Dame Marie Vaucher, sa mère, et d'autres non nommés.



← **Baptême 1737 Jeanne Charlotte**

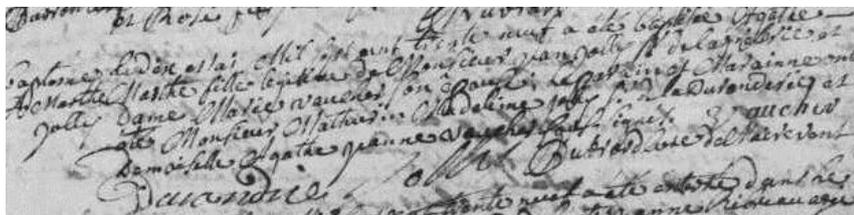
Une fille, encore, est baptisée à Fontenay en grande pompe, le 14 novembre 1737, à Notre-Dame. Ses parrain et marraine sont prestigieux « le quatorze ième (sic) jour de 9bre mil sept cent trente sept par moy soussigné a été baptisée **Jeanne Charlotte** née du onze de ce mois fille légitime de Mr Jean Jolly seigneur (sic) de la Frélerie et de Dame Marie Vaucher son épouse, le parrain a été Mr Mtre (sic) Augustin Jolly de St-Picq (frère du père de l'enfant et époux de Marie Poupard) lieutenant particulier au Siège Royal de cette ville et Sub-délégué de Monsieur l'Intendant de cette province, et la marraine Delle Jeanne François Charlotte de Cheusse (qui a 19 ans, n'a pas de lien de sang avec les Jolly. Elle est la fille de feu Moriceau de Cheusse. Elle épousera le



fils d'Augustin Jolly – ci-dessus – après un tristement douloureux procès compliqué voir bull. n° 51 la Citardière), qui ont soussigné » : JFC Moriceau de Cheusse (marraine), Jolly de St Picq (parrain), Elizabeth Vaucher (tante maternelle de l'enfant), Marie Poupard (épouse d'Augustin et tante par alliance), St-Picq (?), iolly de St-Picq (?), Lemercier (prêtre) doyen de Fontenay.

← **Fonds baptismaux roman**

Mais, pour autant, est-elle née à Fontenay ou l'enfant a-t-il été transporté pour la cérémonie ? La famille Jolly n'habite plus Foussais et est installée, depuis peu, à la



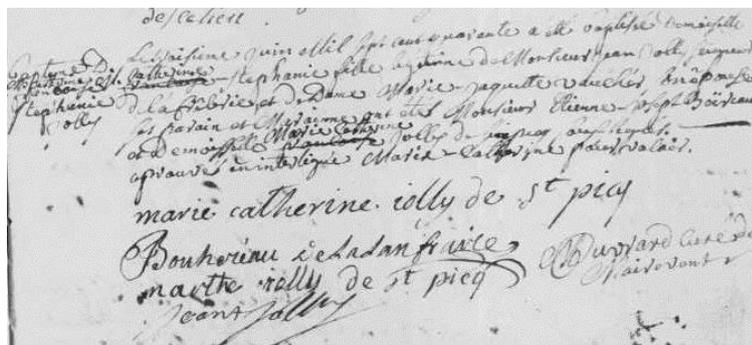
Cornelière de la p/sse de Mervent où vont naître tous leurs prochains enfants mais hélas que des filles.

← **Baptême 1739 Marie Marthe p. 1558**
Deux ans après, le couple Jolly-Vaucher perd donc, comme vu plus haut, leur fils. Huit jours après la

sépulture, *Dame Marie Vaucher* accouche d'une fille nommée Marie Marthe, née le 10 mai 1739, baptisée à Mervent et qui aura pour parrain *Monsieur Mathurin Madeleine Jolly Sr de la Duranderie* (fils de feu Augustin et de feu Marie Poupard et cousin-germain du père de l'enfant, qui a 20 ans et est capitaine au Rgt du Piémont) et pour marraine *Demoiselle Agathe Jeanne Vaucher* (tante maternelle).

Baptême 1740 Catherine Stéphanie →

Puis, l'année suivante, le 13 juin 1740, Catherine Stéphanie, née à Mervent (donc à la Cornelière) « fille de Monsieur Jean Jolly seigneur de la Frêlerie et de Dame Marie Vaucher son épouse, les parrain et marraine ont été Monsieur Estienne Joseph Bouhéreau de la Lanfrère (de Foussais, cousin-germain du côté de la mère de l'enfant et fils de Estienne Joseph et de Marie Anne Joubert), et Demoiselle Marie Catherine Jolly de St-Picq (fille d'Augustin, de Fontenay, et donc cousine du père de l'enfant) ». Ont signés : Estienne Joseph Bouhéreau (parrain), Marie Catherine iolly de St-Picq (marraine), Marthe iolly de St-Picq (sœur de la marraine), Jean Jolly (père) et Ouvrard curé de Mervent.



L'année suivante, le 21 juillet 1741 est baptisée à Mervent, Marie Madeleine, qui aura pour parrain et marraine deux serviteurs de la famille : Louis Bertin et Madeleine Roy.



Marie Anne alias Jacqueline Vaucher, leur mère, a aussi des biens personnels comme le prouve l'acte suivant.

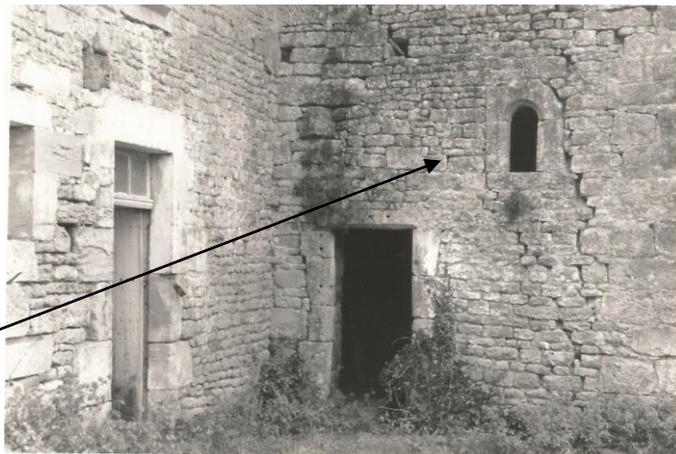
Avec la *Cornelière*, le couple possède plusieurs métairies, et également une borderie à la **Buardière** signalée, sans conteste, le 28 décembre 1743 (Charles Quinefault notaire à Foussais Maillaud T 15 notes Maillaud) « **appartenante** (sic) à *Madame Vaucher* » (est-ce un bien propre de *Dame Marie Vaucher* ? En tous cas lors de l'inventaire des biens de son feu mari – ci-après – la Buardière n'est nullement citée).

Dans ce bail, et par l'intermédiaire d'André Blanchet, bordier à la Buardière (Foussais), « qui sous-afferme à Abraham Maillaud et consorts demeurant à Maigre-Souris (Foussais), la borderie où ledit Blanchet fait sa demeure, **appartenante** (sic) à

Madame Vauché, pour entrer en jouissance pour 4 ans à la St-Michel prochaine, donnant et payant par an audit cédant (Blanchet) et bailleur la somme de 30 livres en argent, et outre lesdits Maillaud père et fils preneur par chacune ans (sic) et pendant leurs dit bail à ferme, filleront (avec un rouet qui apparaît à partir du XIII^e siècle car avant on filait avec un fuseau) cinq livres de lain (sic) qui leur sera fourny par ledit Sr bailleur. En outre les dits preneurs seront oblizez de faire paigner les lins de la ditte **dame Vaucher** alaquit (à l'acquit) dudit André Blanchet et seront lesdits preneurs suiet (sujet, tenu de participer) au fenaison et laisive (de laver le linge) de laditte dame Vauché pendant le cours de leurs ditte ferme (le temps du bail) le tout à laquit dudit Blanchet, et pairont les cens et devoirs féaudeaux deubs (dûs) et accoutumée estre payé au seigneur des lieux (autrement dit le cens : tant de blé, tant de rainsins, etc., et en l'occurrence probablement au seigneur de Culdebray, le comte de Choiseul-Praslin – voir Bull. n° 52 Culdebray et probablement à porter au château de Culdebray) et terme qu'ils sont deubs (à la date). Et lesdits preneurs jouiront des dits lieux **en bon père de famille** sans y commaitre aucune fraude ny

Cornelière : fenêtre romane →

malversation et nabatron aucun arbre ny mort ny vif. .

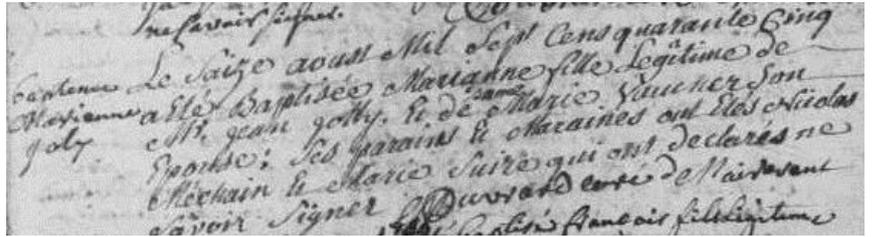


. » (sic), etc. (Maillaud Tome 1 et 15 notes Jolly).

Aujourd'hui, cela nous semble surréaliste, que les femmes de la maison du dénommé **p. 1559** Maillaud, soient dans l'obligation de peigner (carder) le lin récolté sur leurs terres mais le pire, qu'elles soient aussi obliger d'aller faire la lessive, même si ce n'est qu'une fois par an en général, au logis de la Dame Vaucher ! On comprend mieux pourquoi ces nobliaux s'accrochèrent tant à leurs privilèges ! On comprend mieux aussi la violence qui suivra un demi-siècle plus tard !

Baptême 1740 Marianne →

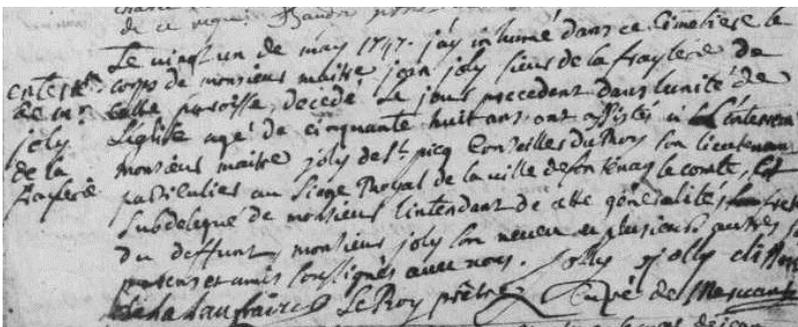
Enfin, quelques années plus tard, Jean Jolly a alors 56 ans. Son épouse Marie Vaucher (qui a une trentaine d'années) met au monde à Mervent, Marianne, baptisée le 16 août 1745, et qui a eu pour parrain :



Nicolas Méchin (domestique, encore en 1756, de Messire Clisson chapelain, et voisin à la Cornelière de Puy de Serre) et marraine Marie Suire (probablement une servante).

On remarquera lors de ces deux derniers baptêmes qu'il n'est plus question de *seigneur de la Freslerie* et plus de Dame de . . , et que les parrains et marraines font partie du personnel.

Deux ans après la naissance de leur dernière fille, Me Jolly décède « *le vingt et un may 1747 jay inhumé dans ce cimetièrre le corps de Monsieur Maître Jean Joly sieur de la Fraylerie, de cette paroisse, décédé le jour précédent dans l'unité de Léglise* (il a reçu les derniers sacrements), âgé de 58 ans ont assistés à

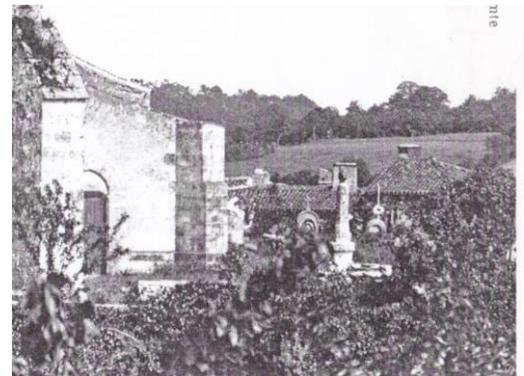


l'enterrement Monsieur Maître Jean Joly de St-Picq (Augustin, son aîné) Conseiller du Roy, son lieutenant particulier au Siège Royal de la ville de Fontenay le Comte et Subdélégué de Monsieur Lintendant (sic) de cette généralité, frère du deffunt, Monsieur Joly son neveu (Augustin) et plusieurs autres parents et amis soussignés avec nous ».

Signatures : Jolly (frère du défunt), Jolly (fils du précédent), Jean Clisson, chapelain (son voisin demeurant de l'autre côté du chemin p/sse de Puy de Serre), Bouhéreau de la Lanfraire (cousin germain du côté de sa veuve), Leroy curé de Mervent.

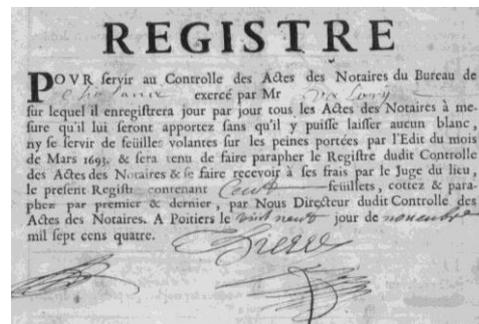
Cimetière (l'ancien) de Mervent →

Lors d'une sépulture d'une personnalité, généralement, on faisait des dons aux curés, et aux prêtres de la paroisse afin qu'ils disent des prières pour le défunt. On réglait avec soin le personnel qui devait assister à la cérémonie, la rétribution qui lui revenait, la quantité de messes, le nombre des cierges. On donne aussi pour que soit fait un louange que le curé lisait au prône le dimanche et aussi pour rappeler le défunt aux prières des fidèles ; on donne pareillement pour faire dire des prières à son intention. On n'oubliait pas non plus les pauvres : il y en a qui en faisaient habiller un certain nombre en deuil pour entourer le cercueil le jour des funérailles, et en général, l'usage était de faire, le jour de ce service, des distributions d'argent ou de pain à tous ceux qui se présentaient, et le nombre en était souvent très-grand !



Un an après le décès de Jean Jolly, a lieu l'inventaire de ses biens. Certes trois enfants sont décédés en bas âge mais il a quatre filles donc naturellement mineures : Agathe J. Charlotte 8 ans, Caterine 7 ans, M.Madeleine 6 ans et M.Anne n'a que deux ans. Evidemment, bien que leur mère soit nommée « *tutrice* », il leur faut un « *curateur* ». A été choisi un parent, Mr Etienne Joseph Bouhéreau

(fils d'Etienne Joseph x Anne Marie Joubert qui est la tante maternelle de Marie Vaucher) *sieur de la Lanfraire* (d'ailleurs présent lors de l'enterrement du sieur Jolly) ; il est donc le cousin-germain de Marie Vaucher, la veuve Jolly, et du côté de sa mère Elisabeth Joubert dont le père, qui habitait Foussais, était



qualifié de chevalier, seigneur de la Crestinière. Malgré son appartenance à l'ancienne noblesse de cette paroisse, il était peu fortuné.

p. 1560

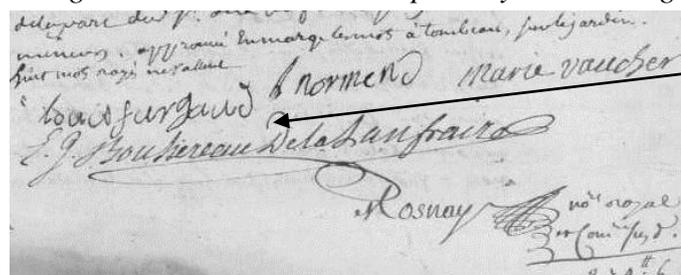
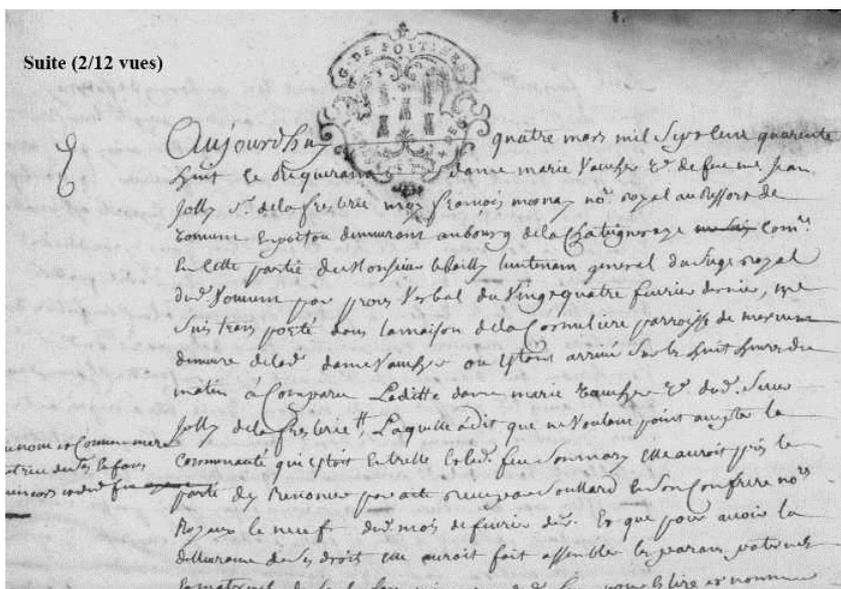
Voici donc l'inventaire (Etude François Mosnay père notaire à la Châtaigneraie 3 E 54 / 14-1) :

« Aujourd'hui (sic) quatre mars mil sept cent quarante huit le . . . Dame Marie Vaucher et de feu Me Jean Jolly Sr de la Freslerie, moy François Mosnay notaire royal au ressort de Vouvant, et demeurant au bourg de la Châtaigneraie commis en cette partie de Monsieur le bailly lieutenant général au Siège royal dudit Vouvant pour procès-verbal du 24 février dernier, me suis transporté dans la **maison de la Cornulière** p/sse de Mervan (sic) où demeure ladite Dame Vaucher où étant arrivé sur les huit heures du matin a comparu laditte Dame Vaucher et veuve dudit Sr Jolly de la Freslerie, au nom et comme mère tutrice de ses enfants mineurs, et dont laquelle a dit que ne vouloit point de la communauté (elle renonce) entre elle et de feu son mary elle auroit pris le parti de renoncer par acte devant Soullard et son confrère notaires royaux le 9 dudit mois de février susdits, et que pour avoir la . . ? de ses droits en auroit fait assembler la réunion des parents maternels de ses enfants mineurs et dudit feu, pour lire et nommer l'un d'eux pour curateur à leurs personnes (les enfants) et bien que les dits parens (sic) après avoir conféré ensemble et pris des arrangements comme . . . ? auroient engagé la dite dame (Marie Vaucher) . .

Acte de l'inventaire →

de reprendre la qualité de mère tutrice des dits enfans (sic) à laquelle elle avoit légalement renoncé par le dit acte du 9 du mois de février susdits auroit nommé Etienne Joseph Bouhéreau (cousin germain) pour curateur adhoc aux fins de l'inventaire des meubles et effets qui composent la dite communauté, laquelle charge ledit Sr Bouhéreau auroit accepté ainsy qu'il apper (apparaît) dans le procès-verbal du 19 du mois de février et pour lequel Mondit Sieur et lieutenant général de Vouvant auroit nommé pour experts aux fins de l'estimation des meubles et effets en les personnes de Pierre Normand tisserand,

Hillaire Normand (qui signe mal) menuisier et Louis Furgeaud (signe mal) laboureurs demeurants tous au bourg de Foussais et les dits experts ayant été assignés, auroient accepté leurs commitions (comissions, rétributions) et presté sermen (sic) . . . , et signés ».



← Signatures : Furgeaud et H Normand

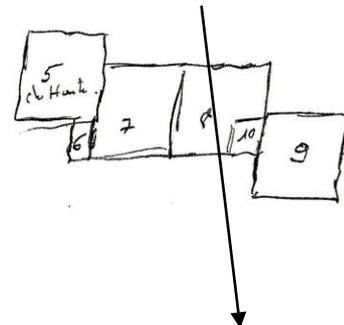
Je ne vais pas reproduire de fond en comble tout l'inventaire difficile à lire et, de plus fastidieux, mais en citer les passages les plus intéressants.

« Premièrement, estans dans une **chambre basse près la cuisine** où il s'est trouvé un lit à



tombereau (ou à rouleaux) composé de son chaslit (sommier en planches), un coepte (couette), un oreiller, une

couverture de laine blanche garny de rubans, . . . plus un autre petit lit à tombereau , garny d'une mauvaise tapisserie, deux mauvaises couvertures, une coette (couette), . . . et plus un autre petit lit (ce qui fait 3 lits)



composé de chalit de bois de noyer, une coepte, un mauvais matelas, deux mauvaises couvertures et une mauvaise

p. 1561

courtepointe (édredon) d'indienne, . . . deux

rideaux d'un mauvais drap rouge bordés d'une frange tous aussy à franges, . . . et tringles. Plus un petit cabinet (meuble) de bois de noyer ferman (sic) à clef . . . plus deux petits chenets ».



← Maison (d'habitation) de la Cornelière

On constate donc que dans cette « **chambre basse** » (du rez-de-chaussée), il y a une **cheminée**.

Reprenons « plus un petit cabinet (meuble) . . . ferman à clé de différent bois très vieux ; ouverture faite d'icelluy n'y a trouvé

que quelques pots de terre, et un autre . . . ouverture fait du cabinet cy dessus où il s'est trouvé que des linges ou hardes servant à luzage (sic) de la Dame de la Freslerie et ses enfants ; plus une table quarré très ancienne avecq un tapi au gros grain dessus (nappe) ; plus deux petites tables . . . avecq . . . et en mauvais état ; plus une pelle à feu avecq les pinces ; plus un petit miroir quarré avec son cadre verny ; plus une vieille tenture de tapisserie de belle . . . fort uzé ; plus un **petit tableau carré à cadre de bois** représentant Mr de la Freslerie, qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite chambre ».



← **Portrait d'homme du XVIIIème**

On peut en conclure que c'est la pièce la plus importante et peut-être même la chambre du *sieur de la Freslerie*.

Le notaire continue son inventaire « De là sommes entrés dans **la salle** (qui semble être une pièce importante) où il s'est trouvé un coffre neuf ferman à clé ; ouverture faite d'icelluy sept (sic) trouvé un habit veste et culotte de drap du pays garni de boutons

d'argent aussy neuf, plus un autre habit veste et culotte de drap fin retourné (les pièces de tissu ont été retournées et remonter pour encore servir de l'autre côté, ce qui était une pratique courante), les $\frac{3}{4}$ uzé, la veste doublée d'un mauvais drap de serge, plus une vieille veste écarlate retourné (sic) bordé d'argent avecq une culotte de laine rouge le tout très uzé, plus une vieille veste noire, le tout



servent à l'uzage dudit feu Sr de la Freslerie ».

Est-ce la pièce appelée souvent *garde-robe* ? En tous cas, on est éffaré par l'état lamentable de ses vêtements !



Continuons dans cette pièce « deux vieux chevets rouges, et or (sic) destat de servir ; plus un vieux cabinet (meuble) ouvrant à deux portes peint en noir très uzé, ouverture faite d'icelluy s'y est trouvé un vieux manteau . . . ?

avecq un vieux . . . ? de même . . . ? . . . , en très mauvais et usé ; plus un petit buffet en long, de bois de fraigne (frêne) et autrefois ferman à trois portes dont deux ont chacune leurs serrures et . . . ? . par-dessus, ouverture faittes (sic) d'icelluy il ne sept rien trouvé ; plus un petit cabinet carré de bois de chaigne (chêne), qui est tout sept trouvé dans la dite **salle** ».

Et l'inventaire se poursuit « Puis sommes entrés dans une **chambre basse** au bout de **la dite salle** et qui a **vue sur le jardin** où il sept trouvé un lit composé de son chaslit de bois de cormier neuf, une coëpte (couette), sont trouvé un matelas (sic), païssasses (paillasse), une couverture blanche, une courte-pointe de soye piquée, rideaux d'un côté avecq un petit ruban jaune, vergettes et tringles de fermeture par-dessus ; plus une paire de presses (sorte de meuble bas où l'on presse, range le linge comme les draps) de bois de noyer ouvrant à deux grandes portes et à deux serrures presque neuves ; ouverture faittes d'icelles sept trouvé quinze paires de draps de différentes tailles dont il y a six paires de neufs, les autres moistiés uzés ; plus trois douzaines de serviettes unie et le quart uzés, plus dix neuf douzaines de serviettes rayée . . . (?) fort uzées dont la majeure partie son uzées, plus quinze nappes toile unie fort uzées, plus un mauvais chapeau bordé d'un gallon (sic) d'argen fort étroit . . . à luzage dudit feu Sr de la Freslerie ; plus quatre chemises fines et quatre autres de toille du pays toutes garnies et très uzées. Laditte Dame Vaucher a déclaré quelle en a employé neuf autres de toille du pays pour faire des chemises et autre nippe à lusage de ses enfants ; est tout ce qui sest trouvé dans les dittes presses ».

Pousuivons ce laborieux inventaire « plus un petit miroir carré à cadre verni, plus deux coëttes (

couette) de bazin dont une très uzée, plus deux petits **chenets** à pomme de cuivre avecq la pelle et les pinces ». Il y a donc également dans cette chambre une **cheminée**.

p. 1562

Fauteuil Louis XIV et tabouret, tapisserie Louis XIII →

« Plus un pliant garny à point de tapisserie chargé de quatre écussons (peut-être aux armes de la famille) fort uzé, plus trois fauteuils à . . . garny à gros point (de tapisserie ?) plus six chèze (chaises) garnies en même point, plus deux autres vieux fauteuils garnis de tapisserie, plus cinq vieilles chèzes (chaises) à plian ?, garnies de tapisserie, plus trois tabourets garnis de tapisserie, plus une petite boîte garni de cuivre (destinée à ranger les bijoux ?), une **montre**, plus une vieille table noire vernie, avecq deux mauvais guéridons de même (assortis), plus une tenture de tapisserie de belle . . . ? à perroquets blanc et rouge. En cet endroit, la ditte Dame de la Freslerie a signalé et de plus protesté contre l'estimation de la ditte tapisserie, parce qu'elle vient de la dite Dame Vaucher, sa mère (née Elizabeth Joubert), que c'est tout ce qui s'est trouvé dans la dite chambre ».



Ainsi qu'on peut le voir, la Dame Vaucher, veuve de Jolly, surveille de très près l'inventaire qui se poursuit « Et delà, sommes entrés dans un **petit cabinet** (pièce) à côté de la ditte chambre qui a vue sur la cour où il s'est trouvé une mauvaise table à huit pan pliante (à rallonges) et fort uzée ; plus une petite boyte (boîte) dela Rochelle garnie de tapisserie ouverture faite d'icelle sest trouvé que des coiffures servant à l'uzage de la dame de la Frélerie ; plus un rouet à camelon de fil, qui est tout ce qui s'est trouvé dans le dit cabinet ».



La dame de la Freslerie, le notaire et les experts, pour continuer leur inventaire, sortent et recommencent à l'autre bout de la maison : « De là, nous sommes transportés dans le **cellier** à côté de la salle où il sest trouvé une barrique de mauvais vin et une paire de basses (où l'on met le raisin ramassé pour le transporter), le tout fort uzé ; plus deux charniers dont l'un est à moitié plein de lard ; plus une grande

table longue avec un traiteau et une autre petite avec son pliant qui étoit tout ce qu'y sest trouvé dans le cellier ».



La visite continue « De là nous sommes transportés dans un **petit cabanon** ? . . de les . . sur la porte duquel sest trouvé . . ferman à deux portes garny de toile . . avecq un **escabeau** (escalier ou échelle de meunier pour l'étage ?) pour y atteindre . . ? . . ouverture faite dudit . . . sy est trouvé une **ponne** de terre quy est tout ce quil sest trouvé dans ledit . . ».

Mais voici que le groupe se retrouve à l'étage. Mais par où a-t-il pû monté si ce n'est par « l'escabeau » cité ci-dessus ? Continuons : « Delà nous sommes monté dans la **chambre haute** (étage) qui a vue sur le jardin en dessous de l'affiage (terrain planté de jeunes arbres fruitiers) où il sest trouvé : un lit composz de son chalit de bois de noyer, une couste (couette) avecq son . . . , un matelas, paillasse, deux couvertures de laune (laine) dont une bonne et l'autre très uzée, fermé par-dessus (le lit) avecq garniture et fond d'une étoffe brune brodé d'un petit ruban jaune très uzé ; plus un autre lit composé de son chaslit de bois de noyer fermé par-dessus, d'une coste (couette), son matelas, paillasse, une courte-pointe en indienné avecq garniture d'un . . . brian (brillant) dessus uzé ».



Une parenthèse est faite « Dans cet endroit ladite Dame de la Freslerie a que dessus protesté de l'estimation du lit et a déclaré que ledit lit a été donné par ladite Dame Vaucher sa mère (Elysabeth Joubert) le jour de son mariage avecq ledit feu son mary ».

A l'énumération qui va suivre, on peut penser que c'est la chambre de Mr ou de Mme de la Freslerie car elle est assez garnie d'objet qu'on ne retrouve pas ailleurs : « plus une mauvaise pelle à feu avec les pinces » ce qui prouve que dans cette « **chambre haute** » (située naturellement à l'étage) il y a une **cheminée** qui profite du même conduit que celle de la pièce en-dessous. Mais pour autant sert-elle souvent ?

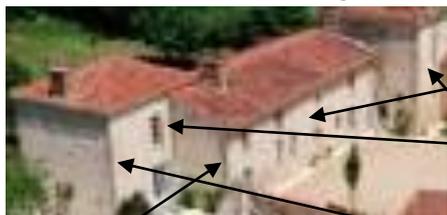


Et toujours à propos de cette cheminée qui possède, semble-t-il, un rebord on trouve : « plus une garniture de cheminée de porcelenne fine (porceleine) consistant en deux flacons, deux bouteilles, deux pots sans anses, avecq une couverture (couvercles), avecq deux grands gobelets dont deux de pierre (?) sont cassés et hors d'éptat de pouvoir servir ; plus un cabinet de différents bois (meuble bas



sorte de malle) fermant et une porte aussi avecq une serrure – ouverture faite d'iceluy sest trouvé quelques papiers confirman la succession dudit Sr de la Freslerie que nous **p. 1563** avons remis aux notaires après l'estimation des meubles » ; plus une table longue de quatre pieds fort mauvaise, s'est tout ce qui sest trouvé dans laditte chambre ».

Par contre aucun objet de culte n'est mentionné !



Puis l'estimation se poursuit « Delà (sic) sommes entrés dans un **petit cabinet** à côté d'icelle (chambre haute) qui a vue sur la **cour** où il s'est trouvé un petit chaslit de bois d'estat mauvais et garni d'une vieille tapisserie, une mauvaise coyte (couette), quy est tout ce quil sest trouvé dans ledit cabinet ».

Poursuivons : « Delà sommes entrés dans le **grenier** qui est sur la salle qui donne sur le cellier (ou à côté du cellier) où il sest trouvé un vieux chaslit mauvais et uzé et avecq une très mauvaise table et son (?), s'est tout ce quy sest trouvé dans ledit grenier ».

Continuons : « Delà sommes entrés dans un autre **grenier** qui est au bout d'icelluy et dessus qui a vue sur la cour situé sur la chambre basse dans lequel sest trouvé un vieux coffre délabré et sans serrure quy est tout ce quy sest trouvé dans ledit grenier ».

Poursuivons : « Delà sommestransportés dans le **grenier** qui se trouve sur la **cuisine** dans lequel il sest trouvé qu'un petit tonneau dans lequel il y a toujours du vinaigre avecq deux (?) ; plus . . . de b . . . quy est tout ce quy s'est trouvé dans ledit grenier ».



Continuons : « Delà sommes entrés dans une **petite cloison** (petite pièce séparée par une cloison) qui est dans un coin du grenier que les notaires ont sittiué sur la ditte chambre basse dans lequel sest trouvé 52 livres (26 kg) de chanvre en filasse, plus 45 livres (20 kg environ) de lin en filasse, plus 18 livres (9 kg) de fil de lain (lin), plus 7 livres (3 kg 500) de chanvre blanc, plus . . . de fil d'étoupe blanchi plus 11 livres (un peu plus de 5 kg) de lin en poignée quy est tout ce quy s'est trouvé dans ladite cloison » (bull. 52 Culdebray p. 1377).

Poursuivons : « Delà nous sommes descendus dans la **cuisine** où sest trouvé : un **vaissellier** (sic) ouvrant à trois portes avecq deux serrures « ouverture faite il sest trouvé quatre (?) et leurs . (?) destain (étain) ; un petit **moulin à poivre** ; une lampe



d'étain, un chaudron de cuivre jaune posé à terre plus quatre seaux, deux autres chaudrons (sic) d'érain à terre plus deux seaux, deux autres petits chaudrons à terre, une **poissonnière** de cuivre rouge le tout garny avec grille de fond, couvercle à manche de fer pezan le tout 29 livres (presque 15 kg), trois poêlons, deux passettes, trois écumeurs, trois cuillères (louche), trois de . . . , une



casserole, deux paires de . . . , deux bahuts, trois chandeliers et un autre chandelier à bougies, un autre **chandelier** de cabinet avecq une **mouchette** (ciseaux destinés à raccourcir, « moucher », la mèche des chandelles



lorsqu'elle se met à charbonner) et un porte mouchette, . . . , de lit (?), une mouchette et porte mouchette de cuivre jaune ; un petit mortier de fonte, deux seaux de fer à transporté (sic) l'eau ; quatre saladiers dont deux assez faits, deux mauvais plats à soupe assez faits et trois plats . . (?), plus deux terrines (à pâté) et une écuelle à oreille avecq chacun un couvercle, quatre douzaines d'assiettes de fer, et sest tout ce qui sest trouvé dans ladite cuisine et vaissellier ».



Néanmoins, il est encore rajouté « un **seau** à l'eau avecq son **gobelet** (cassotte appelée en patois poitevin : coussotte) d'airain, six vieux

fusils (pour aiguiser) for délabrés plus deux gril et un petit triangle de fer (pour poser les pommes à cuire sur la braise de la cheminée), un crochet à suspendre la viande, quatre broches à rostir, deux crochets à viande, l'un grand, l'autre petit plus deux vieux lardiers (où l'on met le lard à conserver dans le sel) en mauvais état et une paire de tenailles (à viande) ; une mauvais table de cuisine avecq deux mauvais bancs ; deux couvercles de casserolle et un **moule de chandelle** (pour faire deux chandelles ou bougies) le tout en fer blanc, quy est tout ce quil sest trouvé dans laditte **cuisine** ».

Parlons un peu de cette « coussotte », encore utilisée dans les années 1950, et qui est une louche à eau, en fer blanc. Le seau empli, on le posait sur l'évier en pierre ou la margelle d'un puits. La coussotte est placée sur le seau. Prenant la coussotte par son manche tubulaire, on l'emplissait d'eau, puis on plaçait l'ustensile en équilibre sur les



bords du seau : l'eau coule immédiatement, comme un filet qui sortirait

d'un robinet. On pouvait faire sa toilette à la coussotte, se laver les mains au filet d'eau ou se servir un peu d'eau en n'utilisant que la coussotte comme d'une grosse louche **p. 1564** et se rafraîchir, « boire à la régala », donc sans toucher le bec de la coussotte.



En général, la salle (citée plus) est le lieu du plus grand nombre de fonctions de la maison : repas, travail, souvent coucher et parfois même on y cuisinait mais les maisons les plus importantes ont une cuisine à part où l'on se restaure autour d'une grande table avec un banc de chaque côté. Les chaises « tapissées » citées plus haut dans une chambre (pièce) sont logiquement le signe, à cette époque, d'une certaine aisance.

Et, la visite se poursuit : « Delà sommes entrés dans une **petite chambre** à côté de ladite cuisine (toujours au rez-de-chaussée) où couche la servante dans laquelle s'est trouvé trois vieux chaslits (bois de lit), une mauvaise coepte (couette) entre . . . (?) et un **berceau** plus un mauvais coffre fermé à deux portes aussy sans serrure, une couverture faite de . ? . , neuf bouteilles de verres, sept . . , et six nappes de . . , douze torchons, s'est tout ce qui s'est trouvé dans ladite chambre ».



Puis, le groupe passe à côté « Delà sommes transportés dans la **boulangerie ou fournil** où il s'est trouvé un mauvais chaudron d'airin, un petit pot de fer avec sa couverture (couvercle) deux . . très âgé mais hors d'état de servir, deux tamis et six **païsson** (en vannerie, bourne ou

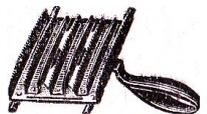


bourgne de paille tressée que l'on utilisait pour mettre à lever la pâte surtout pour le pain à l'épeautre) plus cinq pots de terre de grais (grès) et c'est tout ce qui s'est trouvé dans ledit **fournil** ».

Et cette visite, plutôt harassante (et peut-être assommante pour mes lecteurs) se poursuit par les **écuries** : « Delà sommes transportés dans les communs ou **écurie** où il s'est trouvé un très mauvais lit consistant en une mauvaise coepte (couette), son traversier (traverin), une mauvaise couverture avec un mauvais bahut plus un mauvais . . (?) et trois mauvaises chaises et un ban très



mauvais plus une mauvaise **lanterne**, une brosse et des **étrilles** (pour le pansage du cheval ou nettoyage des vaches, permet de décoller la boue séchée sur le pelage de l'animal) les deux en mauvaises . . . ».



Mais qui peut donc loger ici si ce n'est le valet d'écurie puisque s'y trouvent également des bestiaux de la race mulassière (mulet) « plus une jument noire pleine (dans l'attente d'un poulain) et l'animal d'âge . . . ayant la vue très mauvaise (les juments sont sujettes à perdre la vue - voir bull. 52 Culdebray p. 1377), une autre vieille jument au poil roux long terne, une autre jument noire non pleine, une pouline noire âgée d'un an, un petit mulet roux de l'année, s'est tout ce qui s'est trouvé dans ladite **écurie** ».

Continuons « Delà sommes transportés dans l'**étable aux vaches** où il s'est trouvé une vache noire pleine, une petite vache rouge âgée de 5 ans, une vieille vache au poil roux plus une **tore noir** (taure, du latin taura ou vache stérile mais plutôt synonyme de génisse), **quy est tout ce qui s'est trouvé dans ladite étable** ».



Pousuivons « Delà sommes transportés dans un **toit à cochon** et ayant trouvé un petit cochon de l'année ».

Puis « Delà sommes transportés dans la **buanderie** où il s'est trouvé une ponne à lessiver d'airin, plus deux mauvaises pelles de jardin, une ferrée, deux piardes, un . . . , un trumeau, un rateau, deux serceaux, une faux (faulx), une barre, deux . ? . , une hache, un bolan (?), un godran (?), trois paniers, quatre coins, un marteau, une **forge à battre** les faux (ou enclumette utilisée avec un marteau pour aplanir les faux avant de les aiguïser - voir p. précédente), **quy est tout ce qui s'est trouvé dans ladite buanderie** ».



Pousuivons « Delà sommes transportés sous la **remise** où il s'est trouvé quinze brasses de planches (ce qui est beaucoup) de plusieurs bois ; **quy est tout ce qui s'est trouvé dans la remise** ».

Puis « Delà sommes transportés sous la **gallerie** où il sept (sie) trouvé un fagot et un reste de mouche (c'est un tas de fagots de fournille, bois et petits



branchages ramassés et mis en « mouche » qui a une forme cubique achevée comme une toiture. Ce menu bois, qui brûle rapidement, sert surtout pour chauffer le four à pain. Mais parfois il est utilisé **p. 1565** dans les cheminées des chambres, qu'on allume en se couchant : c'est une flambée de fournilles) *qui est au Portal* (devant ou sous) *quy est tout ce quy sest trouvé dans la dépendance de la dite maison* ».



Ce qui n'est pas signalé, c'est le tas de fumier qui devait se trouver, comme toujours et partout, au milieu de la cour et qui faisait partie nécessairement du paysage familier à la campagne !

← **Porche** de la **Cornelière** ci-dessous celui du château de St-Michel-le-Clouc



Il n'est point dit si, il y a également quelque chose sous le porche appelé **Portal** et si, il y a des portes qui ferment ce domaine. En juin 1578, un particulier de la région fait construire un portail de pierre de taille qui sera voûté et de largeur d'une charrette, plus une petite porte de pierre de taille aussi voûtée « *a y passer ung homme a cheval* ».

Ce principe s'appliquait à tous les logis du coin.

Mais ce n'est pas tout ce qui reste à inventorier « *et après avoir parcouru toutes les chambres* (au rez-de-chaussée et à l'étage) *sest trouvé quarante deux chèzes* (chaises) *paillées* ».



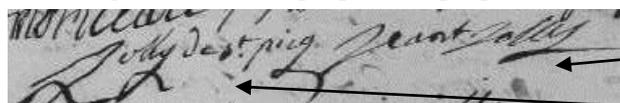
Puis « *ladite Dame Vaucher nous a présenté : huit cuillères, huit fourchettes, une cuillère à potage* (louche), *une écuelle, deux saladiers, deux gobelets, le tout d'argent et gravés aux armes dudit feu Sr de la Frèlerie à l'exception des gobelets*



gravés aux armes de la dite Dame Vaucher et Jolly, le tout pesant sept marc (marc = 244 g 75) *à 46 livres 18 le marc* (total 323 livres 42), *plus une vieille montre à boîtier d'argent et sa chaîne avecq clef de cuivre valant quarante livres, plus une paire de lunette à fourches d'argent à chaque branche à l'uzage dudit sieur de la Freslerie* ».



On peut penser qu'il les portait seulement pour lire et écrire ce qui serait normal vu son âge, 58 ans, ce qui pour l'époque en fait déjà presque un vieillard ! On remarquera au passage sur



l'extrait ci-contre **que** sa signature est moins alambiquée que celle de son frère Augustin, « *Jolly de St-Picq* », grand notable de Fontenay, ce qui laisserait à

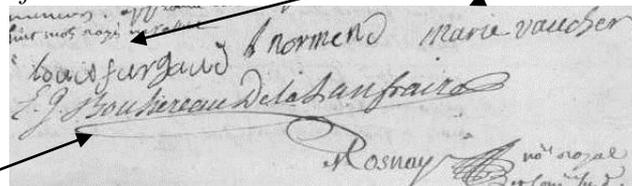
supposer que Jean Jolly *sieur de la Freslerie*, était moins instruit !

Mais ce n'est pas tout l'inventaire n'est pas terminé : « *plus une pile de poids de cuivre* (pour peser à l'aide d'une balance qui d'ailleurs n'est pas signalée) *pesant trois livres trois quart* (à peine 2 kg) *quy sont tout les meubles quy se sont trouvés susceptibles* (sic) *du présent. Et la nuit*



étant survenue nous nous sommes retirés et donnés confirmation de reprendre l'inventaire à demain cinq (5 mars 1748) *du présent mois et an pour procéder à l'inventaire des papiers trouvés dans le cabinet de la chambre haute auquel jour ladite Dame de la Freslerie et le Sr de la Lanfraire* (Etienne Joseph Bouhéreau sieur de la Lanfraire – ci-contre -- où il demeure) *audit nom et porteur* (et à l') *assignation testamentaire a comparu audit lieu de la Cornelière, huit heures du matin, présent aussi* (et se sont soussignés) : *Hilaire et Pierre Normand, Louis Furgeaud, Marie Vaucher, E. J. Bouhéreau de la Lanfrère* ».

Et après une bonne nuit certainement bien méritée, le lendemain, est repris ce fatigant inventaire « *Et advenant ce jourdhuy six mars mil sept cent quarante huit, huit heurs du matin étant dans la dite maison de la Cornelière* (p/sse de Mervent) *moy*



Mosnay notaire notaire royal et en présence et du consentement de la dite Dame Vaucher, les noms et qualités cy dessus le . . (?) préjudice à chacun en la présence dudit Sr de la Lanfraire audit nom de curateur (sic) *ad hoc aux enfans mineurs de la dite Dame ay procédé à l'inventaire des titres et papiers dépendants de la succession dudit feu Sr de la Freslerie* ».



Nous arrivons, ici, à un passage intéressant où l'on aurait pu espérer connaître l'origine de ce *Logis de la Cornelière*, hélas il n'en sera rien comme on va le voir !

Il ne s'agit que de ce qui en dépend « *Premièrement, une liasse de contrats d'échange, fermes, mémoires, . . . (?), partages, arrentements et amortissements* (remboursement) *divers, plus une liasse de*

quittances (factures) par (ou pour ?) la Dame de Guinefolle de che . (?) . . **Villedon** au nombre de treize . . (?) . . toutes côtés et parafées (sic) , . . (?) sous la lettre ; plus une autre liasse de quittances p. 1566 de rentes, dûes sur la **métairie de la Bodinière** au nombre de 38 toutes côtés et parafées (sic). Le seul lien que j'ai trouvé avec ces Villedon, est le fief du Puyviau-Claveau (531) à St-Sulpice et dont M.Françoise Béreau apparentée avec les Garipault (voir plus haut p. 1546 - dans la famille du sr Jolly de la Freslerie, du côté de Jeanne Nicou, son ancêtre maternelle était Judith Béreau, laquelle avait reçu de son père, Louis Béreau, justement, la seigneurie de la Fournière échue tant aux Jolly qu'aux Garipault. D'où ces partages, arrentements et amortissements cités plus haut)..



La **Bodinière**, toute proche, et qui est une métairie, fait assurément partie des biens dépendants du Logis de la **Cornelière** ainsi que la petite borderie annexée.



Encore quelques titres « plus une liasse de déclaration rendue . . . (?) le **fief de la Freslerie et Barron** (c'est le Fief Barrot p/sse de Puy-de-Serre) dans laquelle est contenu une cotype (sic) . . (?) du Fief Barron le tout au nombre de huit pièces côtés et parafés (sic) ».



Ce fief Barron (ou métairie du Barrot dépendra toujours du seigneur de Cul-de-Bray), déjà le 7 septembre 1389, était entre les mains d'Aimery Girard, seigneur de **Culdebray** « valet » (ou écuyer) qui, comme vassal, en a « rendu aveu au seigneur de Parthenay, à cause de son château de Mervent » (C 526 Fief mouvant des châteaux de Vouvant et Mervent), de même encore en 1402 (voir bull. 52 Culdebray) et également le 22 avril 1549, où il rend aveu aussi pour son fief du Barrot au duc de Guise, tuteur de Longueville (son petit-fils et descendant de Dunois). Par contre, c'est son épouse, Anne de La Brosse, qui lui avait apporté la seigneurie du Nay, recueillie de son lointain ancêtre Jean de la Brosse. En tous cas, on peut en déduire sans crainte de se tromper que la **Freslerie**, le **Barrot**, la **Bodinière**, et peut-être la **Cornelière** de Mervent comme celle de Puy-de-Serre, dépendaient déjà jadis de la seigneurie de **Culdebray**, et en dépendent peut-être encore au moment de cet inventaire. Mais faute de ne pouvoir consulter ces titres, il est difficile de l'affirmer !

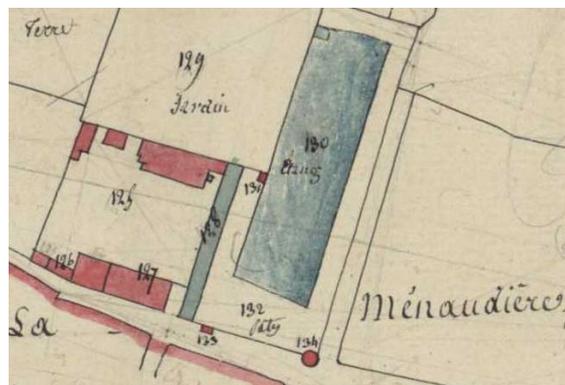


← **Cabinet** à l'étage, **chambre** de la servante

Encore quelques papiers « plus une offre faite à la requête dudit feu Sr de la Freslerie au Sr Charriau de la somme de neuf livres, pour l'amortissement de 45 livres par Ayraud, huissier du 28 8bre 1720 côtés et parafés (sic) ; plus un hommage fait par ledit feu Sr de la Freslerie au Sr abbé de Bourgueil à cause de la seigneurie de la Ménaudière pour raison du Fief Freslerie ou Barron (fief Barrot à Puy-de-Serre) datté du 25 avril 1727 auquel (liasse) s'est trouvé plusieurs procédures au fin de . . ? (pouvoir ou savoir) à la rédition (ré-édition) de ledit hommage seulement côtés (sic).

Section I de la **Ménaudière** 1811 Foussais →

La **Ménaudière** (p/sse de Foussais) est un très grand domaine qui possède des douves et un vaste plan d'eau. Ce qui est intéressant dans ce passage de l'inventaire ci-dessus, c'est que le sieur Jolly a rendu hommage au Sr abbé de Bourgueil pour la Freslerie et le Barrot à cause de la seigneurie de la Ménaudière. Alors la **Cornelière** faisait-elle partie du même fief ! Ce qui pourrait expliquer que je n'ai rien trouvé sur le relevé des fiefs dépendants de Mervent-Vouvant ! Il faudrait pouvoir aller fouiller dans les cartulaires et archives de l'abbaye de Bourgueil pour retrouver les aveux faits à ses abbés de beaucoup de domaines de Foussais ainsi que de son église, mais



pouvoir consulter aussi les minutes de Fonteny, notaire du Prieuré de Foussais. Et, plus j'avance dans mes travaux, plus se dessine une intuition : la **Cornelière** pourrait bien faire partie des possessions des abbés de Bourgueil qui sont à l'origine de la construction de l'église romane de Foussais qui a été érigée entre 1050 et 1100. Cette abbaye, qui fut fondée en 994 possédait 42 prieurés dont celui de Foussais, de St-

Lors, de Scillé en D-Sèvres, et 64 paroisses (Mervent n'en fait pas partie). Les religieux bénédictins sont probablement à l'origine de l'essartage ou de l'installation de tous ces domaines (voir plus haut p. 1567 p. 1439 et plus loin p. 1568). Au moment des aveux du Sr Jolly (en 1748), est prieur Louis Léonard d'Alègre (de 1723 à 1750) et qui sera remplacé (1750-1781) par Germain de Chasteignier, de la Châtaigneraie également aumônier du Roi.

Une chose est certaine, c'est que la dîme était probablement dûe à cet ordre !

Mais terminons-en avec cet inventaire des biens de feu Jean Jolly, *sieur de la Freslerie* : « Plus une liasse de quittances de la rente dûe au sieur Ribouleau (Jean-Baptiste, marchand à Beauchaigne p/sse de Cerizay) sur la **métairie de la Bodinière** au nombre de dix neuf toutes cottées et paraffées (sic) ; plus une déclaration rendue à la **seigneurie de Culdeprès** par ledit feu Jolly de la Freslerie en datte du 7 mars 1726 ; plus une quittance du Sr Louis Joseph de Nou . . (?) de la somme de 72



livres à valloir sur les arrérages cy après de la rente de 75 livres qui luy est dûe du 9 avril 1747 ; plus une liasse de quittances pour différentes affaires et entre autre pour la rente dûe au nommé Bazireau sur la métairie de la Bodinière le tout au nombre de huit pièces cottées et paraffées (sic) ; plus une autre petite liasse de quittances . . . (?) de quatre boisseaux de froment sur la métairie de la Bodinière nombre de onze pièces cottées et paraffées (sic) et une autre liasse de quittances pour différentes affaire au nombre de vingt neuf cottées et paraffées (sic) ».



Ces papiers prouvent d'une part que la *Bodinière* a probablement été arrentée (affermée ou louée ou bien cédée), il n'y a pas très longtemps, par deux particuliers, ce qui était une pratique courante. Que de plus, le Sr Jolly doit livrer « quatre boisseaux de froment », justement, sur cette métairie ; d'autre part, qu'il y a eu une « déclaration rendue à la seigneurie de Culdeprès ». Mais est-ce pour la *Bodinière* ou bien pour le *Logis de la Cornelière* ?

Enfin, l'inventaire du **cabinet de la chambre haute** (à l'étage) se termine presque « plus le contrat de mariage de la dite Dame de la Freslerie et dudit feu Sr Jolly devant Fonteny notaire du Prieuré de Foussais en datte (sic) du 13 novembre 1734 paroisse de St-Hillaire sur Lautize (rien trouvé dans les BMS de cette paroisse, aujourd'hui St-Hilaire des Loges) quy sont tous les papiers que nous avons vu estre dénommés cy dessus inventaire. En cet endroit la dite dame de la Freslerie a déclaré quil est . . . (?) pour raison des biens **nobles de maison** . . . (?) pour ledit feu son mary, les droits de charges et de franc-fiefs donc . . . (?) ; quil est dûes au Sr de Mo . . . (?) quelques années d'arrérages de la rente de 75 livres et ne sait présentement à quoi le tout se monte ; plus aux héritiers Bertin environ la somme de 45 livres ; plus à la veuve Roy environ la somme de 200 livres pour arrérage de rente et frais ; plus à la Dame de Boinizeau environ 130 livres ; plus aux seigneurs (en 1748, le seigneur de Culdebray et autres possessions aux alentours, est César Gabriel de Choiseul-Praslin descendant des Girard-Choiseul de Praslin) de **Culdebray** (p/sse de Mervent) et **Sérigny** (p/sse de Foussais) plusieurs arrérages de cens ».

Château de **Culdebray** et château de **Sérigny** →

La *Bodinière* a probablement été arrentée (affermée ou louée plusieurs fois), avant d'être rachetée, après la Révolution comme bien national, par la famille Gaschet-Grassin, qui alors ne paieront plus le *cens* qui a été aboli, et dont les descendants en sont toujours propriétaires. Le *cens* était la redevance annuelle, foncière et perpétuelle qui est dûe par celui qui possède la propriété utile d'un fonds, appelé *censive* (terre, parcelle bâtie, têtes de bétail avec un droit de pâturage, etc.), à celui qui en possède la propriété éminente, appelée seigneurie. En tous cas, le



cens (qui n'a rien à voir avec la dîme) est dû à la *seigneurie de*



Culdebray et confirme sans appel, que la *Cornelière* ou quelque chose la concernant (bâtisse, terre, . . .) dépendait bien en effet de cette grosse et puissante seigneurie. En l'occurrence, de plus, cela nous apprend que la *Cornelière* est bien une maison noble puisqu'elle dépend de la *seigneurie noble de Culdebray*. En

payant le *cens* (sorte d'impôt local), le censitaire reconnaît symboliquement être assujéti à celui dont il tient son fonds ; en recevant le cens, le seigneur **p. 1568** direct confirme son obligation d'assurer au censitaire une possession juste et paisible.



Et pour preuve encore le fait d'une « *déclaration rendue à la seigneurie de Culdeprès par ledit feu Jolly de la Freslerie en datte du 7 mars 1726* » qui est bien l'hommage rendu pour un domaine noble. Les *censives* (bien foncier) peuvent être louées par le seigneur et elles sont alors converties en rente ce qui semble être le cas. Les *censives* sont purement foncières : la concession ne porte que sur le foncier nu, les bâtiments et aménagements étant apportés par le censitaire. La terre censale (la *censive*), est un fonds qu'un seigneur de fief a concédé contre le paiement perpétuel d'un cens. Il en a vendu la propriété utile (*dominium utile*), propriété qui pourra passer aux héritiers qui, à leur tour, et solidairement, devront continuer à payer le cens. Le censitaire, celui qui tient le fonds à cens, est responsable de cette terre et propriétaire de sa production.

Mais pour en finir avec ce sujet pointu (que je ne métrise pas très bien), il faut savoir que les *censives* sont purement foncières : même la concession ne porte que sur le foncier nu. On en conclut donc que le domaine foncier de la *Cornelière* (de Mervent en tous cas et peut-être aussi celle de Puy-de-Serre) appartient bien à la *seigneurie noble de Culdebray* mais aussi de l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée (Indre et Loire) ou tout moins au Prieur qui représente la communauté des moines (le Prieuré de Foussais a abrité des moines bénédictins jusqu'à la Révolution). Par contre cela ne nous dit pas qui a construit le *Logis de la Cornelière*.

Abbaye de **Bourgueil** →

Est-ce un des membres de la famille Girard, **René**, gouverneur de Fontenay en 1585, qui était un seigneur féru de chasse ? Il aimait d'ailleurs à emmener ses amis chasser en forêt de Mervent. Sa famille possédait alors la seigneurie de *Culdebray*, le *Barrot*, le *Bois-Chapeleau*, le *château de Puy-de-Serre* et d'autres biens, encore.



← **Scène de chasse datée : 1590**

Assurément, c'est une riche lignée (voir bull. n° 52 *Culdebray*). Est-ce lui qui fit construire (sur quelque chose de plus ancien, de féodal, comme le prouve les fenêtres romanes ainsi que la trace de douves) la *Cornelière* dans le style qu'on lui connaît encore aujourd'hui et pareillement cette fameuse cheminée représentant une *scène de chasse*, qui le représente peut-être même, entouré de sa meute. Elle est



datée de 1590 ?

Il décède aux environs de 1592. Son frère, Guy, qui décèdera en 1606, reprendra le titre et les possessions mais celles-ci passeront à nouveau entre les mains de sa veuve Jeanne de Poix remariée à Guillaume Fouquet, proche du roi Henri IV, et dont il a profité des largesses et lequel monarque promouvra le fief Barrot en marquisat ; c'est aussi lui qui met tous les biens de sa femme en fermage vers 1610.

Mais pour autant, les moëllons sculptés qui ont été retrouvés épars dans un des murs de la chambre haute, à l'étage, puis récupérés et remontés (par les actuels propriétaires) proviennent-ils vraiment de la *Cornelière* ? Si, non, ce qui est peu probable car à ces époques-là, on prenait et on se servait comme ré-emplois (voir plus haut photo p. 1551) ce que l'on trouvait sur place ! Mais, si oui, on peut donc considérer alors l'achèvement du *Logis de la Cornelière*, dans le style que nous lui connaissons, dans ces années-là !

← **Cheminée de la Cornelière**

Mais l'inventaire se termine et la *Dame de la Freslerie*



reconnait encore quelques factures à honorer « Plus au Sr Debessé marchand de draps à Fontenay la somme de 86 livres pour des marchandises cy devant fournies p. 1569 qui sont ses habits de deuil ; plus au Sr Brunetière notaire à Fontenay plusieurs sommes pour frais de procédures . . . (?), pour aussy estre de plusieurs autres (sommes) dont elle n'a pas connaissance ».

L'inventaire s'achève enfin « Fait clos et compté le présent inventaire audit lieu de la **Cornelière** dans la maison susdite en présence de la dame de la Freslerie et dudit Sr de la Lanfrère sous préjudice à aucun de leurs droits respectifs et sont tous les dits meubles, effets et papiers tenus à la garde de la dite Dame de la Freslerie et calcul faits des meubles, effets, bestiaux en dessus inventoriés et estimés ils se sont trouvés montés à la somme de deux mille (sic) quatre cent soixante livres et huit sols (2460 livres et 8 sols) sauf erreur de calcul, fait à ce jour cinq mars mil sept cent quarante huit et se sont lesdits Dame de la Freslerie soussignés : Marie Vaucher Etienne Joseph de La Lanfraire et Mosnay » (François Mosnay notaire à



la Châtaigneraie – ADV 3 E 54 / 14 - 1).

← Le **Grand Logis** (Foussais)

Le témoin (et parent) Etienne Joseph Bouhèreau *seigneur de la Lanfraire* (ou Lafrère petit fief de Foussais), habite le Grand Logis (de Foussais domaine plus approprié pour sa notoriété et sa richesse) qui a été construit à la fin du XVI^e par son ancêtre lequel était descendant de riches marchands de Foussais, le notable Mathurin Bouhèreau, vivant à Fontenay, où il avait acquis la charge d'Élu du Roi (conseiller). Il avait fait graver d'ailleurs, un peu partout, ses initiales « MB 1604 ». Depuis le grand porche d'entrée, on admire cette maison remarquable, ainsi



qu'à sa droite une très belle fuie aux ouvertures Renaissance et, à gauche, les écuries et leur pittoresque escalier extérieur. Le Grand Logis sera transformé par un descendant de Mathurin Bouhèreau, Nicolas-Etienne qui avait épousé *Demoiselle Marie Anne Joubert de la Bretinière* (fille de Jean, écuyer Sr de la Créstinère et de *Dame Anne de Terves*), la sœur de la mère de Marianne Vaucher (voir *De châteaux en logis* de Guy de Raigniac). Au décès de Nicolas-Etienne Bouhèreau, en 1735, Jean Jolly sr de la Freslerie, demeurant alors en sa maison de la *Cornullière*, était présent à l'inventaire fait après la mort du Sr Bouhèreau. Pareillement, Etienne Joseph Bouhèreau, son fils, sera présent et témoin de l'inventaire dressé après le décès du Sr Jolly.

Logis de la Cornelière en 1989 →



Ce qui est curieux dans cet inventaire des biens du Sr de la Freslerie, c'est qu'il n'est pas mentionné de parcelles boisées.

Il n'est pas non plus mentionné l'état des murs, des ouvertures, des couvertures, des sols, etc.

← **Rez-de-Chaussée** de la **Cornelière** en 1989

A propos des sols de tout le rez-de-chaussée, lors de la restauration du Logis par Mr et Mme de Laroque-Latour, les propriétaires à partir de 1989, ceux-ci ont été creusés d'au moins 50 cm pour y installer, justement, un chauffage au sol. Ont été éjectés, en grande quantité, beaucoup de terre battue, des débris de tuiles et surtout de bois brûlé résultant sans aucun doute



possible d'un important incendie ainsi qu'il en a toujours été question ! Mais quand cet incendie a-t-il eu lieu ? Avant, pendant ou après les **p. 1570** guerres de religion ! Et, ce ne sont pas les seules traces d'incendie retrouvées lors de la restauration : dans un bâtiment (quasi en ruines), tout en longueur et faisant face au porche, furent pareillement mis à jour les indices d'un important incendie. Peut-on imaginer que presque toute la *Cornelière* aurait pu brûlée !



Après l'extraction des déchets, résidus des sols du rez-de-chaussée du logis, est apparu (à pas moins de 50 cm de profondeur), un sol recouvert, sur tout l'ensemble, de carreaux de terre cuite de 30 x 30 cm, qui prouve tout au moins que le niveau était bien plus bas. Hélas, en très mauvais état, ces carreaux d'origine n'ont pu être ré-utilisés. Cependant, ils ont été reproduits à l'identique et remis sur le sol actuel du logis.



Reprenons plus haut, puis n'est pas mentionné non plus tous les domaines que feu Jean Jolly avaient affermés au fil du temps, ainsi :

Le 22. 12. 1723 (ADV 1 E 692), alors que le Sr Jolly est dit demeurant en sa *maison de la*



Cornullière (p/sse de Mervent), il loue pour 5 ans, à Jacques Suire, bordier, et Marguerite Vincent sa femme, la borderie de la *Pauguère* (Mervent), laquelle est à nouveau affermée quelques années plus tard, toujours par le Sr Jolly dit



demeurant alors au **bourg de Foussais**, le 21. 2. 1734 (ADV 1 E 592), pour 7 ans à Henry Mesnard, père, bordier.

← La *Pauguère* : métairie et borderie du XVII^eme

C'est un assez important bâtiment pour une borderie, qui possède son puits (il y a une 30^enes d'années on pouvait y voir encore deux belles cheminées du XVII – XVIII^eme et il y avait à ce moment-là un deuxième bâtiment qui n'apparaît pas sur ce plan de 1844 : une deuxième ferme a été construite au XIX^eme).

Le 17. 4. 1731 (même cote), le Sr Jolly afferme pour 7 ans, à Mathurin et Laurens Auger, père et fils, une

borderie sise au village de la *Cornullière* (p/sse de Puy-de-Serre) dont il est aussi propriétaire. Cette borderie, jadis, appartenait à la famille Clisson comme on l'a vu plus haut. Elle faisait face à la longue allée qui conduit au Logis (aujourd'hui, il n'en reste plus rien – voir plus haut p. 1443 les plans). Cette borderie sera de nouveau affermée le 2. 1. 1744 (ADV 1 E 592) à Jacques Mesnard, voiturier, et à Jeanne Roy, sa femme.



Puis le 12. 5. 1732 (Fonteny notaire à Foussais), pour 5 ans à Jean Jourdain

et Marie Encrevez sa femme et à leurs enfants, la *métairie de la Bodinière* (p/sse de Mervent) : la métairie de la *Bodinière*, comprenait déjà beaucoup de terres et plusieurs bâtiments importants dont l'habitat du métayer (voir photo plus haut p. 1567), celui de son bordier, des granges ou étables, un four et un puits, . . . (ce terme de « métairie » apparaît à la période de la construction ou la rénovation de la résidence seigneuriale, laquelle remonte



aux années centrales du xv^e siècle, c'est-à-dire à l'aube de la période dite de la « reconstruction » des campagnes. C'est à la génération suivante, une fois les frais engagés et les nécessités de financement devenues impérieuses, que l'on se dote d'un terrier précis, contenant pour la première fois les aveux de tous les tenanciers. En tête d'inventaire, systématiquement, apparaît le *métayer* celui du seigneur, celui du château. Voici un personnage hors du commun, intermédiaire entre la paysannerie et le gentilhomme. Entre ce paysan d'élite et le maître des lieux s'opère un partage du sol et une répartition des tâches. Le seigneur garde pour lui, dans sa directe, le *saltus* productif, c'est-à-dire les eaux et forêts : un ou des étangs, avec moulins, garennes, bois, des futaies, et parfois un vaste pré pour les chevaux.

Le reste de la réserve est baillé au *métayer*, qui élève le bétail et laboure les emblavures = destiné aux céréales).

Le 28 décembre 1743 (Charles Quinefault notaire à Foussais Maillaud T 15 notes Maillaud), son épouse Marianne Vaucher, avait affermé une borderie à la Buardière (de Foussais), signalée, sans conteste, « *appartenante* (sic) à Madame Vaucher » (voir plus haut p. 1558) ; ce domaine est situé à 2 - 3 km du

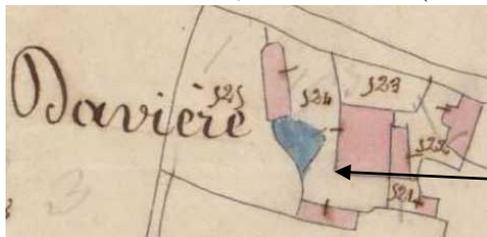


Pont Martin, (sur la route de la *Croix Méraud* à Foussais), lequel pont enjambe le *ruisseau de la Cornelière* p. 1571 qui descend jusqu'aux terres de la *Clavelière* et qui fait la limite entre Foussais et Mervent au niveau du *moulin d'Ecoutard*. Ce fut à la *Buardière* qu'on installa dès 1559, le premier temple protestant clandestin dans un bâtiment de Mathurin Thubin, *sieur de la Buardière*, y demeurant, qui est un riche marchand, convertit à la R.P.R. Cette famille, protestante et riche, est installée un peu partout dans les environs et naturellement aussi à Fontenay. Jehan Thubin est représentant des habitants adeptes de la R.P.R (il l'est avec son beau-frère Jehan Cant, *sieur de Maigre-souris*, époux d'Elyzabeth Viète) de Foussais. A ce titre, le 20 septembre 1614 (2 ans après la mort du roi Henri IV, lequel avait rétabli en 1598, l'Edit de Nantes, qui promulguait la liberté de culte), il passe un acte

notarié : « *Pierre Malleay, sieur de la Socelière* (Payré/Vendée), *maire et capitaine de la ville de Fontenay*, y demeurant, *faisait donation aux habitants de Foussais, d'une pièce de terre qui était ci-devant en jardin, où de présent les habitants de la dite religion, de la dite église réformée de Foussais ont fait construire leur temple pour exercice de ladite religion, assis au village de la **Buardière**, paroisse de Foussaiy* (sic) . . . à la charge toutefois, que les habitants (protestants) de ladite religion dudit Foussay ne pourront employer les dits lieux à autre usage que pour leur servir de temple pour l'exercice de ladite religion réformée » (Maillaud T 4, famille Thubin p. 18).

On observe depuis l'Edit de Nantes, promu par Henri IV (lui-même ancien protestant), une plus grande liberté de culte. Jusqu'à présent, la « *Mestairie de la Buardière* », isolée, était un refuge clandestin, plus ou moins connu mais sûr où se retrouvaient les protestants (le protestantisme s'était propagé très rapidement notamment dans la classe des riches « *bourgeois – marchands* » et, malgré l'Edit, il se produisait encore des querelles entre les deux fractions). **Beaucoup plus tard**, en 1787, une « *Maison d'Oraison* » est installée à Villeneuve (Foussais) puis en 1843, un Temple fut construit dans le bourg même de Foussais (26 rue de la Ventinière ci-dessus).

Deux ans plus tard, le Sr Jolly dit demeurant en sa *maison de la Cornullière* p/sse de Mervent, afferme cette fois, le 6. 7. 1746 (minutes Fonteny notaire du Prieuré de Foussais et ADV ADV 1 E 592), pour 9 ans,

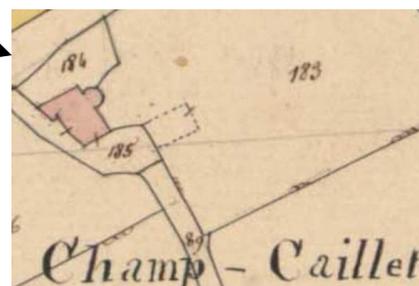


à Jean Pigeaud, bordier, et à Suzanne Robin, sa femme, la *borderie de la Davière* (Foussais - son toponyme date de la seconde période du Moyen Age où beaucoup de petits domaines ruraux se voient attribuer comme nom de baptême le nom de leur fondateur (parfois défricheur) ou premier propriétaire. Sa terminaison en -ière - du suffixe latin -aria - veut dire à peu près « *propriété de . . .* » et sa création remonte au XIIIème) comprend une métairie et plusieurs borderies situées proche d'un beau plan

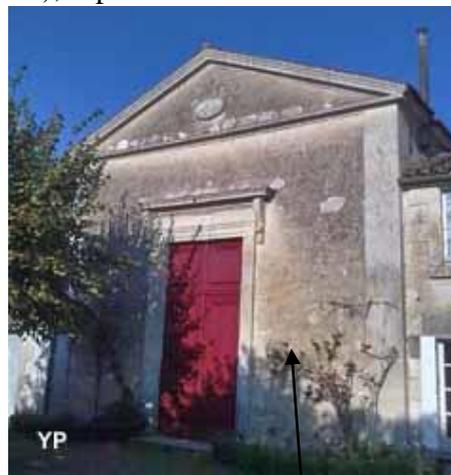
d'eau, et pourtant en 1595, ce gros hameau appartenait à André Garipault, qui comme on le sait était parent avec les Jolly.

Un an après le décès du Sr Jolly, le 18. 7. 1749, *Dame Marie Jacqueline Vaucher*, sa veuve, mère et tutrice des enfants dudit feu, demeurante en sa *maison de la Cornullière* p/sse de Mervent, affermait pour 7 ans, ladite *maison de la Cornullière* p/sse de Mervent, à Me Jean Pineau et à Marie Anne Brunet, sa femme, demeurants au « *chateau de la Sitardière* » p/sse de Mervent. Mais, Jean Pineau n'y demeurera jamais et va la sous-affermer.

En fait, la liste des biens du Sr Jolly ne s'arrête pas là ainsi que nous allons le voir : la grosse borderie du « **Champ Gourget** » (aujourd'hui, le *Champ Bourget* – p/sse de Puy-de-Serre, lieu où l'on a trouvé des silex et des pierres polies – voir plus haut p. 1551), lui appartient déjà depuis le partage de 1709, ainsi que celle dite le « **Champ Caillet** » avec ses bois du même nom, toujours très humides. En 1782, il est signalé que « *le bois des Noues Caillet, qui fait 2 arpents 41 perches 3/4* » (32 ares environ et qui a) *peu de chênes, et beaucoup de bourdaine* (la *Bourdaine* est un petit arbre qui pousse en milieu très humide. Le charbon de bois obtenu avec cet arbuste permettait de fabriquer de la poudre à fusil. Son fruit est très prisé des chevreuils), *épinés et ronces, le terrain* (sic) *peu propre au bois* (à la culture sylvestre – voir bll. n° 52 p. 1395 où il est question de l'assécher) ; *les clôtures et les haies vives en passable état* ». Le nom de cette parcelle « *noue* » (hérité du gaulois *Nauda*) évoque un terrain humide où il y a beaucoup de joncs, et il a sûrement appartenu, autrefois, à un nommé Caillet ou peut-être Caillerot.



La Vve Jolly et ses filles quittent leur *Logis de la Cornellière* pour s'installer tout près du bourg de



Foussais, à la Gastelinière (où se tiennent beaucoup plus tard encore les descendants de deux des demoiselles p. 1572 Jolly : la famille Jolly-Ayrault). Ainsi, encore, le 22. 7. 1750, *Dame Marie Jacqueline Vaucher* afferme pour 7 ans à Renée Pasquet, veuve de Mathurin Guillemet, et à Jacques Guillemet, son fils, demeurants de même communauté en la métairie de la Freslerie (p/sse de Foussais), la dite métairie.

La Freslerie (ou Frélerie, Fraysterie), est un petit fief, qui a été probablement installé sur une ancienne *Fraignée*, d'où elle tire son appellation, et qui est un lieu planté de frênes. Ce hameau qui touche quasiment le *Triage de la Mocquetière* de la forêt de Mervent, comprend une grosse mestairie et des borderies (l'une d'entre elles possède encore une cave voûtée et deux belles cheminées ainsi qu'un puits et tout petit plan d'eau) et des bois qui sont, sans nul doute, d'un très gros rapport. Le tout est situé (en limite de Faymoreau-Puy-de-Serre) au-dessus du *Champ Gourget* (Puy-de-Serre voir plus haut p. 1571 et plan), et de la *Cornelière* tant de Puy-de-Serre que de celle de Mervent.



La Frélerie est mentionnée dans les écrits « *Journal* », du protestant Paul de Vendée, « *Le dimanche 25 mars 1619, je fus au presche, après disner. Je resus (sic) de Jean Martin sincquante livres quatorze solz, sur les six vingts livres qu'il me doit de reste de la ferme que deffunct mon père luy avoit fait de la Freslerie* ». Quand et comment cette petite seigneurie de la Freslerie passe-t-elle dans les mains de la famille Jolly ?

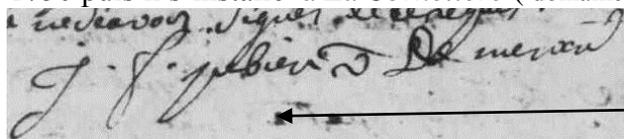


Mais, la *Dame Marie Jacqueline Vaucher* a donc quitté la *Cornelière* et s'est installée à Foussais dont dorénavant elle fera partie. La Gastelinière, qui va rester entre les mains d'une de ses filles, se situe sur la route de la *Croix-Méraud* à Foussais, sur la droite (entre le Peu et la Buardière) et pas très loin de l'entrée du bourg de Foussais. Ce beau *Logis*, fermé, avec sa longue allée et son plan d'eau en forme de douve, présente toutes les caractéristiques d'une ancienne villa gallo-romaine. Mais, le tout fut probablement érigé tel qu'on le voit au XIIIème,

comme sa terminaison en *-ière* – le démontre. Son étymologie qui vient de *Gâst*, exprime une terre, à l'origine stérile ou dévastée, gâtée, et remise en culture.

Et, la *Cornelière* est sous-affermée, par le Sr Pineau à la famille Jubien qui, elle, y demeurera.

Un mot sur les Jubien : cette famille est à Mervent au moins depuis 1700 et formera deux branches dont la première est celle de M^o Pierre Jubien, père, qui a été fermier de la *Citardière* avant 1750 puis il s'installe à La *Cornelière* (domaine constitué d'un château situé sur la paroisse de Mervent, à la limite de cette paroisse, de celle de Vouvant et de celle de Puy-de-Serre – A.D.V. série B 1355), avec *Dame Marie Goguet*, son épouse et leurs enfants. Parmi ceux-ci, Jean François (° v 1710) est prêtre vicaire de 1758 à 1778 à Mervent.



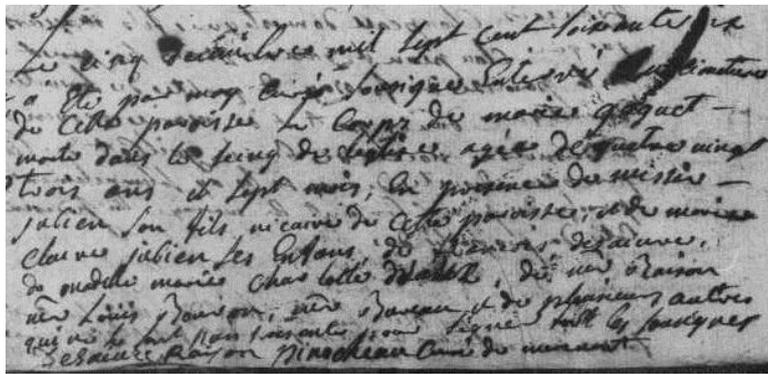
Mais, il est aussi chapelain de la chapellenie de St-Joseph et obligatoirement installé à la *Chapelle* (n° 22 ou 26 rue de la Chapelle, où il reste très peu de traces de cette grosse propriété : les reliefs d'une chapelle voûtée devenue cave), du bourg, domicile des religieux bénéficiant de cette fonction. Les chapelains de cette fondation, créée en 1656, et desservie en l'église St-Médard de Mervent, étaient logés dans une maison à part de celle du curé de la paroisse.

La *Chapelle* au bourg →

C'est d'ailleurs auprès de lui que décède, Marie Goguet sa mère, alors veuve, et qui est inhumée « *Le cinq novembre mil sept cent soixante dix a été par moi curé soussigné (Pinocheau) enterrée au cimetière de cette paroisse le corps de Marie Goguet morte dans le seing de l'Eglise âgée de quatre vingt trois ans et sept mois ; en présence de Messire Jubien son fils vicaire de cette paroisse, et de Marie Claire Jubien ses enfants, de François Desavire* (dans le négoce du bois qui demeure à



Culdebray), de *Modeste Marie Charlotte Draux* (son épouse), des *Mrs Raison* (*Ouillères*), *Louïs p. 1573*



Bouron (*Ouillères*), *Messire Baveau* (prêtre), et de *plusieurs autres, . . . »*
Pinocheau curé de Mervent.

← Sépulture **Marie Goguet** 1770

M^o Jubien, père, avait été aussi l'un des adjudicataires des bois habitués de l'ordinaire des années 1750, emploi repris par l'un de ses fils : M^{re} Pierre Jubien, époux de Renée Moricet, qui a aussi demeuré à la *Cornelière* (1750 à 1767) lequel sera même « *arpenteur* » vers 1780 de la

Maîtrise des E & Forêts de Fontenay-le-Comte. D'ailleurs, à cette période (1750 à 1767 – voir aux ADV, B 1457 et Bois et Forêts en Poitou aux XVII^e s. par Yvon Lagal), deux groupes merventais cherchent à gagner les enchères, l'un est constitué autour de Jean Pineau (père) « *fermier de la Citardière* », le second par Pierre Jubien, dit alors « *fermier de la Cornelière* » (domaine constitué autour d'un château situé sur la paroisse de Mervent – ADV, B 1355). Un autre fils, Pierre, qui a épousé Catherine Chessé, est aussi dans le négoce du bois mais s'installe à l'Orbrie, et est lui aussi adjudicataire habitué de l'ordinaire des années 1785-86, poursuivant son activité bien au-delà de la Révolution, achetant des biens nationaux.

Mais que deviennent les *Demoiselles Jolly* ?

Leur mère, *Dame Marie Jacquette Vaucher* pourrait bien être décédée entre 1750 et 1760 (rien trouvé à Foussais ni à Mervent), dorénavant elles doivent gérer leur héritage. Aussi, le 23 février 1760 (ADV 1 E 592), Jeanne Charlotte 22 ans, Catherine Stéphanie 19 ans et Marie Anne 15 ans (M. Marthe Agathe 21 ans n'est pas citée) avaient obtenu des lettres de bénéfice d'âge (ou Emancipation, sont des *lettres* du petit sceau que l'on accorde à un mineur qui demande à être émancipé, elles sont adressées au juge ordinaire du domicile, auquel elles enjoignent de permettre à l'impétrant de jouir de ses meubles & du revenu de ses immeubles. Ces *lettres* n'ont point d'effet qu'elles ne soient entérinées par le juge, lequel ne procède à cet entérinement que sur un avis des parents & amis du mineur, au cas qu'ils estiment le mineur capable de gouverner ses biens. On ne les accorde guère qu'à des mineurs qui ont atteint la pleine puberté). Un conseil de famille est tenu où étaient présents : Charles Nicolas Moriceau, écuyer, Sr de Cheusse (cousin germain de feu leur père du côté Jolly), Charles François Sabourin (cousin germain par alliance de feu leur père du côté Jolly), Henry Modeste Le Bœuf, chevalier, Sgr de la Noue (?), Mathurin Madeleine Jolly, Sr de la Duranderie, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis (leur cousin-germain et neveu de feu leur père) parents paternels, et *Messire Joseph Bouhéreau* (cousin de feu Jacquette Vaucher) parent maternel, présent au moment de l'inventaire des biens de feu leur père.



Eglise de **St-Maixent de Beugné** (79) →

Mais, tout d'abord, afin de leur donner de l'instruction et une sévère éducation, elles avaient été placées chez les religieuses : Jeanne Charlotte, Catherine Stéphanie et Marie Anne sont pensionnaires, en 1761 au monastère des religieuses de Notre-Dame de Fontenay (établi en 1632, aujourd'hui dans l'ancien collège Viète), excepté la ditte Delle Marthe Agathe, pensionnaire au couvent des religieuses de St-Maixent de Beugné (où il reste encore un très grand et imposant bâtiment, toujours nommé le Couvent, à la sortie du village direction Faymoreau et à 6 km de Foussais ; aujourd'hui département 79).



← **Jeanne de Lestonnac** et Chapelle du couvent

Le couvent des soeurs de Jeanne de Lestonnac, appelées « *Notre-Dame* » ou « *jésuitesses* », a été fondé en 1639 par Mère Charlet, venue du couvent de Poitiers. Cette fondation, autorisée par des lettres patentes de Louis XIII signées en 1633, fut approuvée par Monseigneur de Béthune en 1640, date de l'installation des autres religieuses. Dès son arrivée, la fondatrice acheta la propriété des Essorts et y entreprit rapidement la construction du couvent et de sa chapelle ; d'après l'analyse stylistique, celui-ci est datable dans sa totalité du milieu du 17^e siècle. L'institution se consacrait à l'éducation des jeunes-filles de la bonne société mais également, elle proposait l'admission au noviciat et l'orientation à la profession de religieuse. A la Révolution, le couvent n'est pas vendu comme bien national



mais réquisitionné. Après l'expulsion des religieuses en 1792, il sert de prison aux prêtres réfractaires âgés et d'hôpital pour les vétérans. En 1803, la municipalité décide d'y transférer l'école secondaire, l'ancien collège des jésuites ayant été vendu comme bien national à des particuliers. Après l'installation de l'école secondaire en 1804, un portail avec grille en fer forgé est installé rue Rabelais.

Couvent des **religieuses de Notre-Dame** (collège Viète, 34 rue Rabelais) →

Le 1 octobre 1761 (Maillaud T 9 notes Pineau + Fonteny not Foussais), leur fermier, Me Jean Pineau qui gère les domaines des demoiselles Jolly, « donnait à ferme pour 9 ans, à Pierre Drouet, bordier, et Marie Daguin sa femme, demeurant à Sairigné paroisse de Foussais, une borderie sise au village de la Cornuillère paroisse de Puy-de-Serre ».

Peu après, le 29 juin 1761 (Fonteny notaire Foussais), les *Demoiselles Jolly* affermaient pour 7 ans à Pierre Normand, tisserand, et Marie Brossard, sa femme (plus à un autre couple, tous du bourg de Foussais), leur maison de la Gastinière, en la paroisse de Foussais.

Et, le 22 septembre de la même année, les quatre sœurs, demeurantes de présent à la Gastinière, sous l'autorité de Me Louis François Guillet, (re) affermaient à nouveau leurs biens pour 9 ans à M^{re} Jean Pineau, toujours marchand et toujours à la *Citardière*. Jean Pineau, qui a perdu sa femme en 1758 (se remariera), sous-loue le domaine de la *Cornuillère* depuis 1749. Cependant, il envisage de prendre en fermage le gros domaine de *Culdebray*. Ceci est confirmé selon un courrier d'octobre 1762, du régisseur de *Cul-de-Bray* adressé à son seigneur Mr le Vicomte (César Gabriel de Choiseul-Praslin) « *Les Pineau, gros paysans riches du voisinage, qui vous ont été recommandés par M. de Sérigné* (Jean Thubin seigneur de Sérigny de Foussais dont la fille, Marie, avait épousé Jacques Daguin), *désire prendre le fermage de Culdebray* ». Mais le bail est renouvelé à la famille Daguin. M^{re} Jean Pineau décèdera en 1779 à la *Citardière* (voir bull. n° 51).

Le 24 décembre 1762, les *Demoiselles Jolly*, qui sont toujours pensionnaires chez les religieuses et dites demeurant à Fontenay, paroisse Notre-Dame, afferment pour 7 ans à Jacques & Jean Guillemet, frères et leurs épouses, leur métairie de la Freslerie où ceux-ci font déjà leur demeure. Le même jour, *Dame Elizabeth Vaucher*, fille majeure (leur parente), demeurante au bourg de Foussais, et toutes les demoiselles Jolly, affermaient pour 9 ans à François & Jean Tirbois, laboureurs, père et fils (et leurs femmes et enfants), la métairie du Fief, p/sse de Foussais.

Le village du Fief, est un gros hameau situé pas très loin de la route actuelle qui va de la *Croix-Méraud* (ou *Croix-Béraud* ou se trouve le fief de vignes de la *Croix-Biraud* mais lequel fait pourtant partie de Vouvant) au bourg de Foussais. Passé le Pont-Martin qui enjambe le ruisseau de la *Cornuillère*, un peu plus loin, sur la gauche, voici le Fief qui comprend une dizaine d'habitations : métairies et borderies dont l'une appartient à la famille Jolly. Le Fief fait, plus ou moins face, au village de *L'Ourdraire* (psse de Mervent) situé sur la droite du ruisseau tandis que le Fief, qui est en face, est donc à gauche du ruisseau de la *Cornuillère*.

Le dix huit février mil sept cent soixante douze
 Marie a été par moi curé soussigné baptisée Marie
 Catherine fille de Jean Pineau et de Marie Bage ses
 père et mère, ont été parrain et marraine François
 Marie Raison (riche notable qui demeure au Logis des
 Ouillères) conseiller au Siège Royal de Fontenay-le-Comte et Delle Marie Catherine Jolly de la Freslerie
 qui ont signés avec nous jolly aprouillière
 Abbé pinocheau curé de Mervent

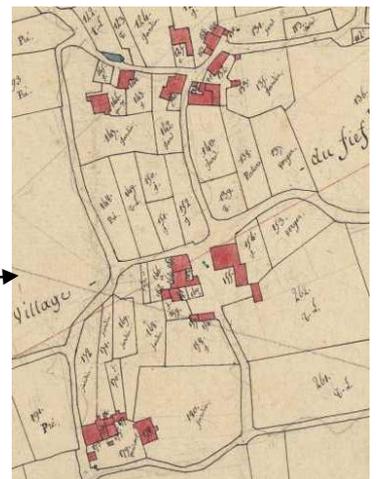
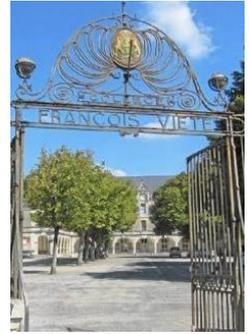
« *le dix huit février mil sept cent soixante douze a été par moi curé soussigné baptisée Marie Catherine fille de Jean Pineau (lequel est le fils de Jean Pineau, leur fermier, de la Citardière) et de Marie Bage ses père et mère, ont été parrain et marraine François Marie Raison (riche notable qui demeure au Logis des*

Ouillères) conseiller au Siège Royal de Fontenay-le-Comte et Delle Marie Catherine Jolly de la Freslerie qui ont signés avec nous » : Pinocheau curé de Mervent.

Mais en 1774, deux filles Jolly sont mariées :

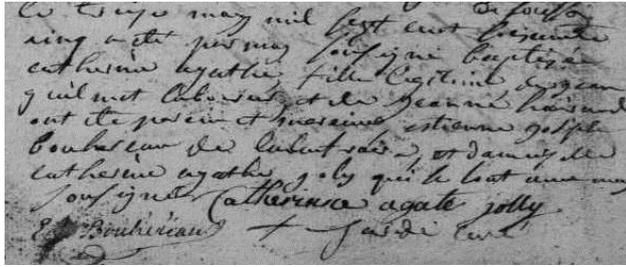
Jeanne Charlotte Françoise, l'aînée, avant 1774 avec Me Gabriel François Ayraut de la Toullière, avocat en parlement et ducal au siège du duché pairie de la Meilleraie à Parthenay

Quant à Agathe Marthe, la seconde, qui a été retiré du couvent de St-Maixent de Beugné, elle épouse avant 1763, René Emery (Henri) Ayraut aussi de Parthenay. Il semble que les deux sœurs épousent les deux frères puisque quelques années plus tard, ils marieront ensembles leurs enfants



respectifs qui sont dits cousins germains.

p. 1575



← Signature : **Catherine Agathe Stéphanie**

Mais avant d'aller plus loin dans la généalogie de ces deux filles Jolly, qui vont avoir une descendance, voyons ce que deviennent les deux autres : Catherine Stéphanie et Marie Anne.

Catherine Agathe Stéphanie, la troisième, demeurait encore à la Gastelinière (Foussais) en septembre 1761 mais l'année suivante est dite demeurant paroisse

Notre-Dame à Fontenay. Se déplace-t-elle, car le 30. 5. 1765, elle est marraine à Foussais de Catherine Agathe, fille de Jean Guillemet, laboureur, et Jeanne . . ., son épouse ; le parain a été Estienne Joseph Bouhéreau (son parent).

Ce Jacques Guillemet (et feu Mathurin son père – plus haut p. 1572) avait affermé la métairie de la Freslerie appartenant à la famille Jolly. Il semblerait que ce soit elle qui en a héritée.



Elle décèdera à

Fontenay, célibataire, et non religieuse, le 30. 9. 1788, âgée 49 ans et sera inhumée paroisse Notre-Dame. Elle ne connaîtra pas la tourmente révolutionnaire qui va bientôt sévir. Est seul présent à sa sépulture, Me Jean Pineau, de la *Citardière*, le fils de son ex-fermier.



Enfin, la dernière fille, Marie Anne, qui est dite en 1774 **propriétaire** de la *Cornelière* et héritière de feu Me Jean Jolly de la Freslerie, son père, qui l'était aussi de Me Nicolas Jolly son aïeul, et à cause de cela elle reconnaissait devoir une rente le 5. 5. 1774 (Cailliet notaire Foussais ; rente dont il est déjà questions lors de l'inventaire fait après le décès de son père voir p. 1567), au Sr Jean-Baptiste Ribouleau, marchand, demeurant à Beauchaigne p/sse de Cerizay (79). Elle demeure alors au couvent des Dames de St-François de la ville de Bressuire. Mais pourquoi se trouvait-elle dans ce couvent ?

Il semblerait que ce ne soit pas un hasard ! En effet, la mère supérieure n'était autre que *Dame Henriette Joubert*, parente des demoiselles Jolly (cette religieuse était la cousine-germaine de leur mère et du côté des Joubert ; d'ailleurs, la sœur d'Henriette, nommée *Dame Elizabeth Joubert*, aussi leur cousine est toujours à Foussais, où elle décède le 3. 7. 1761 âgée de 74 an. Mr Estienne Joseph Bouhéreau, son cousin-germain, est présent et signe). On comprend pourquoi Marie Anne, pour parfaire son éducation y a été placée.

Avant la révolution, le couvent de Filles de *Saint-François* Notre-Dame à Bressuire, était occupé par des religieuses qui suivaient la règle de St François d'Assise. On ignore la date exacte de leur installation à Bressuire ainsi que de la date de construction du couvent. Les historiens s'accordent pour placer cette fondation dans le courant du XVIème siècle. Il existait cependant à l'époque des Guerres de religion puisque le monastère des sœurs franciscaines fut saccagé vers 1568 ou 1569 par les gens de guerre des seigneurs huguenots de la région. Restauré sans doute à la fin du 16ème siècle et au début du 17ème siècle (il sera à nouveau éprouvé pendant la guerre de Vendée).

Le **cloître** du couvent de Filles de *Saint-François* →

À cette époque, c'est une pauvre communauté composée de 9 religieuses de chœur, 2 sœurs converses dirigées par une supérieure. Les religieuses dont l'habit était gris bleu avec le voile noir appartenaient toutes à des familles notables du Bressuirais ou du Poitou. Les sœurs converses destinées au travail manuel étaient issues du monde agricole ou artisanal. Elles observaient la clôture et devaient garder le silence au réfectoire, dortoirs, chapitre, cloître. La clôture restait relative puisque les religieuses recevaient des pensionnaires à qui elles enseignaient la lecture, l'écriture, le calcul, la couture et leur inculquaient, bien sûr une fervente piété. En 1791, la présence de cette communauté religieuse va heurter la Société des Amis de la Constitution de Bressuire qui leur demande de fermer les portes de leur église et de leur cour extérieure et leur interdit de sonner la messe. La mère supérieure Henriette Joubert, résiste et continue à sonner les offices. Provocation à laquelle le club révolutionnaire répond en faisant envahir le couvent des religieuses par 30 ou 40 gardes nationaux



qui forcent la porte, perquisitionnent et descendent les cloches le 13 septembre 1791.

p. 1576



La mère supérieure se plaint alors de telles violences aux autorités départementales, faisant valoir l'inégalité de la procédure et l'injustice dont la communauté est victime, tout cela ayant été accompli sans l'autorisation des autorités municipales ou départementale.

La résistance de la mère supérieure Henriette Joubert, a été signalée par André Charles François Mercier du Rocher qui naquit à la Rochelle (paroisse Notre-Dame), le 29 novembre 1753, d'une ancienne famille de maire de cette ville. Son père, qui était conseiller au présidial, le fit élever au collège de Bressuire et faire sa philosophie à l'Oratoire d'Angers. Ses études terminées, il vint à Fontenay, puis alla à Paris, où il fut reçu avocat, vers 1787. Aussitôt après il se fixa à Vouvent (où l'on peut encore voir sa propriété). Cet homme estimable, mais révolutionnaire, a laissé un grand nombre d'ouvrages manuscrits (ces ouvrages furent détruits par les Vendéens, à Vouvent, en 1793). Il décèdera à Fontenay en 1806 âgé de 62 ans.

Ces écrits concernant ce couvent méritent de vous être relatés car ils décrivent l'ambiance pernicieuse, dangereuse, qui régnait à cette période : « *En rodant dans cette ville où j'avais fait une partie de mes études, je trouvais la porte du Couvent de Saint-François ouverte ; on y avait logé des soldats. Les pauvres filles qui habitaient cette maison étaient tremblantes comme des colombes à l'approche de*



l'épervier. Je les abordais. Je renouvelais connaissance avec plusieurs d'entre elles ; elles me promirent deux lits pour mon collègue et moi. Nous nous y rendîmes à sept heures du soir. Nous entrâmes dans une salle où mangeaient des volontaires ; ils nous offrirent à souper. J'y laissais mon compagnon et je gagnais le réfectoire des Mères. Je me plaçais avec elles, le leur parlais (sic) le langage de la raison, de la philosophie et de la véritable piété. Je leur dit que la religion de Jésus rejetait tous les moyens de violence qu'elle prescrivait au contraire l'obéissance aux lois civiles que la volonté du peuple était la loi suprême et qu'aucun individu n'avait le droit de s'y opposer que dans tous les cas il fallait encore mieux se soumettre que de tenter des révoltes qui ne feraient verser que du sang. J'ajoutais qu'au surplus la réforme qui s'était opérée dans l'Eglise n'était pas une innovation mais un rappel à la discipline des beaux temps du christianisme. Je touchais même quelque chose du mariage des personnes consacrées à Dieu. Je leur peignis les charmes de l'union conjugale et la sainteté de ses devoirs ce qui fit sourire et rougir les jeunes vierges du Seigneur. Mon compagnon qui ne savait pas ce que j'étais devenu abandonna la

table de nos frères d'armes, où il avait fait gras pour venir me trouver tandis que j'achevais de manger une graissée de confitures. Il était minuit. Nous traversâmes le cloître avec deux jeunes religieuses qui nous conduisirent à nos appartements. Je n'en ferai point la description je ne parlerai point des meubles bénits des reliquaires dont ils étaient décorés. Nous y dormîmes à merveille et à la pointe du jour nous fûmes debout. Nous nous préparions à partir avec notre troupe nous nous mettions en route avec un détachement, lorsqu'un gendarme court après nous et nous apprend que le reste du corps a été retenu par les Administrateurs du district. Nous laissons le détachement continuer sa route sur la Forêt. Nous retournons mon collègue et moi à Bressuire dont nous étions éloignés d'une demie-lieu. L'alarme y était répandue. Les brigands venaient de tuer un homme presque sous les murs de la ville. L'armée fit des sorties elle marcha sur plusieurs colonnes dans la campagne, elle ne rencontra personne. Elle rentra et le lendemain nous partîmes avec la troupe des Bretons qui était restée la veille. Une des jeunes religieuses avec lesquelles j'avais soupé, offrit de me suivre en habit national. Un ordre du district les avait forcées à sortir de leur maison. Les mères anciennes fondaient en larme : Ah ! disaient-elles, il faut donc rentrer dans ce monde, nous qui avons juré au pied des Autels de mourrir dans le cloître ! Qu'allons-nous devenir ? Grand-Dieu, sauvez-vous ! Je ne riais point de ces lamentations. Je ne sais point insulter à l'infortune. Je plaignais la faiblesse de ces pauvres femmes. Leur attachement à leur état ne les avilissait pas à mes yeux. La philosophie ne m'a que trop appris, qu'on doit respecter les affections des âmes pures. Je m'empressais mêmes de les protéger contre les outrages des soldats. Si je n'acceptais



pas l'offre de la jeune religieuse Ragueneau, ce ne fut pas par scrupule, mais seulement pour p. 1577 ne pas exposer cette jeune vierge aux railleries de la soldatesque à laquelle je marchais. J'aurais désiré la mettre entre les bras d'un homme de bien, qui l'aurait épousée, car elle avait pris le voile pour obéir à sa famille, et elle ne tenait pas à l'habitation où elle avait juré de mourir » (ancienne porte de Bressuire - cette plainte ne semble pas avoir aboutie dans la tourmente révolutionnaire et dès l'année suivante le couvent sert de cantonnement aux soldats. Les sœurs seront expulsées à l'été 1792. Les bâtiments sont alors vendus aux enchères comme biens nationaux et en partie détruits. Après la Révolution, à l'époque de la reconstruction de Bressuire, des notables souhaitent voir l'installation d'une institution d'enseignement de jeunes filles dans la ville et le 13 octobre 1802, deux anciennes religieuses réfugiée à Thouars, rachètent le couvent au sieur Antoine Huzé, avoué, pour y établir une école de filles. En 1807, Elles s'associent aux



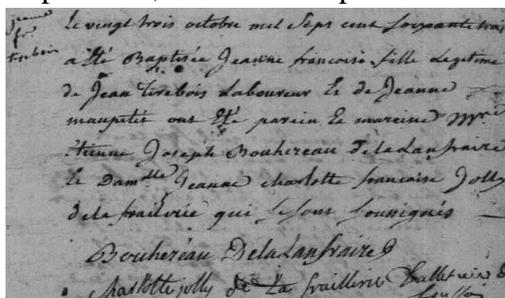
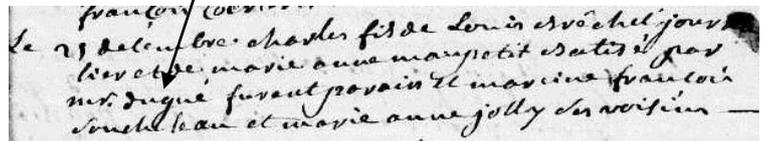
ursulines de Poitiers afin de relancer l'enseignement. À cette époque, elles sont 4 sœurs à diriger 39 élèves dont 11 internes. Malgré des démêlés administratifs et financiers entre les sœurs franciscaines et ursulines, la réputation de l'établissement semble bonne. La date de « 1808 » inscrite sur une des portes du cloître marque sans doute les aménagements opérés par les religieuses).

En 1797, Anne Marie Jolly, la quatrième fille, n'est pas décédée non plus pendant la tourmente révolutionnaire puisque elle est marraine à Foussais lors d'un baptême cependant « clandestin » le 21 décembre (voir actes clandestins à Foussais) d'un enfant, Charles, fils de Louis Brêchet et de Marie Anne Maupetit, et octroyé par « Mr Dugué missionnaire fugitif ». En 1797, les prêtres réfractaires sont toujours en danger et le culte catholique ancien n'est toujours pas rétabli. Marie Anne meurt célibataire quelques années plus tard, à Foussais, le 1. 5. 1808 âgée de 64 ans.

Reprenons avec Jeanne Charlotte Françoise, l'aînée, et Marie Agathe Marthe, sa cadette, qui toutes deux vont se marier.

Demoiselle Jeanne Charlotte

Françoise Jolly de la Freslerie (qui signe très bien), ne l'est toujours pas encore lorsqu'elle est marraine le 23. 10. 1763, de *Jeanne Françoise* qui est la fille de François Jean Tirebois, et Jeanne Maupetit, qui est installé à la métairie de la Freslerie depuis un an. L'enfant a eu pour parrain Mr Estienne Joseph Bouhéreau (signe) qui est parent de la marraine, puisque la *Delle* Jolly est sa petite cousine. Ce sont sans nul doute les propriétaires (en indivis ?) du domaine de la Freslerie. D'ailleurs, quelques années auparavant, elle avait été présente aussi, pour les mêmes raisons, au mariage (15. 11. 1758 à Mervent) des parents de l'enfant qui désormais sera sa filleule.



Demoiselle Jeanne Charlotte Françoise Joly, est la seconde à se marier. Elle épouse le 14 août 1765 (où ?), Gabriel François Airaud de la Touillière, avocat ducal de Parthenay.

Il semblerait, qu'elle part s'installer à Parthenay avec son mari dont elle aura une fille unique : Charlotte Françoise Louise (° 1778) qui reviendra s'installer à la Gastinière, p/sse de Foussais (toujours la propriété des deux demoiselles Jolly), avec son mari qui n'est autre, d'ailleurs, que son cousin-germain , branche que nous

allons revoir plus loin.

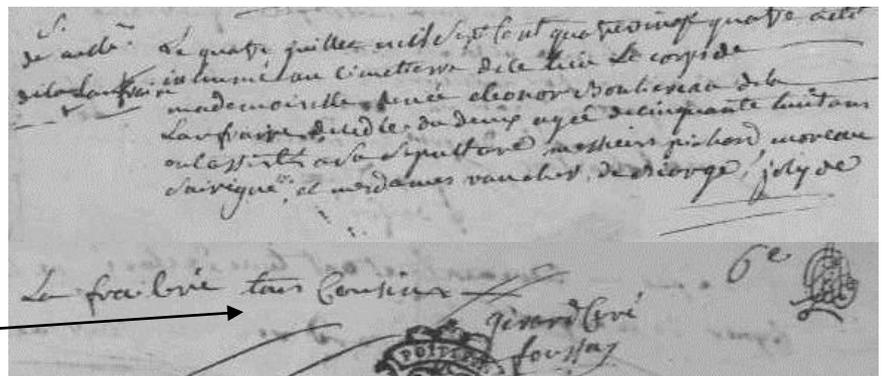
Précédemment, lors de l'enterrement, à Foussais, le 4.7.1784 de *Delle* Renée Eléonore Bouhéreau de La Lanfrère 58 ans (voir plus haut p. 1569), « ont assistés à sa sépulture Messieurs Pichard (?), Moreau (?), Sairigné (Brunet) et Mesdames Vaucher (Elizabeth, tante maternelle des demoiselles Jolly (pas encore mariées) et qui

décèdera célibataire, à Foussais, 4. 11. 1793 âgée de 78 ans ; aucun membre de la famille ne sera présent), . ? . , *Joly de la Frèlerie tous cousins* ». Girard curé de Foussais.

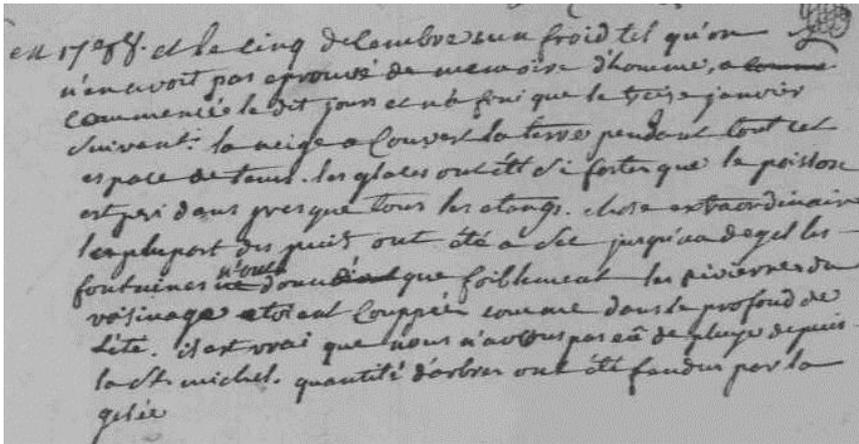
Demoiselle Marie Agathe

Marthe, sa sœur cadette, est mariée avant 1763, avec René Emery Ayrault, aussi de Parthenay, dont elle aura un fils unique : René Charles Emery (° 14. 1. 1764 à Parthenay)

Entre temps, se produira la tempête révolutionnaire. Sont-elles moins exposées à Parthenay ?



Ici, à Mervent mais surtout à Foussais, quelques incidents et quelques têtes coupées (voir **p. 1578** plus haut p. 1535 ; Du 12 décembre 1793 au 31 mars, à Fontenay, 192 prisonniers sur 332 jugés, sont condamnés à mort et fusillés après jugement de la commission militaire mise en place par le représentant Lequinio. Le 14 mars 1793, une liste des suspects est établie pour Fontenay (et ses alentours), on peut y trouver : « *la Veuve Jolly de St-Picq incarcérée dans l'ancien couvent des filles de Notre-dame* ». Mais pour autant fut-elle guillotinée ? Il y aura au total 230 exécutions à Fontenay, du 1^{er} janvier 1793 au 27 juillet 1794).



Mais surtout il y avait eu un hiver si rigoureux qu'il a sans nul doute frappé les esprits, ainsi que l'a écrit Girard le curé de Foussais : « *en 1788, le cinq décembre, un froid tel qu'on n'en avoit (sic) éprouvé de mémoire d'homme, a commencé*

le dit jour et n'a fini que le treize janvier suivant : la neige a couvert la terre pendant tout cet espace de temps, les glaces ont été si fortes que le poisson est pri (sic) dans presque tous les étangs. Chose extraordinaire la plupart des puits ont été à sec jusqu'au dégel, les fontaines n'ont données que faiblement, les rivières du voisinage étaient coupées (sic) comme dans le profond de l'été (en période de grande sécheresse). Il est vrai que nous n'avons pas eû de pluie (sic) depuis la St-Michel (29 septembre). Quantité d'arbres ont été fendu par la gelée ».

Beaucoup de bouleversements vont se produire dans ces moments-là : pendant 8 ans l'église de Foussais fut même fermée ou tout au moins servit à des usages profanes. Beaucoup de familles aussi sont déplacées pour des raisons ayant rapport avec les évènements et même des haines implacables, nées de la guerre civile, vont perdurer.

C'est dans ces années-là que des membres de la famille Jolly, installés à Parthenay, vont revenir au pays, et s'installer dans les maisons dont ils sont toujours propriétaires. Le **porche de la Cornelière** avant 1989 →



Au passage, rappelons qu'à aucun moment, dans les actes (ou même dans l'état-civil), il n'est fait mention de la *Cornelière*, p/sse de Mervent. Est-ce à dire que celle-ci a été vendue comme bien national ? Pas forcément ! La famille Jolly l'a-t-elle vendu, suite à un partage ou bien parce qu'elle était dans le besoin ? Personnellement, j'obtiens pour cette disposition. Pourtant, deux cent ans plus tard, Mme de Cognac, dont les ancêtres ont acheté la *Cornelière*, m'a affirmé avoir toujours entendu dire dans sa famille, que son ancêtre Firmin Robineau avait acheté ce domaine comme bien national ! Et, dans quel état se trouvait, alors déjà, la *Cornelière*.

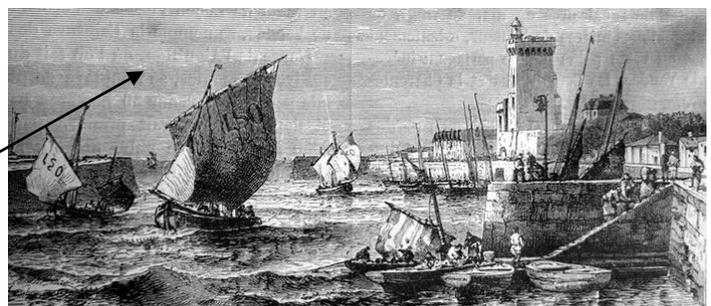
Mais revenons aux descendants des cy-devant *Demoiselles Jolly*.

Le fils unique de Marthe Agathe, René Charles Emery Airault (qui a épousé sa cousine-germaine Charlotte), est de retour à Foussais, depuis 1792-94, dans la maison appartenant aux Jolly, la Gastelinière. Il est notaire public et a repris, sans aucun doute, « *au pied-levé* » (à l'improviste), depuis 1794, l'étude notariale de Me Caillet.

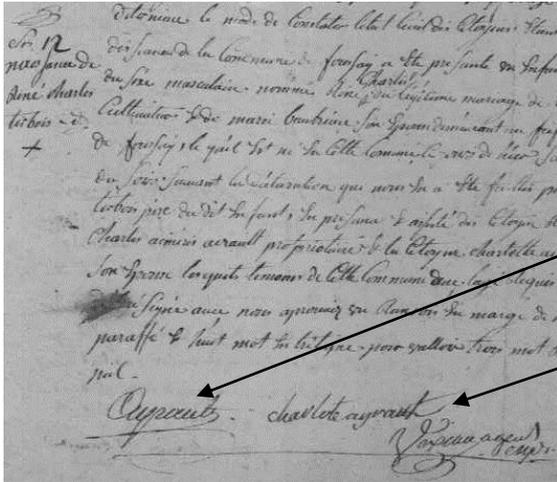
Ce dernier était notaire du Prieuré (à la suite de Fonteny, son beau-père), de la p/sse de Foussais, et également officier public de l'An I = 1792 de la toute nouvelle commune de Foussais.

Mais arrêté comme « *chef vendéen* », il fut guillotiné le 16 janvier 1794, à Fontenay « *pour avoir voulu voler le cheval du curé de Foussais, bon patriote* (il s'agit ici d'un curé assermenté, soi-disant

« *bon patriote* » Nicolas Bichon, et qui restera très peu de temps dans cette paroisse où il était arrivé en juillet 1792 pour remplacer le curé J.Jacques Girard, 45 ans, réfractaire, et pour cela exilé en Espagne. Il avait embarqué aux Sables d'Olonne sur le « *Marie-Gabrielle* » le 11. 9. 1794 - voir p. 1535) et avoir « *engagé les citoyens à se soulever contre les troupes de la République et à les*



repousser, de concert avec Charles Vexiau (guillotiné le même jour) et plusieurs autres », laissant p. 1579 alors l'étude vacante.



Mais où et quand les deux enfants respectifs des Dames Jolly se sont-ils mariés ? René Charles Emery Airault a 35 ans environ tandis que son épouse, sa cousine, Charlotte Françoise Ayrault, a 21 ans.

Dès 1797 (24 frimaire an V Foussais), René Charles Emery Airault dit « *propriétaire* » et notaire public, est présent avec son épouse, comme témoins (et signent) à la déclaration de naissance de René, fils de Louis Tirebois, laboureur au Fief, et de son épouse Marie Braudry. Les parents de l'enfant sont installés en fermage, dans la métairie du Fief depuis 1762 (voir plus haut p. 1574). Ce bien est donc passé entre les mains des descendants des deux seules filles Jolly qui se sont mariées.

En 1798 (21 vendémiaire an 6 à Foussais), décède Marthe Agathe Vaucher dite « *ex-religieuse* » (une des sœurs de feu Marie anne Vaucher), âgée ? et déclarée par par Charles Hemery Airiau (sic), notaire public (petit neveu). Cette même année, il est officier public de la commune de Foussais.

En 1799 (29 ventôse an 7), René Charles Emery Airault, et son épouse ont un fils, Jean Charles Emery ; étaient présents à la déclaration : Jean Pineau (fils de leur ancien fermier), propriétaire, et Jeanne Charlotte Françoise Jolly (grand-mère maternelle de l'enfant), dite « *Vve Gabriel François Airault* (+ av 1799 mais pas à Foussais). Mais hélas, l'enfant meurt peu après âgé de 15 mois.

Le couple va avoir, en 20 ans, pas moins de 15 enfants à raison de presque un par an ; lorsque naît le dernier, Auguste Elie, en 1820, sa mère a 42 ans. Au moins 8 de leurs enfants sont décédés en bas âge et certains sont encore en nourrice.



En 1804, René Charles Emery Airault, toujours notaire, est nommé maire de la commune de Foussais. Pour obtenir cette haute fonction, il fallait faire partie des plus imposés de la commune. Alors, que reste-t-il exactement aux descendants de cette riche famille Jolly ? Bien plus que l'on ne pense !



Quelques années plus tard, il perd sa belle-mère (qui demeurait probablement avec eux) et, de ce fait, son épouse, perd sa mère, le 12.4.1808 à Foussais Dame Jeanne Charlotte Françoise Joly (° 1737 Fontenay ? *ainée des demoiselles Jolly*) 71ans vve de Gabriel Airaud de la Touillière, avocat à Parthenay, et fille de feu Mr Jean Jolly de la Freslerie et de feu Jacqueline Vaucher ; décès déclaré par René Charles Airaud (son neveu et gendre) maire de Foussais.

L'autre ex-demoiselle Jolly, qui vit aussi avec eux à la Gastelinière (du bourg de Foussais), Dame Marie Agathe Marthe Jolly, décède le 16. 6.1814, âgée 77 ans, dite veuve de René Emery Ayrault (+ av 1814 à Foussais). La déclaration est faite par Charles Henry, son fils, âgé de 45 ans (° 14. 1. 1764 Parthenay), dit propriétaire à la Gastelinière, notaire public au bourg. En 1816, il est dit « *juge de paix* ».

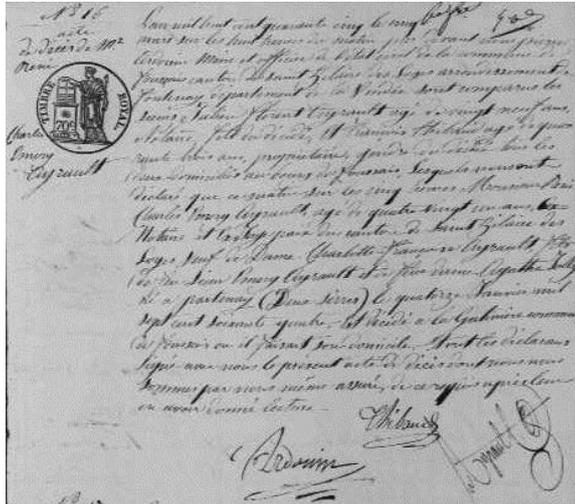


En 1835, leur fille aînée, Marie Charlotte Aimée, 38 ans, épouse à Foussais, un homme en-dessous de sa condition. François Thibault, 38 ans, est « *homme de confiance* » (l'équivalent d'un régisseur et qui gère probablement les biens de la famille) qui demeure à la Gatinière (ou Gustinerie à ne pas confondre avec le gros domaine de la Gastelinière qui se trouve un peu plus haut que la Buardière) située proche de la Buardière et où se tient la famille Thibault : son père qui est maçon et son frère qui y est bordier. Une métairie de la Buardière appartenait déjà depuis 1743 à la famille Jolly.

Mais pourquoi, lors de ce mariage, n'y a-t-il personne de la famille de la mariée ? Pourtant, elle a plusieurs frères et ses parents ne sont pas décédés ! Sa mère, Charlotte Françoise Louise (fille de l'ainée des demoiselles Jolly, et l'épouse Me René Charles Emery Ayrault) meurt la première, le 24. 11. 1840, âgée de 62 ans ; la déclaration est faite par François Thibault, gendre et par Hyacinthe Ayrault, 24 ans, son fils.

Cinq ans plus tard, le 5. 3. 1845, c'est son mari, Me René Charles Emery Ayrault, dit propriétaire de la Gastinière (ou Gastelinière voir plus haut p. 1572) qui décède âgé de 81 ans. Le décès est déclaré par son

fils, Julien Florent, 31 ans, aussi notaire, et par son gendre François Thibault et qui y demeurent, p. 1580 alors, tous ensemble.



← Décès de Me René Charles Emery Ayrault

Là, s'arrête (pour moi) la saga de la famille Jolly.

Mais avant de quitter totalement la famille Ayrault, il est important de signaler que, si Me René Charles Emery Ayrault, juge de paix à Foussais, ne possède plus la *Cornelière*, il détenait encore en 1811 des biens tout autour : section F terre labourable n° 146 (65 ares 80) dépendant de la *métairie de la Pauguère* plus le n° 147 *Champ de la Porte de la Pauguère* (09 ares 80), 148 le *Petit champ du Boy* (15 ares 30), n° 149 le *Champ de la Buaille* (1 hect 17 ares 20), et cette fois dépendant de la *Borderie de la Pauguère*, n° 156 terre labourable (87 ares 70), plus en 157 le *Champ du Bois* (pré 1 h 11 a 90), 158 *Pature du Champ*

du Bois (42 a 50), 159 *Jardin du Champ du Bois* (48 a 10), n° 160 la *Borderie de la Pauguère* (toute petite 1 are 80), n° 161 *Jardin de la Borderie* (1 are), n° 162 *aire de la Borderie* (3 a 80), n° 163 le *Petit Champ* (38 a 60), n° 164 *Champ du Peu* (89 a 20) et n° 172 le *Champ Blanc* (69 a 50). Naturellement, bâtiments et terres sont affermés. C'est vraiment un petit reliquat de ce que fut le domaine de la *Cornelière* et ses annexes, propriété de ses ancêtres les Jolly.

Nous allons passer dans un autre siècle et avec une autre famille.

Mais avant nous allons voir, en 1825 et en 1844 quels sont les chemins qui conduisent à la *Cornelière*.

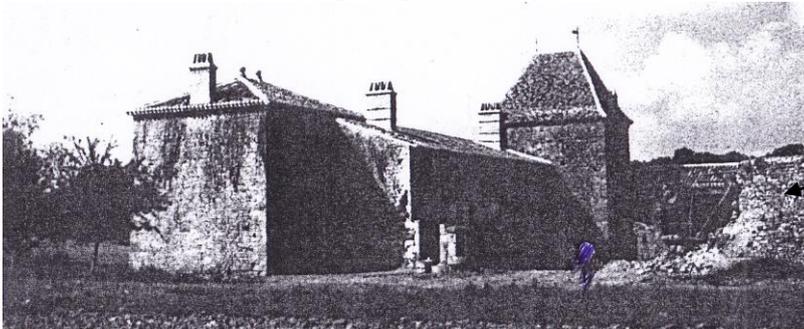
Avant d'aller plus loin dans le 19^{ème} siècle, voyons tout de même un peu, grâce aux plans de 1810 et 1844, comment l'on pouvait se rendre à la



Cornelière (en 1989, la cour intérieure et au premier plan à droite, tout un corps de bâtiment en ruines dans le sol duquel on a été observé d'antiques traces d'incendie).

A ce moment-là, les chemins portaient des n°s et leurs noms étaient connus (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui) !

Un extrait de la carte de Cassini (plans constitués à partir de 1735-45), qui est bien antérieure à celle des années 1810 et



1844, nous montre combien la *Cornullière* (sic) est excentrée et en limite de la forêt royale, et aussi relativement proche du couvent des *Robinières*.

La carte de Cassini ou carte de l'Académie est la première carte topographique et géométrique établie à l'échelle du royaume de France dans son ensemble. Il serait plus approprié de parler de carte des Cassini, car elle a été dressée par la famille Cassini (ci-dessus César-François Cassini ° 1714 + 1784) . L'échelle adoptée est d'une ligne pour cent toises, soit une échelle de 1/86 400 (une toise vaut 864 lignes). Cette carte constitue pour l'époque une véritable innovation et une avancée technique décisive. La légende (ou abréviation) semble indiquer que la *Cornelière* est soit un hameau et château soit un hameau sans église ou alors un pavillon ou fief. J'opte pour la première définition.

Ce qui semble aller dans le sens que j'ai indiqué

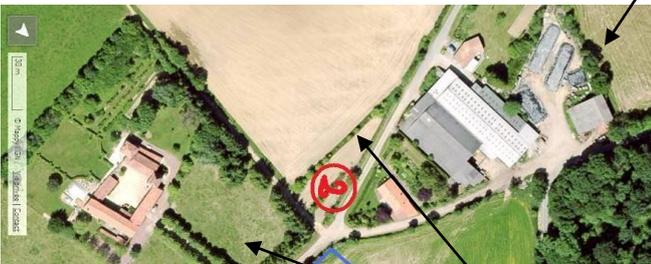
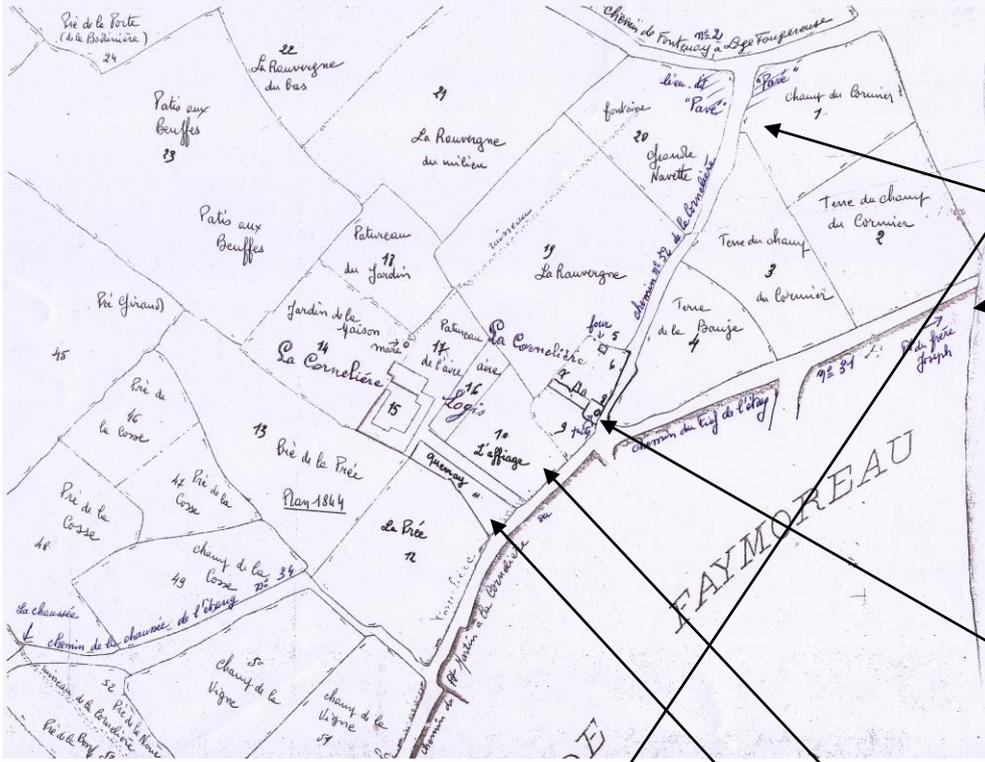


Forêt de Mervent

la souille, cuvette de boue où il se roule ponctuellement pour se débarrasser de ses parasites. Là, encore, ce terme **p. 1583**

remonte à des temps ancestraux) 47 a 90. Ces 4 premières parcelles (où se trouve aujourd'hui une exploitation agricole, en 1811 n'en faisaient que 2 : *champ du Cormier* et la *Bauge*) sont enserrées entre le chemin n° 32 et le n° 31 *chemin du Fief de l'étang*, qui va en direction du haut de la forêt, jusqu'au *Pont du Frère Joseph* situé tout proche du *couvent des Robinières*.

Mais reprenons notre énumération et pour cela revenons au chemin n° 32 dénommé aussi « *chemin de la Cornelière au Pont Martin* » (limite entre Mervent et Foussais).



Sur notre droite se trouve le village de la *Cornelière* qui comprend quelques maisons et des terres : B 5, c'est le *Four*, 04 centiares (très petit mais suffisant sans doute pour cuire le pain car il n'y a aucun four de signaler dans le *Logis* même), n° 6 le *Jardin* 9 a 65, n° 7 *maison & cour* 0 a 95 (très petit), n° 8 *Maison & bâtiment & cour* 3 a 30 (très grand où demeure en 1844 Pierre Vendé, garde-vente privé, et qui est aussi propriétaire de ces 6

parcelles ; aujourd'hui il n'en reste plus rien tout a été démoli), n° 9 *Jardin de la Maison* 8 a 20.

Continuons, mais nous sommes maintenant sur la propriété du *Logis de la Cornelière*.

En n° 10, voici sur la droite, le long de l'allée qui conduit au porche d'entrée : l'*Affiage* 27 a 50 (terre et terme bien spécifique à l'époque féodale ; ce parcellaire était réservé exclusivement à la pépinière des jeunes arbres fruitiers ; cette plantation était très réglementée – voir plus haut p. 1486), et sur la gauche de la dite allée, le n° 11 un pâtis le « *Guerray* » (ou *Quéry*, terme féodal d'une parcelle, le « *ruage* » ommun, pour remiser les charrues et autres matériels) 8 a 70, en-dessous n° 12 la *Prée* (terre, prairie) 69 a 20, n° 13 *Jardin de la Pré* 93 a 20, n° 14 le *Jardin de la Maison* (du *Logis*) 55 a 40,



15 le *Logis : Maison & bâtiment & cour* 12 a 70 imposé avec le sol 48 frs or 05 pour une porte cochère et 12 ouvertures (portes et fenêtres comprises).

Porte cochère ou porche : intérieur et extérieur →

Poursuivons : n° 16 l'*aire* (terme de l'époque féodale, est une parcelle que l'on réservait et où les gerbes de céréale à battre est étendue sur une épaisseur de quelques centimètres. Les trois ou quatre batteurs avec leur fléau en mains sont alignés et frappent alternativement le blé en un rythme parfaitement cadencé) fait 9 a 30 ce qui est énorme mais prouve bien l'importance qu'avait ce domaine agricole ; n° 17 *Patureau de l'aire* 27 a 23, n°



18 *Patureau du Jardin* 37 a 80, n° 19 (terre) la *Rauvergne* (ou *Rouvergne* vient du latin *robur* qui veut dire chêne, et de ce fait évoque une chênaie qui en des temps immémoriaux pouvait se trouver là) 1 h 34 a 10, n° 20 (terre) la *Grande Navette* (dérivé de *nave* qui évoque une prairie marécageuse) 59 a 80, n° 21 la *Rauvergne du milieu* 1 h 48 a 50, n° 22 la *Rauvergne du bas* 1 h 28 a 90, puis en n° 23 le *Patis aux Beuffes* (pâture bien spécifique pour y mettre les bœufs) 2 h 38 a 10. Mais il faut rajouter encore quelques parcelles : n° 45 *Pré Giraud* 3 h 67 a 10, n° 46 le *Pré de la Cosse* 33 a 10, n° 47 même nom 31 a



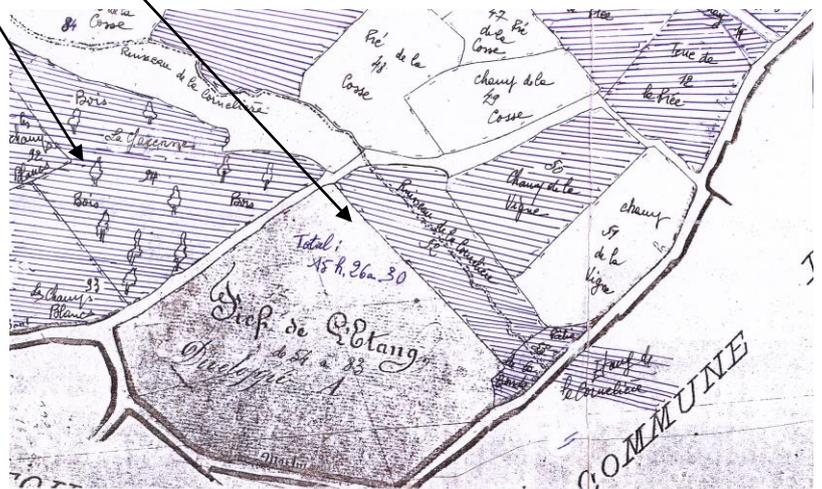


de parcelles : la *Cosse* ou parfois les *Cosses*. Ces quatre parcelles (1 h 83 a 70), évoquent sans conteste, une antique forêt déboisée avant la création du domaine de la *Cornelière*. Le mot *cosse* vient du radical celtique *cot* ou *coast* qui veut dire forêt. Mais, il pourrait aussi être dérivé du mot poitevin « *Cosse* », qui veut dire souche, ce qui indiquerait un défrichement de bois pour la construction d'un village (quelques cabanes ou « cosson »). Une autre interprétation pour la *Cornullière* (selon J Marie Cassagne & Mariola Korsak, dans leur dictionnaire « Origine des Noms de villes et de villages en Vendée »), ils reconnaissent qu'on a pas totalement élucidé le mystère de l'étimologie de ce lieu. Mais ils rajoutent : la thèse qui en fait un ancien bois de cornouillers défriché (le cornouiller est un petit arbre à fruits rouges comestibles qui pousse surtout dans les forêts claires, les lisières, les taillis, les haies ; ce petit fruit, qui se ramasse à l'automne, contient un gros noyau, et il a un goût acidulé, rappelant celui de la griotte ; son bois dur, élastique et droit, était très apprécié jadis pour la fabrication : des lances, des javelots et des arcs, . .), quoique suffisante, n'est en effet pas totalement satisfaisante. Donc, « on reste sur notre faim » de savoir !

Reprenons n° 50 *Champ de la Vigne* 83 a 50, n° 51 même nom 82 a 10, n° 52 le *Pré de la Noue* 78 a 70, n° 53 le *Pré de la Bonde* 16 a 80 ; cette bonde régule le débit de l'eau de l'étang de la *Cornelière*, situé de l'autre côté du chemin et dans la paroisse de Puy-de-Serre. Puis du n° 54 au n° 83, des parcelles de vignes appelées *Fief de l'Etang*, 15 h 26 a 30, n° 92 les *Champs Blancs* 54 a 90, n° 93 même chose 47 a 50, et enfin n° 94 la *Garenne* 1 h 90 a 90, parcelle très importante.

J'avais écrit sur le bulletin n° 52, à propos des bois de la *Garenne* « *Sur Mervent, je ne connais que Culdebray qui possède ainsi une garenne* ». Hors, étant donné que je n'avais pas encore travaillé sur la *Cornelière*, je ne pouvais pas savoir que ce domaine avait eu aussi sa garenne. Cette découverte renforce ma conviction : la *Cornelière* a bien été une seigneurie dotée de tous les éléments inérents à ce type de domaine ; douves, garenne, tour (autrefois pigeonnier), porte cochère, . . . , et son étendue en a été également très importante : quasiment autant que la seigneurie de *Culdebray*.

À l'origine, une garenne, est un espace boisé ou herbeux, réservé à certaines espèces de gibier et où les animaux peuvent trouver pâture notamment les lapins sauvages. Initialement non close (« garenne libre ou ouverte », dite encore « garenne justicière » constituée de bois, taillis ou de bruyères) puis mis en *défens* (« garenne close ou forcée » par des enclos de murs ou des fossés d'eau), dans cet écart « *garé* » et « *gardé* » on voit la prolifération d'animaux, dont les lièvres et lapins. Ces espaces réservés féodalement sont généralement à proximité d'une demeure seigneuriale. Ce qui est absolument le cas pour *Culdebray* (cultivé aujourd'hui) puisque les terres de la garenne touche tout à fait les espaces de la « *Maison noble* », mais aussi pour la *Cornelière* (pareillement cultivé aujourd'hui). C'est probablement dans cette garenne de la *Cornelière* que Paul de Vendée allait chasser (voir plus haut p. 1468).



Le calcul, des parcelles nommées ci-dessus et qui touchent quasiment au *Logis de la Cornelière*, donne un total (au minimum) de 60 h 77 a 50 (la seigneurie de *Culdebray* faisait au minimum 75 h 75 ares), sans compter les terres du « *Fief aux Moines* » (créé dans des temps immémoriaux également par les moines du couvent



des *Robinières*, tout proche, et réservées à leur usage) qui sont des vignes ; et sans compter également probablement la *Renaudière*, vers 1689 ; évidemment la *Bodinière*, toute proche qui en a fait partie mais aussi la *Pauguère* qui en fait encore partie au moment de la Révolution. Et nous ne savons pas avec certitude si la *Cornelière* (p/sse de Puy-de-Serre) n'en a pas fait partie aussi. A mon avis, probablement, oui, puisque certaines borderies de cette paroisse ont successivement été afferméés notamment par les Jolly au

XVIIIème. Au final, il est quasiment impossible de connaître l'étendue réelle de cette seigneurie ! p. 1585



Le plus prodigieux travail, des moines de l'époque, est certainement le creusement de l'étang de la Cornelière, qui fait tout de même 12 h 50, certes sur le territoire de la paroisse de Puy-de-Serre, mais vendu tout de même, juste après la Révolution, avec le Logis de la Cornelière (p/sse de Mervent). Cette vente, en totalité, nous apporte un élément favorable supplémentaire qui prouverait bien que les deux Cornelière, en fait, n'en faisait qu'une à l'origine !

Passé la Révolution et avec les nouveaux plans parcellaires de 1811 et 1843 ou 1844, selon, voulu par Napoléon, et appelés à cause de cela « cadastre napoléonien », il nous en est plus facile de connaître les

nouveaux propriétaires.

Ce seront les familles Baudry et Robineau alliées par plusieurs mariages. Mais une question reste en suspens, les Baudry n'en sont-ils pas, d'abord, que les « fermiers » ?

Leur ancêtre, Nicolas Baudry (le seul connu, probablement marié avec . . Potereau, probablement d'une famille de tanneurs installée déjà à la *Renaudière*), est mort le 30. 11. 1704 âgé de 109 ans, ce qui déjà dû être un événement dans le village de la *Renaudière* (voir plus haut p. 1491), où se tenait, au moins depuis 1690, cette aisée famille paysanne, qui a pû donner de l'instruction à ses enfants dont certains signent parfaitement bien !

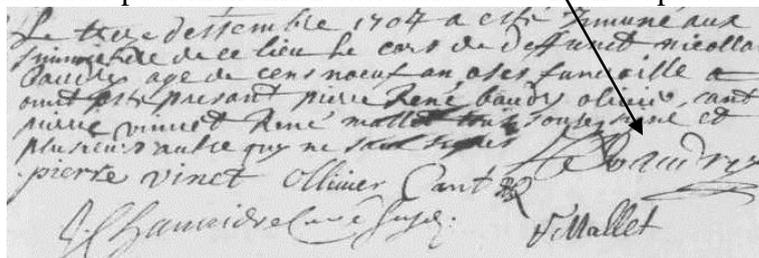
Déjà, le 26 novembre 1626 (Maillaud T ? famille Baudry p. 9 + généalogie Baudry +Robert not Fontenay + voir bull. la Renaudière), Nicolas Baudry, *laboureur à charrue*, prenait à ferme pour 5 ans de *Dame Catherine Raynard*, demeurant au *Logis de Chalandry*, au bourg de Mervent, et veuve de François Durand *sieur de Chalandry*, et tutrice de leurs enfants (dont Roch Durand son fils qui en héritera), une métairie appelée *Chalandry* sise au dit bourg (même dit le *Logis de Mervent* ; le domaine de Chalandry ou la Chalandrie qui est très important, comprenait outre le logis, une métairie et de nombreux bâtiments).



A sa sépulture, sont présents : Mtre Jacques Mallet tanneur à l'*Ourdraire*, son voisin, les époux de ses petites filles Olivier Cant et Pierre-Venant Vinet, tous deux tanneurs naturellement, et Pierre René, son petit-fils car son fils Pierre est déjà décédé (1703 âgé de 58 ans).

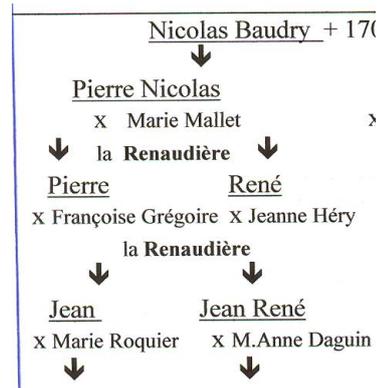
Ce dernier, qui était tanneur avait épousé, Marie Anne, la fille d'un tanneur aisé du voisinage, Mtre René Mallet (+ 27. 3. 1700 âgé de 95 ans ; présents à sa sépulture ses fils mais aussi son gendre René Baudry qui signe), du village de l'*Ourdraire*, tout proche.

En 1689, Mtre Pierre Baudry avait été parrain (le 1. 8. A Mervent) de Marie la fille de Mtre Jacques Daguin époux de *Dame Marie Thubin*, avec à ses côtés pour marraine *Dame Céleste des Francs* épouse de Nicolas Jolly *sieur de la Fournière* (voir plus haut p. 1548-49) et surtout propriétaire de la *Cornelière*. Quel honneur ! Ceci confirme encore un peu plus, que la *Renaudière* avait un lien avec la *Cornelière*.



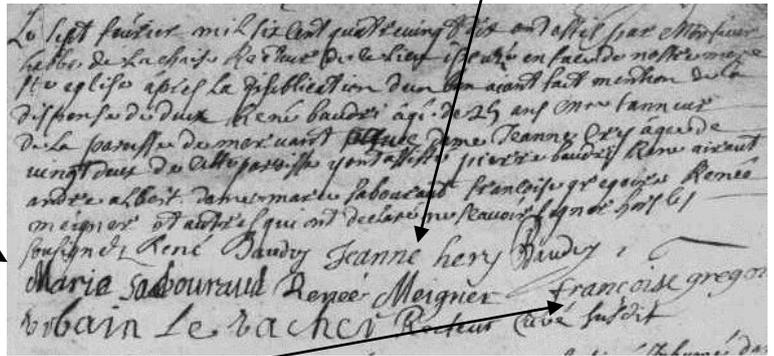
La famille Baudry arrente bientôt tous les biens que détenait *Dame Marie Guillotteau* (est tutrice des enfants de Marie Anne Mallet Vve Baudry) veuve de Me René Potereau *sieur de la Renaudière* (voir plus haut p. 1491), et avec qui elle est apparentée, et en accord avec ses deux filles Renée et Marie Potereau, selon le titre de création d'une rente du 22 mars 1691 (Louis Mosnay notaire demeurant la Girardie p/sse de Loge-Fougereuse).

René Baudry, tanneur, avait donc épousé vers 1660 à Mervent (pas de registre) Marie Mallet qui lui donna au moins 4 enfants dont deux garçons et deux filles : René, Pierre, Renée (x v 1690 Olivier Cant, tanneur, natif de St-Hilaire de Voust) et Marie (veuve d'un Gabriel Baudry xx 16. 2. 1698 à Mervent avec Pierre-Venant Vinet, md-tanneur à Fontenay). Les deux fils sont aussi marchand-tanneurs et se marieront naturellement avec



des filles de tanneurs.

René Baudry, fils aîné, 25 ans, épouse le 7. 2. 1690 à St-Hilaire-de-Voust, Jeanne, 22 ans, fille de feu Martin Héry, de son vivant marchand-tanneur et corroyeur à la Châtaigneraie, et de Marie Sabouraud (qui signe) ; cette dernière, jeune veuve s'était remariée, le 13. 1. 1672 à St-Hilaire de Voust avec Jacques Grégoire (+ 1685), d'une famille de notable, dont elle avait eu une fille Françoise. Marie Sabouraud, veuve Héry puis veuve Grégoire avait également fait donner de l'instruction à ses filles qui signent remarquablement bien pour l'époque et surtout pour des filles.



Pierre Baudry, le second fils, épouse à son tour avant 1693 à St-Hilaire-de-Voust (registre manquant) Françoise Grégoire (qui signe), qui est la demie-sœur de la femme de son frère.

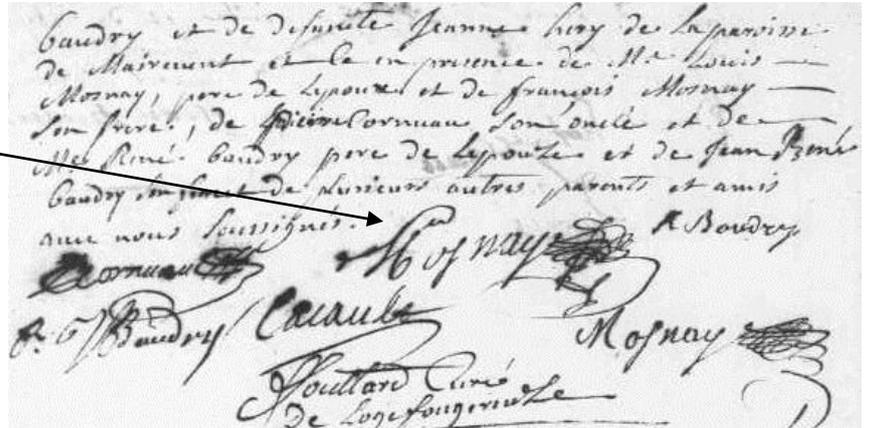
Les deux frères Baudry vont former deux branches, qui immanquablement vont unir ensemble plusieurs de leurs descendants. A cette époque c'était un élément essentiel pour s'élever socialement, tout autant et justement pour cela, d'avoir une famille nombreuse.



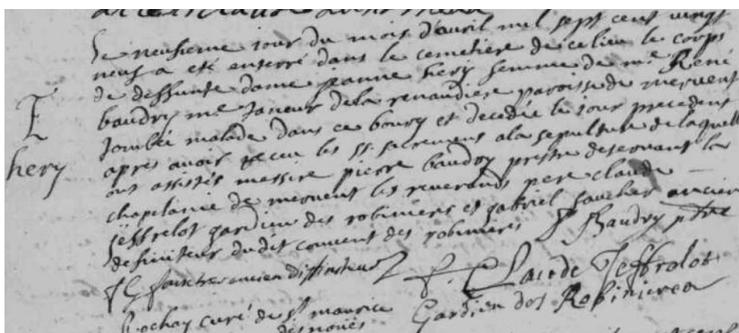
René Baudry (qui signe), aura avec son épouse Jeanne Héry pas moins de neuf enfants (comme vu plus haut) dont un seul fils, le dernier né, qui naturellement sera aussi tanneur, et pour celà la famille possède déjà quelques terres qu'elle cultive et elle élève son propre bétail.

Beaucoup de leurs enfants sont décédés en bas âge mais ils ont mariés déjà leurs filles : Marie (x à Mervent 1716, c-germain, Jean Belliard, marchand à St-Maurice des noues), Perrine (x à Mervent 1739 René Baudet marchand à la Tardière), et Marie-Anne.

Cette dernière fille fait un mariage avec un homme un peu au-dessus de sa condition. Elle épouse avec contrat de mariage, le 28. 10. 1732 à Loge-Fougereuse, René Mosnay, certes marchand en cette paroisse mais le fils d'un notaire, M° Louis Mosnay, et de Marie Cornuau, demeurant à la Girardie de cette paroisse. D'ailleurs, M° Mosnay est l'un des notaires de la famille Baudry. Sont présents et signent : le père et le frère de l'épouse, le père et le frère de l'époux tous deux notaires, et Soullard curé de Loge Fougereuse. Naturellement, la jeune épouse part s'installer dans la famille de son époux.

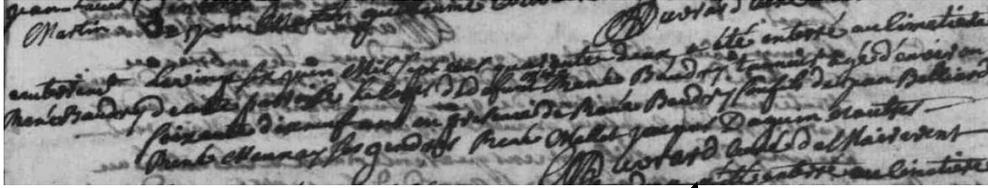


Mtre Baudry, père, qui a souvent été demandé pour être parrain, a perdu son épouse Jeanne Héry. Celle-ci, en visite à St-Maurice des Noues, chez sa fille Marie qui demeure au bourg avec son époux Jean Belliard, qui y est marchand, tombe malade ainsi que l'a écrit le curé Rochay : « enterrée dans le cimetièrre de ce lieu le corps de Dame Jeanne Hery femme de Mr René Baudry Mtre tanneur de la Renaudière p/sse de Mervent, tombée malade dans ce bourg et décédée le jour précédent après avoir reçu les S. S. sacremens (sic) à la sépulture de laquelle ont assistés Messire Pierre Baudry (son neveu) prêtre desservant la chapelennie de Mervent, les R. R. pères Claude Jeffrolot gardien (supérieur qui prend soin de ses frères) des Robinières (couvent situé tout proche de la Cornelière et de la Renaudière) et Gabriel Faucher ancien définitiveur dudit couvent » (chargé de



traiter les points d'administration et de discipline) qui ont tous signés sauf Mtre Baudry, son époux qui ne semble pas présent à la sépulture ; il est vrai qu'il a alors déjà 66 ans ! Dame Jeanne Hery avait, elle, 61 ans et a dû être frappée par un accident cérébrale (causé par un infarctus ou une hémorragie au niveau du cerveau).

Mais pourquoi ces religieux sont-ils si souvent présents (comme nous allons le voir plus loin) à p. 1587



certaines des cérémonies de la famille Baudry ?

Mtre Baudry, son époux, meurt à son tour à la *Renaudière*, le 26. 6. 1742 âgé de 79 ans. Ont

assistés à sa sépulture : Me René Baudry, son fils, Jean Belliard et René Mosnay ses gendres, René Mallet (neveu), Jacques Daguin (voisin) et autres. N'a signé qu'Ouvrard curé de Mervent.

Mais, surtout, il est mort avant d'avoir marié le dernier de ses enfants, René Jean, son fils unique, que nous allons voir plus loin.



← Vieux four de la **Renaudière**

Ces grandes familles nombreuses demeuraient en communauté « à même pot, à même feu », c'est-à-dire que tout se partageait tant les tâches que les revenus. Selon les plans, leur demeure ne paraissait pas immense. Elle était probablement très peu luxueuse. Il en reste peu de vestige en dehors de deux vieilles portes arrondies du XVI-XVIIème, puis le vieux puits, le four et un antique lavoir.

Reprenons le frère du décédé, Pierre Baudry, le second fils, qui lui est dit « marchand tanneur et corroyeur », aussi à

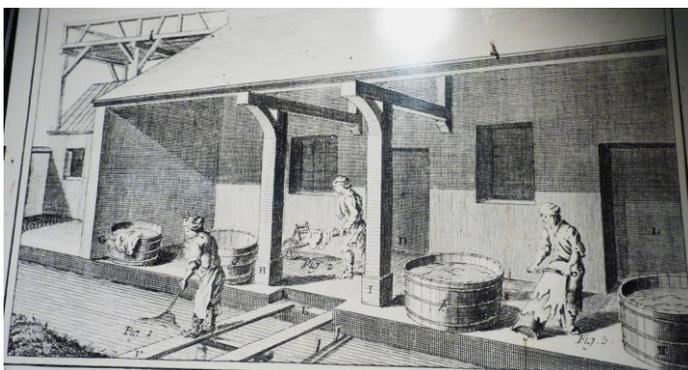
la *Renaudière*. Il avait épousé avant 1693 à St-Hilaire-de-Voust (registre manquant) Françoise Grégoire.

A cette époque, le travail de tannage (associé à l'élevage) était une industrie des plus lucratives. Les tanneries, même les plus petites, étaient souvent situées près d'une rivière, de sources abondantes ou d'un petit cours d'eau (ce qui était justement le cas pour la *Renaudière*, alimentée autrefois par un ruisseau qui se jetait dans le celui de la *Cornelière*, ce qui n'est plus le cas), car les lavages successifs nécessitaient beaucoup d'eau.

La **Renaudière** : maison **Baudy**, bâtiments de tannage disparus, four

Bien entendu, la proximité des lieux d'élevage facilitait l'approvisionnement en matière première. C'est pourquoi les familles de tanneurs, cultivaient vivant en autarcie, mais surtout élevaient du bétail : des boeufs, veaux, vaches, moutons et autres chèvres.

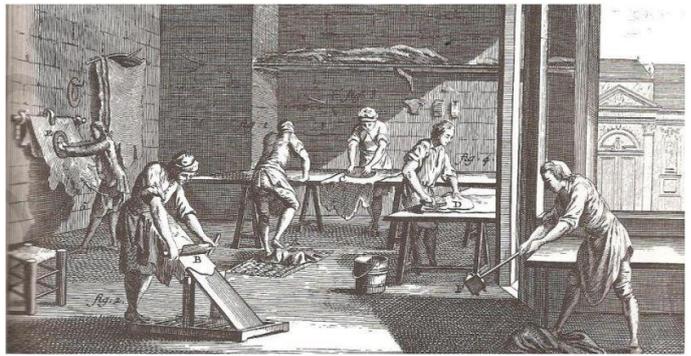
Après un lavage et un nettoyage minutieux des peaux, en plein air, et qui concerne uniquement le métier du tanneur, celle-ci sont ensuite tannées, c'est-à-dire qu'on les fait tremper dans des cuves avec le « *tanin* » (poudre : le tan obtenu à partir de l'écorce de chêne broyée). Ce « *tanin* » était produit justement dans les moulins à tan, fort nombreux à l'époque.



Justement, à Mervent, à cette époque il y avait pas moins de huit moulins à tan dont un à la *Vallée* (voir bull. n° 41) et surtout aux *Loges*. D'ailleurs ces deux moulins étaient tenus alors aussi par des familles Baudry ayant sans aucun doute possible une lointaine parenté avec les autres. Ces Baudry étaient dits « *moulinier tanneur d'écorce à la Vallée* » mais le plus souvent dit simplement « *batteur d'écorce* ». Ils font quelques belles alliances avec les familles : Liet, Annosnier (ce sont mes ascendants), Chiasson,

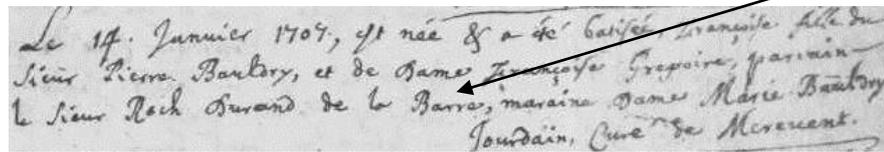
Belliveau, . . . Mais jamais avec les Baudry de la *Renaudière*. Certes, le métier de « *batteur d'écorce* » était moins noble que celui de tanneur de peaux bien que pourtant, il fallait aussi faire tourner le moulin à écorce. Il était sûrement tout aussi pénible mais moins lucratif que celui de « *tanneur de peaux* », travail ultime avant la vente. Cette opération de tannage des peaux pouvait durer plusieurs mois. Les tanneurs disaient : « *Pour faire un bon cuir, il faut du tan et du temps* ».

Le travail du tanneur-corroyeur est un peu plus subtil : ranger les peaux selon leur origine, **p. 1588** épaisseur, taille en vue de leur traitement, et en suivre le déroulement, adapter l'épaisseur des cuirs ou peaux selon l'utilisation finale de l'article, préparer et choisir la bonne dose des produits destinés au traitement des peaux (bain de pré-tannage, tannage, dégraissage, rinçage, teinture, etc.), définir l'affectation des cuirs, de peaux en fonction de la destination des produits, de l'usage, des commandes des clients, . . . C'est bien pour ce savoir-là qu'on l'appelle « *Maître* ».



Voyons maintenant le second frère Baudry, qui est dit « *tanneur-corroyeur* » et marchand.

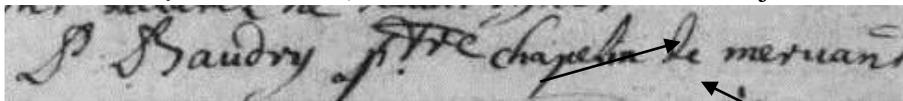
De son épouse Françoise Grégoire, il va avoir une importante progéniture dont pas moins de 14 enfants qui ne survivront pas tous : Pierre Clément Alexis, est baptisé à Mervent le 24. 11. 1693. Ce premier fils sera destiné à la prêtrise (nous verrons plus loin), puis Marie, Jean (° 26. 4. 1697 x Marie Roquier), Françoise (° 1699 + 1699). Cette petite fille aura pour parrain le « *sieur Rock Durand de la Barre* », *fabriqueur* (responsable des biens temporels de l'église), toujours propriétaire du *Logis Chalandry*, au bourg où il demeure ; c'est dans ce logis qu'avait vécu son arrière-grand-père, Nicolas Baudry.



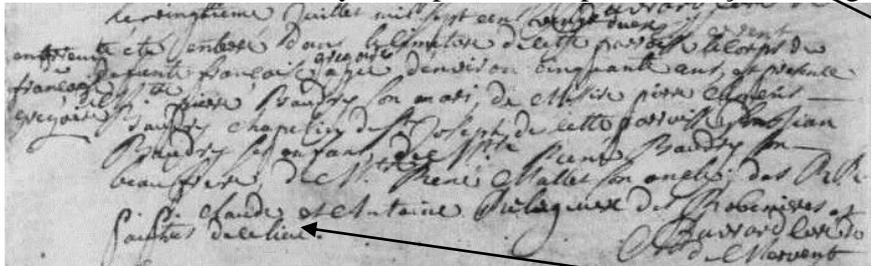
Vont suivre : Marie Rose (° 22. 4. 1700 x René Héry, tanneur et

marchand, de la famille de sa tante Jeanne Héry), Henri-Claude (° 1701 + 1702), René (° 21. 8. 1702 qui a eu pour parrain son frère aîné Pierre-Clément), Jeanne-Françoise alias Marie (° 1704 + 1709), Suzanne-Madeleine alias Suzanne (° 26. 10. 1705 x 1746 Mtre Pierre Girard, marchand, de St-Maurice-le-Girard), Françoise (° 1707 + 12 jours), René-Jacques (° 19. 4. 1708 x Louise Daguin), Emmanuel-Nicolas alias Emmanuel (° 1711 qui en 1736, est au bourg de Coulonges), Françoise (° 1713), et Jeanne (° 1714 qui après le décès de ses parents aura plusieurs curateurs dont René Héry son beau-frère). Jeanne décèdera relativement jeune, en 1737, âgée seulement de 23 ans ; sera

présent à sa sépulture *Messire Pierre-Clément*, prêtre, son frère et curateur.



Mtre Pierre Baudry avait perdu son épouse Françoise Grégoire qui était morte le 20. 7. 1722, âgée



de 50 ans seulement. Etaient présent à sa sépulture : son époux, son fils aîné « *Messire Pierre Clément Baudry, chapelain de St-Joseph de cette paroisse* », Jean Baudry son fils, Mtre Pierre Baudry son beau-frère (frère de son époux), Mtre René Mallet son oncle (tanneur à l'Ourdraire

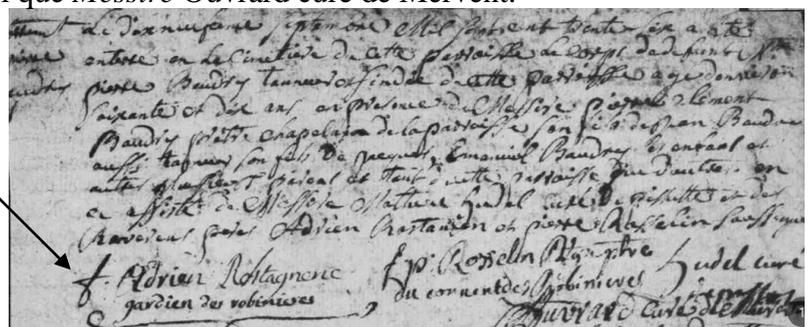
et frère de la mère de son époux), les R.R.P.P. (Révérents Pères) Claude (Jeffrolot, gardien des *Robinières*) et Antoine religieux des *Robinières* (le couvent est en pleine activité), et autres d'icelieu.

Presque 15 ans plus tard, son époux, Mtre Pierre Baudry, dit « *tanneur et syndinc de cette paroisse* » (syndic est l'équivalent d'un maire ou d'un adjoint), l'a rejoint dans la tombe le 19. 9. 1736, âgé de 70 ans. Ont assistés à sa sépulture : ses fils, *Messire Pierre Clément* (prêtre), Jean (tanneur comme son père), Emmanuel Baudry et autres plusieurs enfants (sic) mais aussi *Messire Mathieu Udel* curé de Pissotte, et les Révérents Frères Adrien Rostagnac gardien (responsable de la communauté) des *Robinières* et Frère Pierre Rosselin du *couvent des Robinières* ainsi que *Messire Ouvrard* curé de Mervent.

Sépulture : **Mtre Pierre Baudry** →

Mais à quel titre les religieux du *couvent des Robinières* sont-ils encore présents à cette cérémonie ? Y-a-t-il un lien avec les terres de la *Renaudière* où vit cette famille Baudry ?

L'année du décès de Mtre Baudry, un énorme scandale éclate qui concerne la famille Boutin mais aussi Pierre Baudry,

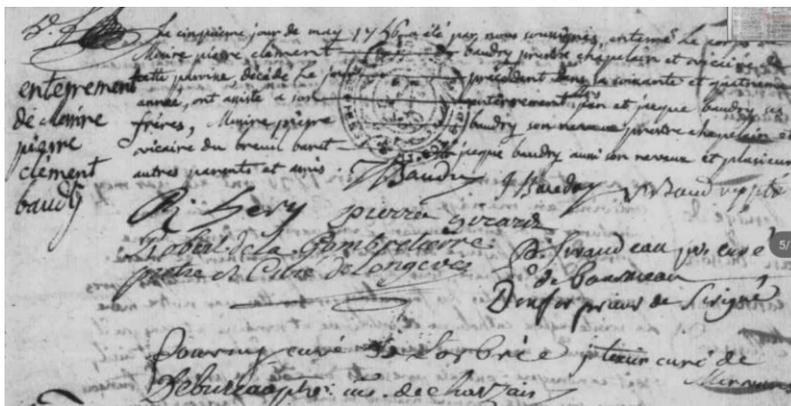


Mtre Hillaire Boutin, sergent garde de la Forêt Royale de Vouvant, déjà connu pour avoir des ennuis avec l'administration forestière, est cependant un petit notable de la paroisse de Mervent. Il est accusé « *de se livrer au trafic organisé de bois volé* », pendant plus de 10 ans, avec ses complices : son épouse Dame Marie Billon, fille d'un riche meunier de Doreau (voir Doreau bull. n° 26), son fils Jacques pourtant garde, Simon Foucaud aussi garde, et surtout Pierre Baudry, prêtre chapelain, ami de la famille. Le décès brutal (19 juillet 1735) d'Hilaire Boutin l'écarte du procès mais les autres protagonistes ne pourront l'éviter. Le procès va durer presque deux ans et 24 témoins vont venir à la barre déposer contre les prévenus. Une sentence du 15. 2. 1737 transformera ledit interrogatoire en enquête. Quel en fut le résultat ? Ce fut une énorme affaire, qui fit grand bruit, atteignant sans nul doute l'honorabilité des familles condamnées.



Ce tapage a-t-il eu une incidence sur la santé de Mtre Baudry précipitant son décès ?

En tous cas, son fils a continué son ministère jusqu'à son décès le 5. 5. 1756 (il décède 2 mois après Messire Jean Clisson, qui demeure à la Cornelière de Puy-de-Serre voir plus haut p. 1559) ainsi que l'a écrit le curé du lieu « *a été enterré le corps de Messire Pierre Clément Baudry, prêtre chapelain et vicaire de cette paroisse décédé le jour*



précédent dans la soixante et quatrième année, ont assistés à son enterrement Mtres Jean et Jacques Baudry ses frères, Messire Pierre Baudry, son neveu, prêtre chapelain et vicaire du Breuil-Barret, Mtre Jacques Baudry aussi son neveu et plusieurs autres parents et amis » dont R. Héry (beau-frère), Pierre Girard (beau-frère). Ont assisté aussi à l'office les curés de Longèves, du Busseau, de Sérigné, l'Orbrie, Charzais et J. Télixier curé de Mervent.

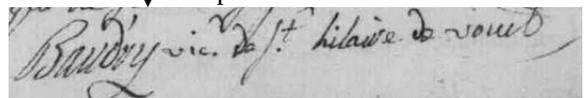
Cette famille, sans aucun doute extrêmement croyante, a donné quatre prêtres : Pierre-Clément Baudry (à Mervent de 1721 à 1756 et = Pierre x Françoise Grégoire), Jacques-Louis Baudry (° 28. 5. 1739 à Mervent = Jean x Louise Daguin fut vicaire à St-Hilaire-de-Voust 1765 à 1769 et curé de Marillet de 1771 à 1792 ; prêtre réfractaire, il embarqua sur « L'Heureux-Hasard » aux Sables d'Olonne, le 10 septembre 1792. A-t-il survécu à cette déportation ?), Pierre Baudry (° 12. 12. 1734 à Mervent = Jean x Marie Roquier ; prêtre chapelain vicaire de 1750-56 au Breuil-Barret puis curé de St-Maurice-des-Noues 1774 + 1782), Aimé Baudry (sous réserve).



Le couple Baudry-Grégoire, avait d'autres enfants.

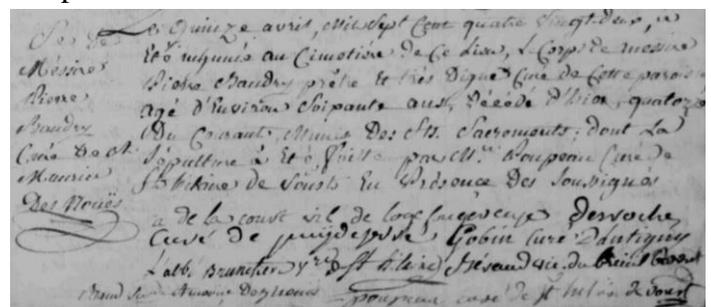
Parmi eux deux garçons qui vont avoir une descendance à Mervent : Jean (° 26. 4. 1697) et René-Jacques (° 19. 4. 1708) dont les enfants achèteront la Cornelière.

Jean va épouser vers 1720 Marie Roquier et René Jacques en 1732 Louise Daguin.



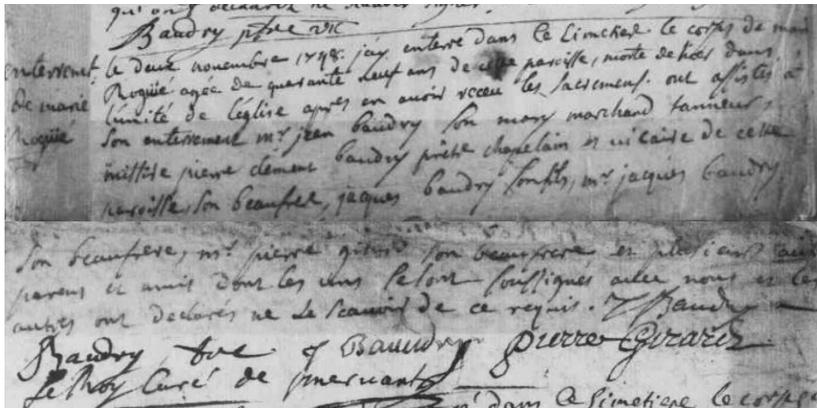
Jean (° 1697 à Mervent) a donc épousé vers 1720 (registre manquant) Marie Roquier, qui est native de St-Hilaire de Voust, demure à la Renaudière. Son épouse va lui donner pas moins de treize enfants qui ne survivront pas tous :

Pierre Jean (° 5. 8. 1723 à Mervent), sera destiné à la prêtrise comme son oncle Pierre-Clément+ en 1756. Il sera d'abord vicaire en 1756 au Breuil-Barret puis curé de St-Maurice des Noues en 1774, paroisse où il décèdera âgé de 60 ans, en 1782 « *inhumé au cimetière de ce lieu le corps de Messire Pierre Baudry prêtre et très digne curé de cette paroisse* ». Aucun parent du côté des Baudry mais pas moins de sept prêtres des environs, vont



l'assister : Poupeau curé de St-Hilaire de Voust, De la Court vicaire de Loge-Fougereuse, **p. 1590**
 Desroches curé de Puy de Serre, Gobin curé d'Antigny, l'Abbé Brunetière vicaire de St-Hilaire (de Voust
), Béraud vicaire du Breuil-Barret et Braud vicaire de St-Maurice des Noues.

Les autres enfants du couple Baudry-Roquier : Jean-Louis (° 1724 + 1748 12 ans), Jacques (° 1725
 célibataire + 1807 à 82 ans à la *Renaudière*), Jean (° 1726 + 1748) mais qui décède à 21 ans, Marie-Anne alias
 Jeanne (° 1730 célibataire + 1811 à la *Renaudière* à 81 ans), René-Vincent (° 1732), Pierre (° 1734), Louis René
 (° 1735) décède à 12 ans, Marie (° 1736) « *ondoyée à la maison par la sage-femme en danger de mort,*
qui reçut le supplément de baptême en l'église de Mervent », un autre Louis René (° 1737) qui décède 2



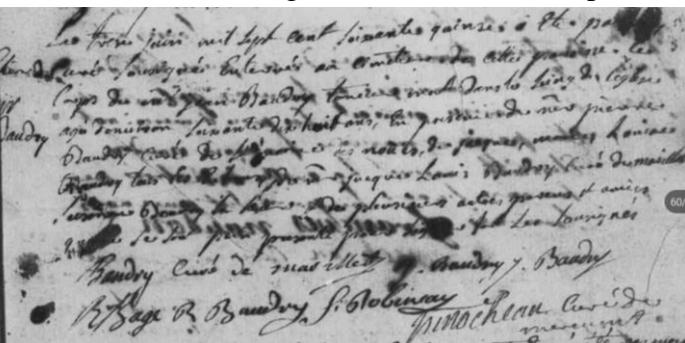
jours après son frère aîné Jean, et sans
 doute à cause d'une épidémie, en 1748 à
 l'âge de 12 ans, Louise (° 1740 x René
 Bage), Marie-Anne (° 1742).

← Sépulture de **Marie Roquier**

D'ailleurs, leur mère Marie
 Roquier meurt, elle aussi, le 20. 11.
 1748, âgée seulement de 49 ans. Selon
 l'acte de son enterrement, le curé a écrit
 « *Marie Roguïé* » et non pas Roquier, et
 il laisse entendre qu'elle semble être
 morte de maladie après avoir reçu tous

les sacrements religieux. Sont présents : Mtre Jean Baudry marchand tanneur, son mari, *Messire Pierre-*
Clément Baudry prêtre chapelain et vicaire de cette paroisse, son beau-frère, Jacques Baudry son fils,
 Mtre Jacques Baudry (époux de Louise Daguin) son beau-frère, Mr Pierre Girard son beau-frère et plusieurs
 parents et amis dont les uns se sont soussignés.

En dehors des enfants, décédés jeunes, du couple Baudry-Roquier quelques-uns vont restés
 célibataires dont Jacques qui décèdera à la *Renaudière* le 11. 1. 1807 et déclaré par le sieur Joffrion de
 Fontenay, son neveu (du côté Bage). Cependant, Louise, la sœur de Jacques, la dernière née, avait épousé
 avec contrat de mariage en 1764, son cousin plusieurs fois issu de germain, René Bage, le fils du tanneur



de l'*Ourdraire*, village limitrophe. Elle aura une
 belle descendance qui comptera à Mervent mais
 surtout au village de Vux (ou Vüe situé en face de
 Culdebray voir plus haut le drame qui va s'y déroulé p. 1535
), de la paroisse de Foussais.

← Sépulture : **René Baudry**

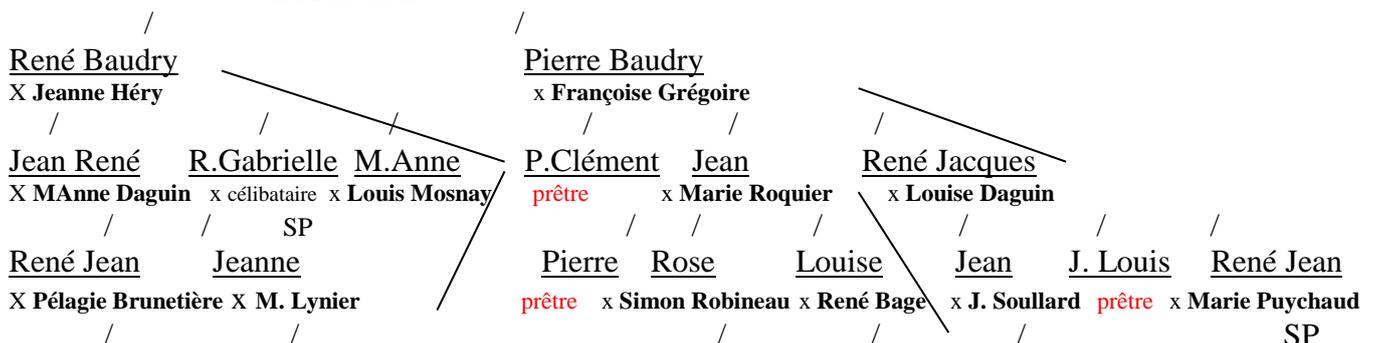
Leur père, Jean Baudry, tanneur, et veuf
 depuis presque 30 ans, décède à la *Renaudière*, le
 13. 6. 1774 âgé de 78 ans. Il s'éteint « *dans le*
seing de l'Eglise » en ayant reçu tous les

sacrements. Sont présents : son fils *Messire Pierre Baudry*, curé de St-Maurice (des Noues), ses autres
 enfants : Jacques (célibataire), Marie et Louise Baudry, et *Messire Jacques Louis Baudry* (son neveu) curé
 de Marillet, René Bage (gendre), Simon Robineau (neveu par alliance) et Pinocheau curé de Mervent.

Malgré une belle progéniture, sa lignée va se dissoudre dans le temps !

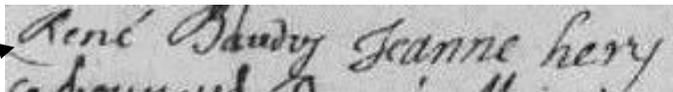
Ces grandes dynasties sont très compliquées.

Pierre Baudry
 X Marie Mallet

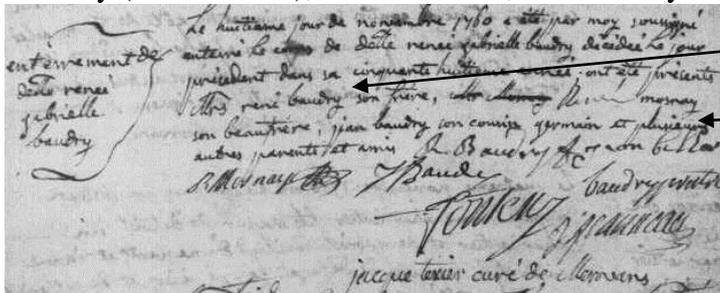


Nous en avons fini avec Jean Baudry (époux de Marie Roquier) fils de Françoise Grégoire, et avant
 de continuer avec son frère René Jacques (époux de Louise Daguin) lequel aura une descendance qui va

acheter la *Cornelière*, nous devons revenir un instant avec la descendance de René Baudry et de **p. 1591** Jeanne Héry (voir plus haut p. 1586) mais dont la lignée va désormais être nettement séparée des autres Baudry.



Parmi leurs enfants du couple Baudry-Héry : Marie-Anne (° 1705 à Mervent x 1732 à Loge-Fougereuse avec Louis Mosnay, marchand), Renée Gabrielle, qui est demeurée célibataire, restera à la *Renaudière* où elle décède le 8. 11. 1760. Le curé a écrit « a été enterré le corps de Demoiselle Renée Gabrielle Baudry », âgée de 58 ans. Ont été présent à la cérémonie : René Baudry son frère (époux de Marie Anne Daguin), René Mosnay (fils de notaire), son beau-frère, Jean Baudry son cousin germain, et plusieurs autres dont Baudry



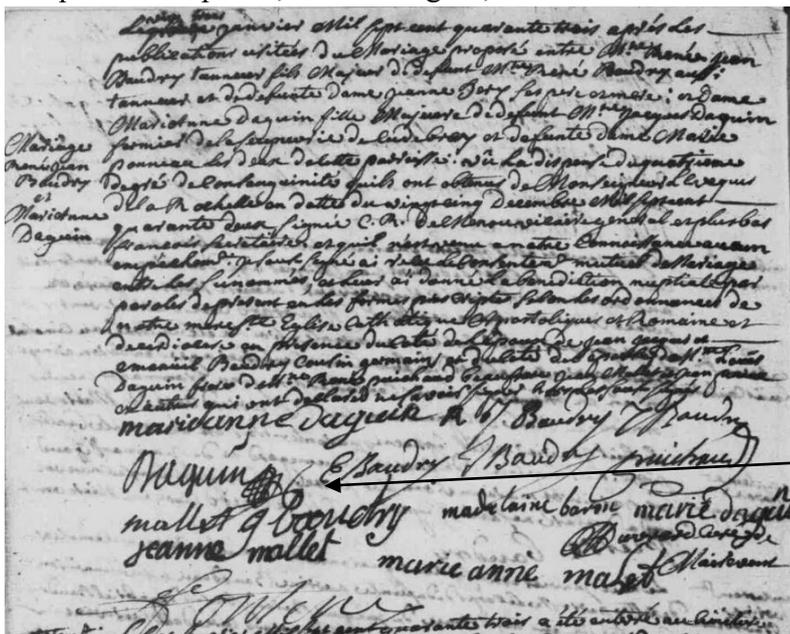
prêtre (curé de St-Maurice des Noues cousin issu de germain), Fonteny (notaire à Foussais) et Jacques Texier curé de Mervent. On remarquera qu'il a écrit « *Demoiselle* », ce qui en général est une qualification donnée à des nobles ou nobliaux.

Le seul fils vivant du couple Baudry-Héry, « René » Jean (+ 1780) a épousé une demoiselle au-dessus de sa condition. Il avait été

uni, quelques années auparavant le 23. 1. 1743 à Mervent, à Marie Anne Daguin (+ 1751) qui est la fille d'un riche fermier-marchand, de *Culdebray* (bull. n° 52), défunt Mtre Jacques Daguin (+ 1742). Trois générations de cette famille Daguin (le père, le fils et le petit-fils), autrefois protestante, et qui, dans des temps immémoriaux a porté blason, se seront succédées entre 1714 et 1750-52, en tant que fermier de ce gros domaine agricole.



Il y a eu déjà une alliance entre les Baudry et les Daguin puisque dix ans plus tôt, son cousin René Jacques avait épousé, Louise Daguin, la sœur aînée de Marie Anne, lignée que nous verrons un peu plus et qui achètera la *Cornelière*.



Lors de la rédaction de l'acte de mariage, le curé Ouvraud a écrit pour la mariée « *Dame Marianne Daguin* » ce qui prouve bien la qualité des membres de cette famille. Il est mentionné aussi « *vû la dispense du quatrième degré de consanguinité qu'ils (sic) ont obtenue de Monseigneur l'Evêque de La Rochelle, . . . etc, ai donné la bénédiction nuptiale . . . etc.* ». Sont présents à la cérémonie, du côté de l'épouse : son frère M° Louis Daguin, plus ses sœurs, et du côté de l'époux : Jean-Jacques et Emmanuel Baudry cousins germain, et plusieurs autres de ses cousins du côté Baudry mais aussi du côté des Mallet, et Fonteny (notaire à Foussais).

Le couple, en 1748, passe un bail (Fonteny notaire) avec Pierre Pellerin, cordonnier au bourg de Foussais, et son épouse Marie-Angélique Hayes, qui reconnaissent avoir en leur possession et garde, à « *chastel et au tiers de profits* » deux vaches appartenant à Mtre Jean-René Baudry, marchand tanneur, demeurant à la *Renaudière* p/sse de Mervent. Cette pratique était très courante : le maître-tanneur élevait déjà lui-même des bestiaux, dont il tannait les peaux, mais il en mettait aussi en pension, en quelque sorte, dont il récupérait – comme vu ci-dessus – les deux tiers du bénéfice.

C'était une grosse industrie !

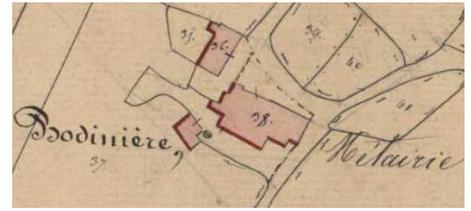
A la *Renaudière*, dans les années 1980, une transmission orale circulait encore. On m'a parlé « *d'un champ en face des maisons où vivaient les tanneurs, qui dans un endroit était plein de cornes de vaches* » (seul élément du bovin, en abondance, difficile à éliminer), et de plus, « *les deux maisons au bout du village étaient garnies de cornes de vaches plantées partout tant à l'intérieur qu'à l'extérieur* ».

De plus, Mtre Jean-René Baudry sous-afferme des métairies ou des



borderies dont il est, en premier lieu, le fermier (dans ce cas-là, en l'occurrence des demoiselles Jolly p. 1592 propriétaires de la *Cornelière* dont dépend depuis au moins 1712 la *Bodinière*) : ainsi, encore le 25. 1. 1762 (Fonteny notaire Foussais), il donne à ferme pour 5 ans, à Jean et Jacques Bouteiller, père et fils, bordiers, et à Marie Maupetit, épouse dudit Jean, demeurant de « *même communauté* » au village de la *Bodinière* p/sse de Mervent, la borderie où ils faisaient leur demeure.

A cette même époque, Mtre Jean-René Baudry, fils, est même dit fermier de la *Maison des Marsillères* ou la *Cour du Nay*, qu'il gère mais n'habite pas. Il épouse à Puy-de-Serre, le 14. 1. 1777, une jeune fille bien au-dessus de sa condition *Demoiselle* Jeanne Pélagie Brunetière.

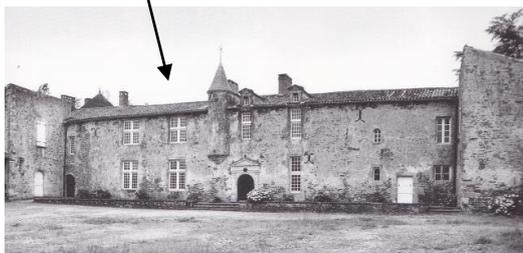


Elle est la fille de *Monsieur* François Brunetière, originaire de Payré/Vendée, et de *Dame* Marie-Jeanne Mesnard. Il est alors fermier, et y demeurant, du gros domaine de la Bréaudière (ou Briandièrre voir plus haut p. 1527) de la p/sse de Puy de Serre. Il descend d'une famille aisée, autrefois protestante, et qui portait blason. Pourtant, le père de ce dernier, François, était un enfant bâtard de Mathieu Brunet seigneur de la Raillière, qui n'avait pû avoir de fils de son épouse.



Il lui donna le patronyme Brunetière.

Mais, « *Mr De La Brunetière* » (fils illégitime), comme il se faisait appelé, fut exclu par sa naissance de la noblesse à laquelle s'agrégeaient à l'époque diverses branches des Brunet, pourtant François prit rang parmi cette classe de propriétaires campagnards, qui au produit de leurs terres, ne dédaignaient pas d'ajouter celui du négoce. C'était le grand-père de la mariée (voir bull. n° 52 *Culdebray* p. 1401 à 1404), qui avait épousé M. Françoise Brunet sa cousine. D'eux, vont se former deux branches : celle de Pierre et de Marguerite



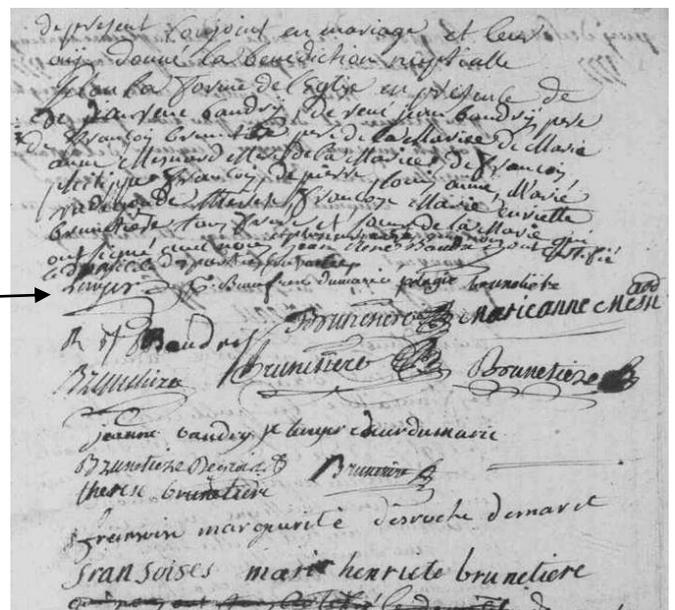
Macault qui se font édifier la Folie Brunetière (l'Orbrie) et qui auront de nombreux enfants dont : Pierre Fidèle qui sera fermier de *Culdebray*, et Jean Aimé, médecin du Comte d'Artois, . etc. ., mais aussi un prêtre, François Joseph (° 1712), l'aîné de la fratrie, qui fut prieur-curé, de la paroisse à St-Cyr-des-Gâts (de 1750 à 1792) où d'ailleurs sa mère sera inhumée en 1756. Ce dernier est le cousin de la mariée, Jeanne Pélagie, et il

assiste à ses noces.

L'autre branche est donc celle de *Monsieur* François Brunetière, le père de la mariée, qui eut de nombreux enfants tous nés à Payré, et presque tous présents le jour du mariage du mariage de leur sœur Pélagie : François, Philippe-François, Pierre et Louis-Aimé, mais aussi Marie-Thérèse, Marie-Henriette ; le marié a à ses côtés son père, sa sœur Jeanne et son beau-frère Mr Michel Lynier.

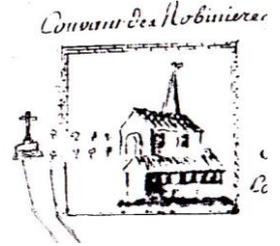
Mariage 1777 **Baudry-Brunetière** →

Cette fois, Mtre Jean-René Baudry, qui n'est plus dit « *Mtre tanneur* », mais quelque fois dit « bourgeois », a atteint les sphères de la haute société locale. Il envisage de prendre *Culdebray* en fermage, et fait une proposition ainsi que signalé (voir bull. n° 52 *Culdebray*) : « *Monsieur Baudry (x Jeanne Pélagie Brunetière), fermier du Nay, m'a aussi ajourné pour me charger de vous proposer 5050 LL, avec l'obligation de payer toutes les charges de votre dernier bail (tenu par De Sayvre), . . Ce M. Baudry est le petit-fils de Daguin (Jacques, fermier de Culdebray de 1694 à 1750), pour qui M. Chollos, maître clerc de M. Basly vous sollicite depuis deux ans. C'est homme jeune (René Jean ° 1747 a 30 ans), mais en fait, jouissant de la meilleure réputation sur le lieu, de qui l'avocat du Roi, de la Châtaigneraie, homme d'un grand mérite m'a dit beaucoup de bien, et qui a un bien, fort honnête, tout autour de cette terre ; il est gendre d'un Brunetière gros fermier du voisinage, et qui sera caution ou autre à son défaut* ». Finalement, le marché ne sera pas conclu !



Dans les années qui vont suivre, une série de deuil va frapper la famille de Jeanne Pélagie Brunetière. Outre ses parents âgés, d'abord sa mère *Dame* Marie Jeanne Mesnard, le 3. 7. 1784, à l'âge de

77 ans ; étaient présents ses enfants, son gendre Mtre Jean René Baudry et pas moins de six curés **p. 1593** dont Jacques Louis Baudry, curé de Marillet, cousin germain de Mtre Baudry et de Pélagie, mais aussi « *Frère JC Barraud Révérend Frère conventuel des Robinières* » (couvent). L'année suivante (9. 1. 1785), Jeanne Pélagie Brunetière perd son père âgé de 85 ans ; étaient présents : ses fils, son gendre et plusieurs prêtres du voisinage dont « *Frère J. Bonnet, gardien des Robinières* ».



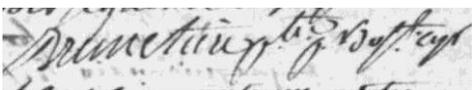
Puis en 1788, le cousin germain de Jeanne Pélagie, Pierre Charles Fidèle Brunetière, alors fermier de *Culdebray* (voir bull. n° 52) est « *assassiné sur son pré de la Bodinière* ». Mtre Jean-René Baudry est d'ailleurs présent à sa sépulture à Mervent.

Mais le pire est à venir ! La Révolution passant par là, les prêtres sont pourchassés ! Son autre cousin germain *Messire François Joseph Brunetière* (° 1712), donc prieur-curé, de la paroisse St-Cyr-des-Gâts, refusa de s'exiler et resta dans sa paroisse, où il eut à souffrir toutes sortes de privations. Un jour on le trouva mort dans une étable où il se cachait pour échapper aux recherches des révolutionnaires. Quelle fin tragique pour ce religieux octogénaire !



Enfin, son époux, Jean René Baudry, 46 ans, est guillotiné à Fontenay le 8. 4. 1794, dit « *contre révolutionnaire* » (voir plus haut p. 1535). Indiscutablement, cette famille est royaliste !

Reprenons, enfin, avec les enfants de René Jacques (fils de René Jean et de Françoise Grégoire voir plus haut p. 1590) et de Louise Daguin. Ce sera ceux-ci, qui auront une descendance connue et qui va perdurer sur Mervent.



Ce sera aussi leur petit-fils, Pierre Jean Barnabé, qui achètera le *Logis de la Cornelière*. Ce logis restera dans les mains de leurs descendants pendant presque deux cent ans.

Pierre Jean Baudry

X Françoise Grégoire

Jacques Baudry

X Louise Daguin fille Daguin de Culdebray



Rose Gabrielle + an XI

X 19. 5. 1767 Simon Robineau déjà veuf

Mtre Jean Baudry 1769 bordier de la *Renaudière*

bourgeois fermier puis 1790 ? pptaire 1809 + 1829 *Cornelière*

X 1769 J Renée Soullard Loge-Fougereuse

M. Charlotte *Cornelière*

X 23. 1. 1809 ci-contre

P. J. Barnabé Baudry

X 1809 M. Charlotte Robineau + 1809 (35a) X 1809 Pierre Robineau

Cornelière c germain
Xx M. Charlotte Raison *Ouillères*

M. Madeleine Baudry

X 1809 Pierre Robineau

Cornelière en fermage

J. Renée

x Alexis Boissinot

• St-Pierre du Chemin

Théodore + 22a

/

SP

Vend ses parts de la *Cornelière*

Ferdinand + 30a

/

SP

Robineau Firmin

X Pélagie Couturier md-fabricant

Maire 1837-82 du *Breuil-Barret* pptaire *Cornelière*

/ en fermage

Robineau Omer

X Valentine Martineau

/ pptaire *Cornelière*

en fermage

Robineau Madeleine pptaire *Cornelière* en fermage

x Camille Baron voir plus loin famille *Robineau* St-Pierre du Chemin

Boissinot J. Alexis

x 1836 Françoise Belliveau

/ fermier *Cornelière*

Boissinot

x alliance avec la famille Normand de M.

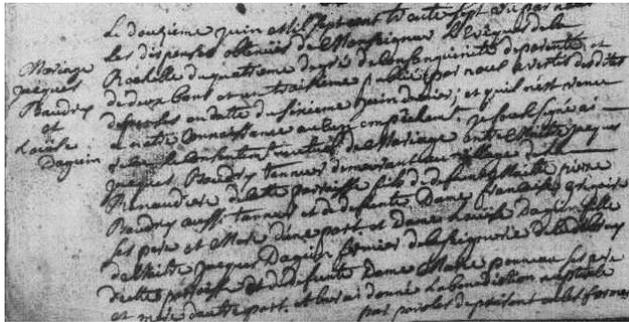
/ ne restera pas à Mervent

Leur ancêtre (des ci-dessus) :

Mtre René Jacques Baudry alias Jacques (° 1708 Mervent), était tanneur à la *Renaudière*, lorsqu'il épousa à Mervent, avec dispenses du 4^{ème} degré de parenté et contrat de mariage (devant Arsan notaire à Vouvant), le 12 juin 1732, Louise Daguin, fille majeure (+ de 25 ans), de Mtre Jacques Daguin, fermier de *Culdebray*, et de feu Marie Ponneau (Louise était la sœur aînée de Marie Anne qui épousera en 1743, le cousin de son mari, Jean-René Baudry).

Cette fois encore, pour les Baudry, c'est réellement un mariage au-dessus de leur condition ! Cependant, ils demeureront encore alliés avec des familles de fermiers-marchands.

Sont présents des personnages moins prestigieux que lors du mariage de leur cousin issu **p. 1594**

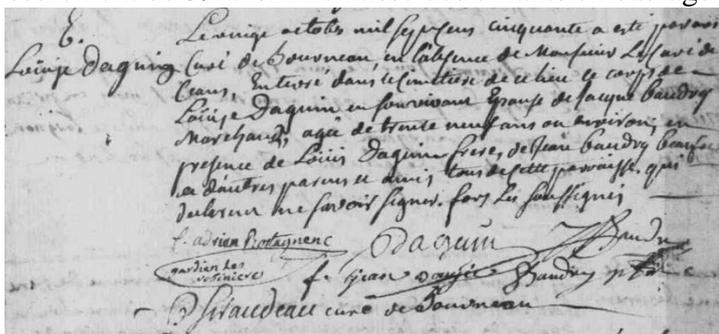


de germain avec la *Demoiselle Brunetière*. Ont signés : *Messire Pierre-Clément Baudry*, chapelain, frère du marié, *Jean Baudry* alias Pierre aussi prêtre (neveu du marié), *René Baudry* cousin germain, et du côté de la proparlée : *Maître Jacques Daguin* (père - voir *Culdebray* bull. n° 52 p. 1334), *Louis Daguin* (frère qui est notaire) et autres : *Marie Roquier* (belle-sœur du marié qui signe mal), *Jeanne* et *Susanne Baudry* parentes, *Marie-Anne* et *Marie Daguin* sœurs, et *Ouvrard* curé de Mervent.



L'année suivante, naît *Gabrielle Rose* alias *Rose* (° 21. 5. 1738 x *Simon Robineau*), *Jacques Louis* (° 28. 5. 1739) premier garçon né qui sera destiné à être prêtre, *Pierre* (° 1740 eut pour parrain *Pierre-Clément Baudry* prêtre et cousin + 1750 à 10 ans), *Jean* (° 6. 12. 1741 x *J. Renée Soulard*), *René* (° 1742 + 1745), *Magdeleine* (° 31. 3. 1743 + 1748 *épidémie*), *René* (° 6. 7. 1745 + 1748 *épidémie*), *Jacques* (° 20. 12. 1748+ *épidémie*). Trois de leurs derniers enfants meurent consécutivement probablement à la suite d'une *épidémie*.

Est-ce à la suite de cette transmission que décède, deux jours avant sa mère, *Jean* qui n'a que 10 ans. *Louise Daguin* meurt le 20. 10. 1750, âgée seulement de 39 ans. Elle laisse des enfants en bas-âge. C'est un grand malheur !



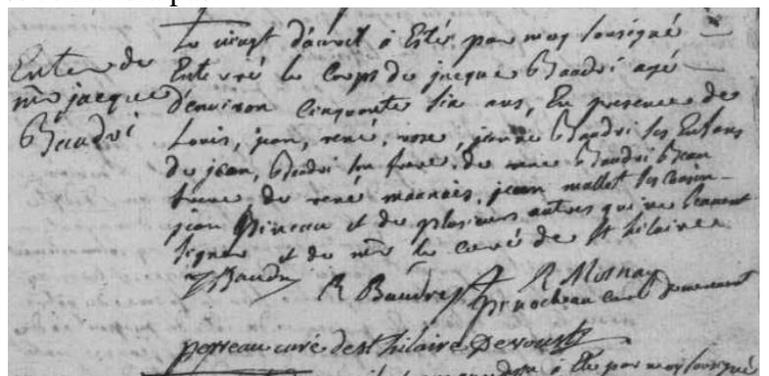
La sépulture a été faite par *Giraudeau* le curé de Bourneau car « en l'absence de *Monsieur le curé de céans* », autrement dit celui de Mervent. Sont présents : *Louis Daguin* (frère de *Louise*), *Jean Baudry* (beau-frère et époux de *Marie Roquier*), *Baudry* prêtre (neveu, fils de *Jean* et *Marie Roquier*), mais aussi *Frère Adrien Rostagnac* gardien des *Robinières* et *Frère Jean Daugée* (?). Mais pourquoi, les religieux du

couvent des *Robinières* sont-ils si souvent présents lors de funérailles dans cette famille ?

Dorénavant, il élève seul ses enfants et ne se remariera pas.

Sépulture : **Jacques Baudry** 1765 →

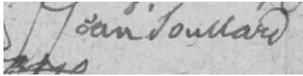
Il décèdera quinze ans plus tard, le 20. 4. 1765, âgé de 56 ans, avant d'avoir marié un seul de ses enfants. La sépulture a lieu à Mervent, naturellement, en présence de ses enfants : *Louis* (26 ans, qui est prêtre depuis peu à *St-Hilaire de Voust*), *René* (27 ans qui se mariera en 1768), *Jean* (24 ans qui se mariera en 1769), *Jeanne* (?), et aussi *Jean Baudry*, son frère (x *Marie Roquier*), *Jean-René Baudry* et *Jean Mallet* ses cousins, *Jean Pineau* (fermier de la *Cornelière*, mais demeurant à la *Citardière*, et qui peut-être leur sous-afferme la *Renaudière*) et plusieurs autres *R. Mosnay* (cousin par alliance), *Poupeau* curé de *St-Hilaire de Voust* et *Pinocheau* curé de Mervent. Ce qui est constant lors de ces sépultures, c'est que les femmes, comme sa fille *Rose* pourtant présente, ne signent jamais !



Ses enfants vont se marier, d'abord *Rose Gabrielle*, qui a 29 ans, épouse à Mervent, le 2. 5. 1767, Mtre *Simon Robineau*, marchand du *Breuil-Barret*, qui est veuf.

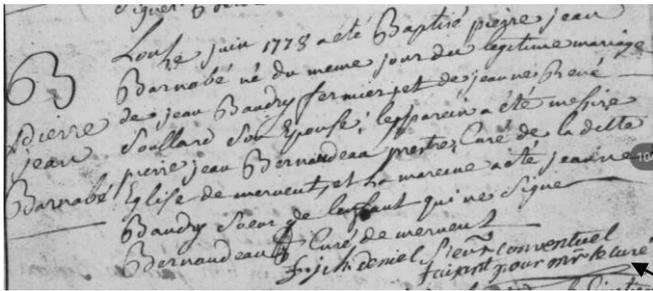
C'est un mariage très important puisque 21 personnes signent (voir p. suivante) et encore ainsi que le note le curé « et plusieurs autres qui ne se sont pas présentés pour signer ». Parmi ceux qui ont apposés leurs signatures, on remarque : outre les époux, *Joseph* et *Mathieu Robineau* les frères du proparlé, et de son côté à elle, *Messire Jacques-Louis Baudry* prêtre, *Jean* et *Jacques* ses frères puis *René Baudry* (sic), *René Héri*, *René Mallet*, oncles et grands-oncles, puis *Louis*, *Jeanne*, *Marie*, *Jacques Braudry* ses cousins issus de germain. Tout le clan est là ! *Rose*, qui quitte Mervent, a fait assurément un

1688), et signait remarquablement bien. C'est une famille aisée et très croyante. Lors des **p. 1596**



épousailles et du contant de mariage (ADV série 3 E 55 / 168-2 année 1737 vues 299-300) des parents de Jeanne Renée, on compte 24 signatures dont celles de trois curés

Par contre, au mariage de Jeanne Renée, il n'y a pas beaucoup de signatres : René Baudry (frère de l'époux demeurant St-Benoist/Mer), Jean Baudry c-germain, et JL. Baudry curé de Marillet aussi frère ; du côté de l'épouse : Jean Soullard son père, Me Jean René Soullard, son parrain et oncle, et Marie Anne sa sœur.

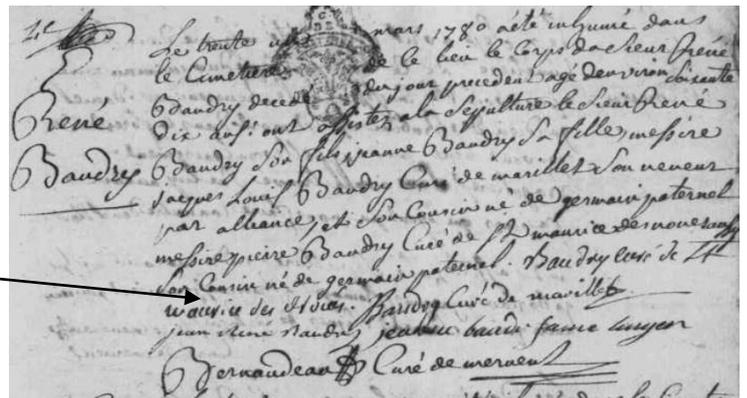


Le couple Baudry-Soullard aura moins d'enfants que ceux des générations précédentes, et aussi tous nés à Mervent : Jeanne Renée (° 25. 10. 1770 x Alexis Boissinot), Jeanne (° 12. 10. 1771 parrain : JL.Baudry curé de Marillet, son oncle, et Françoise Aimée Soullard tante), M.Madeleine (° 27. 7. 1774 x Pierre Robineau), Marie Céleste (° 15. 9. 1776 x Louis Roux bourgeois de la Châtaigneraie), le fils attendu Pierre Jean

Barnabé (° 11. 6. 1778 x Charlotte Robineau), qui portera les prénoms du curé de Mervent, Messire Bernaudeau qui est son parrain, et sa marraine Jeanne Baudry, sa tante. Mais comme le curé Bernaudeau ne peut être parrain et administrer aussi le sacrement du baptême, c'est Frère Fresdeniel (. . ?), Prieur conventuel (du couvent des *Robinières*) « *faisant pour Monsieur le curé* ».

Sur l'acte de baptême, Jean Baudry, le père de l'enfant, est dit « *fermier* ». Ce ne peut-être que de la *Cornelière*, mais rien ne l'indique présentement. Peut-être ne l'habite-t-il pas encore car à la naissance suivante, de jumeaux nés le 27. 2. 1782, Jacques (+ 3. 3. 1782) et de Rose Madeleine (+ le même jour que son besson), il est dit « *tanneur à la Renaudière* ». Ce sera les derniers nés.

Précédemment, Jean Baudry a assisté, le 30. 3. 1780, à la sépulture de son dernier oncle (et l'époux de la sœur de sa grand-mère). Jean René Baudry âgé de 78 ans. Etaient présents et ont signés : Jean René son fils (x Pélagie Brunetière), Jeanne sa fille (x M. Lynier), Messire Jacques Louis Baudry curé de Marillet (neveu par alliance), Messire Pierre Baudry curé de St-Maurice des Noues « *son cousin né de germain paternel* », et Bernaudeau curé de Mervent.

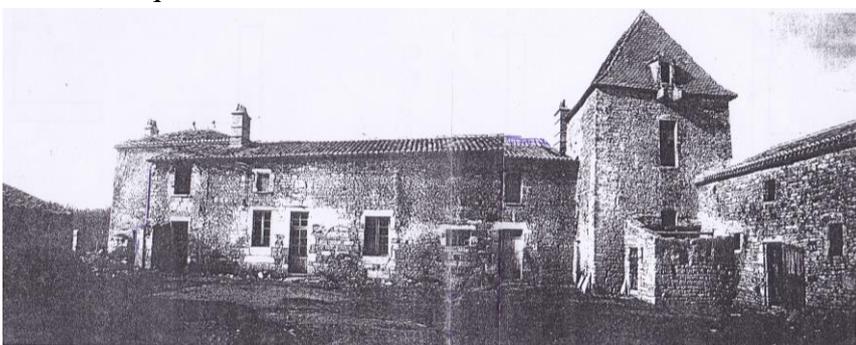


Ce ne sera qu'en 1789, que Jean Baudry l'époux de Jeanne-Renée Soullard, sera dit propriétaire (de biens, sur Mervent, mais pas forcément déjà de la *Cornelière*), marchand et « *fermier* » demeurant en la « *Maison noble de la Cornelière* ». Enfin ! On peut penser que le Logis est décentement habitable pour y installer un fermier.

Deux ans plus tard, il est désigné par le Préfet, étant parmi les plus imposés, pour être maire de la commune de Mervent (voir bull. 22 les maires ; **Erratum** : dans ce bulletin de décembre 1995, par méconnaissance, il y a plusieurs erreurs concernant ce Baudry et la demoiselle Jolly, celles-ci sont rectifiées dans ce présent bulletin). En tant que maire (il est le seul qui signe), il est à la tête d'une pétition des notables de Mervent, qui adresse en 1791, une lettre aux administrateurs du district du département de la Vendée, siégeant à Fontenay, demandant qu'une somme soit allouée au curé de Mervent « *nécessiteux* » et à son vicaire.

Nous sommes en plein dans la Révolution et bientôt, les choses se gâtent. Le curé Bernaudeau qui s'était déplacé à Châtillon/Sèvre pour consulter sa hiérarchie religieuse, est arrêté. Le 15 juin 1793 (voir bull. 18 Marie-Jeanne), Mr Jean Baudry, signe avec Gaschet qui est syndic (qui, lui, a acheté la *Bodinière*), une lettre de pétition qui demande la remise en liberté du curé Bernaudeau.

A quel moment achète-t-il la *Cornelière*, comme « *Biens nationaux* », dont les biens des émigrés



et des suspects, qui sont confisqués à partir du 30 mars 1792 (selon les dires de sa lointaine descendante Mme de Cognac) ? Politiquement, la vente des biens nationaux aboutit à un transfert massif des propriétés et donc du pouvoir, de la noblesse (et l'Église) vers la bourgeoisie.

← La *Cornelière* en 1989

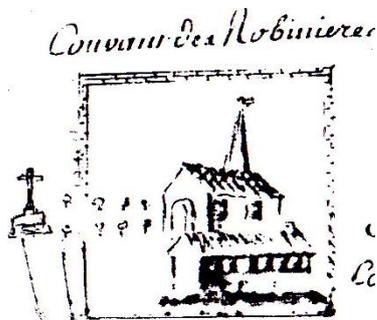
De fait, et en dépit des déclarations d'intentions, il ne s'agit pas d'une redistribution destinée au peuple et il n'a jamais été envisagé de donner à ceux qui les tenaient comme censitaires, comme fermiers (ce qui est le cas pour Jean Baudry), comme métayers ou comme locataires, les domaines fonciers ou immobiliers confisqués aux émigrés. La vente est effectuée avec des enchères tenues dans les chefs-lieu de districts ; le montant est payable en 12 ans. Le morcellement des biens est même préconisé. Le citoyen Baudry achète donc la *Cornelière* tandis le citoyen Gaschet (riche meunier) achète la métairie et borderie de la *Bodinière* qui jouxte le domaine de la *Cornelière*. Le 11 novembre 1792, un décret suspend la vente des biens nationaux. Ce serait donc entre 1789 et 1792 que le Logis de la *Cornelière* pourrait être passé entre les mains des Baudry. Néanmoins, une loi du 28 décembre 1793, met à disposition de la Nation les biens mobiliers et immobiliers confisqués aux individus considérés comme ennemis de la Révolution, c'est-à-dire les émigrés et fugitifs, les prêtres réfractaires. La famille Jolly, tout au plus, ne pouvait figurer que parmi les suspects. Alors à quelle date précise Jean Baudry en devient-il propriétaire ?



La *Cornelière* : vieille bâtisse à côté du porche en 1989 →

En tous cas, c'était une aubaine pour Jean Baudry déjà fermier de la *Cornelière*.

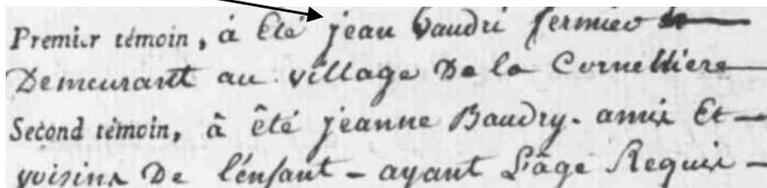
Les moins chanceux des édifices religieux vendus comme bien nationaux sont purement et simplement démolis, généralement dans le but de vendre leurs matériaux pour les ré-employer. C'est ce qui se passa pour le couvent des *Robinières* dont les démolitions furent vendues. De nombreux acquéreurs de biens nationaux spéculaient sur l'insécurité provoquée par le régime de Terreur, pour acquérir au moindre coût des biens confisqués, qu'ils payent au surplus à tempérament et en assignats (création le 19 décembre 1789, de l'assignat destiné à acheter les « biens nationaux »), dont l'inflation déprécie rapidement la valeur. Leur bénéfice est ainsi augmenté. Les ventes de biens nationaux se font donc au détriment non seulement des propriétaires originels des biens confisqués, mais encore, indirectement, de la République elle-même.



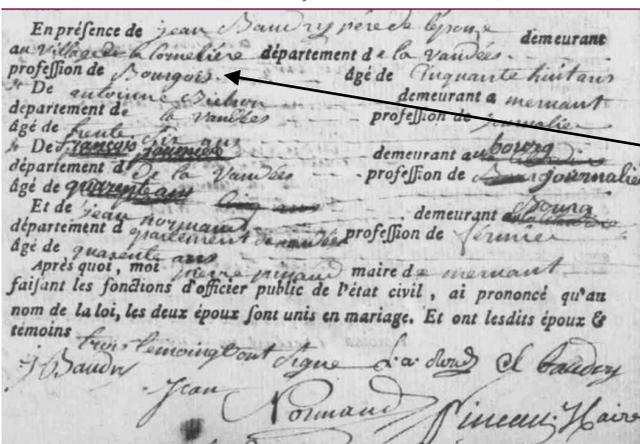
Le citoyen Jean Baudry prend une part active dans la direction de la commune et est même président lors de la séance du 20 messidor An VI (9. 7. 1798) ; il assiste aussi aux mariages civils célébrés tous les 10 jours, à Foussais, de 1790 à 1802. Mais, il est témoin aussi lors d'acte concernant ses amis et voisins de la *Cornelière*.

Acte de naissance 1802 de Jean Maupetit →

Bientôt, il lui faut songer à marier ses enfants. Naturellement il les unit avec des parentés si possible aisées, afin d'éviter le fractionnement des biens fonciers. On est, aussi, dans une période où les gens fortunés font de moins en moins d'enfants pour la même raison.



La première qui est mariée, avant 1802, et semble-t-il pas à Mervent, est Jeanne-Renée qui épouse Louis Alexis Boissinot (° 1774 St-Pierre du Chemin) qui demeure alors au Grand-Village de St-Pierre du Chemin où le couple s'installe d'abord. Puis quelques années plus tard, en 1811, ils reviennent à la *Cornelière* où ils vont avoir encore deux enfants. Alexis est dit alors *fermier* de ce domaine. C'est au Logis, même, de la *Cornelière* qu'il décèdera en 1839, âgé 64 ans. Son fils Jean Alexis, qui a épousé en 1836, à Mervent, Françoise Belliveau, une fille du pays, va seconder son père puis il s'installe en face, au village de la *Cornelière* de « *Puy-de-Serre Fief Moreau* » (sic).



Bientôt, il n'y aura plus personne de la famille Baudry logeant au Logis. Un nouveau fermier Louis Polteau, et sa famille, s'y installera durablement. Nous allons y revenir plus loin.

Pour le moment, le citoyen Jean Baudry marie en 1802 une autre de ses filles, Marie-Céleste (° 1776), avec Monsieur Louis Le Rond « *bourgeois* » de la Châtaigneraie. Personne n'est présent du côté du marié, mais du côté de la mariée, son père « *Jean*

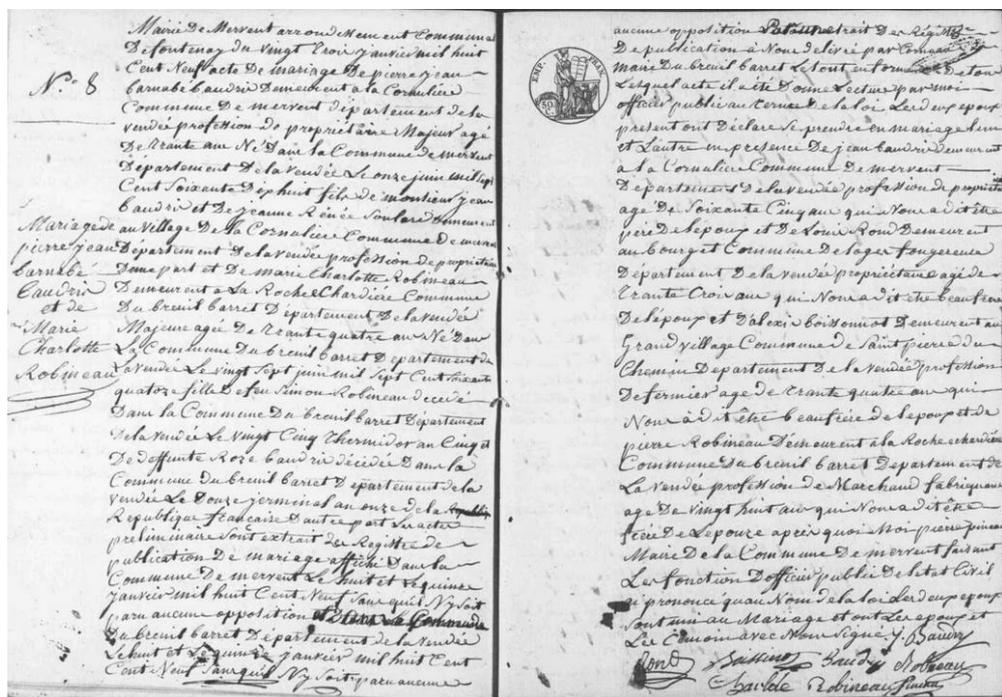
Baudry demeurant au village de la **Cornelière**, profession **bourgeois** » (sic). Le couple s'installe p. 1598 au Bourget, p/sse de Loge-Fougereuse.

En 1807, il reste encore à la **Renaudière**, Jacques, un cousin de Jean Baudry, demeuré célibataire, et qui y décède le 11 janvier, âgé de 82 ans. Puis, en 1811, c'est une vieille cousine célibataire, Jeanne Baudry, qui meurt le 11 juin à la **Renaudière** et âgée de 81 ans. On peut supposer qu'après la mort de son frère en 1807, il ne reste plus personne de cette famille à la **Renaudière**. On peut supposer aussi que c'est Jean Baudry et son frère aîné René Jean, qui héritent de ces deux célibataires.

Enfin, et précédemment, il avait marié le 23. 1. 1809, à Mervent, et le même jour, ses deux

derniers enfants : son fils **Pierre Jean Barnabé** 31 ans et **Marie-Madeleine** 35 ans. Le frère et la sœur épousent leur cousine et leur cousin germain, Pierre et Marie-Charlotte Robineau, frère et sœur, et enfants de Rose-Gabrielle Baudry (tante des deux premiers cités) épouse de Simon Robineau, qui demeurent toujours au Breuil-Barret.

← Mariage : « Pierre Jean Barnabé Baudry demeurant la Cornelière profession de **propriétaire** fils de Monsieur Jean Baudry demeurant village de la Cornelière (donc ensembles)



d'une part, avec Marie-Charlotte Robineau 34 ans, fille de feu Simon Robineau de son vivant marchand-fabriquant (+ 25 thermidor An V B.Barret, âgé de 66 ans) et de feu Rose Baudry (° 12 germinal An XI B.Barret, âgée de 65 ans), demeurant à la Roche-Echardière au Breuil-Barret » où la famille Robineau possède un très beau domaine. Depuis des générations, cette riche famille Robineau, issue à l'origine probablement de simple tisserand, est dite maintenant « marchand, fabricant d'étoffes ».

Le second mariage est fait juste après, avec la présence des mêmes ci-dessus. Le couple, Pierre Robineau (+ décède en 1830 au Breuil-Barret âgé de 66 ans) et son épouse Marie-Madeleine Baudry (+ 1839 au bourg du Breuil-Barret), s'installe naurellement au Breuil-Barret (proche de la Châtaigneraie et en limite des Deux-Sèvres). Ce sera leurs descendants, qui en 1844 et pourtant toujours domiciliés en cette commune du Breuil-Barret, qui seront les propriétaires de la **Cornelière** et ce, pendant presque deux cent ans. Naturellement, ce domaine sera toujours mis en fermage.

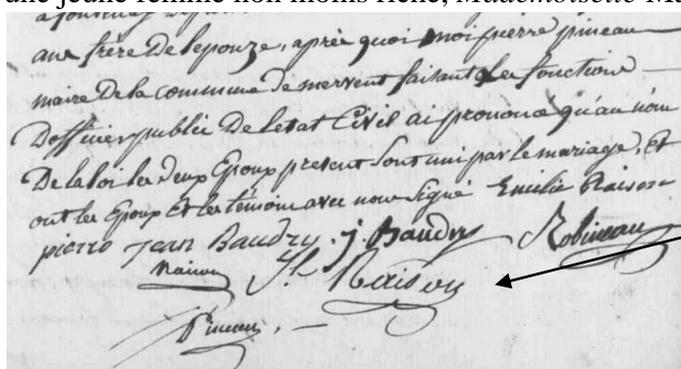


Mais reprenons, et pour en finir, avec Pierre Jean Barnabé Baudry qui va être frappé par un deuil.

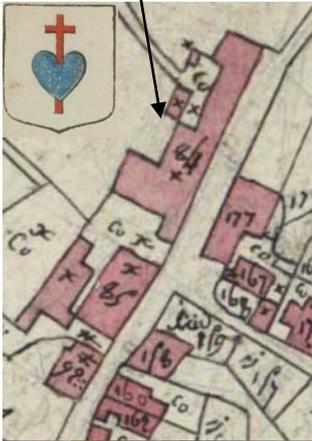
En effet, dans la même année, le 3. 10. 1809, son épouse décède âgée de 34 ans ; on peut supposer qu'elle meurt des suites de couche comme cela était fréquent. Il se remarie trois ans après (1812) avec une jeune femme non moins riche, Mademoiselle Marie Emilie Raison, 35 ans, propriétaire demeurant

aux **Ouillères** de cette commune. Lui-même est dit propriétaire demeurant à la **Cornelière** avec ses parents. Sont présents et signent : son père qui est âgé de 71 ans, son beau-frère, Pierre Robineau et Mr Marie Joseph Raison, 29 ans, frère de l'épouse, propriétaire à Fontenay et dans la magistrature.

Elle est issue d'une vieille famille merventaise, les Bouron unie aux Raison (qui portait blason), installée depuis des lustres, dans le



Logis de la Rovergne qui deviendra « *l'Hostel du Chagne* ou *Hôtellerie du Chêne* » (n° 13 et 15 p. 1599



rue du Centre). Aujourd'hui, dans ce qui reste de ce gros logis, on peut encore y voir deux remarquables cheminées du 18^{ème} (incroyablement, encore, en très bon état) dont l'une, à l'étage « *style rocaille* », est surmontée d'une peinture type Fragonard.

Il s'installe donc aux *Ouillères* où sa deuxième épouse ne tardera pas à lui donner un fils, mais que sa grand-mère paternelle ne connaîtra pas, puisque Jeanne-Renée Soullard, décède le 9. 9. 1813, à la *Cornelière*, âgée de 75 ans. La déclaration du décès est faite par son fils et son gendre. Son époux âgé ne semble pas se déplacer, et maintenant il demeure seul à la *Cornelière* avec du personnel mais aussi sa fille Jeanne-Renée, son gendre L.Alexis Boissinot, et leurs enfants.

Le premier enfant du couple Baudry-Raison, est Marie Eugène Benjamin (° 23. 4. 1813 à l'armée en 1836 + ?), Pierre-Théodore (° 8. 10. 1815 mais qui décède à 22

ans le 15. 2. 1838), tandis que son père est élu maire de la commune l'année suivante. En effet, le pouvoir a changé brutalement. C'est la Seconde Restauration (retour de la royauté), qui fait suite à la défaite de Waterloo (18. 6. 1815), qui oblige Napoléon I^{er} à abdiquer. Profitant de cette défaite, Louis XVIII revient au pouvoir. Tout change : les préfets, les maires, etc. Pierre Jean Barnabé Baudry est élu à ce moment-là. Il a 38 ans.

Trois autres fils vont suivre : Ferdinand (° 24. 8. 1818 + 15. 2. 1838 à 30 ans), Victor (° 19. 10. 1820 + ?), Marie-Julien (° 10. 5. 1823 vivant en 1836).



Mais, le sort s'acharne sur cette lignée de Baudry !

Pierre Jean Barnabé Baudry, maire de la commune, en fonction depuis 1816, décède (9. 4. 1825), âgé de 46 ans, dit « *bourgeois* » demeurant aux *Ouillères*, et de son vivant époux de Madame Emilie Raison. C'est son vieux père, âgé de 84 ans, qui se déplace pour en faire la déclaration. Sa veuve est encore aux *Ouillères* lors du recensement de 1836 avec seulement trois de ses fils : Eugène dit « à l'Armée », Pierre Théodore et Julien ; au recensement de 1841, elle est seule ; à celui de 1846, elle est décédée et son fils Ferdinand est seul avec une servante mais il décède en 1849. Y a-t-il eu des survivants ?

Au décès (20. 4. 1746) de la veuve Baudry (Emilie Raison), « *munie de tous les Sacrements de l'Eglise* » a écrit le curé, et âgée de 67ans, puis de celui de son fils Ferdinand

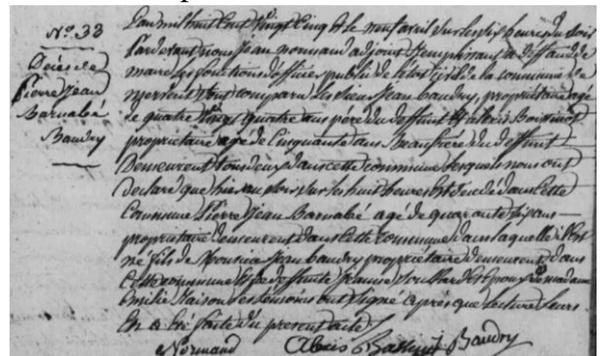
(11. 3. 1849), « *muni des Sacrements de l'Eglise* », a écrit encore le curé, âgé 30 ans, et déclaré par deux voisins. On peut considérer que la veuve Baudry est morte de vieillesse et de maladie, et son fils soit de maladie ou accidentellement mais le curé l'aurait signalé ! A la suite de ce dernier décès, la famille Caillet (fermier de la *Citardière*), dont Marcellin et son épouse Augustine Noury, s'installe dans son *Logis des Ouillères* devenu « *Hôtel du Chêne* ». Deux ans après la mort de son fils, le vieux Baudry, décède à son tour (29. 10. 1827) âgé de 86 ans ; il est dit propriétaire et veuf de Jeanne Soullard, demeurant à la *Cornelière*. Son décès est déclaré par Alexis Boissinot son gendre demeurant aussi au Logis de la *Cornelière* et Louis André Rond percepteur à Loge Fougereuse, l'autre gendre.

Après lui, le patronyme de sa famille n'apparaîtra plus sur les registres de Mervent. Et pour reprendre une vieille citation féodale, ils furent : « *jadis illustres aujourd'hui cendres et poussières* ».

L'année suivante, Mr Alexis Boissinot marie sa fille Cyrylle (28. 1. 1828), avec Jean, meunier, fils de Jean Normand, une, alors, des plus riches familles de Mervent (voir bull. n° 49 la *Clavelière* et n° 42 et 43 la *Vallée*) ; présent J.Alexis Boissinot frère de l'épouse, qui est encore à la *Cornelière* avec son vieux père, qui y décède (1. 4. 1839) âgé de 64 ans. Peu avant sa mort, Mr Boissinot, père, avait aussi bien marié (24. 9. 1833) son autre fille, Perpétüe, avec Augustin Vexiau, « *officier de santé* » (médecin) à Foussais.

Logis des *Ouillères* (en partie) →

Ainsi se termine, bien tristement, la saga des Baudry de Mervent.



Robineau Mathias *md d'étoffes* La Roche Echardière
X Jeanne Genay Breuil-Barret

Simon Robineau *veuf md* La Roche Echardière
X 1767 Rose Baudry Breuil-Barret

Pierre Robineau ° 1780 *md d'étoffes* M. Charlotte
X 1809 M. Madeleine Baudry X 1809 P.J. Barnabé Baudry
/ SP

Robineau Firmin *l'ainé* *pptaire* Cornelière mise en fermage
X Joséphine Couturier *md d'étoffes* Maire 1837-82 Breil-Barret

Robineau Omer *notaire* l'Hermenault Lucie Alcide
X Valentine Martineau *fille de médecin* SP x *médecin* à Fontenay

Louis Maurice Robineau Madeleine *pptaire* Cornelière
° 1874 + 15 a ° 1876 x Camille Baron *notaire* l'Hermenault
SP / /
Baron Henriette André Baron Lucie
X Jean De Cognac + 1999 x Eva Gambier SP X. . . Quitard *notaire*
1989 vend La Cornelière nièce de M^o Gambier *notaire*

Mais qui est donc cette famille Robineau ?

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Pierre Jean Barnabé Baudry, qui a perdu sa femme, Marie Charlotte Robineau (+ 1809), l'année de leur mariage, ne semble plus posséder la *Cornelière*. C'est sa sœur Marie-Madeleine et son époux Pierre Robineau qui en deviennent les propriétaires. Ils vont transmettre ce domaine à l'un de leurs enfants : Firmin.



Cette famille tentaculaire, les Robineau, jadis déjà installée au Breuil-Barret en 1690, n'était à l'origine qu'une modeste famille de tisserands. Il est fort possible, même, qu'elle fut protestante et se convertit en 1685 ; les marchands protestants comprirent, en général assez vite, où étaient leurs intérêts.



Plusieurs branches, à Breuil-Barret, descendent d'un Charles Robineau, marchand, et de Marie Genay ; ils eurent Mathias qui forma la lignée installée à la Touche, naturellement, tisserands, fabricants et marchands, puis Simon, celle établie à la Roche-Les Echardières, aussi fabricants et marchands, et plus tard au bourg même. C'est cette lignée qui nous intéresse puisqu'il épousera Rose Baudry, fille du tanneur de la *Renaudière*.

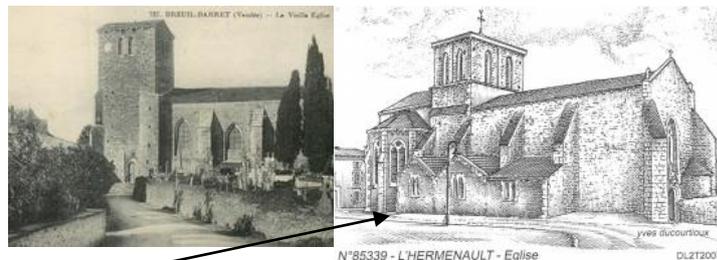
Ce n'est pas un hasard !

Les familles doivent se connaître puisque le frère de Rose Baudry, *Messire* Pierre Baudry, prêtre, a été vicaire au Breuil-Barret de 1750-56. Lui et Simon Robineau, syndic de la paroisse, assistaient ensemble à certaines cérémonies religieuses comme le prouve l'acte religieux ci-contre, d'une sépulture en 1755.

L'alliance entre Simon Robineau et Rose Baudry sera suivie par deux autres (voir plus haut p. 1598). En effet, le couple Robineau-Baudry va avoir plusieurs enfants : Simon-Firmin (x Julie Desnoüe) sera au bourg, Charlotte, qui épouse P.Jean Barnabé Baudry, va quitter sa famille pour s'installer à Mervent, Pierre, qui épouse M. Madeleine Baudry, reste à la Roche-les Echardières où naîtra Pierre-Firmin qui nous intéresse.

Pierre-Firmin et M. Madeleine Baudry n'auront que deux enfants : Pierre-Firmin alias « Firmin » (° 30. 10. 1810), Fulgent dit « *Fulgent le jeune* » (° 1816, lequel comme son frère Firmin, possèdera pas moins de 25 parcelles de terres à la *Pauguère*, la *Renaudière* et l'*Ourdraire* de la p/sse de Mervent, naturellement affermées).

En effet, alors qu'il n'a que 42 ans, Pierre Firmin Robineau décède brutalement au bourg de Loge-Fougereuse, sur les 8 heures du soir, chez son beau-frère par alliance, Mr Louis André Rond, puisqu'il est l'époux de M. Céleste Baudry, la sœur de son épouse. Mr Rond, 48 ans, mais aussi Alexis Boissinot ainsi que Pierre J Barnabé Baudry, tous trois beau-frères, font la déclaration du décès.



Et curieusement pour un acte civil, sont aussi présents Jacques Desnoües beau-frère et **p. 1601**
trois cousins- germains du défunt : Simon-Mathias, Joseph et Jacques Robineau, tous demeurant à la



Touche du Breuil-Barret. Une si importante assemblée de famille laisserait supposer qu'il fut inhumé sur place à Loge-Fougereuse.

← Pierre Robineau laisse une jeune veuve avec des enfants en bas âge : Firmin à 12 ans et Fulgent 6 ans.

Firmin, qui a 24 ans et n'est pas majeur, va épouser le 7. 5. 1834, à St-Pierre du Chemin, Joséphine, fille de Jean Couturier (adjoint de la commune en 1799), riche propriétaire demeurant à la Popinière de cette paroisse (la famille Couturier a déjà un de ses membres, Jean-

Hypolite époux de Rose Caillet et propriétaire en 1812 de la « *Maison noble* » de la *Citardière*. voir bull. n° 51 La *Citardière*) et de Pélagie Boissinot qui n'est autre que la sœur de Louis-Alexis Boissinot, installé à la *Cornelière* p/sse de Mervent. On voit bien que tous ces mariages ne sont pas le fait du hasard mais que des liens, soit familiaux soit commerciaux, unissent toutes ces familles.

La *Citardière* →

Au moment de son mariage, Firmin n'a plus son père mais est présent Pierre J. Barnabé Baudry, son oncle et tuteur puis naturellement sa mère M.Madeleine Baudry, fille de Jean Baudry, « *bourgeois* », qui a acheté la *Cornelière*, alors qu'il n'était pourtant que fils, petit-fils, arrière-petit-fils, etc., de simples tanneurs. Ce seront de nombreuses et bénéfiques alliances mais surtout les évènements révolutionnaires qui leur donneront la possibilité d'assouvir leur totale ambition concrétisée par l'achat de la « *Maison noble* » de la *Cornelière*, et dont va hériter Firmin.



Firmin Robineau est un riche notable, puisqu'il est désigné pour être maire de la commune du Breui-Barret, d'abord de 1837 à 44 puis encore de 1874 à 77 et enfin encore en 1882.

← La *Cornelière* (vu par derrière en 1989)

Son épouse lui donnera peu d'enfants : Julie (° 1840 qui demeurera célibataire), Marie Omer (° 1845 x Valentine Martineau) et Alcide (° 1848 qui sera médecin à Fontenay). Ces riches familles ne font plus beaucoup d'enfants pour réduire les partages mais surtout ils les marient toujours et encore entre parenté !

Fulgent, et plus exactement François Fulgent (dont il a été question plus haut), décèdera le premier, naturellement à la Roche-les Echardières, maison de famille de cette lignée, au breuil-Barret, et le 13. 7. 1889, célibataire et âgé 72 ans ; c'est Firmin, son aîné, qui fait la déclaration de son décès. Les biens de Fulgent, dont toutes les parcelles à Mervent, reviennent systématiquement à Firmin.

Quant à Firmin, et plus exactement Pierre Firmin, il décède quelques années plus tard le 19. 2. 1896, au même lieu que son frère, âgé de 85 ans. Personne de sa famille pour la déclaration du décès qui est faite par Jean Deligné instituteur, et par Valentin Texière (?) 81 ans, notaire au B.Barret, qui a dit être ami. Auparavant, en 1872, il avait marié son fils Omer.

En 1844, Firmin Robineau, est donc dit propriétaire du domaine de la *Cornelière*, qui n'est plus considéré par ses possesseurs que comme un revenu agricole.

Une écurie de la *Cornelière* en 1989 →

On peut supposer que ce fut par héritage ou bien qu'il y eut quelques arrangements familiaux.

Personnellement, je pense même que c'était un



seule porte, une seule fenêtre, une cheminée et un escalier qui desservait l'étage restant cheminée ; p. 1603
 le 2^{ème} pièce est à gauche du bâtiment principal, avec une porte, une seule fenêtre, une cheminée. Néanmoins, il y avait sûrement d'autres surfaces habitables, pour l'époque, dans ce logis.

La Cornelière après 1989 (en mauvais état) →

Où se tenait la famille Baudry puis Boissinot ? Le relevé de l'inventaire des biens du *Sieur* Jolly de la Freslerie, en 1748 (voir p.1560 etc.) donne un aperçu de la façon dont était occupé les différents espaces.



1841 : il y a alors dans le village 14 personnes dont les familles Polteau, Vendé, Brunetière et Bouteiller. Ce nommé Louis René Armand Brunetière (° 1783 Châtaigneraie), n'est pas un inconnu.

Il était le fils de Louis Aymé (x M Anne Desgranges), notaire puis procureur à la Châtaigneraie lequel était le fils de « *Monsieur de la Brunetière* » (cité plus haut p. 1592-93) ; Louis René Armand avait eu pour oncles le curé de St-Cyr des Gâts et Pierre-Fidèle Brunetière « *assassiné sur son pré de la Bodinière* » en 1788 et, enfin, c'est sa nièce Pélagie Brunetière qui épousa J. René Baudry. Louis René Armand

Brunetière avait été maire (registre mal tenu daté à l'ancienne : Thermidor, Messidor etc.) de la commune de Mervent, à la suite des « *Trois Glorieuses* » (27, 28 et 29 juillet 1830, journées d'émeutes) qui déclenchèrent la Seconde Révolution. Mais il est très vite évincé.

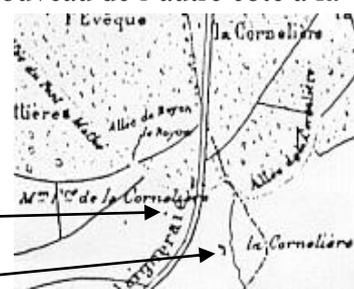


← *La Liberté guidant le Peuple 1830* par E. Delacroix

1846 : on dénombre 30 personnes dont la famille Polteau dans le Logis, et qui a alors 5 domestiques. Puis François Arnaud et son épouse plus les familles Boucher-Gerbaud et Lardy-Murs.

Par contre, dans la propriété de Pierre Vendé, juste à côté, un nouveau venu : Charles Lapierre, garde de la forêt domaniale, et jusque là domicilié dans l'autre *Cornelière* (de Puy-de-Serre). Il était

né à Fontenay et fils de Joseph Lapierre « *ancien général* » républicain (sic). Tardivement, à presque 50 ans, il avait épousé sa domestique, Françoise Bouillaud veuve Vendé et qui avait une fille de son premier mariage. Pour les servir, ils ont 2 domestiques. Mais l'année suivante, il est à nouveau de l'autre côté à la *Cornelière* de Puy-de-Serre. En fait, depuis fort longtemps, les gardes de la forêt, se tenaient de ce côté-ci. Il y sera encore jusqu'à sa retraite vers 1856 puis veuf, il s'installe au bourg de Mervent où il décède (25. 2. 1866), en pension « *chez le sieur Louis Bancharde dans la rue de ce bourg* » (la rue du bourg était une petite venelle qui partait de la rue des Juifs et se terminait à l'église côté sud – elle n'existe plus), à l'âge de 69 ans. Après 1866, les gardes forestiers seront logés dans la « *maison forestière de la Cornelière* » sur le bord de la grande route (D 65), construction créée par l'Administration forestière.



Maison forestière de la **Cornelière** →

1851 : il y a 12 personnes dans ce village dont les familles de Pierre Vendé, de Grolleau, puis, ceux qui demeurent au Logis : Marie Anne Grousset la veuve Polteau qui est dite « *fermière* ». Elle élève ses 7 enfants dont l'aîné, François, n'a que 19 ans et le dernier, Eugène, n'a que 9 mois. Elle emploie 3 domestiques ce qui laisse comprendre que c'est une grosse exploitation.

1856 : le village compte 31 personnes. On est effaré par ce nombre. La borderie occupée par Pierre Vendé, déjà vieux, accueille aussi Louis Encrevé et sa famille. Mais la veuve Polteau est partie au

Nay auprès de sa famille. Elle semble avoir été remplacée, dans le logis par plusieurs familles : Louis Voyer, sa femme et 5 enfants plus 1 domestique ; il n'est pas dit fermier mais « *métayer et cultivateur* » (le propriétaire, le bailleur, confie à un *métayer* le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte), ensuite François Arnaud 60 ans, veuf avec 4 enfants, sous les mêmes conditions que le précédent, puis avec lui son frère Henri Arnaud, avec sa femme et ses 4 enfants, n'est dit que cultivateur. Cela fait tout de même



18 personnes dans l'enclos du Logis. Comment logent-ils ?

1861 : 28 personnes. Pierre Vendé semble avoir été remplacé par sa fille Henriette, son époux Pierre Aimé et deux de leurs enfants. Son époux est dit « *cabaretier* ». Dans le même ensemble, qui semble assez grand et comprenait une « *Maison & Cour* » 0 are 95 avec 3 fenêtres, plus une autre « *Maison & bâtiments & cour* » (3 ares 30, imposés en classe 1 avec 4 fenêtres, pour 10 Frs or) ; cet ensemble possédait un puits mais surtout un four. On comprend qu'il pouvait avoir vocation de « *cabaret* » (où l'on boit) ou « *auberge* » (où l'on boit, mange et éventuellement y dormir) ; c'est dans cet ensemble que se tenait aussi la famille de Louis Encrevé. Une auberge avait déjà été

signalée (voir plus haut p. 1494) en 1619 « *Mathurin Thommelet le jeune, hostellier au village de la Cornulière paroisse de Mairevent* », puis en 1637 « *Maître Pierre Birard, hostellier à la Cornulière* » (de Mervent) marié à Louyse Reneiller. C'est dans son établissement que se produisit le drame que nous avons vu plus haut (p. 1495 à 1498 puis p. 1538).

Et, enfin, à côté, dans le logis, toujours 3 « *métayers* » : Henri Arnaud 51 ans, « *métayer* », son épouse plus 3 enfants, et François Arnaud, son frère, 65 ans, aussi « *métayer* », veuf avec 2 enfants adultes, sa fille Marie 31 ans, Jean Lassinot son époux et 2 petits enfants ; avec eux M. Louise Arnaud, sa sœur 31 ans ; enfin Louis Voyer 64 ans « *métayer* », son épouse Marie Batiot et 5 ans de 21 à 13 ans.

1866 : plus que 15 personnes recensés dont Pierre Aimé, 56 ans toujours « *aubergiste* » avec son épouse et leurs enfants : Louis 22 ans et Isidore 10 ; à côté Louis Encrevé dit « *bordier* », son épouse et leur fille Marie 11 ans. Puis toujours au Logis, Auguste Courtin 34 ans « *cultivateur* », son épouse Rose Voyer et leur enfant de 19 mois Rose ; Marie Batiot, veuve Voyer, et avec eux aussi sa fille Eugénie Voyer qui a épousé Jean Polteau dont la famille a été dans les lieux de 1836 à 1851 et où il est même né. Ils ont deux filles de 12 et 10 ans et emploient un domestique ; il y aussi un dénommé Jean Marchand propriétaire de 56 ans. Enfin, dans la « *maison forestière* » proche, un nouveau garde Pierre Sellier 54 ans, arrivé de la Charente, Marguerite Gauvin son épouse et leur fille Honorine 21 ans.

1872 : 16 personnes dans le hameau dont Pierre Aimé qui a perdu sa femme, Henriette Vendé (25. 1. 1872) 60 ans, qui « *a reçu tous les Saints Sacrements quelques jours avant sa mort* ». On imagine, le curé se déplaçant auprès de la moribonde, en plein mois de janvier, si loin, et surtout par des chemins neigeux ou boueux. D'ailleurs, Pierre Aimé n'est plus dit « *aubergiste* ». A côté, Charles Auguste 46 ans « *carrier* », sa femme et 3 jeunes enfants. Enfin dans le Logis, Jean Polteau qui a eut des jumeaux (23. 1. 1870) Marie Eugénie et Jean-Louis qui, hélas, décèdent à huit jours, et leur maman Eugénie Voyer 29 ans dite « *fermière au Logis de la Cornulière* » les suit dans la tombe 6 mois plus tard. Jean Polteau a épousé aussitôt Rose Orion 22 ans. Il emploie un domestique ; puis il a encore Auguste Courtin 40 ans, son beau-frère, qui lui aussi est déjà veuf de Rose Voyer, et qui a repris une épouse Madeleine Métails, 23 ans ; puis enfin, c'est le même garde forestier, Pierre Sellier, qui lui aussi emploie un domestique.

1876 : 22 personnes sont recensées Pierre Aimé 67 ans qui est dit « *bûcheron* », et son fils Pierre âgé de 40 ans, avec son épouse Louise Boutier ; à côté : Séplin-Alexis Henry, son épouse et 5 enfants, mais aussi un nouveau garde-forestier Léopold Delaubier 28 ans, célibataire, et dans le Logis la famille Marquois : le père, François 69 ans et son épouse, avec 3 domestiques, le fils François Joseph Marquois 31 ans, son épouse et 4 enfants.

1881 : 27 personnes dont au Logis : la même famille Marquois, François le père, qui emploie 2 domestiques et son fils François Joseph, lequel a maintenant 7 enfants, puis en face toujours Séplin-Alexis Henry, son épouse, et qui n'a plus que 2 enfants à la maison, puis Jean Daviaud 40 ans dit « *propriétaire* », son épouse Marie Billaud, dont la jeune sœur est l'épouse du garde forestier, et leurs trois enfants mais aussi Pierre Aimé 72 ans qui est encore « *bûcheron* ». Enfin, dans la « *maison forestière de la Cornulière* », un nouveau garde, André Souillet, 28 ans, son épouse Suzette Billaud, leurs deux filles Léatitia et Adrienne, et leur grand-père André Souillet, 68 ans, aussi « *bûcheron* ».



Revenons un peu en arrière et reprenons la généalogie de Monsieur Firmin Robineau qui p. 1605 était décédé en 1882. C'est son fils aîné, Marie Omer, qui hérite de la *Cornelière*, toujours mise en fermage.

Marie Omer, a quitté la maison familiale pour s'installer notaire au bourg de l'Hermenault lorsqu'il épouse, le 25. 8. 1872 en cette commune, Marie Valentine, la fille de Savinien Martineau, médecin, et de Clémence Renaud ; ceux-ci demeure à la *Nourraye* du bourg, lieu-dit proche de la *Haute Rue* où s'installe d'abord Omer.



← La Haute Rue à l'Hermenault

Deux ans plus tard, le couple a un premier fils Marie Firmin Savinien (° 1874 + 6 ans), puis Marie Aimé Maurice (° 1876), puis en 1879 un enfant mort-né, et enfin Madeleine Marie Joséphine (° 1. 3. 1888 x 1912 Camille Baron). Le couple emploie trois domestiques dont une « *bonne d'enfant* ». Mais lorsque décède son beau-père, Savinien Martineau, le couple s'installe dans sa maison à la *Nourraye* du bourg. Mais, en 1896, M^o Omer Robineau, qui a 50 ans, est à la retraite. En 1905, il est

maire de la commune de l'Hermenault.

L'Hermenault : quartier du château →

Camille Baron, qui épousera la fille du maire, Omer Robineau, est aussi d'une famille aisée installée au *Puy St-Frais*, du bourg de l'Hermenault, depuis fort longtemps en 1855 mais n'y demeurant qu'épisodiquement.

Son arrière-grand-père, dit « *Baron de Beauvais, Louis, propriétaire, maire* » (sic), en 1855, signe « *Louis Baron* », était né en la ville de Beauvais (l'Oise) en 1792 environ. Il avait épousé Lucie Seullier aussi de l'Oise où est né leur fils Marie Jules Raoul (° 1822).



Présentement (de 1855 à 1876), leur fils unique Marie Jules Raoul et son épouse Adèle Euphémie Chables (° 1832 l'Orne) demeurent avec les parents. Pour les servir, Louis Baron, père, emploie : une femme de confiance, une femme de chambre, une cuisinière et deux domestiques. Cela donne une idée de leur niveau de vie !

Comment « *Baron de Beauvais, Louis, propriétaire* » est-il arrivé en Vendée ? Peut-être parce qu'il était magistrat comme seront ses fils et petits-fils. En tous cas, il est maire de l'Hermenault de 1855 à mi-décembre 1870.



Après la honteuse et catastrophique défaite de Sedan, le 3 septembre 1870, et l'exil de Napoléon III, qui empruntera un chemin détourné pour fuir, lui épargnant ainsi les huées des prisonniers français affamés rassemblés dans un camp improvisé dans une boucle de la Meuse, « *le camp de la misère* », s'opère un grand changement.

← Bismarck et Napoléon III lors de la rédition

Pour l'Empire, la guerre est finie. Pour les républicains, elle se poursuivra coûte que coûte. Mais, c'est la rédition sans condition qui permettra seulement d'arrêter

l'effusion de sang provoqué par ce funeste conflit entre la France et la Prusse (l'Allemagne). Ainsi débute la Troisième République qui est le commencement d'une époque, où la vie des Français est « *passionnément politique, autant que la vie d'un peuple peut l'être dans une période non révolutionnaire* ».

C'est ainsi que Louis Baron, alors maire de l'Hermenault, cède sa fonction à Jean Grassin, réputé être républicain (ses descendants s'installeront à la *Bodinière* de Mervent).

Au recensement de 1872 et 1876, son fils Jules Raoul, qui est maintenant juge de paix, et son épouse, Adèle Chables, demeure en famille, toujours au *Puy St-Frais*, et avec autant de personnel.

De 1880 à 1890, leur fils, Camille Louis Claude Baron et son épouse, Marie Treutell, sont à la Châtaigneraie, « *Route de Fontenay* », où il est notaire. Ils vont y avoir : Louise Marie (° 1882), André Joseph Camille alias Camille (° 27. 6. 1887 x Madeleine Robineau) et Lucie (° 1889), avec seulement une servante domestique.

Puis, le couple Baron-Treutell reviennent à l'Hermenault (recensement de 1901), dans la maison de famille où sa mère Adèle Chables, veuve, est seule mais aussi avec eux Louise, leur fille, qui a 19 ans et André Jodeph qui a 13 ans. Il emploie un percepteur pour l'éducation de leurs enfants. A leur service également, une « *bonne d'enfant* », une cuisinière et deux domestiques.

En 1906, Camille Louis Claude Baron a perdu sa mère mais avec eux : Louise (24 ans), André Joseph Camille alias « *Camille* », leur unique fils, qui a 19 ans et est clerc de notaire. Au recensement de 1911, le couple Baron-Treutell, a avec eux leur dernière fille, Lucie (° 1890) et naturellement du personnel : un



cocher, une cuisinière, une servante et un jardinier.

Quelques années plus tard, leur fils Camille va épouser donc (4. 11. 1912 à l'Hermenault) Madeleine Joséphine, la fille d'Omer Robineau, de cette commune, qui avait arrêté sa fonction de notaire avant 1901 (voir plus haut généalogie p. 1560), et qui était maire de l'Hermenault encore en 1911.

C'est également une famille aisée, toujours domiciliée à la *Nourraye* (est prolongée par la *Haute Rue*), du bourg qui a aussi

employé jusqu'à quatre personnes.

Camille, naturellement notaire, et son épouse Madeleine, vont avoir : Henriette (° v. 1919), André et Lucie.

La *Cornelière* en 1989 →

Madeleine Robineau, après cinq générations de Baudry et de Robineau, va hériter du domaine de la *Cornelière*, achetée par son arrière-arrière-grand-père Jean Baudry (voir plus haut p.1596 et 1600), qui avait été maire de la commune de Mervent. Il n'était pourtant issu que d'une famille de marchands-tanneurs.

Et, naturellement, la *Cornelière* est toujours en fermage qu'on peut le voir dans les recensements de Mervent :

1886 : 33 personnes dont dans le Logis François Marquois, père, veuf avec une domestique, et la famille de son fils François Joseph, son épouse et 8 enfants de 19 à 3 ans dont des jumeaux : Mélanie et

Arsène ; et dans le village, Pierre Aimé 26 ans « *bûcheron* », Henri Robin et son frère Jean 24 ans « *bûcheron* », et sa femme ; et curieusement dans le hameau deux « *terrassiers* » (il n'y a pourtant plus de gros chantiers à Mervent puisque tous les ponts de la forêt sont construits) : Victor Martin 50 ans et son épouse, puis Jules Verdon 43 ans, sa femme et 3 enfants, et enfin toujours le même garde-forestier André Souillet et sa famille.

← La *Cornelière* 1989 : partie autrefois habitable

1891 : plus que 21 personnes et la famille Marquois n'est plus au Logis. Elle a été remplacée par

Pierre Hucteau 56 ans dit « *cultivateur fermier* », son épouse Adélaïde Souillet 51 ans (qui n'est autre que la sœur d'André Souillet, le garde forestier), et leurs grands enfants âgés de 26 à 15 ans, une main-d'œuvre hautement appréciable, plus Louis Hucteau 62 ans, le frère de Pierre ; (à côté et plus haut) Jules Verdon, qui est dit cette fois-là « *maçon* », sa femme et ses deux fils ; François Gibaud 33 ans, journalier, sa femme Rosalie Drillaud vve Bonnaud et sa fille Marie 12 ans plus leur dernière née 4 ans et avec eux Jean Drillaud (beau-frère) et enfin André Souillet le garde forestier, avec les mêmes qu'au recensement précédent.

Tous ces jeunes enfants, du hameau de la *Cornelière*, étaient dans l'obligation d'aller à l'école publique de la *Croix-Méraud*, située à moins d'un km, sur la grande route (D 65), et créée en 1885 (voir bull. n° 32 Ecole de la *Croix-Méraud*), ouverte en 1886 dont une classe unique de garçons (29 élèves) et une classe unique de filles (23 élèves). Mais tous ces jeunes enfants allaient-ils régulièrement à



l'école ? Les parents, bien souvent, les gardaient près d'eux leur faisant faire de menus ouvrages, p. 1607



malgré l'obligation de s'y présenter !

← La **Cornelière** 1989 : une petite chambre à l'étage
1896 : 28 personnes dont dans le Logis toujours la famille Hucteau dont Pierre, le père dit « *fermier* » ainsi que ses deux fils Alexandre 26 ans et Louis 25 ans, leurs femmes et leurs enfant ce qui totalise 10 personnes avec le domestique et Louis Hucteau 65 ans, célibataire, frère du chef de famille ; enfin André Souillet, le garde-forêt et sa famille comme précédemment. Puis dans le haut du village : Constant Charron, son épouse et leurs 7 enfants et Jean Audé 77 ans, journalier, sa femme et leur petite

file.

1901 : 18 personnes dont les mêmes au Logis, la famille Hucteau qui ne totalise plus que 12 personnes avec leur domestique. Et le garde-forestier a changé : Arthémis Aubrière 36 ans, sa femme et leurs 3 enfants, plus 1 domestique.

1906 : 16 personnes dont au Logis, toujours la famille Hucteau mais plus que 9 personnes dont Pierre Hucteau « *fermier* » et ses fils plus 2 domestiques. A la « *maison forestière* » un nouveau garde Joseph Goimard, 43 ans, sa femme et 2 enfants plus un domestique.

1911 : plus que 12 personnes dont toujours la famille Hucteau, sa femme et 5 enfants, et 2 domestiques. Et enfin, toujours le même garde forestier, Goimard, sa femme et 1 domestique.

Fin des recensements, ce qui fait que je ne peux savoir qui demeurait à la *Cornelière* par la suite : d'autre part, l'Etat-Civil n'allait jusqu'à présent que jusqu'à 1912, aujourd'hui, il a été prolongé (et numérisé depuis peu) jusqu'en 1950 mais pour les décès seulement. Alors, je n'ai pas plus d'information à ce sujet si ce n'est qu'en 1922 un jeune domestique, Gaston Simon natif de St-Maurice des Noues, y décède âgé de 19 ans. En 1925, Joseph Painot est garde forestier à la *Cornelière*. Puis, en 1943, la *Cornelière* est sous-louée par Rimbart-Grousset du *Nay*, dit « *fermier* », à la famille Michonneau, tandis qu'à cette date, le garde forestier est Paul Trillaud et sa famille (voir bull. n° 50 *Le Maquis de la Cornelière*).



La **Cornelière** 1989 : dans un état de délabrement →

Madeleine Robineau, femme Baron, que nous avons laissé plus haut, s'est-elle déplacée jusqu'à son domaine de la *Cornelière*, hérité de sa famille ? Il semble bien que oui comme nous allons le voir !

Sa fille (Henriette Baron née 1919 + v 2015), Mme de Cognac m'a raconté (décembre 2010), que dans sa jeunesse, avec ses parents, et en voiture, ils allaient tous ensemble pêcher dans l'étang de la *Cornelière*.



← Mr **Camille Baron**, père de Mme de Cognac, notaire à l'Hermenault

Mais, reprenons avec les enfants du couple Baron-Robineau :

Henriette, la fille aînée de M^o Baron, son père qui sera maire de l'Hermenault et Conseiller général de la Vendée, épousa (v 1940), elle aussi un notaire : Mr de Cognac natif de l'île d'Oléron, dont elle aura plusieurs enfants.

Mais là, « *cerise sur le gâteau* », enfin la particule « *de* », probablement rêvée depuis bien des générations !

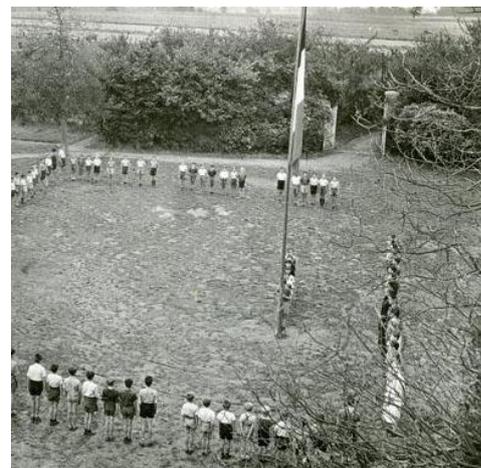
Ce couple demeurait dans une « *maison bourgeoise* » où était l'étude notarial de la famille Baron (aujourd'hui : 2 rue de la Fontaine). Ce sont eux qui hériteront du *Logis de la Cornelière* et qui la vendront en 1989.

Le seul fils du couple Baron-Robineau, André, qui fut naturellement notaire, s'installa à Fontenay où il avait épousé Eve Gambier qui était, bien entendu, la nièce de M^o Gambier aussi notaire à Fontenay et dont il reprit l'étude. J'ai bien connu M^o Baron, fils, très affable, qui dans les années 1960-80 faisait très vieille France, d'un autre temps, surtout lorsqu'il vous disait « *Bonjour Mam* », pour Madame, ce qui m'amusa beaucoup.

Enfin, la dernière fille du couple Baron-Robineau, Lucie, était également l'épouse d'un notaire, M^o Quitard. Ce dernier, hélas, fit des détournements d'argent, des malversations et fut incarcéré, dans les

années 1956-58, à La Rochelle.

C'est à cette époque que j'ai très bien connu J.Pierre, Geneviève, Hélène et Catherine Quitard. Nous étions ensemble dans la même colonie de vacances. C'était une colo tenue par les religieuses de l'école de La Foi, à Fontenay (où j'ai fait ma scolarité), qui fonctionnait avec des réflexes pétinistes : montée et descente des couleurs tous les jours accompagnés de chants patriotiques « *Au couleur, saluons le drapeau de la France et prions pour la France, . . .* », etc. Etaient formés des équipes qui portaient pour nom, par exemple « *A cœur Vaillant rien d'impossible* » avec un chef et un sous-chef. Mais, je n'ai jamais pu être ni l'un ni l'autre : trop indisciplinée, trop exubérante, cependant, parfois, je supplantais allégrement le chef d'équipe ayant incontestablement les qualités requises. J'aimais aussi cette organisation quasi militaire, la toilette du matin à l'eau fraîche, et ma mère m'achetait pour l'occasion une savonnette parfumée ce qui était un luxe dans ma famille, ces grandes tablées au réfectoire, ces feux de camp, ces chasses au trésor en forêt d'Olonne/Mer, ces chants patriotiques qui ont probablement renforcés mes goûts pour l'histoire ! Bref, ce fut l'une des périodes des plus heureuses de ma vie ! J'en garde encore la nostalgie !



Si je vous narre cette petite anecdote, hors du sujet actuel, c'est afin que l'on puisse me connaître peut-être davantage.

Quelques années plus tard, quasiment laissée à l'abandon, la *Cornelière* sera vendue. Mais dans quel état, au moment de la vente en 1989, se trouve alors la « *Maison noble* » de la *Cornelière*, constamment affermée à de simples pour ne pas dire de pauvres agriculteurs.



Le dernier fermier et sa famille, était Mr Auguin.

En 1972, son fils, Marcel Auguin (né à la *Cornelière*), cultivateur, ~~longtemps~~ adjoint de la commune, s'est fait construire une maison neuve sur un terrain, en face, et qui existe toujours ; il quitte les lieux la « *Maison noble* » et l'ensemble devient totalement des bâtiments agricoles, en bien tristes

états : plus de toiture, charpente pourrie, plancher percé et dangereux, plus de porte et de fenêtre quasiment, plus d'escalier de pierres ou seulement quelques tronçons impraticables sans danger, cheminée volée (ou vendue). J'ai moi-même visité les lieux, « *ouverts à tous les vents* », avant que Mr et Mme de Laroque-Latour ne l'achète.

J'ai été éffaré par l'état lamentable, affligeant, de ce logis, j'ai même eu peur lorsque je suis montée pour visiter l'étage, et où j'ai pris des photos de moëllons sculptés de curieuses scènes de chasse qui m'avaient intriguées. Pendant cette expédition, je craignais à chaque instant de passer à travers le plancher.



Comment les propriétaires ont-ils pu laissé ainsi ce logis à l'état de ruines ?

La *Cornelière* 1989 : poutre à l'étage de la tour droite →

Comment Madeleine Robineau (épouse Baron), laquelle est la petite-fille de Firmin (il y a une peinture à l'huile de lui chez Mme De Cognac à l'Hermeault, qui m'avait invité à venir prendre une photo. Hélas, j'ai beaucoup trop attendu et Me de Cognac est décédée après 2010), maire du Breuil-Barret pendant 45 ans. Ce Firmin était le petit-fils de Simon Robineau marié à Rose Baudry dont la riche famille était à la *Renaudière*.



Les descendants Robineau, Mr et Mme de Cognac, vendent les bâtiments, gardent l'étang de la *Cornelière* (12 hect 50 qui est toujours à la famille) et des terres

mises en fermage (40 hectares). Cela fait un total de 52 h 50, qui est loin d'être la surface première p. 1609 de la *Cornelière* de 60 h 77 à 50 (au minimum).

← La *Cornelière* 1989 : la tour de droite

Je me suis peut-être beaucoup attardé sur cette dernière famille Baron-De Cognac mais ils font partie, aussi, de l'histoire de la *Cornelière*.

Cette propriété « *noyée sous les ronces et le lierre* » (sic) est rachetée, en l'état (4 hect.), en fin d'année 1989, par Mr le baron et Mme Raymond de Larocque-Latour, qui vont attaquer une sérieuse et complète restauration.

Tout est à reprendre : réfection complète de la toiture (1000 m²), avec la plupart des charpentes à re-faire, les plancher de l'étage, les poutres, les sols du rez-de-chaussée creusés pour recevoir un chauffage et recouverts de dalles rougeâtres faites spécialement à la poterie de Nesmy, et assez indentiques à quelques fragments retrouvés sur place, les portes et les fenêtres sont à reprendre en totalité, et surtout trois cheminées sont reconstruites dont la fameuse cheminée à la scène de chasse.



Des fragments de cette cheminée ont été trouvés, éparpillés, dans un des murs du premier étage. Sur la droite, photo des morceaux, et que j'avais alors moi-même prise, et en dessous, photo prise par Mr Laroque de l'assemblage des fragments retrouvés. Récupérés, ils ont été assemblés à la manière d'un puzzle tandis que les morceaux manquants ont été re-sculptés afin de la reformer. Elle a été replacée dans la grande salle, à droite, celle qui touche la tour droite (revoir plus haut p. 1568).

Des drainages sont repris et refaits à l'extérieur : tous les bâtiments qu'on appelait autrefois les communs : anciennes écuries, etc., sont à l'état de ruines. Tout est quasi reconstruit. Le porche était à peu près en état

Sur la façade de la cour, il restait encore une fenêtre à meneaux que l'on a précieusement conservée. Sur sa droite, on a refait une autre fenêtre identique ; puis, encore à droite, se trouve une porte cintrée, récupérée dans des gravats et qui a été remontée, donnant accès à l'intérieur et faisant face à un

escalier rapporté et qui donne (actuellement) accès à l'étage. Au-dessus de cette porte cintrée du XVII^{ème} au plus, on apercevait une croix blanchie à la chaux, et pareillement au-dessus de la porte-fenêtre à l'extrême droite, qui était aussi surmontée de ce signe.

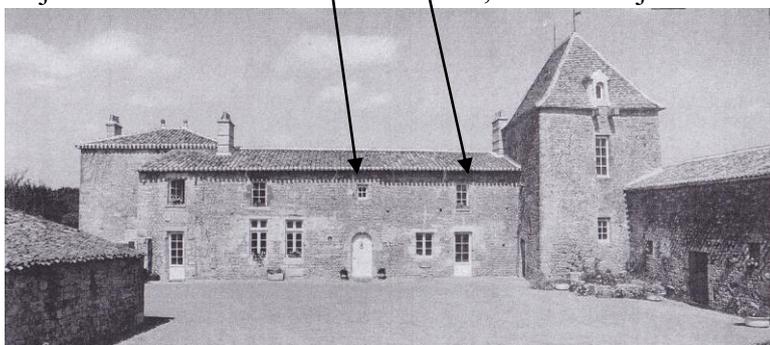
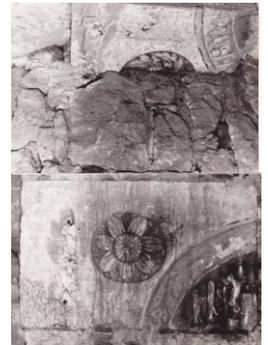
C'est une curiosité encore et que je ne peux laisser passer sous silence ! Là, encore, depuis quand existent-elles sur cette façade et de plus qu'elle est leur raison d'être là ? On sait que des croix similaires avaient été peintes, jadis, sur les murs des maisons des protestants, afin qu'ils se reconnaissent entre eux.

Mais, c'est surtout à la suite des terribles combats qui eurent lieu, à partir de 1793, entre les Républicains et les Royalistes, qu'une quantité de « *croix blanches* » fleurissent un peu partout dans les campagnes : Mervent (au moulin de Gourdin voir bull. n° 33), Mouilleron, Cheffois, les Rouillères à Fousais, etc. et que j'ai vu moi-même !

Les morts de ces horribles mêlées étaient laissés là sans sépulture. Leurs corps sont abandonnés à la merci des rapaces, des « *groles* » (corbeaux), et leurs os pourrissaient en terre étrangère hors du cimetière de leurs paroisses respectives. C'était un supplice pour leurs familles sachant qu'alors et pour toujours leurs âmes cherchant le salut, rôderont à jamais autour des lieux qu'ils ont habités, dérangeant les esprits de leurs proches survivants.

Pour éviter cela, leurs familles endeuillées peignaient à la chaux blanche une croix soit sur la porte même, ou au-dessus, ou alors de la fenêtre, afin d'éloigner l'âme en peine du défunt. Explication très plausible !

← La *Cornelière* restaurée après 1989



Pour Monsieur le baron Jean-Raymond de Larocque Latour et son épouse Lyse, l'achat de p. 1610 cette ruine n'est dû qu'à un coup de cœur, c'est certain ! Certes, l'un et l'autre ont la passion des vieilles pierres mais ce qu'ils entreprennent est gigantesque.

Allée de la **Cornelière** signalée en 1810 ➔

Ce Logis de la **Cornelière**, niché au plein cœur de la forêt de Mervent (-Vouvant), a un charme particulier. Lorsqu'on franchit la grande allée qui conduit au porche, et lorsque l'on a passé celui-ci, on découvre cette demeure qui semble sortie de nulle part, en tout cas c'est certain d'un autre siècle !

Je me plais à imaginer, que si il y a un « *là-haut* », autrement dit un paradis, celui qui a construit la **Cornelière** et tous les autres qui l'ont habité, encore de sa splendeur, et naturellement qui l'ont aimé se réjouissent, d'où ils sont, pour le miracle accompli par Mme et Mr de Larocque !

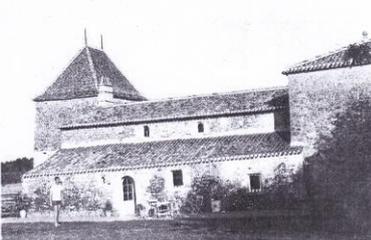


Prix des Vieilles maisons françaises

La restauration du logis de La Cornelière à Mervent récompensée

Passion des vieilles pierres pour les uns, obligation pour les autres, de plus en plus de demeures originales ou historiques sont réhabilitées. Qui s'en plaindrait ? Pour Lyse et Jean-Raymond de Larocque Latour, c'est d'abord un coup de cœur qui a motivé l'achat, puis la restauration du logis de La Cornelière à Mervent. Un travail colossal commencé il y a deux ans, et que les Vieilles maisons françaises viennent de récompenser de leur 1er prix départemental 1991, ainsi que de la label de patrimoine historique.

Après entente avec la restauration entreprise dans ces bâtiments, la délégation de Vendée des Vieilles maisons françaises est venue voir sur place le travail qui avait été effectué. Ils nous ont convaincus de préparer un dossier, envoyé par la poste à Paris. Puis, sur les cinq ou six prix attribués au niveau national, le 1er prix départemental 1991 nous a été décerné, accompagnant une somme de 10 000 F. Une distribution remise à Lyse et Jean-Raymond de Larocque Latour le 22 août dernier, lors d'un cérémonie officielle au château de La Cartou-



Le logis de La Cornelière à Mervent dont la restauration est bien avancée.

« Nous avions une propriété de famille à Chaligny, près de Sables-Meroux, que nous aimons beaucoup. Frappés par sa ressemblance avec cette demeure, nous avons tout fait pour acquérir La Cornelière, qui, à l'époque, était encore sous les toits et la terre. » Jean-Raymond de Larocque Latour se souvient de ce moment de juin 1989, qui a vu la construction de son projet de restauration de ce logis, au 1er prix départemental 1991 nous a été décerné, accompagnant une somme de 10 000 F. Une distribution remise à Lyse et Jean-Raymond de Larocque Latour le 22 août dernier, lors d'un cérémonie officielle au château de La Cartou-

« Notre désir permanent a été d'acquiescer un vigneron, l'abbé, avec un esprit de restauration et dans un souci d'habitat. » Sans autre transaction, l'abbé a été vu, et le château classé aux monuments historiques, n'est pas plus mal - les valeurs aimées sont restées. Au mois, totale 11 000 m² environ, comprise et gros œuvre pour un spécialiste de Thoiry, Alain Pichot, et ses deux associés, réalisés du travail colossal effectué par Lyse et Jean-Raymond de Larocque Latour et leurs enfants. A leur actif, sont et espèrent-ils, plusieurs, s'éloignent et isolation de l'étage, sans compter tout le bricolage que ce genre de situation peut engendrer. Des ouvertures sont créées, des portes d'entrée, un escalier de pierre mesuré.

Les ruines d'une maison voisine offrent des pierres, certaines sculptées. Trois cheminées sont reconstruites. Sur l'une d'entre elles, une magnifique scène de chasse, sculptée, est en cours de réalisation. Des idées nouvelles pour le ras-de-chaussée ont même été faites spécialement à la pierre de Noyant.

Résultat, comment dire, années de travail et « ce n'est pas fini », dit-il, mais les toits ont été ajoutés. « On est vendéen, on doit à l'avenir tout pour tout les ans. » Un souhait réalisé depuis 11 mois.

Croyez moi, Lyse et Jean-Raymond de Larocque Latour font bien mieux.

Dominique MICHONNEAU.



Jean-Raymond de Larocque Latour, nouveau propriétaire de l'ensemble avec son épouse Lyse, présentant une scène de chasse réhabilitée.

Un ancien château ?

Après les premières constatations, des travaux ont été faits, malgré quelques à l'air, ce logis journal de fin XVII^e siècle. Lors du drainage extérieur, des sables ont été retrouvés, permettant d'envisager, au moins, la présence de douves, voire d'un pont-levis. Ce logis, transformé en ferme et années, l'abbé de Chaligny (Sables-Meroux) transformé en ferme et la rénovation est avancée.

Si la cour intérieure a toujours son pillé par les années et son cloisonnement, un écuil sont abrités, dans un « plan carré avec douves. Des quatre tours d'angle, les deux d'angle sont les angles, deux subsistent, une à l'angle nord-est, l'autre à l'angle sud-ouest, selon lui. La Cornelière est de la même facture que La Chardière (Sables-Meroux) transformé en ferme et la rénovation est avancée.

Il ne fait aucun doute que quelques indices ont pu m'échapper.

Je m'en excuse auprès de mes lecteurs néanmoins, je crois avoir fait le maximum.

Mes recherches, certes, ne seront jamais assez complètes mais elles apporteront un plus non négligeable au futur chercheur historien qui reprendra le sujet, ce dont je suis certaine !

L'histoire de la **Cornelière** n'était pas très connue et les écrits la concernant étaient peu abondants. J'ai essayé de vous la retracer. J'espère que, par toutes les données que j'ai rassemblé depuis tant d'années (1980), des chercheurs, même amateurs comme moi, en tout cas des chercheurs, plus attentifs peut-être, pourront certainement compléter le travail que j'ai déjà accompli pour ce bulletin mais aussi pour l'ensemble de mes écrits.

Tout cet historique, que je viens de vous présenter, peut paraître à certains lecteurs « *un tantinet fastidieux* ». Je les prie de ne pas sauter, pour autant, certaines pages de ce bulletin ; la solution de toute l'enigme à propos des fondateurs

Je tiens à féliciter Lyse et Jean-Raymond de Larocque pour le travail accompli car, aujourd'hui, la **Cornelière**, est remarquable, splendide et surtout en de bonnes mains ! Dommage que ce superbe logis ne soit pas ouvert au grand public comme l'est, en principe la **Citardière** qui pourtant, actuellement, mériterait un coup de rafraîchissement !

Goupure de presse Ouest-France sur la **Cornelière**

Après l'achèvement de cet immense travail sur la **Cornelière**, je n'ai toujours pas de réponse précise à la question que je posais en début de ce bulletin : qui a fait construire la **Cornelière** (de Mervent) et qui en faisait l'aveu ?

Je n'ai aucune réponse précise.

Cependant, au fil de mes recherches, j'en ai déduit presque une certitude : la **Cornelière** de Mervent et celle de Puy-de-Serre, ont dû n'en faire qu'une. L'une comme l'autre sont passées dans diverses mains et je pense avoir cité tous ceux qui ont pu en être les propriétaires à un moment ou à un autre.



de la *Cornelière* pourrait bien s'y trouver, car à défaut de convaincre vraiment, cela peut tout au **p. 1611**



moins semer le doute ! J'ai voulu aborder toutes les nombreuses familles qui ont séjournées car leurs histoires forment un immense puzzle dont il faut faire coller les pièces. Celles-ci, assemblées, devaient répondre à mon attente et m'apporter toutes les réponses attendues. Hélas, comme il en manque, il y a des lacunes. Néanmoins, même si ce puzzle n'est pas complet, je pense avoir approché, avec une très grande rigueur, de très près la vérité !

Rien n'est plus intensément jubilatoire, ni plus stimulant, à tous égards, que la poursuite d'une lumière enfouie, ainsi que l'écrit l'historien contemporain Franck Ferrand !

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à faire ce bulletin et si je me suis autant étendue, pour tout dire autant attardée, sur l'historique de la *Cornelière*, c'est que j'ai voulu la faire revivre afin que tout un chacun puisse l'imaginer comme elle fut au temps de sa splendeur. C'est une manière, en quelques sorte, de ressusciter les seigneurs qui l'ont occupé, comme les plus humbles qui ont besognés et vécus à l'ombre de ses murs pendant des générations. Malgré la tristesse que j'éprouve de voir, aujourd'hui, ce village quasi abandonné, puisque toutes les vieilles bâtisses voisines ont été rasées, hormis le Logis, lequel aurait bien dû subir le même sort, lui aussi, s'il n'avait pas été racheté, restauré par l'actuel propriétaire ! Encore 100 ans de plus de ce mauvais traitement, et alors ! !

Je me pose une dernière question. Aujourd'hui, nos moyens nous permettent de survoler notre territoire ; ces lointains créateurs et possesseurs de la *Cornelière*, pouvaient-ils un instant se l'imaginer comme nous la voyons sur cette photographie aérienne que je vous présente ci-dessous !

N'est-elle pas majestueuse dans son écrin de verdure. Elle, pour qui il y a des lustres, on n'a pas hésité à arracher la forêt primitive !



Voilà tout ce que je sais sur la *Cornelière*, j'ai vidé mon sac de chercheur. Mais la cause, je crois, est entendue. J'en ai dit assez pour prouver que, la *Cornelière*, par sa position géographique et sociale, fut bien plus importante qu'on ne peut se l'imaginer aujourd'hui. Je ne l'ai peut-être pas autant ressuscité, par mes écrits, comme je pense l'avoir fait pour *Culdebray* par exemple et dont pourtant il reste peu de vestiges en comparaison de la *Cornelière* qui est parfaite.